



Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>



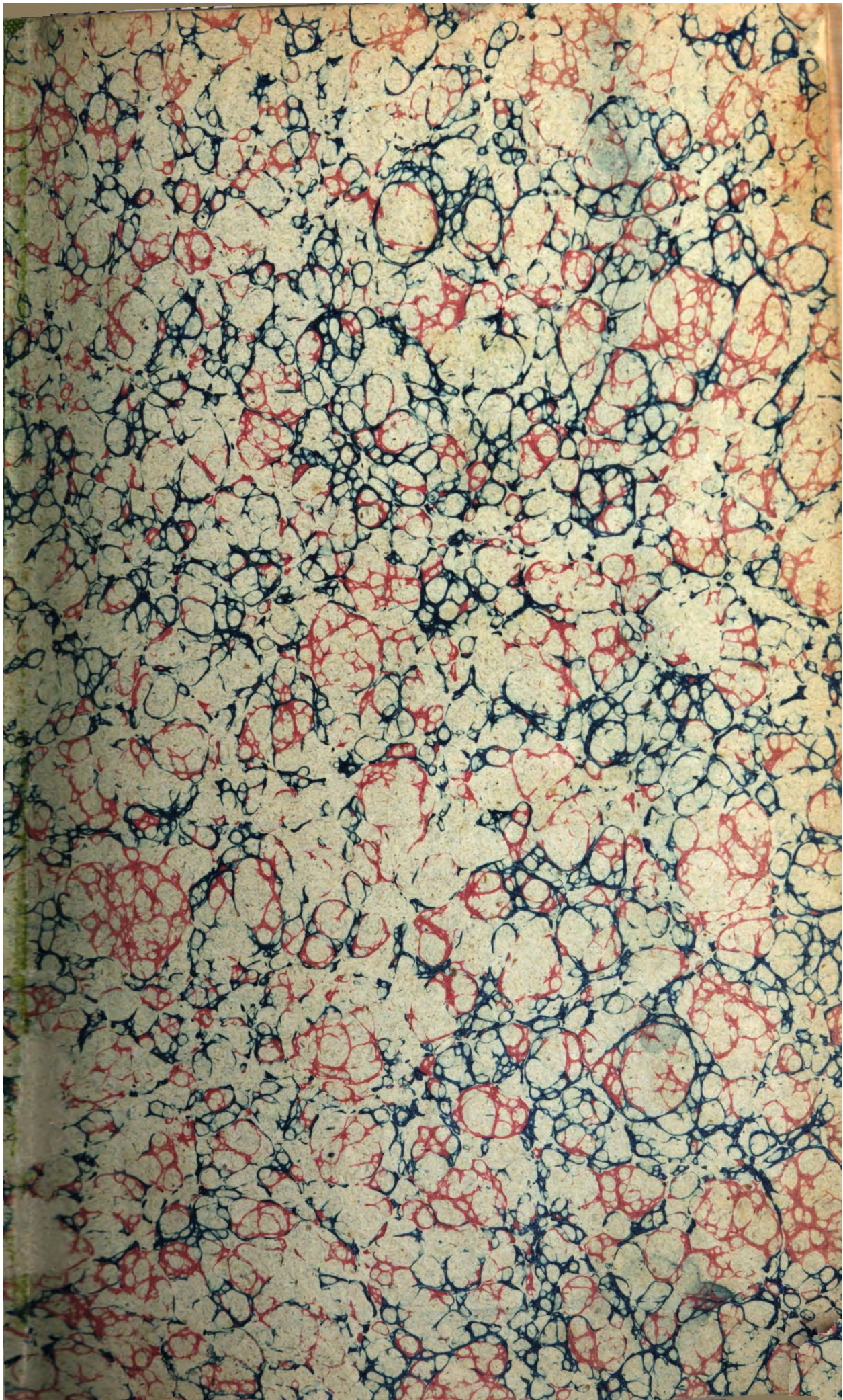
This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.



✓ 139. ~~b. 11.~~ N. Attic.

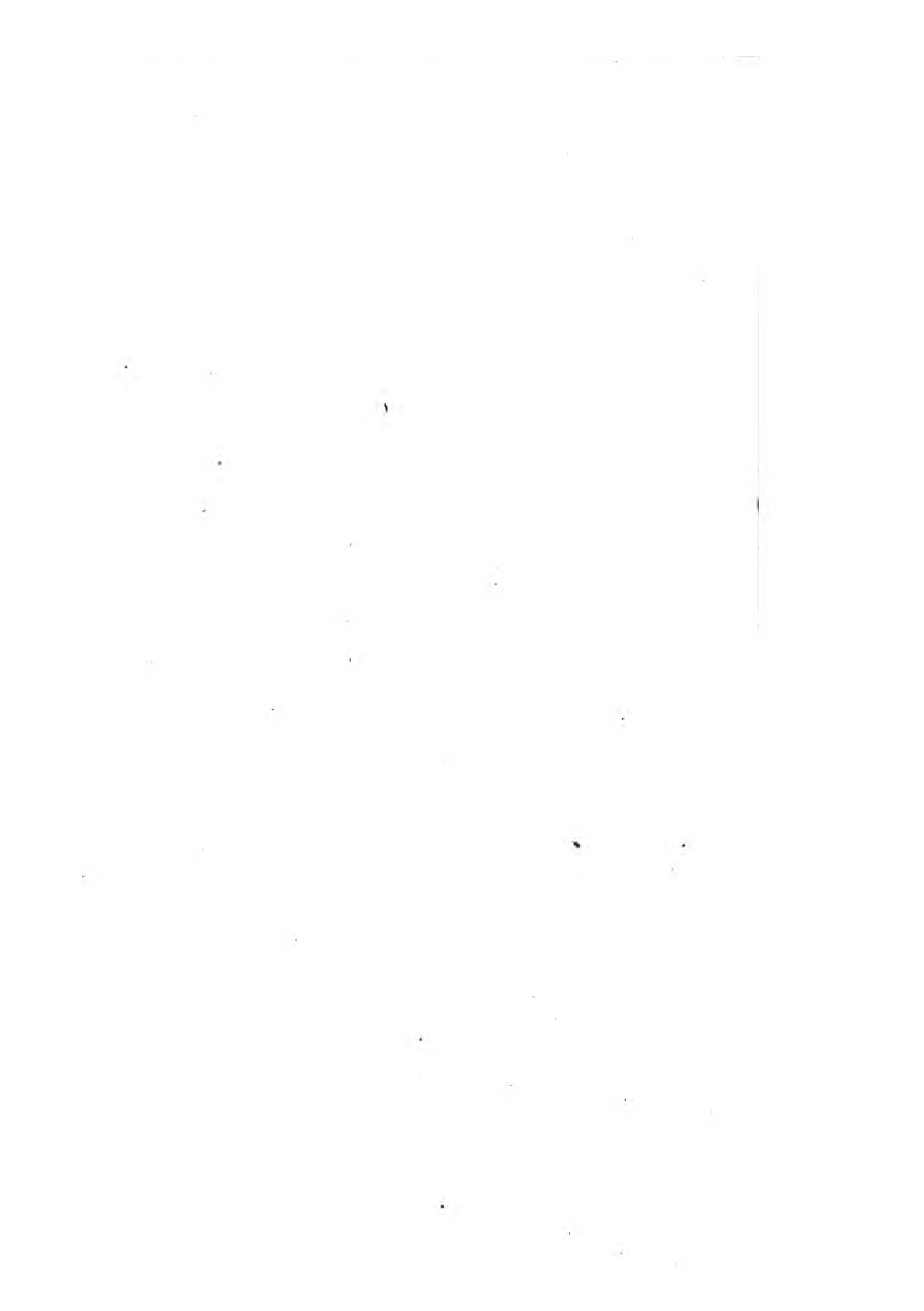


132 c 28



H. Derouin

~~137 b 11~~



HISTOIRE
DE
L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Paris. — Imprimerie de P.-A. BOURDIER et C^{ie}, rue Mazarine, 30.



1. Médaille frappée à l'occasion de l'installation de l'Académie Française au Louvre.
2. Jeton de présence.

HISTOIRE

DE L'ACADEMIE FRANCAISE

DEPUIS SA FONDATION

JUSQU'A NOS JOURS

PAR M. CAILLON



PARIS

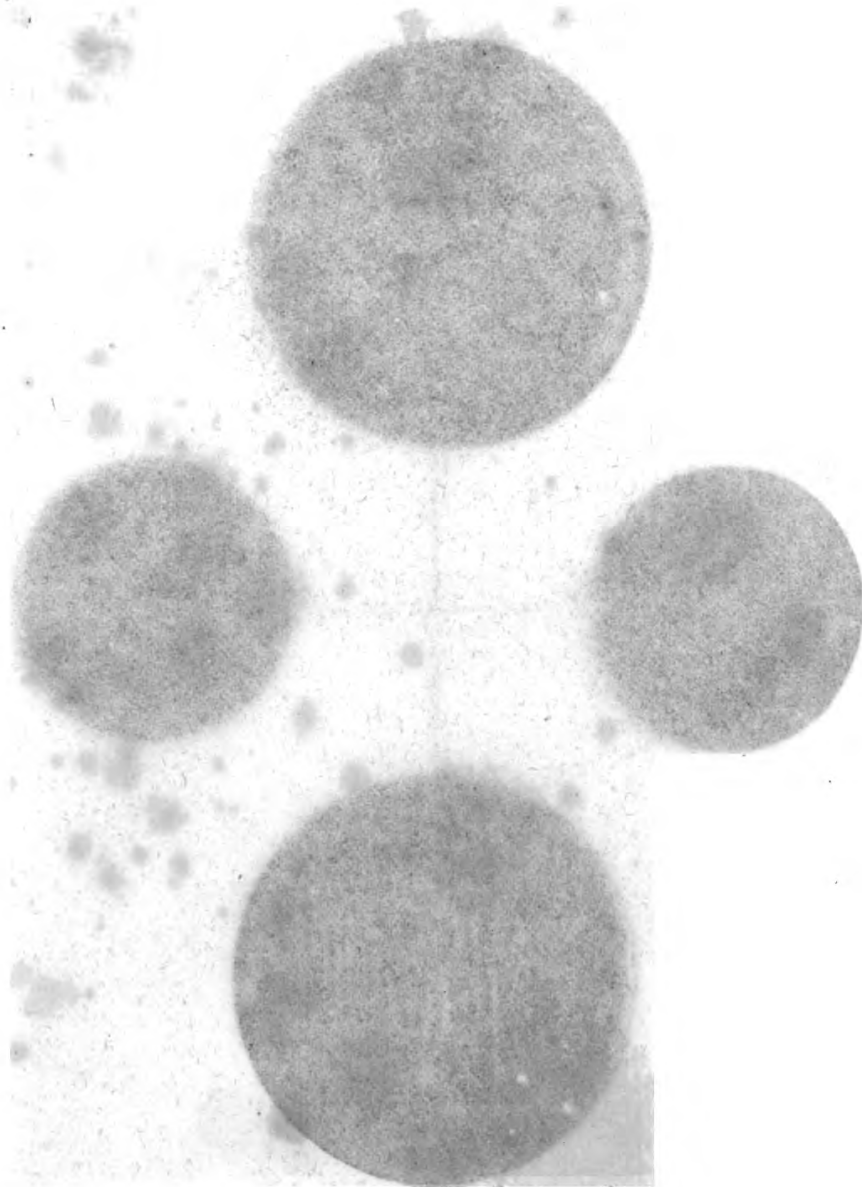
A LA LIBRAIRIE ACADEMIQUE

DIDIER ET C^o, LIBRAIRES-EDITEURS

35, QUAI DES AUGUSTINS

Revue de tous les jours

1858



Installation

no. 10000

3.7
- 1.2

HISTOIRE
DE
L'ACADÉMIE FRANÇAISE

PAR
PELLISSON ET D'OLIVET

AVEC
UNE INTRODUCTION, DES ÉCLAIRCISSEMENTS ET NOTES

PAR M. CH.-L. LIVET

I



PARIS

A LA LIBRAIRIE ACADÉMIQUE
DIDIER ET C^{ie}, LIBRAIRES-ÉDITEURS

35, QUAI DES AUGUSTINS

Réserve de tous droits

1858



INTRODUCTION.

L'Académie française est une puissance qui, comme toutes les autres, a rencontré, à côté des indifférents, des partisans déclarés, et des adversaires si bruyants qu'on les a crus nombreux. A une époque où l'illustre Compagnie attire plus que jamais peut-être l'attention publique, il nous a paru utile de donner une nouvelle édition de son histoire.

Deux ouvrages, l'un de Pellisson, l'autre de l'abbé d'Olivet, ont surtout contribué à répandre la connaissance des annales académiques antérieures au dix-huitième siècle. Pellisson s'est étendu sur les origines de l'Académie ; il a dit, avec ce charme indéfinissable et cette belle langue dont il avait le secret, les premiers travaux, les premières luttes, les premiers succès de la Compagnie ; l'abbé d'Olivet a repris la chaîne des faits où l'avait interrompue son devancier et l'a conduite

jusqu'à l'an 1700. La mort de Racine est le dernier événement qu'il rapporte.

Il n'est pas difficile de trouver des exemplaires de ces deux livres. Ils ont dû en effet à l'estime du dix-huitième siècle, durant lequel on les a plus d'une fois réimprimés, d'échapper à cette rareté qui seule donne de la valeur à d'autres ouvrages, curieux pour l'érudit, mais moins parfaits de forme, et moins accessibles aux gens du monde.

Hâtons-nous de le dire cependant. Si les textes de Pellisson et de l'abbé d'Olivet sont assez communs ; si le style de Pellisson surtout est tel qu'il suffirait pour faire vivre même un ouvrage dénué d'intérêt, il faut convenir que, de nos jours, ils sont loin de satisfaire, sur tous les points, à notre légitime curiosité. Dans quelque minutieux détails que soit entré Pellisson quand il a écrit l'histoire de la Compagnie, si complète que parût sa *Relation* à des contemporains qui avaient pris part, comme acteurs ou comme témoins, aux faits et aux événements littéraires qu'il leur rappelait, il a soulevé pour nous, sans y répondre, un certain nombre de questions pleines d'intérêt ; l'abbé d'Olivet, par négligence ou par calcul, a laissé dans l'histoire de la Compagnie et dans ses notices sur les Académiciens des lacunes considérables et qui ne sauraient se justifier.

On voit donc déjà en partie le but que nous nous sommes proposé : offrir un bon texte de deux ouvrages précieux pour notre histoire littéraire ; corriger des fautes accrues par des éditions successives ; rectifier

les erreurs échappées à des écrivains plus soigneux encore de leur style que de l'exactitude historique; éclaircir les points obscurs et, dans nos commentaires, ajouter aux deux récits tout ce qu'ils laissent à désirer l'un et l'autre.

L'ouvrage de Pellisson, composé en 1652, parut sous une forme heureusement choisie par l'écrivain : c'est une Lettre, une *Relation*, où il dit à M. de Faure Fondamente, son parent, « tout ce qu'il a pu savoir de l'Académie française. » Ces nombreux renseignements, qu'il promet à son correspondant de province, sont distribués en cinq parties : dans la première, il rappelle l'établissement de l'Académie, puis successivement ses statuts, ses travaux, et les événements plus ou moins remarquables qui s'y sont passés; enfin il donne des notices sur les Académiciens morts au moment où il publiait son ouvrage et présente une liste des Quarante, telle qu'elle était composée en 1652.

Notre premier soin a été de rendre au texte de Pellisson toute la pureté de l'édition originale; nous avons dû, à cet effet, corriger plusieurs dates et reproduire quelques notes qui renvoient à ces registres de l'Académie, maintenant perdus, mais que l'auteur, ami de Conrart, premier secrétaire de la Compagnie, avait pu consulter. Puis, à chacune des parties de l'ouvrage, nous avons joint soit des notes, soit des pièces justificatives qui expliquent le texte, le complètent, ou fournissent des arguments pour le discuter.

Ainsi, l'*Établissement de l'Académie* nous a donné occasion d'expliquer, dans nos notes, quelle faveur était

pour les Académiciens le droit de *committimus*, à quel titre ils étaient exemptés de la taille, par suite de quels empiétements le Grand-Conseil pouvait ratifier les lettres-patentes de fondation si le Parlement s'était refusé à le faire lui-même, etc. Dans nos *Pièces justificatives*, pour ne parler que de cette première partie, nous avons pu donner près de cinquante passages extraits des lettres manuscrites de Chapelain ; grâce à lui, nous avons été initié aux difficultés des débuts de l'Académie avec infiniment plus de vérité que par tous les procès-verbaux cités par Pellisson. Comment pourrions-nous reconnaître l'obligeance de M. Sainte-Beuve, qui a mis si gracieusement à notre disposition cette précieuse correspondance ? Qu'il nous permette au moins de lui en renouveler ici nos plus sincères, nos plus vifs remerciements. — Quelques extraits de Balzac viennent ensuite : en rectifiant deux dates de ses lettres, nous avons indiqué un travail que réclament presque toutes les autres.

Comme Pellisson, nous avons été frappé de l'opposition que rencontra, de la part du Parlement, l'établissement de l'Académie ; nos *pièces justificatives* rapportent un passage où Voltaire, qui n'est jamais à court de raisons, en a donné deux mauvaises pour expliquer cette résistance aux volontés du cardinal ; nous n'avons plus hésité alors à admettre l'opinion de Pellisson, la seule bonne, la seule raisonnable : c'est que le Parlement craignait de voir le ministre fonder une Compagnie dont les fonctions, mal définies, pourraient se modifier par ses ordres, et qui vint, comme le Grand-

Conseil, disputer à la Cour son autorité. — Nous insisterons un peu sur ce point.

On s'est beaucoup inquiété de savoir quels motifs avaient pu pousser Richelieu à exiger de l'Académie, en dépit de Corneille qui n'y consentit qu'après bien des faux-fuyants, l'examen du *Cid*. Les uns ont vu simplement, dans la conduite du Cardinal, une jalousie d'auteur; les autres ont cru que le ministre, si sévère pour les duellistes, n'avait pu voir sans colère une tragédie dont un duel formait le nœud, où un duel provoquait l'intérêt. Outre ces motifs, en quelque sorte personnels, qui expliquent la persécution qu'il fit subir au *Cid*, il put en avoir un autre plus désintéressé et plus noble : il avait rencontré, pour la fondation de l'Académie, d'assez graves difficultés dans les défiances jalouses du Parlement. Il était tout naturel qu'il voulût réfuter et mettre à néant ces soupçons; il saisit donc la première occasion éclatante pour exiger de l'Académie un acte décisif qui la montrât au public ce qu'elle était, et ce qu'elle devait toujours être, une assemblée littéraire et non un corps politique. Dans ce dessein, il choisit la pièce en vue, la pièce unique alors et réputée merveilleuse, le *Cid* de Corneille. Le poète comprit peu l'honneur qu'on lui faisait de le critiquer malgré lui; et le ministre alors ne daigna pas donner au mécontentement d'un auteur une explication qui, dans tous les cas, eût été fort incomplète. Mais en même temps, et par une sorte de compensation, de réparation honorable, Richelieu faisait représenter le *Cid* trois fois au Louvre et deux fois au Palais-Cardinal; il permet-

taut à sa nièce très-soumise, la duchesse d'Aiguillon, d'en accepter la dédicace ; il donnait au jeune poète des marques fréquentes de sa libéralité, et enfin il conférait au père de Corneille des lettres de noblesse. Deux dates suffiraient d'ailleurs, au défaut de toutes ces raisons, pour montrer que Richelieu put agir dans l'intérêt de son Académie naissante : le 13 juin 1637, la Compagnie se décida à faire l'examen du *Cid* ; le 9 juillet suivant, elle obtint que le Parlement fit enregistrer les lettres-patentes nécessaires à son établissement, après une résistance qui n'avait pas duré moins de deux ans et demi.

Les documents que nous avons rapportés ensuite dans nos *Pièces justificatives* montrent la véritable place que tenait l'Académie dans le temps où elle fut fondée, et permettent de la mesurer, grande déjà dès son origine. Que les étrangers l'aient confondue avec le bureau d'adresse de Renaudot ; que les contemporains s'en soient raillés, soit comme Saint-Évremond dans sa *Comédie de l'Académie*, soit comme Charles Sorel dans son *Rôle des présentations aux Grands-Jours de l'éloquence française*, soit comme l'auteur de la *Requête des Dictionnaires*¹, il ne reste pas moins acquis à l'histoire que l'Académie, dès la première heure, attira l'attention et fit naître de grandes espérances : comment expliquer les libelles qui l'attaquèrent et auxquels jamais elle ne daigna répondre, s'ils n'avaient espéré servir d'aliment à la curiosité publique ?

¹ Voy. tous ces documents aux *Pièces justificatives*.

Les vrais desseins de l'Académie n'ont échappé à personne : ses *Statuts et règlements*, que nous avons textuellement reproduits pour appuyer le texte de Pellisson, qui les examine dans sa deuxième partie, l'ont nettement indiqué : « La principale fonction de l'Académie, y est-il dit (*art. 24*), sera de travailler avec tout le soin et toute la diligence possible à donner des règles certaines à notre langue et à la rendre pure, éloquente et capable de traiter les arts et les sciences. » — Comment l'Académie a-t-elle atteint ce but pendant le dix-septième siècle, comment a-t-elle répondu à l'attente des malveillants qui ne ménageaient pas à l'avance le *ridiculus mus* de la montagne en travail ; c'est ce qu'il nous est facile de dire en demandant à Pellisson et à d'Olivet une réponse à ces questions.

Tout le monde connaît les *Observations sur le Cid*. On ferait sans doute autrement aujourd'hui et l'on ferait mieux, nous n'en doutons pas ; mais quels modèles l'Académie avait-elle à suivre quand elle entreprit ce travail ? Pour la première fois on vit la critique comprendre le respect qu'elle se devait à elle-même et à l'auteur dont elle s'occupait, en dépit même de la pression, comme on dirait aujourd'hui, qu'elle avait à subir de la part d'un ministre tout puissant, son fondateur et son protecteur. Et si l'on compare le texte de l'Académie à tous ceux du même genre publiés soit à la même époque, soit dans les temps antérieurs, il sera facile de se convaincre que jamais la critique n'avait pris une position aussi élevée dans la littérature.

Le *Dictionnaire*, si lentement conduit, mais si heu-

reusement terminé, doit être mis au premier rang de ces travaux que nous font connaître Pellisson et l'abbé d'Olivet. On sait combien les éditions qui s'en sont succédé sont différentes les unes des autres, et combien elles se sont améliorées, complétées surtout, jusqu'à la dernière, publiée en 1835 ; mais si le travail primitif de la Compagnie a paru si éloigné des perfectionnements qu'on a pu y apporter, tient-on toujours assez de compte des difficultés qu'avait à vaincre ce premier essai ? Pour nous, un travail de ce genre est toujours assez bien fait dès qu'il est fait : l'Académie n'aurait été sans excuse d'avoir donné un Dictionnaire imparfait que si elle s'était crue infaillible, et n'y avait pas apporté ces modifications qu'appellent presque toujours des textes de si longue haleine et de si pénible labeur. Or, l'Académie a fait et refait son œuvre : la langue a sa règle ; dans quel autre pays trouve-t-on un lexique qui se soit produit avec un succès égal ou une égale autorité ?

La quatrième partie de la *Relation* de Pellisson, entre autres « choses remarquables arrivées dans l'Académie, » nous a donné d'amples détails sur un fait étrange, sans importance pour l'histoire littéraire, et qui ne touche même que de très-loin à l'Académie : mais cet événement présente un tel intérêt à un autre point de vue, qu'on doit savoir gré à Pellisson d'avoir pu, grâce à la forme qu'il a donnée à son ouvrage, nous en conserver les détails : nous voulons parler du différend de l'académicien Boissat et du gouverneur de sa province.

Pierre de Boissat, auteur d'ouvrages maintenant oubliés ou perdus, était un gentilhomme du Dauphiné, qui dut à ses écrits et à ses bons rapports avec plusieurs membres de l'Académie d'obtenir une place dans la Compagnie. Retiré de bonne heure et jeune encore dans sa province, il déplut, par une conduite dont nous n'avons pas le secret, à madame de Sault. La comtesse dont le mari, depuis duc de Lesdiguières, avait alors la charge importante de gouverneur du Dauphiné, obtint trop facilement de celui-ci une vengeance dont les suites forment un chapitre curieux de l'histoire privée de cette époque. Il fit bâtonner M. de Boissat, et, appelé en duel par l'Académicien-gentilhomme, il refusa de lui rendre raison de cet outrage. M. de Boissat, qui, disait-il, avait reçu des coups trop près de la mémoire pour rien oublier, mit tout en œuvre pour obtenir une satisfaction. On vit alors la noblesse entière du pays se réunir et s'établir juge du différend. Par la décision unanime de l'assemblée, le gouverneur de la province fut obligé de s'humilier devant un simple gentilhomme. Toutes les circonstances de ce démêlé, qui se termina d'une manière si remarquable, ont été rappelées par Pellisson, et nous n'avons rien négligé pour compléter le texte de l'historien.

Pellisson a si bien compris l'importance de cet événement, qu'il l'a rapporté dans une des parties consacrées à l'histoire du Corps académique. La dernière section de son ouvrage se compose de notices sur les Académiciens en particulier.

Dix-sept d'entre eux étaient morts quand l'auteur

publia sa *Relation*. Bravant la difficulté qui se rencontrait à parler d'hommes alors considérables dont le souvenir était présent et vif dans la mémoire de nombreux amis, avec cet art délicat qui savait mesurer les éloges et faire du silence un reproche, Pellisson sut traiter, comme il le devait, un sujet qui avait son intérêt, mais aussi ses dangers. C'était un vif attrait pour son livre que ces sortes de biographies contemporaines, réservées plutôt jusque-là aux grandes illustrations de l'épée, de la chaire ou de la magistrature qu'à de simples gens de lettres. Auparavant, les littérateurs de tous les ordres étaient confondus, et la postérité seule avait su trier l'ivraie du bon grain : mais voilà que l'Académie force les voix du temps à se prononcer. Il fallut alors, en présence de recommandations impérieuses, de l'éclat bruyant des renommées surprises, de la lueur modeste des talents plus calmes, distinguer les noms qui devaient à la fois justifier le choix de la Compagnie et en soutenir glorieusement le crédit et l'autorité. La tâche était difficile. La première réunion formée, les nominations des nouveaux membres se firent un peu d'après des relations d'amitié ; et cependant, par je ne sais quelle bonne fortune, il serait difficile de trouver, en dehors des quarante membres qui forment la première liste de l'Académie, des noms dont on regrette l'absence ; c'est ce que démontre l'examen du tableau, laissé par Pellisson, des premiers Académiciens ; et peut-être même se trouvera-t-il qu'on acceptera comme vrai le mot de Tallemant des Réaux qui assure que Bois-Robert fit entrer dans la Compagnie,

pour compléter le nombre fixé, « beaucoup de passe-volants. »

L'esprit de malveillance et d'innovation, qui est souvent un esprit d'ignorance, a surtout pris à partie, dans ses attaques contre l'ancienne Académie, les hommes obscurs qu'on y voit nommés. Mais une simple réflexion suffit pour montrer combien sont injustes en cela les adversaires de la Compagnie. Au moment de la fondation de l'Académie, quand ce n'était pas encore un honneur envié et disputé, comme depuis, de figurer sur la liste, peut-on mettre en doute les titres que les contemporains, mieux informés que nous, reconnaissent aux premiers Académiciens? Si tous n'avaient pas le génie qui crée des œuvres durables, tous avaient le goût de la langue et le désir de la porter à sa perfection : n'était-ce pas là l'objet de ces réunions désintéressées d'où sortit l'Académie? Et peut-on trouver mauvais que MM. Habert, par exemple, MM. de Serisay, Giry ou Colomby aient fait partie de la Compagnie quand on se rappelle que ces purs et vrais amateurs de la littérature et de la langue étaient assidus aux réunions de Conrart, et qu'ils étaient le fonds même de ces assemblées que Richelieu eut la noble idée d'ériger en Académie?

Ces personnages obscurs que l'on reproche à l'Académie d'avoir accueillis en son sein, mais qui lui étaient, en quelque sorte, antérieurs, et qui tous avaient fait leurs preuves de zèle pour l'avancement de la langue, avaient pour confrères d'ailleurs les hommes les plus autorisés et les plus en renom. Ainsi

Chapelain, homme de cœur, critique exact et sage, qui a fait de la solide et bonne prose, et qui n'a eu d'autre tort que de vouloir être poète trop tard et malgré Minerve ; Chapelain, le correspondant de tous les savants de l'Europe, consulté par tous les gens de lettres français et étrangers comme un oracle sûr en matière de goût, est celui de tous les Académiciens peut-être qui a été traité avec le plus d'injustice : on a oublié tous ses autres mérites pour ne songer qu'à son malencontreux poème.

A côté de Chapelain, nous voyons Maynard, son ami. Il est peu lu ; mais il y a de lui des strophes durables ; c'est un excellent artisan en fait de langue, et il a fait une des plus belles odes (*à Alcippe*) qu'on puisse citer en français. Gombauld et Malleville sont des poètes ingénieux et délicats qui ont trouvé grâce devant la sévérité de Despréaux. Les œuvres de Porchères Laugier, comme celles de MM. Habert, disséminées dans des recueils peu répandus, n'ont jamais été réunies : nos modernes railleurs les connaissent-ils ? Il en est de ces auteurs comme de leur confrère, le discret et prudent Conrart, dont les services à l'Académie n'ont cependant jamais été contestés. Habert de Montmor, Silhon, Ballesdens furent les protecteurs des gens de lettres et des savants, le premier par sa générosité et surtout par la libérale hospitalité de ses réunions, origine de l'Académie des sciences ; les deux autres par leur crédit auprès de Mazarin ou de Séguier. Voici encore Voiture : quelle fine et gracieuse délicatesse ! Vaugelas, quel goût éclairé, quel sentiment du vrai génie

de la langue ! Balzac, quelle prose savante ! Balzac est le véritable Académicien, l'*Académiste* par excellence. Racan, du Ryer, l'un disciple favori de Malherbe et le plus pur héritier de ses traditions, l'autre rival souvent heureux du grand Corneille, méritent d'être étudiés ; et si l'Académie peut aisément justifier certains choix, ces derniers sont du moins de ceux dont elle peut s'honorer.

Il est, je le sais, plusieurs auteurs contemporains des débuts de l'Académie dont le talent semblait supérieur à celui de quelques-uns des élus et qui ne furent pas même appelés. Un spirituel écrivain a pris la cause de ces hommes qu'il a crus oubliés ou dédaignés, et les a fait asseoir tour à tour dans un quarante-unième fauteuil, qui n'est pas le moins bien occupé de tous. Pourquoi faut-il que cette généreuse pitié soit sans objet, et que le quarante-unième fauteuil n'ait, comme on l'a dit, tendu les bras qu'à un paradoxe ! C'est ici le lieu peut-être de défendre l'Académie contre un injuste reproche. Nous voulons bien à la rigueur accorder que du moment que la Compagnie se compose de quarante membres ou *sujets*, comme on s'exprimait d'abord, elle est presque nécessairement exposée à recevoir quelques littérateurs médiocres. L'armée ne compte que huit maréchaux de France, et ce petit nombre a rarement paru trop restreint ; nous voulons bien convenir encore qu'au lieu de tel ou tel personnage inconnu maintenant, nous aurions aimé à voir quelques hommes du même siècle dont le nom n'a pas été oublié du nôtre. Mais si l'Académie ne peut compter parmi ses membres,

Pascal, Descartes, Arnaud d'Andilly, Molière; ni, avec des droits moindres, Scarron, Brébeuf et Rotrou, avant de l'en blâmer, il serait souverainement injuste de ne pas examiner si elle pouvait agir autrement qu'elle n'a fait.

Pascal, qui avait renom de mathématicien et de physicien plutôt que d'écrivain, et dont les *Lettres Provinciales* n'étaient qu'un très-spirituel et très-éloquent pamphlet anonyme ou pseudonyme; Pascal, qui attaquait un parti puissant et en grand crédit à la cour, avait d'ailleurs le genre de mérite qu'il est le plus difficile aux contemporains d'apprécier : la polémique religieuse ne pouvait guère alors lui compter comme un titre à des honneurs littéraires. Il s'est trouvé qu'il écrivait mieux que la plupart des académiciens de son temps; mais il ne faisait pas métier de bien écrire : ce n'était pas un puriste, et la postérité seule pouvait mettre son mérite en regard de son succès. Pascal, d'ailleurs, déjà retiré à Port-Royal, vivait en dehors du monde. On sait qu'aucun religieux n'a jamais reçu la glorieuse distinction d'un titre académique, que réprouvent ses vœux d'humilité. Or, Pascal était plus qu'un religieux : c'était un solitaire et un ascète, c'était un pénitent.

Descartes vivait en Hollande. De nos jours, qu'on en convienne, quels sont les littérateurs qui blâmeraient l'Académie de ne pas aller se recruter à l'étranger? Disons toute notre pensée : Descartes, le plus grand penseur des temps modernes, peut-il être regardé comme un grand écrivain? Ce qui est certain, c'est qu'il ne songeait pas à l'être, il ne passait point pour

tel auprès de ses contemporains, et ce n'est que de nos jours que l'on s'est plu à remarquer, avec raison, combien il portait une large et généreuse manière dans l'expression de la pensée.

Arnaud d'Andilly reçut l'offre d'une place d'académicien : il refusa, et c'est depuis ce temps que la mesure a été prise de ne recevoir personne qui ne se présentât formellement. L'Académie n'a pu inscrire de force sur son tableau le célèbre janséniste. Qui donc la blâmera d'avoir pris la décision qu'elle a prise dans l'intérêt de sa dignité ?

Molière s'est-il présenté ? Molière, que la postérité a noblement absous du crime, impardonnable aux yeux de ceux qu'il amusait, d'avoir monté sur le théâtre, pouvait-il aspirer à une distinction dont il voyait les charges sans en bien voir peut-être les avantages ? Le travail du Dictionnaire, des discussions sur la pureté du style, dont il ne se souciait guère, quoiqu'il ait à nos yeux le mérite suprême d'avoir employé la bonne et vraie langue française toute naturelle au lieu de ce langage artificiel alors en honneur, la pensée des luttes qu'il aurait à soutenir pour être considéré comme confrère et comme égal par les grands seigneurs dont quelques-uns avaient déjà trouvé tout ouvertes les portes de l'Académie, toutes ces considérations ne l'ont-elles point arrêté ? N'ont-elles point aussi influé sur l'Académie pour écarter de la pensée de tous l'admission d'un homme qui devait cependant presque tous les éclipser ? Qu'on veuille bien y songer d'ailleurs. De nos jours, la Compagnie ne reçut Alexandre Duval et Picard, qui

avaient été acteurs, que quand ils eurent cessé de paraître sur le théâtre ; elle n'aurait pu permettre qu'un de ses membres s'exposât chaque soir aux sifflets de la malveillance ou du caprice, dans une profession qui était loin d'être regardée, par l'opinion publique, comme honorable et libérale. Boileau, qui pressait si fort Molière de quitter le théâtre, dans les dernières années, et qui souffrait de voir ce grand homme s'affubler du sac des Scapins, exprimait à sa manière ce sentiment de convenance sociale. Dans l'antiquité même, Cicéron, l'ami et l'admirateur de Roscius, ne disait-il pas de l'illustre comédien : « C'est un si grand artiste qu'il paraît seul digne de monter sur le théâtre : c'est un si honnête homme qu'il semble seul digne de n'y pas paraître. » Ailleurs, Cicéron allait jusqu'à proclamer que Roscius méritait d'entrer au sénat. Et cependant Roscius, honoré de l'estime du peuple et de l'amitié des plus glorieux personnages de la république, ne fut pas sénateur ; et s'il s'est trouvé, de son vivant, quelqu'un pour le remarquer, ce qui n'eut jamais lieu pour Molière, il ne se trouva jamais personne pour le trouver mauvais et pour s'en plaindre. Mais si l'Académie n'a pas offert une place à Molière, combien elle a regretté plus tard de ne pouvoir s'enorgueillir de ce nom illustre parmi les plus illustres ! On sait qu'elle fit placer le buste du poète dans la salle de ses séances avec ce vers :

Rien ne manque à sa gloire : il manquait à la nôtre.

Scarron, s'il est permis de parler de Scarron après Molière, ne pouvait quitter sa chambre : le nommer à

l'Académie, c'eût été se donner un membre plus que boiteux et inutile. Mais d'ailleurs le genre de style qu'il avait adopté pouvait-il être alors un titre suffisant d'admission ? L'Académie nous désavouerait, si nous croyions avoir à la justifier d'avoir répudié un poète burlesque. Ajoutons même que Saint-Amant, qui était de l'Académie, s'était chargé de recueillir pour le Dictionnaire les termes burlesques ou *grotesques* : il y aurait eu double emploi.

Enfin Rotrou et Brébeuf, supérieurs, sans contredit, par le talent et par quelques œuvres, à plusieurs académiciens de leur temps, vivaient en province ; et si, au moment où se fonda l'Académie, on inscrivit sur le tableau les noms de quelques écrivains qui demeuraient loin de Paris, on prit ensuite pour règle de ne recevoir aucun nouveau membre qui ne pût prendre sa part des charges communes et se rendre utile à la Compagnie dans ses travaux.

Nous n'insisterons pas plus longtemps sur ce point, qui nous éloigne un peu de notre rôle d'éditeur. Ce n'est pas l'Académie que nous avons à défendre : que lui importent les attaques, et quel service pouvons-nous lui rendre ? C'est l'ouvrage de Pellisson et le nôtre que nous avons à présenter au public, et si nous avons cru devoir donner une pensée aux absents, nous ne pouvons tarder plus longtemps à parler du travail laissé par l'historien de l'Académie sur les membres de ce Corps illustre.

A la suite des notices consacrées par Pellisson aux académiciens morts avant 1652, est jointe une liste des

quarante membres que comptait alors la Compagnie, avec l'indication de leurs ouvrages. Et les notices et ce que l'auteur appelle son Catalogue laissent beaucoup à désirer.

L'abbé d'Olivet a comblé quelques lacunes : nous avons essayé de compléter son œuvre, et de réparer en même temps un assez bon nombre d'erreurs échappées à l'un et à l'autre historien. Nous avons cru, dans l'intérêt d'une clarté plus grande à donner à notre texte, pouvoir user d'un artifice typographique qui, nous l'espérons, sera agréé du lecteur. Réservant pour notre propre travail le bas des pages, nous avons placé les commentaires de l'abbé d'Olivet à la suite de chacun des articles qui les ont provoqués; mais nous avons indiqué nettement sa part et celle de Pellisson en employant pour l'impression des caractères différents.

L'inégalité des styles, la supériorité incontestable de Pellisson sur d'Olivet, suffirait pour distinguer les deux textes : et c'est même un des enseignements qui ressortent du rapprochement des deux *Histoires*.

Pellisson et d'Olivet se servent tous deux de la même langue; ils puisent au même fonds, et ce fonds, à la date où ils écrivent l'un et l'autre, est encore excellent. Ils diffèrent pourtant comme écrivains, et ils portent dans leur manière de dire la diversité de leurs esprits. Pellisson a de la politesse, de l'élégance, de l'urbanité, de la grâce; d'Olivet a de la correction, de l'exactitude, mais quelque sécheresse; il n'a aucune fleur. On sent, au contraire, une certaine fleur jusque dans la sobriété de Pellisson.

Il est vrai que la *Relation* de Pellisson est quelquefois incomplète ; mais à plus forte raison pouvons-nous faire ce reproche à l'*Histoire* publiée par l'abbé d'Olivet ! Pour lui, nous serons sévère : s'il n'a point l'excuse de ce style dont le charme fait tout pardonner, il n'a point non plus cette conscience d'un historien scrupuleux qui n'épargne et ne plaint aucun effort pour traiter un sujet avec tout son détail et dans toute son étendue. En écrivant la suite de Pellisson, il semble surtout n'avoir pas voulu laisser à un autre l'honneur de le continuer ; mais il s'est montré pour son compte historien assez peu pénétré de ses devoirs, assez peu zélé à les remplir, et, pour tout dire, Académicien médiocrement curieux des particularités ou des événements académiques.

On peut lui reprocher avec justice d'avoir passé sous silence toute la vie publique de l'Académie. Ainsi, après avoir consacré trente pages à peine à rappeler l'histoire générale de la Compagnie, selon le plan qu'il s'en est fait, dit-il, sans autre excuse ou explication de sa brièveté, il ajoute : « J'aurois pu, à l'exemple de M. Pellisson, parler des auteurs qui ont dédié ou présenté quelques-uns de leurs ouvrages à l'Académie ; j'aurois pu marquer les occasions les plus brillantes où elle a eu l'honneur de porter la parole au Roi, aux princes et princesses du sang, aux cardinaux et aux ministres d'État : mais tous ces détails qu'ajouteroient-ils à l'idée que nous donnent de cette Compagnie les bontés dont Louis XIV l'a honorée ? » Ces détails omis ajouteraient pour nous à l'intérêt du livre, et le lecteur

d'aujourd'hui y trouverait peut-être autre chose que des harangues de pure étiquette.

Que dirons-nous aussi de ses notices sur Gombauld, sur Bussy-Rabutin, sur Corneille, sur Racine? Pour le premier, d'Olivet reproduit une préface de Conrart; pour le second, il rapporte simplement son épitaphe; l'article de Corneille est un emprunt fait à Fontenelle; celui de Racine, dû en partie à M. de Valincourt, avec quelques additions de d'Olivet, a été vivement relevé par le fils de l'auteur d'*Athalie*.

Comme la plupart des biographes de ce temps, Pellisson et d'Olivet se sont complu à rappeler la vie des personnages dont ils s'occupent d'une manière bien sommaire, et sans y mettre la richesse et la précision qu'on aimerait aujourd'hui à y trouver : nous n'avons pas eu, on le comprend, la présomption de refaire un travail si visiblement incomplet; mais nous avons du moins pris à tâche de joindre à notre texte tous les renseignements, tous les documents susceptibles de suppléer à ce qui y manque : notre seul regret c'est de n'avoir pu introduire dans nos commentaires toutes les notes que nous avons recueillies pour cet objet.

Comme appendice au premier volume, nous avons donné plusieurs discours prononcés dans l'Académie par Pellisson; les amateurs de beau style et de fin langage nous en sauront gré. Au second, nous avons joint divers opuscules de l'abbé d'Olivet, qui forment, en quelque sorte, le complément de son histoire : c'est d'abord une Notice spirituellement écrite sur l'abbé Genest, sous forme de lettre au président Boyhier; une

autre lettre nous apprend les motifs qui ont déterminé l'auteur à prendre la date de 1700 pour limite de son travail, et renferme quelques anecdotes sur le président Rose, secrétaire du cabinet du Roi et membre de l'Académie ; dans une troisième lettre, s'attaquant à cette thèse soutenue par Pellisson, que « Messieurs de l'Académie, lorsqu'ils ont à se choisir un collègue, devraient toujours nommer le plus digne, sans même qu'il s'en doutât, » il soutient que la Compagnie ne peut nommer un nouveau membre qui ne lui ait pas fait connaître à l'avance son intention. Mais si un candidat doit assurer qu'il ne refusera pas l'honneur du fauteuil, s'il l'obtient, est-il également nécessaire qu'il s'astreigne à des démarches personnelles auprès de chacun des Académiciens ? l'abbé d'Olivet conclut négativement.

A ces textes précieux pour l'histoire des traditions académiques et des membres de l'illustre Compagnie, nous avons joint un très-grand nombre de lettres ou d'extraits de lettres adressées par l'abbé d'Olivet au président Bouhier et restées jusqu'ici inédites. Cette Correspondance, échangée entre deux hommes pour qui la littérature était une passion et un culte, offre un grand intérêt pour l'histoire littéraire de la première moitié du dix-septième siècle : nous signalerons particulièrement les passages relatifs à l'élection de Montesquieu. Resserré dans des limites qu'il nous était interdit de franchir, nous avons pu du moins emprunter au Recueil volumineux de la Bibliothèque impériale tout ce qui, de près ou de loin, peut servir à compléter soit l'ouvrage de l'abbé d'Olivet, soit l'his-

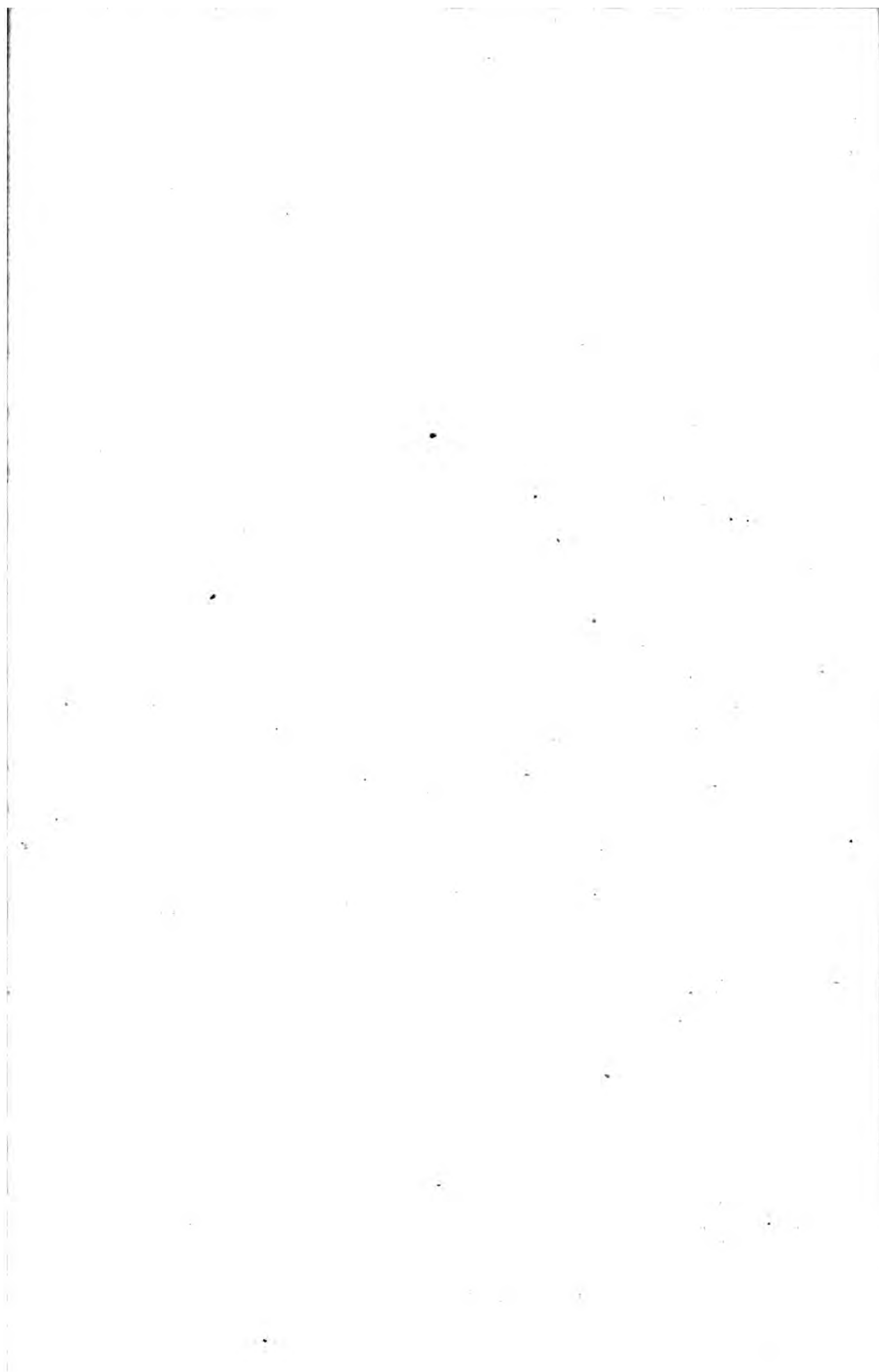
toire de la Compagnie en général ou des Académiciens en particulier.

Parmi nos pièces justificatives de ce même volume, il est un document sur lequel nous désirons surtout appeler l'attention : c'est le travail de critique auquel donna lieu, au sein de l'Académie, l'examen de la Préface du Dictionnaire. Ce texte important, au point de vue littéraire, nous a été fourni par l'abbé d'Olivet lui-même, qui l'inséra à la suite de ses *Remarques de grammaire sur les tragédies de Racine*.

Enfin, sans parler des autres pièces classées au même lieu et que nous avons réunies à celles-ci, nous devons expliquer au lecteur deux modifications que nous avons cru devoir introduire dans notre édition de Pellisson et de l'abbé d'Olivet. Au lieu de placer à la suite de chacune des notices consacrées aux Académiciens la liste de leurs ouvrages, nous avons jugé plus utile de former une sorte de catalogue académique qui permit d'embrasser d'un seul coup d'œil l'ensemble des travaux laissés, durant le dix-septième siècle, par la succession des Quarante. Puis, examinant de plus près le tableau des fauteuils tel qu'il a été dressé soit par l'abbé d'Olivet, soit par d'autres, nous avons été frappé des différences que nous y avons rencontrées. C'est alors que, remontant à la seule source où tous auraient dû puiser, c'est-à-dire à l'*Histoire* de Pellisson, interrogeant ensuite les dates des Discours de réception ou de la mort des Académiciens, nous avons été amené à modifier quelquefois et à rectifier l'ordre des noms dans la liste des membres qui ont occupé chacun des fauteuils.

Et maintenant que nous sommes arrivé au terme de ces longues et pénibles, mais aussi de ces agréables recherches, nous l'avouons, c'est avec regret que nous quittons un travail dont l'intérêt compensait les fatigues. Nous jouissions avec délices de cette calme et douce familiarité que nous nous étions créée avec des hommes dont s'enorgueillit à juste titre notre histoire littéraire. Quel sujet trouverons-nous jamais qui attire notre étude et nous captive avec plus de charme et de profit que l'histoire d'une Compagnie illustrée par des écrivains dont la plupart ont apporté à la littérature française ses gloires les moins contestées et les plus sûres?

CH.-L. LIVET.



A MESSIEURS
DE
L'ACADÉMIE FRANÇOISE.

MESSIEURS,

Pour ne point laisser de vide dans votre Histoire, je n'avois pas seulement à la reprendre où M. Pellisson l'a finie; mais ce qu'il en a écrit demandoit nécessairement d'être accompagné et de remarques, et d'additions.

Tantôt ce sont des usages académiques qui ont varié selon les temps; il étoit à propos d'en avertir. Tantôt ce sont de petits faits, sur lesquels votre premier historien n'avoit pas eu des mémoires exacts; il y falloit quelques éclaircissements. Voilà les deux principaux objets de mes Remarques. Je me suis étudié à n'en point faire d'inutiles; et celles-là même qui me paroisoient d'une nécessité absolue, j'ai tâché de les faire courtes.

A l'égard des Additions, elles contiennent le peu que j'ai trouvé à recueillir touchant ceux des Académiciens reçus jusqu'en 1652, qui n'ont pas leur article particulier dans la continuation de cette Histoire. Je m'y serois volontiers étendu, si la matière ne m'avoit manqué. Mais d'où aurions-nous aujourd'hui des

lumières sur des temps si éloignés du nôtre? Vous savez, MESSIEURS, quel a été le sort de nos anciens Registres : ils avoient été confiés à M. Pellisson, et lorsqu'il fut mis à la Bastille, ils périrent avec le reste de ses papiers.

Heureusement, sans recourir à d'autres titres, il ne faut pour faire honneur à nos prédécesseurs, qu'indiquer les ouvrages qu'ils ont laissés. Aussi n'ai-je rien oublié de ce qui dépendoit de moi, pour en donner une liste exacte à la fin de ce volume. Mais je n'y ai fait entrer que les seuls ouvrages dont j'ai pu voir de mes yeux un exemplaire, ni les ouï-dire, ni les catalogues de bibliothèques, soit manuscrits, soit imprimés, ne m'ayant paru des cautions suffisantes; et par conséquent, quelque soin que j'aie pris, il n'est pas possible que plusieurs autres productions des mêmes auteurs n'aient échappé à mes recherches.

Je suis avec l'estime la plus parfaite, et avec le plus respectueux dévouement,

MESSIEURS,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

OLIVET.

1729. ¹

¹ Ainsi est datée la dédicace de d'Olivet, même dans l'édition de 1743, que nous avons généralement suivie.

HISTOIRE

DE

L'ACADÉMIE FRANÇOISE

*A Monsieur D. F. F.*¹

J'entreprends, puisque vous le voulez, d'écrire tout ce que j'ai pu savoir de l'Académie françoise, qui est une Compagnie dont plusieurs parlent, mais que peu de personnes connoissent comme elle mérite d'être connue. Car soit que l'on regarde son but, qui a été de porter la langue que nous parlons à sa dernière perfec-

¹ DE FAURE FONDAMENTE. C'étoit un gentilhomme du Languedoc, allié de M. Pellisson, (o.)

— L'ouvrage de Pellisson avait paru anonyme; son nom est révélé cependant dès la 1^{re} édition par le privilège qui lui est accordé; dans la cession que l'auteur fait de ce privilège au libraire A. Courbé, il restitue le nom *De Faure Fondamente*, désigné en tête du livre par les seules initiales. M. De Faure Fondamente fut un des premiers fondateurs de l'Académie royale de Nîmes, qui depuis fut affiliée à l'Académie françoise. (*Rec. des harangues prononcées par Messieurs de l'Acad. fr. — 1 vol. in-4^o, 1698, page 613.*)

tion, et de nous tracer un chemin pour parvenir à la plus haute éloquence ; soit que l'on considère les personnes dont elle a été composée, de qui les noms sont célèbres et le seront vraisemblablement à l'avenir ; soit que l'on jette les yeux sur son fondateur, le cardinal de Richelieu, ce fameux ministre, dont le génie et la fortune ont été également extraordinaires, je ne vois rien en tout cela, qui ne soit digne qu'on s'en informe, et qu'on en conserve soigneusement le souvenir.

Si quelqu'un nous avoit particulièrement laissé par écrit ce qui se passoit entre Auguste, Mécénas, et les excellents esprits de leur siècle, je ne sais si nous en lirions l'histoire avec moins de curiosité et de plaisir, que celle des guerres et des affaires d'État de ce temps-là ; je ne sais même, afin que je dise quelque chose de plus, si nous la lirions avec moins d'utilité et de profit : nous, dis-je, à qui la fortune n'a donné ni armées à conduire, ni républiques à gouverner, où nous puissions montrer qui nous sommes, et à qui elle ne laisse en partage que l'étude, la conversation, et les vertus privées et domestiques.

Je ne craindrai donc point de rapporter fort exactement sur mon sujet, tout ce que j'ai recueilli, ou des registres et des mémoires très-amples qui m'ont été communiqués, ou des longs et particuliers entretiens que j'ai eus sur cette matière avec les personnes qui m'en pouvoient le mieux instruire ; et n'y oublierai pas même plusieurs petites circonstances qu'un historien omettroit sans doute ; mais qu'un ami, ce me semble, peut dire familièrement à son ami. Je me dispenserai

seulement de suivre toujours et pas à pas l'ordre des dates, qui sentiroit un peu trop le journal, et m'obligeroit à revenir trop souvent sur les mêmes choses. Mais rien ne m'échappera, si je ne me trompe, quand j'aurai traité, comme j'en ai le dessein, ces cinq articles :

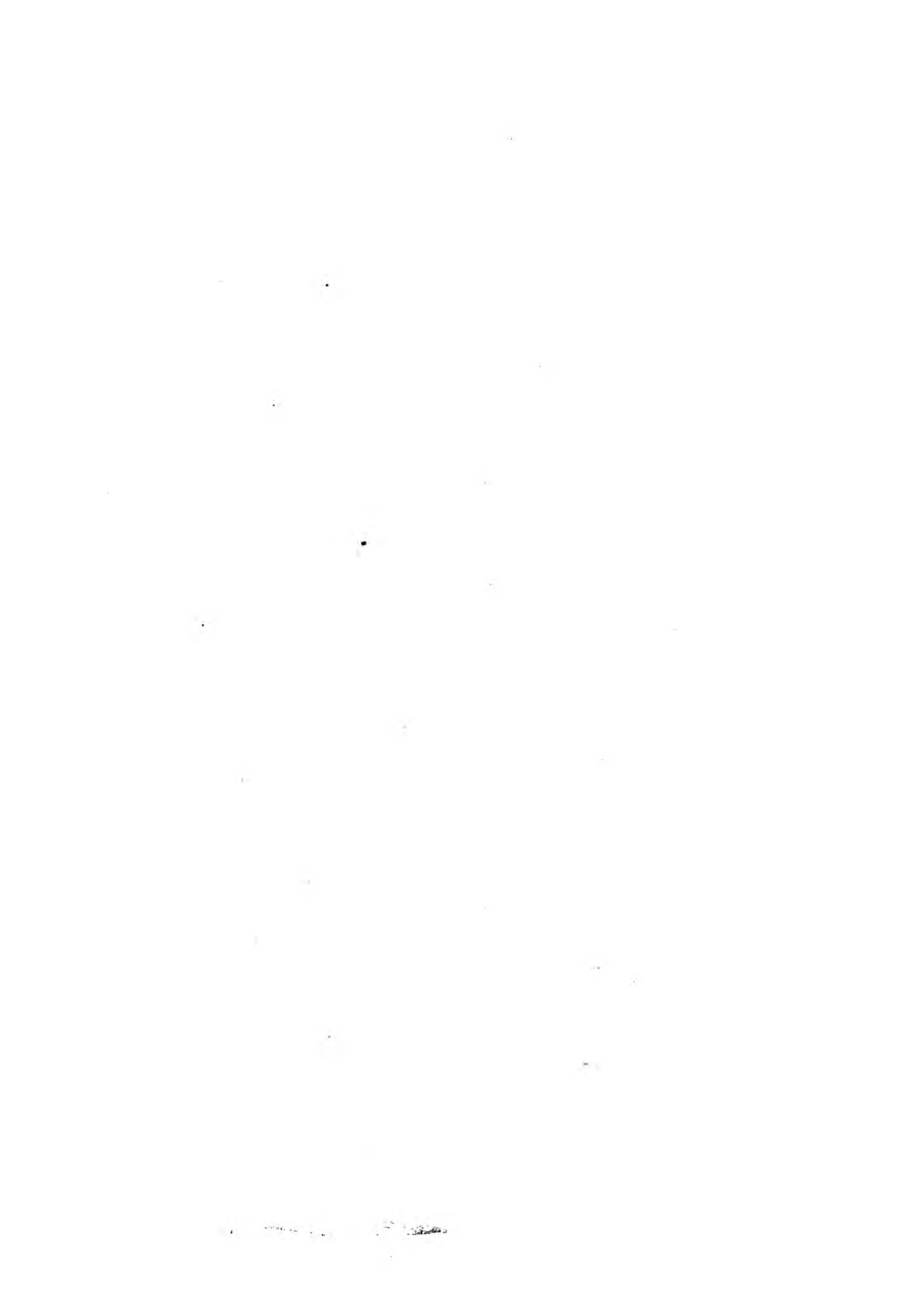
I. De l'établissement de l'Académie françoise.

II. De ses statuts, et, en même temps, des jours, des lieux et de la forme de ses assemblées.

III. De ce qu'elle a fait depuis son institution.

IV. De quelques choses remarquables qui s'y sont passées.

V. Et enfin des Académiciens en particulier.



I

DE L'ÉTABLISSEMENT

L'ACADÉMIE FRANÇOISE.

L'Académie françoise n'a été établie par édit du Roi qu'en l'année 1635 ; mais on peut dire que son origine est de quatre ou cinq ans plus ancienne¹, et qu'elle doit en quelque sorte son institution au hasard.

Ceux qui ont parlé² de l'Académie des Humoristes de Rome, disent qu'elle naquit fortuitement aux noces de Lorenzo Mancini, gentilhomme romain ; que plusieurs personnes de condition d'entre les conviés, pour donner quelque divertissement aux dames, et parce que c'étoit au carnaval, se mirent à réciter premièrement sur-le-champ, et puis avec plus de préméditation, des

¹ Voyez, aux pièces justificatives, les extraits des lettres inédites de Chapelain.

² M. Naudé, en son Dialogue de Mascurat, page 148, où il cite *Giovan Battista Alberti, nel discorso dell' Academie, parte seconda*, pag. 80. (r.)

sonnets, des comédies, des discours, ce qui leur fit donner le nom de *Belli humori*; qu'enfin ayant pris goût insensiblement à ces exercices, ils résolurent de former une Académie de belles-lettres; qu'alors ils changèrent le nom de *Belli humori* en celui d'*Humoristi*, et choisirent pour devise une nuée qui, après s'être formée des amères exhalaisons de la mer, retombe en pluie douce et menue, avec ces trois mots du poète Lucrèce, pour âme : *Redit agmine dulci*¹.

L'Académie françoise n'est pas née, à la vérité, d'une rencontre comme celle-là, mais il est certain que ceux qui la commencèrent ne pensoient presque à rien moins qu'à ce qui en arriva depuis. Environ l'année 1629, quelques particuliers, logés en divers endroits de Paris, ne trouvant rien de plus incommode dans cette grande ville, que d'aller fort souvent se chercher les uns les autres sans se trouver, résolurent de se voir un jour de la semaine chez l'un d'eux². Ils étoient tous gens de lettres, et d'un mérite fort au-dessus du commun : M. Godeau, maintenant évêque de Grasse,

¹ Tout ce passage est la traduction à peu près exacte du texte italien donné par G. Naudé, qui l'avoit tiré, en l'abrégeant, du livre d'Alberti. (Voy. *Jugement de tout ce qui a été imprimé contre le cardinal Mazarin*, ou dialogue de Mascurat et de Saint-Ange, p. 148-149.)

² La première de ces assemblées s'étoit tenue, selon d'Olivet, chez Conrart, qui avoit réuni plusieurs de ses amis pour leur présenter son jeune parent, Godeau, et leur faire entendre les vers que celui-ci apportoit de Dreux. Voy. à la fin de ce volume, dans le *Catalogue de Messieurs de l'Académie françoise*, l'article II, consacré à Godeau, et, aux pièces justificatives, les extraits de la correspondance inédite de Chapelain.

qui n'étoit pas encore ecclésiastique, M. de Gombauld, M. Chapelain, M. Conrart, M. Giry, feu M. Habert, commissaire de l'artillerie, M. l'abbé de Cérisy, son frère, M. de Serizay, et M. de Malleville. Ils s'assembloient chez M. Conrart, qui s'étoit trouvé le plus commodément logé pour les recevoir, et au cœur de la ville ¹, d'où tous les autres étoient presque également éloignés. Là ils s'entretenoient familièrement, comme ils eussent fait en une visite ordinaire, et de toute sorte de choses, d'affaires, de nouvelles, de belles-lettres. Que si quelqu'un de la compagnie avoit fait un ouvrage, comme il arrivoit souvent, il le communiquoit volontiers à tous les autres, qui lui en disoient librement leur avis ; et leurs conférences étoient suivies tantôt d'une promenade, tantôt d'une collation qu'ils faisoient ensemble. Ils continuèrent ainsi trois ou quatre ans, et comme j'ai ouï dire à plusieurs d'entre eux, c'étoit avec un plaisir extrême et un profit incroyable ; de sorte que quand ils parlent encore aujourd'hui de ce temps-là, et de ce premier âge de l'Académie, ils en parlent comme d'un âge d'or, durant lequel avec toute l'innocence et toute la liberté des premiers siècles, sans bruit et sans pompe, et sans autres lois que celles de l'amitié, ils goûtoient ensemble tout ce que la société des esprits et la vie raisonnable ont de plus doux et de plus charmant ².

¹ Dans la rue Saint-Martin.

² L'Abbé de La Chambre, répondant au discours de réception de Boileau Despréaux, fait des réunions de Conrart un éloge sem-

Ils avoient arrêté de n'en parler à personne; et cela fut observé fort exactement pendant ce temps-là. Le premier qui y manqua fut M. de Malleville : car il n'y a point de mal de l'accuser d'une faute qu'un événe-

blable; mais il exagère sans doute un peu pour critiquer le genre satirique adopté par Despréaux :

« Nous avouons, dit-il, M. Conrart pour instituteur de cette petite Académie naissante, formée seulement de sept ou huit personnes d'élite, que l'amour des Lettres avoit rassemblées pour conférer ensemble des productions de leur esprit et pour se perfectionner mutuellement.

« Dans cette école d'honneur, de politesse et de savoir, l'on ne s'en faisoit point accroire, l'on ne s'entêtoit point de son prétendu mérite, l'on n'y opinoit point tumultuairement et en désordre; personne n'y disputoit avec altercation et aigreur; les défauts étoient repris avec douceur et modestie, les avis reçus avec docilité et soumission; bien loin d'avoir de la jalousie les uns des autres, l'on se faisoit un honneur et un mérite de celui de ses confrères, dont on se glorifioit plus que du sien propre. Au lieu d'insulter aux foiblesses inséparablement attachées à l'humanité, et encore plus à la profession des Lettres humaines... l'on se faisoit une loi expresse de cacher les défauts de son prochain, de les étouffer dans le sein de la compagnie, d'en dérober la connoissance aux étrangers sans s'étudier à en régaler ceux de dehors, ou à en divertir le public par de sanglantes railleries, aux dépens des particuliers et de ses plus chers amis.

« Là, chacun s'efforçoit de devenir de jour en jour plus savant et plus vertueux... Là, chacun étoit maître et disciple à son tour; chacun donnoit et recevoit, tout le monde contribuoit à un si agréable commerce : inégaux, mais toujours d'accord. Celui qui étoit repris et corrigé s'estimoit plus que celui qui corrigeoit; le vaincu s'en retournoit plus glorieux, plus satisfait et plus chargé de dépouilles que le vainqueur. »

(*Rec. des Harangues* prononcées par Messieurs de l'Acad. franç., 1698, in-4°, p. 453-454.)

ment si heureux a effacée. Il en dit quelque chose à M. Faret, qui venoit alors de faire imprimer son *Honnête homme*¹, et qui, ayant obtenu de se trouver à une de leurs conférences, y porta un exemplaire de son livre qu'il leur donna. Il s'en retourna avec beaucoup de satisfaction, tant des avis qu'il reçut d'eux sur cet ouvrage, que de tout ce qui se passa dans le reste de la conversation. Mais comme il est difficile qu'un secret que nous avons éventé ne devienne tout public bientôt après, et qu'un autre nous soit plus fidèle que nous ne l'avons été à nous-mêmes, M. Desmarests² et M. de Boisrobert eurent connoissance de ces assemblées, par le moyen de M. Faret. M. Desmarests y vint plusieurs fois, et y lut le premier volume de l'*Ariane* qu'il composoit alors. M. de Boisrobert désira aussi d'y assister, et il n'y avoit point d'apparence de lui en refuser l'entrée; car outre qu'il étoit ami de la plupart de ces Messieurs, sa fortune même lui donnoit quelque autorité, et le rendoit plus considérable³. Il s'y trouva

¹ En 1630, d'après la liste, donnée par d'Olivet, des œuvres laissées par les Académiciens; mais Pellisson lui-même, dans sa *notice sur Faret*, dit 1633. — Le privilège est daté du 20 avril 1630; sur aucun exemplaire nous n'avons trouvé la date où fut achevée d'imprimer la 1^{re} édition. — En 1634 parut à Paris une traduction espagnole, avec le texte en regard; le privilège est du 24 novembre, et l'*achevé d'imprimer* du 22 décembre 1633.

² Nous écrivons le nom en un mot, et non en deux comme fait toujours d'Olivet, pour nous conformer à l'orthographe expressément indiquée par Pellisson dans l'*errata* de sa 2^e édition.

³ « Monsieur, lui écrivait Balzac le 1^{er} décembre 1634, j'ai pitié de votre bonne fortune... Vous estes malheureux d'estre si aimé,

donc ; et quand il eut vu de quelle sorte les ouvrages y étoient examinés, et que ce n'étoit pas là un commerce de compliments et de flatteries, où chacun donnoit des éloges pour en recevoir, mais qu'on y reprenoit hardiment et franchement toutes les fautes jusqu'aux moindres, il en fut rempli de joie et d'admiration. Il étoit alors en sa plus haute faveur auprès du cardinal de Richelieu ; et son plus grand soin étoit de délasser l'esprit de son maître, après le bruit et l'embarras des affaires, tantôt par ces agréables contes qu'il fait mieux que personne du monde, tantôt en lui rapportant toutes les petites nouvelles de la cour et de la ville ; et ce divertissement étoit si utile au Cardinal, que son premier médecin, M. Citois, avoit accoutumé de lui dire : « Monseigneur, nous ferons tout ce que nous pourrons pour votre santé ; mais toutes nos drogues sont inutiles, si vous n'y mêlez un peu de Boisrobert ¹. »

et un homme nécessaire à tant de gens est de nul usage pour soi-même... Vous voudriez bien vous en dédire ; il n'est plus temps... Il faut que vous soyez toujours le médiateur entre Apollon et les poètes. »

¹ « J'ai la réputation d'avoir dans mes vers aussi bien que dans mes conversations un air enjoué,

Un tour galant, une certaine aisance
Qu'on peut louer sans trop de complaisance.

Quand plusieurs personnes de la première qualité ne l'auroient pas dit après un amy si croyable (Gombauld), j'ay de quoy le justifier par les Mémoires du temps. On y peut voir que feu M. le Cardinal étant malade à Narbonne, et demandant à M. Cytois, son médecin, quelque remède particulier qui le soulageât, et qui ne fût ni casse, ni rhubarbe, ni saignée : « Je n'ai plus rien, dit-il,

Parmi ces entretiens familiers, M. de Boisrobert qui l'entretenoit de tout, ne manqua pas de lui faire un récit avantageux de la petite assemblée qu'il avoit vue, et des personnes qui la composoient ; et le Cardinal qui avoit l'esprit naturellement porté aux grandes choses, qui aimoit surtout la langue françoise, en laquelle il écrivoit lui-même fort bien ¹, après avoir loué ce dessein, demanda à M. Boisrobert si ces personnes ne voudroient point faire un corps et s'assembler régulièrement, et sous une autorité publique. M. de Boisrobert ayant répondu qu'à son avis cette proposition seroit reçue avec joie, il lui commanda de la faire, et d'offrir à ces Messieurs sa protection pour leur Compagnie, qu'il feroit établir par Lettres Patentes ; et à chacun d'eux en particulier, son affection qu'il leur témoigneroit en toutes rencontres.

Quand ces offres eurent été faites, et qu'il fut question de résoudre en particulier ce que l'on devoit répondre, à peine y eut-il aucun de ces Messieurs qui n'en témoignât du déplaisir, et ne regrettât que l'honneur qu'on leur faisoit, vint troubler la douceur et la familiarité

Monseigneur, à vous ordonner, que deux drachmes de Bois-Robert après le repas. »

(*Les épîtres en vers et autres œuvres poét.* de M. de Boisrobert-Metel ; Paris, Courbé, 1659, in-8°. — *Avis au lecteur.*)

¹ Outre les papiers politiques que nous avons de lui, imprimés ou manuscrits, on connaît du Cardinal plusieurs ouvrages, entre autres : *Traité qui contient la méthode la plus facile et la plus assurée pour convertir ceux qui se sont separez de l'Église*, 1651 et aussi 1655, in-4°. — *Traité de la perfection du chrestien*, 1646, in-12 ; — etc.

de leurs conférences. Quelques-uns même, et surtout MM. de Serizay et de Malleville, étoient d'avis qu'on s'excusât envers le Cardinal le mieux qu'on pourroit. Mais ces deux-là, outre les raisons générales qui leur étoient communes avec les autres, en avoient une particulière qui les regardoit. M. de Serizay étoit intendant de la maison du duc de la Rochefoucauld¹, et M. de Malleville étoit secrétaire du maréchal de Bassompierre. On considéroit ces deux seigneurs comme ennemis du Cardinal : le premier, ne se sentant pas bien à la cour, s'étoit retiré en son gouvernement de Poitou ; et l'autre étoit déjà prisonnier dans la Bastille². Or, vous savez en quelle réputation étoit alors ce Ministre : on croyoit que, se voyant en une place si enviée et si exposée aux entreprises des grands, il n'y en avoit presque point chez qui il n'eût quelqu'un à ses gages pour lui donner avis de tous leurs desseins. Ces deux Messieurs craignoient donc que cette liaison, qu'ils auroient avec lui par le moyen d'une Académie dont il seroit le fondateur et le protecteur, ne donnât à parler à beaucoup de gens, et ne les rendît suspects à leurs maîtres. Ainsi ils n'oublièrent rien pour persuader à la Compagnie ce qu'ils désiroient. A la fin pourtant il passa³ à l'opinion

¹ François V^e du nom, 1^{er} duc de La Rochefoucauld, né le 5 septembre 1588, mort le 8 février 1650 ; père de l'auteur des *Maximes*.

² Le cardinal de Richelieu, qui craignoit le maréchal, l'avoit fait renfermer depuis le 25 février 1631.

³ Il semblerait qu'on dût lire : *ils passèrent* ; aucune édition ne nous a autorisé à changer le texte donné par Pellisson et respecté par d'Olivet.

contraire, qui étoit celle de M. Chapelain ; car comme il n'avoit ni passion, ni intérêt contre le Cardinal, duquel il étoit connu, et qui lui avoit même témoigné l'estime qu'il faisoit de lui en lui donnant une pension, il leur représenta qu'à la vérité ils se fussent bien passés que leurs conférences eussent ainsi éclaté, mais qu'en l'état où les choses se trouvoient réduites, il ne leur étoit pas libre de suivre le plus agréable de ces deux partis ; qu'ils avoient affaire à un homme qui ne vouloit pas médiocrement ce qu'il vouloit, et qui n'avoit pas accoutumé de trouver de la résistance, ou de la souffrir impunément ; qu'il tiendrait à injure le mépris qu'on feroit de sa protection, et s'en pourroit ressentir contre chaque particulier ; que du moins, puisque par les lois du royaume toutes sortes d'assemblées qui se faisoient sans autorité du Prince étoient défendues, pour peu qu'il en eût envie, il lui seroit fort aisé de faire, malgré eux-mêmes, cesser les leurs, et de rompre par ce moyen une société que chacun d'eux désiroit être éternelle.

Sur ces raisons il fut arrêté : « Que M. de Boisrobert seroit prié de remercier très-humblement Monsieur le Cardinal de l'honneur qu'il leur faisoit, et de l'assurer qu'encore qu'ils n'eussent jamais eu une si haute pensée, et qu'ils fussent fort surpris du dessein de Son Éminence, ils étoient tous résolus de suivre ses volontés. » Le Cardinal reçut leur réponse avec grande satisfaction ; et donnant divers témoignages qu'il prenoit cet établissement à cœur, commanda à M. de Boisrobert de leur dire, « qu'ils s'assemblassent comme de cou-

tume, et qu'augmentant leur Compagnie, ainsi qu'ils le jugeroient à propos, ils avisassent entre eux quelle forme et quelles lois il seroit bon de lui donner à l'avenir. »

Cela se passoit ainsi au commencement de l'année 1634. En ce même temps, M. Conrart, chez qui les assemblées s'étoient faites jusques alors, vint à se marier¹. Ayant donc prié tous ces Messieurs, comme ses amis particuliers, d'assister à son contrat, ils avisèrent entre eux qu'à l'avenir sa maison ne seroit plus si propre qu'auparavant pour leurs conférences. Ainsi on commença à s'assembler chez M. Desmarests², et à penser sérieusement, suivant l'intention du Cardinal, à l'établissement de l'Académie.

Si vous vous souvenez d'avoir lu dans quelque poète la description d'une République naissante, où les uns sont occupés à faire des lois et à créer des magistrats ; les autres à partager les terres, et à tracer les plans des maisons ; ceux-ci à assembler des matériaux ; ceux-là à jeter les fondements des temples ou des murailles : imaginez-vous qu'il en fut à peu près de même en cette première institution de l'Académie, et qu'il s'y passa presque en même temps plusieurs choses qui ne peuvent être rapportées que l'une après l'autre.

Une des premières fut que ces Messieurs grossirent leur Compagnie de plusieurs personnes considérables par leur mérite, entre lesquelles il y en avoit qui l'é-

¹ Il épousa, en 1654, M^{lle} Muisson.

² A l'hôtel Pellevé, à l'angle de la rue du Roi-de-Sicile et de la rue Tison.

toient d'ailleurs par leur condition. Car comme la Cour embrasse toujours avec ardeur les inclinations des ministres et des favoris, surtout quand elles sont raisonnables et honnêtes, ceux qui approchoient le plus près du Cardinal, et qui étoient en quelque réputation d'esprit, faisoient gloire d'entrer dans un corps dont il étoit le protecteur et le père. Non-seulement M. Desmarets et M. de Boisrobert, qui avoient su les premiers ces assemblées secrètes, mais encore M. de Montmor, maître des requêtes, M. du Chastelet, conseiller d'État, M. de Bautru, aussi conseiller d'État, et qui étoit en grande faveur, M. Servien, alors secrétaire d'État, et M. le garde des sceaux Séguier, maintenant chancelier de France, voulurent être de cette Compagnie. Mais parce que je dois parler ailleurs de tous les Académiciens en particulier, je me réserve à dire en cet endroit-là en quel temps et en quelle occasion chacun d'eux y fut reçu.

Pour donner aussi quelque ordre et quelque forme à leurs Assemblées, ils résolurent de créer d'abord trois officiers : un Directeur et un Chancelier, qui seroient changés de temps en temps, et un Secrétaire, qui seroit perpétuel : les deux premiers par sort, et le dernier par les suffrages de l'Assemblée. Le Directeur fut M. de Serizay, le Chancelier M. Desmarets, le Secrétaire M. Conrart, à qui cette charge fut donnée en son absence¹, d'un commun consentement, tout le

¹ Il étoit alors à Jonquières depuis au moins 1633, comme on le voit par les lettres manuscrites de Chapelain. (*Biblioth. fr. de Goujet*, t. xvii, page 396.) — Nous en citerons de nombreux extraits dans les Pièces justificatives.

monde demeurant d'accord que personne ne pouvoit mieux remplir cette place. Dès lors il commença à écrire ce qui se passoit dans les Assemblées, et à tenir ces registres, d'où j'ai tiré la meilleure et la plus grande partie de cette Relation. Ils commencent au 13 mars 1634.

Outre ces trois officiers, on créa un libraire de l'Académie, lequel devoit aussi lui servir comme d'huis-sier. Cette charge fut donnée à Camusat¹, qui étoit de tous ceux d'alors celui que l'on estimoit le plus habile; car outre qu'il étoit très-entendu en sa profession, il étoit homme de bon sens, et n'imprimoit guère de mauvais ouvrages; de sorte qu'encore lorsque nous sommes venus dans le monde vous et moi, et que nous avons commencé à lire des pièces françoises, c'étoit presque une marque infailible des bonnes, que d'être de son impression.

On délibéra aussi², dans ces commencements, du nom que prendroit la Compagnie, et entre plusieurs qui furent proposés, celui de l'Académie françoise, qui avoit déjà été approuvé par le Cardinal, fut trouvé le meilleur. Quelques-uns l'ont nommée depuis l'*Académie des beaux esprits*; quelques autres, l'*Académie de l'Éloquence*, comme M. de Boissat³, qui lui écrivit de Dauphiné avec ce titre, par erreur, bien qu'il en fût lui-même. Plusieurs autres ont cru qu'elle s'appeloit l'*Académie Éminente*, par une allusion à la qualité du Cardinal son protecteur; et j'avoue que je m'y suis

¹ Registres, 10 avril 1634. — ² Registres, 20 mars 1634.

³ On verra plus loin dans quelle circonstance.

aussi trompé autrefois dans l'Épître dédicatoire du premier livre de la Paraphrase des Institutes¹ ; mais enfin elle ne s'est jamais appelée elle-même que l'Académie Française.

Au choix de ce nom qui n'a rien ni de superbe, ni d'étrange, elle a témoigné peut-être moins de galanterie, mais peut-être aussi plus de jugement et plus de solidité, que les Académies de de-là les monts, qui se sont piquées d'en prendre ou de mystérieux, ou d'ambitieux, ou de bizarres, tels qu'on les prendroit en un carrousel ou en une mascarade : comme si ces exercices d'esprit étoient plutôt des débauches et des jeux que des occupations sérieuses. Ainsi leurs Académiciens² se sont appelés à Sienne *Intronati*, à Florence *della Crusca*, à Rome *Humoristi*, *Lincci*, *Fantastici*, à Bologne *Otiosi*, à Gènes *Addormentati*, à Padoue *Ri-*

¹ *Paraphrase des Institutions de l'empereur Justinian contenant une claire explication du texte latin, avec beaucoup de réflexions morales et politiques.* Paris, Sommaville et Courbé, 1647, in-8°. (Anonyme.) — La dédicace au chancelier Séguier, signée, non de Pellisson, mais du libraire Sommaville, contient le passage suivant : « N'est-ce pas chez vous que s'assemble cette troupe d'excellents esprits, cette Académie véritablement éminente, dont presque tous les meilleurs écrivains du temps sont ou membres ou disciples ? »

² Voyez M. Naudé en son Dialogue de Mascurat, p. 147, où il nomme encore les *Offuscati* de Césène, *Disuniti* de Fabriano, *Filoponi* de Faïence, *Caliginosi* d'Ancone, *Adagiati* de Rimini, *Assorditi* de Cita de Castello, *Insensati* de Pérouse, *Raffrontati* de Ferme, *Catenati* de Macerata, *Ostinati* de Viterbe, *Immobili* d'Alessandrie, *Occulti* de Bresse, *Perseveranti* de Trévise, *Filarmnici* de Vérone, *Humorosi* de Cortone, *Oscuri* de Luques. (P.)

covrati et *Orditi*, à Vicenze *Olimpici*, à Parme *Innominati*, à Milan *Nascosti*, à Naples *Ardenti*, à Mantoue *Invaghiti*, à Pavie *Affidati*; et je ne sache que la seule Académie florentine, la plus ancienne de toutes, qui ait voulu prendre un nom simple et sans affectation.

Mais peut-être traiterai-je quelque jour ailleurs, et en un discours à part, de toutes ces Académies et de leurs noms. Pour revenir maintenant à celle dont j'ai entrepris de parler, en même temps qu'elle choisissoit le sien, elle délibéroit aussi sur les occupations qu'elle auroit, et sur les lois qu'elle devoit établir. Tous les Académiciens eurent ordre d'y penser en particulier. M. Faret fut chargé de faire cependant un discours qui contint comme le projet de l'Académie, et qui pût servir de préface à ses Statuts; et M. de Serizay, de faire une lettre à M. le Cardinal, pour le supplier d'honorer la Compagnie de sa protection. Ce fut par cette lettre et par ce projet qu'on commença.

La lettre qui est du 22 de mars 1634, contenoit en substance: « Que si M. le Cardinal avoit publié ses écrits, il ne manqueroit rien à la perfection de la Langue, et qu'il auroit fait sans doute ce que l'Académie se proposoit de faire; mais que sa modestie l'empêchant de mettre au jour ses grands ouvrages, ne l'empêchoit pas néanmoins d'approuver qu'on recherchât les mêmes trésors qu'il tenoit cachés, et d'en autoriser la recherche; que c'étoit le plus solide fondement du dessein de l'Académie, et de son projet, qui seroit présenté à son Éminence, avec cette lettre, par Messieurs de Bau-

tru, du Chastelet et de Boisrobert; qu'elle ne vouloit recevoir l'âme que de lui, et que l'espérance de sa protection l'obligeoit déjà à un extrême ressentiment. »

Ce projet étoit un discours fort étendu, plein de plusieurs beaux raisonnements, et qui se réduisoient à peu près à ces chefs : « Que de tout temps le pays que nous habitons, avoit porté de très-vaillants hommes ; mais que leur valeur étoit demeurée sans réputation au prix de celle des Romains et des Grecs, parce qu'ils n'avoient pas possédé l'art de la rendre illustre par leurs écrits; qu'aujourd'hui pourtant les Grecs et les Romains ayant été rendus esclaves des autres nations, et leurs langues même si riches et si agréables étant comptées entre les choses mortes, il se rencontroit heureusement pour la France, que non-seulement nous étions demeurés en possession de la valeur de nos ancêtres, mais encôre en état de faire revivre l'Éloquence, qui sembloit être ensevelie avec ceux qui en avoient été les inventeurs et les mattres ; qu'après les grandes et mémorables actions du Roi, c'étoit une très-heureuse rencontre qu'il se trouvât aujourd'hui parmi ses sujets tant d'hommes capables de faire lire avec plaisir ce que nous avons vu exécuter avec étonnement ; qu'aussi n'étoit-ce pas une des moindres pensées de ce grand Cardinal, son premier Ministre, que d'embrasser, comme il faisoit, la protection des belles lettres, si nécessaires pour le bien et pour la gloire des États, et de les faire fleurir par sa faveur et par son approbation ; qu'il sembloit ne manquer plus rien à la félicité du Royaume que de tirer du nombre des langues barbares cette langue que nous parlons, et que

tous nos voisins parleroient bientôt, si nos conquêtes continuoient comme elles avoient commencé ; que pour un si beau dessein il avoit trouvé à propos d'assembler un certain nombre de personnes capables de seconder ses intentions ; que ces conférences étoient un des plus assurés moyens pour en venir à bout ; que notre langue plus parfaite déjà que pas une des autres vivantes, pourroit bien enfin succéder à la Latine, comme la Latine à la Grecque, si on prenoit plus de soin qu'on n'avoit fait jusqu'ici de l'élocution, qui n'étoit pas à la vérité toute l'éloquence, mais qui en faisoit une fort bonne et fort considérable partie. »

Après cela il étoit ajouté : « Que pour l'ordre, la police et les lois de cette Assemblée, on a trouvé à propos de les réduire en un Statut à part, et de ne traiter en cet endroit que de deux choses qui eussent été trop contraintes et trop gênées par la brièveté qu'affecte le style des lois : la première, des qualités que devoient avoir ceux à qui on confioit cet emploi ; et la seconde, quelles seroient leurs fonctions, et quelles matières ils auroient à traiter.

« Pour la première, qu'il ne suffisoit pas d'avoir une grande et profonde connoissance des sciences, ni une facilité de parler agréablement en conversation, ni une imagination vive et prompte, capable de beaucoup inventer ; mais qu'il falloit comme un génie particulier, et une lumière naturelle capable de juger de ce qu'il y avoit de plus fin et de plus caché dans l'Éloquence ; qu'il falloit enfin comme un mélange de toutes ces autres qualités en un tempérament égal,

assujetties sous la loi de l'entendement et sous un jugement solide.

« Quant à leurs fonctions, qui étoient la seconde chose dont on avoit promis de traiter : qu'elles seroient de nettoyer la langue des ordures qu'elle avoit contractées, ou dans la bouche du peuple, ou dans la foule du Palais et dans les impuretés de la chicane, ou par les mauvais usages des courtisans ignorants, ou par l'abus de ceux qui la corrompent en l'écrivant, et de ceux qui disent bien dans les chaires ce qu'il faut dire, mais autrement qu'il ne faut ¹; que pour cet effet il seroit bon d'établir un usage certain des mots ; qu'il s'en trouveroit peu à retrancher de ceux dont on se servoit aujourd'hui, pourvu qu'on les rapportât à un des trois genres d'écrire, auxquels ils se pouvoient appliquer ; que ceux qui ne vaudroient rien, par exemple, dans le style sublime, seroient soufferts dans le médiocre, et approuvés dans le plus bas et dans le comique ; qu'un des moyens dont les Académiciens se serviroient pour parvenir à la perfection, seroit l'examen et la correction de leurs propres ouvrages ; qu'on examineroit sérieusement le sujet et la manière de le traiter, les arguments, le style, le nombre et chaque mot en particulier ; qu'après de si exactes observations on laisseroit faire ceux qui voudroient prendre la peine d'y ajouter les leurs, peut-être avec un succès aussi ridicule que

¹ On peut rapprocher de ce passage les éloges adressés à l'Académie par M. de Callières dans son discours de réception, et par Charpentier dans la réponse qu'il y fit comme directeur. (*Rec. des harangues* de Messieurs de l'Académie fr., in-4°, 1698, pp. 546 et 564.)

ceux qui pensoient avoir remarqué des taches dans le soleil; qu'aussi bien l'Académie ne désiroit plaire qu'au plus sage de tous les hommes, et non pas à des fous qui commençoient d'être éblouis de la gloire qu'elle recevoit d'un si grand protecteur; que si ses résolutions ne pouvoient servir de règles à l'avenir, au moins pourroient-elles bien servir de conseils, puisqu'il n'y avoit point d'apparence que tant d'hommes assemblés n'eussent pu décider des choses dont on ne pouvoit nier qu'ils n'eussent fait voir une assez heureuse pratique; que cette Compagnie avoit pris le nom d'*Académie Française*, parce qu'il étoit le plus modeste, et le plus propre à sa fonction; que pour le sceau dont elle se serviroit et les privilèges dont elle jouiroit, elle s'en remettoit à son fondateur et à son autorité qui seule, ayant donné la forme à cette institution, la pouvoit élever sur des fondements assez forts pour durer autant que la Monarchie. »

Ce projet accompagné de la lettre dont je vous ai parlé, fut présenté au Cardinal par les trois députés de la Compagnie. Il se fit lire la lettre deux fois, l'une par le Cardinal de La Valette, qui se trouva auprès de lui; l'autre, par M. de Boisrobert même, et répondit aux députés en ces propres termes, comme je l'ai trouvé dans les Registres¹ : « Qu'il estimoit toute la Compagnie en général, et chacun de ceux qui la composoient, en particulier; qu'il lui savoit gré de ce qu'elle lui demandoit sa protection, et qu'il la lui accordoit de bon cœur. » Il se fit lire aussi le projet, leur marqua quel-

¹ Registres, 27 mars 1634.

ques endroits qu'il jugeoit devoir être corrigés, et promit de l'approuver quand il auroit été mis au net.

Ce rapport ayant été fait à la Compagnie, on commit, pour examiner ce discours, premièrement Messieurs Silhon et Sirmond¹; et depuis encore, Messieurs Chapelain, Godeau, Habert, Desmarests. Enfin, comme chacun des Académiciens y trouvoit toujours quelque chose à redire, il fut résolu que chacun d'eux l'examineroit en particulier; que pour cela on en feroit imprimer trente copies, qui leur seroient distribuées, mais qu'ils jureroient de n'en point parler, et de ne les montrer à personne².

J'ai appris là dessus une chose que j'estime assez remarquable : c'est qu'on prit pour avoir ces trente copies la voie de l'impression, non-seulement parce qu'on la jugea la plus facile, et la plus prompte, mais encore parce que, suivant l'opinion commune, moins les yeux ont de peine à lire un ouvrage, plus l'esprit a de liberté pour en juger; qu'on y voit plus clair, et qu'on en remarque mieux les grâces et les défauts, quand il est écrit d'un bon caractère, que s'il l'étoit d'un mauvais; et mieux aussi quand il est imprimé, que s'il étoit écrit à la main; que de fait le Cardinal du Perron, qui n'épargnoit ni peine, ni soin, ni dépense pour ses livres, les faisoit toujours imprimer deux fois : la première, pour en distribuer seulement quelques copies à des amis particuliers, sur lesquelles ils pussent faire leurs observations; la seconde, pour les donner

¹ Registres, 1^{er} mai 1634. — ² Registres, 8 mai 1634.

au public en la dernière forme où il avoit résolu de les mettre; et qu'afin qu'ils ne fussent pas divulgués contre son gré de cette première sorte, il n'y faisoit travailler que dans sa maison de Bagnolet, où il avoit une imprimerie exprès.

Quoi qu'il en soit, les trente copies imprimées furent rapportées par les Académiciens, avec leurs notes¹; et, ce qui est considérable d'un si grand nombre, il n'y en eut pas un qui ne gardât le secret.

Le discours fut examiné ensuite avec grand soin en diverses assemblées², dont il y en eut même plusieurs d'extraordinaires pour ce sujet. Enfin M. Faret le mit en état d'être présenté pour une seconde fois au Cardinal; de quoi lui et M. de Boisrobert furent chargés. Le Cardinal retint la copie qu'ils lui en donnèrent, et, l'ayant approuvée pour la matière, la renvoya bientôt après à la Compagnie, avec ses apostilles de la main de Charpentier son secrétaire, qui ne regardoient que la forme et les expressions. On ordonna³ « qu'il seroit très-humblement remercié de cette faveur, et qu'on corrigeroit suivant son intention les endroits qu'il avoit marqués. » Seulement, par une liberté assez louable, en un temps où toute la Cour étoit idolâtre de ce Ministre, et où c'eût été un crime que d'oser lui contredire, il fut arrêté sur deux de ces endroits⁴, « qu'il seroit supplié de dire s'il vouloit absolument qu'on les changeât, parce que son apostille étoit conçue

¹ Registres, 18 mai 1634. — ² Registres, 19 juin, 17 juillet, 30 octobre 1634. — ³ Registres, 15 novembre 1634. — ⁴ Registres, 27 novembre 1634.

en termes douteux, et que les phrases sembloient assez nobles et assez françoises à toute la Compagnie. »

Je ne trouve point qu'on ait changé ces endroits depuis, et cela suffit pour croire que le Cardinal ne s'y obstina pas davantage. Or le dessein de l'Académie étoit de faire imprimer ce Projet avec ses Statuts, quand ils auroient été dressés, et qu'on en seroit demeuré d'accord; mais cela ne s'est point fait depuis, soit que cette première ardeur pour la gloire de la Compagnie se soit ralentie avec le temps; soit, comme je le croirois plus volontiers, qu'il arrivât alors à un Corps si judicieux, ce qui arrive tous les jours en particulier aux plus grands hommes, de ne pouvoir eux-mêmes se contenter, lorsqu'ils contentent tous les autres. Peut-être que l'Académie approuvant chaque partie de ce discours, y trouva je ne sais quoi à redire en gros pour l'ordre et pour la conduite. J'oserois presque le soupçonner ainsi, non-seulement parce qu'après l'avoir lu deux fois et avec beaucoup de plaisir, il m'a semblé pencher plus vers ce défaut que vers aucun autre; mais encore parce qu'en une des conférences où il fut examiné comme je le vois dans les Registres ¹, il fut fait une règle générale pour l'avenir, qui doit aussi à mon avis servir d'une leçon générale à ceux qui écrivent, « qu'on ne liroit plus dans la Compagnie aucun discours, sans en apporter en même temps l'analyse à part, afin que l'Académie pût juger du corps aussi exactement que des parties. »

¹ Registres, 17 juillet 1634,

On n'avoit pas oublié cependant à délibérer sur la principale occupation de l'Académie, sur ses Statuts, et sur les Lettres qu'il falloit pour son établissement. Dès la seconde assemblée ¹, sur la question qui fut proposée de sa fonction, M. Chapelain représenta « qu'à son avis elle devoit être de travailler à la pureté de notre langue, et de la rendre capable de la plus haute éloquence, » comme vous avez vu qu'il est dit dans le projet; « que pour cet effet il falloit premièrement en régler les termes et les phrases, par un ample Dictionnaire et une Grammaire fort exacte, qui lui donneroit une partie des ornemens qui lui manquoient; et qu'ensuite elle pourroit acquérir le reste par une Rhétorique et une Poétique, que l'on composeroit pour servir de règle à ceux qui voudroient écrire en vers et en prose. » Cet avis qui tomboit dans le sentiment de tous les autres Académiciens, fut généralement suivi; et parce que M. Chapelain s'étoit étendu sur la manière dont on devoit travailler au Dictionnaire et à la Grammaire, il fut prié d'en dresser un plan ², qui fut vu depuis par la Compagnie, et sur lequel il fut ordonné qu'il conféreroit avec Messieurs de Bourzeys, de Gombauld, et de Gomberville. Mais j'aurai une autre occasion de vous parler plus à propos de ce plan, et d'en rapporter même un abrégé qui vous fera juger de quelle estime et de quelles louanges il étoit digne.

Quant aux Statuts de l'Académie, le premier qui travailla ³ sur ce sujet par ordre de la Compagnie, fut

¹ Registres, 20 mars 1634. — ² Registres, 27 mars 1634. —
³ Registres, 27 mars 1634.

M. du Chastelet, conseiller d'État. Après qu'on eut vu son travail, il fut ordonné qu'il en conférerait avec Messieurs de Bourzeys, de Gombauld et de Gomberville. Depuis il fut arrêté que tous les Académiciens seroient exhortés à donner leurs mémoires par écrit sur cette matière. J'ai vu neuf de ces mémoires, ou avis des particuliers Académiciens, qui sont ceux de Messieurs Faret, de Gombauld, Chapelain, Conrart, Sirmond, du Chastelet, Bardin, Colletet et Baudoin. Je ne m'arrêterai point à vous dire ce qu'ils contiennent; mais je crois pouvoir remarquer en passant deux choses qui n'ont point été suivies dans les Statuts : l'une, qui est dans le mémoire de M. de Gombauld, et que je rapporte ici comme un témoignage de sa piété et de sa vertu, c'est qu'il proposoit que chacun des Académiciens fût tenu de composer tous les ans une pièce, ou petite ou grande, à la louange de Dieu; l'autre, qui m'a semblé fort étrange, quoiqu'elle fût demandée par M. Sirmond, homme d'ailleurs d'un jugement fort solide, c'est qu'il vouloit que tous les Académiciens fussent obligés, par serment, à employer les mots approuvés par la pluralité des voix dans l'Assemblée : de sorte que si cette loi eût été reçue, quelque aversion particulière qu'on eût pu avoir pour un mot, il eût fallu nécessairement s'en servir, et qui en eût usé d'autre sorte, auroit commis non pas une faute, mais un péché. Tous ces mémoires furent remis entre les mains de quatre commissaires¹, Messieurs du Chastelet,

¹ Registres, 4 décembre 1654.

Chapelain, Faret et Gombauld, pour prendre de chacun ce qu'ils trouveroient de meilleur; et après leur choix, M. Conrart qui, en qualité de secrétaire, avoit aussi assisté à toutes ces conférences particulières, digéra et coucha par écrit les articles des Statuts. Ils furent lus, examinés, et approuvés par la Compagnie.

Le même M. Conrart ¹ avoit été chargé de dresser les Lettres Patentes pour la fondation de l'Académie, ce qui sembloit lui appartenir doublement, puisqu'il se trouvoit et secrétaire de l'Académie, et secrétaire du Roi. Après qu'il les eut lues dans l'Assemblée, Messieurs du Chastelet, de Serisay, et de Cerisy, eurent ordre ² de les revoir avec lui et de les faire voir à M. le Garde des Sceaux, et M. de Boisrobert à M. le Cardinal. Je crois que vous me saurez bon gré de les avoir ici insérées au long, puisqu'elles servent de fondement à tout le reste, et que d'ailleurs elles sont conçues en termes fort purs et fort élégants, qui, sans s'écarter des clauses et des façons de parler ordinaires de la Chancellerie, sentent néanmoins la politesse de l'Académie et de la Cour :

LOUIS, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre, à tous présents et à venir, SALUT.

Aussitôt que Dieu Nous eut appelés à la conduite de cet État, Nous eûmes pour but, non-seulement de remédier aux désordres que les guerres civiles, dont il a été si longtemps affligé, y avoient introduits, mais aussi de l'enrichir de tous les ornements convenables à la plus illustre et la plus ancienne de toutes les Monarchies qui soient aujourd'hui dans

¹ Registres, 15 novembre 1654. — ² Registres, 2 janvier 1655.

le monde. Et, quoique Nous ayons travaillé sans cesse à l'exécution de ce dessein, il Nous a été impossible jusqu'ici d'en voir l'entier accomplissement. Les mouvements excités si souvent dans la plupart de nos provinces, et l'assistance que Nous avons été obligés de donner à plusieurs de nos Alliés, Nous ont divertis de toute autre pensée que de celle de la guerre, et Nous ont empêchés de jouir du repos que Nous procurions aux autres. Mais comme toutes nos intentions ont été justes, elles ont eu aussi des succès heureux. Ceux de nos voisins qui étoient opprésés par leurs ennemis, vivent maintenant en assurance sous notre protection; la tranquillité publique fait oublier à nos sujets toutes les misères passées; et la confusion a cédé enfin au bon ordre que Nous avons fait revivre parmi eux, en rétablissant le commerce, en faisant observer exactement la discipline militaire dans nos armées, en réglant nos finances, et en réformant le luxe. Chacun sait la part que notre très-cher et très-amé cousin, le Cardinal Duc de Richelieu, a eue en toutes ces choses, et Nous croirions faire tort à la suffisance et à la fidélité qu'il Nous a fait paroître en toutes nos affaires, depuis que Nous l'avons choisi pour notre principal Ministre, si en ce qui Nous reste à faire pour la gloire et pour l'embellissement de la France, Nous ne suivions ses avis, et ne commettions à ses soins la disposition et la direction des choses qui s'y trouveront nécessaires. C'est pourquoi, lui ayant fait connoître notre intention, il Nous a représenté qu'une des plus glorieuses marques de la félicité d'un État, étoit que les Sciences et les Arts y fleurissent, et que les Lettres y fussent en honneur, aussi bien que les Armes, puisqu'elles sont un des principaux instruments de la vertu; qu'après avoir fait tant d'exploits mémorables, Nous n'avions plus qu'à ajouter les choses agréables aux nécessaires, et l'ornement à l'utilité, et qu'il jugeoit que Nous ne pouvions mieux commencer que par le plus noble de tous les arts, qui est l'Éloquence; que la langue françoise qui jusques à présent n'a que trop senti la négligence de ceux qui l'eussent pu rendre la plus parfaite des modernes, est plus capable que jamais de le devenir, vu le nombre des personnes qui ont une connoissance particulière des

avantages qu'elle possède, et de ceux qui s'y peuvent encore ajouter ; que pour en établir des règles certaines il avoit ordonné une Assemblée, dont les propositions l'avoient satisfait : si bien que pour les exécuter, et pour rendre le langage françois non-seulement élégant, mais capable de traiter tous les arts, et toutes les sciences, il ne seroit besoin que de continuer ces conférences, ce qui se pourroit faire avec beaucoup de fruit, s'il Nous plaisoit de les autoriser, de permettre qu'il fût fait des Règlements et des Statuts pour la police qui doit y être gardée, et de gratifier ceux dont elles seront composées, de quelques témoignages honorables de notre bienveillance :

A CES CAUSES, ayant égard à l'utilité que nos sujets peuvent recevoir desdites conférences, et inclinant à la prière de notredit cousin, Nous avons de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, permis, approuvé et autorisé, permettons, approuvons, et autorisons par ces présentes, signées de notre main, lesdites assemblées et conférences ; voulons qu'elles se continuent désormais en notre bonne ville de Paris, sous le nom de l'ACADÉMIE FRANÇOISE ; que notredit cousin s'en puisse dire et nommer le chef et protecteur ; que le nombre en soit limité à quarante personnes ; qu'il en autorise les Officiers, les Statuts, et les Règlements, sans qu'il soit besoin d'autres Lettres de Nous que les présentes, par lesquelles Nous confirmons dès maintenant comme pour lors, tout ce qu'il fera pour ce regard. Voulons aussi que ladite Académie ait un sceau avec telle marque et inscription qu'il plaira à notredit cousin, pour sceller tous les actes qui émaneront d'elle. Et d'autant que le travail de ceux dont elle sera composée, doit être grandement utile au Public, et qu'il faudra qu'ils y emploient une partie de leur loisir, notredit cousin Nous ayant représenté que plusieurs d'entre eux ne se pourroient trouver que fort peu souvent aux assemblées de ladite Académie, si Nous ne les exemptions de quelques-unes des charges onéreuses, dont ils pourroient être chargés comme nos autres sujets, et si Nous ne leur donnions moyen d'éviter la peine d'aller solliciter sur les lieux les procès qu'ils pourroient avoir dans les provinces éloignées de notre bonne ville de Paris, où lesdites assemblées

se doivent faire : Nous avons, à la prière de notredit cousin, exempté et exemptons, par ces mêmes présentes, de toutes tutelles et curatelles, et de tous guets et gardes, lesdits de l'ACADÉMIE FRANÇOISE, jusques audit nombre de quarante, à présent et à l'avenir, et leur avons accordé et accordons le droit de *Committimus*¹ de toutes leurs causes personnelles, possessoires, et hypothécaires, tant en demandant qu'en défendant, par devant nos amés et féaux Conseillers les Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, ou les gens tenant les Requêtes de notre Palais à Paris, à leur choix et option, tout ainsi qu'en jouissent les Officiers domestiques et commensaux de notre maison.

SI DONNONS en mandement à nos amés et féaux Conseillers les gens tenant notre Cour de Parlement à Paris, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, et à tous autres nos Justiciers et Officiers qu'il appartiendra, qu'ils fassent lire et registrer ces présentes, et jouir de toutes les choses qui y sont contenues, et de ce qui sera fait et ordonné par notredit cousin le Cardinal Duc de Richelieu en conséquence et en vertu d'icelles, tous ceux qui ont déjà été nommés par lui, ou qui le seront ci-après, jusques au nombre de quarante, et ceux aussi qui leur succéderont à l'avenir, pour tenir ladite ACADEMIE

¹ Il y avait le droit de *Committimus* du grand sceau et le droit de *Committimus* du petit sceau ; on nommait ainsi le privilège de faire juger ses procès par la Chambre des Requêtes, ou de l'Hôtel ou du Palais ; le droit de *Committimus* du petit sceau ne pouvait s'exercer que dans le ressort du Parlement de Paris ; l'autre, plus étendu, s'appliquait aux débats qu'on pouvait avoir dans toute la France. C'était ce dernier privilège évidemment qu'avaient les membres de l'Académie, puisque les Lettres Patentes veulent leur « éviter la peine d'aller solliciter sur les lieux les procès qu'ils pourraient avoir dans les provinces éloignées de Paris. » — Cette faveur leur était commune avec les princes du sang, les ducs et pairs, les officiers de la Couronne et autres grands dignitaires de l'État.

FRANÇOISE : faisant cesser tous troubles et empêchements qui leur pourroient être donnés. Et pour ce que l'on pourra avoir affaire des présentes en divers lieux, Nous voulons qu'à la copie collationnée par un de nos amés et féaux Conseillers et Secrétaires, foi soit ajoutée comme à l'original. Mandons au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis de faire pour l'exécution d'icelles tous exploits nécessaires, sans demander autre permission. CAR TEL EST NOTRE PLAISIR, nonobstant oppositions ou appellations quelconques, pour lesquelles Nous ne voulons qu'il soit différé, dérogeant pour cet effet à tous Édits, Déclarations, Arrêts, Règlements et autres Lettres contraires aux présentes. Et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, Nous y avons fait mettre notre scel, sauf en autres choses notre droit, et d'autrui en toutes. DONNÉ à Paris au mois de Janvier l'an de grâce 1635, et de notre règne le 25^{me}.

Signé, LOUIS. Et sur le repli : Par le Roi, DE LOMENIE. Et scellées du grand sceau de cire verte, sur lacs de soie rouge et verte.

On eût ajouté aux autres privilèges, et en apparence facilement obtenu l'exemption des tailles : mais parce que tous les Académiciens d'alors en étoient exempts ou par leur noblesse ou autrement¹, personne ne fut d'avis de la demander, de peur qu'il ne semblât en avoir besoin pour lui-même, et ils préférèrent un honneur assez imaginaire au solide et véritable intérêt de leurs successeurs.

Il ne fut pas difficile de faire sceller ces Lettres : M. le Garde des Sceaux avoit lui-même trop d'inclination à cette sorte d'exercices, pour y apporter de la résistance. C'est pourquoi dès que les Députés lui en

¹ Comme ecclésiastiques ou officiers du Roi.

parlèrent, il leur donna toutes les bonnes paroles qu'ils pouvoient souhaiter ¹. Un peu après même il fit dire à la Compagnie ², par M. de Cérisy, qu'il désiroit d'être compris dans le tableau des Académiciens qu'on avoit fait depuis peu. Vous verrez ailleurs comment cette proposition fut reçue; maintenant il vous suffit de savoir qu'il scella les Lettres incontinent après, et qu'elles furent rapportées à l'Académie par M. de Cérisy, le 29^{me} janvier 1635 ³.

Il ne restoit plus que deux choses pour l'entier établissement de ce corps : l'une, de faire autoriser ses Statuts par le Cardinal, suivant le pouvoir que les Lettres lui en donnoient; l'autre, de faire vérifier ces Lettres au Parlement. La première fut fort aisée; la seconde au contraire, accompagnée de beaucoup de difficultés et de longueurs.

Pour faire autoriser les statuts au Cardinal, qui étoit alors à Ruel, on lui députa les trois Officiers, avec M. de Boisrobert ⁴. J'ai ouï dire à M. Conrart, qui étoit de cette députation comme officier, et que vous reconnoîtrez à mon avis pour juste juge de choses semblables, qu'il n'avoit jamais ouï mieux parler que fit le Cardinal en cette rencontre; qu'il répondit à la harangue de M. de Serizay, le directeur, comme s'il l'eût vue longtemps auparavant et qu'il eût eu le loisir de se préparer sur tous les chefs, et presque sur tous les mots qu'elle contenoit; qu'il parla premièrement pour l'Académie en général, puis s'adressa aux quatre dé-

¹ Registres, 4 décembre 1634. — ² Registres, 8 janvier 1635

³ Registres, 29 janvier 1635. — ⁴ Registres, 5 février 1635.

putés, et enfin à chacun d'eux à part; mais si à propos, avec tant de grâce, de civilité, de majesté et de douceur, qu'il ravit en admiration tous ceux qui s'y rencontrèrent. Il se fit au reste laisser les statuts pour les voir, et les renvoya quelque temps après¹, signés de sa main, et contresignés par Charpentier, son secrétaire, et scellés de ses armes en placard. Mais il ne faut pas oublier, que ce fut après y avoir fait changer une seule chose, qui eût semblé être trop à son avantage, et marquer en lui quelque vanité. L'article cinquième des Statuts portoit : « Que chacun des Académiciens promettoit de révéler la vertu et la mémoire de Monseigneur leur protecteur. » Il désira que cet article fût ôté; et la Compagnie ordonna qu'il le seroit², pour obéir à son Éminence; mais qu'il en seroit fait mention dans les registres.

Je serois maintenant ennuyeux, sans doute, si j'entreprendois de vous raconter par le menu combien il fallut au contraire de temps et de peine pour faire vérifier les Lettres Patentes au Parlement. Après qu'elles eurent été signées³ en commandement⁴ par M. de Loménie, secrétaire d'État, qu'on appeloit alors M. de la Villeauclair, et qui est aujourd'hui M. le comte de Brienne, à quoi on ne trouva point de difficulté, elles furent mises entre les mains de M. Hennequin de Bernay, conseiller en la Grand'Chambre, pour en faire le

¹ Registres, 22 février 1635. — ² Registres, 12 février 1635. —

³ Registres, 29 janvier et 5 février 1635.

⁴ C'est-à-dire par un ordre exprès du Roi.

rapport. On ordonna diverses députations ¹, tant à lui qu'à Messieurs les gens du Roi, et à M. le premier Président Le Jay ²; mais elles furent toutes inutiles. Et, bien que pour donner plus de force aux sollicitations, après les deux premières on eût résolu de ne les plus faire au nom de la Compagnie, mais de la part de M. le Cardinal, qui le trouvoit bon ainsi; et qu'en son nom, Messieurs Desmarests, de Bautru et de Boisrobert eussent été voir le premier Président ³, il leur avoit donné peu d'espérance d'obtenir ce qu'ils désiroient. Cela fut cause que le Cardinal, sur la plainte qui lui en fut faite par M. de Boisrobert, de la part de la Compagnie ⁴, écrivit au premier Président la lettre suivante :

MONSIEUR,

Je ne prends pas la plume pour vous représenter le mérite des personnes dont l'Académie Française nouvellement établie à Paris est composée, parce que la plupart ayant l'honneur d'être connus de vous, vous ne l'ignorez pas à mon avis; mais bien pour vous conjurer de vouloir, en cette considération, et de l'affection que je leur porte en général et en particulier, contribuer le pouvoir que vous avez dans votre Parlement pour la vérification des privilèges qu'il a plu à Sa Majesté leur accorder à ma supplication, étant utiles et nécessaires au public, et ayant un dessein tout autre que celui qu'on vous a pu faire croire jusques ici. Je ne doute point que vous n'apportiez en cette occasion pour leur contentement toute la facilité qu'il vous sera

¹ Registres, 5 février, 12, 19 mars et 16 avril 1635.

² L'opposition toutefois ne pouvait venir du premier président Le Jay, connu par son amour pour les lettres et les savants.

³ Registres, 23, 30 juillet 1635. — ⁴ Registres, 10 décembre 1635.

possible, et qu'ils ont lieu de se promettre de ma recommandation envers vous, vous assurant qu'outre l'obligation que ces Messieurs vous auront de la faveur que vous leur départirez en ce rencontre, je prendrai part à leur ressentiment, pour vous témoigner le mien partout où j'aurai moyen de vous servir, et de vous faire connoître par effet que je suis,

MONSIEUR,

Votre très-affectionné serviteur,

LE CARDINAL DE RICHELIEU.

Le [6¹] décembre 1635.

Une copie de cette Lettre fut lue dans l'Académie²; et parce que le Procureur général avoit témoigné le désirer ainsi, on obtint encore trois lettres de cachet du Roi; l'une pour lui, et pour les avocats généraux³; l'autre pour le Parlement; et la troisième, pour le premier président Le Jay. Le Procureur général d'alors étoit ce grand homme à qui j'ai de très-grandes obligations, M. Molé, maintenant garde des sceaux de France. Ces Lettres étoient toutes écrites au même sens, et il suffit de vous en rapporter une pour vous faire connoître les autres.

DE PAR LE ROI.

« NOS AMÉS ET FÉAUX, Nous avons ci-devant, par Lettres Patentes en forme d'Édit du mois de janvier dernier, voulu et ordonné être fait l'établissement d'une ACADEMIE FRANÇOISE, en

¹ Ce chiffre, qui se trouve dans l'édition de d'Olivet, ne figure pas dans le texte donné par Pellisson.

² Registres, 17 décembre 1635. — ³ Registres, 17, 24 et 31 décembre 1635.

notre bonne ville de Paris, laquelle n'étant composée que de personnes de grand mérite et savoir, ne peut être que beaucoup avantageuse au public, et à la réputation et accroissement du nom françois. A CES CAUSES, Nous voulons et vous mandons que vous ayez à procéder à l'enregistrement des susdites Lettres, selon leur forme et teneur, et faire jouir cette Compagnie des privilèges desquels Nous l'avons voulu avantager, sans y apporter aucune longueur, restriction, ni difficulté. Si, n'y faites faute : CAR tel est notre plaisir. DONNÉ à Saint-Germain-en-Laye le 30^e jour de décembre 1635. »

Signé LOUIS. Et plus bas, DE LOMÉNIE. Et au-dessus : A nos amés et féaux Conseillers les gens tenant notre Cour de Parlement de Paris.

Outre tout cela, le Cardinal témoigna au Procureur général, qui l'étoit allé voir à Conflans, qu'il désiroit absolument cette vérification, et qu'ayant donné son seing aux statuts de l'Académie, il l'avoit jugée digne des privilèges qui lui étoient accordés. Il fit aussi entendre au premier Président que pour peu qu'on apportât encore de longueurs ou d'obstacles à cette affaire, il feroit présenter et vérifier les Lettres au grand Conseil¹. On continua les sollicitations en son nom ; et ceux qui les faisoient, disoient de sa part qu'il avoit défendu à l'Académie de s'en mêler², voulant qu'elle ne reçût cette grâce que de lui. Enfin, le Procureur gé-

¹ La compétence du grand Conseil étoit très-mal définie ; pour se donner plus d'autorité, cette Cour souveraine évoquait une partie des affaires et en enlevait la connaissance au Parlement. Aussi la menace du Cardinal put-elle effrayer ce corps dont François I^{er} s'étoit vengé de la même manière, et dont l'ombrageuse susceptibilité craignoit toujours de nouveaux empiétements.

² Registres, 9 juin 1636,

néral donna ses conclusions favorables¹, et M. Savarre, conseiller en la Grand'Chambre, entre les mains duquel les Lettres avoient passé, témoigna aussi qu'il étoit très-bien disposé, ajoutant même : « Qu'il ne croyoit pas avoir reçu un plus grand honneur depuis qu'il étoit dans le Parlement, que de contribuer quelque chose à l'établissement de l'Académie². » Il n'eut pourtant pas cette satisfaction : car il devint malade peu de jours après ; et soit qu'il y eût encore d'autres empêchements, soit que sa maladie, qui fut longue et dont il mourut à la fin, en fût la cause, tant y a que les Lettres retournèrent entre les mains de M. de Bernay, et ne furent vérifiées qu'un an après ou davantage, le 10 juillet 1637³, avec cette clause : « A la charge que ceux de ladite Assemblée et Académie, ne connoîtront que de l'ornement, embellissement et augmentation de la langue françoise, et des livres qui seront par eux faits, et par autres personnes qui le désireront et voudront. »

L'Académie, assemblée trois jours après, vouloit députer au Cardinal pour le remercier⁴; mais il lui fit dire par M. de Boisrobert qu'il ne le désiroit pas, et qu'ils allassent seulement remercier M. de Bernay, rapporteur, M. le Procureur général, et M. le premier Président; ce qui fut fait par les trois Officiers. Ensuite M. du Tillet, greffier du Parlement, envoya l'arrêt de vérification à l'Académie lors assemblée, le dernier de juillet de la même année; son secrétaire

¹ Registres, 16 juin 1636. — ² Registres, 23 juin 1636.

³ Le 9 juillet, et non le 10. — Voy. aux Pièces justificatives.

⁴ Registres, 13 juillet 1637.

qu'il en avoit chargé, fut introduit dans l'Assemblée, et remercié de la part du Corps par son Directeur ¹.

Ainsi l'Académie Française, bien qu'elle s'assemblât cependant et fit les mêmes conférences qu'aujourd'hui, ne fut toutefois entièrement établie que trois ans et quelques mois après qu'on eut commencé d'y travailler ; car on employa depuis le mois de février de l'année 1634 jusqu'à celui de l'année suivante 1635, à lui donner la forme qu'elle devoit avoir, à dresser ses statuts, et à faire sceller l'édit de son érection ; et depuis ce mois de février 1635 jusqu'à celui de juillet 1637, à faire vérifier cet édit au Parlement.

Quand vous lirez cet ouvrage, je ne doute point que vous ne cherchiez avec quelque étonnement par quelle raison, ou par quel caprice un Corps si judicieux que le Parlement de Paris consentoit avec tant de peine à un dessein, je ne dirai pas si innocent, je dirai même si louable. Mais pour mieux comprendre quelle étoit la disposition du Parlement, il faut se représenter quelle étoit alors celle de toute la France, où le Cardinal de Richelieu ayant porté l'autorité royale beaucoup plus haut que personne n'avoit fait encore, étoit aimé et adoré des uns, envié des autres, haï et détesté de plusieurs, craint et redouté presque de tous. Outre donc que l'Académie étoit une institution nouvelle, qui n'eût pas manqué d'elle-même de partager les esprits, et d'avoir des approbateurs et des ennemis tout ensemble,

¹ Registres, 31 juillet 1637.

on la regardoit comme l'ouvrage de ce ministre, et on en jugeoit ou bien ou mal, suivant la passion dont on étoit prévenu pour lui. Ceux qui lui étoient attachés parloient de ce dessein avec des louanges excessives : jamais, à leur dire, les siècles passés n'avoient eu tant d'éloquence que le nôtre en devoit avoir ; nous allions surpasser tous ceux qui nous avoient précédés et tous ceux qui nous suivroient à l'avenir, et la plus grande partie de cette gloire étoit due à l'Académie et au Cardinal. Au contraire, ses envieux et ses ennemis traitoient ce dessein de ridicule, accusoient l'Académie d'inventer des mots nouveaux, de vouloir imposer des lois à des choses qui n'en pouvoient recevoir, et ne cessoient de la décrier par des railleries et par des satires. Le peuple aussi, et les personnes, ou moins éclairées, ou plus défiantes, à qui tout ce qui venoit de ce Ministre étoit suspect, ne savoient si sous ces fleurs il n'y avoit point de serpent caché, et appréhendoient pour le moins que cet établissement ne fût un nouvel appui de sa domination, que ce ne fussent des gens à ses gages, payés pour soutenir tout ce qu'il feroit, et pour observer les actions et les sentiments des autres. On disoit même qu'il retranchoit quatre-vingt mille livres de l'argent des boues de Paris, pour leur donner deux mille livres de pension à chacun, et cent autres choses semblables.

Et sur ce sujet, si vous me permettez de mêler les choses plaisantes aux sérieuses, et d'oublier pour un peu de temps le Parlement de Paris, auquel je ne manquerai pas de revenir, je puis vous faire deux contes, qui serviront non-seulement à vous divertir, mais en-

core à vous confirmer ce que je viens de vous dire sur l'opinion que le vulgaire avoit de l'Académie.

Le premier est d'un certain marchand de Paris, qui avoit, dit-on, fait déjà le prix d'une maison assez commode pour lui dans la rue des Cinq-Diamants où logeoit M. Chapelain, chez qui l'Académie s'assembloit alors. Il prit garde qu'à certains jours il y avoit grand abord de carrosses ; il en demanda la cause, et l'apprit, et en même temps rompit son marché, sans en rendre autre raison, sinon qu'il ne vouloit point se loger dans une rue où il se faisoit toutes les semaines une *Cadémie de Manopoleurs*.

L'autre conte n'est peut-être pas moins plaisant. Pendant que nous étions au collège, mon frère et moi, on nous permettoit d'aller passer tout le temps des vacances à la campagne, chez quelques-uns de nos parents ; tantôt à Ondes¹, ce séjour aimable, dont je n'oublierai jamais ni le nom, ni les douceurs ; tantôt en Gascogne auprès de M. Dubourg, dans sa belle maison de Clermont. Ce gentilhomme, comme vous savez sans doute, avec une grande connoissance des belles-lettres, et avec beaucoup d'esprit, possède une humeur si gaie et si enjouée, qu'elle lui fait trouver presque en toutes choses quelque matière de raillerie, mais d'une raillerie noble et galante qui sent son bien et sa personne de condition, comme il l'est en effet, ayant l'honneur de compter parmi ses ancêtres le fameux Anne Dubourg, conseiller au Parlement de Paris², et Antoine Du-

¹ Dans la Haute-Garonne.

² Les éditions de 1750 et 1745 de d'Olivet portent : Conseiller

bourg, chancelier de France sous François I^{er}. Nous étions donc chez lui, et M. de Fontrailles ¹, son proche voisin, celui-là même que vous connoissez, et qui depuis a eu tant de part à une des plus importantes affaires de notre temps, y étoit aussi. Il y vint un jeune gentilhomme nouvellement arrivé à la Cour ; on lui demanda, comme c'est la coutume, ce qui s'y passoit de nouveau. Il répondit qu'il n'y avoit rien de plus remarquable qu'une Académie établie depuis quelques années par M. le Cardinal de Richelieu, pour la réformation du style. — Vous verrez, dit M. Dubourg, qui ne demandoit qu'à rire, que cet homme aura inventé quelque nouveau parti contre les procureurs et autres gens du palais, pour les obliger ou à réformer leur style ou à financer. Le jeune gentilhomme, qui étoit peut-être informé des mauvais bruits qu'on faisoit courir dans Paris de l'Académie, crut bonnement que son hôte pouvoit être dans quelque erreur semblable, et pour le désabuser, s'efforça de lui montrer par vives raisons, que cette réformation du style ne regardoit que les poètes et les orateurs. M. Dubourg, voyant la

au Parlement de Pau. — C'est une erreur que n'avait pas commise la 1^{re} édition. — L'abbé d'Olivet comptait lui-même, parmi ses prédécesseurs dans l'abbaye de ce nom, un petit-fils d'Anne Dubourg, Jean-Baptiste Dubourg, qui fut évêque de Rieux.

¹ M. de Fontrailles, qui signa à Madrid, le 13 mars 1642, au nom de MONSIEUR, Gaston d'Orléans, le traité de ce prince avec l'Espagne. Plus heureux que Cinq-Mars, il put, comme le duc de Bouillon, échapper à la juste peine de cette trahison. On trouve, au t. 631 de la Collection des Mss. Dupuy, des lettres d'abolition en sa faveur (1643).

plaisante pensée qu'il avoit, poursuit sa pointe, répond que le Cardinal étoit plus fin qu'on ne croyoit; que depuis dix ans tous les partis qu'on avoit vus avoient eu ainsi de beaux commencements et des prétextes honnêtes; mais qu'on viendrait infailliblement des orateurs aux procureurs¹; qu'on les condamneroit à l'amende pour chaque faute qu'ils feroient, ou que pour s'en racheter, on les contraindrait à payer de grosses taxes; qu'un nommé ***, qui étoit le sien au Parlement de Toulouse, étoit ruiné: car, ajoutoit-il, le moyen qu'il se réforme maintenant? il y a trente ou quarante ans qu'il est au Palais, et lors même qu'il veut faire un compliment, il lui échappe toujours quelque terme de chicane. Sur tout cela il prenoit M. de Fontrailles pour juge, qui ne manquoit pas d'approuver tout, et de consentir à tout, ni ce jeune gentilhomme non plus de s'obstiner au contraire: ce qu'il fit durant une après-soupée entière, avec tant de zèle pour la défense de la vérité, et un tel dépit de voir de si honnêtes gens dans une opinion si étrange, que ce conte, qui vous semblera peut-être froid en le lisant, ne me repasse jamais dans l'esprit, encore aujourd'hui, sans me donner envie de rire.

Or, pour revenir maintenant au Parlement de Paris, et à la difficulté qu'il faisoit de vérifier l'édit de l'Académie, vous ne croirez pas, et personne ne s'imaginera sans doute, qu'il appréhendât pour le style des procureurs. Quant à moi, voici ce que j'en pense. Ce grand Corps, où il y a toujours quelques personnes extraordi-

¹ Voir aux pièces justificatives.

naires, parmi beaucoup d'autres qui ne le sont pas, étoit divisé, si je ne me trompe, sur le sujet de l'Académie et du Cardinal de Richelieu, par les mêmes passions et par les mêmes opinions qui divisoient tout le reste de la France, excepté peut-être qu'il y avoit en cette Compagnie moins d'affection pour lui que partout ailleurs, et que la plupart le considéroient en eux-mêmes comme l'ennemi de leur liberté, et l'infracteur de leurs privilèges.

J'estime donc qu'il y pouvoit avoir trois partis dans le Parlement sur ce sujet. Le premier, et le moindre, de ceux qui, jugeant sainement des choses, ne voyoient rien à blâmer ni à mépriser dans ce dessein. Le second, de ceux qui, pour être ou animés contre le Cardinal, ou trop attachés à la seule étude du Palais et des affaires civiles, se moquoient de cette institution comme d'une chose puérile; et de ceux-là il y en eut un ¹, à ce que j'ai appris, qui, opinant sur la vérification des Lettres, dit « que cette rencontre lui remettoit en mémoire ce qu'avoit fait autrefois un Empereur, qui, après avoir ôté au Sénat la connoissance des affaires publiques, l'avoit consulté sur la sauce qu'il devoit faire à un grand turbot qu'on lui avoit apporté de bien loin. » Je crois enfin qu'il y avoit un troisième et dernier parti, qui peut-être n'étoit pas le moins puissant, de ceux qui tenant tout pour suspect, appréhen-

¹ Le conseiller de Grand'Chambre qui tint ce discours étoit M. Scarron, père du fameux poète de ce nom. Il donna d'autres sujets de mécontentement au cardinal de Richelieu, qui enfin l'exila, et supprima sa charge en 1641. (o.)

doient, aussi bien que le vulgaire, quelque dangereuse conséquence de cette institution. J'en ai deux preuves presque convaincantes; la première, cette lettre du Cardinal, où vous voyez qu'il assure le premier Président « que les Académiciens ont un dessein tout autre que celui qu'on avoit pu lui faire croire. » La seconde, cette clause de l'Arrêt de vérification : « Que l'Académie ne pourra connoître que de la langue françoise, et des livres qu'elle aura faits ou qu'on exposera à son jugement ; » comme s'il y eût eu quelque danger qu'elle s'attribuât d'autres fonctions et qu'elle entreprit de plus grandes choses. Et c'est là, comme je pense, la cause des obstacles qu'on apporta durant deux ans à la vérification de ces Lettres.

Je finirois en ce lieu cette première partie de mon travail, touchant la naissance et la fondation de l'Académie; mais il me souvient que j'ai parlé en passant des satires qu'on fit d'abord contre elle, et que pour ne rien omettre, il est à propos de vous en dire ici quelque chose, comme d'autant de circonstances de son établissement.

Le premier qui écrivit contre l'Académie fut l'abbé de Saint-Germain¹, qui étoit alors à Bruxelles, accompagnant la Reine-Mère, Marie de Médicis, dans son exil. Comme il déchiroit sans cesse par ses écrits, et avec une animosité étrange, toutes les actions du

¹ Voyez aux pièces justificatives l'attaque de l'abbé de Saint-Germain, et l'explication de son erreur au sujet de l'Académie et du Bureau d'adresse.

cardinal de Richelieu, il ne manqua pas de parler fort injurieusement de l'Académie Française, qu'il confondoit avec cette autre académie que le gazetier Renaudot avoit établie au Bureau d'adresse ; soit qu'il voulût ainsi se méprendre, soit qu'en effet il ne fût pas bien informé de ce qui se passoit à Paris. L'Académie ne voulut point y répondre par un ouvrage exprès ; mais M. du Chastelet qui en étoit, et qui répondoit alors pour le Cardinal à la plupart de ces libelles de Bruxelles, fut prié, après la proposition qu'il en fit lui-même dans l'Assemblée, d'ajouter sur ce sujet quelques lignes, qui furent ensuite lues et approuvées par la Compagnie¹. Les pièces de l'abbé de Saint-Germain contre le cardinal de Richelieu ont été imprimées depuis à Paris en deux volumes, après la mort du feu roi Louis XIII. Les réponses de M. du Chastelet étoient dans une pièce qu'il n'acheva point, étant prévenu par la mort, et qui n'a point été imprimée.

De toutes les autres choses qui ont été faites contre cette Compagnie, je n'en ai vu que trois qui méritent qu'on en parle. La première est cette *Comédie de l'Académie*², qui, après avoir couru longtemps manuscrite, a été enfin imprimée en l'année 1650, mais avec beaucoup de fautes, et sans nom ni de l'auteur ni de l'imprimeur. Quelques-uns ont voulu l'attribuer à un des Académiciens même³, parce que cet ouvrage

¹ Registres, 9 et 30 juillet 1633.

² Voir aux pièces justificatives.

³ A Saint-Amant. Chevreau, page 307 de ses *Chevraxana*, dit que cette comédie est du comte d'Etlan, fils du maréchal de

ne se rapporte peut-être pas mal à son style, à son esprit et à son humeur, et qu'il y est parlé de lui comme d'un homme qui ne fait guère d'état de ces conférences ; mais quelques autres m'ont assuré qu'elle étoit d'un gentilhomme normand, nommé M. de Saint-Évremont ; et véritablement, si l'auteur de cet écrit étoit de l'Académie, je dirois qu'il y auroit mis plusieurs choses à dessein, pour faire croire qu'il n'en étoit pas, comme quand il fait M. Tristan académicien, qui ne l'étoit point encore, et ne l'a été que plus de dix ans après, et quand aussi il introduit le marquis de Bréval¹, délibérant s'il doit aller à la guerre ou demeurer à l'Académie : le marquis de Bréval, dis-je, qui n'en a jamais été, et duquel je ne trouve aucune mention petite ni grande dans les registres, ni dans les mémoires qui m'ont été communiqués. Cette pièce, quoique sans art et sans règles, et plutôt digne du nom de farce que de celui de comédie, n'est pas sans esprit et a des endroits fort plaisans.

La seconde, dont j'ai à vous parler, et qui a été

Saint-Luc. Il n'y a pas à douter qu'elle ne soit de M. de Saint-Évremont, puisqu'elle a été insérée après sa mort dans le recueil de ses autres ouvrages, mais remaniée, et fort différente de ce qu'elle étoit dans l'édition faite en 1650. (o.)

¹ Achille de Harlay, marquis de Bréval, seigneur de Champvallon, père de François de Harlay, successivement archevêque de Rouen et de Paris. Il mourut à Bréval, le 3 novembre 1657. On trouve une lettre du marquis de Bréval à Balzac, dans la 2^e partie du *Recueil* de Faret : il y parle de la vraie éloquence, et engage Balzac à la cultiver. (1627, in-8^o, II, p. 35.) — En 1650, il publia, chez J. du Bray, un *Panegyrique pour le Roi*. (In-fol.)

moins vue que les autres, est intitulée : *Rôle des présentations faites aux grands jours de l'Éloquence françoise*¹. C'est comme un registre de quelques requêtes ridicules pour la conservation ou bien pour la suppression de quelques mots, suivies d'autant de réponses imaginaires de l'Académie, comme par exemple :

« Se sont présentés les secrétaires de saint Innocent, requérans qu'il soit déclaré que le mot de *secrétaire* ne peut signifier en bon françois le clerc d'un conseiller. — *Réponse* : Seront sur ce faites remontrances au roi de la Bazoche.

« S'est présenté H. Fierbras, cadet gascon, se faisant fort de tous ceux de son pays, et requérant qu'on n'ôtât pas le point à leur honneur, ni l'éclaircissement à leur épée. — *Réponse* : Pour ce qui est du point, soit communiqué aux professeurs des mathématiques; et pour l'éclaircissement, renvoyé aux fourbisseurs. »

Quelqu'un m'a dit que ce *Rôle des présentations* étoit de l'auteur du *Francion* et du *Berger extravagant*². On l'imprima d'abord, et il a été réimprimé depuis en même volume que la comédie, mais fort tronqué, et changé en diverses sortes.

La dernière de ces trois pièces est cette ingénieuse

¹ Voir aux pièces justificatives.

² Charles Sorel, auteur du *Francion*, nie formellement qu'il soit l'auteur de ce *Rôle des présentations*, dans celui de ses ouvrages qui a pour titre : *Discours sur l'Académie françoise, pour sçavoir si elle est de quelque utilité aux particuliers et au public*. Paris, in-12, 1634. (0.) — Voir aux pièces justificatives.

Requête des Dictionnaires ¹, qu'un imprimeur a aussi publiée naguère en petit, avec beaucoup de fautes, et qui depuis a été imprimée plus correctement *in-quarto*. Tout le monde sait qu'elle a été composée par M. Ménage, homme non-seulement fort savant et fort poli, mais encore plein d'honneur, et d'une solide vertu. Il a toujours beaucoup estimé lui-même l'Académie, et en a parlé honorablement en plusieurs de ses ouvrages; il étoit aussi ami particulier et intime, comme il l'est encore aujourd'hui, de plusieurs Académiciens dont il est parlé dans cette Requête, et ne l'entreprit, comme il le proteste lui-même, par aucun mouvement de haine ou d'envie, mais seulement pour se divertir, et pour ne point perdre les bons mots qui lui étoient venus dans l'esprit sur ce sujet. Aussi la supprima-t-il après l'avoir faite, et elle est demeurée plus de dix ans cachée parmi ses papiers, jusqu'à ce qu'une personne ², qui les avoit toutes en garde, se laissa dérober celui-là par quelqu'un que nous connoissons, qui en donna bientôt après plusieurs copies.

Ces trois écrits et tous les autres qu'on a faits contre l'Académie ³, prennent pour fondement une chose qui

¹ Voir aux pièces justificatives.

² Ménage, dans son *Anti-Baillet*, chap. LXXXII, donne là-dessus de longs éclaircissements; mais dont on peut bien se passer ici.

Une lettre non imprimée de Balzac, du 4 juin 1646, m'apprend que de tous les Académiciens nommés dans cette *Requête burlesque*, il n'y eut que l'abbé de Boisrobert qui s'en fâchât sérieusement. (O.)

³ Voir aux pièces justificatives.

n'est pas, et dépeignent les Académiciens comme des gens qui ne travaillent nuit et jour qu'à forger bizarrement des mots, ou bien à en supprimer d'autres, plutôt par caprice que par raison : cependant ils ne pensent à rien moins, et dès qu'une question sur la langue se présente, ils ne font que chercher l'usage, qui est le grand maître en semblables matières, et conclure en sa faveur. Pour moi, qui ai vu fort exactement tous leurs registres, je puis leur rendre ce témoignage que j'y ai bien rencontré plusieurs belles et raisonnables décisions, dont M. de Vaugelas a tiré une partie de ses Remarques; mais que je n'y ai point trouvé de trace d'un seul de ces grotesques arrêts qui leur sont attribués dans ces satires. On leur faisoit donc accroire toutes ces choses; et, comme vous savez que chaque particulier a quelquefois des aversions, desquelles il ne sauroit rendre raison, pour certains mots et certaines phrases dont il n'aime pas à se servir, si quelqu'un de ce corps témoignoit une de ces aversions, en riant ou autrement, l'envie et la médisance faisoient d'abord passer cela pour une décision académique. Il se trouva, par exemple, que M. de Gomberville n'aimoit pas à se servir du mot *CAR*, qui à la vérité est ennuyeux, s'il est souvent répété, et qui est bien plus nécessaire dans les discours de raisonnement que dans les romans et dans les poésies. Il se vanta un jour de n'avoir jamais employé ce mot dans les cinq volumes de Palexandre, où l'on m'a dit néanmoins qu'il se trouve trois fois; on conclut aussitôt de son discours que l'Académie vouloit bannir le *CAR*, et, bien qu'elle n'en ait jamais

eu la moindre pensée, on en fit mille railleries, et ce fut le sujet de cette agréable lettre de Voiture, qui commence : « Mademoiselle, *CAR* étant d'une si grande considération en notre langue, etc. »

L'Académie témoigna son jugement en ce que, se mettant au-dessus de la calomnie, elle ne daigna pas s'émouvoir de tous les écrits qu'on fit contre elle. Dès le commencement même, et avant qu'on en eût encore vu aucun, elle avoit comme résolu de ne point répondre à tous ceux qu'on pourroit faire sur ce sujet ; et de peur que quelque particulier ne l'entreprit de son chef, elle avoit mis un article exprès dans ses statuts, qui défendoit à tous ceux du corps de s'en mêler sans en avoir obtenu la permission, et sans une délibération publique.

Les Académies d'Italie semblent avoir passé plus avant, et avoir voulu non-seulement mépriser, mais encore prévenir, et, pour ainsi dire, braver la médisance, s'étant donné elles-mêmes des noms très-injurieux. Ainsi l'Académie *degl' Intronati*, si vous recherchez l'origine de ce mot, veut dire l'Académie des hébétés ou des stupides ; car *intronato* signifie propre-

¹ Balzac eut connaissance de cette lettre de Voiture, et il écrivit à Chapelain :

« Le *Car* de notre ami est une fort jolie chose, et il faut avouer qu'il a le génie de la belle et de la noble raillerie. Je voudrois seulement qu'il travaillât un peu à purifier son style. Dans ses écrits, la construction est souvent embarrassée, et ni les choses ni les paroles ne sont pas toujours en leur juste place. » — A Balzac, le 28 octobre 1657.

(BALZAC, in-fol., I, p. 736.)

ment un homme que le bruit du tonnerre a étourdi, et à qui il a fait perdre le jugement ; et plusieurs autres de ces Académies, qui sont venues depuis, à l'imitation de celle-là, n'ont pas pris des noms plus honorables.

II

DES STATUTS DE L'ACADÉMIE

ET, EN MÊME TEMPS,

DES JOURS, DES LIEUX ET DE LA FORME DE SES ASSEMBLÉES.

Mais il est temps de venir à ma seconde partie, qui sera beaucoup plus courte que la première, et où je dois vous entretenir des statuts de l'Académie françoise, et en même temps des jours, des lieux et de la forme de ses assemblées.

J'ai lu autrefois avec plaisir que cette même Académie *degl' Intronati* de Sienne, dont je viens de parler, se contenta d'établir en sa naissance six lois fondamentales fort courtes :

- | | |
|--------------------------------|----------------------------------|
| 1. <i>Orare.</i> | 1. Prier. |
| 2. <i>Studere.</i> | 2. Étudier. |
| 3. <i>Gaudere.</i> | 3. Se réjouir. |
| 4. <i>Neminem lædere.</i> | 4. Ne faire tort à personne. |
| 5. <i>Non temerè credere.</i> | 5. Ne croire pas légèrement. |
| 6. <i>De mundo non curare.</i> | 6. Ne se soucier point du monde. |

Peut-être que depuis, et avec le temps, on ajouta de nouvelles lois à ces premières ; mais quoi qu'il en soit,

il est bien certain qu'à mesure qu'une Compagnie grossit, et qu'elle se compose d'un plus grand nombre de personnes, qui n'ont pas toutes un même génie, ni un même esprit, et qui en mourant doivent faire place à d'autres, elle a besoin de quelque plus grand nombre de statuts, pour éviter la confusion et le désordre.

Ceux de l'Académie françoise contiennent cinquante articles¹, écrits d'un style tel que doit être celui des lois, clair, brief et simple, sans aucune affectation de raisonnement.

J'en rapporterai seulement quelques-uns des principaux, passant par-dessus les autres, dont il y en a plusieurs qui ont été ou changés expressément par une délibération de tout le corps, ou abrogés tacitement par l'usage, comme il est arrivé de tout temps, et comme il arrivera sans cesse en toutes les sociétés humaines.

Par ces statuts, l'Académie doit avoir un sceau, pour sceller en cire bleue tous les actes expédiés par son ordre. En ce sceau doit être gravée l'image de son Instituteur, avec ces mots : ARMAND CARDINAL DUC DE RICHELIEU, *protecteur de l'Académie françoise, établie en l'an 1635.*

Elle doit avoir aussi un contre-sceau où doit être représentée une couronne de laurier, avec ces mots : *A L'IMMORTALITÉ.*

Elle doit avoir trois officiers, un Directeur, un Chancelier, un Secrétaire, et outre cela, un Libraire.

¹ Nous donnons aux *Pièces justificatives* le texte original des statuts de l'Académie.

La fonction du Directeur est de présider aux assemblées, d'y faire garder le bon ordre, le plus exactement et le plus civilement qu'il peut, 'et « comme il se doit entre personnes égales, » ce qui est ainsi exprimé dans les Statuts. Il doit recueillir les avis, suivant le rang où les Académiciens se trouvent fortuitement assis, commençant par celui qui est à sa main droite, et opinant lui-même le dernier, après les deux autres officiers, comme ceux-là après tout le reste de l'assemblée.

La fonction du Chancelier est de garder les sceaux, et de sceller tous les actes expédiés par l'ordre de l'Académie.

La fonction du Secrétaire est d'écrire les résolutions et d'en tenir registre, signer tous les actes, garder tous les titres et tous les papiers de l'Académie, et expédier des certificats à ceux du corps, qui ont besoin de justifier qu'ils en sont. Il doit aussi écrire les lettres de l'Académie ; et sur ce sujet il faut remarquer, en passant, que l'Académie en fait de deux sortes. Tantôt toute la Compagnie parle dans la lettre, et alors on signe ainsi, par exemple, *Vos très-humbles serviteurs*, CONRART, *secrétaire de l'Académie françoise*. Tantôt il n'y a què le Secrétaire qui parle de la part du Corps en cette forme, ou quelque autre semblable, *L'Académie m'a ordonné de vous écrire*, et alors il signe de même que si c'étoit pour ses affaires particulières, excepté que comme il écrit pour un corps, il est plus réservé aux termes de la souscription des lettres.

En l'absence du Directeur, le Chancelier préside aux

assemblées ; et en l'absence de tous les deux, le Secrétaire.

Le Secrétaire est perpétuel et à vie ; mais le Directeur et le Chancelier se doivent changer de deux mois en deux mois ¹. On a prolongé pourtant quelquefois ce terme d'un commun consentement, en diverses occasions. Messieurs de Serizay et Desmarests, qui furent les premiers dans ces deux charges au commencement de l'Académie, les exercèrent jusques à son entier établissement, c'est-à-dire près de quatre ans, depuis le 13 mars 1634, jusqu'à l'onze janvier 1638, quoiqu'ils eussent, durant ce temps-là, prié fort souvent la Compagnie de leur donner des successeurs ². On ne trouve plus dans les registres de prolongations si grandes ; mais il y en a plusieurs autres moindres, comme de quatre mois, de six mois, et d'un an entier.

Le Libraire de l'Académie est aussi perpétuel, quoiqu'il soit reçu avec cette condition, *tant qu'il plaira à la Compagnie*, qui signifie seulement qu'elle seroit en liberté d'en prendre un autre, si bon lui sembloit. Sa charge est de se trouver aux assemblées de l'Académie le plus souvent qu'il peut, pour recevoir ses ordres, et d'imprimer ses ouvrages et ceux des particuliers Académiciens, qui auront été examinés par elle, et à qui elle aura donné un certificat de son approbation. Le statut, dont on commence pourtant à se dispenser depuis peu, porte que c'est à ces ouvrages seulement

¹ Aujourd'hui, et depuis très-longtemps, c'est seulement de trois mois en trois mois. (O.)

Registres, 8 janvier 1635, et ailleurs.

qu'il est permis de mettre, *Par un tel de l'Académie françoise*, et qu'ils ne peuvent être imprimés par autre libraire que celui-là¹, qui est obligé de n'y rien changer après l'approbation de l'Académie, à laquelle, pour cet effet, il prête serment lorsqu'il est reçu en cette charge.

Le Directeur et le Chancelier doivent être élus par sort en cette forme. On prend autant de ballottes blanches qu'il y a d'Académiciens à Paris, entre lesquelles il y en a deux, dont l'une est marquée de deux points noirs, et l'autre d'un seul; toutes ces ballottes ensemble sont mises dans une boîte; chacun des Académiciens présents en prend une; on en prend aussi pour tous les autres qui sont à Paris, encore qu'ils ne soient pas alors dans l'assemblée; celui qui trouve la ballotte marquée du point noir est Directeur; celui qui trouve la ballotte marquée de deux points noirs, est Chancelier.

Que si le sort tombe sur le Secrétaire pour l'une de ces charges, il peut la remplir, comme je le trouve dans les registres², et elle n'est pas incompatible avec la sienne.

On a remarqué comme un caprice de la fortune, que depuis le commencement de l'Académie jusques à maintenant, M. Chapelain, qui est sans doute des plus considérables de la Compagnie, ne s'est jamais trouvé directeur ni chancelier.

Quant à la charge de Secrétaire, on n'y peut parve-

¹ Registres, 7 juillet 1641; — 1^{er} décembre 1642; — 25 août 1644.

nir que par les suffrages des Académiciens assemblés au nombre de vingt pour le moins.

Le même nombre de vingt est nécessaire pour élire ou pour destituer un Académicien ¹. Ces élections et destitutions se font par ballottes blanches et noires. Pour élire, il faut que le nombre des blanches passe de quatre celui des noires ; pour destituer, il faut que celui des noires passe de quatre celui des blanches.

Il y a un article par lequel personne ne peut être élu, qu'il ne soit agréable au Protecteur. Voilà pourquoi quand il y a une place vacante pour l'Académie, on y procède en cette sorte. Le Directeur d'ordinaire, ou quelqu'autre des Académiciens, propose celui qui se présente pour la remplir ; ou s'il y en a plusieurs, on les propose ² tous ensemble. Ensuite on charge quelqu'un de la Compagnie de savoir si le Protecteur agrée qu'on délibère sur la réception de cette personne, ou de ces personnes ; et après qu'il a donné son consentement, on fait l'élection par les ballottes, à la pre-

¹ Dans certaines conjonctures, comme dans des temps de vacances, lorsqu'il n'est presque pas possible qu'on se trouve vingt Académiciens, l'usage est qu'une élection se puisse faire à dix-huit, pourvu néanmoins que des dix-huit présents il n'y en ait pas un seul qui réclame pour la loi, c'est-à-dire qui demande que l'élection soit renvoyée à un autre jour où il y ait espérance d'être vingt.

Que si l'on ne se trouve pas vingt à la seconde convocation, cependant on ne laisse pas d'élire, quelque nombre que l'on soit. (o.)

² On verra, ci-dessous, que l'usage d'opiner de vive voix sur les élections cessa dès 1634, à la réception de M. Laugier. (o.)

mière assemblée. Je trouve ¹ dans le registre que les Académiciens qui sont à Paris, et qui sont malades, peuvent envoyer leur suffrage par écrit à la Compagnie ².

Quand un Académicien est reçu, on doit lui faire lecture des statuts, qu'il est exhorté de garder ; et lui faire signer sur le registre l'acte de sa réception ³.

Hors de ces élections, et en toutes les autres choses, les avis se doivent dire tout haut ; et il est porté que ce

¹ Registres, 10 mai 1651.

² Aujourd'hui, et depuis un temps immémorial, cet usage est aboli. Il faut, pour pouvoir donner son suffrage, être présent à l'assemblée, dans le temps que l'on procède à l'élection.

On y procède ainsi. Chaque Académicien apporte un billet où il a écrit le nom de celui qu'il juge à propos d'élire. Tous les billets sont mis entre les mains du Directeur et des autres officiers, lesquels, avec l'un de la Compagnie, qui aura été tiré au sort, ouvrent ces billets hors du lieu de l'assemblée, examinent pour qui est la pluralité des suffrages, le déclarent ensuite à la Compagnie, et tiennent secrets les noms des concurrents qui ont eu moins de voix pour eux.

Que si l'un des trois officiers n'étoit pas présent à l'assemblée, on tire au sort, non pas un seul Académicien, mais deux, pour assister à l'ouverture des billets ; en sorte qu'il y ait toujours quatre témoins qui autorisent le rapport fait à la Compagnie. (o.)

³ Aujourd'hui, en conséquence d'une délibération du 2 janvier 1721, tout Académicien nouvellement reçu doit signer sur le registre, « Qu'il promet *sur son honneur* de n'avoir aucun égard « pour les sollicitations, de quelque nature qu'elles puissent être ; « qu'il n'engagera jamais sa parole, et conservera son suffrage « libre, pour ne le donner, le jour d'une élection, qu'à celui qui « lui en paroitra le plus digne. Et il est dit qu'en ce cas la signature d'un Académicien tiendra lieu de *serment*. (o.) »

doit être sans interruption ni jalousie, sans reprendre avec chaleur ou mépris les avis de personne, sans rien dire que de nécessaire, et sans répéter ce qui a été dit. Les partages sont renvoyés à d'autres assemblées suivantes. Je trouve dans les registres, que quelquefois la décision en a été renvoyée au Protecteur, comme par exemple, s'agissant de savoir si on feroit l'Oraison funèbre du cardinal de Richelieu en public ou en particulier, et la Compagnie n'ayant pu en demeurer d'accord, on s'en remit à M. le Chancelier ¹.

Ces mêmes statuts contiennent beaucoup de choses touchant l'occupation de l'Académie, desquelles j'aurai occasion de parler ailleurs. Seulement je remarque ici que les matières de religion en sont bannies, et que si elle examine des pièces de théologie, ce ne doit être que pour les termes, et pour la forme des ouvrages ; que pour les matières politiques et morales, il est dit qu'elles n'y seront traitées que conformément à l'autorité du prince, à l'état du gouvernement, et aux lois du royaume.

Ceux qui ne sont pas de l'Académie ne peuvent être admis dans les assemblées ordinaires ou extraordinaires ², sous quelque prétexte que ce soit, et quand il s'est trouvé quelqu'un qui a voulu présenter un livre

¹ Registres, 16 décembre 1642.

² Il y a eu quelques exemples du contraire, lorsque les Académies de province ont envoyé des députés à l'Académie françoise. Si c'est dans une assemblée publique, ces Académiciens étrangers siègent, comme les récipiendaires, au bout du bureau, par délibération du 20 mai 1675. (o.)

à la Compagnie, ou lui faire quelque autre compliment, tout l'avantage qu'il a eu, a été d'être introduit dans le lieu de l'assemblée pour être ouï, et pour recevoir le remerciement qu'on lui faisoit, sans assister ensuite à la conférence de ce jour-là.

Les Académiciens qui ne peuvent assister aux assemblées sont obligés d'envoyer s'excuser, et cela fut observé exactement durant quelque temps; maintenant si quelqu'un néglige absolument de s'y trouver, il a été reçu par l'usage qu'en cas qu'il ait besoin d'un certificat pour faire voir qu'il est de l'Académie, ou de quelque autre acte semblable, il peut lui être refusé ¹.

Si un Académicien fait quelque faute indigne d'un homme d'honneur, il peut être ou destitué, comme je l'ai déjà remarqué, ou interdit pour quelque temps, suivant l'importance de sa faute.

Cette loi vous semblera d'abord de mauvais augure, et vous direz peut-être qu'il n'en falloit point dans l'Académie sur ce sujet, non plus que dans la république d'Athènes sur le parricide; mais ce qui est arrivé depuis, et que je vous dirai ailleurs, vous fera voir que cette prévoyance n'étoit pas entièrement inutile.

Pour délibérer sur la publication d'un ouvrage de l'Académie, il faut être vingt pour le moins, qui est le nombre que les Statuts demandent presque en toutes les affaires de la plus grande conséquence. Mais pour donner l'approbation à un ouvrage de quelque parti-

¹ Registres, 17 janvier 1651.

culier, il suffit d'être au nombre de douze. Au-dessous de ce nombre, on ne peut rien résoudre, ni en cela ni en autre chose. Cette approbation de l'Académie doit être expédiée en parchemin, signée du Secrétaire, et scellée du sceau de l'Académie. Elle doit être simple et sans éloge, suivant un formulaire toujours semblable. Il est défendu de la faire imprimer au devant du livre, mais on peut seulement mettre au livre, comme j'ai déjà dit, *Par un tel de l'Académie françoise*. Il y a plusieurs beaux règlements sur ce sujet, mais les difficultés et les longueurs qu'on trouvoit à obtenir cette sorte d'approbation, ont fait que les Académiciens ne les ont point recherchées.

Pour finir, j'ajouterai seulement deux articles des Statuts. Le premier, par lequel l'Académie s'impose cette loi, de ne juger que des ouvrages de ceux dont elle sera composée ; avec cette clause que : si par quelque raison importante elle se trouve obligée d'en examiner d'autres, elle en dira simplement son avis, sans en faire aucune censure, et sans en donner aussi son approbation.

L'autre article est celui dont je vous ai parlé ailleurs, et qui me semble si judicieux, par lequel il est défendu aux particuliers de rien écrire de leur chef pour la défense de l'Académie, sans en avoir obtenu la permission de la Compagnie assemblée au nombre de vingt pour le moins.

Tels sont les statuts de l'Académie françoise ; ajou-

tons maintenant un mot des jours, des lieux, et de la forme de ses assemblées.

Les jours de ces assemblées ont changé fort souvent. Elles se faisoient au commencement tous les lundis après dîner ¹, comme il est même porté par un des articles des Statuts ². Depuis, sans que j'en voie la cause, on prit le mardi au lieu du lundi ³, auquel néanmoins on revint quelque temps après ⁴. Depuis encore, lorsque M. le Chancelier fut fait protecteur de l'Académie, sur la demande qui en fut faite de sa part ⁵, et afin qu'il pût se trouver plus souvent aux assemblées, on les transféra au samedi, et incontinent après au mardi ⁶. Il y a eu divers autres changements de jour, qu'il n'importe pas de remarquer; il vous suffit de savoir que l'Académie se doit assembler régulièrement une après-dînée de chaque semaine; que si le jour ordinaire se trouve être un jour de fête, on en prend un autre, et le plus souvent celui qui précède, ou celui qui suit; que lorsqu'il s'est agi de quelque chose d'extraordinaire, on s'est assemblé extraordinairement : comme quand il a été question de travailler au plan, ou aux Statuts de l'Académie, et aux Sentiments sur le Cid. Lors même qu'on a voulu presser le

¹ Après dîner. — On dînait alors à midi, et cette coutume dura pendant tout le dix-septième siècle :

J'y cours, midi sonnant, au sortir de la messe,

dit Despréaux.

² Article 17. — ³ Registres, 21 décembre 1637. — ⁴ Registres, mars 1638. — ⁵ Registres, 14 décembre 1643. — ⁶ Registres, 19 décembre 1643.

travail du dictionnaire, on s'est assemblé à divers jours, en divers bureaux, comme vous verrez en son lieu. Maintenant que j'écris ceci, on s'assemble deux fois la semaine, le mercredi et le samedi, pour le seul dessein d'avancer cet ouvrage, et de réparer le temps perdu ¹. L'Académie prend d'ordinaire des vacations sur la fin du mois d'août ², qui durent jusques à la Saint-Martin ³; mais cela n'a rien de réglé, et il n'y en a point d'article dans les Statuts.

Le lieu des assemblées a changé encore plus souvent que le jour. Car, sans parler de celles qui se faisoient au commencement chez M. Conrart entre ce petit nombre d'amis, je trouve qu'elles se sont tenues depuis, en divers temps : chez M. Desmarests ⁴, à la rue Clocheperce, à l'hôtel de Pellevé; chez M. Chapelain, à la rue des Cinq-Diamants ⁵; chez M. de Montmor, à

¹ Par la même raison, il fut arrêté en 1675, qu'on s'assembleroit trois fois la semaine; et depuis ce temps-là, c'est l'usage que les trois jours ordinaires d'assemblée soient le lundi, le jeudi et le samedi. (o.)

² L'Académie françoise ne prend plus de vacances, en quelque temps que ce soit. (o.)

³ Registres, 25 août 1644, — 6 juillet 1638 et ailleurs.

⁴ 15 Mars 1634. — L'hôtel Pellevé était situé, selon Sauval, non rue Clocheperce, mais dans la rue du Roi-de-Sicile, à laquelle aboutit la rue Clocheperce, et formait le coin de la rue Tison. Il avait conservé le nom du cardinal Pellevé, dont la maison occupait le même emplacement, mais Desmarests l'avait fait rebâtir sur ses propres dessins.

(SAUVAL, t. II, p. 260.)

⁵ 30 octobre 1634. — La petite rue des Cinq-Diamants, pa-

la rue Sainte-Avoie ¹; après quoi elles revinrent chez M. Chapelain ², et ensuite chez M. Desmarests ³; puis elles se tinrent chez M. de Gomberville, proche l'église Saint-Gervais ⁴; chez M. Conrart, à la rue Saint-Martin ⁵; chez M. de Cérisy, à l'hôtel Séguier ⁶; chez M. l'abbé de Boisrobert, à l'hôtel de Mélusine ⁷.

Ces divers changements de lieu venoient tantôt d'une maladie, ou d'une absence; tantôt des affaires des particuliers qui avoient donné leur maison. Mais enfin en l'année 1643, le 16 février, après la mort du cardinal de Richelieu, M. le Chancelier fit dire à la Compagnie qu'il désiroit qu'à l'avenir elle s'assemblât chez lui; ce qu'elle a fait toujours depuis. Et certes, quand je considère les différentes retraites qu'eut cette Compagnie durant près de dix ans, tantôt à une extrémité de la ville, tantôt à l'autre, jusqu'au temps de ce nouveau Protecteur, il me semble que je vois cette île de Délos des poètes, errante et flottante, jusques à la naissance

rallèle à la rue Saint-Martin, va de la rue des Lombards à la rue Aubry-le-Boucher.

¹ Dernier avril 1635. — ² 9 juillet 1635. — ³ 3 décembre 1635. — ⁴ 24 décembre 1635. — ⁵ 16 juin 1636.

⁶ 3 mai 1638. — *Hôtel Séguier*. — Ce palais, dit Sauval, a été, sur la fin du siècle passé, le séjour des plus grands princes; au commencement du nôtre, le réduit de la galanterie et de la générosité, et maintenant celui de l'Académie française. — Cet hôtel, en effet, avait été successivement habité par Françoise d'Orléans, douairière de Condé; Charles, comte de Soissons; Henri, duc de Montpensier; Roger de Bellegarde, grand écuyer de France, le plus galant et le plus achevé courtisan de son siècle.

(SAUVAL, t. II, p. 195.)

⁷ 14 juin 1648.

de son Apollon. Il y a véritablement de quoi s'étonner que le cardinal de Richelieu, qui l'avoit formée, ne prit un peu plus de soin de la loger ¹. S'il est vrai ce que disent les jurisconsultes, que les temples, les places, les théâtres, les stades, et en un mot tous les lieux publics, sont comme autant de puissants liens de la société civile qui nous joignent et nous unissent étroitement tous ensemble, il ne pouvoit pas douter qu'un lieu certain assigné à l'Académie, et commun à tous ceux qui la composoient, n'étreignit en quelque sorte cette douce société, et ne pût contribuer beaucoup à sa durée : et si d'ailleurs il cherchoit en toutes choses la grandeur et l'immortalité de son nom, le seul terme d'*Académie* sembloit l'avertir qu'une dépense médiocre, en une occasion de cette nature, feroit plus parler de lui à l'avenir que mille autres plus superbes édifices. Car s'il m'est permis de faire cette digression

¹ Dans l'Oraison funèbre du Chancelier, par Tallemant le jeune, l'orateur, après avoir rappelé la mort du cardinal de Richelieu, ajoute : « Ce fut alors que les Muses désolées furent errantes longtemps avec vous. Ce fameux ministre, qui avoit pris sous sa protection l'élite des plus beaux esprits du monde, sembloit avoir remporté avec lui tout l'amour des lettres et des sciences. Des troubles intestins dispersèrent les Muses et les effrayèrent. Séguier seul les rassemble et les rassure, et, recueillant chez lui la politesse et les beaux-arts, prépare au jeune Louis des couronnes immortelles en chérissant et protégeant ceux qui devoient les former. Vous le sçavez, Messieurs, l'Académie françoise périssoit s'il ne l'eût soutenue. » — Nulle part ailleurs il n'est parlé, semble-t-il, du danger qu'avait couru la nouvelle institution de l'Académie à la mort de son fondateur : cette révélation de l'abbé Tallemant est donc des plus importantes pour l'histoire du docte Corps.

avec vous, combien pensez-vous qu'il y a eu de grands et de rois, dont nous ne savons pas même s'ils ont été, qui ont pourtant bâti des temples et des palais magnifiques ? Académus, au contraire, n'étoit qu'un petit bourgeois d'Athènes ; mais il s'avisa de donner aux philosophes de son temps un jardin de quelques arpents de terre au faubourg de cette fameuse ville : ce lieu fut appelé l'*Académie*, et de là est venu ce mot si connu aujourd'hui par toute la terre, qui fera vivre à jamais le nom et la mémoire de ce héros. Ainsi l'appelle positivement l'histoire grecque, quoique nous ne voyons point qu'il ait rien fait d'ailleurs qui soit remarquable.

Toutes ces choses qui n'étoient pas ignorées du cardinal de Richelieu, peuvent faire croire ce que plusieurs ont dit, qu'ayant projeté depuis longtemps de faire dans le marché aux chevaux, proche la porte Saint-Honoré, une grande place qu'il eût appelée *Ducale*, à l'imitation de la *Royale*, qui est à l'autre extrémité de la ville, il y vouloit marquer quelque logement ¹ com-

¹ M. de La Mesnardière, dans le discours qu'il fit à l'Académie pour sa réception, nous apprend plus en détail quelles étoient les vues du cardinal de Richelieu. (o.)

« J'eus de Son Éminence, dit-il, de longues et glorieuses au-
 « diences vers la fin de sa vie durant le voyage de Roussillon, dont
 « la sérénité fut troublée pour lui de tant d'orages. Il me mit
 « entre les mains des Mémoires faits par lui-même, pour le plan
 « qu'il m'ordonna de lui dresser, de ce magnifique et rare col-
 « lége, qu'il méditoit pour les belles sciences, et dans lequel il
 « avoit dessein d'employer tout ce qu'il y avoit de plus éclatant
 « pour la littérature dans l'Europe. Ce héros, MESSIEURS, votre
 « célèbre fondateur, eut alors la bonté de me dire la pensée
 « qu'il avoit de vous rendre arbitres de la capacité, du mérite et

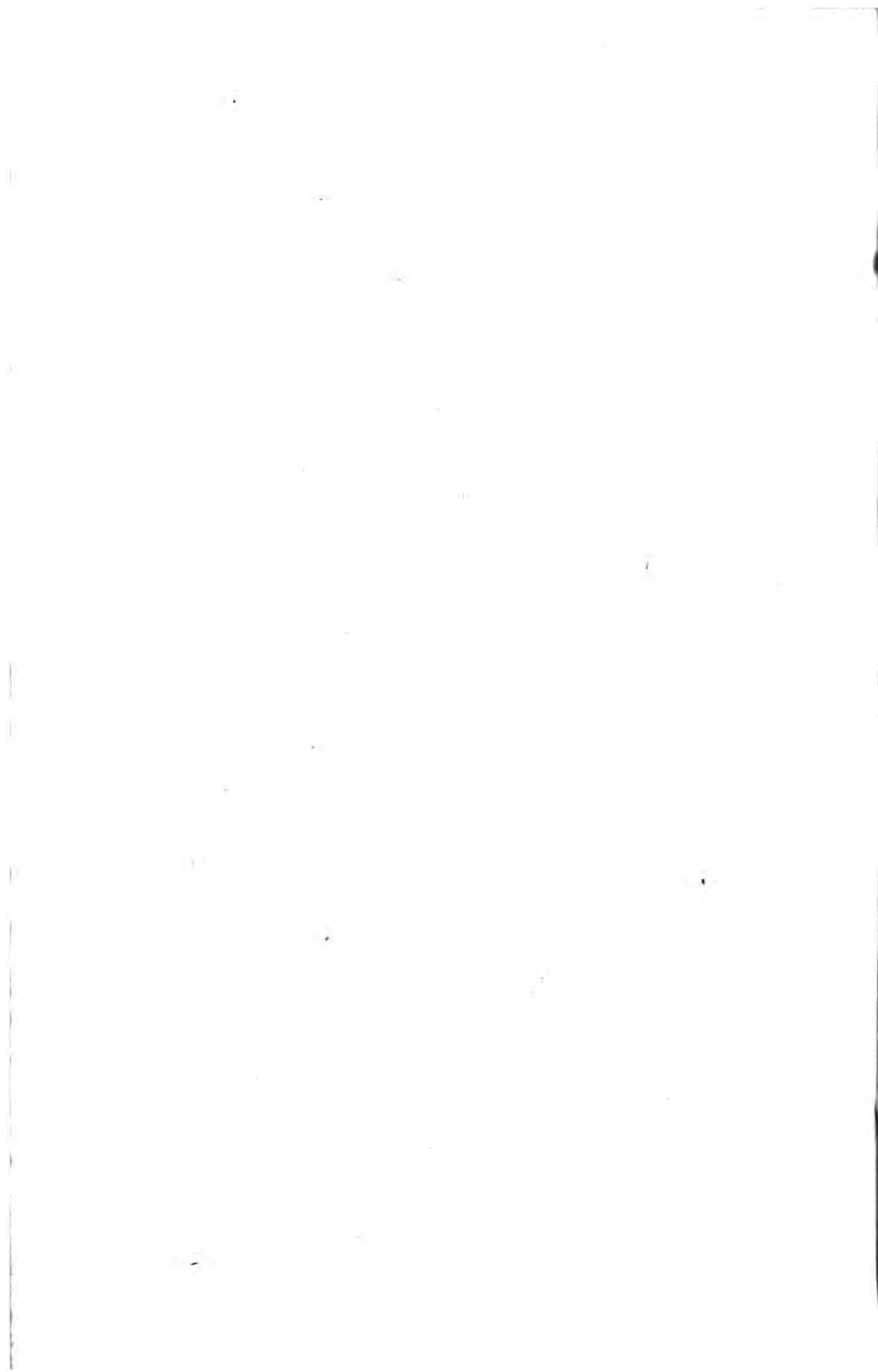
mode pour l'Académie, et qu'il lui auroit même établi quelque revenu; mais que ce dessein, et plusieurs autres qu'il réservait pour un temps plus calme et plus tranquille, furent interrompus par sa mort.

Quant à la forme des assemblées de l'Académie, elle est telle. Elles se font en hiver dans la salle haute, en été dans la salle basse de l'hôtel Séguier, et sans beaucoup de cérémonie. On s'assied autour d'une table; le Directeur est du côté de la cheminée; le Chancelier et le Secrétaire sont à ses côtés, et tous les autres comme la fortune ou la simple civilité les range. Le Directeur préside. Le Secrétaire tient le registre. Ce registre se tenoit autrefois fort exactement jour par jour; mais aujourd'hui que le travail du Dictionnaire est la seule occupation de l'Académie, on n'en tient point que des assemblées où il arrive quelque chose d'extraordinaire et d'important.

Quand le Protecteur s'y trouve, il se met à la place du Directeur, lequel, avec les deux autres Officiers, est à sa main gauche. Il recueille les voix, et prononce les délibérations, comme feroit le Directeur lui-même. Le Cardinal n'y entra jamais; mais M. le Chancelier y assiste souvent, et fait tout ce que je viens de dire. Ce

« des récompenses de tous ces illustres professeurs qu'il appe-
« loit, et de vous faire directeurs de ce riche et pompeux
« Prytanée des belles-lettres, dans lequel, par un sentiment di-
« gne de l'immortalité, dont il étoit si amoureux, il vouloit placer
« l'Académie françoise le plus honorablement du monde, et don-
« ner un honnête et doux repos à toutes les personnes de ce
« genre qui l'auroient mérité par leurs travaux. »

qui est de plus remarquable, c'est qu'il a honoré cette Compagnie de sa présence, non pas durant son loisir, et lorsqu'il a été éloigné des affaires, comme beaucoup d'autres, qui font de l'étude des belles-lettres leur pis-aller, mais au milieu même de sa faveur et de ses plus grandes occupations. Je trouve particulièrement dans les registres, qu'il y assista le 19 décembre 1643, après qu'on l'eut fait Protecteur, et le 20 avril 1651, un peu après qu'on lui eut rendu les sceaux qui avoient été donnés à M. de Châteauneuf; qu'alors même ce fut lui qui proposa de s'assembler deux fois la semaine, pour avancer le travail du Dictionnaire, comme je vous ai dit qu'on fait encore aujourd'hui. On lui rend aussi ce témoignage, qu'en ces rencontres il est impossible d'en user plus qu'il fait civilement avec tous les Académiciens, et qu'il préside avec la même familiarité que pourroit faire un d'entre eux, jusqu'à prendre plaisir qu'on l'arrête et qu'on l'interrompe, et à ne vouloir point être traité de *Monseigneur* par ceux-là même de ces Messieurs qui sont ses domestiques.



III

DE CE QUE L'ACADÉMIE A FAIT

DEPUIS SON INSTITUTION.

Je viens maintenant aux occupations de l'Académie depuis son institution. Vous avez vu dans son projet qu'elle se proposoit de donner, non-seulement des règles, mais encore des exemples, et d'examiner très-sévèrement ses propres ouvrages, pour parvenir la première à la perfection où elle vouloit amener les autres. Ainsi, après le dessein du Dictionnaire, de la grammaire, de la rhétorique et de la poétique, dès le second jour du mois de janvier 1635, avant même que les lettres de l'établissement fussent scellées, on fit par sort avec des billets un tableau des Académiciens; on ordonna que chacun seroit obligé de faire à son tour un discours sur telle matière, et de telle longueur qu'il lui plairoit; qu'il y en auroit un pour chaque

semaine, commençant par la première du mois de février suivant; que ceux qui se défieroient de leur mémoire pourroient lire ce qu'ils auroient composé; qu'on écriroit aux absents, afin que s'ils ne pouvoient venir prononcer leurs discours, il les envoyassent. Mais la bizarrerie du sort ayant mis aux premiers rangs quelques personnes absentes, ou qui n'étoient pas en état de s'attacher à ces exercices, on changea l'ordre du tableau en cela, et on mit en leur place d'autres Académiciens présents, de ceux qui y témoignoiient le plus d'inclination. Ainsi, au lieu de M. Maynard, qui étoit le premier dans le catalogue, on mit M. du Chastelet; au lieu de M. de l'Estoile, qui étoit le second, M. de Bourzeys; au lieu de M. Bardin, qui étoit le troisième, M. Godeau, maintenant évêque de Grasse; et au lieu de M. de Colomby, qui étoit le sixième, M. de Gombauld. Il y eut vingt de ces discours prononcés de suite dans l'Académie.

Le premier ¹, de M. du Chastelet, *Sur l'Éloquence françoise*.

Le second ², de M. de Bourzeys, *Sur le dessein de l'Académie, et sur le différent génie des langues*. C'est celui-là même dont notre commun ami M. de Saint-Alby, qui nous promet depuis si longtemps une relation de ce qu'il a vu dans l'Académie *della Crusca*, a gardé durant plusieurs années une copie sans en savoir l'auteur, et qui, à mon avis, n'est pas un des moindres.

Le troisième ³ est de M. Godeau, *Contre l'Éloquence*.

¹ 5 février 1655. — ² 12 février 1655. — ³ 22 février 1655.

Le quatrième ¹ est de M. de Boisrobert, *Pour la défense du Théâtre.*

Le cinquième ², de M. de Montmor, maître des requêtes, *De l'utilité des Conférences.*

Le sixième ³ est de M. de Gombauld, *Sur le Je ne sais quoi.*

Le septième ⁴, de M. de La Chambre, *Que les François sont les plus capables de tous les peuples, de la perfection de l'Éloquence.*

Le huitième ⁵, de M. de Porchères-Laugier, à la louange de l'Académie, de son Protecteur et de ceux qui la composoient.

Le neuvième ⁶, de M. de Gomberville, *Que lorsqu'un siècle a produit un excellent héros, il s'est trouvé des personnes capables de le louer.*

Le dixième ⁷ est de M. de l'Estoile, *De l'excellence de la Poésie, et de la rareté des parfaits Poètes*, où, entre autres choses, il déclame fort agréablement contre la servitude de la rime, et se venge de tout le mal qu'elle lui a jamais fait souffrir.

L'onzième ⁸ est de M. Bardin, *Du style philosophique*, où il prétend montrer que la philosophie, suivant les divers sujets, est capable de toutes les sortes d'éloquence; que surtout elle n'a pas besoin des termes barbares dont on l'embarrasse dans les écoles; et pour en donner un exemple, il explique, en un langage fort pur et fort naturel, deux propositions fort subtiles de mé-

¹ 26 février 1655. — ² 5 mars 1655. — ³ 12 mars 1655. —

⁴ 19 mars 1655. — ⁵ Dernier d'avril 1655. — ⁶ 7 mai 1655, —

⁷ 14 mai 1655, — ⁸ 21 mai 1655.

taphysique : *Qu'il y a quelque chose qui est plus que tout, et quelque chose qui est moins que rien.* Par la première, il entend *Dieu* ; et par la seconde, *le Pêché*. Il prononça ce discours, qui est fort beau, huit jours avant sa mort.

Le douzième¹ est de M. de Racan, *Contre les Sciences*, qui a été imprimé depuis peu, avec quelques-unes de ses poésies ; étant absent² il l'envoya de chez lui à l'Académie ; la lecture en fut faite par M. de Serizay.

Le treizième³ est de M. de Porchères-Laugier, *Des différences et des conformités qui sont entre l'amour et l'amitié.*

Le quatorzième⁴, de M. Chapelain, *Contre l'Amour*, où par des raisons ingénieuses, dont le fond n'est pas sans solidité, il tâche d'ôter à cette passion la divinité que les poètes lui ont attribuée.

Le quinzième⁵, de M. Desmarests, *De l'Amour des esprits*, où il entreprend de faire voir que si l'amour dont M. Chapelain a parlé, doit être blâmé et méprisé, celui-ci est non-seulement estimable, mais encore a quelque chose de divin.

Le seizième⁶ est de M. de Boissat, *De l'Amour des corps*, où par des raisons physiques, prises des sympathies et des antipathies, et de la conduite du monde, il veut faire voir que l'amour des corps n'est pas moins divin que celui des esprits.

Le dix-septième⁷ fut envoyé par feu M. de Méziriac,

¹ 9 juillet 1655.

² On sait que Racan bégayait beaucoup, et c'est là sans doute le motif de son absence.

³ 25 juillet 1655. — ⁴ 6 août 1655. — ⁵ 15 août 1655. — ⁶ 2 septembre 1655. — ⁷ 10 décembre 1655.

et lu dans l'assemblée par M. de Vaugelas; il est intitulé *De la Traduction*. En ce discours, l'auteur, qui étoit estimé très-savant aux belles lettres, et surtout en la langue grecque, après avoir loué l'esprit, le travail, et le style d'Amyot en sa version de Plutarque, et, comme il semble, avec assez d'ingénuité, prétend montrer qu'en divers passages qu'il a remarqués jusques au nombre de deux mille, ce grand traducteur a fait des fautes très-grossières, de diverses sortes, dont il donne plusieurs exemples. J'ai appris que tout le reste de ses remarques avec sa nouvelle traduction de Plutarque, sont entre les mains de madame de Méziriac sa veuve¹, et en état d'être bientôt publiées; alors on jugera mieux si ce qu'il prétend est vrai ou non; mais quand il le seroit même, je ne sais si cet exemple doit plus rebuter qu'encourager ceux qui s'adonnent à traduire: car si d'un côté c'est une chose déplorable qu'un aussi excellent homme qu'Amyot, après tout le temps et toute la peine que chacun sait qu'il employa à cet ouvrage, n'ait pu s'empêcher de faillir en deux mille endroits, c'est de l'autre une grande consolation, que malgré ces deux mille fautes, par un plus grand nombre de lieux où il a heureusement rencontré, il n'ait pas laissé de s'acquérir une réputation immortelle. Mais je reviens aux discours²

¹ Il n'en a paru, jusqu'à présent, que le peu qui s'en trouve dans le Plutarque de M. Dacier: mais le manuscrit original de Méziriac, où sont généralement toutes les notes de cet auteur, tant sur la traduction d'Amyot, que sur le texte de Plutarque, se conserve dans la Bibliothèque du Roi. (0.)

² Des vingt discours, dont M. Pellisson nous apprend ici les sujets, il n'y en a que cinq d'imprimés: savoir ceux de Godeau,

prononcés dans l'Académie. Les trois derniers, pour aller jusqu'au nombre de vingt, sont :

Celui de M. Colletet ¹, *De l'Imitation des anciens*.

Celui de M. l'abbé de Cérisy ², *Contre la pluralité des langues*.

Et celui de M. Porchères-d'Arbaud ³, *De l'Amour des sciences*.

Ces discours étoient prononcés de huit en huit jours, si ce n'étoit quand ceux qui les devoient faire avoient une excuse légitime, ou qu'il survenoit quelque autre sorte d'empêchement. On les donnoit à examiner ensuite à deux ou trois Académiciens, commis par l'assemblée, qui lui en faisoient un rapport exact. Mais parce que cet examen occupoit trop de temps, et emportoit tout celui des conférences, il fut résolu que ces commissaires pourroient passer outre aux choses dont ils seroient d'accord, sans rapporter à la Compagnie que les plus importantes, et celles où ils auroient été partagés.

Je trouve que trois Académiciens se dispensèrent de faire de cette sorte de discours à leur tour, quoiqu'ils en fussent très-capables.

Premièrement ⁴ M. de Serisay, qui pria la Compagnie d'agréer que M. de Porchères-Laugier haranguât en sa

La Chambre, Racan, Méziriac et Colletet; mais on a encore des copies de plusieurs autres. Quoique ces discours aient été faits à la hâte, et que la plupart ne renferment pas beaucoup d'érudition, je ne sais pourtant si les curieux n'en verroient pas avec plaisir le Recueil. (o.)

¹ 7 janvier 1636. — ² 21 janvier 1636. — ³ 10 mars 1636. —

⁴ Registres, 50 avril 1635.

place; et voilà pourquoi vous trouverez dans le catalogue que je viens de faire, deux discours de cet Académicien : le premier au rang de M. de Serisay, et le second au sien propre.

M. de Balzac, comme on le peut voir par une de ses lettres imprimées ¹, se contenta d'envoyer à M. du Chastelet quelques ouvrages de sa façon, le priant de les lire à l'Académie, et de les accompagner de quelques-unes de ses paroles, qui suffiroient, disoit-il, pour le tenir quitte envers elle, non-seulement du remerciement, mais encore de la harangue qu'il lui devoit.

M. de Saint-Amant aussi demanda, et obtint d'en être exempt ², à la charge qu'il feroit, comme il s'y étoit offert lui-même, la partie comique du Dictionnaire, et qu'il recueilleroit les termes *grotesques*, c'est-à-dire, comme nous parlerions aujourd'hui, *burlesques*; mais ce mot de *burlesque*, qui étoit depuis longtemps en Italie, n'avoit pas encore passé les monts; et M. Ménage remarque fort bien en ses *Origines*, qu'il fut premièrement employé par M. Sarasin longtemps après. Alors on peut dire, non-seulement qu'il passa en France, mais encore qu'il s'y déborda et qu'il y fit d'étranges ravages. Ne sembloit-il pas, toutes ces années dernières, que nous jouassions à ce jeu où qui gagne perd? Et la plupart ne pensoient-ils pas que pour écrire raisonnablement en ce genre, il suffisoit de dire des choses contre le bon sens et la raison? Chacun s'en

¹ C'est en la suite de la 2^e partie, livre iv, lettre 6. (o.)

² Registres, 14 décembre 1657.

croioit capable en l'un et en l'autre sexe, depuis les dames et les seigneurs de la Cour, jusques aux femmes de chambre et aux valets. Cette fureur de *burlesque*, dont à la fin nous commençons à guérir, étoit venue si avant, que les libraires ne vouloient rien qui ne portât ce nom; que par ignorance, ou pour mieux débiter leur marchandise, ils le donnoient aux choses les plus sérieuses du monde, pourvu seulement qu'elles fussent en petits vers : d'où vient que durant la guerre de Paris, en 1649, on imprima une pièce assez mauvaise, mais sérieuse pourtant, avec ce titre, qui fit justement horreur à tous ceux qui n'en lurent pas davantage : *La Passion de Notre-Seigneur en vers burlesques*; et le savant M. Naudé, qui fut sans doute de ce nombre, l'a comptée dans son *Dialogue*¹ entre les ouvrages burlesques de ce temps.

Je vous demande pardon de cette digression, qu'un juste dépit contre cet abus insupportable m'a arrachée. Pour rentrer dans mon sujet, l'Académie consumoit tout le temps de ses conférences à écouter ou à examiner ces discours. Cette occupation étoit bien du goût de quelques-uns des Académiciens; mais la plupart s'ennuoyoient d'un exercice qui, après tout, tenoit un peu des déclamations de la jeunesse, et le Cardinal témoignoit aussi qu'il attendoit de ce Corps quelque chose de plus grand et de plus solide. On commençoit donc à parler du Dictionnaire et de la Grammaire, quand la

¹ Le *Dialogue de Mascurat et de Saint-Ange*, ou Jugement de tout ce qui a été écrit pour et contre le cardinal Mazarin, 1 v. in-4°.

fortune suscita à l'Académie un autre travail qu'on n'attendoit pas.

Comme il ne faut bien souvent pour donner le branle à tout un royaume, qu'un seul homme, quand il est élevé aux premiers rangs, la passion que le Cardinal avoit pour la poésie dramatique l'avoit mise en ce temps-là, parmi les François, au plus haut point où elle eût encore été. Tous ceux qui se sentoient quelque génie ne manquoient pas de travailler pour le théâtre : c'étoit le moyen d'approcher des grands, et d'être favorisé du premier ministre, qui, de tous les divertissemens de la Cour, ne goûtoit presque que celui-là. Il importe, avant que de passer outre, que vous compreniez combien il s'y attachoit. Non-seulement il assistoit avec plaisir à toutes les comédies nouvelles; mais encore il étoit bien aise d'en conférer avec les poètes, de voir leur dessein en sa naissance, et de leur fournir lui-même des sujets. Que s'il connoissoit un bel esprit qui ne se portât pas par sa propre inclination à travailler en ce genre, il l'y engageoit insensiblement par toute sorte de soins et de caresses. Ainsi, voyant que M. Desmarests en étoit très-éloigné, il le pria d'inventer du moins un sujet de comédie, qu'il vouloit donner, disoit-il, à quelque autre, pour le mettre en vers. M. Desmarets lui en porta quatre bientôt après. Celui d'*Aspasie*, qui en étoit l'un, lui plut infiniment; mais après lui avoir donné mille louanges, il ajouta « que celui-là seul qui avoit été capable de l'inventer seroit capable de le traiter dignement, » et obligea M. Desmarets à

l'entreprendre lui-même, quelque chose qu'il pût alléguer. Ensuite ayant fait représenter solennellement cette comédie devant le duc de Parme, il pria M. Desmarests de lui en faire tous les ans une semblable¹. Et lorsqu'il pensoit s'en excuser sur le travail de son poëme héroïque de Clovis, dont il avoit déjà fait deux livres, et qui regardoit la gloire de la France et celle du Cardinal même, le Cardinal répondoit qu'il aimoit mieux jouir des fruits de sa poésie, autant qu'il seroit possible, et que, ne croyant pas vivre assez longtemps pour voir la fin d'un si long ouvrage, il le conjuroit de s'occuper pour l'amour de lui à des pièces de théâtre, dans lesquelles il pût se délasser agréablement de la fatigue des grandes affaires. De cette sorte, il lui fit composer l'inimitable comédie des *Visionnaires*, la tragi-comédie de *Scipion*, celle de *Roxane*, *Mirame*, et l'*Europe*². Il est certain même qu'une partie du sujet et des pensées de *Mirame* étoient de lui : et de là vint qu'il témoigna des tendresses de père pour cette pièce, dont la représentation lui coûta deux ou trois cent mille écus, et pour laquelle il fit bâtir cette grande salle de son palais, qui sert encore aujourd'hui à ces spectacles. Personne ne doute aussi qu'il n'eût lui-même fourni le sujet de trois autres comédies, qui

¹ Cette pièce, qui est la première de Desmarests, fut imprimée en 1636, in-4°, par Jean Camusat.

² *Aspasie* parut en 1636 ; — *Scipion*, en 1637 ; — *Mirame*, en 1641 ; — *Europe*, en 1643 ; — *Roxane*, en 1647 ; — *les Visionnaires*, aussi en 1647. — A ces pièces, il faut joindre, pour former le théâtre complet de Desmarests, *Érigone*, tragédie en prose, 1642.

sont *les Tuileries*, *l'Aveugle de Smyrne*¹, et *la grande Pastorale*. Dans cette dernière, il y avoit jusques à cinq cents vers de sa façon ; mais elle n'a point été imprimée comme les deux autres, et en voici la raison. Lorsqu'il fut dans le dessein de la publier, il voulut que M. Chapelain la revit, et qu'il y fit des observations exactes. Ces observations lui furent rapportées par M. de Boisrobert, et, bien qu'elles fussent écrites avec beaucoup de discrétion et de respect, elles le choquèrent et le piquèrent tellement, ou par leur nombre, ou par la connoissance qu'elles lui donnoient de ses fautes, que sans achever de les lire, il les mit en pièces. Mais la nuit suivante, comme il étoit au lit, et que tout dormoit chez lui, ayant pensé à la colère qu'il avoit témoignée, il fit une chose sans comparaison plus estimable que la meilleure comédie du monde, c'est qu'il se rendit à la raison. Car il commanda que l'on ramassât, et que l'on collât ensemble les pièces de ce papier déchiré ; et après l'avoir lu d'un bout à l'autre et y avoir fait grande réflexion, il envoya éveiller M. de Boisrobert, pour lui dire qu'il voyoit bien que Messieurs de l'Académie s'entendoient mieux que lui en ces matières, et qu'il ne falloit plus parler de cette impression. Il faisoit composer les vers de ces pièces, qu'on nommoit alors *les Pièces des cinq Auteurs*, par cinq personnes différentes, distribuant à chacun un acte, et achevant par ce moyen une comédie en un mois. Ces

¹ Ces deux pièces ont paru chez Courbé en 1638, sous le nom de J. Baudoin.

La Comédie des Tuileries, par les cinq auteurs, à Paris, chez

cinq personnes étoient Messieurs de Boisrobert, Corneille, Colletet, de l'Estoile et Rotrou, auxquels, outre la pension ordinaire qu'il leur donnoit, il faisoit quelques libéralités considérables, quand ils avoient réussi à son gré. Ainsi M. Colletet m'a assuré que lui ayant porté le *Monologue des Tuileries*, il s'arrêta particulièrement sur deux vers de la description du carré d'eau en cet endroit :

La cane s'humecter de la bourbe de l'eau,
D'une voix enrouée et d'un battement d'aile,
Animer le canard qui languit auprès d'elle;

et qu'après avoir écouté tout le reste, il lui donna de sa propre main cinquante pistoles ¹, avec ces paroles obligantes, « que c'étoit seulement pour ces deux vers qu'il avoit trouvés si beaux, et que le Roi n'étoit pas

Aug. Courbé, 1638, in-4°. — Dédiée à Mgr le chevalier d'Igby par J. Baudoin. — Privilège du 28 mai 1638, signé Conrart; achevé d'imprimer le 19 juin. Le texte est précédé d'un avis *Au Lecteur* et du *Monologue des Tuileries* par G. Colletet.

L'Aveugle de Smyrne, tragi-comédie par les cinq auteurs, à Paris, chez Aug. Courbé, 1638, in-4°. — Privil. du 28 mai 1638, signé Conrart; achevé d'imprimer le 17 juin. — L'ouvrage est dédié par J. Baudoin à M. le marquis de Coislin, colonel des Suisses : « Je prens la hardiesse de vous le présenter, encore qu'il ne soit pas de moy, pour ce qu'ayant eu le soing de luy faire voir le jour, il est raisonnable que je l'aie aussi de lui chercher un azile. » — *Au Lecteur* : «Vous pourrez juger de ce que vaut cet ouvrage, soit par l'excellence de sa matière, soit par la forme que luy ont donnée quatre célèbres esprits.... »

¹ Soixante, suivant cette épigramme de Colletet lui-même : (0.)

Armand, qui pour six vers m'as donné six cents livres,
Que ne puis-je à ce prix te vendre tous mes livres !

assez riche pour payer tout le reste. » M. Colletet ajoute encore une chose assez plaisante. Dans ce passage que je viens de rapporter, au lieu de *La cane s'humecter de la bourbe de l'eau*, le Cardinal voulut lui persuader de mettre *Barbotter dans la bourbe de l'eau*. Il s'en défendit, comme trouvant ce mot trop bas; et non content de ce qu'il lui en dit sur l'heure, étant de retour à son logis, il lui écrivit une lettre sur ce sujet, pour lui en parler peut-être avec plus de liberté. Le Cardinal achevoit de la lire, lorsqu'il survint quelques-uns de ses courtisans, qui lui firent compliment sur je ne sais quel heureux succès des armes du Roi, et lui dirent « que rien ne pouvoit résister à son Éminence. — Vous vous trompez, leur répondit-il en riant, et je trouve dans Paris même des personnes qui me résistent. » Et comme on lui eut demandé quelles étoient donc ces personnes si audacieuses : « Colletet, dit-il ; car après avoir combattu hier avec moi sur un mot, il ne se rend pas encore, et voilà une grande lettre qu'il vient de m'en écrire. » Il faisoit, au reste, représenter ces comédies des cinq auteurs devant le Roi et devant toute la Cour, avec de très-magnifiques décorations de théâtre. Ces Messieurs avoient un banc à part, en un des plus commodes endroits ; on les nommoit même quelquefois avec éloge, comme on fit à la représentation des Tuileries, dans un prologue fait en prose ¹, où, entre autres choses, l'invention du sujet fut attribuée à M. Chapelain, qui pourtant n'avoit fait que le réformer

¹ Ce prologue en prose n'a pas été imprimé avec la comédie.

en quelques endroits ; mais le Cardinal le fit prier de lui prêter son nom en cette occasion, ajoutant « qu'en récompense, il lui prêteroit sa bourse en quelque autre. »

Or ce fut environ ce temps-là que M. Corneille, qu'on avoit considéré jusqu'alors comme un des premiers en ce genre d'écrire, ayant fait représenter son *Cid*, fut mis, du moins par l'opinion commune, infiniment au-dessus de tous les autres. Il est malaisé de s'imaginer avec quelle approbation cette pièce fut reçue de la Cour et du public. On ne se pouvoit lasser de la voir, on n'entendoit autre chose dans les compagnies, chacun en savoit quelque partie par cœur, on la faisoit apprendre aux enfants, et, en plusieurs endroits de la France, il étoit passé en proverbe de dire : *Cela est beau comme le Cid*. Il ne faut pas demander si la gloire de cet auteur donna de la jalousie à ses concurrents ; plusieurs ont voulu croire que le Cardinal lui-même n'en avoit pas été exempt, et qu'encore qu'il estimât fort M. Corneille, et qu'il lui donnât pension, il vit avec déplaisir le reste des travaux de cette nature, et surtout ceux où il avoit quelque part, entièrement effacés par celui-là. Pour moi, sans examiner si cette âme, toute grande qu'elle étoit, n'a point été capable de cette foiblesse, je rapporterai fidèlement ce qui s'est passé sur ce sujet, laissant à chacun la liberté d'en croire ce qu'il voudra, et de suivre ses propres conjectures ¹.

Entre ceux qui ne purent souffrir l'approbation

¹ Voir aux pièces justificatives.

qu'on donnoit au *Cid*, et qui crurent qu'il ne l'avoit pas méritée, M. de Scudéry parut le premier, en publiant ses Observations contre cet ouvrage, ou pour se satisfaire lui-même, ou, comme quelques-uns disent, pour plaire au Cardinal, ou pour tous les deux ensemble. Quoi qu'il en soit, il est bien certain qu'en ce différend, qui partagea toute la Cour, le Cardinal sembla pencher du côté de M. de Scudéry, et fut bien aise qu'il écrivît, comme il fit, à l'Académie françoise, pour s'en remettre à son jugement. On voyoit assez le désir du Cardinal, qui étoit qu'elle prononçât sur cette matière; mais les plus judicieux de ce Corps témoignent beaucoup de répugnance pour ce dessein. Ils disoient « que l'Académie, qui ne faisoit que de naître, ne devoit point se rendre odieuse par un jugement, qui peut-être déplairoit aux deux partis, et qui ne pouvoit manquer d'en désobliger pour le moins un, c'est-à-dire une grande partie de la France; qu'à peine la pouvoit-on souffrir sur la simple imagination qu'on avoit qu'elle prétendoit quelque empire en notre langue: que seroit-ce si elle témoignoit de l'affecter, et si elle entreprenoit de l'exercer sur un ouvrage qui avoit contenté le grand nombre et gagné l'approbation du peuple? que ce seroit d'ailleurs un retardement à son principal dessein, dont l'exécution ne devoit être que trop longue d'elle-même; qu'enfin M. Corneille ne demandoit point ce jugement; et que par les Statuts de l'Académie, et par les Lettres de son érection, elle ne pouvoit juger d'un ouvrage que du consentement et à la prière de l'auteur. » Mais le Cardinal avoit ce dessein en tête, et

ces raisons lui paroissoient peu importantes, si vous en exceptez la dernière, qu'on pouvoit détruire en obtenant le consentement de M. Corneille.

Pour cet effet, M. de Boisrobert, qui étoit de ses meilleurs amis¹, lui écrivit diverses lettres, lui faisant savoir la proposition de M. de Scudéry à l'Académie. Lui, qui voyoit bien qu'après la gloire qu'il s'étoit acquise il y avoit vraisemblablement en cette dispute beaucoup plus à perdre qu'à gagner pour lui, se tenoit toujours sur le compliment, et répondoit « que cette occupation n'étoit pas digne de l'Académie; qu'un libelle, qui ne méritoit point de réponse, ne méritoit point son jugement; que la conséquence en seroit dangereuse, parce qu'elle autoriseroit l'envie à importuner ces Messieurs, et qu'aussitôt qu'il auroit paru quelque chose de beau sur le théâtre, les moindres poètes se croiroient bien fondés à faire un procès à son auteur par devant leur Compagnie. » Mais enfin, comme il étoit pressé par M. de Boisrobert, qui lui donnoit assez à entendre le désir de son maître, après avoir dit dans une lettre, du 13 juin 1637, les mêmes paroles que je viens de rapporter, il lui échappa d'ajouter celles-ci : « Messieurs de l'Académie peuvent faire ce qu'il leur plaira; puisque vous m'écrivez que Monseigneur seroit bien aise d'en voir leur jugement et que cela doit divertir Son Éminence, je n'ai rien à dire. »

¹ « Corneille, dit M. Taschereau, aurait été fort à plaindre s'il n'avait pas eu de meilleurs amis que Boisrobert, comme on l'a vu par la lettre de celui-ci à Mairet, par la parodie du *Cid* qu'il faisait jouer devant le Cardinal. » (*Vie de Corneille*, biblioth. elzéév., 1855, p. 508 et aussi les pp. 59 et 75.)

Il n'en falloit pas davantage, au moins suivant l'opinion du Cardinal, pour fonder la juridiction de l'Académie, qui pourtant se défendoit toujours d'entreprendre ce travail; mais enfin il s'en expliqua ouvertement, disant à un de ses domestiques : « Faites savoir à ces Messieurs que je le désire, et que je les aimerai comme ils m'aimeront. »

Alors on crut qu'il n'y avoit plus moyen de reculer, et l'Académie s'étant assemblée le 16 juin 1637, après qu'on eut lu la lettre de M. de Scudéry pour la Compagnie, celles qu'il avoit écrites sur le même sujet à M. Chapelain, et celles que M. de Boisrobert avoit reçues de M. Corneille; après aussi que le même M. de Boisrobert eut assuré l'assemblée que M. le Cardinal avoit agréable ce dessein, il fut ordonné que trois commissaires seroient nommés pour examiner le *Cid*, et les *Observations contre le Cid*; que cette nomination se feroit à la pluralité des voix par billets qui ne seroient vus que du Secrétaire. Cela se fit ainsi, et les trois commissaires furent M. de Bourzeys, M. Chapelain et M. Desmarests. La tâche de ces trois Messieurs n'étoit que pour l'examen du corps de l'ouvrage en gros; car pour celui des vers, il fut résolu qu'on le feroit dans la Compagnie¹. Messieurs de Cérisy, de Gombauld, Baro et l'Estoile furent seulement chargés de les voir en particulier et de rapporter leurs observations, sur lesquelles l'Académie ayant délibéré en diverses conférences, ordinaires et extraordinaires,

¹ Sur la part et le rôle de Chapelain en toute cette affaire, voir aux pièces justificatives des extraits de ses lettres.

M. Desmarests eut ordre d'y mettre la dernière main. Mais pour l'examen de l'ouvrage en gros, la chose fut un peu plus difficile. M. Chapelain¹ présenta premièrement ses mémoires ; il fut ordonné que Messieurs de Bourzeys et Desmarests y joindroient les leurs ; et soit que cela fût exécuté ou non, de quoi je ne vois rien dans les registres, tant y a que M. Chapelain fit un corps, qui fut présenté au Cardinal, écrit à la main. J'ai vu avec beaucoup de plaisir ce manuscrit apostillé par le Cardinal, en sept endroits, de la main de M. Citois, son premier médecin. Il y a même une de ces apostilles dont le premier mot est de sa main propre ; il y en a une aussi qui marque assez quelle opinion il avoit du *Cid*. C'est en un endroit, où il est dit que la poésie seroit aujourd'hui bien moins parfaite qu'elle n'est, sans les contestations qui se sont formées sur les ouvrages des plus célèbres auteurs du dernier temps, la *Jérusalem*, le *Pastor Fido* ; en cet endroit, il mit en marge : « L'applaudissement et le blâme du *Cid* n'est qu'entre les doctes et les ignorants, au lieu que les contestations sur les autres deux pièces ont été entre les gens d'esprit. » Ce qui témoigne qu'il étoit persuadé de ce qu'on reprochoit à M. Corneille, que son ouvrage péchoit contre les règles. Le reste de ces apostilles n'est pas considérable ; car ce ne sont que de petites notes, comme celle-ci, où le premier mot est de sa main : « Bon, mais se pourroit mieux exprimer, » et cette autre : « Faut adoucir cet exemple. » D'où on re-

¹ Registres, 30 juin 1657.

cueille pourtant qu'il examina cet écrit avec beaucoup de soin et d'attention. Son jugement fut enfin que la substance en étoit bonne, « mais qu'il falloit (car il s'exprima en ces termes) y jeter quelques poignées de fleurs. » Aussi n'étoit-ce que comme un premier crayon¹ qu'on avoit voulu lui présenter, pour savoir en gros s'il en approuveroit les sentiments. L'ouvrage fut donc donné à polir, suivant son intention, et par délibération² de l'Académie, à Messieurs de Serizay, de Cérisy, de Gombauld et Sirmond. M. de Cérisy, comme j'ai appris, le coucha par écrit, et M. de Gombauld fut nommé par les trois autres, et confirmé par l'Académie, pour la dernière révision du style. Tout fut lu et examiné par l'Académie en diverses assemblées, ordinaires et extraordinaires, et donné enfin à l'imprimeur. Le Cardinal³ étoit alors à Charonne, où on lui envoya les premières feuilles; mais elles ne le contentèrent nullement; et soit qu'il en jugeât bien, soit qu'on le prit en mauvaise humeur, soit qu'il fût préoccupé contre M. de Cérisy, il trouva qu'on avoit passé d'une extrémité à l'autre, qu'on y avoit apporté trop d'ornemens et de fleurs, et renvoya à l'heure même en diligence dire qu'on arrêtât l'impression. Il voulut enfin que Messieurs de Serizay, Chapelain et Sirmond le vissent trouver, afin qu'il pût leur expliquer mieux son intention. M. de Serizay s'en excusa, sur ce qu'il

¹ Une première esquisse.

² Registres, 17 juillet 1657.

³ Registres, 31 juillet 1657.

étoit prêt à monter à cheval pour s'en aller en Poitou¹. Les deux autres y furent. Pour les écouter, il voulut être seul dans sa chambre, excepté Messieurs de Bautru et de Boisrobert, qu'il appela comme étant de l'Académie. Il leur parla fort longtemps, très-civilement, debout et sans chapeau.

M. Chapelain voulut, à ce qu'il m'a dit, excuser M. de Cérisy, le plus doucement qu'il put ; mais il reconnut d'abord que cet homme ne vouloit pas être contredit. Car il le vit s'échauffer et se mettre en action, jusque-là que s'adressant à lui, il le prit et le retint tout un temps par ses glands, comme on fait sans y penser, quand on veut parler fortement à quelqu'un et le convaincre de quelque chose. La conclusion fut, qu'après leur avoir expliqué de quelle façon il croyoit qu'il falloit écrire cet ouvrage, il en donna la charge à M. Sirmond, qui avoit en effet le style fort bon et fort éloigné de toute affectation. Mais M. Sirmond ne le satisfît point encore ; il fallut enfin que M. Chapelain reprit tout ce qui avoit été fait, tant par lui que par les autres, de quoi il composa l'ouvrage tel qu'il est aujourd'hui, qui, ayant plu à la Compagnie et au Cardinal, fut publié bientôt après, fort peu différent de ce qu'il étoit dès la première fois qu'il lui avoit été présenté écrit à la main, sinon que la matière y est un peu plus étendue et qu'il y a quelques ornements ajoutés.

¹ On a vu plus haut qu'il étoit intendant de la maison du duc de La Rochefoucauld, gouverneur du Poitou, qui avoit dans cette province sa terre de Marsillac, et un peu au sud, dans l'Angoumois, son duché de La Rochefoucauld.

Ainsi furent mis au jour ¹, après environ cinq mois de travail, les *Sentiments de l'Académie française sur le Cid*, sans que, durant ce temps-là, ce Ministre qui avoit toutes les affaires du royaume sur les bras, et toutes celles de l'Europe dans la tête, se lassât de ce dessein et relâchât rien de ses soins pour cet ouvrage. Il fut reçu diversement de M. de Scudéry, de M. Corneille et du public.

Pour M. de Scudéry, quoique son adversaire n'eût pas été condamné en toutes choses, et eût reçu de très-grands éloges en plusieurs, il crut avoir gagné sa cause et écrivit une lettre de remerciement à la Compagnie ², avec ce titre : *A Messieurs de l'illustre Académie*, où il leur rendoit grâces avec beaucoup de soumission, « et des choses qu'ils avoient approuvées dans ses écrits, et de celles qu'ils lui avoient enseignées en le corrigeant, » et témoignoit enfin d'être entièrement satisfait de la justice qu'on lui avoit rendue. Le Secrétaire fut chargé de lui faire une réponse. Le sens en étoit qu'il l'assuroit « que l'Académie avoit eu pour principale intention de tenir la balance droite et de ne pas faire d'une chose sérieuse un compliment ni une civilité; mais qu'après cette intention, elle n'avoit point eu de plus grand soin que de s'exprimer avec modération et de dire ses raisons, sans blesser personne; qu'elle se réjouissoit de la justice qu'il lui faisoit, en la reconnoissant juste; qu'elle se revancheroit à l'avenir de son équité, et qu'aux occasions où il lui

¹ Registres, 23 novembre 1637.

² Registres, 21 décembre 1637.

seroit permis d'être obligeante, il n'auroit rien à désirer d'elle. »

Quant à M. Corneille, bien qu'il se fût soumis avec répugnance à ce jugement, s'y étant pourtant résolu pour complaire au Cardinal, il témoigna au commencement d'en attendre le succès avec beaucoup de déférence. En ce sens il écrivit à M. de Boisrobert dans une lettre du 15 novembre 1637 : « J'attends avec beaucoup d'impatience les Sentiments de l'Académie, afin d'apprendre ce que dorénavant je dois suivre ; jusquelà, je ne puis travailler qu'avec défiance, et n'ose employer un mot en sûreté. » Et en une autre du 3 décembre : « Je me prépare à n'avoir rien à répondre à l'Académie que par des remerciements, » etc. Mais lorsque les sentiments sur le *Cid* étoient presque achevés d'imprimer, ayant su par quelque moyen que ce jugement ne lui seroit pas aussi favorable qu'il eût espéré, il ne put s'empêcher d'en témoigner quelque ressentiment, écrivant par une lettre, dont je n'ai vu qu'une copie, sans date et sans suscription : « Je me résous, puisque vous le voulez, à me laisser condamner par votre illustre Académie. Si elle ne touche qu'à une moitié du *Cid*, l'autre me demeurera tout entière. Mais je vous supplie de considérer qu'elle procède contre moi avec tant de violence, et qu'elle emploie une autorité si souveraine pour me fermer la bouche, que ceux qui sauront son procédé auront sujet d'estimer que je ne serois point coupable, si l'on m'avoit permis de me montrer innocent. »

Il se plaignoit ensuite comme si on eût refusé d'é-

couter la justification qu'il vouloit faire de sa pièce, de vive voix, et en présence de ses juges : de quoi pourtant je n'ai trouvé aucune trace, ni dans les registres, ni dans la mémoire des Académiciens que j'ai consultés. Il ajoutoit à cela : « Après tout, voici quelle est ma satisfaction ; je me promets que ce fameux ouvrage, auquel tant de beaux esprits travaillent depuis six mois, pourra bien être estimé le sentiment de l'Académie françoise, mais peut-être que ce ne sera point le sentiment du reste de Paris ; au moins j'ai mon compte devant elle, et je ne sais si elle peut attendre le sien. J'ai fait le *Cid* pour me divertir, et pour le divertissement des honnêtes gens qui se plaisent à la Comédie. J'ai remporté le témoignage de l'excellence de ma pièce, par le grand nombre de ses représentations, par la foule extraordinaire des personnes qui y sont venues, et par les acclamations générales qu'on lui a faites. Toute la faveur que peut espérer le sentiment de l'Académie est d'aller aussi loin ; je ne crains pas qu'il me surpasse, etc. » Et un peu après : « Le *Cid* sera toujours beau, et gardera sa réputation d'être la plus belle pièce qui ait paru sur le théâtre, jusques à ce qu'il en vienne un autre qui ne lasse point les spectateurs à la trentième fois, etc. »

Enfin, lorsqu'il eut vu les sentiments de l'Académie, je trouvai qu'il écrivit une lettre à M. de Boisrobert, du 23 décembre 1637, dans laquelle après l'avoir remercié du soin qu'il avoit pris de lui faire toucher *les libéralités de Monseigneur*, c'est-à-dire de le faire payer de sa pension, et après lui avoir donné quelques ordres

pour lui faire tenir cet argent à Rouen, il disoit : « Au reste, je vous prie de croire que je ne me scandalise point du tout de ce que vous avez montré, et même donné ma lettre à Messieurs de l'Académie. Si je vous en avois prié, je ne puis m'en prendre qu'à moi : néanmoins, si j'ai bonne mémoire, je pense vous avoir prié seulement par cette lettre de les assurer de mon très-humble service, comme je vous en prie encore, notwithstanding leurs sentiments. Tout ce qui m'a fâché, c'est que Messieurs de l'Académie s'étant résolus de juger de ce différend, avant qu'ils sussent si j'y consentois ou non, et leurs sentiments étant déjà sous la presse, à ce que vous m'avez écrit, avant que vous eussiez reçu ce témoignage de moi ; ils ont voulu fonder là-dessus leur jugement, et donner à croire que ce qu'ils ont fait n'a été que pour m'obliger, et même à ma prière, etc. » Et un peu après : « Je m'étois résolu d'y répondre, parce que d'ordinaire le silence d'un auteur qu'on attaque est pris pour une marque du mépris qu'il fait de ses censeurs : j'en avois ainsi usé envers M. de Scudéry ; mais je ne croyois pas qu'il fût bien séant d'en faire de même envers Messieurs de l'Académie, et je m'étois persuadé qu'un si illustre Corps méritoit bien que je lui rendisse compte des raisons sur lesquelles j'avois fondé la conduite et le choix de mon dessein ; et pour cela, je forçois extrêmement mon humeur, qui n'est pas d'écrire en ce genre, et d'éventer les secrets de plaire que je puis avoir trouvés dans mon art. Je m'étois confirmé en cette résolution, par l'assurance que vous m'aviez donnée que Monseigneur en seroit bien aise, et me

proposois d'adresser l'épître dédicatoire à Son Éminence, après lui en avoir demandé la permission. Mais maintenant que vous me conseillez de n'y répondre point, vu les personnes qui s'en sont mêlées, il ne faut point d'interprète pour entendre cela ; je suis un peu plus de ce monde qu'Héliodore, qui aima mieux perdre son évêché que son livre, et j'aime mieux les bonnes grâces de mon maître que toutes les réputations de la terre : je me tairai donc, non point par mépris, mais par respect, etc. » Cette lettre contenoit encore beaucoup d'autres choses sur la même matière, et au bas il avoit ajouté par apostille : « Je vous conjure de ne montrer point ma lettre à Monseigneur, si vous jugez qu'il me soit échappé quelque mot qui puisse être mal reçu de Son Éminence. »

Or, quant à ce qui est porté par cette lettre, que l'Académie avoit commencé de travailler à ses *Sentiments*, et même à les faire imprimer avant le consentement de M. Corneille, comme M. de Boisrobert lui avoit écrit, je ne sais pas ce qui s'étoit passé entre eux, ni ce que M. de Boisrobert pouvoit lui avoir mandé, pour l'obliger peut-être avec moins de peine de consentir à ce jugement, comme à une chose déjà résolue et commencée, que sa résistance ne pouvoit plus empêcher. Mais je sais bien par les registres de l'Académie, qui sont fort fidèles et fort exacts en ce temps-là, qu'on ne commença d'y parler du Cid, que le 16 juin 1637 ; que ce fut après qu'on y eut lu une lettre de M. Corneille ; que cette première dont je vous ai parlé, et où il disoit : *Messieurs de l'Académie peuvent faire ce qu'il*

leur plaira, etc., est datée de Rouen du 13 du même mois ; qu'ainsi elle pouvoit être arrivée à Paris, et montrée à l'Académie le 16, et qu'enfin on ne donna cet ouvrage à l'Imprimeur qu'environ cinq mois après. M. Corneille, qui depuis a été reçu dans l'Académie, aussi bien que M. Scudéry, avec lequel il est tout à fait réconcilié, a toujours cru que le Cardinal et une autre personne de grande qualité avoient suscité cette persécution contre le Cid : témoin ces paroles qu'il écrivit à un de ses amis et des miens, lorsqu'ayant publié l'*Horace*, il courut un bruit qu'on feroit encore des observations, et un nouveau jugement sur cette pièce. — « Horace, dit-il, fut condamné par les Duumvirs ; mais il fut absous par le peuple ; » témoin encore ces quatre vers qu'il fit après la mort du Cardinal, qu'il considéroit d'un côté comme son bienfaiteur, et de l'autre comme son ennemi :

Qu'on parle mal ou bien du fameux Cardinal,
Ma prose ni mes vers n'en diront jamais rien :
Il m'a fait trop de bien pour en dire du mal,
Il m'a fait trop de mal pour en dire du bien.

Tels étoient les sentiments des parties les plus intéressées, touchant ce travail de l'Académie françoise. Le public le reçut avec beaucoup d'approbation et d'estime. Ceux-là même qui n'étoient pas de son avis ne laissèrent pas de la louer ; et l'envie qui attendoit depuis si longtemps quelque ouvrage de cette Compagnie, pour le mettre en pièces, ne toucha point à celui-ci. Pour moi, je ne sais si les plus fameuses Académies d'Italie ont rien produit de meilleur ou d'aussi bon en

de pareilles rencontres. Je compte en premier lieu pour beaucoup que, sans sortir des bornes de la justice, ces Messieurs pussent satisfaire un premier ministre tout-puissant en France, et leur Protecteur, qui certainement, quelle qu'en fût la cause, étoit animé contre le *Cid*. Car je sais fort bien qu'il eût souhaité qu'on le traitât plus rudement, si on ne lui eût fait entendre avec adresse qu'un juge ne devoit pas parler comme une partie, et qu'autant qu'on témoigneroit de passion, autant perdroit-on d'autorité. Que si ensuite vous examinez ce livre de plus près, vous y trouverez un jugement fort solide, auquel il est vraisemblable que la postérité s'arrêtera; beaucoup de savoir et beaucoup d'esprit, sans aucune affectation de l'un ni de l'autre; et depuis le commencement jusques à la fin une liberté, et une modération tout ensemble qui ne se peuvent assez louer.

Au reste, ceux qui se sont figuré que l'Académie n'étoit qu'une troupe d'esprits bourrus, qui ne faisoient autre chose que de combattre sur les syllabes, introduire des mots nouveaux, en proscrire d'autres¹, pour

¹ « Il s'étoit glissé une fausse opinion parmi le peuple dans les premiers temps de l'Académie, qu'elle se donnoit l'autorité de faire de nouveaux mots et d'en rejeter d'autres à sa fantaisie. La publication du Dictionnaire fait voir clairement que l'Académie n'a jamais eu cette intention, et que tout le pouvoir qu'elle s'est attribué ne va qu'à expliquer la signification des mots et à en déclarer le bon et le mauvais usage, aussi bien que des façons de parler de la langue qu'elle a recueillies; et elle a été si scrupuleuse sur ce point, qu'elle n'a pas mesme voulu se charger de plusieurs mots nouvellement inventés, ni de certaines façons de

tout dire, gâter et affoiblir la langue françoise, en voulant la réformer et la polir : ceux-là, dis-je, pour se désabuser, n'ont qu'à lire cette pièce ; ils y verront un style mâle et vigoureux, dont l'élégance n'a rien de gêné ni de contraint ; des termes choisis, mais sans scrupule et sans enflure ; le *Car*, et plusieurs autres de ces mots, qu'on accusoit l'Académie de vouloir bannir, fort souvent employés. Ils verront même que bien loin d'en introduire de nouveaux, elle en a gardé quelques-uns qui sembloient vieillir, et dont peut-être plusieurs personnes eussent fait difficulté de se servir. Ainsi elle a employé le mot *d'autant*, pour dire *parce que*, et celui d'*aucunement*, pour dire *en quelque sorte*, qui ne se disent que rarement aujourd'hui en ce sens-là. Page 185 : *D'autant que les unes ont été faites devant les règles*, etc. Page 14, parlant de l'Académie, *et s'est aucunement consolée*, etc. Page 89 : *Nous serions aucunement satisfaits*. Page 113 : *Rodrigue retourne chez Chimène, non plus de nuit, que les ténèbres favorisoient aucunement sa témérité*, etc.

Après que l'Académie eut cessé de travailler sur le *Cid*, on délibéra de nouveau quelle occupation elle auroit¹. On ordonna que les discours seroient continués, et que M. Sirmond, qui étoit le premier en ordre, seroit prié d'apporter le sien ; ce qu'il ne fit pourtant que six mois après². Je n'ai point vu ce discours, et n'en ai pu

parler affectées que la licence et le caprice de la mode ont voulu introduire. »

(PRÉFACE du Dictionnaire, 1^{re} édit.)

¹ Registres, 7 décembre 1637. — ² Registres, 3 mai 1638.

savoir le sujet qui n'est pas exprimé dans le registre.

Mais la principale pensée de l'Académie en ce temps-là ¹ fut le dessein du *Dictionnaire*, auquel on se proposa de travailler sérieusement. M. de Vaugelas, qui avoit fait depuis longtemps plusieurs belles et curieuses observations sur la langue, les offrit à la Compagnie qui les accepta et ordonna qu'il en conférerait avec M. Chapelain ², et que tous deux ensemble ils donneroient des mémoires pour le plan et pour la conduite de ce travail. M. de Vaugelas ³ donna les siens, qui étoient fort courts, et ne touchoient que le gros de ce dessein, auquel il offroit de nouveau de contribuer ses remarques, et il divisoit ces remarques en trois espèces : « La première, qui appartenoit proprement au *Dictionnaire*, ne regardant que les mots simples ; la seconde, pour la construction, qui appartenoit à la *Grammaire* ; la troisième, consistant en certaines règles, qui n'étoient pas proprement du ressort du *Dictionnaire* ni de la *Grammaire*, parce qu'elles ne regardoient ni le barbarisme ni le solécisme, les deux matières sur lesquelles la *Grammaire* et le *Dictionnaire* emploient toute l'étendue de leur juridiction, qui néanmoins, disoit-il, étoient très-nécessaires pour la netteté, l'ornement, la grâce, l'élégance et la politesse du style, et d'autant plus nécessaires, qu'il y avoit moins de personnes qui le sussent que de ceux qui savent écrire sans barbarisme et sans solécisme, desquels un style

¹ Registres, 14 décembre 1637. — ² Registres, 14 décembre 1637.
³ Registres, 18 janvier 1638.

peut être affranchi, et ne laisser pas d'être extrêmement imparfait. »

Quant à M. Chapelain, dès le premier établissement de l'Académie, il avoit fait un ample projet du Dictionnaire, qui avoit été vu par la Compagnie. Il le lui présenta de nouveau ; et parce qu'il descend fort au particulier, et que c'est sur ce même plan qu'on travaille encore aujourd'hui à cet ouvrage, peut-être ne sera-t-il pas hors de propos de rapporter ici à peu près ce qu'il contenoit, comme je l'ai promis en un autre endroit. Ce projet donc disoit :

Que le dessein de l'Académie étant de rendre la langue capable de la dernière éloquence, il falloit dresser deux amplex traités, l'un de Rhétorique, l'autre de Poétique ; mais que, pour suivre l'ordre naturel, ils devoient être précédés par une Grammaire, qui fourniroit le corps de la langue, sur lequel sont fondés les ornemens de l'oraison et les figures de la poésie ; que la Grammaire comprenoit, ou les termes simples, ou les phrases reçues, ou les constructions des mots les uns avec les autres ; qu'ainsi, avant toutes choses, il falloit dresser un Dictionnaire qui fût comme le trésor et le magasin des termes simples et des phrases reçues, après lequel il ne resteroit, pour achever la Grammaire, qu'un traité exact de toutes les parties de l'oraison et de toutes les constructions régulières et irrégulières, avec la résolution des doutes qui peuvent naître sur ce sujet ; que, pour le dessein du Dictionnaire, il falloit faire un choix de tous les auteurs morts, qui avoient écrit le plus purement en notre langue, et les distribuer à tous les Académiciens, afin que chacun lût attentivement ceux qui lui seroient échus en partage, et que sur des feuilles différentes il remarquât par ordre alphabétique les diction et les phrases qu'il croiroit françoises, cottant le passage d'où il les auroit tirées ; que ces feuilles fussent rapportées à la Compagnie, qui, jugeant de ces

phrases et de ces dictions, recueillerait en peu de temps tout le corps de la langue, et insérerait dans le Dictionnaire les passages de ces auteurs, les reconnoissant pour originaux dans les choses qui seroient alléguées d'eux, sans néanmoins les reconnoître pour tels dans les autres, lesquelles elle désapprouveroit tacitement si le Dictionnaire ne les contenoit; et parce qu'il y pourroit avoir des phrases et des mots en usage, dont on ne trouveroit point d'exemples dans les bons auteurs, qu'en cas que l'Académie les approuvât, on les marqueroit avec quelque note qui témoigneroit que l'usage les autorise; que ce Dictionnaire se feroit en un même corps, en deux manières différentes : la première, suivant l'ordre alphabétique des mots simples, soit noms, soit verbes, soit autres, qui méritent le nom de racines, qui peuvent avoir produit des composés, des dérivés, des diminutifs, et qui d'ailleurs ont des phrases dont ils sont le fondement;

Qu'en cette manière, après avoir mis chaque mot simple avec une marque, pour faire connoître quelle partie d'oraison il seroit, on mettroit tout de suite les composés, les dérivés, les diminutifs, et les phrases qui en dépendent, avec les autorités, lesquelles on pourroit néanmoins omettre pour les mots simples, comme étant hors de doute et assez connus de tout le monde; qu'on y pourroit ajouter l'interprétation latine en faveur des étrangers; qu'on y marqueroit le genre masculin, féminin ou commun de chaque mot, avec des notes; qu'il y en auroit d'autres pour distinguer les termes des vers d'avec ceux de la prose; d'autres pour faire connoître ceux du genre sublime, du médiocre et du plus bas; qu'on y observeroit les accents aux syllabes longues; qu'on y marqueroit aussi la différence des é ouverts et des fermés pour la prononciation; qu'on se tiendroit à l'orthographe reçue, pour ne pas troubler la lecture commune et n'empêcher pas que les livres déjà imprimés ne fussent lus avec facilité; qu'on travailleroit pourtant à ôter toutes les superfluités qui pourroient être retranchées sans conséquence; qu'en la seconde manière, tous les mots simples ou autres seroient mis en confusion dans l'ordre alphabétique,

avec le seul renvoi à la page du grand Dictionnaire, où ils seroient expliqués; que là même on pourroit marquer tous les mots, toutes les phrases hors d'usage, avec leur explication, pour l'intelligence des vieux livres où on les trouve, avec cet avis que ces mots ou phrases sont de la langue, mais qu'il ne faut plus les employer; qu'enfin, pour la commodité des étrangers, on pourroit encore, si on vouloit, ajouter un troisième corps des seuls mots latins simples, avec le renvoi à la page du grand Dictionnaire, où ils expliqueroient les mots françois; que pour éviter la grosseur du volume, on excluroit du Dictionnaire tous les noms propres des mers, fleuves, villes, montagnes, qui se trouveroient pareils en toutes les langues, comme aussi tous les termes propres qui n'entrent point dans le commerce commun, et ne sont inventés que pour la nécessité des arts et des professions, laissant à qui voudroit la liberté de faire des Dictionnaires particuliers pour l'utilité de ceux qui s'adonnent à ces connoissances spéciales.

Tel fut le projet du *Dictionnaire* que M. Chapelain dressa, et qui fut approuvé par l'Académie. Il est vrai que quelque temps après ¹, M. Silhon, qui se trouvoit Directeur, proposa s'il ne seroit pas meilleur, pour en venir bientôt à bout, de suivre les Dictionnaires communs en y ajoutant seulement ce que l'on jugeroit à propos. Mais je ne vois pas que cette proposition, qui fut alors renvoyée à la prochaine assemblée, ait été ni reçue ni mise même en délibération depuis. Il est vrai aussi qu'on n'a pas suivi ponctuellement tout ce qui est dans ce projet, comme on le peut voir en ce qui regarde les citations.

Il fut bien résolu d'abord qu'on suivroit le projet en

¹ Registres, 1^{er} mars 1638.

cela, et on commença un catalogue des livres les plus célèbres en notre langue ¹. On y mit à diverses fois, à mesure qu'on s'en avisoit :

Pour la prose, Amyot, Montaigne, du Vair, Desportes, Charron, Bertaud, Marion, de la Guesle, Pibrac, d'Espeisses, Arnauld, le Catholicon d'Espagne, les Mémoires de la reine Marguerite, Coëffeteau, du Perron, de Sales, évêque de Genève, d'Urfé, de Molière ², Malherbe, du Plessis-Mornay; ce qu'il y avoit en lumière de M. Bardin et de M. du Chastelet, deux Académiciens qui étoient déjà morts; le cardinal d'Ossat, de la Noue, de Dammartin, de Refuge, et Audiguier, auxquels on en auroit sans doute ajouté d'autres, comme par exemple Bodin et Étienne Pasquier, qui ne méritoient pas d'être oubliés;

Pour les vers, on mit dans le catalogue : Marot, Saint-Gelais, Ronsard, du Bellay, Belleau, du Bartas, Desportes, Bertaud, le cardinal du Perron, Garnier, Regnier, Malherbe, Deslingendes, Motin, Touvant, Monfuron, Théophile, Passerat, Rapin, Sainte-Marthe. Le libraire de l'Académie fut aussi chargé de rapporter de son chef un mémoire de tous les principaux auteurs de la langue, et des différentes pièces qu'on avoit d'eux. Mais un peu après l'Académie commença d'appréhender le travail et la longueur des citations; et ayant

¹ Registres, 1, 8, 22 février 1638.

² François de Molière, sieur d'Essartine, auteur des romans de *Polyxène* et *la Semaine amoureuse*. Il était mort assassiné en 1628. (Voir sur ce personnage une longue note dans la nouvelle édition des œuvres de Saint-Amant, biblioth. elzév., I, p. 90.)

délibéré plusieurs fois sur cette matière, elle résolut, par l'avis même de M. Chapelain ¹, qui avoit donné le premier cette pensée, qu'on ne marqueroit point les autorités dans le Dictionnaire, si ce n'est qu'en y travaillant on trouvât bon de citer, sur les phrases qui seroient douteuses, quelque auteur célèbre qui en auroit usé.

Il fut aussi résolu, pour avancer cet ouvrage, qu'on feroit entendre à M. le Cardinal qu'il seroit fort à propos de choisir dans la Compagnie une personne ou deux qui s'y attachassent particulièrement, et qui en eussent la principale charge. M. de Boisrobert fut prié de lui en parler, et de lui proposer Messieurs de Vaugelas et Faret, comme très-propres à cet emploi, et très-capables de s'en acquitter dignement, s'ils se trouvoient déchargés des soins de leur fortune, et qu'ils pussent y donner tout leur temps. Le Cardinal, comme je le vois par le rapport qu'en fit M. de Boisrobert à l'Académie ², ne répondit rien à cette proposition, soit qu'il ne la goûtât pas, soit qu'il eût l'esprit rempli de quelque autre chose. Cependant il ne se trouvoit personne dans l'Académie qui s'offrit volontairement à prendre sur soi la conduite de ce travail : chacun avoit ses affaires et ses pensées particulières, dont il ne vouloit point se détourner. Ainsi ce dessein, pour lequel on venoit de témoigner tant d'ardeur, commença à languir, et l'on fut huit ou dix mois sans parler du Dictionnaire, l'Aca-

¹ Registres, 8 mars 1658.

² Registres, 15 mars 1658.

démie s'amusant cependant à d'autres choses, dont je vous parlerai tantôt.

Enfin le Cardinal s'étant souvent plaint qu'elle ne faisoit rien d'utile pour le public, et s'en étant fâché, jusqu'à dire qu'il l'abandonneroit, ces Messieurs résolurent qu'on lui feroit pour une seconde fois la même proposition.

M. de Boisrobert donc, exhorté par tous les Académiciens, et en particulier par M. Chapelain et par quelques autres de ses plus familiers amis, témoigna au Cardinal que l'unique moyen de venir bientôt à bout du Dictionnaire étoit d'en donner la charge principale à M. de Vaugelas, et de lui faire rétablir pour cet effet par le Roi une pension de deux mille livres dont il n'étoit plus payé¹; exagérant là-dessus sa capacité pour ce qui regardoit cette entreprise, sa naissance illustre, et son mérite, qui étoit connu depuis longtemps de toute la Cour. Le Cardinal reçut alors favorablement cette ouverture, et répondit qu'il étoit prêt de donner même la pension du sien, s'il étoit besoin, mais qu'il désiroit de voir comment M. de Vaugelas s'y voudroit prendre. On lui présenta les deux projets; il goûta fort le plus long, que je vous ai rapporté presque tout entier : la pension de deux mille livres fut rétablie à M. de Vaugelas². Il en fut remercier le Cardinal; et comme il avoit l'esprit fort présent et fort poli, avec une longue

¹ Sur cette pension, accordée par Henri IV au président Favre, père de Vaugelas, et à ses enfants, voyez plus loin l'article sur Vaugelas et une note de d'Olivet.

² Registres, dernier juin 1659.

pratique de la Cour et des belles conversations, ce fut alors qu'il fit cette heureuse repartie, dont sans doute vous avez ouï parler. Car on dit que le Cardinal le voyant entrer dans sa chambre, s'avança avec cette majesté douce et riante qui l'accompagnoit presque toujours, et s'adressant à lui : « Eh bien ! Monsieur, lui dit-il, vous n'oublierez pas du moins dans le Dictionnaire le mot de pension. » Sur quoi M. de Vaugelas, lui faisant une révérence fort profonde, répondit : « Non, Monseigneur, et moins encore celui de reconnaissance. »

Dès lors ¹ M. de Vaugelas commença à dresser les cahiers du Dictionnaire, qu'il rapportoit ensuite à la Compagnie ; et il fut arrêté ² qu'à la fin de chaque assemblée on liroit les mots qu'on devoit examiner dans la suivante, afin qu'on eût le loisir d'y penser. On proposa de nouveau une distribution des meilleurs auteurs à tous les Académiciens, pour en tirer les phrases et les élégances de la langue ; mais on ne l'exécuta pas. On commença d'examiner la lettre *A*, où, pour le remarquer en passant, il arriva une chose assez plaisante, c'est que le mot d'*Académie* ³ fut omis en sa place, sans qu'on y prit garde que quelque temps après.

¹ Registres, 7 février 1639. — ² Registres, dernier février 1639.

³ Registres, 11 avril 1639. — La 1^{re} édition du Dictionnaire de l'Académie donne, sans autre commentaire, dans l'acception dont il s'agit, la définition suivante :

« *Académie*, selon l'usage de la langue française, signifie une assemblée de quelques personnes qui font profession des belles-lettres, des sciences et des beaux-arts : *l'Académie française* *l'Académie de la Crusca*, etc. »

On résolut depuis ¹, qu'outre les assemblées ordinaires, il s'en feroit, le mercredi ², d'extraordinaires pour ce sujet, en deux bureaux, qui se tiendroient en même temps, l'un chez M. le Chancelier, l'autre chez M. d'Abblancourt, en l'absence duquel on le transféra depuis chez M. Sirmond. Avec tout cela ce travail était extrêmement long : et la lettre *A*, commencée le 7 février 1639, ne fut achevée que le 17 d'octobre, environ neuf mois après. On crut ³ donc qu'outre ces deux bureaux, il en falloit établir deux autres, l'un le vendredi, chez M. de Bourzeys, l'autre le mercredi, chez M. Conrart ; et à chacun certains Académiciens avoient ordre de se trouver. Mais ce soin a été presque inutile ; car comme on ne travailloit pas en ces quatre lieux, ni avec même assiduité, ni avec même génie et même force, il a fallu repasser sur plusieurs choses, que ces bureaux particuliers avoient décidées ; à quoi on travailloit encore, lorsque j'écrivois cette Relation.

Deux morts sont survenues depuis, qui ont apporté beaucoup de retardement au dessein du Dictionnaire : la première est celle du cardinal de Richelieu ; qui, malgré les soins et les diligences du nouveau Protecteur, relâcha beaucoup de cette ardeur, avec laquelle on s'y étoit pris au commencement ; l'autre est celle

¹ Registres, 11 juillet 1639.

² Pellisson a écrit *MECREDI*, suivant la prononciation de son temps, et d'accord en cela avec Vaugelas. (Voy. *Remarques de Vaugelas sur la langue française, avec des notes de MM. Patru et Th. Corneille*, 3 vol. in-12, 1738. — T. III, pp. 49 et 50.)

³ Registres, 19 mai 1642.

de M. de Vaugelas ¹, qui avoit, comme je vous ai déjà dit, la conduite de cet ouvrage. Ce n'est pas qu'on n'ait donné la même charge à M. de Mézeray, qui s'en acquitte très-dignement; mais comme M. de Vaugelas avoit eu moins de fortune que de mérite, après sa mort les cahiers du Dictionnaire, avec le reste de ses écrits, furent saisis parmi d'autres choses par ses créanciers, qui prétendoient d'en tirer une somme considérable de quelque imprimeur; de sorte que l'Académie n'a pu retirer ce qui lui appartenoit qu'en plaidant, et après une sentence du Châtelet du 17 mai 1651. Maintenant tout a été mis entre les mains du Secrétaire de la Compagnie, sur la demande qu'il en a faite, mais on a ordonné qu'il en seroit fait une copie, qui demeurerait chez M. le Chancelier. On s'assemble deux fois la semaine, pour avancer ce Dictionnaire; mais sans compter qu'il faut repasser sur une partie de ce qui a été fait dans ces petits bureaux, il n'a été conduit jusqu'ici qu'environ la lettre *I*: et cette longueur, avec l'incertitude de la fortune que l'Académie doit avoir à l'avenir, peut faire douter s'il s'achèvera jamais ².

Plusieurs ne peuvent assez s'étonner que tant d'hommes illustres par leur mérite, et capables des plus grandes choses, comme leurs ouvrages particuliers le font assez voir, s'amusent depuis si longtemps après un travail qui semble n'avoir rien de noble, et dont pas un d'eux peut-être n'espère de voir la fin. Pour

¹ En 1649, selon Pellisson; — en février 1650, selon Guichenon, ami de Vaugelas, dans son *Histoire de Bresse*.

² Voir aux pièces justificatives.

moi, je ne défendrai point l'Académie françoise par l'exemple vulgaire de celle *della Crusca*, qui employa près de quarante ans à son Vocabulaire, dont à la fin elle a tiré beaucoup de gloire, et la langue italienne beaucoup de profit. Mais j'oserai dire qu'à considérer les choses de près, ce dessein et la constance qu'on apporte à l'exécuter ne méritent que des louanges. Je sais bien qu'en cet endroit je passe les bornes de l'Histoire qui, se contentant de faire un rapport fidèle, doit laisser le jugement au lecteur, et demeurer toujours neutre parmi les partis contraires; mais si je manque en cela, vous pardonneriez cette faute, je m'assure, au désir que j'ai de vous expliquer ce que j'ai pensé plusieurs fois sur ce sujet, et d'éclaircir une vérité qui ne me semble pas assez connue.

Premièrement donc, on ne me niera pas à mon avis que le projet d'une Rhétorique et d'une Poétique, dont je vous ai déjà parlé, ne fût très-digne de cette Compagnie. On m'accordera aussi, ce me semble, que pour en venir là, un Dictionnaire et une Grammaire étoient deux choses ou nécessaires, ou pour le moins fort utiles, suivant ce que j'ai rapporté ci-dessus. Ainsi posé, que ces quatre ouvrages, le Dictionnaire, la Grammaire, la Rhétorique et la Poétique eussent été achevés, je ne dis pas dans quatre ans, je dis même dans vingt ou trente, qui est-ce qui n'en parleroit à l'avantage de l'Académie? Maintenant si vous voulez louer son dessein et blâmer la longueur de l'exécution, c'est louer ce qui lui appartient proprement et blâmer ce qui semble n'être point d'elle et ne devoir

pas lui être imputé. Car si le Cardinal, qui l'avoit formée, eût eu plus de soin de l'entretenir, et s'il eût rendu cette occupation la plus importante et la principale affaire de chaque Académicien ou de plusieurs, je ne doute point que ces quatre ouvrages n'eussent déjà vu le jour et n'eussent été même suivis de beaucoup d'autres. Que si d'ailleurs, comme je le dis toujours, la véritable gloire consiste à bien servir le public, en quelque manière qu'on le serve, un Dictionnaire de cette sorte, soit que vous le regardiez comme un moyen pour parvenir à la Rhétorique et à la Poétique, soit que vous le regardiez en lui-même, ne peut que faire beaucoup d'honneur à ses Auteurs.

Si quelqu'un, plein de pensées plus hautes, prétend ici superbement mépriser toute cette étude des mots et du langage, je n'en disputerai point avec lui ; je lui permets volontiers de suivre son inclination, de s'attacher tout entier ou aux affaires du monde, ou aux sciences les plus sublimes. Mais qu'il prenne garde que, poursuivant de faux biens peut-être, ou recevant des opinions pour des vérités et des conjectures pour des démonstrations, lorsqu'il pensera s'attacher seul aux choses solides, il n'embrasse du vent comme les autres : je parle en ce lieu à ceux qui, joignant à des connoissances en effet plus importantes celle des belles-lettres, en font un de leurs plus grands plaisirs, qui s'ennuieroient au monde sans cet agréable amusement, qui y trouvent de quoi se consoler dans la mauvaise fortune et de quoi se chatouiller dans la bonne, de quoi s'entretenir avec leurs amis et de quoi se contenter

dans la solitude, de quoi même se rendre plus propres à tout ce que le public et que la société civile peut exiger d'eux : je ne doute point que ceux-là ne reçussent le Dictionnaire de l'Académie avec joie, qu'ils n'en fissent beaucoup d'estime et n'y trouvassent une merveilleuse commodité. Quel soulagement ne seroit-ce point pour ceux qui écrivent, lorsque dans la fougue et dans la chaleur de la composition, ils seroient travaillés de quelqu'un de ces importuns et fâcheux scrupules sur la langue, de ces petites rémores qui arrêtent tout court les plus grands vaisseaux en haute mer, lors même qu'ils vont à pleines voiles : quel soulagement, dis-je, ne leur seroit-ce point, de s'en délivrer à l'instant pour passer à d'autres choses plus importantes, et d'avoir une Compagnie si célèbre pour garant de ce qu'ils auroient écrit ?

Je sais bien que les esprits des François ne sont pas nés à la servitude ; je ne voudrois pas même défendre à ceux qui se sentent quelque génie de ne rien donner à leur goût, quand il n'est pas tout à fait extravagant et qu'il ne choque pas directement celui du public ; mais après tout, en des choses indifférentes et qui dépendent purement de l'institution, le témoignage de quarante personnes des plus intelligentes en ces matières a beaucoup de poids et d'autorité, et tous ceux qui sont un peu raisonnables, ne fût-ce que pour avoir la paix, aiment beaucoup mieux céder que combattre. Les *Remarques* de M. de Vaugelas nous en fournissent un exemple : elles ont été choquées de plusieurs ; il n'y a presque personne qui n'y trouve quel-

que chose contre son sentiment : cependant on connoît bien qu'elles s'établissent peu à peu dans les esprits et y acquièrent de jour en jour plus de crédit. Ce n'est là que l'ouvrage d'un Académicien ; si celui de l'Académie étoit publié, non-seulement il nous résoudroit une infinité de doutes, mais encore il est vraisemblable qu'il affermiroit et fixeroit en quelque sorte le corps de la langue et l'empêcheroit, non pas de changer du tout, ce qu'il ne faut jamais espérer des langues vivantes, mais pour le moins de changer si souvent et si promptement qu'elle fait. Toutes les autres nations reprochent cette inconstance à la nôtre ; nos auteurs les plus élégants et les plus polis deviennent barbares en peu d'années ; on se dégoûte de la lecture des plus solides et des meilleurs, dès qu'ils commencent à vieillir ; et c'est un mal, dont si nous devons jamais guérir, ce ne peut être à mon avis que par ce remède. Ne compterons-nous aussi pour rien l'avantage que ce Dictionnaire nous donneroit, de trouver en un même lieu les sources de tous les mots dérivés, un avis judicieux s'ils sont bas ou nobles, propres aux vers ou à la prose, en quel genre d'écrire ils peuvent être employés plus à propos, une décision presque indubitable de la longueur ou de la brièveté des syllabes pour la prononciation, et des *é* ouverts ou fermés, qui sont les écueils où choquent si rudement, non-seulement tous les étrangers, mais encore tous ceux qui ne sont pas de l'Île de France ? Certes, qu'on en dise aujourd'hui ce qu'on voudra, la postérité, si elle voit ce Dictionnaire, ou ne s'informerait point du temps qu'on aura été à le

composer, ou si elle s'en informe, en louera d'autant plus les auteurs et s'en croira d'autant plus redevable à l'Académie.

Je passe plus avant : quand ce Dictionnaire ne s'achèveroit jamais, puisque après tout on y travaille sans cesse, qui peut douter que cet exercice de considérer exactement les mots en leur source, d'en remarquer les divers usages, d'observer toutes les phrases qu'on en peut former, ne fût très-propre à un Corps qui se propose pour but l'embellissement de la langue, ne fût très-utile aux particuliers Académiciens pour leur instruction, et par conséquent très-avantageux au public, à qui tous les jours ils font part de leurs ouvrages?

J'ai parlé des trois principales occupations de l'Académie depuis son institution : les Discours ou Harangues, les Sentiments sur le Cid et le Dictionnaire. Mais durant tout ce temps-là, et à divers intervalles, elle s'est fort souvent occupée à examiner des pièces qu'on lui présentait, de ceux de la Compagnie. Je trouve qu'on y a lu, en divers temps, des poésies de Messieurs de Gombault et de l'Estoile¹ ; la Préface des conjectures sur la digestion de M. de La Chambre² ; quelque chose du Prince de M. de Balzac³, qu'il nommoit⁴ alors

¹ Registres, 14 janvier 1636. — Voir aux pièces justificatives.

² Registres, 14 et 21 avril 1636. — Les poésies de Gombault ne furent publiées qu'en 1646. Celles de l'Estoile ont paru dans les Recueils de son temps, mais n'ont jamais été réunies.

³ Registres, 28 avril 1636. — Cet ouvrage de La Chambre a paru, in-4°, en 1636.

⁴ Bayle, dans son Dictionnaire, article BALZAC, observe que

le Ministre d'État; un Discours politique de M. Silhon, pour la justification de l'administration du cardi-

Pellisson se trompe ici. Mais la remarque de Bayle demande un plus grand éclaircissement. Le *Prince* de Balzac étoit imprimé dès l'année 1631. Ce qu'il lut à l'Académie en 1636, c'étoient des fragments d'un autre ouvrage, qui devoit faire la suite de son *Prince*, et qu'il appelloit alors le *Ministre d'État*, mais qui depuis a paru sous le titre d'*Aristippe*. En voici la preuve dans une de ses lettres, non imprimées, à Chapelain, du 21 janvier 1644 :

« Je vous supplie de savoir en quelle disposition est pour moi le cardinal Mazarin. S'il est galant homme, et qu'il me veuille obliger, j'ai de quoi n'être pas ingrat. Je lui adresserois mon *Aristippe*, c'est-à-dire tout ce que vous avez vu des Ministres et des Favoris. Mais je ne veux point faire d'avances sans être assuré du succès de ma dévotion. Si vous trouviez quelque sarbacane propre pour lui faire porter de ma part le désir que j'ai de le servir, peut-être qu'avec toute sa haute faveur, il ne rejetteroit pas la bonne volonté d'un artisan qui peut, aussi bien que Michel-Ange, mettre en enfer ou en paradis un cardinal. »

Apparemment Chapelain voulut employer Voiture pour sonder les intentions du Cardinal, et Voiture prit les choses trop littéralement, à en juger par cette autre lettre de Balzac à Chapelain, du 22 février 1644 :

« Je reçois un billet du cher M. de Voiture, où c'est avec plaisir qu'*agnosco veteris vestigia flammæ*. Mais, je vous prie, faites-moi souvenir des paroles de mes lettres. Ai-je voulu faire un si sale marché que celui qu'il me reproche? Savoir d'un homme s'il a agréable qu'on parle de lui, est-ce lui dire en langage suisse : *Point d'argent, point de louanges*? L'empereur Auguste, qui étoit bien aussi grand seigneur et d'aussi bonne maison que M. le cardinal Mazarin, écrivoit néanmoins en ces termes à un de nos amis : *Trasci me tibi scito, quod non in plerisque ejusmodi scriptis mecum potissimum loquaris. An vereris ne apud posteros infame tibi sit, quod videaris familiaris nobis esse?* Ce sera donc à Auguste, Monsieur, à qui j'adresserai mon *Aristippe*, ou à quelque autre

nal de Richelieu¹; un autre de M. de Sirmond², pour la justification de la guerre contre les Espagnols; le Prologue de l'Europe de M. Desmarests³; des vers de M. de Racan⁴, et plusieurs autres choses moins importantes. Tout ce qu'on y présentait de cette sorte étoit examiné avec tant de soin et avec tant de rigueur, que le Cardinal se crut obligé plusieurs fois d'exhorter l'Académie à en avoir un peu moins. Peut-être vous ferai-je plaisir d'insérer ici ce que j'ai trouvé sur ce sujet dans le registre du lundi 12 novembre 1634, qui vous fera voir aussi quelle est la forme de ces registres.

Sur ce que M. de Boisrobert a encore dit à la Compagnie que M. le Cardinal la prioit de n'affecter pas une sévérité trop exacte, afin que ceux dont les ouvrages seront examinés, ne soient point rebutés, par un travail trop long et trop pénible, d'en entreprendre d'autres, et que l'Académie puisse produire le fruit que Son Éminence s'en est promis pour l'embellissement et la perfection de notre langue; après que les voix ont été recueillies, il a été arrêté que M. le Cardinal seroit très-humble-

homme de ce siècle-là, puisque les gens de celui-ci se tiennent si roides sur le point d'honneur. »

Par d'autres lettres de Balzac, on voit que ce qu'il auroit voulu obtenir du cardinal Mazarin, c'étoit que sa pension de deux mille livres sur l'Épargne, dont il étoit mal payé, fût placée sur quelque bénéfice. Mais il ne l'obtint pas; et son *Aristippe*, entrepris pour le cardinal de Richelieu, destiné ensuite au cardinal Mazarin, fut enfin dédié à Christine, reine de Suède. (O.)

¹ Il ne semble pas que ce discours de Silhon ait été imprimé, au moins sous son nom, non plus que le discours de Sirmond, qui suit.

² Registres, 5 mai 1638.— ³ Registres, dernier janvier 1639.—

⁴ Registres, 13 mai 1632.

ment supplié de trouver bon que la Compagnie ne relâchât rien de la sévérité qui est nécessaire pour mettre les choses qui doivent porter son nom ou recevoir son approbation le plus près qu'il se pourra de la perfection. Et en expliquant la nature de cette sévérité, il a été dit qu'elle n'auroit rien d'affecté, ni d'aigre, ni de pointilleux; qu'elle seroit seulement sincère, solide et judicieuse; que l'examen des ouvrages se feroit exactement par ceux qui seroient nommés Commissaires et par toute la Compagnie, lorsqu'elle jugeroit leurs observations; que les auteurs des pièces examinées seroient obligés de corriger les lieux qui leur seroient cotés, suivant les résolutions de la Compagnie. M. de Gombauld ayant supplié l'Assemblée de délibérer si un Académicien, faisant examiner un ouvrage, seroit tenu de suivre toujours les sentiments de la Compagnie en toutes les corrections qu'elle feroit, bien qu'elles ne fussent pas entièrement conformes aux siens: il a été résolu que l'on n'obligerait personne à travailler au-dessus de ses forces, et que ceux qui auroient mis leurs ouvrages au point qu'ils seroient capables de les mettre, en pourroient recevoir l'approbation, pourvu que l'Académie fût satisfaite de l'ordre de la pièce en général, de la justesse des parties et de la pureté du langage.

En lisant ces ouvrages, l'Académie faisoit fort souvent des décisions sur la langue dont ses registres sont pleins; elle en faisoit aussi quelquefois de semblables sur la simple proposition de quelque Académicien; et lorsqu'à la cour, comme il arrive souvent, un mot avait été le sujet de quelque longue dispute, on ne manquoit pas d'ordinaire d'en parler dans l'Assemblée. Telle fut, par exemple, cette plaisante contestation née à l'hôtel de Rambouillet, s'il fallait dire *muscardins* ou *muscardins*, qui fut jugée à l'Académie ¹ en faveur du dernier,

¹ Registres, 1^{er} février 1658.

et dont j'ai voulu parler parce qu'elle sert d'explication à une raillerie que fit M. de Voiture contre ceux qui vouloient dire *muscardins*, et qui n'a point été imprimée :

Au siècle des vieux palardins,
Soit courtisans, soit citardins,
Femmes de cour ou citardines,
Prononçoient toujours muscardins,
Et balardins et balardines ;
Même l'on dit qu'en ce temps-là
Chacun disoit rose muscarde ;
J'en dirois bien plus que cela,
Mais par ma foi je suis malarde,
Et même en ce moment voilà
Que l'on m'apporte une panarde¹.

¹ On trouve à ce sujet, dans les œuvres de Balzac, la lettre suivante, qu'il nous a paru intéressant de rappeler. Elle est adressée à Chapelain.

« MONSIEUR,

« Le soin que vous prenez de m'esclaircir des moindres circonstances des choses me fait bien voir que mon contentement vous est cher, et que vous ne voulez pas que je perde rien par mon absence. Faute de matière, il m'est impossible de vous rendre la pareille, et tout est si sec et si stérile dans ce désert, que je serois muet si vous ne me fournissiez de quoy vous parler. L'usage est pour *muscardins*, bien que l'oreille soit pour *muscadins*. Mais icy comme ailleurs l'usage doit tout régler, et de plus l'origine du mot estant italienne, quel droit avons-nous d'oster une lettre d'un mot qui n'est pas de nostre juridiction ? Quoyque cette lettre soit dure, quoyqu'elle ait esté appelée la lettre canine, quoyque dans *muscardins* elle face mal à la petite bouche de Monsieur de ... , elle ne laisse pas de tenir tousjours son rang dans l'alphabet ; elle murmure, elle gronde, elle mord impunément depuis tant de siècles, elle entre dans plusieurs mots, où elle n'est pas

Ainsi en l'année 1651, M. Naudé fit consulter cette Compagnie sur le mot *rabougri*, qui signifie proprement une plante qui n'est pas venue à sa perfection et à sa juste grandeur, auquel sens on lit dans les anciennes ordonnances, *des arbres rabougris*. Il se servit, à un procès qu'il avoit au parlement, de la réponse que lui firent deux de ces Messieurs ¹ après en avoir demandé avis à tout le Corps, et fit même imprimer leurs lettres à la fin d'un petit livre qu'il publia alors contre ses parties. Les étrangers, parmi lesquels notre langue se répand insensiblement, ont aussi quelquefois reconnu l'autorité de l'Académie en de pareilles rencontres. Ainsi, en cette année 1652, elle a été obligée de prononcer sur une gageure de conséquence, qui avoit été faite en Hollande, touchant le mot de *température*. Mais, comme elle ne fait ces décisions qu'en passant, je ne crois pas m'y devoir arrêter davantage.

Parfois aussi, quand l'Académie n'avoit plus rien à faire, elle lisoit et examinait quelque livre françois; et, pour cet effet, il fut ordonné² qu'il y en auroit toujours dans le lieu de l'Assemblée. J'ai pris plaisir à lire dans les registres l'examen des *Stances* de Malherbe, *pour le Roi allant en Limousin*; car s'il y a rien qui fasse voir,

moins rude ni moins raboteuse que dans *muscardins*, sans que personnes'en plaigne. » — A BALZAC, le xvii novembre MDCXXXVII.

(Balzac, œuvr. compl., in-f^o, I, p. 757.)

Quant aux vers de Voiture, ils ont été imprimés depuis la première édition de l'*Histoire de l'Académie*, et on les trouve dans toutes les éditions de ses œuvres.

¹ Colletet et La Mothe Le Vayer. — Voir aux pièces justificatives.

² Registres, 16 juillet 1658.

ce qu'on a dit plusieurs fois, que les vers n'étoient jamais achevés, c'est sans doute cette lecture. A peine y a-t-il une stance, où, sans user d'une critique trop sévère, on ne rencontre quelque chose ou plusieurs qu'on souhaiteroit de changer, si cela se pouvoit, en conservant ce beau sens, cette élégance merveilleuse, et cet inimitable tour de vers qu'on trouve partout dans ces excellents ouvrages. J'ai dit, sans user d'une critique trop sévère ; car, pour en donner quelques exemples, dans cette première stance ¹ :

O Dieu ! dont les bontés, de nos larmes touchées,
 Ont aux vaines fureurs les armes arrachées,
 Et rangé l'innocence aux pieds de la raison ;
 Puisqu'à rien d'imparfait ta louange n'aspire,
 Achève ton ouvrage au bien de cet empire,
 Et nous rends l'embonpoint comme la guérison.

Ces Messieurs ² remarquèrent bien que *La bonté touchée de nos larmes*, seroit mieux que *les bontés* ; que le troisième vers,

Et rangé l'innocence aux pieds de la raison,
 n'avoit point de sens raisonnable ; qu'au quatrième vers,

Ta louange n'aspire à rien d'imparfait,
 n'étoit pas bien françois ; mais ils ne remarquèrent pas comme une faute, qu'il eût dit à la fin,

Et nous rends l'embonpoint comme la guérison,

¹ Toute cette discussion a été reprise par Ménage dans ses Observations sur les Poésies de Malherbe, Paris, 1689, 2^e édition, in-8°.

² Registres, 19 avril 1638.

quoiqu'à y regarder de près, ce me semble, et dans l'ordinaire façon de parler, on puisse dire en notre langue, *rendre la santé* et *rendre la vie*, mais non pas *rendre la guérison*. Or, quant à ce vers,

Et rangé l'innocence aux pieds de la raison,

l'Académie n'a point de tort, et il est vrai qu'on n'y sauroit trouver un sens raisonnable ; mais cela vient d'une faute d'impression, où on est tombé dans toutes les éditions que j'ai pu voir des Œuvres de Malherbe, et dont personne que je sache ne s'est aperçu jusqu'ici. Au lieu de *l'innocence*, il faut mettre *l'insolence*. Je l'ai cru d'abord par conjecture ; mais je n'en doute plus, depuis que j'ai vu le vers imprimé de cette sorte en trois recueils de poésies françoises, qui sont ceux de 1615, 1621 et 1627.

Ranger l'insolence aux pieds de la raison,

fait un sens non-seulement fort bon, mais encore fort beau et fort poétique.

Il y a une seule stance, qui est la seizième, sur laquelle je ne vois rien dans les registres, sinon qu'elle a été admirée de tout le monde¹, et qu'on n'y a rien trouvé à redire.

Quand un Roi fainéant, la vergogne des princes,
Laisant à ses flatteurs le soin de ses provinces,
Entre les voluptés indignement s'endort,
Quoique l'on dissimule, on n'en fait point d'estime,

¹ Registres, 26 janvier 1658.

Et si la vérité se peut dire sans crime,
C'est avecque plaisir qu'on survit à sa mort.

Cependant dans cette stance, certainement admirable, il a employé le mot de *vergogne*, dont plusieurs feroient difficulté de se servir aujourd'hui, et que de moindres juges n'auroient jamais manqué de condamner. Je pourrois ajouter plusieurs autres choses semblables, si je ne craignois d'être trop long. Mais il y a deux endroits dont je juge à propos de parler, parce que l'Académie¹ a remarqué que Malherbe y avoit manqué lui-même contre ses propres règles. Le premier est en la troisième stance :

Certes, quiconque a vu pleuvoir dessus nos têtes
Les funestes éclats des plus grandes tempêtes
Qu'excitèrent jamais deux contraires partis,
Et n'en voit aujourd'hui nulle marque paroître,
En ce miracle seul, il peut assez connoître
Quelle force a la main qui nous a garantis.

Malherbe vouloit que les sixains eussent un repos à la fin du troisième vers. Ici cependant il va jusqu'à la fin du quatrième sans se reposer ; mais vous ne vous en étonnerez pas, quand vous saurez ce que l'Académie elle-même ignoroit alors, à mon avis, et que j'ai appris depuis peu dans quelques mémoires que M. de Racan a donnés pour la vie de cet excellent poète. C'est qu'il avoit fait ces stances, et plusieurs autres de ses pièces, avant que de s'être imposé cette loi. Et de là vient qu'il y a quelques-uns de ses ouvrages où elle n'est pas exac-

¹ Registres, 26 avril 1658.

tement observée, comme par exemple en la consolation à Carité, en cette stance :

Pourquoi donc si peu sagement,
Démentant votre jugement,
Passez-vous en cette amertume
Le meilleur de votre saison,
Aimant mieux pleurer par coutume,
Que vous consoler par raison ?

Mais je parlerai ci-après plus amplement de cette règle, en parlant de M. Maynard qui en fut le premier auteur.

Je vous ai dit qu'il y avoit encore un endroit où, par le jugement de l'Académie¹, Malherbe péchoit contre ses propres maximes. C'est dans la septième stance, en ce vers :

L'infaillible refuge et l'assuré secours.

En ce lieu vous voyez qu'il dit *assuré secours*, au lieu de *secours assuré*, aussi bien qu'en un autre dont je me souviens :

De combien de tragédies,
Sans ton assuré secours.

Cependant il tenoit pour maxime que ces adjectifs, qui ont la terminaison en *é* masculin, ne devoient jamais être mis devant le substantif, mais après : au lieu que les autres qui ont la terminaison féminine, pouvoient être placés avant ou après, suivant qu'on le jugeroit à propos : qu'on pouvoit dire, par exemple, *ce redoutable*

¹ Registres, 16 juillet 1638.

Monarque ou *ce Monarque redoutable* ; et tout au contraire, qu'on pouvoit bien dire, *ce Monarque redouté*, mais non pas *ce redouté Monarque*. Je n'ai pas pris cet exemple sans raison et à l'aventure ; car j'ai souvent ouï dire à M. de Gombauld, qu'avant qu'on eût encore fait cette réflexion, M. de Malherbe et lui se promenant un jour ensemble, et parlant de certains vers de mademoiselle Anne de Rohan, où il y avoit,

Quoi ! faut-il que Henri, ce redouté monarque....

M. de Malherbe assura plusieurs fois que cette fin lui déplaisoit ¹, sans qu'il pût dire pourquoi ; que cela l'obligea lui-même d'y penser avec attention, et que sur l'heure même en ayant découvert la raison, il la dit à M. de Malherbe, qui en fut aussi aise que s'il eût trouvé un trésor, et en forma depuis cette règle générale.

L'Académie employa près de trois mois ² à examiner ces stances : encore n'acheva-t-elle pas ; car elle ne toucha point aux quatre dernières, parce qu'elle eut d'autres pensées, et que les vacances de cette année-là survinrent bientôt après.

Quelques-uns des Académiciens, et deux entre autres, M. de Gombauld ³ et M. de Gomberville, souffroient

¹ « M. de Gombauld m'a aussi souvent conté cet entretien qu'il eut avec Malherbe, mais non pas tout à fait de la sorte que M. Pellisson l'a rapporté : car il m'a toujours dit que ce fut lui qui s'aperçut que *redouté monarque* ne valoit rien. » (Ménage, *Observ. sur les poésies de Malherbe*, 2^e édit., Paris, Barbin, 1689, p. 274.)

² Depuis le 9 avril jusques au 6 juillet 1638. (P.)

³ « Je me souviens d'avoir ouï dire à M. de Gombauld que, sous

avec impatience que la Compagnie censurât ainsi les ouvrages d'un grand personnage après sa mort, en quoi ils trouvoient quelque chose de cruel et d'inhumain. Mais la modération dont elle usa dans cet examen, et que j'ai déjà remarquée, semble témoigner assez que son intention étoit entièrement innocente. Et si je juge d'autrui par moi-même, j'en suis tout à fait persuadé; car quant à moi, si, bien loin de supprimer tout cet article, je m'y suis étendu un peu plus que de coutume, je sais bien que ni ce désir de jeune homme, de trouver à redire partout, ni aucun autre mouvement blâmable ne m'ont point engagé dans ce discours; qu'au contraire, si j'avois eu moins d'estime et de respect pour Malherbe, je n'aurois point parlé de ses fautes; et qu'enfin je ne les ai rapportées, si l'on peut comparer les choses sacrées aux profanes, que comme l'Écriture rapporte celle des saints, pour consoler ceux qui ont trop de regret de faillir, et les empêcher de perdre courage.

Telles ont été les occupations de l'Académie. Je trouve bien qu'il y a été proposé en divers temps de faire deux Recueils, un de vers ¹ et un autre de lettres ², de ceux de la Compagnie; mais cela n'a jamais été exécuté.

son directorat, ces Messieurs ayant opiné plusieurs jours avec apparat pour condamner une de ces stances, quand il opina, et il opinoit le dernier en qualité de Directeur, il ne dit autre chose, sinon : « Messieurs, je voudrois l'avoir faite. » (*Ménage, Observ. sur les poésies de Malherbe*, 2^e édit., Paris, Barbin, 1689, in-8°, p. 264.)

¹ Registres, 3 décembre 1635. — ² Registres, 15 mars 1638.

IV

DE QUELQUES CHOSES REMARQUABLES

QUI SE SONT PASSÉES DANS L'ACADÉMIE.

J'ajouterai maintenant, suivant ma promesse, quelques choses considérables, qui se sont passées dans l'Académie, et que je n'ai pu commodément ranger ailleurs.

Celle qui se présente la première, par l'ordre des temps, que je garde autant que je puis en chaque article, est la générosité que l'Académie témoigna après la mort de Camusat, son libraire, ayant en faveur de sa veuve et de ses enfants résisté, pour ainsi dire, à la volonté du Cardinal, son protecteur. Aussitôt après cette mort, M. de Boisrobert, qui étoit alors à Abbeville avec lui, écrivit à l'Académie ¹, « que son Éminence en ayant eu la nouvelle, bien qu'elle jugeât qu'il n'y avoit aucun homme dans Paris plus capable de remplir cette place

¹ Registres, 3 juillet 1639.

que Cramoisy, son libraire, qu'elle estimoit et qu'elle affectionnoit, n'avoit pas voulu toutefois user de l'autorité qu'elle avoit comme leur chef, pour leur commander de le recevoir; mais avoit désiré seulement qu'il le leur proposât avec cette condition que, s'ils en savoient quelque autre qui leur fût plus propre, ils le pussent prendre; ne désirant en façon quelconque, ni en cela, ni en toute autre chose, violenter leur choix. » Par apostille il étoit ajouté : « Depuis ma lettre écrite, Monseigneur m'a envoyé quérir en fort bonne compagnie, pour me dire que vous lui feriez plaisir de prendre ledit sieur Cramoisy; je vois bien qu'il affectionne cette affaire, dont il m'a fait l'honneur de me parler trois fois. »

Néanmoins la veuve de Camusat voulant continuer son commerce, et ayant avec elle pour cet effet un nommé Du Chesne, parent de son mari, homme de lettres, qui maintenant est docteur en médecine, l'Académie désira de conserver cet honneur à sa famille, et répondit ¹ à M. de Boisrobert de telle sorte que, sans s'éloigner du respect qu'elle devoit au Cardinal, et se soumettant toujours à suivre ses volontés, elle lui faisoit assez connoître qu'il étoit juste d'en user ainsi. Cette lettre eut l'effet qu'on souhaitoit; et M. de Boisrobert en écrivit bientôt une autre au Secrétaire de l'Académie ², contenant l'approbation du Cardinal, et le consentement qu'il donnoit que Du Chesne fût reçu pour exercer la charge au nom de la veuve. Ainsi, après

¹ Registres, 11 juillet 1659. — ² Registres, 26 juillet 1659.

qu'on eut ordonné une réponse à M. de Boisrobert, pour le remercier, et pour le charger de faire aussi des remerciements très-humbles au Cardinal; Du Chesne fut introduit dans l'assemblée¹, prêta le serment au nom de la veuve, et fut exhorté d'imiter la discrétion, les soins, et la diligence du défunt. Et parce qu'en la mort de M. Bardin, l'un des Académiciens, il avoit été résolu qu'il seroit fait à tous ceux du Corps qui mourroient, un service dans les Carmes réformés, dits des Billettes, il fut arrêté qu'on en feroit un aussi à Camusat; et ce fut l'honneur que cette Compagnie rendit à la mémoire de son libraire.

Or touchant la lettre de M. de Boisrobert à l'Académie, il me semble que je ne dois pas oublier cette petite circonstance. Il avoit signé : *Votre très-humble et très-obéissant serviteur*. L'Académie, qui vouloit répondre en corps, afin que la lettre eût plus d'effet en faveur de la veuve, se trouva en peine comment elle mettroit au bas. D'un côté tout le Corps écrivant à un de ses membres ne devoit pas en apparence le traiter d'égal, et de l'autre, le mot simple de *très-affectionnés serviteurs*, par l'usage, sembloit être trop peu civil, et ne se pouvoit même écrire qu'à des personnes fort inférieures. Enfin on prit ce milieu, de signer : *Vos très-passionnés serviteurs*, CONRART, comme étant un peu plus civil que *très-affectionnés*, et moins que *très-humbles*.

Maintenant j'ai à parler d'une autre mort plus consi-

¹ Registres, 26 juillet 1639.

dérable, et que je ne saurois passer sous silence, qui fut celle du Cardinal même, Protecteur et Instituteur de ce Corps. Si elle fut nuisible à l'État, comme je l'ai toujours cru, ce n'est pas ici le lieu d'en rien dire; mais il est bien certain pour le moins que les gens de lettres, et l'Académie en particulier, y firent une perte presque irréparable. Le 9 de ce même mois¹, la Compagnie s'étant assemblée, M. de l'Estoile, qui avoit été fait Directeur huit jours auparavant, dit : « Qu'il n'y avoit, à son avis, personne dans tout le Corps, qui ne fût très-sensiblement touché de ce malheur et qui ne fût disposé à le témoigner, non-seulement en ordonnant un service, et en composant un Éloge à M. le Cardinal, comme on avoit accoutumé de faire aux Académiciens qui mouroient, mais encore en lui fondant un anniversaire avec le plus de solennité qu'il seroit possible; que néanmoins toute cette pompe regardant plutôt la satisfaction des vivants que la gloire des morts, il estimoit que l'Académie devoit plutôt donner des preuves de sa piété et de sa reconnoissance, par des actions promptes et dévotes, que par un grand apparat qu'il faudroit retarder longtemps; qu'il prioit donc la Compagnie de délibérer ce qui étoit à faire pour ce regard. »

Sur cette proposition, il fut résolu qu'on feroit un service aux Carmes des Billettes à M. le Cardinal, aux dépens de la Compagnie, chacun y contribuant ce qu'il voudroit, afin que cette action se fit plus honorablement, et avec plus de dignité : que M. de la Chambre

¹ Registres, 9 décembre 1642.

lui feroit un éloge, M. de Serizay une épitaphe, et M. l'abbé de Cerisy une oraison funèbre; que chacun des autres Académiciens composeroit quelque ouvrage de vers ou de prose à sa louange, comme plusieurs avoient déjà fait ¹, et M. Baro, entre autres, duquel on lut à l'heure même un sonnet sur l'église de Sorbonne, où le Cardinal avoit choisi son tombeau. Or quant à l'oraison funèbre, les voix furent partagées ², pour savoir si on la prononceroit en public ou non; et comme je l'ai dit ailleurs, on s'en remit à M. le Chancelier, qui trouva bon qu'elle fût prononcée seulement dans la Compagnie; ce qui fut fait quelque temps après. Pour le service, on jugea depuis qu'il étoit plus à propos qu'il fût seulement avec bienséance et sans pompe. M. de l'Estoile, Directeur, demanda qu'il lui fût permis d'en faire seul les frais; cela lui fut accordé, et le service fut célébré le 20 du même mois, à dix heures du matin.

Mais la chose la plus importante pour l'Académie étoit de choisir un Protecteur, en la place de celui qu'elle venoit de perdre. Plusieurs penchoient vers le cardinal Mazarin, sur le sujet duquel l'envie et les factions n'avoient point encore partagé les esprits, et que tout le monde voyoit avec plaisir succéder dans le ministère au cardinal de Richelieu. On jugeoit même que cette élection lui seroit d'autant plus agréable que, n'étant pas né François, elle sembloit lui être en quelque sorte plus glorieuse.

D'autres pensoient à M. le duc d'Enguien, mainte-

¹ Voir aux pièces justificatives.

² Registres, 16 décembre 1643.

nant prince de Condé, qui n'avoit pas encore gagné des batailles, ni fait les choses qu'on a admirées depuis, dans les premières années de la Régence, mais en qui on voyoit déjà briller, en une grande jeunesse ¹, beaucoup d'esprit, et beaucoup d'inclination aux belles-lettres.

Tous ceux au contraire qui étoient dans l'Académie, dépendants ou serviteurs de M. le Chancelier, désiroient avec passion de lui acquérir ce titre : et il sembloit que personne n'y avoit plus de droit que lui. Dès le commencement de l'Académie, lorsqu'il demanda d'y être reçu, on avoit parlé de le faire Protecteur avec le Cardinal; mais on ne passa pas plus outre, de peur de déplaire à ce ministre, qui avoit déjà donné quelques marques de jalousie sur ce sujet. Ainsi tout l'honneur qu'on lui fit alors fut de mettre son nom le premier dans le tableau, et à quelque distance des autres, qu'on y avoit rangés par sort. L'Académie pourtant l'avoit toujours eu depuis en une vénération particulière. Elle avoit député vers lui pour le remercier de ce qu'il lui vouloit faire l'honneur d'en être; et quand de garde des sceaux il devint chancelier de France, elle lui écrivit une lettre pour lui en témoigner sa joie. Il sembloit donc qu'elle ne pouvoit alors raisonnablement jeter les yeux que sur lui, puisqu'elle l'avoit toujours si fort considéré; qu'en sa naissance il lui avoit témoigné tant d'affection; et que d'ailleurs étant élevé à la première dignité de la robe, il aimoit ceux qui faisoient profes-

¹ Il étoit né le 8 septembre 1621.

sion des lettres, et les favorisoit en toutes rencontres. Ces raisons l'emportèrent aussi sur les autres, dans l'esprit des Académiciens, et en la même assemblée du 9 décembre, il fut résolu que les officiers, avec Messieurs de Priézac, Chapelain et de Sérissay, iroient le supplier d'honorer la Compagnie de sa protection. Les officiers, qui sont d'ordinaire trois, n'étoient alors que deux, parce que M. Conrart, Secrétaire perpétuel, avoit été fait Chancelier, ces deux charges n'étant pas incompatibles, comme je vous l'ai dit. M. de l'Estoile, qui étoit le Directeur, porta la parole pour tous le 17 du même mois. Son compliment est assez beau pour être inséré ici :

MONSEIGNEUR,

Nous faisons assez connoître que toutes les grandes douleurs ne sont pas muettes, puisque celle de la mort de M. le Cardinal nous laisse encore assez de voix pour vous supplier de ne nous abandonner pas dans ce malheur. Que s'il reste encore à ce grand génie quelque soin des choses d'ici-bas, il sera bien aise que vous soyez le support d'une Compagnie qu'il aimoit comme son ouvrage. Il vous en prie, MONSEIGNEUR, et par l'étroite affection qui vous attachoit à lui et par celle que vous portez aux belles-lettres. Vous ne l'avez jamais refusé de rien, et c'est ce qui nous fait espérer que la tempête nous jettera d'un port dans un autre, et qu'enfin nous recouvrerons en vous ce que nous avons perdu en lui, c'est-à-dire un Protecteur, non-seulement illustre par sa naissance et par sa dignité, mais aussi par sa vertu. Nous en dirions davantage et n'en dirions pas encore assez ; mais votre modestie et notre déplaisir ne nous permettent plus de parler que pour vous assurer, MONSEIGNEUR, qu'une protection si glorieuse que la vôtre est le plus grand de nos

désirs, que nous voulons nous faire des lois de vos volontés, et que nous sommes tous en général, et en particulier, Vos... etc.

Ils furent reçus avec grande civilité et avec beaucoup de témoignages de joie. M. le Chancelier commença alors d'être Protecteur, et on remplit la place d'Académicien qu'il occupoit auparavant, comme je dirai dans l'article des Académiciens en particulier.

Pour achever celui-ci, il me semble que je suis obligé de rapporter ce que diverses personnes ont dédié, adressé ou écrit en divers temps à l'Académie ¹.

M. d'Espeisses ², conseiller d'État, fut le premier, que je sache, qui écrivit quelque chose en son honneur. Car le 19 juin 1634, il lui fit présenter par M. de Cerisy et Desmarests quelques vers françois à sa louange. Ces deux Messieurs eurent charge de l'en remercier, et de répondre même à ses vers par d'autres.

Ce fut environ ce même temps, que l'aîné de Messieurs de Sainte-Marthe fit présenter à l'Académie, par M. Colletet, de beaux vers latins sur le même sujet, qui commençoient :

Salve perpetuis florens Academia fastis,

¹ Dans le dénombrement que M. Pellisson va faire des personnes qui ont dédié ou adressé de leurs ouvrages à l'Académie, il oublie son ami M. Sarasin, qui, sous le nom de *Sillac d'Arbois*, adressa à l'Académie en 1638 son Discours sur l'*Amour tyrannique* de Scudéry. (p.) — Au sujet du discours de Sarasin, voyez une lettre de Balzac à Chapelain. (Voyez, sur ces divers ouvrages, les *Pièces justificatives*)

² Registres, 19 juillet 1634.

et qui furent reçus, comme j'ai appris, avec toute l'estime et toute la civilité qu'ils méritoient, bien qu'il ne s'en trouve rien dans les registres.

Le sieur de La Peyre, en l'année 1635¹, dédia à cette Compagnie son livre *De l'Éclaircissement des Temps*, avec ce titre : *A l'Éminente*, qui a fait croire depuis à plusieurs qu'elle s'appeloit l'*Académie Éminente*. Il fut ordonné que Messieurs de Gomberville et de Malleville iroient l'en remercier chez lui. Ce fut en ce livre que ce bon homme, qui avoit souvent des imaginations fort plaisantes, fit mettre le portrait du Cardinal en taille douce avec une couronne de rayons tout autour, chacun desquels étoit marqué par le nom d'un Académicien. Ce qui est de meilleur, c'est qu'entre ces Académiciens il mit M. de Bautru-Chérelles, qui ne l'étoit pas : et celui qui a fait l'*État de la France en l'année 1652*, y ayant voulu insérer le rôle des Académiciens, pour l'avoir peut-être pris de ce lieu, est tombé dans la même faute.

Le sieur Belot², avocat, dédia aussi à l'Académie en ce temps-là, si je ne me trompe, un livre que je n'ai pu trouver, et dont il n'est point fait de mention dans les registres, intitulé : *Apologie de la langue latine*, et c'est

¹ Registres, 3 décembre 1635.

² M^e Michel Belot, avocat au conseil privé du Roi, étoit né vers 1605 ; il étoit fils de M^e André Belot, procureur au Grand Conseil, et fut reçu avocat dès 1624, à dix-neuf ans ; on le voit en 1650 (8 janvier) accusé d'avoir affiché des placards séditieux et interrogé pour ce fait par l'académicien Jean Doujat, alors conseiller en la Cour du Parlement.

(Collect. des Mss. de Dupuy, t. 754-756.)

ce qui a donné occasion à ce bel endroit de la Requête des Dictionnaires :

La pauvre langue latiale
Alloit être troussée en male,
Si le bel avocat Belot, etc.

M. Frénicle¹ ayant fait imprimer des Paraphrases sur quatre psaumes chez Camusat, le chargea par une lettre de présenter un exemplaire de son livre à chacun des Académiciens ; cela fut exécuté le 1^{er} de février 1638, et la Compagnie ordonna qu'il en seroit remercié de sa part, par le même Camusat.

Le sieur de Lesfargues, Toulousain, maintenant avocat au Conseil, fit premièrement présenter à l'Académie une *Paraphrase du second psaume*¹, par Camusat qui l'avoit imprimée, et depuis encore il fut introduit dans la Compagnie assemblée², pour lui présenter sa traduction des *Controverses de Sénèque*, qu'il lui dédicoit. Il en fit distribuer un exemplaire à chaque Académicien. L'Épître liminaire fut lue en sa présence, et il en fut remercié par la bouche du Directeur. C'est pour cette raison que dans la même Requête des Dictionnaires il est dit :

Et le Sénèque faisoit nargue
A votre candidat Lesfargue.

En l'année 1641³, le Père du Bosc, cordelier, prédicateur du Roi, connu pour être l'auteur de l'*Honnête Femme*, et de plusieurs autres ouvrages, après avoir

¹ Registres, 1^{er} février 1638. — ² Registres, 28 juin 1638. —
³ Registres, 31 janvier 1639. — ⁴ Registres, 16 novembre 1641.

fait imprimer un *Panegyrique du cardinal de Richelieu*, se présenta à l'entrée d'une des conférences de l'Académie et offrit un exemplaire de son livre à chacun de ceux qui s'y trouvèrent, dont il fut loué et remercié.

Le sieur Le Taneur ayant publié, en l'année 1650, un traité *des quantités incommensurables, avec la traduction du dixième livre d'Euclide*, y ajouta un fort beau discours à Messieurs de l'Académie françoise, sur le moyen d'expliquer les sciences en françois.

Ceux du Corps ont souvent présenté à l'Académie leurs ouvrages avant l'impression ou après. Par exemple, je trouve que le 21 février 1639, M. Giry lui fit présenter par Camusat sa traduction des *Harangues de Symmaque et de saint Ambroise sur l'autel de la Victoire*; de quoi Camusat eut charge de le remercier.

M. de Racan, lorsqu'il eut composé ses *Odes sacrées*, qui ont été publiées l'année dernière (1651), les envoya à l'Académie pour lui en demander son avis, et lui écrivit la lettre qu'il a mise au devant. L'Académie lui fit la réponse qu'il a fait imprimer au même lieu, sans lui en demander permission, ni au Secrétaire qui l'avoit écrite et qui pourtant ne fait aucun tort à l'un ni à l'autre¹.

Mais de tout ce qui a été écrit ou adressé à l'Académie, il n'y a rien dont la mémoire mérite mieux d'être conservée que des lettres de M. de Boissat, Académicien, où il lui rendit un compte exact, et de ce qui lui

¹ On trouve ces deux lettres dans le *Recueil des harangues de Messieurs de l'Académie*, donné en 1698 par J.-B. Coignard, 1 vol. in-4°.

arriva chez M. le duc de Lesdiguières, qui n'étoit alors que comte de Sault, et de l'accommodement qui fut fait entre eux par l'entremise de la noblesse de Dauphiné, assemblée en corps¹.

Je n'ignore pas combien les choses de cette nature sont délicates et chatouilleuses parmi les François, et qu'il s'en pourra trouver qui me blâmeront d'avoir fait mention de celle-ci, en un ouvrage où je n'avois pas dessein de diminuer la gloire de l'Académie ni la réputation des particuliers qui la composent. Mais enfin je ne vois rien qui m'oblige à supprimer des événements remarquables, qui se rencontrent dans mon sujet, qui peuvent servir d'instruction et de préjugé en des occasions pareilles, qu'on publieroit peut-être un jour tout autrement qu'ils ne sont, et où, tout considéré, il n'y a aujourd'hui rien de fâcheux, ni pour cette illustre Compagnie qui n'avoit point de part à ce différend, ni pour M. de Boissat, gentilhomme, comme chacun sait, plein d'honneur et de mérite. J'en parlerai donc : et qui plus est, sachant bien d'un côté qu'une matière si curieuse ne vous ennuiera pas, et de l'autre qu'en ces points d'honneur on pèse jusqu'aux moindres syllabes, j'insérerai ici tout au long, non-seulement la copie de l'accommodement qui fut envoyée à l'Académie par M. de Boissat, mais aussi la lettre dont il l'accompagna, et la réponse qu'elle y fit.

Que si je supprime la première lettre qu'il écrivit à cette Compagnie, et qui contenoit une narration parti-

¹ Voir aux pièces justificatives.

culière de son malheur et des choses qui avoient précédé, c'est parce que j'ai appris qu'il tâche à la supprimer lui-même, par un mouvement de véritable générosité, pour ne laisser aucune marque de ressentiment ni d'aigreur contre des personnes avec lesquelles il est tout à fait réconcilié, dont, en mon particulier, j'honore comme je dois la qualité et la naissance.

SECONDE LETTRE DE M. DE BOISSAT, SANS DATE, AVEC CETTE
SUSCRIPTION :

*A Messieurs, Messieurs de l'Académie de l'Éloquence assemblés
en Corps.*

MESSIEURS ,

Comme je vous rendis compte du malheur inouï qui m'arriva chez le lieutenant du Roi, en Dauphiné, ainsi je vous fais part d'un accommodement encore plus inouï que la Noblesse de cette province a désiré treize mois durant, et pour lequel elle s'est assemblée plus solennellement qu'elle n'a de coutume en d'autres occasions. Ce moyen extraordinaire, que la Providence a suscité pour finir un malheur que mes sentiments vouloient rendre immortel, a pu me réduire à la paix, quand les opinions de mon maître, de mes amis et de mes parents m'y ont porté, et quand, après avoir envoyé jusqu'à trois gentilshommes dans Grenoble, j'ai vu la voie des armes comme impossible, par les soins que tout le monde prend à la conservation des grands.

Les principales raisons qui m'y ont obligé, outre la volonté de tous les miens, vous seront bien aisées à connoître si vous vous souvenez, Messieurs, que la partie se doit et ne se peut dénier à son tout ; que la Noblesse prit, dès le commencement, cause en main pour moi, et que depuis, ayant désiré l'entière connoissance de l'affaire, ceux qui étoient mes ennemis l'ont eu pour partie et pour juge tout ensemble ; qu'un corps de cent ou six vingts gentilshommes est un garant plus proportionné à mon

honneur qu'un prince ; que j'ai autant de cautions qu'il y avoit là de têtes assemblées ; que bien au delà de réparer l'honneur d'un particulier, ils en peuvent former de nouvelles lois dans leur pays pour ce qu'ils sont la source de l'honneur même ; que c'est une chose inouïe, dans la monarchie françoise, qu'on ait fait si hautement satisfaire un gentilhomme ; et enfin que celui qui leur commande à tous s'est soumis à eux d'une façon inconnue à tous les siècles. Voilà, Messieurs, les motifs qui m'ont obligé à vaincre ma propre résistance, et à donner les mains à toute notre province.

De vous dire maintenant de quelle sorte ils ont travaillé, cette copie dont j'ai l'original signé vous en fera foi, et vous montrera que ces vrais gentilshommes ont eu plus d'égard à mon innocence et à leur honneur qu'à toutes les grandeurs de la terre. Ce que j'y puis ajouter du mien est que, douze jours durant, on s'est assemblé soir et matin avec une patience invincible, et que tout ce qui s'y est passé est grand, mémorable et sans exemple. Je crois, Messieurs, que m'ayant toujours vu révéler parfaitement votre Corps, et chérir sur toutes choses l'honneur que j'ai d'en être, vous agréerez que M. de Sérissy m'apprenne les sentiments que vous avez là-dessus, afin que si cette affaire mérite, comme je n'en doute point, votre approbation, je reçoive un contentement plus parfait, s'il est possible, que celui que je ressens. C'est de quoi je vous supplie avec tout le respect que je vous dois, et de me croire plus que personne du monde,

MESSIEURS,

Votre très-humble, très-obéissant et très-passionné serviteur,

P. DE BOISSAT.

COPIE DE L'ACCOMMODEMENT FAIT EN DAUPHINÉ, PAR L'ORDRE DE
LA NOBLESSE ASSEMBLÉE A CETTE OCCASION.

Pour Messieurs de l'Académie, qui sont très-humblement suppliés d'en écouter la lecture en pleine Assemblée.

Monsieur le comte de Sault, chevalier des ordres du Roi, premier gentilhomme de sa Chambre, et lieutenant général pour Sa Majesté en Dauphiné, et Monsieur de Boissat, ayant remis leurs différends au jugement de la Noblesse de cette province assemblée pour cet effet : après en avoir su d'eux le sujet, elle a jugé pour la satisfaction de l'un et de l'autre : Qu'un gentilhomme de l'Assemblée, accompagné d'un parent de M. de Boissat, iroit chez Madame la comtesse de Sault pour lui porter, en la présence de ceux qu'elle aura agréable d'y appeler, la déclaration que le sieur de Boissat a faite en ladite Assemblée : « De n'avoir jamais eu en pensée le dessein de l'offenser, « et qu'il l'a toujours hautement estimée pour sa naissance, « pour sa vertu et pour toutes les qualités recommandables qui « sont en elle, et que s'il avoit le moindre soupçon de se pou- « voir faire ce reproche de l'avoir offensée au point qu'elle l'a « cru, il ne lui en demanderoit pas seulement pardon, mais « encore il se croiroit indigne de l'obtenir, et ne se le pardon- « neroit pas à soi-même. »

Ensuite de quoi M. le comte de Sault, accompagné de ses gardes et de ses domestiques, se rendra au lieu où la Noblesse sera assemblée, après avoir su que le sieur de Boissat avoit été mandé d'y venir, et lui dira : « Monsieur, vous savez le sujet « qui m'a fait avouer l'offense qui vous a été faite, ce qui me « fait espérer que vous m'accorderez plus facilement le pardon « que je vous en demande ; reconnoissant de m'être porté à cet « excès avec trop de chaleur, y ayant même employé de mes « gardes, et que, si vous eussiez eu une épée vous vous en seriez « servi tout autant que vous eussiez eu de vie : dont j'ai un dé- « plaisir extrême, et voudrois qu'il m'eût coûté de mon sang

« que la chose ne fût pas arrivée. Je vous prie de le croire, et
 « que je vous tiens pour gentilhomme de mérite et de courage,
 « qui l'avez témoigné en toutes sortes d'occasions, et qui en
 « eussiez tiré raison par les voies qui vous eussent le plus sa-
 « tisfait, sans les soins qu'ont pris Messieurs de la Noblesse
 « d'en détourner les moyens. J'ajouterai à cette prière une se-
 « conde faveur que je désire de vous, et que je tiendrai encore,
 « s'il se peut, à plus grande obligation, qui est, Monsieur, de
 « me vouloir octroyer le pardon que je vous demande pour
 « M. de Vacluse, bien que je sache avec quelle soumission il
 « vous ira rendre témoignage chez vous du déplaisir qui nous
 « demeure, que vous ayez été si outrageusement offensé. Et
 « pour vous faire encore mieux connoître combien il me tou-
 « che, j'amène ceux par qui vous avez reçu cette injure, pour
 « les soumettre à ce que Messieurs de la Noblesse en ordonne-
 « ront et que vous pourriez désirer pour votre satisfaction. Je
 « m'assure que vous jugez bien, par ce que je vous ai dit et par
 « ce que je fais, que vous avez sujet de mettre en oubli tout ce
 « qui vous a fâché. Vous m'obligerez extrêmement d'en être
 « satisfait et d'être mon ami, comme je vous en prie de tout
 « mon cœur. »

Après que cela aura été prononcé par M. le comte Sault, celui qui présidera à l'Assemblée, s'adressant au sieur de Boissat, lui dira : « Monsieur, vous avez assez reconnu par le discours que
 « vous a fait M. le comte de Sault, avec quelle douleur il res-
 « sent l'offense qui vous a été faite, et avec quelle passion il
 « désire que vous en demeuriez satisfait. Cette Compagnie croit
 « que vous ne lui sauriez plus refuser ce qu'il désire de vous,
 « et vous prie avec lui d'en perdre le souvenir, et de recevoir
 « les offres qu'il vous fait de son affection. » Sur quoi M. de Bois-
 « sat dira à M. le comte de Sault : « Monsieur, je donne au re-
 « pentir que vous me faites paroître, et à la prière qui m'en
 « est faite par ces Messieurs, ce que vous désirez de moi. » Et à
 même temps M. le comte de Sault le priera de l'embrasser ; ce
 qui ayant été fait, en se retirant de l'Assemblée, il laissera

ceux de ses gardes et domestiques qu'il doit soumettre, et alors celui qui présidera à l'Assemblée commandera aux gardes de se présenter avec leurs casques et sans armes, et de se mettre à genoux devant le sieur de Boissat, et lui dira : « Monsieur, cette « Compagnie a condamné ces gardes qui vous ont frappé à une « prison si longue que vous trouverez bon. » Et après que le sieur de Boissat se sera expliqué de son intention, le Président les renverra et fera entrer les valets, lesquels s'étant mis à genoux, le sieur de Boissat prendra un bâton de la main du Président pour en user comme bon lui semblera.

Le jour même, le sieur de Vaucluse, en la compagnie de trois ou quatre gentilshommes des présents à l'Assemblée, ira trouver le sieur de Boissat chez lui pour lui dire : « Monsieur, je viens « vous demander pardon en la présence de ces Messieurs, et « vous offrir à me porter à toutes les soumissions que peut « faire un gentilhomme pour votre satisfaction. La mienne sera « parfaite si vous me voulez croire votre serviteur, comme je « vous en supplie. » A quoi le sieur de Boissat répondra : « Monsieur, j'ai promis à M. le comte de Sault et à Messieurs « de la Noblesse de ne me ressouvenir plus de ce qui s'est passé « à ce sujet.» Et après cela, les gentilshommes qui seront présents les feront embrasser.

L'avis de la Noblesse contenu en cet écrit a été observé ponctuellement, excepté que le sieur de Boissat ne s'est pas servi du jugement qu'elle a donné contre les gardes, ni du bâton envers les valets, pour le respect qu'il a voulu rendre à l'Assemblée et pour sa générosité.

Audit Grenoble, le 25 février 1638.

Monsieur le marquis de Bressieux, nommé par la Compagnie Président pour le présent.

Ainsi signé en l'original :

Bressieux, Monteilber, Meypieu, La Marcousse, La Charfe, Boissieu de Salvain, L'Estang, Chatte, Eidoche, S. Julien, Paris, Montfermier, Les Adrets, La Bastie, Montfalcon, Bovières, Mar-

cieu, Loras, Chamanieu, Moyrans, Deageant de Vire, *autrement* Deageant de Bannettes, Rolligny, La Pierre, Montenard, Miribel, De Rocheblave, Ralhanettes, De la Blache, De Calignon, Aspremont, De Langes, Bonrepos, H. Ferrand, De Repellin, Jansac, Servières, S. André, S. André de Porte, Vallambert, Langon, Aspres, Romme du Pont des Olères, Chambrier, Delisle, La Pene de Charvays, de Ruynac, C. Romme, Sougier, De Lionne, De Beninan, Du Thau, Claveson, De Motet, Boffin, Armand, De Villars, De Villiers, De Monières, De Lovat, Gresse, De la Morte, Bardouanche, De Revol.

Extrait collationné à son original, expédié au sieur de Boissat, signé : DU FOUR DE LA REPARA, Secrétaire de la Noblesse.

Les autres gentilshommes, au nombre de plus de soixante, étant retournés en leurs maisons qui un, qui deux jours après l'Assemblée pour leurs affaires, on n'a pu en si peu de temps faire signer un plus grand nombre que ces soixante-quatre ou soixante-cinq qui sont ci-dessus signés.

RÉPONSE A LA LETTRE ÉCRITE PAR M. DE BOISSAT, A MESSIEURS DE L'ACADÉMIE.

MONSIEUR,

J'ai été chargé par Messieurs de l'Académie de vous faire cette lettre, pour vous remercier en leur nom de celle que M. de Sérizay leur a rendue de votre part, et de la copie de l'acte dont elle étoit accompagnée. Ils y ont appris avec contentement combien vos intérêts ont été chers à Messieurs de la Noblesse de Dauphiné, et avec quel soin ils vous ont procuré la satisfaction que vous avez reçue. Toute la Compagnie trouvoit vos plaintes justes et votre ressentiment légitime. Mais si le mal étoit grand, il faut avouer aussi que le remède que l'on y a apporté est extraordinaire ; et il semble que vous ne l'eussiez pu refuser sans vous faire tort à vous-même, et sans offenser ceux

qui vous l'ont préparé avec tant de sagesse et de jugement. Elle croit donc que vous avez eu raison de déférer aux avis et à la prudence de ces Messieurs, et que vous ne pouviez avoir de plus sûres ni de plus illustres cautions de la réparation de votre honneur, que tant de personnes à qui il est plus précieux que leur propre vie, qui en connoissent parfaitement les lois et qui, pour user de vos termes, sont très-capables d'en faire de nouvelles, comme ils l'ont fait voir en cette occasion. Enfin, Monsieur, elle estime qu'un Gentilhomme ne peut être traité plus glorieusement que vous l'avez été par tous ceux de votre profession, qui, dans cet accommodement, ne paroissent pas moins vos protecteurs que vos juges, et elle s'en promet un avantage particulier, qui est de vous voir bientôt ici, où elle vous témoignera elle-même combien elle loue Dieu de ce que cette affaire s'est terminée si heureusement. Mais en vous attendant, elle a jugé à propos de vous donner ce témoignage, que vous avez désiré, de son sentiment et de son affection, par la plume,

MONSIEUR,

De votre très-humble et très-affectionné serviteur,

CONRART.

C'est là, si je ne me trompe, tout ce qui a été écrit jusqu'ici à l'Académie françoise, ou qui a été fait en son honneur.

Mais comme j'étois en cet endroit de ma Relation, il est arrivé une chose qui mérite d'y être ajoutée et qui vous témoignera en quelle estime est aujourd'hui cette Compagnie dans les pays étrangers. Les *Intronati* de Sienne se vantent qu'un homme de savoir, nommé Thomas, de la ville de Bergue en Norwége, envoyé par son prince pour rechercher les plus grandes raretés de l'Italie, vint exprès dans leur ville avec des lettres de

recommandation du fameux Vincenzo Pinelli de Padoue, pour voir leur Compagnie et emporter leurs statuts. L'Académie françoise a reçu ces jours passés un honneur qu'on peut estimer encore plus grand¹. Le baron Spar, grand seigneur de Suède, lui fit témoigner, par M. Tristan, qu'il désiroit de la saluer, et ayant été introduit, il lui fit son compliment, comme je le trouve dans les Registres, en termes non-seulement fort purs et fort françois, mais encore fort élégants. Il assura ces Messieurs, et de la passion qu'il avoit eue de voir leur assemblée, comme une des choses les plus remarquables de Paris et du royaume, et de l'estime particulière que la Reine² sa maîtresse faisoit de leur Corps, dont elle ne manquoit jamais de demander des nouvelles à tous ceux qui retournoient de France en Suède. Le Directeur répondit pour tous, comme le méritoit la civilité de ce seigneur et les rares qualités de cette auguste princesse, qu'on peut appeler avec raison l'ornement de notre siècle et la principale gloire des belles-lettres. Le baron, qu'on avoit fait asseoir à main gauche du Directeur, en la place du Secrétaire, qui étoit absent, assista encore à la lecture d'une ode d'Horace, traduite par M. Tristan; après quoi il se retira et fut reconduit par les Officiers, suivis des autres Académiciens, jusques à la porte de la salle, où Messieurs de Racan et de Boisrobert avoient été le recevoir avec M. Tristan.

¹ Registres, 15 mai 1652.

² La reine Christine de Suède. Quelques années plus tard, en 1658, elle fit elle-même une visite à l'Académie. — Voy. t. II.

DES ACADÉMICIENS EN PARTICULIER.

Me voici enfin à la dernière partie de mon travail, qui regarde les Académiciens en particulier. J'y observerai cet ordre. Premièrement, je dirai en quel temps et en quelle occasion chaque Académicien a été reçu dans la Compagnie, depuis son premier établissement ; puis je parlerai séparément de ceux qui sont déjà morts, et enfin j'ajouterai quelque chose des vivants.

Je les appelle *Académiciens*, parce qu'ils ont eux-mêmes choisi ce nom en l'assemblée du 12 février 1635, celui d'*Académistes*, qu'on proposoit aussi, ayant été rejeté à cause des autres significations qu'il a d'ordinaire¹.

¹ Voici comment l'Académie définit ces deux mots dans la 1^{re} édition de son Dictionnaire .

ACADÉMICIEN, qui est de quelque Académie de gens de lettres : *les Académiciens de l'Académie françoise, les Académiciens de la Crusca.*

ACADÉMISTE, qui apprend à monter à cheval et autres exercices dans une *Académie.*

Je vous ai dit au commencement que ceux qui donnèrent naissance à l'Académie par leurs assemblées secrètes et familières, furent M. Godeau, maintenant évêque de Grasse, M. de Gombauld, M. Giry, M. Chapelain, Messieurs Habert, M. Conrart, M. de Sérisay et M. de Malleville. A ceux-là se joignirent Messieurs Faret, Desmarets et de Boisrobert. Depuis, lorsque le Cardinal en voulut former un Corps, on y ajouta plusieurs personnes à la fois, qui furent M. de Bautru, M. Silhon, M. de Sirmond, M. l'abbé de Bourzeys, M. de Méziriac, M. Maynard, M. Colletet, M. de Gomberville, M. de Saint-Amant, M. de Colomby, M. Baudoin, M. de l'Estoile et M. de Porchères-d'Arbaud, sans que l'absence de quelques-uns de ces Messieurs les empêchât de recevoir cet honneur. Alors on commença à faire des assemblées réglées et à tenir un registre qui justifie en quel temps chacun des autres Académiciens a été reçu.

Le premier fut M. Servien, alors secrétaire d'État, depuis plénipotentiaire et ambassadeur pour la paix à Munster, et ministre d'État¹, dont il est ainsi parlé dans le registre du 13 de mars 1634 : « L'Académie se tenant honorée de la prière que M. Servien, secrétaire d'État, lui a fait faire d'y être admis, a résolu qu'il en sera remercié et qu'on l'assurera qu'il y sera reçu, quand il lui plaira. » Il y vint ensuite le 10 d'avril,

¹ Cet ouvrage, pour de bonnes considérations, a été imprimé tel qu'il étoit quand on commença à le voir manuscrit ; c'est pourquoi la qualité de surintendant des finances n'est pas donnée ici à M. Servien. (p.) — Abel Servien ne fut surintendant des finances qu'en 1655, après la mort du duc de la Vieuville.

s'excusa de n'y avoir pas assisté plus tôt sur les affaires importantes auxquelles il étoit occupé, fit son compliment à l'Académie et en reçut la réponse par la bouche du Directeur; mais je passe en deux mots toutes ces choses, pour n'être pas excessivement long.

Le même jour 13 de mars 1634, auquel on proposa M. Servien, M. de Boisrobert fit voir une lettre qu'il écrivoit de son chef à M. de Balzac. Il l'avertissoit du dessein de M. le Cardinal pour l'établissement de l'Académie, ajoutant « que s'il désiroit d'y être admis, il pouvoit le témoigner à la Compagnie par ses lettres, et qu'il ne doutoit point qu'elle ne le lui accordât volontiers en considération de son mérite. » On en usa ainsi pour exécuter une résolution qu'on venoit de faire, de ne recevoir personne qui ne l'eût fait demander, ce qu'on observe encore aujourd'hui. Je ne vois pas dans le registre ce qui suivit; mais infailliblement M. de Balzac, sur sa réponse, fut reçu peu de temps après dans l'Académie¹; et je trouve qu'en l'année 1636 il y lut quelque partie de son *Prince*, qu'il nommoit alors le *Ministre d'État*².

M. Bardin³, qui étoit du nombre de ceux sur les-

¹ Nicolas Bourbon, dans sa lettre *Georgio Campenio Harle-
mensi*, datée du 17 mars 1636, explique assez ce que Balzac fit
alors. *Qui ante aliquot annos, dit-il, regem eloquentiæ agebat,
nunc quodammodo in ordinem coactus est, sed libenter et ultro,
postquam civili more prensavit ut disertissimæ Curia pars esset, et
in Academiam præstantium virorum, Richelii auspiciis institutam,
admitteretur.* (o.) — Voy. aux *Pièces justificatives*.

² Voyez ci-dessus, p. 115 et suiv., rem. 4.

³ Registres, 27 mars. — 3 avril 1634.

quels on avoit jeté les yeux au commencement, fut reçu ensuite, après qu'il se fut excusé de quelque froideur qu'on l'accusoit d'avoir témoignée, et qu'il eut assuré la Compagnie du déplaisir qu'il ressentoit des mauvais discours qu'on avoit tenus de lui.

Ceux qui furent reçus les premiers après celui-là sont M. de Boissat, M. de Vaugelas, M. de Voiture et M. de Porchères-Laugier ¹. Mais à la réception de ce dernier, qui avoit été proposé par M. de Malleville, il fut fait deux réglemens, que je ne dois pas omettre.

Le premier ², qu'à l'avenir on opineroit sur les élections par billets, et non pas de vive voix, comme on avoit fait jusques alors ³.

Le second ⁴, qu'on ne recevroit plus d'Académicien qui n'eût été présenté au Cardinal et n'eût reçu son approbation ⁵. J'ai ouï dire là-dessus qu'il n'aimoit point M. de Porchères-Laugier, le regardant comme un homme qui avoit eu de l'attachement avec ses plus grands ennemis; qu'ainsi il fut très-fâché de cette élection; qu'on lui offrit de la révoquer, et qu'il eut cette modération de se contenter d'un règlement pour l'avenir. Ce règlement a été observé jusques ici, tant pour lui que pour M. le Chancelier, depuis qu'il est Protec-

¹ Registres, 6, 27 novembre et 4 décembre 1634.

² Registres, 4 décembre 1634.

³ Voyez p. 60, rem. 2.

⁴ Registres, 12 janvier 1633.

⁵ De là est venue la nécessité des deux scrutins : le premier, pour déterminer à la pluralité des suffrages, qui l'on proposera au Protecteur; le second, pour élire après que le Protecteur a donné son agrément à celui qui a été proposé. (o.)

teur, sur la proposition qu'en fit M. de La Chambre, le 27 novembre 1646. Ce fut, si je ne me trompe, pour apaiser le Cardinal, que M. de Porchères-Laugier se hâta de haranguer avant que son tour fût venu, à la place de M. de Sérizay, et prit pour sujet de son discours, *les louanges de l'Académie et celles de son Protecteur*, comme vous avez vu ci-dessus.

M. Habert de Montmor, maître des requêtes, et M. de La Chambre furent reçus un peu après, et en même temps. Et je vois que le 2 janvier 1635, M. de La Chambre s'y trouva pour la première fois ; et que M. de Cerisy parlant pour M. de Montmor, son cousin, remercia la Compagnie « de la grâce qu'elle lui avoit faite en la séance dernière, » et l'assura « qu'il y viendrait prendre sa place, dès qu'il seroit de retour d'un voyage qu'il étoit obligé de faire à Saint-Germain. »

Ce fut ce même jour, 2 janvier 1635, que l'on proposa de faire des discours, et que l'on dressa pour cet effet un tableau des Académiciens, dont je vous ai parlé ci-dessus. Ils voulurent y être rangés par sort, sans avoir aucun égard à la différence des conditions ; et moi, je vous avertis aussi que, lorsqu'il m'arrive d'en nommer plusieurs ensemble dans cette Relation, je les range de même par sort, c'est-à-dire suivant que leurs noms se présentent fortuitement à moi, sans qu'il en faille tirer nulle conséquence.

Ce tableau, qui étoit de trente-six personnes ¹, ayant été montré à M. le garde des sceaux, maintenant chan-

¹ Registres, 8 janvier 1635.

celier de France, il fit dire à la Compagnie, par M. de Cérisy, qu'il désiroit d'y être compris. On ordonna que son nom seroit écrit à la tête, comme je vous ai dit ailleurs, et que Messieurs de Montmor, du Chastelet, Habert, et les trois Officiers iroient lui rendre grâces très-humbles de l'honneur qu'il faisoit à tout le Corps. En cette occasion M. de Sérizay, qui étoit le Directeur, porta la parole, et on dit qu'il s'en acquitta merveilleusement bien. Sa harangue fut lue huit jours après dans l'assemblée¹ ; il fut dit qu'il en donneroit une copie qui seroit gardée entre les ouvrages académiques ; mais quelle qu'en soit la cause, ni cette harangue, ni plusieurs autres qu'il eut occasion de faire durant le long temps qu'il fut Directeur, et dans lesquelles il satisfaisoit tout le monde au dernier point, ne se trouvent plus, et je n'en ai vu pas une entre les papiers qui m'ont été communiqués.

On reçut ensuite M. l'abbé de Chambon, frère de M. du Chastelet² ; et six mois après, ou environ, fut reçu M. Granier³. Il fut élu par billets, qui furent tous en sa faveur, excepté trois. L'événement a montré que les trois qui vouloient l'exclure n'avoient point de tort ; car je trouve dans les Registres, que le 14 du mois de mai suivant, sur la proposition qui en fut faite par le

¹ Registres, 15 janvier 1635.

² Registres, 26 février 1635.

³ Registres, 3 septembre 1635. — Colomiés, dans sa *Bibliothèque choisie*, le nomme *Auger de Mauléon, sieur de Granier* ; et Richelét, dans son *Recueil de Lettres françoises*, nous apprend que cet Académicien fut exclu pour ne s'être pas bien acquitté d'un dépôt qu'on lui avoit confié. (o.)

Directeur, de la part de M. le Cardinal, il fut déposé pour une mauvaise action, d'une commune voix, et sans espérance d'être restitué¹. Il y auroit peut-être quelque inhumanité à s'arrêter davantage sur cette matière, puisqu'il vit encore, et, comme on dit, tout à fait dans la dévotion, bien que le livre intitulé, *État de la France en 1652*, l'ait mis entre les Académiciens morts. Il me suffira de vous dire, pour n'y revenir plus, que c'étoit un ecclésiastique, natif, comme l'on m'a dit, du pays de Bresse, homme de bonne mine, de bon esprit, d'agréable conversation, qui avoit même du savoir et des belles-lettres. Pour s'établir à Paris, il s'associa avec un libraire nommé Chapelain, et depuis avec un autre nommé Bouillerot. Et comme il avoit été curieux de bons manuscrits, il en mit au jour quelques-uns qui étoient encore fort rares. Nous lui devons les Mémoires de la reine Marguerite et ceux de M. de Villeroy, les Lettres du cardinal d'Ossat et celles de M. de Foix. Il faisoit imprimer et relier ses livres avec le plus de soin qu'il étoit possible, en faisoit beaucoup de présents, étoit fort propre dans sa maison, fort civil, et

¹ On lit dans le *Recueil des Factums* de Furetière (I, 540) : « Quoique ces Messieurs (les Académiciens) prétendent que dans l'histoire de l'Académie il soit fait mention qu'un nommé Grenier (*sic*) en a été exclu, on sçait que ce fut par un ordre particulier de M. le cardinal de Richelieu qu'il en fut chassé pour un cas fort sale, parce qu'il avoit abusé du dépôt d'une somme considérable que lui avoient confiée des Religieuses. Aussi ne trouve-t-on point dans les Registres et Mémoires de l'Académie, qu'elle ait fait aucune procédure ni rendu aucune sentence de déposition contre lui. »

fort officieux envers les personnes d'esprit, et les gens de lettres, qui pour cette raison se trouvoient volontiers chez lui, où il se faisoit comme une espèce d'Académie. Toutes ces choses le mirent en réputation, et le firent connoître, premièrement à M. le Chancelier, qui lui donna pension, puis au Cardinal, qui trouva bon que M. de Boisrobert le proposât pour être de l'Académie.

Le premier qui fut reçu après lui fut M. Giry ¹. Car encore qu'il eût été de ces assemblées d'amis qui se faisoient chez M. Conrart, il s'en étoit retiré, et n'avoit point été appelé quand on commença à faire un corps d'Académie. Je trouve dans les Registres qu'il fut proposé alors par M. de Boisrobert, de la part du Cardinal, qui l'avoit jugé digne d'en être, sur la lecture de sa traduction de l'Apologétique de Tertullien.

Le nombre de quarante n'étoit pas encore rempli; cependant M. Bardin et M. du Chastelet moururent presque en même temps, et laissèrent deux nouvelles places vacantes. On répara ² cette double perte en recevant M. Bourbon ³ et M. d'Ablancourt.

¹ Registres, 14 janvier 1636.

² Registres, 25 septembre 1637.

³ Au sujet de l'élection de Nicolas Bourbon, on trouve la lettre qui suit dans les OEuvres complètes de Balzac :

« Monsieur, — Que vous semble du choix qu'on a fait de nostre nouveau confrère * avec lequel je viens de me réconcilier ? Croyez-vous qu'il rende de grands services à l'Académie, et que ce soit un instrument propre pour travailler avec vous autres

* Nicolas Bourbon avait été brouillé avec Balzac, comme on le voit dans la notice qui lui est consacrée à la fin de ce volume, n° VI.

Il mourut encore environ ce temps-là deux autres Académiciens¹, M. Habert, commissaire des Guerres, et M. de Méziriac.

On reçut² ensuite, et en même jour, M. Esprit et M. de La Mothe-le-Vayer ; le sort les rangea comme je viens de les nommer. Et enfin pour remplir la seule place qui restoit du nombre de quarante, on proposa dans la même assemblée M. de Priézac, conseiller d'État, qui fut reçu huit jours après.

Ceux qui ont été reçus depuis sont : M. Patru³, au lieu de M. Porchères-d'Arbaud ; M. de Bezons⁴, alors premier avocat général au grand Conseil, maintenant conseiller d'État ordinaire, au lieu de M. le Chancelier, quand il fut fait Protecteur après la mort du Cardinal ; M. de Salomon, aussi alors avocat général au grand Conseil⁵, au lieu de M. Bourbon. « Il fut⁶ préféré à

Messieurs, au desfrichement de nostre langue? Je vous ay autrefois montré de ses lettres françoises qui sont escrites du style des Bardes et des Druides. Et si vous croyez que *s'eximer des apices de droit*, que *l'officine d'un artisan* que *l'impéritie de son art*, et autres semblables despouilles des vieux romans, soient de grandes richesses en France, il a de quoy en remplir le Louvre, l' Arsenal et la Bastille. Après cette plaisante élection, je suis d'avis qu'on employe nostre cher Monsieur de Racan à la correction du Dictionnaire de Robert Estienne. — Je suis, Monsieur, etc. A. BALZAC, le IV novembre MDCXXXVII. »

(Oeuvres de Balzac, in-folio, t. I, p. 756.)

¹ Registres, 25 mars 1638. — ² Registres, 14 février, 1639. — ³ Registres, 3 septembre 1640. — ⁴ Registres, 26 janvier 1643. — ⁵ Registres, 12 août 1644.

⁶ Les vingt lignes devant lesquelles on voit ici des guillemets ou virgules renversées, ne se trouvent que dans la première édi-

« M. Corneille, qui avoit demandé la même place. Le
 « Protecteur fit dire à l'Académie qu'il lui laissoit la
 « liberté du choix, et vous jugerez par la suite qu'elle
 « se détermina de cette sorte, pour cette raison que
 « M. Corneille, faisant son séjour à la province, ne pou-
 « voit presque jamais se trouver aux assemblées et faire
 « la fonction d'Académicien.

« Je dis que vous le jugerez par la suite : car depuis,
 « M. Faret étant mort, on proposa d'un côté le même
 « M. Corneille, et de l'autre M. du Ryer, et ce dernier
 « fut préféré. Or le Registre ¹ en cet endroit fait men-
 « tion de la résolution que l'Académie avoit prise de
 « préférer toujours entre deux personnes, dont l'une
 « et l'autre auroient les qualités nécessaires, celle qui
 « feroit sa résidence à Paris.

« M. Corneille fut pourtant reçu ensuite, au lieu de

tion de cette histoire. Apparemment elles ont été retranchées des éditions suivantes, sur ce qu'on s'est imaginé que d'avoir essuyé deux refus, avant que d'obtenir une place à l'Académie, ce n'étoit pas une chose honorable au grand Corneille. Mais pour des hommes tels que lui, comme rien ne peut augmenter leur gloire, rien aussi ne peut la diminuer. (o.) — Si Pellisson a retranché ce passage, c'est sans doute ou par déférence pour Corneille ou par suite d'un accommodement entre eux. Car Guy Patin nous apprend par une lettre du 21 octobre 1653, que « Monsieur Corneille, illustre faiseur de comédies, écrit contre luy. » (*Lettres choisies de Guy Patin*, 2 vol. in-12, La Haye, 1734. — Lettre LXXV.) — Une lettre de Corneille à Pellisson, citée par M. Taschereau (*Vie de Corn.*, biblioth. Elzev., 1855, p. 362), et qu'il croit avoir été écrite vers 1659, ne laisse aucun doute sur les rapports amicaux qu'ils eurent depuis.

¹ Du 21 novembre 1646.

« M. Maynard, parce qu'il fit dire à la Compagnie qu'il
 « avoit disposé ses affaires de telle sorte qu'il pourroit
 « passer une partie de l'année à Paris. »

M. de Ballesdens avoit été proposé aussi; et comme il avoit l'honneur d'être à M. le Chancelier, l'Académie eut ce respect pour son Protecteur, de députer vers lui cinq des Académiciens, pour savoir si ces deux propositions lui étoient également agréables. M. le Chancelier¹ témoigna qu'il vouloit laisser une entière liberté à la Compagnie. Mais lorsqu'elle commençoit à délibérer sur ce sujet, M. l'abbé de Cérisy lui présenta une lettre de M. de Ballesdens², pleine de beaucoup de civilités pour elle et pour M. Corneille, qu'il prioit la Compagnie de vouloir préférer à lui, protestant qu'il lui déféroit cet honneur, comme lui étant dû par toutes sortes de raisons. La lettre fut lue et louée par l'assemblée, et depuis il fut reçu en la première place vacante, qui fut celle de M. de Malleville; mais je ne trouve pas en quel jour³, car depuis ce temps-là, les longues et fréquentes indispositions du Secrétaire de l'Académie ont laissé beaucoup de vide dans les Registres. De sorte que je n'y ai rien vu de cette réception, non plus que des cinq suivantes de Messieurs de Mézeray, de Montreuil, de Tristan, de Scudéry et Doujat. Tout ce que j'en ai pu savoir, c'est qu'ils ont suc-

¹ Registres, 22 janvier 1647.

² Cette lettre a été imprimée. — Paris, 1647, in-8°.

³ Au moins avons-nous la date de son discours de réception, 1648; cette même année fut reçu aussi Tristan.

cédé à Messieurs de Voiture, de Sirmond, de Colomby, de Vaugelas, et Baro.

Ensuite M. Charpentier fut reçu au lieu de M. Baudoin¹, après qu'on eut lu une lettre de M. le Chancelier, alors absent, par laquelle il témoignoit à M. de Ballesdens qu'il approuvoit cette élection, sur la connoissance qu'on lui avoit donnée du mérite de celui qu'on proposoit, et sur la lecture de l'ouvrage qu'on lui avoit envoyé. C'étoit la *Vie de Socrate*, et les *Choses mémorables* de ce même philosophe, traduites du grec de Xénophon.

M. l'abbé Tallemant, aumônier du Roi, a aussi succédé depuis à M. de Montereul².

Enfin, comme j'écrivois cette Relation, M. de l'Estoile étant venu à mourir, M. le Chancelier fit demander³ la place vacante pour M. le marquis de Coislin, son petit-fils, ne croyant pas pouvoir mieux cultiver l'inclination et les lumières que ce jeune seigneur⁴ témoigne pour toutes les belles connoissances. Il fit dire pourtant à la Compagnie avec beaucoup de civilité, qu'il demandoit cela comme une grâce; qu'il n'entendoit point aussi que cette réception tirât à conséquence, ni qu'elle fût faite d'autre sorte que les précédentes. Et en effet la Compagnie ayant agréablement reçu cette proposition, l'élection fut faite huit jours après par billets qui se trouvèrent tous favorables, et il fut ordonné

¹ Registres, 7 janvier 1651.

² Registres, 10 mai 1651.

³ Registres, 18 et 21 mai, et 1^{er} juin 1652.

Bien jeune en effet, puisqu'il étoit né le 1^{er} septembre 1635.

que l'Académie iroit en corps remercier M. le Chancelier de l'honneur qu'il lui avoit fait : ce qui fut exécuté sur l'heure même, et reçu par lui avec une civilité extrême.

Je vous ai parlé de tous ceux qui ont été reçus dans l'Académie, depuis son institution. Vous aurez remarqué sans doute que le nombre de quarante, dont elle doit être composée, ne fut rempli qu'à la réception de M. de Priézac, en l'année 1639, cinq ou six ans après son premier établissement. M. Patru qui fut le premier reçu ensuite, entrant dans la Compagnie, y prononça un fort beau remerciement ¹, dont on demeura si satisfait, qu'on a obligé tous ceux qui ont été reçus depuis d'en faire autant. Il y a parmi les papiers de l'Académie treize de ces remerciements, qui sont ceux de Messieurs Patru, de Bezons, de Salomon, Corneille, Ballesdens, de Mézeray, de Montereul, Tristan, Scudéry, Doujat, Charpentier, l'abbé Tallemant, et du marquis de Coislin ².

Or de ce grand nombre d'Académiciens, sans parler de M. le Chancelier, qui d'Académicien est devenu Protecteur de la Compagnie, et dont les éloges se verront en des histoires plus importantes et plus fameuses que celle-ci, il y en a dix-sept qui ne sont plus : de chacun desquels je juge à propos de vous dire quelque

¹ Le 3 septembre 1640.

² On trouve tous ces discours, moins ceux de Mézeray et de Doujat, dans le Recueil des harangues prononcées par Messieurs de l'Académie françoise dans leurs réceptions. — Paris, J. B. Coignard, 1698, 4 vol. in-4^o.

chose en particulier. Que si je suivois mon inclination, cette partie de mon ouvrage seroit excessivement longue, car je vous avoue que j'ai une curiosité extrême et insatiable pour tout ce qui peut me faire connoître les mœurs, le génie et la fortune des personnes extraordinaires; que j'ai même cette foiblesse d'étudier souvent dans les livres l'esprit de l'auteur beaucoup plus que la matière qu'il a traitée. Mais je tâcherai de me souvenir que j'écris plus pour autrui que pour moi-même; que c'est ici l'Histoire de l'Académie, et non pas celle des Académiciens, dont, à vrai dire, je ne dois parler qu'autant qu'il est nécessaire pour faire juger de tout le Corps par quelques-uns de ses membres. M. Colletet, qui en est lui-même, suppléera quelque jour à ce défaut, et n'oubliera pas sans doute ses amis et ses confrères dans les Vies des Poètes françois, qu'il a déjà fort avancées ¹.

Les dix-sept Académiciens qui sont morts sont :

MESSIEURS

I. Bardin.	IX. de Malleville.
II. du Chastelet.	X. de Voiture.
III. Habert, commissaire des guerres.	XI. de Sirmond.
IV. de Méziriac.	XII. de Colomby.
V. Porchères-d'Arbaud.	XIII. de Vaugelas.
VI. Bourbon.	XIV. Baro.
VII. Faret.	XV. Baudoin.
VIII. Maynard.	XVI. Montereul.
	XVII. de l'Estoile.

¹ Le Recueil des *Vies* de Colletet existe, en double exemplaire, à la bibliothèque du Louvre. Sur cent trente auteurs dont on y trouve la biographie, on ne remarque le nom d'aucun académicien. — *La Biblioth. hist. de la France et le Parnasse françois* de Tilon du Tillet donnent la table chronologique de ce précieux manuscrit.

I

BARDIN.

Quand M. Bardin laissa la première place vacante dans l'Académie, la Compagnie ordonna qu'il lui seroit fait un service dans l'église des Billettes ; qu'on composeroit aussi pour lui un éloge succinct, et sans affectation de louanges, qui fût comme un abrégé de sa vie. Quelques jours après il fut ajouté qu'on lui feroit encore deux épitaphes, l'une en prose, l'autre en vers, et que les mêmes choses seroient observées en la mort de chaque Académicien. M. de Grasse ¹ fut chargé de l'éloge ; M. Chapelain de l'épitaphe en vers ; et M. l'abbé de Cérisy de celui qui devoit être en prose. Je ne puis mieux faire, ce me semble, que de vous rapporter ici ces trois pièces, qui ne sont ni d'une longueur ni d'un style à vous ennuyer. Que si la loi générale qu'on fit alors eût été depuis aussi exactement observée qu'elle étoit judicieusement établie, je ne serois guère en peine pour vous parler des Académiciens morts. Ces éloges, ou m'en dispenseroient, ou me serviroient de fort bons mémoires. Mais c'est le génie des François de faire de très-bons réglemens, et de les exécuter très-mal. On n'a presque rien pratiqué de celui-là, que ce

¹ Antoine Godeau, évêque de Grasse.

qui regarde le service; tout le reste, qui pouvoit instruire la postérité, qui pouvoit contribuer à la gloire tant des particuliers que du Corps, a été laissé en arrière, par une négligence blâmable et entièrement indigne de cette illustre Compagnie ¹.

ÉLOGE DE M. BARDIN.

L'Académie françoise ne songeoit qu'à composer des chants de triomphe pour les victoires du Roi, lorsqu'elle fut contrainte de prendre le deuil et de pleurer la perte de Pierre BARDIN, l'un de ses plus illustres ornements. Il naquit l'an 1590, dans la ville capitale de la Normandie, de parents qui le laissèrent plus avantageusement partagé des biens de l'esprit que de ceux de la fortune. Il reçut d'eux une vie qu'il a perdue, et il leur a rendu une gloire qui ne s'éteindra jamais. Il prit la première teinture de la piété et des bonnes lettres chez les Pères Jésuites. Dès ce temps-là, ses maîtres jugèrent qu'il seroit un homme extraordinaire; mais comme les fruits de l'automne surpassent quelquefois les promesses du printemps, de même ses actions et ses ouvrages ont fait connoître depuis que l'on n'avoit pas conçu d'assez hautes espérances de lui. Il ne voulut pas étudier pour devenir savant, mais pour être meilleur; et il songea moins à enrichir sa mémoire qu'à polir sa raison et à régler ses mœurs. Il étoit propre à toutes les disciplines, mais il s'a-

¹ Quelques années cependant après la publication du livre de Pellisson, c'est-à-dire en 1659, le 5 avril, l'abbé Cotin prononça l'oraison funèbre d'Abel Servien, Académicien et ministre d'État, aux obsèques qui lui furent faites au nom de l'Académie dans l'église des Carmes des Billettes. On voit de même, en 1671, l'abbé Cassagnes prononcer, au même lieu, l'oraison funèbre de Hardouin de Péréfixe, archevêque de Paris, membre de l'Académie. — Mais l'Académie ne suivit cette coutume qu'en faveur de ses membres les plus qualifiés. (*Recueil des harangues de Messieurs de l'Académie françoise*. Paris, Coignard, 1698, in-4°.)

donna particulièrement à la philosophie et aux mathématiques avec un succès qui donna de la jalousie aux plus habiles. L'amour de la souveraine vérité le jetant dans l'étude de la théologie, il ne s'arrêta qu'à des sources claires et saines, dans lesquelles il puisa des lumières qui l'éclairèrent sans l'éblouir. Après avoir amassé beaucoup de trésors dans les auteurs sacrés et profanes, il crut qu'il commettrait un larcin s'il n'en faisoit des libéralités. Les prémices de sa plume furent consacrées à la gloire de Dieu, par la paraphrase de l'Ecclésiaste qu'il composa, et à laquelle il donna le nom de *Pensées morales*. En cet ouvrage, la dignité du sujet est soutenue par une élocution forte sans rudesse, riche sans ornements, curieuse et agréable sans affectation. Le public le reçut avec un applaudissement extraordinaire. L'envie ne parla point contre lui, ou ne parla qu'en secret. Cela lui donna courage de faire un autre présent à la postérité, qui fut la première et seconde partie du *Lycée*, dans lesquelles, formant un honnête homme, il fit sa peinture sans y penser. Il travailloit à la troisième, quand un accident inopiné le déroba à la France, en l'âge de quarante-deux ans, et priva les siècles futurs du fruit de ses études. Il avoit conduit M. d'Humières¹ dans sa jeunesse, et depuis étoit demeuré auprès de lui pour l'assister de son conseil dans ses plus importantes affaires, qu'il embrassoit comme siennes. Il témoigna bien qu'il l'aimoit passionnément ; car, le voyant en danger de se noyer, il accourut pour le secourir, sans considérer qu'en ces rencontres la charité est d'ordinaire périlleuse. La crainte

¹ On n'a jamais remarqué, pensons-nous, que c'est à son élève, sous le nom de Timandre, que s'adresse Bardin dans tout le cours de son ouvrage ; c'est ce qui ressort pourtant de ce passage de la *Quatrième Promenade*, où, appréciant l'historien de Thou, il dit : « N'est-il pas vrai, Timandre, que quand vous oyez ce qu'il rapporté de monsieur votre oncle, etc. » — Suit un extrait de De Thou, à la louange de M. d'Humières, oncle de celui qui fut élève de Bardin et depuis premier gentilhomme de la Chambre et père du maréchal d'Humières.

du danger où il voyoit une personne qui lui étoit si chère l'ayant troublé, il perdit la force et l'haleine ; de sorte qu'il ne put résister à l'impétuosité de l'eau, laquelle tournoyant à l'endroit où il se perdit, faisoit un gouffre au milieu d'une des plus paisibles et des plus sûres rivières du monde. Ce malheur eût donné de l'inquiétude à ses amis pour l'état de son âme, si l'intégrité de sa vie ne leur eût fait connoître qu'il se préparoit tous les jours à la mort. Le genre n'en pouvoit être plus pitoyable, ni la cause plus glorieuse. Sa conversation étoit douce, et il savoit si bien tempérer la sévérité de sa vertu, qu'elle n'étoit fâcheuse à personne. Bien que sa fortune fût au-dessous de son mérite, il la trouva assez relevée ; et pour la rendre meilleure, il ne fit aucune de ces diligences serviles que la coutume rend presque honorables. Huit jours devant sa mort, il avoit parlé dans l'Académie, et son esprit s'étoit élevé si haut qu'il falloit juger dès lors qu'il commençoit à se détacher de la matière et qu'il approchoit de son centre. Sa taille étoit moyenne ; la couleur de ses cheveux et de son visage montrait le juste tempérament de cette mélancolie que les philosophes appellent sage et ingénieuse. L'Académie lui rendit solennellement les devoirs auxquels la piété l'obligeoit, et fut longtemps à sécher ses larmes. Les regrets qu'il laissa à ceux mêmes qui ne le connoissoient pas consola ses amis, et la tristesse publique fut le remède de leur douleur particulière. Pour superbe monument, ils conservèrent la mémoire de son nom dans leur âme, s'efforcèrent de suivre ses exemples, et n'eurent point de plus douces pensées que celles qui leur parloient de sa vertu.

ÉPITAPHE DE M. BARDIN.

Arrête, Passant, et pleure.

Qui que tu sois, il t'est mort un ami, si tu l'es de la science et de la vertu. C'est PIERRE BARDIN, digne de tout autre honneur que de celui du tombeau. Néanmoins console-toi, tu n'en as pas tout perdu ; il te reste la meilleure partie de lui-même :

je dirois tout, si tu avois tout *l'Honnête homme*¹, qu'il avoit commencé de former en son *Lycée*. Il ne te manque de lui que ce qui manque à cet ouvrage ; encore peux-tu l'achever, si tu sais sa vie. Hélas ! elle fut terminée au quarante-deuxième an de son âge², je n'ose dire avec malheur, puisque ce fut avec gloire. Voyant que son bienfaiteur se noyoit, il se précipita pour le secourir. Il se perdit, et celui pour qui il appréhendoit ne se perdit pas. Le péril fut innocent et la crainte fut mortelle. Cet accident te surprend, il ne le surprit pas. Il étoit toujours prêt, et sa mort soudaine ne fit que lui épargner des douleurs et que hâter sa félicité. Mais j'ai tort de t'arrêter pour t'apprendre ses louanges ; passe, va où tu voudras, il y a peu de lieux sur la terre où tu ne les entendes.

AUTRE ÉPITAPHE.

BARDIN repose en paix au creux de ce tombeau ;
 Un trépas avancé le ravit à la terre,
 Le liquide élément lui déclara la guerre
 Et de ses plus beaux jours éteignit le flambeau.
 Mais son esprit, exempt des outrages de l'onde,
 S'envola glorieux, loin des peines du monde,
 Au palais immortel de la félicité.
 Il eut pour but l'honneur, le savoir pour partage,
 Et quand au fond des eaux il fut précipité,
 Les vertus avec lui firent toutes naufrage.

Je ne saurois presque rien ajouter à cet éloge et à ces épitaphes. Ceux qui ont connu cet Académicien disent

¹ La dernière partie de son discours regardoit les actions de l'honnête homme. (r.)

² Page 162, on dit qu'il étoit né l'an 1590. Page 154, on dit qu'il mourut en 1637. Et ici on dit qu'il mourut âgé de 42 ans. L'erreur de calcul est visible : mais quel remède y apporter ? (o.)

qu'il étoit en effet tel que vous l'y voyez dépeint, et rendent des témoignages fort honorables à sa vertu. Ses écrits font assez voir tout le reste, et la beauté de son esprit paroît dans celle de ses pensées et de son style, qui peut-être n'a point d'autre défaut que d'être un peu trop diffus¹. On m'a parlé de quelques autres ouvrages de lui, que je n'ai point vus, et dont il n'est pas fait mention dans l'*Éloge*; qui sont : *Le grand Chambellan de France*, dédié au duc de Chevreuse, et imprimé à Paris chez du Val, en l'an 1623; un livre² dédié au Roi, et une lettre assez longue sur la possession des religieuses de Loudun. Il avoit résolu d'intituler son *Lycée*, L'HONNÊTE HOMME³, et se plaignoit que M. Faret, à qui il avoit communiqué son dessein, l'avoit prévenu et s'étoit servi de ce titre.

¹ « De ce que son style étoit un peu diffus, on disoit qu'il avoit beaucoup de rapport à celui de Colombi, parent de Malherbe, de Normandie comme lui. » (*Mém. de Marolles*, édit. in-12, 1753. Tome III, p. 235.)

² *Un livre dédié au Roi* : Sur une indication si vague, comment deviner ce que c'est ? Aucun des volumes mentionnés dans la liste de ses ouvrages, n'est dédié au Roi. (o.)

³ Dans son *Advertissement au Lecteur*, Bardin met en avant ce titre que Faret lui aurait enlevé : « Tu jugeras facilement, dit-il, que mon style ne doit sentir ny l'austérité des doctes, ny la mignardise des écrivains fabuleux; et, en effet, je n'ai pu souffrir ny de la crasse, ny du fard, et n'ay point voulu que le discours de mon *Honnête homme* eût d'autre beauté que celle qu'on voit sur le visage des honnestes femmes, quand elles sont belles, qui provient de leur santé. » — Dans plusieurs des *Promenades* qui forment les chapitres de son livre, il traite des vertus ou des sciences que doit avoir l'honnête homme, c'est-à-dire l'homme de bonne société, de manières polies et d'esprit cultivé,

II

DU CHASTELET.

Paul Hay, sieur du Chastelet, étoit de l'ancienne maison de Hay, en Bretagne, qui se vante d'être sortie il y a six cents ans de celle des comtes de Carlile, l'une des plus illustres d'Écosse. Il fut au commencement avocat général au Parlement de Rennes, et enfin conseiller d'État ordinaire. Il eut aussi des emplois fort honorables, comme la commission d'établir le Parlement à Pau, et, en l'année 1635, l'intendance de la justice dans l'armée royale, où le feu roi Louis XIII, le comte de Soissons, et le cardinal de Richelieu, étoient en personne. Il fut nommé pour être un des commissaires au procès du maréchal de Marillac¹; mais ce Ma-

¹ Le Maréchal avait été arrêté en Piémont au mois de novembre 1630. Deux Commissions furent successivement nommées pour le juger; du Chastelet fit partie de la seconde, établie le 11 mars 1632. Appelé devant ses juges, le Maréchal, avant de prêter serment, prit la parole, et dit :

« Quant à Chastelet, j'ai horreur, Messieurs, de le voir parmi une si honorable Compagnie sur ces fleurs de lys, et qu'il ait pouvoir sur ma vie et sur mon honneur, quand bien je n'aurois à lui reprocher que cette infâme prose dont il est l'auteur, où s'étant moqué de Dieu et de l'Église, ayant injurié les cendres d'un personnage d'éminente qualité et sainteté de vie, de qui la mémoire est en l'éternité, offensé les vivants, les princes et autres personnes de rare mérite, il ne faut pas s'étonner s'il a calomnié

réchal le récusa comme son ennemi capital, et qui avoit fait une satire latine en prose rimée, tant contre lui que contre le garde des sceaux, son frère. On lui reproche là-dessus qu'il nia devant le Roi, et avec serment, d'être l'auteur de cette pièce ; que depuis pourtant, la même récusation ayant été proposée une autre fois, il avoua ce qu'il avoit nié : de quoi le Roi en colère le fit arrêter. Quant à lui, dans les Observations qu'il a faites sur le procès du maréchal de Marillac, il proteste seulement qu'il n'a jamais fait aucun serment devant le Roi, sans entrer plus avant dans cette matière. Mais j'ai su de bonne part de quelle sorte il en parloit avec ses plus familiers amis, et j'en ai eu des mémoires très-particuliers, qui se réduisent en un mot à ceci que, désirant de se tirer du nombre des juges, il avoit fait suggérer lui-même cette requête de récusation au Maréchal, et que son artifice ayant été découvert par des personnes

impudemment Monsieur de Marillac, mon frère, et m'a rangé au nombre des pendards : *suspendatur ante turbas*, paroles de sa rage et de sa passion ; et toutesfois, après s'en être vanté publiquement ès présence de personnes illustres et l'avoir confessé mesmes à quelques-uns de vous, Messieurs, dont j'interpelle et prends les consciences à témoins, il a été si perfide et si désespéré de le nier par un lasche parjure devant la sacrée personne de Sa Majesté ; mais pourtant, si dans cette oppression, il faut qu'il soit mon juge, j'espère que Dieu fera miracle en sa personne, et que, contre les sentiments que j'en dois avoir par les témoignages qu'il a rendus, il changera son mauvais dessein et convertira sa fureur en modération. »

(*Journal de M. le cardinal de Richelieu...*, à Troyes, sur l'imprimé à Paris, 1652, 2 vol. in-18, — pp. 10, 11.

— A la p. 108 du même vol., on donne la *Prose* de du Chastelet.

puissantes, qui lui étoient ennemies, excita le courroux du Roi. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'après la dernière requête de récusation, qui fut présentée contre lui à Ruel, où se faisoit la procédure, il fut mandé par le Roi, qui étoit à Saint-Germain, et ensuite retenu et conduit le même jour à Villepreux, et que durant sa prison, pour se réconcilier avec la Cour, il fit les Observations, dont je vous ai déjà parlé, qui servirent à l'en faire sortir. Depuis il ramassa plusieurs pièces de divers auteurs pour la défense du Roi et de ses ministres, les fit imprimer avec ce titre, *Recueil de pièces servant à l'Histoire*, et mit au-devant cette longue préface qui est comme une apologie du cardinal de Richelieu. Il étoit homme de bonne mine, d'un esprit ardent et fort résolu, qui parloit et écrivoit fort bien, et qui aimoit avec une passion démesurée les exercices de l'Académie. Aussi dit-on qu'ils ne lui furent pas inutiles, et qu'on remarqua une très-grande différence entre les ouvrages qu'il avoit faits auparavant, et ceux qu'il fit depuis l'établissement de ce Corps. Ce fut lui qui y lut le premier discours de ces vingt dont je vous ai parlé ailleurs. Je dis qui y lut; car encore qu'ayant passé par les charges, et particulièrement par celle d'avocat général, il fût tout accoutumé à parler en public, il avoua que jamais assemblée ne lui avoit paru plus redoutable que celle-là, et se servit de la permission que le règlement donnoit à tous les Académiciens de lire leurs harangues, s'ils vouloient, au lieu de les prononcer. J'ai appris quelques mots qu'on lui attribue, qui me semblent dignes d'être rapportés.

Lorsqu'on fit le procès à M. de Boutteville, il fit un *factum*¹ pour lui, qui fut trouvé également éloquent et hardi. M. le Cardinal lui ayant reproché que c'étoit pour condamner la justice du Roi : « Pardonnez-moi, lui dit-il, c'est pour justifier sa miséricorde, s'il a la bonté d'en user envers un des plus vaillants hommes de son royaume. »

Un jour, comme il assistoit M. de Saint-Preuil, qui sollicitoit la grâce du duc de Montmorency, et qu'il témoignoit beaucoup de chaleur pour cela, le Roi lui dit : « Je pense que M. du Chastelet voudroit avoir perdu un bras pour sauver M. de Montmorency. » Il répondit : « Je voudrois, Sire, les avoir perdus tous deux, car ils sont inutiles à votre service, et en avoir sauvé un qui vous a gagné des batailles et qui vous en gagneroit encore. »

Au sortir de sa prison, le Cardinal lui faisant quelque excuse sur sa détention : « Je fais, lui répondit-il, grande différence entre le mal que votre Éminence fait et celui qu'elle permet, et n'en serai pas moins attaché à son service. »

Et un peu après ayant été mené à la messe du Roi, qui ne le regardoit point, et affectoit même, ce sembloit, de tourner la tête d'un autre côté, comme par quelque espèce de honte, de voir un homme à qui il venoit de faire ce traitement, il s'approcha de M. de Saint-Simon, et lui dit : « Je vous prie, Monsieur, de

¹ Pour *messire François de Montmorency, comte de Luz et de Boutteville, et messire François de Rosmadec, comte des Chapelains*. C'est un écrit de 8 pages in-folio. (o.) — 1627.

dire au Roi que je lui pardonne de bon cœur, et qu'il me fasse l'honneur de me regarder. » M. de Saint-Simon le dit au Roi, qui en rit, et le caressa ensuite.

Il mourut âgé de quarante-trois ans cinq mois, le 6 avril 1636, d'une fièvre quarte, et comme j'ai ouï dire à quelques-uns, par la faute des médecins, et pour avoir été trop saigné. Il a laissé des ouvrages de vers et de prose. Ce que j'ai vu pour les vers, est l'*Avis aux absents*¹, contre ceux qui étoient alors à Bruxelles avec la Reine-Mère, Marie de Médicis, et Monsieur, frère unique du Roi. Une satire assez longue, *Contre la vie de la Cour*, qui commence : *Sous un calme trompeur*, et qu'on a faussement attribuée à Théophile². Une autre satire cruelle et sanglante contre un magistrat, sous le nom de ***. Ses ouvrages de prose sont : *la Prose rimée*³ en latin, contre les Marillacs ; *les Observations sur le procès du maréchal de Marillac* ; *la Préface du Recueil de pièces servant à l'Histoire*. Son style surtout en cette préface est magnifique et pompeux, peut-être jusques à l'excès. Il avoit commencé un autre écrit pour répondre à l'abbé de Saint-Germain, comme je vous ai dit ailleurs⁴ ; mais il mourut là-dessus, et son travail n'a point été vu.

¹ Cette pièce intitulée : *Avis aux absents de la Cour*, est d'environ 150 vers. (o.)

² C'est effectivement sous le nom de Théophile qu'elle se trouve dans les Recueils de Sercy, t. I, p. 89. (o.)

³ On la trouve sous ce titre : *Prose impie contre les deux frères Marillacs*, dans le *Journal du cardinal de Richelieu*. (o.)

⁴ Voy. ci-dessus, p. 48.

III

PHILIPPE HABERT.

Philippe Habert étoit d'une famille fort ancienne dans Paris, dont il y a aujourd'hui des personnes dans les grandes charges de la robe, et qui a eu des alliances très-honorables. De cinq frères qu'ils étoient, celui-ci étoit le second, et l'abbé de Cérisy le troisième. Dès son enfance il témoigna beaucoup de génie pour les lettres; mais après qu'il eut achevé ses études, les emplois où il entra l'engagèrent insensiblement dans la profession des armes. Le dernier, dans lequel il mourut, fut celui de commissaire de l'artillerie, qui lui avoit été donné par M. de la Meilleraye, dont il étoit extraordinairement aimé. Il se trouva aux plus remarquables occasions de ce temps-là, à la bataille d'Avein¹, au passage de Bray, aux sièges de la Motte, de Nancy et de Landrecies. Mais en l'année 1637, quelques troupes de l'armée françoise ayant eu ordre d'assiéger le château d'Émery, entre Mons et Valenciennes, comme il étoit parmi des munitions de guerre, dont il avoit la conduite, la mèche d'un soldat étant tombée dans un

¹ Rempartée le 28 mai 1635 sur les Espagnols par les François, que commandoient le maréchal de Brézé et le maréchal de Chastillon. — Les autres événements sont de la même époque.

tonneau de poudre, fit sauter une muraille, sous les ruines de laquelle il demeura accablé. Il n'avoit guère alors que trente-deux ans. Sa taille étoit moyenne, ses cheveux blonds, ses yeux bleus, son visage pâle et marqué de petite vérole. Sa mine et sa conversation étoient froides et sérieuses; mais il avoit les sentiments élevés, le courage grand, les passions ardentes, jusque-là qu'on m'a assuré qu'il faillit à mourir effectivement d'amour pour une de ses maîtresses. Il étoit civil, discret et judicieux, homme d'honneur et de probité, et tous ceux qui l'ont connu en parlent comme d'une personne, non-seulement fort aimable, mais encore digne d'une estime toute particulière.

Le seul ouvrage imprimé qu'on ait de lui est *le Temple de la Mort*, qui est une des plus belles pièces de notre poésie française. Il le fit pour M. de la Meilleraye, sur la mort de sa première femme, qui étoit fille du maréchal d'Effiat. Il a laissé d'autres vers manuscrits¹; mais j'ai ouï dire qu'ils ne sont pas tout à fait de même force, soit qu'on ne puisse pas travailler toujours avec un égal bonheur, soit qu'il n'eût pas eu le loisir de les corriger et de les polir, comme ceux-là, qu'il changea et rechangea durant trois ans, pour les amener à cette perfection où nous les voyons. Il avoit fait aussi une Relation en prose, de ce qui s'étoit passé en Italie sous le marquis d'Uxelles, général de l'armée

¹ Quelques-unes de ces poésies ont été imprimées depuis, si l'on en croit Sorel, qui l'affirme dans sa *Bibliothèque française*, p. 204. — On voit un rondeau signé de lui parmi les *Œuvres galantes* de l'abbé Cotin, 2^e part., p. 504.

que le roi Louis XIII envoya au secours du duc de Mantoue. L'Académie lui fit faire un éloge par M. de Gombauld et une épitaphe en vers par M. Chapelain, qui se verront quelque jour avec le reste de leurs œuvres¹.

IV

DE MÉZIRIAC².

Claude-Gaspard Bachet, sieur de Méziriac³, étoit de Bresse, d'une famille noble et ancienne. Il étoit bien fait et de belle taille, avoit les yeux et les cheveux noirs, le visage agréable, et la conversation fort douce. Il étoit savant dans les langues, et particulièrement en la grecque, très-profond en la connoissance de la Fable, en l'algèbre, aux mathématiques, et aux autres sciences

¹ Ces deux pièces ne paraissent pas avoir été publiées.

² On lit dans Guy Patin : « M. Pellisson, tout habile homme qu'il est, s'est fait bien des ennemis par son *Histoire de l'Académie...* Je n'y ay encore guères lu de choses, mais il s'est trompé en de certains éloges, entr'autres en ceux de M. de Bourbon et de M. de Méziriac que j'ai connus particulièrement. » (*Lettres choisies*, Lett. LXXV, 21 oct. 1655.)

³ Guichenon le nomme Cl.-G. Bachet, écuyer, sieur de Meyseria. — Meyseria étoit un fief fort ancien que Balthazar de Disimieu avoit entendu, en 1546, avec les fiefs de Leinans et de la Bassole qui en dépendaient, à Pierre Bachet, conseiller du Roi et lieutenant-général au bailliage de Bresse, grand-père de l'académicien.

curieuses. Il passa en sa jeunesse ¹ beaucoup de temps à Paris et à Rome : et en ce dernier lieu il fit quantité de vers italiens ² à l'envi avec M. de Vaugelas, qui s'y trouvoit aussi. Depuis il se retira chez lui, à Bourg en Bresse, et, s'il en faut croire un de mes amis et des vôtres, qui l'a connu fort particulièrement, il y mena une vie la plus charmante qu'on sauroit imaginer. Il étoit déjà connu, et compté en France entre les premiers de son temps, soit pour l'esprit, soit pour le savoir ; et c'étoit assez pour satisfaire une ambition raisonnable comme la sienne.

Quant au bien, il étoit au commencement riche de cinq ou six mille livres de rente, et enfin de huit ou dix par la mort de Guillaume Bachet ³, son frère aîné. Il ne

¹ Il fut quelques années parmi les Jésuites, et régenta des classes à Milan. C'est un fait que Colomiez rapporte dans ses *Opuscules*, et que M. Pellisson pouvoit bien rapporter hardiment, puisqu'il n'y a rien là qui ne fasse honneur et aux Jésuites et à M. de Méziriac. Il est heureux pour M. de Méziriac d'avoir été à une si bonne école dans sa jeunesse, et il est glorieux pour les Jésuites d'avoir contribué à former un si savant homme. (o.)— Sa retraite de l'ordre est attribuée à la maladie; Colomiez du moins l'explique ainsi d'après le témoignage de Guy Patin.

² On trouve en effet un assez grand nombre de poésies italiennes à la suite des *Commentaires sur les Épîtres d'Ovide*. (Édit. de 1716, t. II, pp. 419-467.) — in-8°.

³ Guillaume Bachet, écuyer, seigneur de Vauluysant, conseiller du Roi et président en l'élection de Bresse. « Il testa, dit Guichenon, le 22 avril 1651, et mourut sans enfants. Entre autres bonnes qualités qui le rendoient recommandable, il étoit très-bon poète latin et françois, dont il nous a laissé beaucoup de marques, nommément en cette excellente et naïve traduction de quelques-unes des *Épîtres d'Ovide*, qui ont été imprimées avec

se travailla point pour en acquérir davantage; au contraire il évita les charges publiques, et les emplois que les autres recherchent avec tant de soin.

Lorsqu'il étoit encore à Paris, il se parla de le faire Précepteur du feu roi Louis XIII. Cela fut cause qu'il se hâta de quitter la Cour; et il disoit depuis qu'il n'avoit jamais été en si grande peine, lui semblant qu'il avoit déjà sur ses épaules le pesant fardeau de tout un royaume. Après s'être ainsi retiré, il se maria, et quoiqu'il pût prétendre à de fort riches partis, il aima mieux ² prendre une femme sans biens, mais de bon lieu, bien faite, et d'une humeur fort douce et qui se rapportoit parfaitement à la sienne. Il ne se repentit point de ce choix, et prenoit souvent plaisir d'en parler avec ses amis, comme de la meilleure chose qu'il eût jamais faite. La santé, ce précieux bien qui rend tous les autres infiniment plus agréables, ne lui manquoit pas, et sa seule incommodité étoit qu'il avoit quelquefois de légères atteintes de goutte. Mais la principale partie de son bonheur consistoit en son esprit; car il l'avoit naturellement facile, sage et modéré; de ceux à qui toutes choses plaisent, et qui se divertissent à tout. Il n'y avoit point de science à laquelle il ne se fût attaché durant quelque temps, comme je vous ai dit, point

celles de son frère. » *Hist. de Bresse et de Bugey*, 3^e part. p. 10. in-folio.

¹ Il épousa Philiberte de Chabeu, dont Guichenon fait connoître la famille dans son *Histoire de Bresse*. (o.) — Elle étoit une des quatre filles de Claude de Chabeu et de Péronne du Puget, sa seconde femme. Claude de Chabeu avoit encore deux autres fils.

de bel art qu'il ne connût et où il ne pût même travailler de ses mains, point de personne, de quelque condition qu'elle fût, et même d'entre ses domestiques, avec qui il ne s'amusât agréablement. On le voyoit faire toute sorte d'exercices, suivant la saison ou suivant la compagnie qu'il avoit, jouer aux cartes, aux dés et à tous les autres jeux, dont il connoissoit jusqu'aux dernières finesses ; danser au milieu d'une compagnie de femmes, et cela avec tant de liberté, qu'il faisoit souvent porter après lui un portefeuille pour écrire quand il lui en prenoit envie, sans s'éloigner du lieu où l'assemblée se trouvoit. Avec cette humeur libre et familière, jointe à son mérite, à sa naissance et à son bien, il étoit non-seulement aimé, mais encore respecté et révééré de tout le monde, et possédoit une espèce d'empire dans sa patrie. Il n'en abusoit pas néanmoins, et ne s'en servoit que pour le bien ou pour le plaisir de ceux-là mêmes qui le lui donnoient. Il étudioit soigneusement leurs inclinations et leur génie, et suivant qu'il les jugeoit propres à quelque science ou à quelque art, il les y pousoit de tout son pouvoir, et prenoit plaisir de les en instruire et d'en conférer avec eux.

Quelquefois aussi il leur proposoit des parties de divertissement : et sur ce sujet il me souvient d'avoir ouï souvent raconter à notre ami, fort au long, comment il fit représenter, par des personnes de condition qu'il choisit lui-même, les *Bergeries* de M. de Racan, qui étoit son ami intime. Premièrement il changea la pièce en quelques endroits, afin de faire que la scène en fût aux environs de Bourg en Bresse ; puis il prit pour cette

action une salle, dont les fenêtres ouvertes des deux côtés laissoient voir aux spectateurs les mêmes lieux qui étoient représentés en petit sur le théâtre. Les machines qu'il falloit nécessairement dans cette pièce pour représenter les charmes d'un magicien, étoient faites et disposées avec un soin extrême; et quand un certain dragon enflammé vint à paroître, une des actrices faillit à pâmer de peur, et la plupart de la compagnie en trembla, craignant ce qui arrive souvent en ces rencontres, que le feu ne fit plus qu'on ne lui avoit ordonné. Mais ce qui étoit de plus merveilleux, c'est qu'il avoit pris tous les acteurs propres aux rôles qu'il leur avoit distribués, et que presque tous ayant les mêmes passions qu'ils devoient représenter, ou du moins n'en étant pas fort éloignés, s'animèrent d'une façon extraordinaire. Il y eut entre autres un jeune homme qui faisoit le personnage d'un amant affligé, et qui étoit amant affligé lui-même, qui surpassa en cette occasion les Roscius, les Ésope et les Mondory¹, et après avoir pleuré le premier, fit pleurer toute l'assemblée. Telle étoit donc la vie de cet Académicien, qui ne fut pas longue : car il n'avoit guère² que quarante-cinq ans, quand il mourut. Il a laissé des enfants, et plusieurs ouvrages de toutes sortes.

¹ Roscius et Ésope étoient des acteurs fort célèbres de l'ancienne Rome; Mondory n'obtint pas moins de réputation dans la tragédie, sous le règne de Louis XIII.

² Il mourut le 26 février 1658, ainsi qu'on le voit par son épitaphe, qui est sur un parchemin emborduré d'ébène, dans l'église paroissiale de Bourg.

Quant à son âge, certainement M. Pellisson avoit reçu de faux

On voit de lui un petit livre de poésies italiennes, où il y a des imitations des plus belles comparaisons qui sont dans les huit premiers livres de l'*Énéide*;

Un autre de poésies latines;

Plusieurs poésies en françois ; il y en a dans le Recueil de 1621, appelé *Délices de la Poésie françoise*, et dans celui de l'an 1627 ;

Un volume qui contient une partie des épîtres ¹ d'Ovide, traduites en vers françois, avec des commentaires fort savants. Il y en a une qu'il dit avoir été traduite vingt ans auparavant par Guillaume Bachet, son frère aîné ² ;

La véritable *Vie d'Ésope* en françois ; je dis la véritable, parce que celle de Planudes est tenue pour fauleuse par les savants ;

Diophante, traduit de grec en latin, avec des commentaires, dont M. de Fermat, notre ami, et tous ceux qui entendent l'algèbre font très-grande estime. Il di-

mémoires. Car l'histoire de Bresse nous apprend que M. de Méziriac étoit d'un premier lit, et que son père contracta un second mariage au mois de septembre 1586. On ne peut donc pas douter que M. de Méziriac ne fût né avant 1586, ni que par conséquent il eût au moins cinquante-deux ans lorsqu'il mourut, en 1658.

Voilà ce que j'avois écrit dans mes premières éditions. Mais un livre imprimé depuis peu à Dijon, sous ce titre : *Éloges de quelques auteurs françois*, lève ici toute difficulté puisqu'on y rapporte l'extrait baptistaire de Méziriac, selon lequel il étoit né le 9 d'octobre 1581. (o.)

¹ Avant que de publier ce volume, il avoit donné à part la seconde épître sous un titre orthographié à l'italienne :

Épître de Filis à Démofoon, imitée d'Ovide. A Dijon, 1616. (o.)

² Voy. ci-dessus, page 175.

soit lui-même qu'il s'étonnoit comment il avoit pu venir à bout de cet ouvrage, et qu'il ne l'auroit jamais achevé sans la mélancolie et l'opiniâtreté que lui donnoit une fièvre quarte qu'il avoit alors ;

Un livre de *Récréations arithmétiques*, adressé à M. de Tournon, où il enseigne toutes les subtilités qu'on peut faire dans les jeux par les nombres, et d'où on a pris une partie des *Récréations mathématiques* ;

Un traité de la *Tribulation*, traduit de l'italien de Cacciaguerra.

Son grand ouvrage étoit la traduction de Plutarque, qu'il avoit entreprise à l'envi de celle d'Amyot, où il prétendoit, comme je vous ai dit ailleurs¹, avoir trouvé une infinité de fautes. Son travail étoit presque achevé quand il mourut, et nous pouvons espérer qu'on le donnera un jour au public².

Il cite souvent dans ses œuvres un commentaire sur Apollodore, qui ne paroît point, et qui vraisemblablement est aussi entre ses papiers³.

¹ Voy. ci-dessus, p. 77. — Le *Discours* qui contient les remarques de Méziriac a été imprimé, en 1716, en tête de l'édition, qu'on donna alors de ses *Épîtres d'Ovide*.

² Voyez ci-dessus, p. 77, rem. 1. (0.) — V. note 3, ci-dessous.

³ Le *Commentaire* de M. de Méziriac sur Apollodore est aujourd'hui dans la bibliothèque du Roi *, et c'est l'original même de l'auteur. Outre cet ouvrage, nous apprenons de Guichenon, dans son *Histoire de Bresse*, que M. de Méziriac en avoit encore laissé quatre autres prêts à imprimer :

1. *Elementorum Arithmeticonum libri XIII*. Il y en a dans la bi-

* Ce *Commentaire* ne s'y trouve pas, non plus qu'aucun autre ouvrage de Méziriac.

De toutes les choses qu'il savoit, il n'y en avoit point qu'il possédât plus à fond que l'Histoire fabuleuse, en laquelle il a passé parmi les doctes pour le premier homme de son siècle.

V

DE PORCHÈRES - D'ARBAUD.

Si j'ai été trop long sur la vie de M. de Méziriac, je serai fort court sur celle-ci, dont je sais fort peu de choses.

François de Porchères-d'Arbaud étoit de Provence¹, et se disoit de cette ancienne maison de *Porchères*², de

bibliothèque du Roi une copie, mais qui ne contient que douze livres ;

II. *Tractatus de Geometricis quæstionibus per Algebram* ;

III. Le reste des *Épîtres* d'Ovide traduites sans Commentaires ;

IV. Agathémérès, géographe grec. (o.)

¹ On lit dans une notice placée en tête des sonnets de ce poëte, publiés pour la première fois en 1855 (Paris, Techener, 1 vol. in-8°) : « Le nom de Porchères, ajouté à celui d'Arbaud, aura pu faire penser que l'auteur des sonnets appartenoit à une autre famille que celle qui a résidé à Aix, en Provence, depuis plus de quatre cents ans. Il étoit, au contraire, membre de celle-ci, mais par la branche qui s'établit à Aups et se fixa, par la suite, à Saint-Maximin. François d'Arbaud-Porchères ou de Porchères naquit, de cette branche, l'an 1590. »

² « Pellisson prétend que M. de Porchères-d'Arbaud se disoit de l'ancienne maison de Porchères, de même que M. de Porchères-

laquelle M. de Porchères-Laugier se dit aussi, quoiqu'ils ne se reconnussent point pour parents¹. Il avoit été disciple et sectateur de Malherbe, et l'avoit fort imité en sa façon de tourner les vers. Il fut gouverneur d'un fils de M. de Chenoise², et depuis d'un fils de M. le comte de Saint-Hérem³. M. de Boisrobert, à qui tout le monde rend aujourd'hui ce témoignage, que jamais homme qui fût en faveur n'eut l'humeur si bienfaisante, lui fit donner une pension de six cents livres par le cardinal de Richelieu. Il se retira en Bourgogne,

Laugier, quoiqu'ils ne se reconnussent point pour parents. C'est un vrai conte. Il n'y a jamais eu de famille de *Porchères* en Provence. Porchères est un petit village près de Forcalquier, dont Arbaud avoit une portion, et Laugier une autre. Le nom de la famille du premier est *Arbaud*, famille noble et ancienne qui est divisée en plusieurs branches, dont une subsiste avec distinction dans notre parlement. La famille du second est *Laugier*, de la branche des seigneurs de Verdaches, d'une bonne et ancienne noblesse de notre province. Ainsi, il faut nommer ces auteurs : *Arbaud de Porchères*, *Laugier de Porchères*, au rebours de ce qu'a fait Pellisson. »

Voilà ce que M. de Mazauguès, président au parlement d'Aix, m'a fait l'honneur de m'écrire. On ne doutera pas qu'il ne connaisse les familles de sa province; mais l'érudition de cet illustre magistrat s'étend à tout, et sur quelque point qu'on le consulte, on le trouve également instruit, également disposé à communiquer ses lumières. (O.)

¹ « Chacun d'eux traitoit l'autre de bâtard et soutenoit qu'il n'étoit pas de la maison de Porchères. » Tallemant des Réaux, *Histoir.*, t. VI, p. 59, édit. in-18.

² De la maison de Castille.

³ Le marquisat de Saint-Hérem étoit dans la famille de Montmorin.

où il s'étoit marié, et y mourut¹. Il avoit fait beaucoup de vers qui n'ont point été imprimés². Il y en a

¹ Il serait mort à cinquante ans, selon l'auteur de la notice sur Porchères-d'Arbaud citée ci-dessus, p. 181.

² On voit dans les poésies de Racan une épigramme à la louange de Porchères, sur un poème qu'il avoit fait de la *Madelène*. Mais ne trouvant point ce poème dans les bibliothèques de Paris, j'en demandai des nouvelles à M. le président de Mazaugues, dont voici la réponse, qui contient en même temps d'autres particularités : (o.)

« J'ai fait de grandes perquisitions sur le poème de la Madelène. J'ai même été à Saint-Maximin, la patrie de notre poète. Mais mes recherches ont été inutiles. J'ai seulement découvert une Ode assez belle, et qui sent bien son Malherbe, qu'il composa à la louange du cardinal de Richelieu, pour le remercier de lui avoir donné une place à l'Académie. Cette Ode méritoit bien que Pellisson en eût fait quelque mention. On m'a parlé aussi d'un Sonnet * sur les yeux de la belle Gabrielle d'Estrées, qui lui valut, dit-on, une pension de quatorze cents livres : fait que je tiens un peu apocryphe, et qui ne s'accorde pas avec ce qu'il dit lui-même dans la préface de ses psaumes, où il se plaint de la rigueur de sa fortune. J'ai appris que Malherbe l'avoit élevé dans sa jeunesse à Paris, qu'il l'aima jusqu'à la mort, et qu'il lui légua la moitié de sa bibliothèque par son testament. Il se maria en Bourgogne avec une demoiselle de la maison de la Chapelle-Sénevois, dont il eut un fils, et il y mourut en 1640. Mais pour revenir au poème de la Madelène, vous pouvez avancer, sans craindre de vous tromper, qu'il n'a jamais été imprimé.

« Jean d'Arbaud, sieur de Porchères, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, étoit frère de l'Académicien et avoit le même talent pour la poésie, mais avec moins de justesse et de correction. Il a traduit aussi quelques Psaumes en vers françois,

* Voyez ce sonnet dans un Recueil de 1607, intitulé : *le Parnasse des plus excellents Poètes de ce temps, ou les Muses françoises traitées de diverses parts*, tome 1, page 286. (o.) — Tallemant des Réaux, qui cite ce sonnet, l'attribue avec raison à Porchères-Laugier. — Il se trouve dans *le Temple d'Apollon* (1611), 2^e vol., p. 62, mais avec ce titre : SUR LES YEUX DE M^{me} LA MARQUISE DE MONCEAUX.

qui le sont, comme les Psaumes graduels et quelques autres qui ne me sont jamais tombés entre les mains ¹.

VI

BOURBON.

Nicolas Bourbon ², fameux en ce siècle pour la poésie latine, étoit natif de Bar-sur-Aube ³, fils d'un médecin, et petit-neveu d'un autre Nicolas Bourbon, poète latin du temps de nos pères, dont l'éloge se voit dans Paul Jove et dans Sainte-Marthe, et qui étant fils d'un forgeron ⁴, entre autres ouvrages fit une description de la forge, dans un livre qu'il appela *Nugæ* ; et c'est, pour

dont il s'est fait deux éditions, la première à Grenoble en 1651, et l'autre, plus ample, à Marseille en 1684. »

¹ En 1855, avons-nous dit, on publia des sonnets de lui. Voici le titre exact du volume : *Rimes de d'Arbaud-Porchères, un des vingt premiers membres de l'Académie française en 1655*, éditées pour la première fois avec ses notes et un *fac-simile* de son écriture. (Imprimé à Marseille, chez Clappier.) — Paris, Techener, 1 vol. in-8°.

² Voyez dans la Note 2 sur Méziriac, p. 174, un extrait de Guy-Patin.

³ De Vandœuvre, village peu éloigné de Bar-sur-Aube; car il a mis ainsi son nom, *Borbonius Vandoperanus*, à la fin de quelques-unes de ses poésies. (o.)

⁴ Il falloit dire : *d'un maître de forge*. C'est ce qu'on voit dans le poème que M. Pellisson cite ici, et qui a pour titre, *Ferraria*. (o.)

le remarquer en passant, le livre sur lequel du Bellay fit cette jolie épigramme :

*Paule, tuum inscribis Nugarum nomine librum :
In toto libro, nil melius titulo.*

Celui dont j'ai à parler, avoit été en sa jeunesse disciple de Passerat pour les belles-lettres. Son premier emploi public fut d'enseigner la rhétorique au collège des Grassins, depuis en celui de Calvy, et depuis encore en celui d'Harcourt. Mais comme il s'étoit retiré de ce dernier pour vivre tout à soi, le cardinal du Perron, qui étoit grand-aumônier de France, ayant vu quelques vers de sa façon sur la mort de Henri le Grand ¹, le nomma pour la charge de professeur en éloquence grecque au Collège royal, en la place de Critton. Il fut aussi chanoine de Langres ², et en sa vieillesse, ne se

¹ *Diræ in parricidam.* Ce poëme est dédié au cardinal du Perron, qui l'en récompensa en effet ; Bourbon remercia le Cardinal dans la dédicace d'un autre poëme : *Ludovici querela*, qu'il lui dédia à la date du 24 octobre 1610 (vii kal. nov.) : « Tu omnium artium et disciplinarum, principisque Academiæ dictator humanissimus, quum nuper illustrissimum nomen tuum exili poematio præposuisses, meam non valdè fœlicis ingenii operam laude et præmio carere noluisti, neque in posterum mihi ejusmodi scriptione interdixisti. Quo ego successu et beneficio invitatus, aliquanto longius in eodem argumento progressus sum... » — Bourbon ne fut nommé que plus tard professeur au Collège royal, puisque Georges Critton ne mourut que le 15 avril 1611 ; il se démit de sa chaire en 1619.

² Il fut chanoine de Langres en 1623, et l'on ne sauroit douter que dès lors il ne fût déjà prêtre de l'Oratoire, puisqu'à la tête d'un livre de M. de Bérulle sur les *Grandeurs de Jésus*, imprimé en 1623, on voit de lui des vers latins où il signe *Nic. Bour-*

trouvant plus si propre au travail, à cause de ses indispositions, et particulièrement d'une insomnie presque perpétuelle dont il étoit travaillé, il se retira dans les Pères de l'Oratoire; mais il ne voulut être obligé à pas une des fonctions, ni même souffrir qu'on l'appelât Père. Il portoit bien le même habit que les autres, mais il alloit seul avec un valet séculier.

Étant encore dans un de ces collèges, il fut emprisonné pour avoir fait une satire latine, intitulée *Indignatio valeriana*, contre un arrêt du Parlement qui avoit supprimé un certain droit de Landi, que les régents prenoient sur les écoliers. Vous pouvez voir cela plus au long dans les *Origines* de M. Ménage sur le mot de *Landi*¹. Il rechercha d'être de l'Académie, et y

bon, Congregationis Oratorii Presbyter. Mais auparavant il avoit été chanoine d'Orléans. Il y a des vers de lui où il prend ce titre, dans les *Annales ecclésiastiques de Charles de la Saulsaye*, qui parurent en 1615. (o.)

¹ « *Landi*, foire de Saint-Denis en France... On a aussi appelé *landi* le salaire que les écoliers donnoient à leurs maîtres... Il n'y a pas plus de quarante ans (1650) que le salaire des régents de Paris se payoit à trois diverses fois : 1° au commencement de l'année, on leur donnoit un escu ou un demi pour les toiles qu'on attachoit aux fenestres, afin de rompre le vent ; 2° on leur donnoit aussi, trois semaines ou après la Saint-Remy, pour les chandelles, trois ou quatre escus d'or, selon les classes, lesquels on attachoit au bout d'un cerge blanc ; 3° et six ou sept escus vers la saison du *Landi*, lesquels on fichoit dans un citron, qu'on fichoit dans un verre de crystal, et on appelloit *frippe-landi* et *croque-chandelles* ceux qui ne donnoient rien ni pour le *landi* ni pour les chandelles... Cette pratique ancienne des collèges de Paris fut abolie par un règlement de la Cour, contre lequel M. Bourbon fit un poëme, inti-

fut assidu, bien qu'il se fit comme une autre Académie chez lui, par le concours des personnes de toute sorte que son savoir et son mérite y attiroient ¹. Le cardinal de Richelieu lui donna pension, et sur la fin de ses jours le dernier évêque de Beauvais, de la maison de Potier, qui avoit été son disciple, et qui étoit dans le ministère auprès de la Reine-Régente, Anne d'Autriche, lui en établit une autre. Mais il n'en jouit pas longtems, et mourut bientôt après.

Je l'ai ouï accuser à plusieurs d'un peu trop d'attachement aux biens, et qu'encore qu'il eût quatorze ou quinze mille livres d'argent comptant, qu'on lui trouva dans un coffre après sa mort, il sembloit ne craindre rien tant que la pauvreté; ce qui venoit peut-être ou de sa vieillesse ou de quelques pertes considérables qu'il avoit faites. Il avoit été, durant sa jeunesse, grand ami de Régnier. On le loue d'une excellente mémoire, et on dit entre autres choses, qu'il savoit presque par cœur toute l'Histoire de M. de Thou, et tous les Éloges de Paul Jove. Il étoit fort civil, grand approbateur des ouvrages d'autrui en présence de leurs auteurs, mais quelquefois aussi, comme on m'a dit, un peu chagrin, et un peu trop sensible aux injures qu'il s'imaginoit avoir reçues.

tulé: *Indignatio valeriana*, et pour lequel Messieurs du Parlement décrétèrent contre lui et le firent prendre prisonnier. »

(*Les Origines de la Langue française*, Paris, Courbé, 1650, 1 vol. in-4°.)

¹ On cite un grand nombre de ces Académies familières. Voir aux pièces justificatives.

Il fut brouillé avec M. de Balzac ¹, et écrivit contre lui une lettre latine, *Andradæ*, c'est-à-dire à M. Guyet, prieur de Saint-Andrade auprès de Bordeaux. M. de Balzac répondit par une autre lettre françoise, qui est adressée au même M. Guyet, et imprimée dans un de ses volumes; et c'est là qu'il fait cette plaisante allusion

¹ Dans le temps que Balzac avoit Phyllarque sur les bras, il excitoit tous ses amis, gens de lettres, à prendre sa défense. Bourbon fut du nombre de ceux qui eurent la complaisance de s'y engager. Il lui écrivit de Langres, en 1628, une lettre latine fort longue et fort étudiée, où il lui donnoit de grandes louanges aux dépens de Phyllarque. Mais en même temps il exigea que cette lettre ne seroit vue que d'un petit nombre d'amis communs, et qu'on ne l'imprimeroit point. Cependant, lorsqu'en 1630 Balzac donna une nouvelle édition de ses lettres, celle de Bourbon y fut insérée.

Phyllarque, c'est-à-dire le P. Goulu, général des Feuillants, étoit fils et frère de professeurs en langue grecque au collège royal; Bourbon y remplissoit la même chaire. Ainsi la publication d'une lettre qui offensoit le frère de son collègue, lui fut sensible. D'ailleurs, les amis des Feuillants l'accusoient d'indiscrétion; d'avoir écrit, lui prêtre de l'Oratoire, contre le Supérieur d'un Ordre respectable, en faveur d'un homme du monde. Il se plaignit donc vivement de la perfidie que Balzac lui avoit faite. Balzac, de son côté, se plaignit de lui comme d'un lâche déserteur. Ils ne se refroidirent pas seulement l'un pour l'autre, ils en vinrent à une rupture ouverte.

Trois lettres de Bourbon, rassemblées sous ce titre général : *Apologeticæ commentationes ad Phyllarchum*, contiennent cette histoire bien au long. Elles sont écrites avec une force et avec une élégance qu'il est rare de trouver dans le latin moderne. La première, *Pierio Optato*, et la seconde, *Francisco Andradæ*, sont de l'année 1630. La troisième, *Georgio Campenio Harlemensi*, où il se déguise sous le nom de *Petrus Mola*, et qui est incomparablement la plus vive des trois, est de l'année 1636. (o.)

sur la qualité de son adversaire, qui étoit tenu pour Père de l'Oratoire et pour grand poëte :

*Heu vatam insanæ mentes! quid vota furentem,
Quid delubra juvant?*

M. Chapelain les réconcilia : sur quoi il y a encore des vers latins de l'un et de l'autre. Il mourut âgé d'environ soixante-dix ans, le 6 d'août 1644¹.

Il y a de lui un volume d'ouvrages latins, avec lequel est un recueil d'éloges qu'on lui a faits, que vous pouvez voir. Il fut estimé du public le meilleur poëte latin de son siècle; et sa prose, quoiqu'elle ait fait moins de bruit, ne mérite peut-être pas moins de louanges que ses vers.

VII

FARET.

Nicolas Faret étoit de Bresse, d'une famille peu connue. Il vint à Paris, fort jeune², avec des lettres de recommandation de M. de Méziriac pour plusieurs personnes d'esprit, entre autres pour Messieurs de Vaugelas et de Boisrobert. Il s'attacha fort à ces deux-là, et à

¹ Dans la première des trois lettres indiquées dans la remarque précédente, il dit positivement qu'en 1630 il couroit sa cinquante-sixième année : et par conséquent, étant mort en 1644, il est mort juste dans la soixante et dixième. (o.)

² Il avoit été d'abord, selon Guichenon, avocat au présidial de Bourg. (*Hist. de Bresse*, t. I, p. 38.)

M. Coeffeteau, à qui il dédia une traduction qu'il fit d'Eutropius. Il languit longtemps à Paris sans trouver aucun emploi.

Enfin M. de Boisrobert et quelques autres de ses amis le donnèrent pour secrétaire à M. le comte d'Harcourt. C'étoit une place en apparence peu avantageuse, car ce prince n'avoit point encore d'établissement qui répondit à sa naissance, et toute la maison de Lorraine étoit alors en disgrâce. Il arriva pourtant que Faret contribua à la fortune de son maître, et en même temps à la sienne¹. Car comme il voyoit souvent M. de Boisrobert, il lui persuada que le Cardinal, pour diviser cette maison de Lorraine qui lui étoit ennemie, ne pouvoit mieux faire que d'attirer à lui ce prince, qui étoit déjà fort mal tant avec M. d'Elbeuf son aîné qu'avec madame sa mère, et qui en l'état où il se trouvoit, s'accommoderoit plus aisément à toutes les volontés de la

¹ « Faret, qui étoit à lui, pour le mettre en train de faire quelque chose, lui proposa de s'offrir au cardinal de Richelieu pour épouser telle qu'il voudroit de ses parentes; et après il en parla à Bois-Robert, qu'il connoissoit comme étant de l'Académie aussi bien que lui. Bois-Robert en parla au Cardinal, qui lui répondit en riant :

Le comte d'Harcourt,
Du Bois, a l'esprit bien court.

Bois-Robert pourtant, voyant qu'il ne lui avoit pas défendu d'en parler davantage, recharge encore une fois. — Est-ce tout de bon ? dit le Cardinal. — Oui, monseigneur, c'est un homme qui sera absolument à vous. — Le Cardinal lui donna emploi. » (Talleyrand des Réaux.) — Il le chargea de commander, sous la direction du cardinal de Sourdis, la flotte qui fit, en 1657, l'expédition de la Méditerranée.

Cour, Le Cardinal embrassa ce conseil, mit dans son alliance le comte d'Harcourt, et lui donna ensuite les premiers emplois. Faret, qui avoit toujours vécu fort familièrement avec lui ¹, et plutôt en ami qu'en domestique, eut part à cette prospérité ².

Il fut marié deux fois fort richement, particulièrement la dernière. On tient qu'il mourut fort accommodé, quoique par une reconnaissance louable, il se fût diverses fois engagé pour secourir M. de Vaugelas en ses affaires, ce qui faillit à gâter les siennes propres. Il mourut âgé d'environ cinquante ans ³, d'une fièvre maligne, après avoir beaucoup souffert ⁴. Il a laissé un

¹ Faret avoit exercé sa charge de secrétaire du comte d'Harcourt « avec tant de fidélité et de zèle que ce prince, ayant eu en l'an 1637 le commandement de l'armée navale de Sa Majesté, Nicolas Faret y fit celle de secrétaire de cette armée. Il eut encore cet emploi en l'armée d'Italie, pendant trois ans, sous le même prince. Outre cela, il fut conseiller et secrétaire du Roi, maison et couronne de France et de ses finances, et intendant de la maison de M. le comte d'Harcourt. » (Guichenon, *loc. cit.*)

² Le prince d'Harcourt vivoit très-familièrement avec tous ses domestiques, comme on disoit alors ; dans ses réunions intimes, le comte d'Harcourt c'est *le Rond*, Saint-Amant est *le Gros* et Faret *le Vieux*. (Voy. Oeuvres de Saint-Amant, *Biblioth. elzév.* — Notice, p. xxvi.)

³ Il mourut, selon Guichenon, âgé de 46 ans, à Paris, au mois de septembre 1646.

⁴ La Reine donna au comte d'Harcourt la charge de grand écuyer, après la mort de M. Le Grand (Cinq-Mars)... Quand il eut cette charge, après l'obligation qu'il avoit à Faret, il délibéra s'il lui devoit donner le secrétariat de sa charge, et pensa lui préférer un petit Mouëron, que Faret avoit pris comme copiste pour écrire sous lui. Faret est mort de regret de se voir si mal reconnu.»

filz de son premier mariage et d'autres enfants du second. Il étoit homme de bonne mine, un peu gros et replet, et avoit les cheveux châains, et le visage haut en couleur. Il étoit grand ami de Molière, auteur de la *Polyxène*, et de M. de Saint-Amant, qui l'a célébré dans ses vers comme un illustre débauché. Cependant il ne l'étoit pas à beaucoup près autant qu'on le jugeroit par là, bien qu'il ne haït pas la bonne chère et le divertissement; et il dit lui-même en quelque endroit de ses œuvres¹, que la commodité de son nom, qui rimoit à *Cabaret*, étoit en partie cause de ce bruit que M. de Saint-Amant lui avoit donné. On voit par la lecture de ses écrits qu'il avoit l'esprit bien fait, beaucoup de pureté et de netteté dans le style, beaucoup de génie pour

(Tallemand des Réaux.) — « Il est mort aimé et chéri de tous ceux qui le connoissoient, et infiniment regretté de toute cette illustre Académie, composée des meilleurs et plus polis esprits du royaume. » (Guichenon, *loc. cit.*, 1650.) — « Faret fut enterré à Saint-Germain-l'Auxerrois. » (Sauval, t. I, p. 308.)

¹ C'est dans sa Préface aux Œuvres de Saint-Amant; il dit, à la fin : « Combien qu'il m'ait fait passer pour vieux et grand buveur dans ses vers, avec la même injustice qu'on a écrit dans tous les cabarets le nom de Chaudière, qu'on dit qui ne but jamais que de l'eau... » (Œuvres de Saint-Amant, nouvelle édition, *Biblioth. elzév.* t. I, page 10.)

— Saint-Amant, dans sa pièce intitulée : *la Vigne*, dit :

Chère rime de cabaret,
Mon cœur, mon aimable Faret...

(Édit. citée, p. 170.)

— Vion d'Alibray dit, dans ses *Vers bachiques* :

Je me rendrai du moins célèbre au cabaret;
On parlera de moi comme on fait de Faret.

la langue et pour l'éloquence. Son principal ouvrage est l'*Honnête Homme*, qu'il fit environ l'an 1633, et qui a été traduit en espagnol¹. Ce livre mérite qu'on en estime l'auteur, parce que s'étant fort judicieusement aidé du travail de ceux qui l'ont précédé, et particulièrement de celui du comte Baldessar Castiglione, il a ramassé en peu d'espace, et expliqué en fort beaux termes, beaucoup de conseils utiles à toutes sortes de personnes, et surtout à ceux qui sont à la Cour.

Il a laissé aussi la *Traduction d'Eutropius*, dédiée, comme je vous ai déjà dit, à M. Coeffeteau, qui dès ce temps-là faisoit grande estime de lui pour la langue².

Il recueillit deux volumes de Lettres de divers au-

¹ Voyez p. 13.

² Par une lettre de Malherbe à Faret, du 14 décembre 1625, on voit que Coeffeteau, en mourant, avoit chargé Faret de continuer son Histoire romaine; que Faret en ayant fait une partie, il la communiqua à Malherbe qui en fut très-content, et l'exhorta à continuer en lui représentant néanmoins qu'il feroit encore mieux d'écrire l'Histoire de France : Histoire qui jusqu'ici, disoit Malherbe, a été si malheureusement traitée. Mais apparemment, Faret n'acheva point son Histoire romaine et ne travailla point à celle de France. Deux autres de ses ouvrages, dont Guichenon parle dans l'Histoire de Bresse, savoir : les *Mémoires de M. le comte d'Harcourt*, et la *Vie de René II, duc de Lorraine*, n'ont pas été publiés. (0.) — Guichenon dit que Faret « avoit projeté d'écrire la vie de M. le cardinal de Richelieu et celle de M. le comte d'Harcourt, dont il a laissé des mémoires assez curieux. » Ce passage a été mal interprété par d'Olivet; Guichenon ne veut pas dire que Faret a écrit les mémoires du comte d'Harcourt, mais qu'il a laissé des mémoires, c'est-à-dire des notes sur cette vie. — Voy. p. 199 pareil emploi du mot *mémoires*.) — En faveur de son *Histoire de René II*, « Son Altesse de Lorraine lui envoya, dit Guichenon, un brevet de son conseiller et historiographe, le 6 mai 1628 : mais

teurs, où il y en a plusieurs des siennes. Il faisoit peu de vers, et je ne sache point qu'il en reste d'autres de lui qu'une ode au cardinal de Richelieu, qui est dans le *Sacrifice des Muses*¹, et un sonnet qu'on voit dans l'église Notre-Dame, avec un tableau pour un vœu qu'il fit en Piémont au combat de la Route, où il étoit avec son maître².

VIII

MAYNARD.

François Maynard, Toulousain, étoit de fort bonne famille. Son aïeul, Jean Maynard, natif de Saint-Céré³, bien que né en un siècle où les Lettres ne commençoient qu'à renaître en France, sous le règne de François I^{er}, fut estimé par son savoir, et fit des commentaires sur les Psaumes, qu'on voit encore aujourd'hui.

ce livre ne fut pas publié à cause de la conjoncture du temps, » c'est-à-dire parce que la maison de Lorraine étoit en disgrâce.

¹ Le *Sacrifice des Muses* est un recueil de pièces en l'honneur du cardinal de Richelieu. Il fut publié par Boisrobert.

² Le tableau n'existait déjà plus du temps de Sauval. — Le sonnet se trouve à la page 33 du *Jardin des Muses*, avec ce titre, qui contredit Pellisson : « Sonnet en lettres d'or, et offert avec un tableau à N. D. de Paris par un jeune seigneur qui s'étoit voué à elle dans un péril manifeste au siège d'Aire : c'est le sieur Faret qui l'a fait. »

³ Dans ses *Notables et singulières questions du droit écrit, décidées et jugées par arrêts mémorables de la Cour souveraine du Parlement de Toulouse*, Géraud de Maynard parle, à la page 1528 (édit. 1638, in-f^o), de son père, « maistre Jean Maynard, qui étoit juge ordinaire de Saint-Céré. »

De celui-là sortit Géraud Maynard¹, Conseiller au Parlement de Toulouse, grand homme de Palais. On le loue d'être toujours demeuré ferme dans le service du Roi, en un temps où les guerres civiles avoient partagé presque toutes les cours souveraines du royaume. Il fut de ceux qui se retirèrent à Castel-Sarrasy, lorsque la Compagnie fut entièrement opprimée par le pouvoir du duc de Joyeuse. Enfin, pour s'éloigner encore davantage des troubles, il quitta sa charge, et retourna demeurer à Saint-Céré. Il recueillit dans sa solitude ce gros volume d'Arrêts, où presque toute la jurisprudence de notre province est contenue. Ce livre, que feu mon père prit depuis la peine d'abrégé pour son usage particulier, avec le succès que vous savez, fut très-bien reçu du public, du vivant même de l'auteur, et traduit, comme j'apprends, en plusieurs langues.

Géraud eut Jean, son aîné², qui fut aussi Conseiller au Parlement de Toulouse, mais qui n'exerça pas longtemps cette charge, étant mort assez jeune, et François Maynard, dont nous parlons, qui, par son esprit et par ses vers, s'est rendu plus célèbre que pas un de ses ancêtres. Il fut président au présidial d'Aurillac, et fut aussi honoré, avant sa mort, du brevet de conseiller d'État. En sa jeunesse il vint à la Cour, et fut secrétaire de la reine Marguerite, aimé de Desportes, et ca-

¹ Gérauld de Maynard (ainsi est signé son livre) passa ses degrés en droit à Toulouse, « ès années 1553, 1554, 1555, 1556 et 1557, sous M. Fernand. » (*Ouvr. cit.* p. 185). Il fut reçu conseiller au Parlement de Toulouse en décembre 1573 (*ibid.*, p. 202).

² Il faut entendre : « son fils aîné. » Géraud de Maynard parle de ce fils deux ou trois fois dans le cours de son grand ouvrage.

marade de Regnier. Il fit alors un long poème en stances, qu'il intitula *Philandre*¹, de la manière de celui de M. d'Urfé² et des *Changements de la Bergère Iris* de Deslingendes. En l'année 1634 il alla à Rome³ où il fut auprès de M. de Noailles, ambassadeur pour le Roi⁴. Là il fut particulièrement connu et aimé du cardinal Bentivoglio, le plus bel esprit et le meilleur écrivain que l'Italie ait porté en notre siècle⁵. Il le fut aussi du pape Urbain VIII qui prenoit plaisir à s'entretenir souvent avec lui des belles choses⁶, et qui lui donna de sa propre main un exemplaire de ses Poésies latines. Il ne fut pas moins connu ni estimé en France des plus grands, mais sa fortune n'en devint pas meilleure; les

¹ La première édition est de 1619, 1 vol. in-16. Le *Philandre*, de François Maynard (imprimé à Tournon, par Claude Michel), est un poème en cinq chants, en stances de six vers; les vers sont de huit syllabes.

² Le poème d'Honoré d'Urfé, auquel fait allusion Pellisson, c'est *la Sylvanire ou la Morte-Vive*.

³ On trouve, sur le séjour de Maynard à Rome, de fort jolies lettres adressées par lui à M. de Flotte (p. 158 et suiv. du *Recueil*).

⁴ La place de secrétaire avait été offerte à Chapelain qui l'avait refusée avec beaucoup de dignité, à cause des conditions humiliantes que lui voulait imposer M. de Noailles. Maynard n'eut, auprès de l'ambassadeur, aucun titre officiel, ni aucune fonction.

⁵ Le cardinal Bentivoglio était ami aussi de Chapelain; Maynard, dans ses *Lettres*, p. 274, parle des longues conversations où le Cardinal et lui s'entretenoient de Chapelain.

⁶ « Le bon Urbain, » comme l'appelle Maynard, lui commanda même une ode, que l'on trouve dans ses œuvres, et sur laquelle il consulta plus d'une fois M. de Flotte, « son cher maître; » il en parle fréquemment dans ses *Lettres*. — Voy. *Lettres* du président Maynard, p. 151.

plaintes continuelles et peut-être excessives qu'il en fait dans ses écrits, ne le témoignent que trop. Il fut nommé d'abord, comme vous avez déjà vu, pour être de l'Académie¹. Mais le cardinal de Richelieu ne lui fit jamais de bien; et ce fut en partie, comme j'ai ouï dire à quelqu'un, parce qu'il aimoit qu'on ne lui demandât rien, et qu'on lui laissât la gloire de donner de son propre mouvement². Tant y a qu'il rebuta cette belle épigramme de lui, qui commence :

Armand, l'âge affoiblit mes yeux,

¹ Maynard ne fut pas de l'Académie dès la fondation; il en parle souvent dans ses *Lettres*, et dans une entre autres adressée à M. de Flotte, on lit : « Dieu veuille que vous lisiez les vers que je vous envoie avec autant de plaisir que je lis votre prose! Sur mon âme, elle me ravit, et je vois bien que sur la fin de vos jours vous serez déclaré auteur et canonisé par Messieurs de l'Académie. Si j'ai quelque jour l'honneur d'y entrer, je leur en ferai la proposition (p. 798). » — Mais, avant d'en faire partie, il l'attaqua plus d'une fois, et surtout dans une épigramme dont il disait à M. de Flotte : « Je seray bien aise que vous supprimiez l'épigramme de l'Académie, si vous croyez qu'il y ait quelque chose qui puisse être désagréable aux puissances supérieures (p. 114). » — On lit dans cette épigramme, qui est un sonnet irrégulier :

Je crois qu'elle durera peu,
Puisque le cheval qui fit naître
L'eau d'où les vers tirent leur feu
N'y trouve pas de quoi se repaître.

² Il est facile de trouver d'autres causes de l'indifférence ou de l'aversion de Richelieu pour le président Maynard. *Ferragus* (c'est ainsi que Maynard désigne le Cardinal dans ses *Lettres*) n'aimait pas les amis de ses ennemis; or, Maynard resta toujours fidèle au maréchal de Bassompierre et au comte de Cramail dans le temps même où ils étaient prisonniers à la Bastille. Outre les lettres qu'il

et même, à ce que l'on dit, fort brusquement, contre sa coutume. Car ayant ouï la fin qui dit :

Mais s'il demande en quel emploi
Tu m'as tenu dedans le monde,
Et quel bien j'ai reçu de toi,
Que veux-tu que je lui réponde ?

Il répondit en colère : *rien*. Cela fut cause des vers que Maynard fit contre lui après sa mort. Il fit encore un

leur adresse, on le voit souvent parler d'eux à ses correspondants et surtout à M. de Flotte. Il dit quelque part à celui-ci : « Oh ! que vous êtes heureux, mon cher maître, d'avoir la liberté d'entrer à la Bastille et d'y jouir de la conversation de nos deux illustres malheureux (p. 259) ! » Et ailleurs : « Le récit que vous me faites de nos illustres malheureux me ravit et m'attriste en même temps... Puisque vous avez la liberté de les entretenir quelquefois, je vous conjure de les assurer que je les honore dans la Bastille comme je les honorais dans le Louvre, et que, quelque peu de bien qui me reste, j'en donnerais franchement la belle moitié pour leur liberté » (p. 408).

Un autre motif de l'éloignement de Richelieu paraît dans le passage suivant d'une lettre à M. de Flotte : « J'appréhendais que ce comte eût réussi à me ruiner dans l'esprit de *Ferragus* (Richelieu), et qu'il eût, par conséquent, détruit tout ce que vous aviez négocié pour me donner sujet de retourner à la cour... Quand vous aurez bien étudié la personne dont il est question, vous jugerez qu'une probité franche et libre comme la mienne n'est pas une viande que son estomac puisse digérer. Il publie que j'ai écrit un grand nombre de lettres à la cour contre lui ; je vous jure que ma plume l'a toujours honoré, et que vous et le baron de Fontes êtes les seuls que mes lettres ont entretenu de cet embarras, et vous sçavez avec quelle modération je m'y suis gouverné. J'ose vous dire qu'il craint que son frère (le cardinal de Lyon, que Maynard avoit servi à Rome) ne me rappelle auprès de lui » (p. 823, 824)...

voyage à la Cour sous la régence de la reine Anne d'Autriche, et c'est là que je l'ai vu et connu. Mais n'y ayant pas mieux trouvé son compte, il se retira chez lui, où il mourut à l'âge de soixante-quatre ans, le 28 décembre 1646. Il avoit fait mettre quelque temps auparavant, sur son cabinet, cette inscription qui témoignoit le dégoût qu'il avoit de la Cour et de son siècle :

Las d'espérer et de me plaindre
Des Muses, des grands et du sort,
C'est ici que j'attends la mort,
Sans la désirer ni la craindre.

Il a laissé entre autres enfants un fils nommé Charles, dont il est souvent parlé dans ses vers, et de qui j'ai reçu quelques mémoires sur sa vie, écrits fort nettement et en beaux termes. Il en avoit perdu un autre qui étoit son aîné¹, et qui donnoit de grandes espérances. Quant à lui, il étoit homme de bonne mine, tel à peu près que vous le voyez dans la taille-douce qui est au-devant de ses Poésies. M. de Balzac a dit de lui sur ce sujet :

Consule Fabricio, dignusque numismate vultus.

¹ Dans une lettre à M. Lanneau, médecin de son fils, on voit quelle inquiétude lui causait sa maladie (*Lettres*, p. 102); parlant ensuite à M. de Flotte de la mort de cet enfant : « Monsieur mon cher maître, il y a de l'apparence que vous aurez appris mon malheur ; il est si grand qu'après cette perte la fortune ne me sauroit pis faire. Sans rien donner à la passion que j'avois pour mon fils, la raison me force de vous dire que c'étoit le commencement d'un homme qui eût valu beaucoup » (p. 120). Enfin on le voit s'occuper avec une pieuse affection des vers que cette mort a inspirés à ses amis, à Colletet, etc., (p. 362).

200 DES ACADEMICIENS EN PARTICULIER.

Sa taille n'étoit pas des plus grandes, et il devint assez replet sur la fin de ses jours. Il étoit d'une humeur agréable en conversation, aimant extraordinairement la réjouissance et la bonne chère ¹, mais pourtant homme d'honneur et bon ami.

Outre ce poëme en françois dont je vous ai parlé, et quelques poésies latines, qui ne sont pas imprimées, il y a deux volumes de lui, l'un de vers, qu'il publia en son dernier voyage de la Cour, l'autre de lettres, que son plus intime ami ² a fait imprimer après sa mort, et

¹ On en voit à chaque instant la preuve dans les lettres qu'il écrit à M. de Flotte, non moins illustre débauché que bon juge en matière de poésie. Il a pu dire cependant, et non sans raison, dans un vers fameux,

Ma muse est une p..... mais ma vie est une sainte.

et ce passage d'une lettre à M. de Flotte (p. 129) porte assez à le croire : « Les sages m'ont défendu le jeu, les médecins la bouteille, et mon inclination les courtisanes. »

² M. de Flotte, ami aussi de Scarron et de Saint-Amant, qui parlent souvent de lui dans leurs vers. Maynard ne l'appelle jamais que « son cher maître ; » M. de Flotte étoit pour lui un confident fidèle et un critique sévère qui lui faisait sur ses vers, sans jamais le flatter, les observations les plus justes. Maynard, dans une de ses Lettres, lui dit : « Faites de toute ma poésie ce que vous voudrez ; taillez, coupez, je vous jure que vous disposez de votre bien. » Et ailleurs : « Vous m'avez écrit qu'il y a quelque chose dans l'épigramme *du Savetier* qui la gâte. De toutes les pièces que j'ay faites, c'est celle dont j'ay jusques icy eu meilleure opinion ; prenez, s'il vous plaît, la peine de me marquer le défaut qui la diffame... Je vous proteste solennellement que je me soumettray toujours à votre censure et à celle de nostre vieux amy M. de Porchères (Laugier). » (Ouvr. cit., p. 347 et 356 ; Cf. 475, 476).

qu'il n'avoit pas faites, à mon avis, pour être imprimées. On peut dire néanmoins qu'elles ne lui font point de tort; car on y voit partout la netteté de son esprit, et ce style simple et familier que demande ce genre d'écrire. Mais c'est de ses vers qu'il a tiré sa plus grande gloire, comme il le prétendoit bien aussi; et véritablement il faut avouer qu'ils ont une facilité, une clarté, une élégance et un certain tour que peu de personnes sont capables d'imiter. Deux choses, si je ne me trompe, ont produit principalement ce bel effet. Premièrement, comme il le reconnoît lui-même en la dix-septième de ses *Lettres*¹, il affecte de détacher tous ses vers les uns des autres, d'où vient qu'on en trouve fort souvent cinq ou six de suite, dont chacun a son sens parfait :

Nos beaux soleils vont achever leur tour.
 Livrons nos cœurs à la merci d'Amour.
 Le temps qui fuit, Cloris, nous le conseille.

¹ Pellisson et d'Olivet ont donné ce chiffre; cependant, dès la première édition des *Lettres* de Maynard (achevée d'imprimer le 26 février 1652), celle à laquelle renvoie Pellisson est la 176^e (p. 521-524). On y lit à la fin : « Pour ce que vous m'écrivez du détachement de mes vers, vous avez le nez trop bon pour ne connoître pas que c'est une façon que j'affecte et contre laquelle il y auroit bien de la peine à me faire révolter : devant toute la terre, je soutiendray que c'est la bonne façon d'écrire, jusque-là que je ne saurois goûter une correction que vous avez faite, qui est dans une de mes dernières épigrammes, qui dit ainsi :

N'espère plus que je te baise,
 Comme je fis au temps passé...

Je ferois un livre entier là-dessus, et sachez que je ne puis m'empêcher de rire lorsque je lis des vers qui sont faits d'autre façon. »

Mes cheveux gris me font déjà frémir.
 Dessous la tombe il faut toujours dormir.
 Elle est un lit où jamais on ne veille.

En second lieu, il observe partout dans ses expressions une construction simple, naturelle¹, où il n'y ait ni transposition ni contrainte; de sorte qu'encore qu'il travaillât avec un soin incroyable, il semble que tous ses mots lui sont tombés fortuitement sous la plume, et que quand il eût voulu, il auroit eu peine à les ranger autrement.

Il me souvient sur ce sujet, qu'un jour que j'allai le voir, je le trouvai qu'il écoutoit des vers de son fils, qui lui en faisoit la lecture. Il vint à un lieu où il y avoit je ne sais quel mot hors de sa place naturelle, qui faisoit quelque espèce d'équivoque, se pouvant rapporter également à ce qui suivoit et à ce qui précédoit. La force du sens pourtant ôtoit la difficulté, et le passage étoit assez clair. Il se le fit lire trois fois, feignant de ne le pouvoir entendre, et enfin s'adressant à son fils : « Ah! mon fils, dit-il, à cette fois-là vous n'êtes pas Maynard; car ils n'ont pas accoutumé de ranger leurs paroles de cette sorte. »

J'estime à propos de rapporter aussi sur ce sujet,

¹ Il dit à M. Fremin, chanoine de Reims : « Par tout ce que vous m'écrivez, mon confident (M. de Flotte) et vous, il semble que vous demandez que mes vers soient pointus, et, si je pouvois, je voudrois fuir les pointes et m'éloigner du style des Espagnols et des déclamations. A mon avis, les poésies aiguës ne sont pas les meilleures, et le bon siècle de la latinité qui me sert de règle les a toujours rejetées » (*Lettres*, p. 665).

trois passages assez curieux où il est parlé de lui et de son génie pour les vers, dans les mémoires que M. de Racan a écrits de la vie de Malherbe.

« Il avouoit, dit M. de Racan parlant de Malherbe, pour ses écoliers les sieurs de Touvant, Colomby, Maynard et de Racan; il en jugeoit diversement, et disoit, en termes généraux, que Touvant faisoit fort bien des vers, sans dire en quoi il excelloit; que Colomby avoit fort bon esprit, mais qu'il n'avoit pas le génie à la poésie; que Maynard étoit celui qui faisoit le mieux des vers, mais qu'il n'avoit point de force, et qu'il s'étoit adonné à un genre d'écrire auquel il n'étoit pas propre, voulant dire l'épigramme, et qu'il n'y réussiroit pas, parce qu'il n'avoit point assez de pointe. Pour Racan, qu'il avoit de la force, mais qu'il ne travailloit pas assez ses vers; que le plus souvent, pour mettre une bonne pensée, il prenoit de trop grandes licences, et que de ces deux derniers on feroit un grand poète. »

En un autre endroit : « Il s'obstina (il parle toujours de Malherbe) avec un nommé M. de Laleu à faire des sonnets licencieux¹, dont les deux quatrains ne fus-

¹ « Par ce que j'ai dit ci-dessus que le sonnet doit être composé de deux quatrains uniformes, c'est-à-dire de deux rimes seulement, il n'y a personne qui ne juge que ceux qui violent toujours cette règle prescrite par les anciens maîtres de l'art, composent des sonnets que l'on peut justement appeler sonnets irréguliers, licencieux ou libertins. Je mets en ce rang presque tous les sonnets de notre illustre confrère Académicien, François Maynard, la plupart desquels sont composés de deux quatrains, qui semblent avoir toujours ensemble une guerre éternelle, puisqu'ils ne s'accordent jamais dans l'union des rimes, et qu'ils riment toujours

sent pas sur mêmes rimes. Colomby n'en voulut jamais faire, et ne les pouvoit approuver. Racan en fit un ou deux, mais ce fut le premier qui s'en ennuya. A la fin aussi, M. de Malherbe s'en dégoûta, et il n'y a eu que Maynard, de tous ses écoliers, qui a continué à en faire jusques à la mort. »

J'ajouterai à ce passage, qu'il est vrai non-seulement que Maynard fit de ces sonnets licencieux jusques à la mort, mais encore qu'en ses dernières années où je l'ai connu, il les soutenoit partout, et déclamoit contre la tyrannie de ceux qui s'y opposoient; qu'il se fâchoit même quand, pour défendre son opinion, on alléguoit l'exemple de M. de Malherbe¹, disant qu'il n'en avoit

diversement et comme en dépit l'un de l'autre. Je m'en suis quelquefois plaint à lui-même; mais pour toute raison il n'en alléguait que deux : la première, que Malherbe avoit fait la même chose; et la seconde, que la rime étant d'elle-même si difficile, c'étoit une espèce de tyrannie de la vouloir doubler dans le sonnet, qui lui sembloit plus libre et plus beau sans cette sévère contrainte... A quoi Maynard pouvoit bien ajouter, qu'il s'en trouve encore plusieurs avec cette même licence parmi les sonnets de Jean-Antoine de Baïf pour sa chère Francine..., finalement que Ronsard lui-même, tout exact qu'il est en ce point, y estoit tombé, peut-être sans y penser, dans quelques-uns de ses sonnets... Cette sorte de sonnets libertins ont été justement condamnés de tout le Parnasse intelligent et raffiné, comme le remarque agréablement Paul Pellisson dans sa belle *Histoire de l'Académie française*. »

(G. Colletet, *Traité du sonnet*, Paris, Sommaville, 1658, in-18, p. 70 et suivantes.)

¹ Maynard, dans une lettre à M. Frémin, montre quel cas il faisoit de Malherbe, et défend une de ses pièces « par l'autorité du bon Malherbe, dit-il, que j'ay toujours cru plus savant en notre grammaire que tous ceux qui se meslent de la raffiner » (p. 815). — Son respect pour « le bon Malherbe » n'empêchait pas Maynard

pas besoin : qu'avec la raison, et avec sa propre autorité, il se trouvoit assez fort; et qu'enfin personne ne le pouvoit empêcher de faire des épigrammes de quatorze vers ¹.

Le dernier des trois passages est tel : « Au commencement que M. de Malherbe vint à la Cour, qui fut en 1605, comme nous avons déjà dit, il n'observoit pas encore de faire une pause au troisième vers des stances de six, comme il se peut voir en la *Prière* qu'il fit pour le Roi allant en Limousin, où il y a deux ou trois stances où le sens est emporté; et au psaume *Domine Dominus noster*, en cette stance, et peut-être en quelques autres dont je ne me souviens point à présent :

Sitôt que le besoin excite ton désir, etc.

Il demeura toujours en cette négligence pendant la vie de Henri le Grand, comme il se voit encore en la pièce qui commence :

Que n'êtes-vous lassées,

de le juger avec indépendance : « Examinez, dit-il à M. de Flotte, s'il vous plaît, toutes les plus raisonnables poésies qui ont été imprimées depuis cinquante ans, et vous trouverez que la servitude de la rime a fait des chevilles partout. Je n'en excepte pas même le bon Malherbe; il est si rempli de bourre qu'en certains endroits il est insupportable. Pour cela, je ne prétends pas d'autoriser ce que vous condamnez; au contraire, je pense estre un des premiers qui ay tasché de nettoyer nos vers de cette ordure » (*Lettres*, p. 631).

¹ C'est en effet sous le titre d'*Épigrammes* qu'il adresse à M. de Flotte divers sonnets dont les rimes ne sont pas disposées suivant les règles habituelles. (Voy. ses *Lettres*, p. 91 et 249).

en la seconde stance, dont le premier vers est :

Que ne cessent mes larmes, etc.

qu'il fit pour Madame la Princesse ; et je ne sais s'il n'a point encore continué cette même négligence, jusques en 1612, aux vers qu'il fit pour la place Royale. Tant y a que le premier qui s'aperçut que cette observation étoit nécessaire pour la perfection des stances de six fut Maynard¹ ; et c'est peut-être la raison pourquoi M. de Malherbe l'estimoit l'homme de France qui savoit le mieux faire des vers. D'abord Racan, qui jouoit un peu du luth et aimoit la musique, se rendit, en faveur des musiciens qui ne pouvoient faire leur reprise aux stances de six, s'il n'y avoit un arrêt au troisième vers. Mais quand MM. de Malherbe et Maynard voulurent qu'aux stances de dix, outre l'arrêt du quatrième vers, on en fit encore un au septième, Racan s'y opposa, et ne l'a jamais presque observé. Sa raison étoit que les

¹ Ménage, qui cite aussi ce passage, dans ses *Observations* sur Malherbe, ajoute : « Je suis fort de l'avis de M. de Racan. Ces pauses régulières au septième vers font une monotonie, et cette monotonie devient à la longue très-fastidieuse... Je crois même que, dans les stances de six, on pourrait quelquefois se dispenser de la règle de Maynard » (*Les Poésies de Malherbe avec les Observations de Ménage*, 2^e édit., Paris, 1689, p. 266). — Dans son excellent *Traité de versification française* (2^e édit., in-8°, Paris, 1850), M. Louis Quicherat fait justement remarquer (p. 555) que « Bertaut, Belleau et particulièrement Desportes, avaient su, avant Maynard, diviser le sixain en deux tercets. Déjà, ajoute M. L. Quicherat, Marot avait bien coupé cette stance dans ses psaumes. Enfin, en remontant plus haut, on verra qu'un heureux instinct de l'harmonie avait indiqué antérieurement ce repos. Je l'ai trouvé dans Alain Chartier. »

stances de dix ¹ ne se chantent presque jamais, et que quand elles se chanteroient, on ne les chanteroit pas en trois reprises : c'est pourquoi il suffisoit bien d'en faire une au quatrième. Voilà la plus grande contestation qu'il a eue contre M. de Malherbe et ses écoliers, et pourquoi on a été près de le déclarer hérétique en poésie. »

Le jugement que Malherbe fait de Maynard dans le premier de ces passages, est assez conforme à celui de beaucoup de personnes intelligentes. Il faut avouer pourtant qu'il a merveilleusement réussi en plusieurs de ses épigrammes, particulièrement en celles qu'il a imitées des anciens, et notre illustre Président de Caminade ², qui lui donnoit tous les ans, pour ses étrennes, un Martial, étoit sans doute de cet avis. Théophile, dont j'avoue néanmoins que l'esprit est beaucoup plus à estimer que le jugement, a dit que son épigramme *sembloit avoir de la magie* ³. Mais enfin, quoi qu'il en soit,

¹ « Le repos du dizain après le septième vers, que Maynard avait déjà établi en règle, avec l'approbation de Malherbe, se trouve déjà dans ce psaume de Marot : *Réveillez-vous, chacun Adèle*, etc. » (Louis Quicherat, *ouvr. cité*, p. 368). — Maynard, pour mieux appuyer sur cette règle, dispose toujours ses dizains comme un sonnet auquel manquerait un quatrain, disposant ses vers de manière à former un quatrain et deux tercets séparés.

² Président au Parlement de Toulouse.

³ Voyez *Prière de Théophile aux poètes de ce temps* :

Saint-Amant sait polir la rime
Avec une si douce lime
Que son luth n'est pas plus mignard,
Ni Gombaud dans une élégie,
Ni l'épigramme de Maynard
Qui semble avoir de la magie.

(Nouv. édit. — *Biblioth. élzév.*, t. II, p. 177.)

personne ne peut douter que Maynard, soit pour ce genre, soit pour les autres, ne mérite d'être compté parmi les premiers poètes françois. Les juges des Jeux Floraux de Toulouse, à qui le même M. de Caminade présidoit alors, le reçurent dans leur Corps ¹, bien qu'il n'eût pas disputé et gagné les trois fleurs, suivant la coutume. Et comme ils avoient autrefois donné à Ronsard un Apollon ², et à Baif un David d'argent, ils résolurent, avec beaucoup d'éloges, qu'on donneroit à Maynard une Minerve de même matière; mais à la honte de notre siècle, les Capitouls, qui sont les seuls exécuteurs de ces délibérations, ou par avarice, ou par négligence, n'accomplirent jamais celle-là, comme on peut voir par l'épigramme qui est dans ses œuvres, avec ce titre : *Sur une Minerve d'argent, promise et non donnée.*

¹ Maynard écrivit alors au président Caminade une lettre qu'on trouve dans le Recueil publié en 1653 par M. de Flotte (p. 59), et où il le remercie d'un « honneur qui n'a été fait qu'à deux écrivains que le siècle de nos pères a regardé avec admiration. »

² Claude Binet, dans la *Vie de Ronsard*, dit que c'était une Minerve : mais deux personnes de qualité de Toulouse, d'entre les juges des Jeux Floraux, m'ont assuré avoir vu dans leurs registres que c'étoit un Apollon. (p.)

IX

DE MALLEVILLE.

Claude de Malleville étoit Parisien. Son père avoit été officier dans la maison de Retz, et sa mère étoit de bonne famille de Paris. Il étudia fort bien au collège, et avoit l'esprit fort délicat. On le mit pour s'instruire dans les affaires chez un Secrétaire du Roi, nommé Potiers, qui étoit dans les finances; mais il n'y demeura guère, par l'inclination qu'il avoit aux belles-lettres. Il fit connoissance avec M. de Porchères-Laugier, qui le donna au maréchal de Bassompierre. Il fut longtemps auprès de ce seigneur en qualité de Secrétaire, mais sans y avoir que fort peu d'emploi; et comme il avoit beaucoup d'ambition, il s'en ennuya, et le pria d'agréer qu'il le quittât pour être au cardinal de Bérulle, qui étoit alors en faveur. Mais n'y ayant pas mieux fait ses affaires, il retourna à son premier maître, auquel il rendit beaucoup de services dans sa prison, et qui, en étant sorti, et ayant été rétabli en sa charge de colonel des Suisses, lui donna la Secrétairerie qui y est attachée¹. Cet emploi lui valut beaucoup, et en peu de temps il gagna vingt mille écus. Il en employa une partie à une charge de Secrétaire du Roi, dont il se fit pourvoir : sur quoi il y a dans ses OÈuvres quelques vers à

¹ Bassompierre fut mis à la Bastille en 1631, et il n'en sortit qu'en 1643.

210 DES ACADEMICIENS EN PARTICULIER.

M. le Chancelier ¹. Il avoit accompagné M. de Bassompierre en son voyage d'Angleterre ², mais non pas en celui de Suisse. Il mourut âgé d'un peu plus de cinquante ans. Il étoit de petite taille, fort grêlé; ses cheveux étoient noirs, et ses yeux aussi, qu'il avoit assez foibles ³. Ce qu'on estimoit le plus en lui, c'étoit son esprit, et le génie qu'il avoit pour les vers. Il y a un volume de ses poésies imprimées après sa mort ⁴, qui ont

¹ *Poésies du sieur de Malleville, Paris, Courbé, 1649, p. 187 :*

Si je prends une charge en ce rigoureux âge
Où la nécessité ne connoît point de loi,
Ce n'est pas, grand Séguier, pour prendre de l'emploi,
Ni d'un titre éclatant retirer l'avantage....

C'est pour avoir l'honneur de m'approcher de toi
Et te rendre un devoir où la charge m'engage.

² On trouve dans ses Œuvres un sonnet sur la mort du Maréchal, p. 150, et surtout, p. 222, une courageuse requête en sa faveur, adressée à Richelieu.

³ Il dit dans ses *Poésies*, p. 40 :

Mes yeux pleurent incessamment.

— Page 341, on trouve un « Sonnet burlesque » sur son mal d'yeux :

C'en est fait, ô Cloris, je perds mon luminaire ;
Un nuagé se forme en mes yeux languissants....

De l'état où je suis je n'ai qu'un pas à faire
Afin de m'enrôler au nombre des trois cents *.
Je commets au bâton ma conduite ordinaire.

* Des Quinze-Vingts.

⁴ Claude de Malleville mourut en 1647 Ses *Poésies* ont paru pour la première fois avec la date de 1649, Paris, Courbé, 1 vol. in-4°; mais l'*achevé d'imprimer* est du 13 nov. 1648. Cette première édition se fit en vertu d'un privilège de dix ans accordé à Malleville lui-même, à la date du 8 fév 1639. On y lit : « Louis..., etc., Notre cher et bien-ami le sieur de Malleville,

toutes de l'esprit, du feu, un beau tour de vers, beaucoup de délicatesse et de douceur, et marquent grande fécondité, mais dont il y en a peu, ce me semble, de bien achevées¹. En sa jeunesse il fit des épîtres en prose, à l'imitation de celles d'Ovide ; il les désavouoit depuis. Elles ne me sont jamais tombées entre les mains. En l'année 1641, il fit imprimer chez Courbé un recueil de lettres d'amour, de plusieurs auteurs, sans mettre leur nom. Il y en a beaucoup de lui ; il y en a aussi, à ce qu'on dit, de Desportes, et j'y en ai remarqué quelque-une de Voiture. Il a fait aussi des vers latins, et j'en ai vu quelques-uns contre Mamurra². On dit qu'il étoit

l'un de nos gentilshommes servants, nous a fait remonter qu'il a esté adverty que quelques libraires ayant recouvré plusieurs pièces manuscrites tant en prose qu'en vers, par luy composées, ont dessein de les faire imprimer sans son consentement, et, parce que l'impression qui en sera ainsi faite illégitimement et en cachette dépraveroit sans doute lesdites pièces par les fautes que les imprimeurs y laisseroient couler, il s'est résolu à donner luy-mesme au public tous ses ouvrages, afin que l'impression qui en sera faite par son ordre, et de laquelle il prendra le soin, soit plus correcte... : A CES CAUSES... » — Malleville, comme on l'a vu, ne fit pas usage de son Privilège.

¹ « *Le libraire au lecteur*. — Je te donne les poésies de feu M. de Malleville, telles que nous les avons trouvées dans son cabinet. Les dernières années de sa vie ayant été données tout entières à ce cher maître, dont il a si longtemps pleuré la captivité, il n'a pas eu le loisir de revoir soigneusement ses ouvrages. Si tu y trouves donc des fautes, assure-toi que si la mort ne nous l'eût pas ravi si tôt, elles n'y seraient pas demeurées. »

² On connaît de Malleville une assez plate épigramme contre Montmaur (*Mamurra*), mais elle est en français, et on ne voit aucun de ses vers latins dans le *Recueil* que publia, en 1715, M. de Sallengre, de toutes les pièces écrites contre le célèbre parasite.

l'auteur de la traduction de *Stratonice*¹, roman italien, mais qu'il la donna à d'Audiguier, qui était un de ses meilleurs amis, neveu de cet autre d'Audiguier dont nous avons, entre plusieurs ouvrages, les *Amours de Lisandre et de Caliste*.

X

VOITURE.

Vincent Voiture², né à Amiens, mais nourri à Paris et à la Cour, me fourniroit beaucoup de choses à dire de lui, si on n'en trouvoit déjà beaucoup ailleurs. La plupart des ouvrages qu'il a laissés sont en un genre où l'auteur se fait connoître lui-même malgré qu'il en ait, et peint, s'il faut ainsi dire, son humeur, et les circonstances de sa vie. La pièce qu'on a imprimée sous le nom de sa *Pompe funèbre*³ contient aussi une

¹ *Stratonice* parut en 1641. On attribue aussi à Malleville la traduction d'*Almérinde*, autre roman du même auteur italien, Luc Asserino. — Paris, Courbé, 1646, in-8°.

² On lit VOYCTURE dans les deux pièces, l'une latine, l'autre françoise, qu'il publia en sortant du collège : et on lit VOICTEUR dans un Recueil de vers récités en 1610, sur la mort de Henri IV, par des écoliers du collège de Calvi du nombre desquels il étoit. (o.)

³ Ouvrage de Sarasin, et l'un des plus jolis que nous ayons en ce genre. (o.) — On a fait aussi la *Pompe funèbre* de Scarron et la *Pompe funèbre* de La Calprenède.

bonne partie de ses aventures, et enfin son génie et le caractère de son esprit est, à ce qu'on dit, très-naïvement représenté dans le troisième volume de *Cyrus* en la personne de *Callicrate*¹. Bien que sa naissance ne fût pas relevée, son mérite fit qu'il vécut familièrement avec les personnes de la plus haute condition.

¹ Le *Cyrus*, après avoir dit que *Parthénie* (Mademoiselle de Souvré), avait pour amants le prince de *Salamis* (le marquis de Sablé), qu'elle épousa depuis, et le prince Polydamas (le duc de Montmorency), ajoute (VI^e part. liv. I^{er}) : « Le troisième étoit un homme d'assez basse naissance, nommé *Callicrate* (Voiture) qui, par son esprit, en étoit venu au point qu'il alloit de pair avec tout ce qu'il y avoit de grand à Paphos, et parmi les hommes et parmi les dames. Il écrivoit en prose et en vers fort agréablement et d'une manière si galante et si peu commune qu'on pouvoit presque dire qu'il l'avoit inventée : du moins sais-je bien que je n'ay jamais rien vu qu'il ait pu imiter, et je crois même pouvoir dire que personne ne l'imitera jamais qu'imparfaitement. Car enfin d'une bagatelle, il en faisoit une agréable lettre ; et si les Phrygiens disent vrai, lorsqu'ils assurent que tout ce que Midas touchoit devenoit or, il est encore plus vrai de dire que tout ce qui passoit dans l'esprit de *Callicrate* devenoit diamant : estant certain que du sujet le plus stérile, le plus bas et le moins galant, il en tiroit quelque chose de brillant et d'agréable. Sa conversation étoit aussi très-divertissante à certains jours et à certaines heures, mais elle étoit fort inégale, et il y en avoit d'autres où il n'ennuyoit guère moins que la plupart du monde l'ennuyoit luy-mesme. En effet, il avoit une délicatesse dans l'esprit qui pouvoit quelquefois plutôt se nommer caprice que délicatesse, tant elle étoit excessive. Sa personne n'étoit pas extrêmement bien faite ; cependant il faisoit profession ouverte de galanterie, mais d'une galanterie universelle, puisqu'il est vrai que l'on peut dire qu'il a aimé des personnes de toutes sortes de conditions. Il avoit pourtant une qualité dangereuse pour un amant, étant certain qu'il n'aimoit pas moins à faire croire qu'il étoit aimé qu'à

Son père étoit marchand de vin en gros et suivant la Cour¹, homme qui aimoit la bonne chère, et fort connu des grands. Il avoit trois fils. un aîné qui mourut jeune, celui-ci qui étoit le second, qu'il n'aimoit point, et dont il avoit accoutumé de dire qu'on l'avoit changé en nourrice, parce qu'il ne buvoit que de l'eau, étant de fort foible complexion, et enfin un cadet qu'il aimoit fort tendrement, parce qu'il étoit bon compagnon comme lui, et qui mourut depuis à la guerre du roi de Suède, après avoir fait de fort bonnes actions. Comme la Cour est le théâtre de l'envie, la naissance de Voiture lui étoit souvent reprochée par des railleries et des bons mots. Ainsi, on dit qu'un jour, chez M. le duc d'Orléans, étant entré fortuitement dans une chambre où quelques officiers étoient en débauche, il y en eut² un qui lui fit ce couplet, le verre à la main :

l'être... Comme il avoit l'esprit impérieux, il aimoit à avoir toujours quelqu'un qu'il pût mépri-er impunément; et, comme il n'eût assurément pu trouver cela parmi des personnes de qualité et des personnes raisonnables, il en souffroit quelques autres, seulement pour avoir le plaisir de pouvoir les tourmenter et d'être plutôt leur tyran que leur amant, de sorte que l'on peut assurer que jamais nul autre que lui n'a eu des sentiments dans le cœur si opposés qu'étoient tous les siens. Au reste, tout le monde a toujours bien su qu'il adoroit plus dans son cœur Vénus Anadyomène que Vénus Uranie; car enfin, il ne pouvoit comprendre qu'il pût y avoir de passion détachée des sens. »

¹ On le trouve mêlé à des affaires importantes de ce temps dans le commerce des vins. (Voy. *Recueil* d'édits concernant les marchands de vin suivant la cour.)

² Le baron de Blot, gentilhomme ordinaire de Gaston, duc d'Orléans. Il étoit Chauvigny, excellente maison d'Auvergne. Il

Quoi ! Voiture, tu dégénère ?
 Hors d'ici, maugrebi de toi,
 Tu ne vaudras jamais ton père :
 Tu ne vends du vin, ni n'en boi¹.

Une autre fois on fit cette épigramme, sur ce qu'on croyoit qu'il recherchoit la fille d'un pourvoyeur de chez le Roi, et qu'on parloit de les marier :

O que ce beau couple d'amants
 Va goûter de contentements !
 Que leurs délices seront grandes !
 Ils seront toujours en festin,
 Car si la Prou fournit les viandes,
 Voiture fournira le vin.

Madame Des Loges jouant au jeu des proverbes avec lui, et voulant en rejeter quelqu'un des siens : « Celui-là ne vaut rien, dit-elle, percez-nous-en d'un autre². »

On attribue aussi à M. de Bassompierre ce mot sur Voiture : « C'est dommage qu'il ne soit du métier de son père ; car aimant les douceurs comme il fait, il ne

mourut à Blois. Sa mort se trouve dans la *Gazette de Lorel*, au 13 mars 1655. Et par cette date, pour le remarquer en passant, nous apprenons celle du *Voyage de Bachaumont et Chapelle*, où l'on voit que ces deux voyageurs, lorsqu'ils furent à Blois, demandèrent des nouvelles de sa mort comme d'une chose toute récente. (0)

¹ Ce couplet est cité dans Tallemant des Réaux, *Historiette de Voiture*.

² « Un jour, se trouvant dans une grosse compagnie où il faisoit le récit d'une aventure plaisante, M^{me} Des Loges, contre laquelle il^e avoit parlé sans la connoître, cherchant à le piquer, lui dit : Monsieur, vous nous avez déjà dit cela d'autres fois, tirez-nous du nouveau » (Tallemant des Réaux, *Historiette de Voiture*).

nous auroit fait boire que de l'hypocras. » Et celui-ci encore : « Le vin qui fait revenir le cœur aux autres, le fait pâmer, » voulant dire qu'il appréhendoit d'être raillé sur ce sujet.

Quant à moi, je n'ai pas fait difficulté de rapporter son origine, parce que suivant mon sentiment, si ceux qui naissent nobles sont plus heureux, ceux qui mériteroient d'être nobles sont plus louables. On dit qu'il s'introduisit à la Cour en partie par le moyen de M. d'Avaux¹, avec qui il avoit étudié au collège de Boncour, et qui étoit de même âge et avoit les mêmes inclinations que lui. M. de Chaudebonne² fut le premier qui le mena à l'hôtel de Rambouillet, c'est-à-dire au rendez-vous de tout ce qu'il y avoit de plus beaux esprits et de plus honnêtes gens à la Cour, dont le cabinet de la célèbre *Arthénice* étoit toujours rempli.

Il fut ensuite à M. le duc d'Orléans, alors frère unique du Roi, lequel, durant les brouilleries de ce royaume s'étant retiré en Languedoc, il l'y suivit. De là il fut envoyé par lui pour quelques affaires en Espagne, d'où il passa par curiosité jusques en Afrique,

¹ « M. d'Avaux a jeté les premiers fondements de sa réputation... Depuis, M. de Chavigny n'a pas peu contribué à l'établir par les marques d'estime qu'il lui a données. » (*Avis au lecteur*, par Pinchesne).

² « M. de Chaudebonne, dit-il dans une de ses lettres, l'avoit réengendré. » — M. de Chaudebonne étoit chevalier d'honneur de la duchesse d'Orléans. — On lit en outre dans l'*Avis au lecteur*, placé par Pinchesne en tête de son édition des œuvres de son oncle : « M. le cardinal de La Valette a été un des premiers qui l'ait poussé auprès des Princes et des Princesses. »

comme on peut le voir par ses Lettres. Il fut fort estimé à Madrid, et ce fut là qu'il fit ces vers espagnols, que tout le monde croyoit être de Lopez de Véga, tant la diction en étoit pure. Le comte duc d'Olivarès lui témoigna beaucoup de bienveillance, et prenoit plaisir de s'entretenir souvent avec lui. Il le pria même de lui écrire, quand il seroit de retour en France, lui disant deux fois à son départ : *No dexa V. M. de escribir me; aunque no fuera de negocios, nos escribiremos aforismos.* Comme qui diroit : « Ne laissez pas de m'écrire, si ce n'est d'affaires, ce sera de belles choses. » J'ai trouvé ces paroles dans quelques mémoires écrits de la propre main de Voiture durant son voyage.

Il y a même d'autres particularités du Comte-Duc assez remarquables, et entre autres ces deux-ci, dont je me souviens. La première, qu'il se vançoit à lui en particulier qu'en toute sa faveur il n'avoit jamais dit à personne une parole offensante. L'autre, qu'il jugeoit d'ordinaire des hommes fort sainement, et plutôt par le mal, que par le bien qu'on en disoit : c'est-à-dire que s'il voyoit qu'on dit peu de mal de quelqu'un, ou avec peu de certitude, il en concevoit bonne opinion.

J'ai vu aussi quelques fragments d'une pièce en prose ¹, que Voiture étant en France vouloit faire à la louange de ce ministre, où il témoigne beaucoup d'estime et de vénération pour lui.

Il fit deux voyages à Rome, et fut envoyé à Florence

¹ Voiture a fait un éloge du duc d'Olivarès; on le trouve dans ses « Nouvelles Oeuvres (1658), » qui n'étaient pas imprimées au moment où Pellisson écrivait (1652).

porter la nouvelle de la naissance du roi Louis XIV, aujourd'hui régnant. Il eut diverses charges à la Cour, comme de maître d'hôtel chez le Roi, et d'introducteur des ambassadeurs chez M. le duc d'Orléans¹. Il eut aussi plusieurs pensions², et reçut divers bienfaits de M. d'Avaux, qui, étant surintendant des finances, le fit son commis, seulement afin qu'il en touchât les appointements, sans en faire la fonction. Il fût mort riche, sans la passion extrême qu'il avoit pour le jeu. Elle le tyrannisoit de telle sorte, qu'il s'engageoit insensiblement à des pertes, qui étoient fort au-dessus de sa condition, comme fut celle de quinze cents pistoles qu'il fit en une nuit, et qui étoit encore toute fraîche, lorsque je fis mon premier voyage à Paris. En cela du moins il ressembloit à son père, qui avoit été fort grand joueur de piquet, et qui avoit accoutumé de dire qu'il tenoit la partie gagnée, quand il pouvoit attraper le *carré*, c'est-à-dire soixante-six, qu'on marque avec quatre jetons en carré : d'où vient qu'on appelle encore aujourd'hui ce point-là, parmi les joueurs, *le carré de Voiture*.

Voiture étoit aussi de complexion fort amoureuse³,

¹ Les douze maîtres d'hôtel servant par quartier chez le Roi avoient chacun 900 livres, et l'introducteur des ambassadeurs chez Monsieur 2,000 livres de *gages*.

² Tallemant affirme qu'il y a telle année où Voiture se fit plus de dix huit mille livres de revenu.

³ Chapelain, lettre manuscrite à Balzac, du 24 juin 1645, parle ainsi de Voiture : (o.)

« Pour écrire des Épîtres licencieuses et lascives, il n'en est
« pas moins bon chrétien, et il a trouvé le secret de vivre en
« même temps selon le siècle et selon l'Évangile; d'aller soigneu-

ou du moins feignoit de l'être ; et, bien qu'on l'accusât de n'avoir jamais véritablement aimé, il se vantoit d'en avoir conté à toutes sortes de personnes, depuis la plus haute condition jusqu'à la plus basse, ou, comme on l'a dit de lui, *depuis le sceptre jusqu'à la houlette, et depuis la couronne jusqu'à la cale*¹. Il étoit bien aise qu'on crût qu'il étoit favorisé de toutes ses différentes maîtresses ; et, en effet, il l'avoit été de plusieurs, qui furent très-passionnées pour lui². Il ne fut jamais marié, et ne laissa qu'une fille naturelle³.

Il mourut à l'âge de cinquante ans ou environ⁴, d'une fièvre qui lui prit, à ce qu'on dit, pour s'être purgé ayant la goutte. Il avoit la taille petite, les yeux et les cheveux noirs, le visage un peu niais, mais agréable pourtant. Il a fait lui-même son portrait dans une de ses lettres à une *Maîtresse inconnue*⁵, et celui qui

« sement à la messe le matin par vraie dévotion, et de galantiser
« assidûment l'après-dînée par une corruption d'esprit invé-
« térée. »

¹ Sarasin, dans la *Pompe funèbre de Voiture*.

² On cite entre autres M^{me} Saintot, sœur du poète Vion d'Alibray, et une fille de Théophraste Renaudot, le gazetier.

³ Suivant Tallemant, Voiture aurait eu une première fille, nommée La Touche, qu'il aurait placée auprès de M^{me} de Sablé d'abord, puis de M^{me} Le Page ; une seconde fille naturelle de lui aurait en effet été religieuse.

⁴ Il mourut un mercredi 27 mai 1648, à Paris, rue Saint-Thomas-du-Louvre, et fut enterré à Saint-Eustache.

A l'égard de son âge, voyez dans l'article de BALZAC, en note, un fragment de lettre de Balzac, qui donna occasion à la réponse de Chapelain, rapportée dans la remarque précédente. (O.)

⁵ On y lit : « Ma taille est deux ou trois doigts au-dessous de la médiocre. J'ai la tête assez belle, avec beaucoup de cheveux gris,

est en taille-douce au-devant de ses œuvres, est, à ce qu'on dit, très-ressemblant. Il disoit les choses d'une manière toute particulière, avec une naïveté ingénieuse.

Bien qu'il n'eût jamais rien fait imprimer¹, il étoit en grande réputation, non-seulement en France, mais encore dans les pays étrangers, pour la beauté de son esprit; et l'Académie des Humoristes de Rome lui envoya des lettres d'Académicien². Ses œuvres ont été publiées après sa mort en un seul volume, qui a été reçu du public avec tant d'approbation, qu'il en a fallu faire deux éditions en six mois. Sa prose est ce qu'il y a de plus châtié et de plus exact; elle a un certain air de galanterie qui ne se trouve point ailleurs, et quelque chose de si naturel et de si fin tout ensemble que la lecture en est infiniment agréable. Ses vers ne sont peut-être guère moins beaux, encore qu'ils soient plus négligés. Il méprise souvent les règles, mais en maître, comme un homme qui se croit au-dessus d'elles, et qui ne daigneroit pas se contraindre pour les observer. Ce qu'il y a le plus à louer en tous ses écrits, c'est que ce ne sont pas des copies, mais des originaux, et que sur la lecture des Anciens et des Modernes, de Cicéron, de

les yeux doux, mais un peu égarés, et le visage assez niais. En récompense, une de vos amies vous dira que je suis le meilleur garçon du monde, et que, pour aimer en cinq ou six lieux à la fois, il n'y a personne qui le fasse si fidèlement que moi. »

¹ Voyez, par la liste de ses ouvrages, si cela est tout à fait vrai (o.)

² Flurance Rivault, Peiresc dont la mort y fut célébrée en quarante langues, Naudé, etc., y avaient aussi été admis.

Térence, de l'Arioste, de Marot, et de plusieurs autres, il a formé je ne sais quel caractère nouveau, qu'il n'a imité de personne, et que personne presque ne peut imiter de lui. Il avoit écrit le commencement d'un roman en prose, qu'il appeloit *Alcidalis*, dont la matière lui avoit été fournie par madame la marquise de Montausier, qui étoit alors mademoiselle de Rambouillet, Julie d'Angennes¹. Mais depuis sa mort, ce commencement étant venu entre les mains de cette dame, il n'a point été vu, et ne se verra peut-être jamais².

C'est lui, au reste, qui renouvela en notre siècle les rondeaux, dont l'usage étoit comme perdu depuis le temps de Marot. J'ai parmi mes papiers une chose qui justifie ce que je viens de dire. C'est une de ses lettres, qui n'a point été imprimée, écrite à M. de La Jonquière, père de M. de Paillerols, mon cousin. Elle est datée du 8 janvier 1636, et il y a cette apostille :

« Je ne sais si vous savez ce que c'est que rondeaux :
« j'en ai fait depuis peu trois ou quatre, qui ont mis les
« beaux esprits en fantaisie d'en faire. C'est un genre
« d'écrire qui est propre à la raillerie. Je ne sais si
« vous êtes devenu plus grave à cette heure que vous
« avez de grands enfants ; pour moi, je suis toujours
« de même humeur que j'étois quand nous déroba mes
« le canard. Si vous aimez donc encore mes folies,

¹ Voiture, parlant de ce roman à mademoiselle de Rambouillet lui écrivait : « Vous y avez autant de part que personne » (édition 1681, *Lettre VIII*).

² Il fut imprimé dans ses *Nouvelles Œuvres* en 1658. (o.)

« lisez-les; mais ne les montrez point aux dames, à qui
« je fais mes baise-mains. »

RONDEAU.

Cinq ou six fois cette nuit en dormant, etc.

RONDEAU.

Ou vous savez tromper bien finement, etc¹.

XI

JEAN SIRMOND.

Jean Sirmond² était natif de Riom en Auvergne, de bonne famille de la robe. Il étoit neveu du P. Sirmond, jésuite, confesseur du roi Louis XIII, et l'un des plus savants hommes de notre siècle. Il vint à la Cour, et par la faveur du cardinal de Richelieu, qui l'estimoit un des meilleurs écrivains qui fussent alors, il fut fait historiographe du Roi, avec douze cents écus d'appoin-tements. Il fit pour ce Cardinal divers écrits sur les affaires du temps, presque tous sous des noms supposés. L'abbé de Saint-Germain, qui étoit l'écrivain du parti contraire, le maltraita fort dans cette pièce qu'il appe-loit l'*Ambassadeur chimérique*³. Il fit une réponse, qui

¹ Le premier de ces rondeaux se trouve à la p. 74, t. II de l'édit. de 1681, et le second à la p. 72.

² On lit DE SIRMONDZ dans les deux premiers ouvrages qu'il donna au public. (O.)

³ C'est une satire contre Richelieu où Sirmond n'est mis en

est dans le recueil de M. du Châtelet¹. L'abbé de Saint-Germain répliqua, et le traita encore plus injurieusement, ce qui l'obligea de faire un nouvel écrit pour sa défense. Mais le cardinal de Richelieu et le roi Louis XIII moururent là-dessus, et il ne put jamais obtenir sous la Régence un privilège pour faire imprimer cet ouvrage². Cela le fâcha beaucoup, et, voyant d'ailleurs que son ennemi étoit de retour à la Cour³, et que la faveur ne seroit plus de son côté, il se retira en Auvergne, où il mourut âgé d'environ soixante ans. Il a laissé un fils, qui doit, à ce que l'on dit, faire imprimer quelques-uns de ses ouvrages, particulièrement des

jeu que pour sa complaisance. On jugera de cette pièce par le début : « Messire Jean Sirmond prendra les titres de duc de Sabin et de marquis de Cléonville; il attachera une épée à son côté, et aura pour son train cinq ou six ardents de l'Académie gazétiquè, que nous avons rendus hardis à mentir; surtout ils seront instruits aux louanges de monseigneur le Cardinal duc, et, pour cet effet, apprendront tous les poèmes, épigrammes, élégies, acrostiques, anagrammes, sonnets et autres pièces faites par les poètes latins et françois de ce temps, pour débiter partout cette belle marchandise. — ... Monsieur l'ambassadeur ne parlera, dans tout son voyage, ni en bien ni en mal du Roi...; il ne mettra en avant que les louanges de *l'Éminentissime par-dessus les mortels*; il l'appellera *Dieu visible, Ange tutélaire de l'univers, Esprit qui fait mouvoir les cieux et les astres, l'heur du monde, la suprême intelligence,* » etc.

¹ L'*Ambassadeur chimérique* est de 1637, le *Recueil de Du Châtelet* est de 1635 : il y a donc ici une erreur.

² La *Consolation à la Reyne régente sur la mort du feu Roy* sembleroit cependant de nature à lui attirer la faveur d'Anne d'Autriche.

³ L'abbé de Saint-Germain rentra en France dès 1643. On trouve au t. 631 des Mss. Dupuy le texte de ses lettres d'abolition.

vers latins¹. Sa prose marque beaucoup de génie pour l'éloquence ; son style est fort et mâle, et ne manque pas d'ornements². Voici les pièces que j'ai vues de lui, dont la plupart sont dans le recueil de M. du Châtelet : *Le Portrait du Roi*³, fait du temps du connétable de Luynes ; *le Coup d'État du roi Louis XIII*, écrit en faveur du cardinal de Richelieu ; *la Lettre déchiffrée ; l'Avertissement aux provinces, par le sieur de Cléonville*, que j'ai ouï estimer son chef-d'œuvre ; *l'Homme du Pape et du Roi*, pour répondre au comte de La Rocque, ambassadeur d'Espagne à Venise, qui avoit fait un livre contre la France, sous le nom de Zambec-

¹ Jean Sirmond, fils de l'académicien, n'a fait imprimer de son père qu'un Recueil de poésies latines, dont la plupart avoient été auparavant imprimées en feuilles volantes. (o.)— 1 vol. in-4°, avec ce titre : *Joannis Sismondi Carminum libri duo, quorum prior Heroïcorum est, posterior elegiarum, Joannis Sirmondi filii studio curaque nunc primum in lucem editi.* — Parisiis, ap. Edm. Martinum, MDCLIV. — Dédicace à Christine de Suède.

² *La Consolation à la Reyne*, que nous venons de citer, est précédée d'une dédicace à M^{me} de Sénecey où il parle ainsi de son style : « Je sais, dit-il, combien l'imperfection de sa forme est éloignée de la dignité de sa matière. Outre qu'il ne contient simplement que les raisons ordinaires que le sens commun met tous les jours en la bouche de tout le monde, sur ce que j'y traite, il est entièrement dépourvu de tous ces ajustements réguliers et de toutes ces délicatesses du langage qui font aujourd'hui partie du luxe ingénieux et de la galanterie du temps. »

³ Je n'ai trouvé aucun ouvrage de Sirmond qui soit précisément sous ce titre : *Portrait du Roi* ; mais ce pourroit bien être la même chose que celui qui est cité sous un autre titre dans la liste de ses ouvrages. (o.)

cari ¹ ; *La Chimère défaite, par Sulpice de Mandrini, sieur de Gazonval; la Relation de la paix de Quérasque, prise du traité qu'en avoit fait M. Servien. Il a fait aussi des vers latins, comme j'ai dit, et l'épigramme contre Mamurra, où ce parasite est appelé Pamphagus, est de lui* ².

J'ajouterai ici, par une espèce de reconnoissance, qu'un de ses ouvrages est une des premières choses qui m'ont donné goût pour notre langue. J'étois fraîchement sorti du collège ; on me présentait je ne sais combien de romans et d'autres pièces nouvelles, dont tout jeune et tout enfant que j'étois, je ne laissois pas de me moquer, revenant toujours à mon Cicéron et à mon Térence, que je trouvois bien plus raisonnables. Enfin, il me tomba presque en même temps quatre livres entre les mains, qui furent *les huit Oraisons de Cicéron, le Coup d'État de M. Sirmond, le quatrième volume des Lettres de M. de Balzac, que l'on venoit d'imprimer, et les Mémoires de la reine Marguerite*, que je lus deux fois, depuis un bout jusqu'à l'autre, en une seule nuit. Dès lors je commençai non-seulement à ne plus mépriser la langue françoise, mais encore à l'aimer passionnément, à l'étudier avec quelque

¹ L'abbé Richard, dans la *Vie du P. Joseph*, attribue ce livre au fameux Capucin, et l'abbé de Saint-Germain étoit dans la même opinion, puisque, dans la réfutation qu'il a faite de cet écrit, c'est au P. Joseph qu'il adresse la parole.

² Elle parut sous le nom de Julius Pomponius Dolabella, sous ce titre : *In Pamphagum Dipnosophistam*, et on la trouve dans le recueil de pièces publiées par Sallengre à la suite de son *Histoire de P. de Montmaur*. La Haye, 1715, 2 vol. in-8°, t. I, p. 274.

soin, et à croire, comme je fais encore aujourd'hui, qu'avec du génie, du temps et du travail on pouvoit la rendre capable de toutes choses.

XII

DE COLOMBY.

François de Cauvigny, sieur de Colomby¹, étoit de Caen en Normandie, parent de Malherbe², dont il fut disciple et sectateur. Il étoit aussi parent de M. Morant, trésorier de l'Épargne, qui lui fit donner pension et l'en faisoit payer. Il avoit une charge à la Cour, qui n'avoit point été avant lui, et n'a point été depuis; car il se qualifioit *orateur du Roi pour les affaires d'État*³, et c'étoit en cette qualité qu'il recevoit douze cents écus tous les ans. Il tiroit aussi d'autres bienfaits de la Cour, et faisoit même vanité qu'on les crût beaucoup plus grands qu'ils n'étoient. Sur la fin de ses jours, il prit la soutane, mais ne se fit pas prêtre. Il mourut à l'âge de soixante ans. Il étoit de grande taille, et fort puissant, d'une humeur ambitieuse, et concerté en

¹ On lit COULOMBY dans sa *Plainte de la belle Caliston*, et COLLOMBY dans son *Justin*. (O.)

² On trouve à la page 28 du Recueil de Faret une lettre où Malherbe appelle Colomby « monsieur mon cousin. » — Voy. ci-dessus, p. 203, un passage de la *Vie de Malherbe*, par Racan.

³ Il falloit dire : *pour les discours d'État*, comme on le voit dans la liste de ses ouvrages. (O.)

toutes ses actions. Il n'estimoit pas M. Coëffeteau, et blâmoit presque tout ce qu'il voyoit de lui.

On trouve de ses vers en plusieurs des recueils imprimés, et de ses lettres dans le recueil de l'an 1637¹. Son principal ouvrage est la traduction de Justin², imprimée en l'an 1627³, qu'il dédia, d'une manière assez nouvelle, au Roi et à la Reine sa mère, par deux épitres dédicatoires. On voit aussi de lui une partie du premier livre de Tacite en françois, avec des observations, qu'il fit imprimer en l'an 1613⁴.

J'ai vu encore un discours manuscrit à M. le duc d'Orléans, pour l'obliger à retourner en France, d'où

¹ Apparemment il faut lire ici : *de l'an 1627*; car je crois qu'on veut dire le Recueil de Faret. (o.) — Il y a, en effet, dans ce Recueil, plusieurs pièces signées *de Coulomby-Cauvigny*.

Ce ne sont pas, à proprement parler, des lettres que l'on trouve ici de Colomby, mais de véritables discours et *lettres d'État*; ainsi, page 100 : *Discours de consolation au président Jeannin sur la mort de sa femme*;

Lettre d'État sur le sujet de la main-levée du temporel des ecclésiastiques de Béarn, autrefois affecté aux gages et pensions des ministres de la religion prétendue réformée; — (p. 137.)

Au Roy, sur l'utilité de l'histoire; — (p. 172.)

² Tanneguy Le Fèvre estimoit cette traduction; il en a donné une édition par lui retouchée, avec des notes, à Saumur, 1672. (o.)

³ En 1616, selon le catalogue de d'Olivet.

⁴ « Sçauroit-on mêler, dit Balzac écrivant à Chapelain, la raillerie et le *tout de bon* avec plus d'adresse sur le sujet de l'adieu de M. de Colomby à l'Académie, de la malédiction qu'il a donnée à son siècle, et du peu d'intelligence qui étoit entre lui et Tacite au temps même de leur plus grande familiarité. » (Lettre du 1^{er} août 1640, liv. XXI, let. 21.)

il s'étoit retiré mal content; et c'est là qu'il signe :
Votre très-humble serviteur et orateur.

J'ai ouï parler aussi d'une pièce qu'il avoit faite contre l'*Astrologie judiciaire*, et d'un traité de la *Souveraineté*¹, et ne doute point qu'il n'y en ait plusieurs autres sur les affaires du temps, comme des lettres, des apologies, etc. Mais en général, je vous avertis ici que je ne prétends pas ne rien oublier de ce qu'ont fait les personnes dont je parle. En un pays comme la France, où on a presque toujours négligé cette sorte de mémoires, c'est bien assez qu'on puisse prendre pour vrai ce que je dirai, sans rejeter comme faux ce que je ne dirai point. Et c'est, si je ne me trompe, avec cette même discrétion qu'il faut lire toute sorte d'écrivains, jusques aux plus exacts, à qui après tout il est impossible qu'il n'échappe beaucoup de choses.

XIII

DE VAUGELAS.

Claude Favre, sieur de Vaugelas, baron de Pérogés, étoit de Chambéry², et fils de l'illustre président Favre³,

¹ Il falloit dire : *de l'autorité des Rois*. On doit toujours, ce me semble, représenter les titres comme ils sont. (o.)

² On vient de trouver l'acte de naissance de Vaugelas dans les registres de la paroisse de Meximieux, où il est né le 6 janvier 1585.

³ Antoine Favre, premier président du sénat de Chambéry. Il est auteur, non-seulement du Code appelé communément le *Code*

auteur du volume que nous appelons *Code Fabrien*, et qui est de grand usage en notre pays de droit écrit. Il étoit sixième cadet ¹, et n'eut en partage que cette baronnie de Pérogés ², qui étoit en Bresse et de peu de conséquence, avec une pension mal payée de deux mille livres, qu'Henri IV avoit accordée à leur père et aux siens, pour les services qu'il avoit rendus à l'État au mariage de madame de Savoie ³. Ce fut cette pension

Fabrien, mais de plusieurs autres ouvrages, dont le Recueil fait dix volumes in-folio. — Prononcez *Fa-vre*, et non pas *Fau-re*. (o.) — Guichenon (*Histoire de Bresse*, 3^e part., p. 162) le nomme : Antoine Favre, chevalier, baron de Pérogés et de Domessin, seigneur des Charmettes, de Félicia et d'Aiguebellette, conseiller d'État de Son Altesse de Savoie et premier président en son sénat de Savoie. Né en 1557, mort en 1624, le président Favre avoit eu de son mariage avec Benoîte Favre, dame de Vaugelas, René, seigneur de Valbonne; Claude, seigneur de Vaugelas; Antoine, qui fut aumônier de Madame royale de Savoie; Philibert, baron de Domessin; Jean-Claude, seigneur des Charmettes; Jacqueline Favre, religieuse.

¹ On verra dans la note suivante (n^o 3) que M. de Vaugelas étoit sûrement le second des fils du président Favre; et il n'étoit point né à Chambéry, mais en Bresse, comme je l'ai appris de gens bien informés. (o.)

² D'après Guichenon (II, 88), Vaugelas auroit « porté longtemps la qualité de baron de Pérogés; il l'aliéna ensuite en faveur d'Alexandre de Falaise, conseiller du Roi et lieutenant criminel au présidial de Bourg, des héritiers duquel ledit seigneur de Vaugelas l'a retiré et en est mort seigneur. »

³ Christine de France, fille d'Henri IV, mariée à Victor-Amédée, duc de Savoie, le 11 janvier 1619. Par conséquent, la pension dont il s'agit ici ne sauroit avoir été accordée par Henri IV, mort en 1610. Le testament même du président Favre, en date du 15 février 1624, va nous donner des éclaircissements nécessaires.

que le Cardinal lui fit rétablir, quand il s'engagea au travail du Dictionnaire. Il vint à la Cour fort jeune, et y passa tout le reste de sa vie. Il fut gentilhomme ordinaire, et depuis chambellan de M. le duc d'Orléans¹, qu'il suivit constamment en toutes ses retraites hors du royaume. Il fut aussi sur la fin de ses jours gouverneur des enfants du prince Thomas². Mais bien qu'il ne négligeât rien de ce qui pouvoit servir à sa fortune, qu'il fût en estime et en réputation à la Cour, et qu'il ne fût

On y verra de plus que cette pension avoit été mise sur la tête, non pas du Président et de ses enfants indistinctement, mais de M. de Vaugelas lui seul.

Après avoir dit qu'il lègue à « Claude son second fils, » dit de Vaugelas, sa baronnie de Pérogés, qui n'étoit pas de même valeur que les biens légués à ses autres fils, il rend raison pourquoi il ne lui donnoit pas autant qu'aux autres : « Pour la pension, dit-il, « de deux mille livres que je lui fis obtenir de la libéralité du « Roi Très-Chrétien, au voyage que je fis à Paris en 1619, à la « suite de M. le Sérénissime Prince-Cardinal de Savoie, et par « la seule entremise des faveurs d'icelui et de celle de M. le Sérénissime Prince de Piémont, qui daigna aussi s'y employer et se « trouva en même temps à Paris pour le fait de son très-heureux « mariage, etc. » (0.)

¹ Les chambellans chez Monsieur avoient 2,000 livres de gages. — Le *Recueil de Faret* contient plusieurs lettres de Faret à Vaugelas, t. II, pp. 90, 94 et 98. La dernière, datée de Nantes, le 30 août 1626, apprend à Vaugelas que Monsieur l'a nommé gentilhomme ordinaire de sa maison.

² Thomas de Savoie, premier prince de Carignan, frère de Victor-Amédée qui épousa la fille de Henri IV, Christine de France; de Marie de Bourbon, fille de Charles, comte de Soissons, il eut sept enfants, dont deux sont bien connus : Emmanuel-Philibert-Amédée, prince de Carignan, et Eugène-Maurice, comte de Soissons, qui épousa Olympe Mancini.

pas débauché, les divers voyages qu'il avoit faits à la suite de son maître, et d'autres rencontres fâcheuses, ont fait qu'il est mort pauvre, et que son bien n'a pas été suffisant pour payer ses créanciers. Il mourut âgé d'environ soixante-cinq ans, d'un abcès dans l'estomac, qui s'étoit formé durant le cours de plusieurs années, et qui lui donnoit de temps en temps une douleur de côté qu'on attribuoit à la rate. Enfin, en l'année 1649¹, ayant été extraordinairement travaillé pendant cinq ou six semaines de cette même douleur, il se sentit soulagé, et croyant être bien guéri, il voulut même aller prendre l'air dans le jardin de l'hôtel de Soissons², où il avoit un appartement. Mais le lendemain matin son mal le reprit avec plus de violence. De deux valets qu'il avoit, il envoya celui qui étoit demeuré auprès de lui appeler du secours. Mais avant le retour de celui-là, l'autre, étant survenu, le trouva qu'il rendoit l'abcès par la bouche, et lui ayant demandé, tout étonné, ce que c'étoit : *Vous voyez, mon ami*, répondit-il froidement et sans émotion, *ce peu que c'est que l'homme*. Après ces paroles il n'en prononça plus, et n'eut que quelques moments de vie.

C'étoit un homme agréable, bien fait de corps et

¹ Guichenon, historien très-exact et qui étoit ami particulier de Vaugelas, dit qu'il mourut au mois de février 1650. (O.) — Hurtaut, *Dict. hist. de Paris*, dit aussi que Vaugelas est mort en 1650, et ajoute qu'il fut enterré à Saint-Étienne-du-Mont.

² L'hôtel de Soissons étoit situé rue de Grenelle. (SAUVAL, t. II, p. 68.) — « Ce logis est si vaste et si commode, qu'il n'y a dans Paris que le Palais Cardinal (Royal) où il y ait plus de logement. » (Id. *ibid.*, p. 216.)

d'esprit, de belle taille; il avoit les yeux et les cheveux noirs, le visage bien rempli et bien coloré. Il étoit fort dévot, civil et respectueux jusques à l'excès, particulièrement envers les dames, pour lesquelles il avoit une extrême vénération. Il craignoit toujours d'offenser quelqu'un, et le plus souvent il n'osoit pour cette raison prendre parti dans les questions que l'on mettoit en dispute. Il étoit fort assidu à l'hôtel de Rambouillet. Ses plus particuliers amis étoient M. Faret, qui avoit été comme son disciple, M. de Chaudebonne¹, M. Voiture, et, sur la fin de sa vie, M. Chapelain et M. Conrart. Mais surtout il avoit lié une société très-étroite avec le baron de Foras, qui vit encore, et qui étoit aussi bien que lui de chez M. le duc d'Orléans. Ils s'appeloient frères, et s'étoient mis ensemble dans la dévotion, en laquelle, aussi bien qu'en leur amitié, ils persévérèrent constamment.

Depuis son enfance il avoit fort étudié la langue françoise. Il s'étoit principalement formé sur M. Coëffeteau, et avoit tant d'estime pour ses écrits, et surtout pour son Histoire romaine, qu'il ne pouvoit presque recevoir de phrase qui n'y fût employée. M. de Balzac a dit sur ce sujet : « Qu'au jugement de M. de Vaugelas, il n'y avoit point de salut hors de l'Histoire romaine, non plus que hors de l'Église romaine². » Son principal talent étoit pour la prose.

¹ M. de Chaudebonne avoit quitté, en 1648, la maison de MADAME, où le marquis de Vardes l'avoit remplacé comme chevalier d'honneur et avoit, ainsi que Vaugelas, une charge dans la maison de MONSIEUR, Gaston, duc d'Orléans.

² Balzac avoit écrit « que comme il n'y a point de *salut* hors

Quant à la poésie, il avoit fait quelques vers italiens qu'on estimoit beaucoup. Mais il ne se méloit point d'en faire en françois, si ce n'étoit sur-le-champ, pour quelque galanterie. Comme par exemple, il arriva qu'un jour passant à Nevers, où la princesse Marie, maintenant reine de Pologne, se trouvoit alors, quelques-unes de ses demoiselles, qui faisoient une quête, vinrent dans l'hôtellerie où il étoit ; il ne les sut voir, à cause d'un remède qu'il venoit de prendre ; mais il leur envoya deux pistoles avec cette épigramme :

Empêché d'un empêchement
Dont le nom n'est pas fort bonnête,
Je n'ai pu d'un seul compliment
Honoré au moins votre quête.
Pour en obtenir le pardon,
Vous direz que je fais un don
Aussi honteux que mon remède ;
Mais rien ne paroît précieux
Auprès de l'ange qui possède
Toutes les richesses des cieux.

C'étoit la Princesse, dont il entendoit parler. J'ai encore une autre épigramme de lui faite *in-promptu*, sur un mot de travers que lui avoit dit un portier de l'hôtel de Rambouillet, en lui faisant un message de la part de madame la Marquise.

Tout à ce moment maître Isaac,
Un peu moins disert que Balzac,
Entre dans ma chambre et m'annonce

de l'Église romaine, il n'y a point aussi de *françois* hors de l'His-
toire romaine. » Voyez ses Œuvres in-folio, t. I, p. 682. (o.)

Que Madame me dérenonce.
 — Me dérenonce, maître Isaac ?
 — Oui, Madame vous dérenonce.
 — Elle m'avoit donc renoncé ?
 Lui dis-je d'un sourcil froncé.
 Portez-lui pour toute réponse,
 Maître Isaac, que qui dérenonce
 Se repent d'avoir renoncé ;
 Mais avez-vous bien prononcé ?

On pouvoit se passer de ces épigrammes, mais des grands hommes les moindres choses sont précieuses. Il avoit l'esprit présent, et faisoit souvent des réponses fort agréables, comme celle dont je vous ai parlé ailleurs, qu'il fit au cardinal de Richelieu¹. Il n'a laissé que deux ouvrages considérables, l'un qui est imprimé et l'autre qui ne l'est pas encore, lorsque j'écris ceci².

Le premier est ce volume de *Remarques sur la langue françoise*, contre lequel M. de La Mothe-le-Vayer a fait quelques observations, et qui depuis peu a aussi été combattu par le sieur Dupleix, mais qui, au jugement du public, mérite une estime très-particulière³. Car non-seulement la matière en est très-bonne pour la plus grande partie, et le style excellent et merveilleux ; mais encore il y a dans tout le corps de l'ouvrage je ne sais

¹ Page 108.

² C'est-à-dire en 1652.

³ Les contemporains sont presque unanimes pour faire l'éloge de ce curieux et très-important ouvrage. Voyez, outre les jugements rapportés par Baillet (*Jugements des savants*, t. II), une lettre fort intéressante de Godeau (*Lettres de M. Godeau*, 1715, 1 vol. in-12, pp. 378-391). — Voyez aussi plus haut, p. 113.

quoi d'honnête homme, tant de franchise, qu'on ne saurait presque s'empêcher d'en aimer l'auteur. Et plutôt à Dieu que les mémoires qu'il avoit déjà tout prêts pour en faire un second volume ¹ se trouvassent, et que nous n'eussions pas sujet de déplorer la perte qui s'en est faite après sa mort, entre les mains de ceux qui firent saisir ses papiers ² !

L'autre ouvrage considérable, et qui n'est pas encore imprimé, est la traduction de *Quinte-Curce*, sur laquelle il avoit été trente ans, la changeant et la corrigeant sans cesse. On dit même qu'après avoir vu

¹ Un avocat de Grenoble, nommé Aleman, fit imprimer en 1690 à Paris un volume de *Nouvelles Remarques* de M. de Vaugelas, dont il dit que l'original lui avoit été donné par M. de La Chambre, curé de Saint-Barthélemy. On ne sauroit douter que ces *Nouvelles Remarques* ne soient véritablement de M. de Vaugelas; son style s'y fait aisément reconnoître. Mais ce Recueil, à peu de chose près, ne roule que sur des phrases absolument surannées, même du temps de M. de Vaugelas; en sorte qu'on peut raisonnablement croire que c'est le rebut de ses premières Remarques, et qu'ainsi nous n'avons point ces mémoires, « déjà tout prêts pour en faire un second volume, » dont parle M. Pellisson. (o.)

² On lit dans les *Factums* de Furetière que les notes prises par Vaugelas pour ses *Remarques* ne furent pas seules saisies. « On doit, dit-il, les cinq ou six premières lettres de ce *Dictionnaire de l'Académie* à M. de Vaugelas, qui y a travaillé douze ou quinze ans, et toutes les autres à M. de Mézeray qui s'y est appliqué trente-trois années... Celles de M. de Vaugelas furent saisies à sa mort par ses créanciers; on n'en sauva qu'une partie qui fut mise entre les mains de M. Conrart, secrétaire perpétuel de l'Académie, qui en étoit si jaloux qu'on n'en a pu rien voir qu'après sa mort. » (*Recueil des factums* de Furetière, Amsterdam, 1694, t. I, p. 366). — Voy. ci-dessus, pp. 107 et suiv.

quelques traductions de M. d'Ablancourt¹, il en goûta tellement le style un peu moins étendu que le sien qu'il recommença tout son travail, et fit une traduction toute nouvelle. J'ai vu les cahiers qui restent de cette dernière sorte, où le plus souvent chaque période est traduite à la marge en cinq ou six différentes manières, toutes presque fort bonnes. M. Chapelain et M. Conrart, qui prennent le soin de revoir très-exactement cet ouvrage, pour le mettre au jour, ont souvent bien de la peine à juger quelle est la meilleure², et, ce que j'estime fort remarquable, il se trouve d'ordinaire que celle qu'il a mise la première est celle qu'on aime le mieux. C'est de ce travail que M. de Balzac a dit : « L'Alexandre de Quinte-Curce est invincible, et celui de Vaugelas est inimitable³. » M. de Voiture, qui étoit fort de ses amis, le railloit sur le trop de soin et le trop de temps qu'il y employoit. Il lui disoit qu'il n'auroit jamais achevé; que pendant qu'il

¹ Vaugelas lui-même le dit. Il déclare qu'il a refondu son Quinte-Curce sur le modèle de l'*Arian* de M. d'Ablancourt, « qui pour le style historique, dit-il, n'a personne, à mon avis, qui le surpasse, tant il est clair et débarrassé, élégant et court. » (o.)

² MM. Chapelain et Conrart procurèrent en 1653 la première édition du Quinte-Curce de Vaugelas; il s'en fit incontinent une seconde, toute semblable à la première; mais ensuite on retrouva une nouvelle copie de l'auteur, sur laquelle M. Patru en donna une troisième édition, fort différente des deux autres, en 1659. (o.)

³ Balzac avoit dit : « L'Alexandre de Philippe est invincible, etc. » Voyez le tome I, page 414 de ses *Œuvres*, in-f°. Aussi, en parlant de ce passage et de celui dont il s'agit ci-dessus (pp. 252-253, en note), il écrivit à Conrart « qu'il n'entendoit point ce que lui faisoit dire l'imprimeur de M. Pellisson. (o.)

en polirait une partie, notre langue venant à changer, l'obligeroit à refaire toutes les autres : à quoi il appliquoit plaisamment ce qui est dit, dans Martial, de ce barbier qui étoit si longtemps après une barbe, qu'avant qu'il l'eût achevée elle commençoit à revenir.

*Eutrapelus tonsor dum circuit ora Luperci,
Expungitque genas, altera barba subit.*

Ainsi, disoit-il, *altera lingua subit.*

XIV

BALTHAZAR BARO.

Balthazar Baro étoit de Valence en Dauphiné. En sa jeunesse il fut secrétaire de M. d'Urfé¹, l'un des plus rares et des plus merveilleux esprits que la France ait jamais portés, lequel étant mort comme il achevoit la quatrième partie d'Astrée, Baro la fit imprimer, et composa la cinquième sur ses mémoires. Il vint à Paris, et s'y maria avec une veuve, sœur de son hôtesse. Il eut grand accès chez la duchesse de Chevreuse, à cause de quoi le cardinal de Richelieu eut peine à souffrir qu'il fût de l'Académie. Il fut fait aussi gentilhomme de Mademoiselle². Sur la fin de sa vie il avoit obtenu deux

¹ Honoré d'Urfé, auteur du fameux roman de l'*Astrée*.

² Baro dut cet honneur à Richelieu même, que Pellisson lui suppose hostile. Voici ce que dit Baro dans la dédicace qu'il fit de *Parthénie* à Mademoiselle (1642) : « Ce n'est point sur le rap-

offices de nouvelle création; l'un de Procureur du Roi au Présidial établi depuis peu à Valence¹; l'autre, de Trésorier de France à Montpellier. Il est mort âgé d'environ cinquante ans², et a laissé des enfants. Il a fait plusieurs pièces de théâtre et beaucoup d'autres poésies; mais son plus grand et son principal ouvrage est la *Conclusion d'Astrée*³, où il semble avoir été inspiré par le génie de son maître.

XV

BAUDOIN.

Jean Baudoin étoit du lieu de Pradelle en Vivarez⁴;

port d'autrui, Mademoiselle, que je fonde le jugement que je fais de vous; depuis le temps que Monseigneur le cardinal de Richelieu daigna favoriser la passion que j'avois d'être à Votre Altesse Royale, et qu'outre un nombre infini d'autres bienfaits, il plut à ce grand ministre de me procurer l'honneur d'être de votre maison, j'ai été le fidèle témoin de vos déportements, et je puis dire qu'il ne s'est rien passé dans le cours de votre vie qui ne m'ait ravi d'étonnement et d'admiration. »

¹ Le siège présidial de Valence fut créé l'an 1635.

² Vers 1649, selon le *Parnasse françois* de Titon du Tillet; en 1650 selon la meilleure édition de Moreri, qui avait donné d'abord la date de 1649. — Cependant sa tragédie de *Rosemonde* a été publiée en 1651, et rien n'y donne à penser qu'il fût mort à cette époque, sinon que le privilège est accordé à son libraire.

³ La *Conclusion d'Astrée* fut publiée en décembre 1627 par le libraire François Pomeray.

⁴ L'abbé de Marolles, dans son *Dénombrement des Auteurs*, dit que Baudoin étoit de Franche-Comté; mais il se trompe. (0.)

mais après avoir fait divers voyages en sa jeunesse, il passa le reste de sa vie à Paris, avec le destin de la plupart des gens de lettres, c'est-à-dire sans y acquérir beaucoup de bien ¹. Il fut Lecteur de la reine Marguerite, et depuis aussi il fut au maréchal de Marillac. Nonobstant la goutte et les autres incommodités dont il étoit accablé en sa vieillesse ², il ne laissa pas de travailler jusques à sa fin, et nous lui avons l'obligation d'avoir mis en notre langue un très-grand nombre de bons livres.

Son chef-d'œuvre est la traduction de *Davila* ; mais il en a fait aussi plusieurs autres qui ne sont pas à mépriser, comme celles de Suétone, Tacite, Lucien, Saluste, Dion Cassius, l'*Histoire des Incas*, par un Incas ; la *Jérusalem*, du Tasse ; les Discours, du même auteur ; ceux d'Ammirato, sur Tacite ; plusieurs ouvrages du chancelier Bacon ; *Vindiciæ Gallicæ*, de M. de Priézac ; les Éptres de Suger, les Fables d'Ésope, l'Iconologie de Ripa.

¹ Dans la dédicace de son livre des *Saintes Métamorphoses*, Baudoin donne à entendre qu'il avait au moins le nécessaire, et qu'il le devait à la libéralité du chancelier Séguier : « Ce qu'il vous a plu faire pour moi est tellement au-dessus de moi qu'il faut que j'avoue, Monseigneur, qu'en me donnant de quoi subsister par vos bienfaits, vous m'avez ôté le moyen de vous en remercier dignement. » (1644.)

² Dans un sonnet, Baudoin, parlant du démon de la Goutte, dit :

Il exerce sur moi tout ce qu'il a de rage ;
Je ne fais que languir, et si je ne suis mort,
C'est afin que, vivant, je souffre davantage.

(*Les Muses illustres*, recueil publié par Fr. Colletet, 1 vol. in-18, 1658, p. 129.)

Il fit un voyage exprès en Angleterre, par ordre de la reine Marie de Médicis, pour traduire l'*Arcadie* de la comtesse de Pembrok, et fut aidé dans ce travail, à ce qu'on dit, par une demoiselle françoise qui étoit depuis longtemps en ce pays-là, et qu'il épousa depuis. Dans tous ces ouvrages son style est facile, naturel et françois. Que si en plusieurs endroits il n'a peut-être pas porté les choses à leur dernière perfection, il s'en faut prendre à sa fortune, qui ne lui permettoit pas d'employer à tous ses écrits tout le temps et tout le soin qu'ils demandoient. Il mourut âgé de plus de soixante ans ¹. Il étoit de petite taille, avoit le poil châtain et le teint vif. Il a laissé des filles et un fils qui est mort à la guerre ².

¹ En 1650. — Le *Sorberiana* dit : « J. Baudoin obiit ætatis anno 66, pene fame et frigore confectus. »

² Un de ses garçons fut tué devant Mardick, et Baudoin, dans un sonnet qu'il adressa au cardinal de Richelieu à ce sujet, lui dit :

Mais si bientôt le Ciel ne termine mon sort,
Je ferai succéder ma plume à son épée
Et voir que ta grandeur ne perd rien à sa mort.

(*Les Muses illustres*, p. 150.)

— Un autre de ses fils fut une des créatures de Richelieu et servit vaillamment aussi à l'armée. (*Les Muses illustres*, p. 152.)

— Enfin une demoiselle Baudoin, probablement sa fille, est connue par le *Dictionnaire des Précieuses*. (Voy. notre édit. de ce livre, *Biblioth. elzévirienne*, 2 vol. in-16. — T. I, pp. 42, 104, et t. II, p. 151.)

XVI

DE MONTEREUL.

Jean de Montereul¹, Parisien, et fils d'un avocat au Parlement, après avoir fort bien étudié, commença lui-même par le barreau; mais, à l'âge de dix-huit ou dix-neuf ans, il fut en Italie avec M. de Bellièvre², qui le donna au cardinal Antoine³, neveu du pape Urbain VIII. Ce cardinal le fit chanoine de Toul, ce qui

¹ Jean de Montereul ou plutôt Montreuil, comme son frère Mathieu a signé le titre de ses Œuvres, était le fils aîné de Bernardin de Montreuil, avocat en Parlement; celui-ci même était le second fils de Jean Montreuil, aussi avocat en Parlement. On a de ce dernier une pièce de trois cents vers intitulée : *Tombeau de Philippe Des Portes*, qu'il publia en 1606, un *Plaidoyer* pour l'archevêque et le chapitre de Rouen dans la cause de la Fierté de Saint-Romain (1607), et enfin une *Oraison funèbre de M. le cardinal de Joyeuse*, archevêque de Rouen, in-8°, 1616.

Bernardin de Montreuil donna en 1618 une traduction française de l'*Histoire grecque* de saint Nicéphore, patriarche de Constantinople; son père fit l'épître dédicatoire. On y voit que le frère aîné de Bernardin était gouverneur du prince de Joinville, fils du duc de Guise et petit-neveu du cardinal de Joyeuse, auquel Jean de Montreuil avait été longtemps attaché.

² M. de Bellièvre fut envoyé comme ambassadeur extraordinaire en Italie en 1635.

³ Antoine Barberin, cardinal du saint-siège, grand aumônier de France, archevêque de Reims.

l'obligea de revenir en France ; et dès lors il fut retenu pour être secrétaire de M. le prince de Conti. Ce prince étoit alors au collège, et n'avoit pas encore besoin de son service : c'est pourquoi il ne laissa pas de prendre cependant d'autres emplois.

Il fut à Rome avec le marquis de Fontenay-Mareuil ¹, ambassadeur de France, en qualité de son second secrétaire ; mais enfin M. Bouard, qui étoit le premier, ayant été retiré à cause de la disgrâce de M. de Thou, dont il étoit parent, Montreuil devint le premier ; et, avant cela même, il ne laissoit pas d'avoir la principale part aux affaires.

Au retour de Rome, il fut, avec la même qualité de secrétaire de l'ambassade, en Angleterre, avec M. de Bellièvre ², et enfin fut laissé pour résident en Écosse. Il y servit fort utilement, car il étoit très-propre à la négociation, d'un esprit souple et adroit, fort concerté, et qui ne faisoit presque jamais rien sans dessein. Ce fut lui qui donna l'avis que l'Électeur Palatin devoit passer incognito en France, pour aller commander les troupes du duc de Weimar, et se saisir de Brisac, ce qui fut cause qu'on y pourvut et que l'Électeur fut arrêté en son passage. Ce fut lui aussi qui, pensant rendre un bon service au roi d'Angleterre, négocia qu'il fût mis

¹ François Duval, marquis de Fontenay-Mareuil, fut envoyé trois fois comme ambassadeur à Rome, en 1641 d'abord, puis en 1643, et enfin même en 1647.

² En 1647. — Cependant l'*Annuaire historique* de la Société de l'histoire de France, qui donne cette date, place l'envoi de Jean de Montreuil comme résident en Écosse en 1645.

entre les mains des Écossois. Ce prince infortuné, à qui il rendoit depuis ce témoignage qu'il n'en avoit jamais vu qui eût plus d'esprit et plus de vertu, prenoit plaisir à s'entretenir souvent avec lui, et lui faisoit paroître beaucoup d'affection.

Après avoir été quelque temps en Écosse, il établit en sa place un de ses frères, qui étoit le troisième ; car pour lui, il étoit l'ainé de sa maison. Il revint en France prendre possession de la charge de secrétaire de M. le prince de Conti, qui l'envoya à Rome, en 1648, pour solliciter le chapeau de cardinal. Cette absence lui nuisit ; car, durant ce temps-là, M. Sarasin fut aussi fait secrétaire de ce prince et partagea son emploi, ou, pour mieux dire, en retint la meilleure et la plus utile partie. Cela les brouilla ensemble et lui causa beaucoup de peine jusques à sa mort.

Son maître ayant été arrêté avec le prince de Condé et le duc de Longueville, il n'est pas croyable de quelle sorte il les servit durant leur détention ; car c'étoit lui qui trouvoit moyen de gagner les gardes pour leur faire donner des lettres, qui en écrivoit une infinité tous les jours pour leur délivrance, et qui, enfin, à ce que l'on dit, agissoit lui seul autant que tous les autres serviteurs ensemble. M. le Prince, après la sortie, dit publiquement « que c'étoit à lui plus qu'à personne qu'ils devoient leur liberté. » J'ai su d'un de mes amis, à qui il l'avoit dit lui-même, que pour leur écrire il se servoit d'un secret que le roi d'Angleterre lui avoit appris dans les longs entretiens qu'ils avoient eus autrefois ensemble. C'étoit une certaine poudre toute

particulière qui, étant jetée sur le papier, y faisoit paroître ce qu'on y avoit écrit auparavant avec une liqueur blanche, qui sans cela étoit tout à fait imperceptible. On envoyoit quantité de drogues au prince de Conti, qui feignoit d'être encore plus malade qu'il n'étoit ; elles étoient enveloppées dans du papier blanc, et chaque enveloppe étoit une lettre, sans qu'on y pût rien trouver pourtant, quelque façon qu'on y apportât, à moins que de se servir de la poudre que les princes avoient. Elle étoit d'ordinaire sur la cheminée de leur chambre, et passoit aux yeux de leurs gardes pour de la poudre à dessécher les cheveux. Par cet artifice et plusieurs autres, il n'y avoit presque point de jour qu'il ne leur donnât des nouvelles, et n'en reçût d'eux ; et il monroit jusques à trois cents lettres de la main du prince de Condé. Après leur sortie ils l'auroient vraisemblablement récompensé, comme il méritoit, et déjà il étoit pourvu en Cour de Rome, à dix mille livres de pension, de tous les bénéfices du prince de Conti, qu'on croyoit alors se devoir bientôt marier avec mademoiselle de Chevreuse ; mais il manqua à sa fortune, et mourut en ce temps-là ¹, âgé d'environ trente-sept ou trente-huit ans. Il sembloit n'en avoir que vingt ou vingt-cinq ; car il étoit naturellement fort beau, et avoit conservé jusques alors le teint et la fleur de la première jeunesse. Il avoit la taille médiocre, les che-

¹ On sait que les princes sortirent de prison le 13 février 1651, et l'épithaphe de M. Montereul, gravée dans l'église des Ursulines du faubourg Saint-Jacques, nous apprend qu'il mourut la même année, le 27 avril. (o.)

veux blonds, le visage fort blanc, et mêlé d'une agréable rougeur. On lui trouva sur le poumon un corps étrange, en forme de champignon, qui l'avoit peu à peu suffoqué. Il n'y a rien d'imprimé de lui¹; mais il a laissé plusieurs pièces de vers et de prose, qui peut-être le seront un jour.

XVII

DE L'ESTOILE.

Claude de l'Estoile, sieur du Saussay, étoit Parisien, gentilhomme, et de fort ancienne famille, jusques à compter un chancelier de France parmi ses ancêtres².

¹ Moréri dit qu'on a publié quelques-unes des poésies de Montereul; mais Ménage, dans son *Anti-Baillet*, dit le contraire. Peut-être que Moréri, ou plutôt ceux qui ont continué Moréri, auront confondu Jean de Montereul l'académicien avec son frère, Matthieu de Montereul, celui dont parle Despréaux :

On ne voit point mes vers, à l'envi de Montreuil,
Grossir impunément les feuillets d'un recueil.

Il faut écrire *Montereul*; c'est de quoi M. Pellisson a pris soin d'avertir dans l'*errata* de sa première édition. (o.) — Il est étonnant que d'Olivet, qui s'est souvenu ici de l'*errata* de Pellisson, n'en ait pas tenu compte dans l'orthographe du nom de *Desmarets*, qu'il écrit toujours *des Marets*; nous avons respecté l'indication de Pellisson; mais nous croyons qu'on doit écrire Montreuil.

² Pierre de l'Estoile, l'auteur du Journal si connu sur les règnes de Henri III et Henri IV, étoit fils de Louis de l'Estoile et de Marguerite de Montholon, dont le père, François de Montholon, avoit été garde des sceaux sous François I^{er}. — Pierre de l'Estoile eut trois enfants, dont le dernier fut Claude, l'académicien.

Son père, qui étoit audiencier à la Chancellerie de Paris, avoit recueilli plusieurs mémoires des affaires de son temps, desquels un de ses amis, à qui il les avoit prêtés, tira le livre intitulé : *Journal de ce qui s'est passé sous Henri III.* Ses enfants n'ont jamais voulu donner le reste de ces Mémoires, qui peut-être sont maintenant perdus ¹. Ils étoient trois frères : l'aîné qui mourut jeune, le second qui fut secrétaire du cardinal de Lyon ², et celui-ci, qui étoit le troisième, qui n'eut point d'autre emploi que celui des belles-lettres et de la poésie, où il se rendit très-célèbre. Il avoit pourtant plus de génie que d'étude et de savoir. Il s'étoit attaché particulièrement à bien tourner un vers, à quoi il réussissoit fort bien, et aux règles du théâtre, qu'il faisoit profession d'avoir apprises de M. Gombauld et de M. Chapelain.

Un de ses amis particuliers m'a dit que quand il vouloit travailler, s'il se rencontroit que ce fût de jour, il faisoit fermer les fenêtres de sa chambre et apporter de la chandelle ³; et que lorsqu'il avoit composé un ou-

¹ En 1719, on publia deux volumes à Cologne, sous ce titre : *Mémoires pour servir à l'Histoire de France, contenant ce qui s'est passé de plus remarquable dans ce royaume depuis 1515 jusqu'en 1611.* Le premier de ces volumes contient ce qui avoit été donné sous le titre de *Journal d'Henri III.* L'autre volume contient la suite des Mémoires de M. de l'Estoile, à l'exception de ce qui s'est passé depuis mars 1594 jusqu'en juillet 1606. Mais ce grand vide enfin se trouve presque rempli à l'aide du manuscrit original qui se conserve dans la bibliothèque de M. le président Bouhier, et qui fut imprimé en 1752. (o.) — Voy. le *Manuel du Libraire.*

² Frère du cardinal de Richelieu.

³ Tallemant des Réaux confirme ce fait.

vrage, il le lisoit à sa servante (comme on a dit aussi de Malherbe) pour connoître s'il avoit bien réussi, croyant que les vers n'avoient pas leur entière perfection s'ils n'étoient remplis d'une certaine beauté qui se fait sentir aux personnes même les plus rudes et les plus grossières. Il étoit grand admirateur des vers de M. de Sérissy et de ceux de M. Gombauld; et sur le sujet de ce dernier, sortant un jour avec lui de l'hôtel de Bourgogne, je lui ai ouï dire sérieusement qu'il eût mieux aimé avoir fait cette scène des *Danaïdes*, où l'action de ces cruelles sœurs est décrite, que toutes les meilleures pièces de théâtre qui avoient paru depuis vingt ans¹.

Il étoit d'une complexion extraordinairement portée à l'amour, et cette passion fit presque tous les troubles et tous les maux de sa vie². En ses dernières années il épousa par inclination une femme qui n'avoit que peu de bien³. Il tint longtemps ce mariage caché; et, comme

¹ Son ami Du Pelletier, dans ses *Lettres nouvelles*, parlant de *la Belle Esclave*, pièce de Claude de l'Estoile, dit de même : « Je vous envoie *la Belle Esclave* de M. de l'Estoile, et je vous avoue que j'aimerois mieux avoir composé cette pièce que d'avoir acquis trois duchés et le titre de grand d'Espagne. » (Lettre à La Serre, p. 145.) — *Les Danaïdes*, tragédie de Gombauld.

² « Il avoit eu, dit Tallemant, quelque bien de patrimoine, mais il en mangea une bonne partie en amourettes. » (*Historiettes*, édit. in-18, VI, p. 201.) — L'Estoile lui-même, dans un sonnet adressé à Colletet, lui dit :

Colletet, on ne peut de l'amour s'affranchir.

(*Les Muses illustres*, 1 vol. in-18, 1658, p. 289.)

³ Elle étoit fille d'un procureur. « Celle-ci n'avoit point de

il n'étoit pas riche autant qu'il falloit pour vivre commodément à Paris avec sa famille, il se retira à une maison des champs, où il passa presque tout le reste de sa vie ¹. Il mourut âgé d'environ cinquante ans ².

Il étoit de taille médiocre, et fort grêlé; il avoit les cheveux et les yeux noirs, le visage fort pâle et fort maigre, gâté, et sans barbe en quelques endroits, à cause qu'étant enfant il étoit tombé dans le feu ³. Il avoit beaucoup de vertu et d'honneur, et supporta sa mauvaise fortune sans s'en plaindre et sans être incommode ou importun à personne. Il reprenoit hardiment et brusquement, avec une sévérité étrange, ce qui ne lui plaisoit pas dans les choses qu'on exposoit à son jugement ⁴. On l'accuse d'avoir fait mourir de regret et de

bien. Il en fut si jaloux qu'elle mourut du chagrin que lui donèrent les bizarreries de son mari. » (Talleyant, *Historiettes*.)

¹ L'Estoile avoit été attiré aussi à la campagne par sa passion pour les fleurs. — Voy. une longue lettre que lui adresse à ce sujet du Pelletier. (*Lettres nouv.* Paris, 1655, 1 vol. in-8°, p. 120.)

² En 1652. (o.) — G. Colletet lui fit une épitaphe qu'on trouve dans ses Œuvres. — « Il n'étoit point âgé quand il mourut. Sa maladie fut bizarre, car tout est bizarre en lui. Il s'étoit mis en fantaisie de ne manger que des confitures, et cela lui causa une indigestion étrange. Il en trépassa. On dit que par résignation à la volonté de Dieu il donna tous ses vers à un janséniste. Je ne sais ce que ce janséniste en a fait. » (Talleyant.) — Les *Poésies* de l'Estoile n'ont jamais été réunies; on les trouve éparses dans divers *Recueils*.

³ « C'étoit, dit Talleyant, un visage extravagant et difforme tout ensemble. »

⁴ Voici un exemple de cette brusquerie de Claude de l'Estoile; il est rapporté dans le *Menagiana* (édit. 1694, t. II, p. 356): « Un jour, M. de Gombauld et moi nous étions chez M. de l'Es-

douleur un jeune homme qui étoit venu de Languedoc avec une comédie qu'il croyoit un chef-d'œuvre, et où il lui fit remarquer clairement mille défauts.

Un de mes amis¹, qui ne l'avoit jamais vu, fut un jour mené chez lui pour le consulter sur une pièce de même genre. Il en écouta la première et la seconde scène sans dire mot ; mais à la troisième, où il y avoit un roi qui ne parloit pas à son gré, se levant en sursaut : « — Ce roi est ivre, dit-il, car autrement il ne tiendrait pas ce discours. » Il travailloit avec un soin extraordinaire, et repassoit cent fois sur les mêmes choses : de là vient que nous avons si peu d'ouvrages de lui. Il laissa deux pièces de théâtre, *la Belle Esclave* et *l'Intrigue des Filous*, et en achevoit une troisième quand il mourut, qu'il appelloit *le Secrétaire de saint Innocent*². Il avoit part, comme je vous ai dit, à celles des Cinq Auteurs. Il

toile, et il s'y trouvoit un provincial qui louoit extrêmement les vers d'un poète de sa province. Si on avoit voulu le croire, c'étoit le meilleur poète de France. M. de l'Estoile, qui ne connoissoit pas ce poète, nous demanda si nous le connoissions. Nous lui dîmes que non. Alors il prononça cet arrêt : Malheur à tout homme qui fait des vers et qui n'est pas connu de M. Gombauld, de M. Ménage et de moi. » — Tallemant rapporte aussi ce fait ; le provincial étoit un gentilhomme saintongeois.

¹ Tallemant des Réaux donne le nom de l'auteur et de la pièce. Il est ici question de Michel Le Clerc, plus tard académicien, celui-là même que Racine a si cruellement raillé dans une de ses épigrammes ; la tragédie de *Ramire*, lue par Le Clerc à Claude de l'Estoile, n'a jamais été imprimée.

² Cette pièce devoit être une comédie. On appeloit secrétaires de saint Innocent les écrivains publics qui se tenaient autour du marché des Innocents.

y a diverses odes ou stances fort belles de lui dans les derniers *Recueils* imprimés.

Voilà tout ce que j'avois à vous dire des Académiciens morts. Plût à Dieu que je pusse parler des vivants avec la même liberté, et rendre à quelques-uns de ce nombre, que je connois plus particulièrement, le témoignage que leur esprit et que leur vertu mérite. Mais il y a plusieurs raisons qui m'empêchent, et une seule qui me console d'en être empêché. C'est que si je regarde le public, leurs images se verront sans doute ailleurs en quelque lieu plus célèbre, et de quelque meilleure main; et si je vous considère en particulier, vous savez assez ce que j'en pense, et n'aurez pas oublié ce que je vous en disois si souvent en nos longues promenades de Roumens, où il n'y avoit que des arbres et que des fontaines qui nous écoutassent. Contentez-vous donc de les voir ici nommés parmi les autres, suivant qu'ils sont dans le Catalogue de l'Académie ¹ : je n'y ajouterai rien que des apostilles pour vous dire le nom de baptême et la qualité de chacun, sa patrie, et le titre des ouvrages par lesquels il est connu.

¹ Apparemment on avoit fourni à M. Pellisson un catalogue peu exact; car l'ordre d'ancienneté, qui a toujours été suivi à l'Académie, est souvent renversé ici. En général, on a déjà pu juger par ses autres dénombremens qu'il n'a eu intention d'observer aucun ordre, et peut-être avoit-il ses raisons. Quoi qu'il en soit, une table alphabétique des matières est un remède aisé. (o.)

CATALOGUE

DE MESSIEURS

DE L'ACADÉMIE FRANÇOISE.



I. Amable DE BOURZEYS, abbé de Saint-Martin de Cores, né en Auvergne. Il n'y a rien d'imprimé de lui sous son nom qu'une *Lettre au prince Édouard Palatin*, qui est un traité de religion ¹.

« Il naquit à Volvic près de Riom en Auvergne, le 6 avril 1606 ². Il fut élevé page chez le marquis de Chandénier ³, et

¹ Nous avons joint, à la suite de chacun des articles de Pellisson, les notes complémentaires de d'Olivet ; la différence des deux textes suffira pour faire distinguer la part de chacun. — Pour plusieurs des personnages qui figurent dans le Catalogue de Pellisson, l'abbé d'Olivet a fait des notices particulières qui se trouvent dans le second volume de cet ouvrage : nous réservons nos notes pour les rattacher à ces différents articles.

² Camusat relève comme faux ce quantième, et fixe au 6 juin de la même année la naissance de Bourzeys, dont les parents auraient été catholiques et non protestants, comme l'assure le P. Gerberon dans son *Histoire du Jansénisme*, I, 332.

³ Il étoit capitaine des gardes du corps ; c'étoit un homme fort

dans cet état il ne laissa pas de faire un si grand progrès dans les lettres, surtout dans le grec, que le P. Arnoul, jésuite, son parent, qui avait été confesseur du Roi, l'ayant emmené à Rome, lorsqu'il n'avait encore que dix-sept ans, osa le produire sur ce grand théâtre, comme un génie extraordinaire. Il y fit son cours de théologie sous le P. de Lugo, jésuite, et il apprit les langues orientales. Il s'y exerça aussi à diverses pièces de poésie, grecques et latines¹, et la traduction en vers grecs du poëme *De partu Virginis*, du pape Urbain VIII, lui mérita de Sa Sainteté un prieuré en Bretagne. Le cardinal Maurice de Savoie prit goût pour lui, l'amena à Turin, le fit loger dans le palais du Duc son père, et ne lui permit de se retirer en France qu'au bout de deux ans, gratifié d'une pension considérable. Lorsqu'il fut arrivé à Paris, le duc de Liancourt, qui faisoit cas des gens de lettres, lui offrit un appartement dans son hôtel et le présenta au roi Louis XIII, dont il obtint l'abbaye de Saint-Martin de Cores². Le cardinal de Richelieu l'honora de son estime et le choisit pour être un des membres de l'Académie française qu'il venoit d'établir. Peu de temps après, l'abbé de Bourzeys

savant, comme on le voit par les lettres latines que lui adresse Tanneguy Lefèvre. (*Tanaquilli Fabri epistolæ*, in-4°, Saumur, chez Desbordes.)

¹ Leo Allatius, p. 25 de ses *Apes Urbanæ*, cite de lui l'ouvrage suivant : *Epithalamium in nuptias DD. Thaddæi Barberini et Annæ Columnæ*, e typogr. Cameræ, 1629, in-8°.

² Cores, Chores ou Gores, dans le diocèse d'Autun. — L'abbé Gallois, puis l'abbé Boileau lui succédèrent dans cette abbaye, dont le revenu étoit de 12,000 livres, d'après *la Clef du grand pouillé de France*, de J. Doujat, 1671, in-12, p. 56.

³ On a vu plus haut, p. 74, qu'il y prononça, le 12 février 1635, un Discours sur le dessein de l'Académie et sur le différent génie des langues.

prit les ordres sacrés et s'appliqua à la controverse. Les fruits de ses travaux furent la conversion de quelques-uns des ministres, contre lesquels il avoit disputé. Il eut même tout l'honneur de celle d'Édouard, prince palatin¹. Enfin la grande habileté qu'il avoit en ces matières porta le cardinal de Richelieu à lui confier ses ouvrages de controverse, et ce fut par ces soins qu'ils furent mis dans l'état où ils ont été imprimés². Les disputes sur la grâce s'étant élevées, donnèrent lieu à l'abbé de Bourzeys de faire divers écrits; mais la Constitution d'Innocent X étant intervenue en 1653³, il cessa d'écrire sur ces disputes, et signa le formulaire en 1661⁴. Il suivit le cardinal Mazarin au voyage de Bouillon, où il le servit bien de sa plume. M. Colbert eut pour lui la même estime. Il le mit à la tête, non-seulement de l'Académie des inscriptions, mais encore d'une autre assemblée, qui se tenait dans la bibliothèque du Roi, et qui n'étoit composée

¹ Le prince Édouard étoit le sixième des enfants de Frédéric V. Né le 6 octobre 1624, il épousa, le 24 août 1645, Anne de Gonzague, sœur de Marie de Gonzague, reine de Pologne, et mourut catholique le 10 mars 1663.

² Il ne peut être question des premiers ouvrages de Richelieu, publiés entre 1617 et 1621, quand l'abbé de Bourzeys avoit douze ou seize ans, mais de « *la méthode la plus facile et assurée de convertir ceux qui sont séparés de l'Église.* » 1 vol. in-f°. 1651, et de « *La perfection du chrétien,* » 1 vol. in-4°, 1646, deux ouvrages auxquels il auroit eu la principale part, et dont la mémoire du Cardinal auroit eu l'honneur posthume. — Le privilège en fut accordé à la duchesse d'Aiguillon, nièce du Cardinal.

³ La Constitution donnée par le pape Innocent III est datée du 31 mai.

⁴ A la date du 4 novembre. Cet acte a été apprécié de diverses manières. Voy. le P. Quesnel, *Démonstration de deux faussetés capitales de l'histoire des V propositions.*

que de théologiens. L'abbé de Bourzeys travailla, par ordre du même ministre, sur des matières qui regardoient le service du Roi, et il eut la principale part à la recherche des *Droits de la Reine*. Les divers traités qu'il fit à ce sujet, surtout celui où il démontre la nullité de la renonciation de la Reine, firent voir qu'il étoit aussi grand jurisconsulte que grand théologien¹. Il fit même une réponse au livre intitulé *Bouclier d'État et de justice*, que la paix empêcha de publier. Ces différents travaux d'esprit ne furent interrompus que par le voyage qu'il fit en Portugal, par l'ordre du Roi, l'an 1666, pour y travailler à la conversion du comte de Schomberg, depuis maréchal de France². Il mourut à Paris, le 2 août 1672. »

Voilà ce que les nouveaux éditeurs de Moréri ont extrait d'une vie de M. de Bourzeys, composée par un de ses

¹ De ces traités, dit le P. Nicéron, aucun n'a été publié. Le P. Le Long en cite un, n° 12003 de sa *Bibliothèque historique*, sous le titre de : *Nullités des renonciations faites par la reine marie-Thérèse d'Autriche, prouvées par soixante-quatorze raisons invincibles*. — Cet ouvrage étoit alors conservé dans la bibliothèque des prêtres des Missions étrangères.

² Le P. Nicéron ajoute : « Quoique ce fût là le principal objet de son voyage, il ne laissa pas d'avoir part aux grandes affaires qui se traitèrent dans ce royaume. Il y fut honoré de la confiance du Roi et de la Reine, cette princesse n'ayant pas dédaigné de recevoir de lui des avis importants pour sa conduite, et ce prince lui ayant donné à son départ des marques de son estime par un présent considérable. S'il ne réussit pas dans son espèce d'apostolat, il eut du moins la consolation d'avoir persuadé le comte de la vérité de la religion catholique, sa conversion ayant été arrêtée par quelques considérations humaines. » (*Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres dans la république des lettres*, t. XXIV, p. 366.)

neveux¹, et dont l'original est aujourd'hui, avec tous les manuscrits de M. de Bourzeys, entre les mains de M. de La Fautrière, conseiller au parlement de Paris. Personne n'a plus de goût que ce magistrat, ni n'est plus capable de mettre quelques-uns de ces manuscrits en état de voir le jour. (o).

II. Antoine GODEAU, évêque de Grasse et Vence², né à Dreux. Ses œuvres imprimées jusqu'ici, suivant le catalogue qu'on m'en a donné, sont la préface du *Dialogue des causes de la corruption de l'Éloquence*, traduit par M. Giry; celle des *OEuvres* de Malherbe. La *Paraphrase des Épîtres de S. Paul et des Épîtres canoniques*. La *Vie de S. Paul*. *Instructions et prières chrétiennes, pour toutes sortes de personnes*. *Ordonnances et instructions synodales*. *Méditations sur l'Oraison dominicale*. *L'Oraison funèbre du roi Louis XIII*; celle de M. l'évêque de Bazas. *L'Idée du bon Magistrat, en la vie et en la mort de M. de Cordes*. *Traité de la Tonsure ecclésiastique*. Autre, *de la Vocation ecclésiastique*. *Élévations à Jésus-Christ en forme de Méditations, et de nouvelle Paraphrase sur l'Épître aux Hébreux*. *Remontrance faite au Roi contre le Parlement de Toulouse*. *Exhortation aux Parisiens touchant l'aumône et la charité envers les pauvres de Picardie et de Champagne*. *Avis aux Parisiens touchant la procession faite en l'année 1652, pour la descente de*

¹ M. Olier de Bessat, maître des comptes, selon l'*Histoire des Journaux* de Camusat et la *Télémacomanie* de Faydit.

² Il fut nommé évêque de Grasse le 21 juin 1656, et de Vence en 1658 ou 1659.

la chasse de sainte Geneviève, sous le nom d'un curé de Paris. *La Vie de saint Augustin*, in-quarto. *L'Histoire ecclésiastique des quatre premiers siècles*, en deux volumes in-folio. Ses Poésies imprimées sont : un volume d'*Œuvres chrétiennes*. *La Paraphrase de tous les Psaumes en vers françois*, qui a été mise en musique par le sieur Gouy. Une *Ode pour le roi Louis XIII*. *L'Institution du Prince chrétien pour le roi Louis XIV*. *La grande Chartreuse*. *La Sorbonne*. *Hymne de saint Charles Borromée*. *Hymne de sainte Geneviève*. Il a fait un *Poème de saint Paul* en cinq chants, qui n'est pas encore publié, non plus que plusieurs autres hymnes, discours, ou épîtres en vers adressés à ses amis particuliers¹.

Il était un peu parent de M. Conrart² ; il logeoit chez lui, quand il venoit à Paris, et ce fut pour entendre la lecture des poésies qu'il apportoit de Dreux que M. Conrart assembla pour la première fois ces gens de lettres, dont les conférences bientôt après donnèrent naissance à l'Académie.

Il fit en 1636 une paraphrase du cantique *Benedicite omnia opera domini Domino*, bien versifiée, et d'un style

¹ Chapelain, dans son *Mémoire des gens de lettres vivants en 1662*, parle ainsi des nombreux ouvrages de Godeau : « Peu de gens ont autant écrit et aussi élégamment que lui. Son caractère est plutôt de douceur et d'élégance que de force et de régularité. » Et il ajoute : « Surtout, c'est une âme noble, candide et franche, qui va toujours à la justice et au bien sans intérêt. »

² Il étoit fils d'Antoine Godeau, employé des eaux et forêts dans le comté de Dreux, et de Marie Terge, et naquit le 24 septembre 1605. (*Gallia Christiana*.)

noble et riche. Elle plut si fort au cardinal de Richelieu, qu'après l'avoir lue et relue en présence de l'auteur, il lui dit : « Vous me donnez le *Benedicite*, et moi je vous donne *Grasse*¹. » Jeu de mots que l'occasion fit naître : car l'évêché de Grasse vaquoit heureusement pour M. Godeau, et le Cardinal, qui connoissoit d'ailleurs son mérite, fut par là déterminé à le placer sur-le-champ².

On voit par les lettres imprimées de M. Godeau³, que ce fut en effet un évêque très-appliqué à ses devoirs, d'une grande innocence de mœurs, d'une piété exemplaire, d'un prodigieux travail, et d'une fermeté, ou plutôt d'une intrépidité qui n'est pas commune.

Puisqu'ici je dois particulièrement le regarder comme poète, il ne m'est pas permis de me taire d'un libelle qui parut contre lui en 1647, sous ce titre : *Antonius Godellus utrum poëta*⁴ ? J'appellerois ce petit écrit une satire très-ingénieuse,

¹ Le *Menagiana* retire ce mot à Richelieu pour en faire honneur à Bautru. Celui-ci auroit dit que le roi donnoit à M. Godeau *Grasse* pour *Benedicite*.

² Malgré cette protection du Cardinal, il essaya en vain d'obtenir la réunion définitive des évêchés de Vence et de Grasse, et, forcé de choisir entre les deux, il opta pour Grasse, où il fit en 1650 son entrée solennelle. — On voit par une lettre de Godeau à Chapelain (12 septembre 1639) que Richelieu lui donna l'évêché de Grasse sans qu'il l'eût demandé, et contre son attente : « Il n'y avoit que huit jours, dit-il, que j'étois prêtre. »

³ Les « Lettres de M. Godeau sur divers sujets » ont été imprimées en 1713. Paris, Ét. Ganeau, 1 vol. in-12.

⁴ L'auteur de cette satire est le P. Vavasseur, jésuite, connu par son traité du burlesque, « *de ludicra dictione*. » — Voici le double titre de cet ouvrage : *Antonius Godellus, episcopus Grassensis, an elogii Aureliani scriptor idoneus; idemque utrum poëta?* — Constantiæ, 1650, in-8°. — Vavasseur a donné le premier de ces écrits, dit Nicéron, sous le nom de « Paulus Romanus » et l'adresse

et même assez solide, si la censure ne portoit que sur les vers de M. Godeau. Mais comme sa personne y est attaquée, je l'ai traité de libelle ; et par cette raison je supprime le nom du critique, qui a été le meilleur humaniste de son temps.

On demandera, en voyant la liste des ouvrages de M. Godeau, comment il a pu tant écrire. C'est une facilité, c'est une fécondité sans exemple. Il disoit « que le paradis d'un auteur, c'étoit de composer ; que son purgatoire, c'étoit de relire et de retoucher ses compositions ; mais que son enfer, c'étoit de corriger les épreuves de l'imprimeur. »

Il tomba en apoplexie le 17 avril 1672, et mourut à Vence le 21 du même mois, âgé de 67 ans ¹.

On peut voir dans la *Bibliotheca aprosiana*, imprimée à Boulogne en 1673, un catalogue de ses ouvrages, envoyé par lui-même à un de ses amis, peu de temps avant sa mort. Mais il n'y renferma pas ceux qui pouvoient alors lui paroître un peu profanes, et il y parle de quelques livrets, tels qu'un *Recueil des exorcismes*, un *Office de l'ange gardien*, et les *Paraphrases des litanies du saint enfant Jésus*, que je n'ai pu découvrir.

III. FRANÇOIS DE METEL ², sieur de BOISROBERT, abbé de Châtillon-sur-Seine, conseiller d'État et aumônier du Roi, né en la ville de Caen en Normandie. Il a composé, outre quelques lettres en prose et quelques poé-

« Candido Hesychio. » Le second, signé « Candidus Hesychius, » est une sorte de réponse « Paulo Romano. »

¹ Le *Gallia Christiana* fixe sa mort à la date du 21 avril, jour de Pâques, et ajoute qu'il fut enterré dans son église cathédrale.

² Voyez le tome II de cette Histoire, seconde partie, art. III. — On lit dans les *Origines de Caen* de M. Huet, non pas *De Métel*, mais *Le Métel*, et c'est ainsi qu'il faut dire. (o.)

sies qu'on voit de lui en divers Recueils, un livre séparé d'*Épîtres*, ou de discours en vers à la manière d'Horace. Plusieurs *Poèmes dramatiques*. Une tragédie intitulée : *la Didon chaste*, ou *les Amours d'Hyarbas*. Deux tragi-comédies, qui sont, *le Couronnement de Darie*, et *Palène*. Trois comédies : la première, qui est de son invention, intitulée *les trois Orontes*; et les deux autres qui sont : *la Jalouse d'elle-même* et *la folle Gageure*, tirées de Lopez de Véga.

IV. Henri-Louis HABERT, sieur de MONTMOR¹, conseiller du Roi en ses conseils, maître des requêtes de son hôtel, né à Paris.

Il étoit cousin de Philippe et de Germain Habert, académiciens l'un et l'autre². C'est une famille qui a été féconde en hommes illustres. Celui-ci étoit *omnis doctrina et sublimioris et humanioris amantissimus*³, comme le dit M. Huet dans ses mémoires, page 166. Un jour par semaine il se tenoit chez lui une assemblée de savants, où l'on traitoit des matières de physique. Sorbière, dans sa lettre LXXIX, rapporte les

¹ Il existe un bizarre volume intitulé : *Explicationem nominis de Montmor*, 1647, in-4°; la dédicace est signée : Hector-Antoine-Gaillard de Saint-Cyr. — Cet ouvrage est un poème latin en stances alcaïques, où l'auteur joue sur la triple étymologie du mot : *mons mortis*, *mons moris*, *mons mori*, sans oublier que le nom se termine par une syllabe précieuse (*or*).

² Sorbière, dans sa *Vie de Gassendi*, rapporte que le père de Habert de Montmor étoit petit-neveu du célèbre Budée.

³ « MONTMOR. — Il a beaucoup d'esprit, et l'a plus témoigné dans plusieurs épigrammes latines qu'en autre chose. Son amour pour les lettres et pour les lettrés est très-ardent et quelquefois libéral.

règlements faits pour cette espèce d'Académie¹. Gassendi, le plus savant philosophe du dernier siècle, et comparable lui seul à tous ceux qui sont venus depuis Aristote, éprouva dans la maison de M. de Montmor que la possession d'un bon ami peut tenir lieu de tout². Il y vécut plusieurs années, il y mourut, et M. de Montmor, après avoir recueilli ses derniers soupirs, non-seulement lui érigea un mausolée dans Saint-Nicolas-des-Champs; mais ce qui valoit encore mieux pour la gloire de son ami, et pour l'utilité du public, il rassembla tous les ouvrages de ce grand homme en six volumes in-folio³. A la tête de cette édition se trouve une pré-

A force de subtilités et d'affectation de méthode dans ses raisonnements, il tombe dans la langueur et dans l'embarras. On n'a rien vu d'imprimé de lui, quoiqu'on dise qu'il a force choses commencées en matière de philosophie. Il fait profession de cartésianisme, et le bruit est qu'il n'a érigé une assemblée académique chez lui que pour établir cette nouveauté et pour détruire la doctrine d'Aristote : en quoi il a trouvé de grandes contradictions.» (Chapelain, *Mémoire de quelques gens de lettres vivants en 1662.*)

¹ Voyez aux *Pièces justificatives*.

² Voici comment Sorbière, dans sa *Vie de Gassendi*, parle de l'hospitalité de Montmor : « In ædibus tuis residentibus, Montmori illustrissime, exceptus fuit tanta comitate tua, lectissimæque conjugis tuæ, ac tanta famulorum tuorum reverentia, ut herus alter videretur. » — (Cf. Loret, *Muse historique*, Gazette du 23 nov. 1652 et du 2 oct. 1655.)

³ Publié à Lyon en 1658. Gassendi avoit la plus grande confiance dans l'amitié et le savoir de Montmor; celui-ci dit en effet : « Tanta fuit viri erga me benevolentia, ut scripta mihi uni adjudicaret, quæ omnibus litteratis potiori jure debebantur; tanta denique modestia, ut quæ ad amussim limata et expolita erant, judicio meo qualicumque subjiceret. » — Montmor fit cette édition, dit-il lui-même, « adjutore Henrico Bornæo, in curia parisiensi patrono consultissimo, et communicato labore cum Claudio

face latine de M. de Montmor, écrite sensément et de bon goût. C'est presque le seul ouvrage par où sa plume nous soit connue, à trois ou quatre épigrammes près, qui se sont conservées dans les recueils de son temps. Mais le poëme *De rerum natura*, où, à l'envi de Lucrèce, il avoit développé toute la physique, n'est point venu jusqu'à nous. Il mourut à Paris, le 21 janvier 1679¹.

V. Jean Ogier DE GOMBAULD², né en Xaintonge, à Saint-Just-de-Lussac, près de Brouage. Ses ouvrages imprimés sont : l'*Endymion*; l'*Amarante*, pastorale; un volume de *Poésies*; un volume de *Lettres*. Les suivants n'ont point encore été publiés : *les Danaïdes*, tragédie; *Cidippe*, tragi-comédie; *Trois livres d'Épigrammes*; plusieurs autres *Poésies*, *Lettres et Discours* de prose.

Hardyæo, senatore parisiensi, Francisco Henryæo, patricio lugdunensi, Joanne Capellano, viris doctissimis, mihi et Gassendo carissimis. » (*Præfatio ad lectorem.*) Toutefois, dit un avis des imprimeurs, « ut editio ad unguem foret conformis autographio, voluit D. Montmorius recognita singula operum folia suo ipse nomine consignare, et cautionem à nobis exigere ut ne apice quidem immutato, ad designatum tempus perficeretur editio. »

¹ Il étoit fils de Jean Habert de Montmor, trésorier de l'extraordinaire des guerres; une de ses sœurs épousa le maréchal d'Estrées, une autre le président de Bercy, et la troisième le marquis de Rochefort. Lui-même épousa Henrye de Buade et fut, par cette alliance, beau-frère du marquis d'Épinay-Saint-Luc et de Louis de Buade, comte de Frontenac et de Palluau, qui fut gouverneur du Canada en 1672.

² Voyez le tome II de cette Histoire, seconde partie, art. x. (0.)

Je ne sais si la tragi-comédie de *Cidippe*¹ a été imprimée. Ce qui m'en fait douter, c'est qu'en 1669, trois ans après la mort de l'auteur, elle ne l'étoit pas encore; comme nous l'apprenons dans l'avertissement de Conrart à la tête des traités posthumes de Gombauld. « Il a laissé encore, dit Conrart, une tragi-comédie de *Cidippe*, et de quoi faire un nouveau recueil de vers, particulièrement de sonnets et d'épigrammes qui, pour être entre les mains de personnes peu intelligentes en ces sortes de choses-là, n'ont pu encore être mis en lumière. »

VI. MARIN CUREAU DE LA CHAMBRE, conseiller du Roi en ses conseils, et son médecin ordinaire, né au Mans. Ses œuvres imprimées sont, les *Nouvelles pensées sur les causes de la lumière, du débordement du Nil et de l'amour d'inclination*. Les *Nouvelles conjectures sur la Digestion*. Deux volumes des *Caractères des passions*. *Traité de la connaissance des animaux*. *Nouvelles observations et conjectures sur l'Iris*. S'il achève ce qu'il a commencé, nous verrons la suite des *Caractères des passions*. *Le traité de la beauté humaine; celui du naturel et des mœurs des peuples*, et les autres qui composent le plan qu'il a fait pour l'*Art de connoître les hommes*. Il a fait une traduction françoise des huit livres de la Physique d'Aristote², qui n'est pas imprimée, et fait espérer dans peu de temps un *Commen-*

¹ Il existe une pastorale de ce nom publiée en 1633 par le chevalier de Baussaye. La pièce de Gombauld n'a pas été imprimée.

² Sorbière dit, dans sa *Vie de Gassendi*, que La Chambre « primus Aristotelæam philosophiam et Platonica ratiocinia cultiore cultu ornata deduxit in aulam nostram. »

taire sur les *Aphorismes d'Hippocrate*, qu'il appelle *Usus Aphorismorum*, où son dessein est, après avoir marqué le sens d'Hippocrate en chaque aphorisme, de l'appliquer à d'autres sujets, et de faire voir tous les usages qu'on en peut tirer.

« Il avoit naturellement beaucoup d'éloquence, il étoit savant en toute sorte de littérature, et ces qualités étoient soutenues par un grand fonds d'honneur et de probité. Il étoit à tous les hommes de lettres un ami qui ne leur manquoit jamais au besoin. La réputation que son esprit lui avoit acquise le fit connoître au chancelier Seguier, et ce magistrat voulut avoir La Chambre auprès de lui, non-seulement comme un excellent médecin, mais encore comme un homme consommé dans la philosophie et dans les belles-lettres. Le cardinal de Richelieu en porta le même jugement et en fit une estime singulière. Il le destina pour être un des ornements de l'Académie françoise, qu'il avoit établie depuis peu. La Chambre fut reçu dans cette illustre compagnie au commencement de l'an 1635. Depuis, le même Cardinal le choisit dans le grand nombre d'écrivains qui s'étoient attachés à sa fortune, pour répondre à un ouvrage séditieux, intitulé : *Optatus Gallus de cavendo schismate*¹. Le roi Louis XIV l'honora d'une affection particulière, et il la lui fit connoître en le nommant un des premiers entre les gens

¹ « Le cardinal de Richelieu... le chargea en 1640, de répondre au livre de Hersant en faveur des prétentions de la Cour de Rome. Ce livre fut regardé en France comme séditieux, et l'on ordonna des recherches contre l'auteur, qui chercha un asile auprès de ceux dont il avoit défendu la cause. Mais à Rome même il fut poursuivi par l'inquisition comme janséniste, et excommunié pour n'avoir point comparu. » (Condorcet, *Éloges*, t. I).

de lettres qui devoient avoir part à ses gratifications¹. Il fut aussi choisi pour remplir une des premières places dans l'Académie des sciences². Tout ce qu'il a écrit porte non-seulement le caractère d'excellent philosophe, mais encore celui de bon chrétien. Il mourut en la 75^e année de son âge, le 29 novembre 1669³. »

M. l'abbé de La Chambre est auteur de cet article, tiré presque mot à mot de Moréri. Il avoit promis de recueillir en deux volumes in-folio tous les ouvrages de son père, mais il ne l'a point fait. Il devoit y faire entrer plusieurs traités non imprimés de son vivant, et qui ne l'ont pas été depuis : entre autres la traduction entière des huit livres de la physique d'Aristote, dont il n'y a eu d'imprimé que le premier.

VII. Marin LE ROY, sieur de GOMBERVILLE, Parisien. Les œuvres imprimées que j'ai vues de lui sont les romans de *Polexandre* en cinq volumes; de *la Cithérée* en quatre volumes; de *la jeune Alcidiane*, qui n'est pas achevé : la préface des Poésies de Maynard.

¹ Voir la liste des gens de lettres, présentée à Colbert par Chapelain : « C'est un excellent philosophe, et dont les écrits sont purs dans le langage, justes dans le dessein, soutenus dans les ornements, et subtils dans les raisonnements. Son application est dans les matières physiques et morales, en tant que celles-ci regardent la nature; je ne le tiens pas fort dans les politiques, et je doute qu'il fût propre à écrire l'histoire, quoique fort judicieux. »

² En 1666.

³ Il étoit né au Mans vers 1605, dit Condorcet (*Éloges*, t. I); — vers 1594, selon Nicéron, et cette dernière date paroît être la vraie, puisque l'abbé de La Chambre assure que son père avoit 75 ans lorsqu'il mourut en 1669.

Il naquit en 1600 ¹. Son premier ouvrage fut imprimé en 1614. C'est un recueil de cent dix quatrains à l'honneur de la vieillesse. Il le dédie à son père. La versification n'en vaut rien : mais que peut-on attendre d'un écolier ? L'ouvrage qu'il donna en 1620 est d'un style incomparablement meilleur, et qui fait voir que dans un jeune homme six années d'études font beaucoup, au lieu que, dans un âge déjà un peu avancé, les progrès d'un écrivain sont lents et imperceptibles. M. de Gomberville s'appliqua ensuite à composer des romans. C'était la fureur de son siècle. Mais enfin, à l'âge d'environ quarante-cinq ans, comme il alloit faire de longs séjours à Gomberville, qui est à une lieue de Versailles, et que là il étoit voisin de Port-Royal-des-Champs, il fit connoissance avec les fameux solitaires de cette abbaye. Dès lors, non-seulement il cessa de composer des romans ², mais il embrassa une vie pénitente, et prit à tâche d'imiter les modèles qu'il avoit devant les yeux.

Il eut dessein d'écrire l'histoire des cinq derniers rois de France, de la maison de Valois. Il avoit judicieusement formé son plan ; il avoit même commencé à l'exécuter ; mais par les raisons qu'il touche dans sa préface des *Mémoires du duc de Nevers*, il n'alla pas loin ³. On a tout sujet de croire

¹ Son père étoit buvetier de la Chambre des Comptes de Paris, selon le *Menagiana* ; il fut élevé au collège de la Marche avec l'abbé de Marolles. L'assertion de Ménage semble contredite par l'*état de la France* de l'année 1658 entre autres qui range Gomberville parmi les gentilshommes de la noblesse la plus qualifiée. — Cf. le *Dictionn. des Précieuses*. Nouv. édit. *Biblioth. elzév.*, t. I, p. 28, 202, et t. II, p. 241.

² « Il eût voulu, si cela eût été possible, les avoir effacés avec ses larmes. » (*Lettres d'Arnaud*, t. VII, p. 450, — à Perrault.) — Remarquons cependant que sa conversion, arrivée vers 1645, fut suivie de la publication du roman d'*Alcidiane* en 1651.

³ Un abbé, favori de Richelieu, et ami de Gomberville, l'avoit,

que ce qu'il en avoit fait, quoique cité par le P. le Long, num. 8201, est absolument perdu, car son petit-fils, aujourd'hui lieutenant général d'Étampes, m'a fait savoir que l'on ne conservoit dans sa famille aucun papier de son aïeul.

M. de Gomberville s'est déguisé sous un nom à la grecque, *Thalassius Basilidès*, autour de son portrait en taille-douce, et dans un petit avertissement qu'il a mis à la tête de quelques poésies latines de M. de Loménie, comte de Brienne. Mais ces poésies, elles sont du P. Cossart; et l'*Itinerarium*, qui porte aussi le nom de M. de Loménie, est de Benjamin Priolo, si nous en croyons les lettres manuscrites de Chapelain.

Une lettre de M. Dodart, imprimée parmi celles de M. Arnauld, nous apprend que M. de Gomberville, sur la fin de ses jours, rabattit un peu de sa grande dévotion. Il mourut à Paris, le 14 juin 1674.

VIII. JACQUES DE SÉRISAY, né à Paris, intendant de la maison du duc de La Rochefoucauld. Il n'y a rien d'imprimé de lui; mais il a beaucoup de poésies et d'autres œuvres en prose à imprimer.

Il mourut à La Rochefoucauld au mois de novembre 1653¹.

dit-il, engagé à s'occuper des vivants plutôt que des morts, à négliger l'histoire pour les romans et le théâtre, et à finir, avant toute autre chose, une pièce intitulée : *Les amants d'Angélique*; Gomberville, dégoûté de son travail, l'abandonna longtemps pour les romans, mais n'acheva pas la pièce commencée.

¹ Une lettre de Godeau, datée de Grasse le 20 juillet 1644, félicite Sérisay de son progrès en la dévotion : « car je crois que vous y en avez fait un grand, ayant si généreusement commencé. » — Depuis longtemps il était atteint d'une maladie dont on ne guérit guère. (*Lettres Mss.* de Chapelain à Conrart, 21 août 1654.) —

Du reste il ne m'est connu par nul endroit, si ce n'est par quelques poésies, mais fort courtes, et en petit nombre, imprimées dans les *Recueils* de Sercy¹.

IX. Marc-Antoine GÉRARD, sieur de SAINT-AMANT, né à Rouen. Il y a de lui trois volumes de poésies. Il fait un poème héroïque, appelé *Moïse*.

Il n'étoit point fils d'un gentilhomme verrier, comme l'ont écrit divers auteurs. Il nous apprend lui-même, dans une de ses épîtres dédicatoires, que son père avait été chef d'escadre pendant vingt-deux ans au service d'Élisabeth, reine d'Angleterre. Sa vie n'a presque été qu'une suite continuelle de voyages. On trouvera en parcourant ses poésies, que dans sa jeunesse il a vu l'Afrique et l'Amérique; qu'en 1643 il accompagna le comte d'Harcourt, ambassadeur extraordinaire de France à Londres; qu'en 1647 il étoit à Collioure, en Roussillon; qu'en 1650 il étoit à Dantzic, gentilhomme ordinaire de la reine de Pologne, Marie-Louise de Gonzague. L'abbé de Marolles, dans ses *Mémoires*, page 167, se fait honneur de lui avoir procuré cette place, avec trois mille livres de pension. Mais en 1651, M. de Saint-Amant revint en France et passa le reste de ses jours à Paris.

Ce que M. Despréaux en raconte dans sa première satire :

Que tout chargé de vers qu'il devoit mettre au jour,
Conduit d'un vain espoir il parut à la Cour;
Qu'il en revint couvert de honte et de risée;

Sérisay étoit, paraît-il, d'une paresse invincible : Godeau et Balzac, qui lui ont écrit plusieurs lettres et semblent être fort de ses amis, s'accordent pour s'en plaindre.

¹ Voy. la V^e partie (5^e vol.) du *Recueil* de 1660-1666, pp. 574, 576 et 689.

Que la fièvre au retour, terminant son destin,
Fit par avance en lui ce qu'auroit fait la faim....

Tout cela, dis-je, pourroit bien n'avoir pour fondement que l'imagination de M. Despréaux, qui, sans doute, a cru qu'en plaçant ici un nom connu, cela rendroit sa narration plus vive et plus gaie. Car enfin les poésies de Saint-Amant font foi qu'il n'avoit pas attendu si tard, ni à mendier les grâces de la cour, ni à mettre au jour les vers qu'il avoit faits dans cette vue. On sait d'ailleurs, que ses dernières années furent toutes consacrées à la pénitence et à la piété. Nous pouvons juger de ses sentiments par ses *Stances sur l'Imitation de Jésus-Christ*, qui sont les derniers et les meilleurs vers qu'il ait publiés. Il mourut en 1661, âgé de soixante-sept ans.

Chapelain, dans ses lettres manuscrites, m'apprend que la *Rome ridicule* de Saint-Amant fut imprimée furtivement à Paris en 1643, et l'imprimeur mis en prison¹.

X. Honorat LAUGIER, sieur de PORCHÈRES, Provençal. On a imprimé de lui diverses *Poésies*, dans les recueils : et cent *Lettres amoureuses* sous le nom d'Érandre. Il y a plusieurs pièces non imprimées, de vers et de prose, entre autres un *Traité des Devises*.

Il étoit de Forcalquier, dans le diocèse de Sisteron. A cela près, je n'ai pu trouver le moindre éclaircissement sur ce qui

¹ Nous ne pouvons que renvoyer, pour des détails plus complets sur ce poète, à la notice qui précède l'édition que nous avons donnée de ses œuvres complètes. (Paris, P. Jannet, 1855, 2 vol. in-16, *Biblioth. Elzévirienne*.)

le regarde ¹. J'ai déjà parlé de sa famille ci-dessus, dans l'article de François d'ARBAUD. Il mourut en 1654 ².

XI. Germain HABERT, abbé de la Roche, et abbé et

¹ Voyez ci-dessus la notice sur Porchères d'Arbaud. Il y a toujours eu grande confusion entre les deux Porchères. Ainsi Saint-Évremont donne à Porchères d'Arbaud le titre d'intendant des plaisirs nocturnes que prit Porchères Laugier, selon Tallemant des Réaux, parce que la princesse de Conti, qui l'aimoit, lui avoit fait avoir « l'emploi de faire les ballets et autres choses semblables, » avec trois cents écus de pension. Dans les premières années du dix-septième siècle, il étoit à Turin avec quelque charge auprès du duc de Savoie : on le voit par une pièce de lui qui se trouve dans le *Temple des muses* (1611) sous ce titre : *Stances du sieur de Porchères sur les courses et la pastorale du parc faite à Turin*, etc. — Ses poésies, éparses dans ce recueil de 1611 et dans d'autres, fournissent plusieurs renseignements sur sa vie.

² Cette date est fautive. La *Muse historique* de Loret rapporte ainsi cette mort, arrivée le dimanche 26 octobre, dans sa Gazette du 8 novembre 1653 :

L'illustre monsieur de Porchères
 Dont les Muses furent si chères
 A tous les esprits bien tournés
 Qui pour les sciences sont nés,
 Quoiqu'il fût un homme aussi rare
 Qu'étoit jadis monsieur Pindare,
 La mort toutefois le férut
 Le jour que Renaudot mourut,
 Et vit sa dernière journée
 En l'octante et douzième année.
 C'étoit un génie excellent,
 Et jadis son plus beau talent,
 Admiré des âmes choisies,
 Paroissoit dans ses poésies
 Qui les sœurs des reines et rois
 Ont charmé quantité de fois,
 La cour leur servant de théâtre
 Dès le règne de Henri quatre...

comte de Notre-Dame de Cérisy, Parisien. Il a fait imprimer la *Vie du cardinal de Bérulle* en prose. Il y a diverses *poésies* de lui dans quelques recueils de vers, quelques *Paraphrases de Psaumes* et la *Métamorphose des yeux de Philis en astres*. Il a fait beaucoup d'autres vers non imprimés.

Il mourut en 1655¹. C'est de lui dont les Dictionnaires disent dans leur requête de Ménage :

Sans nous Habert n'entendoit note
Dans la Morale d'Aristote.

On voit par là qu'il traduisoit ce savant ouvrage; mais sa traduction n'a point vu le jour. Ménage, dans ses *Observations sur Malherbe*, dit que cet académicien étoit un des plus beaux esprits de son temps².

¹ Cette date est fausse. Loret (*Muse historique*) rapporte sa mort, dans sa Gazette du 6 juin 1654, en ces termes :

L'autre semaine on mit en terre,
Sous un triste cercueil de pierre,
Monsieur l'abbé de Cérisy,
Esprit rare, et jadis choisy
Par messieurs de l'Académie
Pour son sçavoir et preud'homie,
Qui le rendoient en vérité
Digne de leur communauté.
Il excelloit sur toute chose
Aux beaux vers, en la belle prose;
Il étoit parfait orateur,
Il étoit grand prédicateur,
Il étoit doux, courtois, affable,
Et mesmement si charitable
Que quand on l'ensépultura
Maint pauvre à son sujet pleura.

² Balzac confirme cet éloge, il écrit à l'abbé de Cérisy, à la date du 29 avril 1656 : « ...Vous travaillerez aujourd'huy à mon affaire puisqu'il y a conseil, et demain à mon salut puisqu'il y aura pré-

XII. Jean DESMARESTS, Parisien, conseiller du Roi, contrôleur général de l'extraordinaire des guerres, et secrétaire général de la marine de Levant. Ses œuvres imprimées pour la prose sont : l'*Ariane*, roman en deux parties. *Rosane*, autre roman qu'il n'a pas achevé, et dont il n'y a qu'un volume. *La vérité des Fables*, en deux volumes. *L'Érigone*, comédie en prose. Les *Jeux des cartes des Rois de France, des Reines renommées, de la Géographie et des Fables*, lesquels il inventa par l'ordre du cardinal de Richelieu, pour l'instruction du roi Louis XIV, en son enfance, et lorsqu'il n'étoit que Dauphin. Une *Réponse aux dames de Rennes*, pour son jeu des Reines renommées. Un livre de *Prières et de Méditations chrétiennes*. Pour les vers, un volume d'*OEuvres poétiques*, qui contient, entre autres choses, six pièces de théâtre : *Aspasie, Roxane, Scipion, les Visionnaires, Mirame et l'Europe*. Un livre de *Prières*

« dication... Ce que vous devez prononcer avec les grâces de l'action qui ne peuvent se communiquer à l'écriture n'a pas laissé de me plaire déjà infiniment sur le papier. Je ne vis jamais nos mystères éclaircis par tant de lumières d'éloquence, ni la raison employée plus utilement au service de la foy, ni la morale chrétienne mieux adoucie pour la faire goûter aux profanes. Mais je voudrois en cet endroit vous avoir moins d'obligation, afin d'avoir plus de liberté et vous pouvoir assurer sans aucun soupçon d'intérêt ni aucune marque de reconnoissance que j'admire généralement toutes vos Muses, autant les douces que les sévères, autant celles qui savent faire des hymnes et chanter les louanges de Jésus-Christ, que celles qui savent résoudre des questions et traiter de la doctrine chrétienne. »

en vers. Le poëme des *Vertus chrétiennes*, en huit chants. Il avoit fort avancé deux autres pièces de théâtre, que la mort du cardinal lui fit abandonner, intitulées : *L'Annibal* et *le Charmeur charmé*. Il y en a une autre de lui achevée, et toute comique, en petits vers, appelée *le Sourd*, qu'il n'a point mise au jour. Le sonnet qui sert d'inscription au Roi de bronze de la place Royale est de lui. Il travaille à un poëme héroïque du baptême de Clovis, dont il y a déjà neuf chants d'achevés. Il a aussi travaillé, par ordre du duc de Richelieu son maître, à un ouvrage de prose considérable, qu'il appelle *l'Abrégé de la science universelle*, et qui contient en près de mille chapitres, des connaissances sommaires sur la plupart des choses qui tombent dans l'entretien ordinaire.

Pour le bien connaître, voyons d'abord ce qu'en dit le judicieux et l'équitable Chapelain dans son *Mémoire des gens de lettres vivants en 1662* :

« C'est, dit-il, un des esprits faciles de ce temps, et qui, sans grand fonds, fait une plus grande quantité de choses, et leur donne un meilleur jour. Son style de prose est pur, mais sans élévation ; en vers il est abaissé et élevé, selon qu'il le désire ; et, en l'un et l'autre genre, il est inépuisable et rapide dans l'exécution, aimant mieux y laisser des taches et des négligences que de n'avoir pas bientôt fait. Son imagination est trop fertile, et souvent tient la place du jugement. Autrefois il s'en servoit pour des romans et des comédies, non sans beaucoup de succès. Dans le retour de son âge, il s'est tout entier tourné à la dévotion, où il ne va pas moins vite qu'il alloit dans les lettres profanes. »

Rien de mieux dit en 1662. Mais depuis ce temps-là

M. Desmarests fit bien un autre chemin. Il devint prophète. On trouvera dans le Dictionnaire de Bayle plus d'éclaircissement qu'il n'en faudroit là-dessus ¹. Qu'a-t-on à faire que de tristes réflexions, lorsqu'on voit des hommes d'un rare mérite donner à la fin de leurs jours dans d'épouvantables travers ?

Au reste, c'est M. Desmarests, qui le premier de tous les académiciens s'est aperçu qu'Homère et Virgile ne valaient pas nos modernes ². Mais cette découverte, il la fit dans ce

¹ Nous ne pouvons que renvoyer nous-même au Dictionnaire de Bayle ; l'article MARETS (des) est appuyé de curieuses notes, mais trop longues pour être ici rapportées, même en substance.

² Ce n'est pas là précisément la thèse de Desmarests ; l'auteur du *Clovis* soutient seulement les trois points suivants :

1° La langue française est supérieure à toutes les autres ;

2° Les modernes sont, ou peuvent être égaux ou supérieurs aux anciens ;

3° Le merveilleux chrétien est supérieur au merveilleux du paganisme.

Ces opinions sont soutenues par lui dans son livre intitulé : *La comparaison de la langue et de la poésie françoise avec la langue et la poésie grecque et latine*. Paris, 1 vol. in-4°, 1670. Il dit au début : « ... Je défends en général notre langue et notre poésie contre ceux qui la méprisent par des écrits publics ; et, sans cette attaque hors de propos, jamais je n'eusse eu la pensée d'en faire connoître toute la beauté et l'excellence, et les plus grands défauts des anciens... J'entreprends de repousser l'injure et je m'expose le premier aux coups, marchant à la tête de tous les intéressés à soutenir leur honneur. Je ne prétends pas aller au combat en qualité de chef d'aucune bande, mais aller tête baissée comme un des enfants perdus. Je marche toutefois avec une telle assurance que je ne crains aucun des savants en grec et en latin ; mais je m'attends bien que quelques-uns de notre armée de poètes et d'autres intéressés dans l'honneur de notre nation lui seront si traîtres qu'ils me tireront des coups au lieu de les tirer contre les enne-

même temps où sa tête enfantait bien d'autres idées aussi nouvelles et plus étonnantes. Il se trouvoit alors dans un âge trop avancé, pour qu'il pût espérer de voir la conversion du monde entier sur ce point. Il transmet sa doctrine et son zèle à M. Perrault, en lui adressant sur ce sujet une épître, qui est l'ouvrage par où il a fini, et qui contient, pour ainsi dire, ses dernières volontés.

Il mourut âgé de quatre-vingts et quelques années, le 28 octobre 1676.

XIII. HONORAT DE BUEIL ¹, chevalier, marquis de RACAN, fils d'un chevalier des ordres du Roi, né à la Roche-Racan en Touraine. Ses ouvrages imprimés sont : *les Bergeries*, pastorale. Diverses pièces de vers, dans le *Recueil* de 1627. *Les sept Psaumes pénitentioux*. Ses *Odes sacrées sur les Psaumes*, qu'il continue, en ayant déjà fait soixante-cinq. Sa *Harangue à l'Académie contre les sciences*.

XIV. JEAN-LOUIS GÜEZ, sieur de BALZAC ², conseiller du Roi en ses conseils, né à Angoulême. Ses ouvrages imprimés jusqu'ici, sont : six volumes de *Lettres*; un d'*OEuvres diverses*; un de vers et de lettres en latin. *Le Prince*. *Le Socrate chrétien*, avec lequel sont divers

mis. » Telle est la déclaration de guerre faite par Desmarets · voyez pour les détails la belle *Histoire de la querelle des anciens et des modernes* par M. H. Rigaud.

¹ Voyez le tome II de cette Histoire, seconde partie, article xiv. (o.)

² Voyez le tome II de cette Histoire, seconde partie, article xviii. (o.)

autres *Petits traités* ou dissertations, en un volume in-octavo. Il a fait encore un ouvrage de politique, intitulé *Aristippe*, qu'il est prêt de donner au public.

XV. Abel SERVIEN, ministre d'État et garde des sceaux de l'ordre, ayant été ci-devant procureur général au parlement de Grenoble, maître des requêtes, premier président au parlement de Bordeaux, secrétaire d'État, ambassadeur extraordinaire en Savoie, plénipotentiaire et ambassadeur pour la paix à Munster. Il est né à Grenoble. Il n'a rien fait imprimer sous son nom : mais plusieurs de ses ouvrages sur des matières importantes ont été vus avec une approbation générale.

Il naquit en 1593 à Grenoble, où son père étoit conseiller au Parlement. Son élévation fut moins l'effet de la fortune que de son mérite. Mais dans les bornes où il faut que je me renferme, je ne puis qu'indiquer les grands emplois qui lui ont été successivement confiés.

Procureur général au Parlement de Grenoble dès l'année 1616. Conseiller d'État en 1618. Maître des requêtes en 1624. Intendant de justice en Guyenne, en 1627. Intendant des finances de l'armée d'Italie, en 1630. Président et juge en la justice souveraine du Roi à Pignerol, en 1630. Premier président du Parlement de Bordeaux, la même année. Secrétaire d'État, la même année. Ambassadeur extraordinaire en Italie, en 1631. Plénipotentiaire à Munster, en 1643. Ministre d'État, en 1648. Surintendant des finances, en 1653.

Il mourut dans son château de Meudon, le 17 février 1659. Voyez son éloge plus détaillé dans l'*Histoire des secré-*

*taires d'État*¹; et pour ce qui est des manuscrits dont il est auteur, ou qu'on lui attribue, consultez la *Bibliothèque historique* du P. Le Long².

XVI. Jean CHAPELAIN³, Parisien, conseiller du Roi en ses conseils. Ses ouvrages poétiques imprimés sont : les *Odes*, pour le cardinal de Richelieu; pour la naissance du comte de Dunois; pour le duc d'Enghien; pour le cardinal Mazarin. Une *Paraphrase sur le Miserere*. Plusieurs *Sonnets* sur divers sujets, particulièrement pour des tombeaux, et quelques autres pièces de poésie. Il a fait aussi les *Dernières paroles du cardinal de Richelieu*. Une *Ode* pour le prince de Condé, sur la prise de Dunkerque; une pour le prince de Conti et une autre pour le retour du duc d'Orléans, qui ne sont pas imprimés. Il travaille au poème héroïque de *la Pucelle d'Orléans*, qui doit être de vingt-quatre chants, dont il en a déjà fait treize. En prose on voit de lui la préface de l'*Adone* du cavalier Marin. Il a fait aussi un *Dialogue de la lecture des vieux Romans*, qui n'est pas imprimé⁴.

XVII. Guillaume BAUTRU, natif d'Angers, comte de Serran, conseiller d'État ordinaire, ci-devant introduc-

¹ Histoire des ministres d'État qui ont servi sous les roys de France de la troisième lignée. Paris, Courbé, 1662, in-fol. (par le baron d'Auteuil.)

² Nous en donnerons la liste dans le catalogue de ses ouvrages, à la fin de notre second volume.

³ Voyez le tome II de cette Histoire, seconde partie, article XVI. (O.)

⁴ Ce dialogue a été imprimé depuis.

eur des ambassadeurs chez le Roi, ambassadeur vers l'archiduchesse en Flandres, envoyé du Roi en Espagne, en Angleterre et en Savoie.

Il mourut en 1665, âgé d'environ soixante-dix-sept ans. Si quelqu'un est curieux de voir comment écrit un bel esprit, qui n'a envie que d'amuser des lecteurs oisifs, et qui ne se propose nullement de leur être utile, on n'a qu'à lire l'article BAUTRU dans le Dictionnaire de Bayle ¹.

XVIII. Guillaume COLLETET, Parisien, avocat au Parlement et au conseil. Ses œuvres imprimées sont : des vers dans le recueil appelé *Délices de la poésie françoise*. Les *Désespoirs amoureux*. *Le Devoir du prince chrétien*, traduit du cardinal Bellarmin, imprimé sous

¹ Il étoit fils de Guillaume Bautru, conseiller au grand Conseil. Grand diseur de bons mots, il a fait dire de lui : *risum fecit, sed ridiculus fuit*. Il épousa Marthe Bigot, fille d'un maître des Comptes. Le Dictionnaire de Bayle, cité par d'Olivet, donne de nombreux détails sur ses malheurs conjugaux, mais ne parle pas de ses écrits dans l'article qu'il lui consacre. On connaît de lui : l'*Onosandre*, satire contre M. de Montbazon et l'*Ambigu*, autre satire, dirigée contre Jean du Perron, frère du cardinal de ce nom. Chapelain et le P. Le Long lui attribuent un ouvrage plus sérieux : *Lettres et Dépêches de M. Bautru, depuis le 7 oct. 1628, jusqu'au 17 nov. 1642*. « Ceux qui ont part à son secret, dit Chapelain, disent que les Relations de ses ambassades ne peuvent être mieux écrites. Il a l'âme noble et bienfaisante, surtout aux savants qu'il apprend être incommodés, dont il y a plus d'un exemple. » — L'abbé de Marolles, dans ses *Mémoires*, l'a placé parmi les épigrammatistes français. On trouve plusieurs lettres latines à lui adressées par Tannegui Le Fèvre, dans les deux volumes qu'il publia à Saumur, chez Desbordes, en 1674. — in-4°.

le nom de Lanel. *Les Aventures d'Ismène et d'Isménie*, traduites du grec d'Eustathius. *Les Divertissements*, qui est un recueil de poésies, divisé en six parties. *Les Couches sacrées de la Vierge*, traduites en prose du latin de Sannazar. *La Doctrine chrétienne de saint Augustin*, avec le *Manuel à Laurens*. Traduction du livre composé en latin par messire Pierre Séguier, président au Parlement, intitulé : *Éléments de la connoissance de Dieu et de soi-même*. Plusieurs *Homélies* en françois, entre autres, toutes celles du carême, tirées du Bréviaire latin. Plusieurs *Odes*, *Stances*, *Sonnets*, et autres poésies faites et publiées en diverses occasions, sur les affaires du temps. Plusieurs discours de prose sur des occasions semblables. Un *Recueil de poésies en 1642*. *Cyminde*, tragi-comédie. *Éloge des Hommes illustres qui, depuis un siècle, ont fleuri en France dans la profession des Lettres*, traduits du latin de Scévole de Sainte-Marthe. Version de deux lettres latines de mademoiselle Anne-Marie Schurman, sur le sujet : *S'il est nécessaire que les filles soient savantes*. *Le Banquet des poètes*, avec plusieurs autres vers burlesques. Version du traité de monsignor de La Casa, *du Mutuel devoir des grands seigneurs et de ceux qui les servent*. *La Vie de Raymond Lulle*; celle de Nicolas Vignier, historiographe de France; celle de frère Jean du Housset, ermite du mont Valérien. Il a traduit quatre livres de l'histoire d'Hérodote, et l'Histoire de Polydore Virgile, *des Inventeurs des choses*; mais ces deux ouvrages ne sont pas imprimés. Il travaille aux *Vies des Poètes françois et autres Hommes illustres*.

Je lis dans la *Bibliothèque historique* du P. Le Long n° 1734, que M. Colletet a lui-même écrit sa vie, et que c'est par là qu'il finit son *Histoire des Poètes françois*¹, ouvrage qui par je ne sais quelle fatalité demeure enseveli dans la poussière depuis la mort de l'auteur. On promet enfin de le donner incessamment au public, et le manuscrit est aujourd'hui entre les mains d'un libraire qui en connoît le prix. Ainsi c'est inutilement que je ferois usage du peu de mémoires que j'ai sur cet académicien. On doit s'attendre à quelque chose de mieux détaillé et de plus exact, dans le compte qu'il rend lui-même de sa vie et de ses écrits. Il mourut le 19 février 1659, à Paris, où il étoit né, selon Moréri, le 12 mars 1596.

XIX. Pierre DE BOISSAT², de Dauphiné. Il fait imprimer un volume de *Poésies* et une *Morale chrétienne*.

XX. Jean SILHON³, conseiller d'État ordinaire, natif de

¹ La vie de Colletet qui se trouve jointe à son Recueil des vies des poètes françois n'est pas de Colletet lui-même, mais de son ami, P. Cadot, avocat en parlement. Le manuscrit autographe de Colletet est conservé à la bibliothèque du Louvre, qui en possède aussi une copie. Au dix-huitième siècle, l'impression en fut commencée; mais elle fut interrompue après la première feuille.

² Voyez le t. II de cette Histoire, seconde partie, article II. (o.)

³ Voici comment l'apprecie Chapelain, dans son *Mémoire des Gens de lettres* :

« Ses ouvrages le font voir un de nos meilleurs écrivains en matières politiques. On en feroit aisément un bon historien s'il se laissoit conseiller, car il est très-informé des intérêts de l'Europe, et a eu participation de choses ignorées de tout autre que lui. Ses mœurs sont bonnes, ses intentions droites, ses maximes toutes pour le bien de l'État et pour la gloire du prince, sans préoccu-

Sos en Gascogne. Ses ouvrages imprimés sont : un volume in-quarto de *l'Immortalité de l'âme*, qui est comme une théologie naturelle. Deux parties du *Ministre d'État*. Un petit livre *Des conditions de l'Histoire*. Un autre qui a pour titre, *Éclaircissement de quelques difficultés touchant l'administration du cardinal Mazarin*. La préface du *Parfait Capitaine*, de M. de Rohan. Il y a aussi quelques-unes de ses *Lettres* dans les recueils imprimés.

Heureusement j'ai trouvé un placet imprimé de M. Silhon au Roi, où il nous apprend lui-même à quoi il a employé sa vie et ses talents. Bayle (*Questions d'un provincial*, t. I, chap. LXVII) dit que c'étoit « sans contredit l'un des plus solides et des plus judicieux auteurs de son siècle. » Gui Patin (*lettre du 21 février 1667*) mande sa mort en ces termes : « Il est ici mort, depuis peu, un savant homme qui parloit bien ; c'est le bon M. de Silhon. » Quand deux hommes tels que Gui Patin et Bayle s'accordent à dire du bien de quelqu'un, on peut les en croire. Venons au placet dont j'ai parlé.

AU ROI.

« SIRE, j'ai servi dix-huit ans et plus dans les affaires les plus importantes de l'État, sous les ordres de feu M. le Cardinal¹. Le feu Roi votre père, de glorieuse mémoire, me mit

pation contre les étrangers. Son style est beau et soutenu, orné même, et s'il étoit moins étendu et un peu plus pur, il n'y auroit rien à souhaiter. Il a de l'éloquence et du savoir, peu de lettres humaines, assez de théologie ; si rien lui défaut, c'est l'ordre et la méthode dans les longues pièces ; et s'il a rien de trop, c'est l'opinion très-avantageuse de lui. »

¹ Le cardinal Mazarin, dont il étoit secrétaire.

auprès de lui pour cela. J'avois l'honneur d'être connu de ce prince, et d'avoir quelque part en son estime, par la favorable impression qu'on lui avoit donnée d'un ouvrage que j'avois fait pour la gloire de son règne. Cet ouvrage avoit paru en deux volumes sous le nom de *Ministre d'État*, et fait voir que j'avois une passable connoissance de nos affaires, et que je n'étois pas tout à fait novice en l'art d'écrire. Sans cela il m'eût été impossible de fournir au grand travail qu'il me fallut essayer pendant un assez long temps, durant lequel je fus obligé d'écrire par l'ordre de S. E. au dehors à tous nos alliés, à tous les ambassadeurs, résidents et agents de Votre Majesté, et au dedans à tous nos généraux et officiers d'armées, à tous les ordres de l'État et une infinité de particuliers. Le souvenir de cet excessif et violent travail me fait encore peur, et il m'en coûta une maladie qui me mit à la dernière extrémité, comme toute la cour sait.

« Je ne parlerai point, SIRE, de ce que j'ai souffert durant les troubles de l'État, des pertes que j'ai faites, et des dangers que j'ai encourus pour la bonne cause. Je dirai seulement que dans la plus grande émotion de Paris, j'osai publier un livre dans lequel je recueillis, comme en une histoire abrégée, ce qui s'étoit fait de plus beau et de plus mémorable pendant la régence, soit à la guerre, soit dans les négociations¹. Ce petit livre qui vit encore, et qui apparemment aura quelque durée, fit un effet considérable sur l'esprit même des plus mal intentionnés, qui virent que la peinture que j'exposois, et que j'avois tirée sur la vérité des choses, étoit bien différente de celle qu'on répandoit partout, contre

¹ Il veut parler de l'*Éclaircissement de quelques difficultez touchant l'administration du cardinal Mazarin*, qui fut imprimé, en 1650, à l'imprimerie royale (in-fol.). C'est, en effet, une sorte d'Histoire de France depuis la mort de Louis XIII.

la régence de la Reine votre mère, et l'administration de M. le Cardinal.

« Enfin, SIRE, j'ai donné, la dernière année de mon emploi, qui est l'année 1660, outre l'occupation courante que M. le Cardinal me laissoit en son absence, j'ai donné, dis-je, un livre où je traite particulièrement deux sujets de la dernière importance : l'un est de la vérité de la religion chrétienne contre les impies, dont le nombre n'est pas petit en ce temps ici¹; l'autre est de l'obéissance que les peuples doivent à leurs souverains, où, entre autres choses, je détruis, avec tant d'évidence et si démonstrativement, la fausseté de la puissance indirecte que quelques-uns attribuent au pape sur le temporel des princes chrétiens, que je suis certain que les partisans de cette opinion si contraire à l'indépendance des princes, et qui a de si dangereuses conséquences pour eux, n'y sauroient rien répondre qui vaille. Ce service si nécessaire, que personne n'a rendu avant moi au point que j'ai fait, est digne de quelque considération.

« Je représente ceci, SIRE, à Votre Majesté pour justifier la prière que M. le Cardinal lui fit quelques jours avant sa mort, d'avoir la bonté de me continuer, ma vie durant, les appointements que j'avois coutume de recevoir, et de commander que je les reçusse sans peine. Il avoit jugé que m'ayant plusieurs fois promis un établissement, en considération de mes longs et utiles services, il ne m'en pouvoit procurer de plus commode ni de plus sortable à mon âge, et au dessein que j'avois, et qui ne lui étoit pas inconnu, d'employer ce qui

¹ Déjà dans le *Recueil de lettres* publié par Faret, on trouve une longue lettre de Silhon à Cospeau, alors évêque de Nantes, où il expose le projet d'un livre pour la défense de la divinité de Jésus-Christ (p. 450).

me resterait de vie et de santé à servir la religion et l'État, de ma plume et de ma petite industrie.

« Votre Majesté témoigna, l'année passée, à Fontainebleau, à M. le Surintendant, qu'elle désiroit que je fusse payé à l'accoutumée, et lui en donna le commandement exprès. Mais parce que les affaires des finances ont depuis changé de face, et que la dispensation s'en fait d'une autre manière, je supplie très-humblement Votre Majesté d'ordonner ce que sa bonté lui inspirera en ma faveur pour l'année 61, et les suivantes. Si c'étoit sur ses menus plaisirs, la grâce seroit parfaite.

« Je ne dis rien des arrérages de près de cinq années de mes appointements qui me sont dus, c'est-à-dire des cinq années de troubles intestins de l'État. Je ne dis rien encore du pillage de ma maison, qui fut fait en ce temps-là, comme toute la cour sait. Ce seroit un contre-temps que je n'ai garde de commettre.

« Je demande pardon, SIRÈ, à Votre Majesté si, parlant de moi, je n'ai pas observé toutes les lois de la modestie, quoique je puisse assurer de n'avoir point violé celles de la vérité. Je prie Dieu qu'il comble Votre Majesté de tous les biens que lui peut souhaiter celui qui est passionnément, et avec respect,» etc.

XXI. Valentin CONRART², conseiller-secrétaire du Roi, maison et couronne de France, Parisien.

XXII. Daniel HAY, abbé de Chambon, né en Bretagne.

Il étoit frère de M. du Chastelet, le second des Académiciens dont l'éloge ait été fait par M. Pellisson. Il naquit le

¹ Ce placet est de l'an 1661, mais postérieur à la mort de Mazarin, arrivée le 7 mars de cette année.

² Voyez le tome II de cette Histoire, seconde partie, art. XII. (O).

23 octobre 1596, à Laval, où leur père, Daniel Hay, étoit juge civil, criminel et de police. Il y eut, dès l'âge de vingt-cinq ans, le doyenné de l'église collégiale, avec le prieuré de Notre-Dame de Vitré. Cette raison, jointe à son goût naturel pour la retraite, le retint presque toujours dans sa patrie, et il y mourut le 20 avril 1671. On m'a mandé de Laval, qu'il étoit grand controversiste et grand mathématicien; qu'il avoit même beaucoup écrit sur ces matières; mais que le marquis du Chastelet, qui est auteur d'une *Politique militaire*, et d'un *Traité de l'éducation de M. le Dauphin*, ne connoissant rien aux manuscrits de son oncle, et ne voulant pas qu'un autre les débrouillât, prit le parti de les jeter au feu.

XXIII. Louis GIRY, Parisien, avocat au Parlement et au conseil. Ses ouvrages imprimés sont les versions suivantes : *La Pierre de touche*, traduite de l'italien, de Boccacini. Le *Dialogue des causes de la corruption de l'Éloquence*. *L'Apologétique de Tertullien*. *La quatrième Catilinaire*, qui est une des huit oraisons de Cicéron, traduites par divers auteurs et imprimées en même volume. Les *Harangues de Symmaque et de saint Ambroise sur l'autel de la Victoire*. *La louange d'Hélène*, d'Isocrate. *L'Apologie de Socrate* et le dialogue appelé *Criton*, de Platon. *L'Histoire sacrée* de Sulpice Sévère. Le dialogue appelé *Brutus, ou des illustres Orateurs*, de Cicéron. Il a traduit aussi quelques *Épîtres choisies de saint Augustin*, qui ne sont pas encore imprimées¹.

¹ Giry a traduit aussi presque toute la *Cité de Dieu* de saint Augustin. (In-8°, 2 vol., 1665, 1667, Paris.)

Il mourut à Paris en 1665, âgé de soixante et dix ans. Le père François Giry, célèbre minime, étoit son fils unique¹. On a écrit la vie de ce religieux, et nous y trouvons un grand éloge de M. Giry, de sa probité, de son savoir, de sa piété, de son désintéressement²; qu'aux chambres royales des amortissements et des francs fiefs, il eut la commission d'avocat général du Roi; que le cardinal de Mazarin le mit de son conseil particulier³.

¹ Louis Giry eut, avant ce fils, deux autres enfants : un garçon, dont on ne sait rien, et une fille qui fut religieuse à l'abbaye royale des dames de Saint-Dominique de Poissy. Louis Giry avait épousé Anne Pijart, femme d'une rare piété, qui mourut vers 1650. De ce mariage naquit, en 1635, François Giry, qui fut provincial des Minimes de la province de France, connu par de nombreux écrits; sa vie, qui a été écrite en 1691 par le P. Claude Raffron, minime (un vol. in-12), nous a fourni ces détails. Nous y voyons aussi que l'académicien Giry avait une fort belle bibliothèque, et que ses consultations écrites étaient en grand crédit. Quand son jeune fils entra, à son insu, chez les Minimes, il obtint un arrêt du Parlement pour l'en faire sortir; depuis, sur l'avis de Godeau, son ami, qui avait essayé vainement de détourner François de son dessein, il permit à son fils d'obéir à sa vocation : celui-ci fit sa profession en septembre 1652.

² Voici le jugement qu'en porte le *Mémoire* de Chapelain : « Personne n'écrit en françois plus purement que lui ni ne tourne mieux une période. Il est de la profession du Palais, dans laquelle il est estimé. Il a peu plaidé. Ses ouvrages ne sont que des traductions, où le porte son inclination, et où il réussit entre les bons... Son style est net, mais sans nerfs et sans vivacité, dans le peu qu'on a vu de ses compositions propres. » — Godeau, dans la lettre que nous citons (ci-dessous, note 3), lui dit de son style : « Votre style est pur et fort tout ensemble; il n'y a rien d'affecté; les ornements y sont dans toute leur force, et les figures y brillent de tous côtés. » — Cf. Baillet, *Jugements des savants*, t. III, p. 132.

³ En 1636, Giry étoit déjà avocat au Parlement, comme on le

XXIV. Nicolas PERROT, sieur d'ABLANCOURT, 11
 Champagne. Ses ouvrages imprimés sont la préface de
l'Honnête femme et les traductions suivantes : *l'Octa-*
vius de Minutius Félix. Quatre des huit *Oraisons* de
 Cicéron, qui sont celles *pour Quintius, pour la loi Ma-*
nilia, pour Marcellus, pour Ligarius. Arrian, *des*
guerres d'Alexandre. *La Retraite des dix mille*, par
 Xénophon. Toutes les *OEuvres de Tacite*. Les *Commen-*
taires de César. Il traduit maintenant *Lucien*¹.

Il naquit à Châlons-sur-Marne le 5 avril 1606, et mourut à
 sa terre d'Ablancourt, auprès de Vitry, le 17 novembre 1664,
 Comme sa vie se trouve dans les OEuvres de M. Patru, qui
 sont entre les mains de tout le monde, je n'en donnerai point
 ici d'extrait. On perdrait trop à ne la pas lire d'un bout à
 l'autre. J'y ajouterai seulement deux ou trois petits articles.

I. Touchant la traduction des sermons italiens du Père
 Narni, imprimée sous le nom du Père du Bosc, et que Colo-
 miés dit être de M. d'Ablancourt, il est vrai que M. d'Ablan-
 court, à l'âge de vingt ans, se destinant à prêcher, traduisit
 quelques bons endroits de ses sermons, et que cinq ou six
 ans après, ayant tout de nouveau embrassé le calvinisme, il
 donna le peu qu'il avoit traduit de ses sermons au Père du

voit par la suscription d'une lettre que lui adressait Godeau, évê-
 que de Grasse, au sujet de la traduction des *Harangues* de Sym-
 maque et de saint Ambroise. Godeau, qui était fort lié avec Giry,
 fit précéder d'une préface la traduction du *Dialogue des causes*
de la corruption de l'éloquence (1650). Depuis, dans son *Histoire*
de l'Église, IV^e siècle, sect. VII, à la date 394, il parle encore de
 son ami avec éloge.

¹ Nous donnerons la liste plus complète de ses ouvrages à la fin
 du second volume de cette Histoire.

Bosé, qui par là fut déterminé à faire le reste. Ainsi le discours de Colomiés n'est pas sans fondement; mais d'autre côté, cela ne suffit pas pour qu'on doive, comme a fait Bayle, mettre cette traduction en son entier sur le compte de M. d'Ablancourt.

II. Quand M. Colbert se fit donner des mémoires sur les gens de lettres vivants en 1662, son principal dessein étoit de voir en quel genre chacun pourroit travailler à la gloire du Roi. Or M. d'Ablancourt fut jugé le plus propre de tous à bien écrire l'histoire de ce grand prince¹. Il accepta la proposition, qui lui en fut faite par l'ordre de M. Colbert, avec

¹ L'abbé d'Olivet fait ici allusion au *Mémoire* de Chapelain que nous avons déjà eu occasion de citer; mais si quelqu'un a paru mériter l'éloge absolu d'être le plus propre à écrire l'histoire du Roi, c'est peut-être plutôt Silhon que d'Ablancourt. Voici, du reste, ce que dit Chapelain: — « ABLANCOURT. Il est de tous nos écrivains en prose celui qui a le style plus dégagé, plus ferme, plus résolu, plus naturel. Son génie est sublime; et, quoiqu'il soit sans comparaison le meilleur de nos traducteurs, c'est dommage qu'il se soit réduit à un emploi si fort au-dessous de lui; car il a de la force de son chef, de l'éloquence, de la doctrine, et n'est pas foible dans le raisonnement. S'il avoit voulu entreprendre une histoire, il n'y a que son peu de pratique des affaires du monde qui l'eût pu empêcher de la faire très-bonne; car il a acquis souverainement l'air de la bonne narration par tant d'historiens du premier rang qu'il a rendus avec applaudissement dans sa langue; et il ne seroit nouveau ni dans les harangues, ni dans les matières de guerre; enfin, le seul de nos bons ouvriers que je connois qui pourroit s'acquitter éminemment de cette sorte de travail, s'il avoit de bons Mémoires, et qu'il fût plus instruit des intérêts de l'Europe, présents et passés; car encore qu'il ait bonne opinion de lui, et avec justice, comme il n'est point vain et que la raison le ramène quand elle lui est montrée, il recevrait les avis qu'on lui donneroit. »

une pension de mille écus. Il alloit venir à Paris et s'y établir, pour être à portée de recevoir les instructions dont il auroit besoin. Mais M. Colbert, lorsqu'il en rendit compte au Roi, ayant dit à Sa Majesté que M. d'Ablancourt étoit protestant, tout fut rompu. « Je ne veux point, dit le Roi, d'un historien qui soit d'une autre religion que moi ; » ajoutant néanmoins qu'à l'égard de sa pension, puisque cet écrivain avoit du mérite d'ailleurs, il entendoit qu'elle lui fût payée. Je trouve ces particularités dans les lettres manuscrites de Chapelain.

III. On garde dans la Bibliothèque du Roi une copie du testament de M. d'Ablancourt, daté du 5 octobre 1664, et par conséquent antérieur de quarante-quatre jours à sa mort. Joignons à cela le récit bien circonstancié de M. Patru, et nous verrons si l'on peut, avec quelque sorte de vraisemblance, accuser M. d'Ablancourt d'avoir volontairement abrégé ses jours, comme on l'a dit premièrement dans le *Menagiana*¹, et puis dans une infinité de mauvais livres. Mais lorsqu'une fois quelque sottise a été imprimée, c'est assez pour qu'elle soit éternellement répétée par de misérables compilateurs.

XXV. Jacques ESPRIT, né à Béziers, conseiller du Roi en ses conseils. Il n'y a rien de lui d'imprimé que des *Paraphrases de quelques Psaumes*.

Il naquit à Béziers le 22 octobre 1611. A l'âge de dix-huit

¹ Cependant Ménage pouvait être bien renseigné, puisqu'il étoit, comme Patru, ami de d'Ablancourt et en correspondance avec lui ; quand parut le *Menagiana*, Patru avoit déjà écrit depuis longtemps sa *Vie de d'Ablancourt*, et Ménage, qui la connoissoit certainement, n'a pas hésité à affirmer le contraire. (Voy. *Menagiana*, 2^e édit., 1694, t. I, pp. 306-307.)

ans il vint à Paris joindre son aîné, qui étoit prêtre de l'Oratoire. Il entra dans la même congrégation le 16 septembre 1629. Il y donna quatre ou cinq années à l'étude des belles-lettres et de la théologie. Après quoi, ayant eu occasion de se faire connoître à l'hôtel de Liancourt et à l'hôtel de Rambouillet, il fut ébloui par des idées d'ambition, qui le rappelèrent dans le monde. Il avoit une heureuse physionomie, de la délicatesse dans l'esprit, une aimable vivacité, de l'enjouement, beaucoup de facilité à bien parler et à bien écrire¹. Le duc de La Rochefoucauld, auteur de ces Maximes si connues, le goûta infiniment, et se fit un plaisir de le produire partout². Enfin M. le chancelier Séguier voulut l'avoir : il lui donna sa table et cinq cents écus de pension ; il lui procura de plus une pension de deux mille livres sur une abbaye, et le brevet de conseiller d'État. Mais en 1644 on lui rendit quelques mauvais offices auprès de M. le Chancelier ; et il se réfugia

¹ Somaize, dans son *Dictionnaire des Précieuses* (voy. nouv. édit. *Biblioth. élév.*, t. I, p. 93), dit de lui : « *Érimante* est un de ceux qui a le plus de pouvoir parmi les précieuses ; et, comme il étoit dans un rang fort considéré auprès d'elle dès le temps de *Valère* (Voiture), il a (depuis que *Valère-Voiture* et *Sésostris-Sarasin* sont morts) partagé une bonne partie du gouvernement avec les autres dont j'ai parlé. C'est un des plus galants hommes d'*Athènes* (Paris), et qui a dans sa personne, outre cent belles qualités qui le font chérir des dames et surtout des précieuses, un esprit qui ne l'abandonne jamais. — L'abbé d'Artigny (*Mémoires de littérature*, t. V, p. 326) parle ainsi de lui : « Il étoit de ces hommes amphibies qu'abusivement on appelle abbés, parce qu'ils portent un petit collet. Il faisoit l'empressé auprès des dames et composoit des vers de galanterie. »

² Sur ce point et sur l'ensemble de cette notice, nous ne pouvons mieux faire que de renvoyer au beau livre de M. Cousin : *Madame de Sablé*, pp. 86 et suiv., 397, 417.

pour une seconde fois au séminaire de Saint-Magloire, sans vouloir néanmoins reprendre l'habit de l'Oratoire. En ce temps-là M. le prince de Conti pensoit sérieusement à sa conversion, et il alloit souvent à Saint-Magloire pour conférer avec ses directeurs. Il y connut M. Esprit, il en fut enchanté, il le tira de ce séminaire, et lui donna un logement dans son hôtel, avec mille écus de pension. Peu de temps après, M. Esprit ayant formé la résolution de se marier, mais n'ayant pas de quoi assurer le douaire de sa femme, ce prince lui fit une promesse de quarante mille livres, assignées sur le comté de Pézénas. Madame de Longueville¹, dans la même vue, lui donna quinze mille livres argent comptant. Quand le prince de Conti alla dans son gouvernement de Languedoc, où il est mort, la reconnoissance obligea M. Esprit à le suivre en cette province; et sa faveur auprès du gouverneur devint telle que toutes les affaires, petites et grandes, passaient par ses mains². Après avoir perdu en 1666 un protecteur si utile et si longtemps éprouvé, il se tint le reste de ses jours en Languedoc, uniquement occupé à bien élever sa famille, qui consistoit en trois filles³, dont

¹ Voyez, sur les rapports de M^{me} de Longueville et d'Esprit, au moment où celui-ci partit pour Munster avec la duchesse, une épître de Bois-Robert à M. Esprit. (*Les Épîtres en vers et autres œuvres poétiques* de M. de Bois-Robert Metel. — Paris, 1659, in-8°, p. 11.)

² Voy. les *Mémoires* de Daniel de Cosnac, publiés par la Société de l'Histoire de France, tome 1^{er}. — Cf. notre édition du *Dictionnaire des Précieuses*, Paris, P. Jannet, 1856, 2 vol. in-16, t. I, p. 93; t. II, p. 227.

³ Jacques Esprit épousa Geneviève Bollain; l'une de ses filles, nommée Armande, épousa M. d'Espondeissan; l'autre, nommée Félice, M. de Poussanelle; la troisième fut religieuse, comme on le dit ici.

deux ont été mariées, et l'autre est morte dans un couvent. Il mourut à Béziers le 6 juillet 1678 ¹.

On croit que la traduction du *Panegyrique de Pline*, quoique imprimée sous le nom d'un de ses frères abbés, est véritablement de lui.

XXVI. François DE LA MOTHE-LE-VAYER ², Parisien, conseiller d'État ordinaire, précepteur de M. le duc d'Anjou, et qui a fait la même fonction auprès du Roi durant un an. Ses œuvres imprimées sont : un discours imprimé sous le nom de *Traduction de Fabricio Campolini, Véronois, sur la contrariété d'humeurs qui se trouve entre certaines nations, et singulièrement entre la françoise et l'espagnole, avec deux Discours politiques. Petit discours chrétien de l'immortalité de l'âme, avec le corollaire, et un Discours sceptique de la musique. Discours de l'histoire. Considération sur l'éloquence françoise de ce temps. De l'instruction de M. le Dauphin. De la liberté et de la servitude. De la vertu des païens, avec les preuves des citations. Quatre volumes in-octavo d'Opuscules ou petits traités Opuscule scep-*

¹ Chapelain juge ainsi sa vie et ses œuvres : « ESPRIT. — Son fort est dans la théologie, et il a peu de fonds hors de là. Pour de l'imagination et du style, il en a beaucoup, et écrit élégamment en prose et en vers françois. L'inégalité de sa vie, quoique toujours innocente, le fait connoître pour un homme de peu de tête, et n'a pas empêché qu'on ne l'ait aimé à cause de sa bonté. De prédicateur, il est devenu bon courtisan, et de courtisan père de famille, et tout pour faire fortune dont il avoit grand besoin. » — Cf. sur son style, Voiture, édit. 1681, p. 289.

² Voyez le tome II de cette Histoire, seconde partie, art. x. (0.)

tique sur cette commune façon de parler : N'avoir pas le sens commun. Jugement sur les anciens et principaux historiens grecs et latins, dont il nous reste quelques ouvrages. Lettres touchant les nouvelles remarques sur la langue françoise. Un volume in-quarto de Petits traités en forme de lettres, écrites à diverses personnes studieuses ; second volume de lettres, ou traités semblables, non encore achevé d'imprimer. La Géographie du prince, la Morale du prince, la Rhétorique du prince, pour M. le duc d'Anjou. L'OEconomique, la politique, et la logique du prince, pour le Roi. Ces trois derniers ne sont pas encore imprimés.

XXVII. Daniel DE PRIÉZAC, conseiller d'État ordinaire, né au château de Priézac en Limosin¹. Ses ouvrages imprimés sont : les *Observations contre le livre de l'abbé de Melrose, intitulé PHILIPPE LE PRUDENT; Vindiciæ Gallicæ* ; trois volumes des *Privilèges de la Vierge* ; *Disceptatio legitima, in controversia mota inter Apostolicæ Cameræ cognitorem, ACTOREM, et Eminentissimos Cardinales Barberinos, excellentissimumque*

¹ Daniel de Priézac était né en 1590. Il étudia le droit à Bordeaux, « prælucente Primetio, viamque Sammarthino pandente, » dit son fils, Salomon de Priézac, dans la préface des *Mélanges* de son père qu'il publia en 1658 (*miscellaneorum libri duo*), un peu malgré celui-ci « renuente aliquantum patre. » — En 1615, dit Nicéron, il fut choisi pour enseigner la jurisprudence ; ses succès engagèrent le chancelier Séguier à l'attirer à Paris, 1635, et à lui conférer la charge de conseiller d'État ordinaire : cette faveur explique les éloges pompeux donnés au chancelier Séguier par Salomon de Priézac, en tête du volume que nous citons.

urbis Romæ præfectum, DEFENSORES ; un volume in-4° de *Discours politiques*. Il en compose maintenant un second.

Il mourut en 1662 ¹. Celui de ses livres qui a pour titre, *Vindiciæ Gallicæ*, est une réponse faite par l'ordre de la cour au *Mars Gallicus*, de Jansénius. Il laissa un fils nommé Salomon, auteur de plusieurs ouvrages, la plupart écrits en latin ².

Voici le titre d'un volume in-octavo, imprimé à Bordeaux en 1621 : *Discours prononcés par M. Daniel de Priézac, avocat en Parlement et docteur régent en l'Université de*

¹ Loret rapporte sa mort en ces termes, dans sa *Gazette* du 3 juin 1662 :

Priézac, rare personnage,
Comme il paroît en maint ouvrage
Des gens doctes autorisé,
Que ce charmant a composé,
L'autre jour, comme un trait de flamme,
Exhala vers Dieu sa belle âme...
Monsieur le Chancelier de France
Lui portoit grande bienveillance,
Depuis longtemps dans son hôtel
Hébergeant ce sage mortel,
Et pour sa vertu n'ompareille
Lui donnant le cœur et l'oreille...
Il étoit métaphysicien,
Il étoit académicien :
Académicien, c'est-à-dire
De ceux qui savent écrire,
Et que dans la Cour et Paris
On appelle les beaux esprits.

² On ne connaît Salomon de Priézac que par ses écrits, dont deux seulement, *l'Histoire des éléphants* et la *Dissertation sur le Nil*, sont en français. Les autres, qui sont en latin, roulent sur des matières de politique ou de physique. — Il eut deux filles dont parle Tallemant (édit. in-18, t. VIII).

Bordeaux. Il y a quatre discours, trois françois et un latin. Vraisemblablement ils sont de l'académicien, qui les aura fait imprimer dans sa jeunesse, et avant que d'avoir quitté sa province¹. Je n'oserai pourtant pas en faire mention dans la liste de ses ouvrages, parce que le silence de M. Pellisson rend cela douteux.

XXVIII. Olivier PATRU², Parisien, avocat au Parlement. Il y a de lui la traduction de l'oraison *pro Archia*, qui est l'une des huit, traduites par divers auteurs; une Épttre liminaire au cardinal de Richelieu, sous le nom des Elzevirs, au devant du *Nouveau monde de Laet*, une autre au président de Mesmes, pour la veuve et les enfants de Camusat, au devant de l'*Imitation de Jésus-Christ*, de la traduction du P. Antoine Girard, jésuite. Il a plusieurs *Plaidoyers* et autres ouvrages à imprimer, et c'est de lui que M. de Vaugelas, dans la préface de ses Remarques, a fait espérer une *Rhétorique française*.

XXIX. Claude BAZIN, seigneur de Bezons, Parisien,

¹ Ces discours sont certainement de l'Académicien; car le discours latin qui se trouve dans ce Recueil anonyme reparait, signé, dans les *Miscellanea*. Le P. Nicéron, dans la liste qu'il donne des ouvrages de Priezac, blâme l'abbé d'Olivet de n'avoir pas fait mention de ces discours dans son *Catalogue académique*: ce reproche n'est pas fondé, puisque d'Olivet a expliqué d'avance sa réserve. — Balzac lui a écrit plusieurs lettres, une entre autres (*Œuvres*, in-fol., liv. XI, *lettres VI*) où il lui fait de grandes protestations d'amitié et de grands éloges.

² Voyez le t. II de cette Histoire, seconde partie, art. XIV. (O.)

conseiller d'État ordinaire, ci-devant avocat général au Grand-Conseil. Il y a de lui une traduction du *Traité de la paix de Prague*, où il n'a point mis son nom ¹.

Après avoir été avocat général, au Grand Conseil dès l'année 1639, il fut pendant vingt ans intendant en Languedoc, d'où il revint en 1673 à Paris, et y fit jusqu'à la mort les fonctions de conseiller d'État ordinaire, avec une grande réputation de capacité et d'intégrité. Il y mourut à l'âge de 67 ans, le 20 mars 1684. Il laissa trois fils, qui se sont également distingués ² : un dans l'Église, mort archevêque de Rouen³; un autre dans la robe, mort conseiller d'État ⁴; un

¹ Cette traduction parut, in-4°, en 1635. S'il est vrai, comme l'assure d'Olivet, que Bazin, seigneur de Bezons, terre voisine de Paris, soit mort à l'âge de soixante-sept ans, en 1684, il était donc né en 1617 : il aurait donc publié la traduction dont il est ici parlé, à l'âge de dix-huit ans, et n'aurait eu que vingt-deux ans quand il fut nommé avocat général au grand Conseil. Je pense, à cause de l'importance de cette charge, qu'il faut reculer la date de sa naissance; en effet, quand le fameux avocat Le Maistre fut nommé conseiller d'État, vers le même temps, on regarda comme une faveur insigne que le brevet lui en fût conféré quand il avait à peine vingt-neuf ans. (*Lettres Mss.* de Chapelain.)

² Bazin de Bezons eut deux autres enfants, outre les trois dont il est ici parlé; un fils, Omer, chevalier de Malte, mort en 1679, sur le vaisseau *le Conquérant*, et une fille qui épousa un maître de requête nommé Le Blanc. Il avoit épousé Marie Targer, fille d'un secrétaire du Roi, cousine de Conrart.

³ Armand, évêque d'Aire en 1685; archevêque de Bordeaux en 1698. Il étoit agent général du clergé de France au moment de la mort de son père.

⁴ Louis Bazin de Bezons, fils aîné de l'Académicien, conseiller au Parlement, en 1666; maître des requêtes, en 1674; intendant

troisième dans l'épée¹, maréchal de France et chevalier des ordres du Roi, vivant en cette année 1729².

de Limoges, Orléans, Lyon et Bordeaux, et conseiller d'État, en 1686, qui mourut sans postérité, en 1700 : il était alors intendant d'Orléans.

¹ Jacques Bazin de Bezons, maréchal de France, en 1709, membre du conseil de régence à la mort de Louis XIV ; il mourut en 1755 : il était en cette année, 1684, mestre de camp de cavalerie. (*Mercurie galant*, mars 1684, p. 235.)

² Cette notice est fort incomplète. Claude Bazin de Bezons fut reçu à l'Académie, en 1645, à la place de Séguier, nommé protecteur de l'Académie après la mort de Richelieu, et fut remplacé lui-même par Boileau-Despréaux. Celui-ci, dans son discours de réception, rendit hommage à cet « homme considérable et par ses grands emplois, et par sa profonde capacité dans les affaires ; qui tenoit une des premières places dans le Conseil et qui, en tant d'importantes occasions, a été honoré de la plus étroite confiance de son prince, à un magistrat non moins sage qu'éclairé, vigilant, laborieux. » — Bazin de Bezons « se trouvoit, par son ancienneté, à la tête de l'Académie, dit l'abbé de la Chambre, chargé de répondre à Despréaux... Il s'étoit rendu recommandable parmi nous par l'alliance et la liaison étroite qu'il avoit contractées de longue main avec M. Conrart. » (*Rec. de har. acad.*, 1698, in-4, pages 447 et 452-453. — Voy. en outre, pages 453 et suiv.) — Chapelain, dans son *Mémoire des gens de lettres*, ne semble pas faire grand cas de lui : « On n'a jamais rien vu de lui par écrit... On l'a entendu, comme avocat général au grand Conseil, parler élégamment et fortement en toutes rencontres. » (*Mélanges de Chapelain*, p. 262.) — Tallemant des Réaux en parle fort mal (édit. in-18, t. VII, pages 51 et suiv.), et nous apprend quelques faits nouveaux. Ainsi, nous savons que Bazin de Bezons était petit-fils d'un médecin de Troyes ; celui-ci épousa Marie Chanterel, dame de Bezons, qui lui porta la terre de ce nom (Voy. Hurtaut et Magny, *Dict. de Paris*, I, 594), et en eut un fils, Claude Bazin de Bezons, qui épousa Suzanne-Henriette Talon, fille d'Omer Talon I^{er} et sœur de l'illustre Omer Talon, II^e du nom. De ce ma-

XXX. François SALOMON, Bordelois, conseiller d'État, ci-devant avocat général au Grand Conseil ¹. Il y a de lui un *Discours d'État à M. Grotius*, et la paraphrase d'un psaume en vers.

Il se nommoit François-Henri Salomon. Il étoit fils d'un conseiller au Parlement de Bordeaux. Il fut reçu avocat général au grand Conseil, en 1638. Mais au bout de neuf ou dix ans, l'état de ses affaires ne lui permettant pas de se soutenir à Paris, il se retira dans sa province, et y fut d'abord lieutenant général du sénéchal de Guyenne². Il épousa ensuite la fille d'un président à mortier au Parlement de Bordeaux, et, après la mort de son beau-père, il exerça cette charge de président³. Il mourut sans enfants ⁴, le 2 mars 1670, à Bordeaux, où il étoit né le 4 octobre 1620.

riage sortit Claude II, Bazin de Bezons, l'académicien. Tallemant l'accuse d'avoir fait faire par Patru les discours qu'il ne pouvait se dispenser de prononcer.

¹ « Il faut accoupler Salomon à Bezons : ils ont été tous deux compagnons à la charge d'avocat général au grand Conseil, et reçus en même temps à l'Académie : *Arcades ambo*. » (Tallemant des Réaux.)

² « Il s'en alla à Bordeaux où il épousa une fille du président de La Lane, veuve d'un vicomte d'Oreillan, d'une bonne maison du Limousin. Lui acheta la charge de lieutenant général, et prit le nom de Virelade : c'est une terre. » (Tallemant.)

³ « M. de La Lane étant mort, M. Henri-François de Salomon fut pourvu de sa charge de président à mortier, et le Roi l'honora du cordon de chevalier de l'ordre de Saint-Michel, le 25 janv. 1654, en considération des services qu'il avoit rendus à l'État durant les mouvements de Toulouse et de Bordeaux. » (Vigneul-Marville, *Mélanges d'hist. et de littér.*)

⁴ On trouve à la Bibliothèque impériale, sous le n° 709²²

Tout ce qui se trouve sur l'antiquité de sa noblesse dans les rapsodies de Vigneul-Marville n'est qu'une fable, dont ses propres héritiers, gens sensés et pleins d'honneur, sont les premiers à se moquer¹.

XXXI. Pierre² CORNEILLE, avocat général à la Table de Marbre de Rouen, né au même lieu. Il a composé jusqu'ici vingt-deux pièces de théâtre, qui sont : *Mé-élite*, *Clitandre*, *la Veuve*, *la Galerie du Palais*, *la Suivante*, *la Place Royale*, *Médée*, *l'Illusion comique*, *le Cid*, *Horace*, *Cinna*, *Polyeucte*, *la Mort de Pompée*, *le menteur*, *la Suite du menteur*, *Rodogune*, *Théodore*, *Héraclius*, *Dom Sanche d'Aragon*, *Andromède*, *Nicomède*, *Pertharite*. Il a fait imprimer aussi deux livres de *l'Imitation de Jésus-Christ*, en vers, et travaille aux deux autres.

(*Saint-Germ. fr.*), plusieurs lettres manuscrites adressées de Bordeaux au chancelier Séguier, par son ordre, et signées J. Salomon, à l'époque du mariage du roi Louis XIV ; tout semble indiquer qu'elles sont d'un fils de l'académicien Salomon ; dans une, il excuse en ces termes l'interruption de sa correspondance : « L'extrême maladie de mon père, que j'ay failly à perdre d'une apoplexie suivie d'un débordement général d'humeur sur l'estomac et la poitrine..., me servira, s'il plaît à Votre Grandeur, d'une triste excuse de l'intermission de mes devoirs. » (*Lettre du 11 septembre 1659.*)

¹ D'Olivet maltraite fort ici dom Bonaventure d'Argonne, chartreux, qui a écrit sous le pseudonyme de Vigneul-Marville. On peut opposer à son jugement celui de Bayle et de l'abbé d'Artigny qui faisaient grand cas des *Mélanges d'histoire et de littérature*, et de l'abbé Banier qui a pris soin de l'édition de 1725, la meilleure. Il est certain qu'on y trouve de précieux et sûrs renseignements.

² Voyez le t. II de cette Histoire, seconde partie, art. XVIII. (0.)

XXXII. Pierre du RYER, Parisien. Ses ouvrages imprimés sont, pour la prose, les traductions suivantes : l'*Oraison* de Cicéron *pour le roi Déjotarus*, et celle qu'on lui attribue *pour la paix*, qui sont du nombre des huit dont j'ai déjà parlé ; Trois *Catilinaires* ; toutes les *Philippiques*, et le reste des *Oraisons* de Cicéron ; les *Paradoxes*, les *Offices*, les *Tusculanes* du même auteur, dont il a dessein de traduire les autres ouvrages ; la *Louange de Busire*, d'Isocrate ; deux tomes de l'*Histoire de Flandre* par Strada ; *Hérodote* ; tout *Sénèque*, excepté ce que Malherbe en avoit traduit ; *Tite-Live* entier, avec le Supplément de Freinshémus ; le Supplément du même auteur, pour joindre au Quinte-Curce de M. de Vaugelas ; la *Vie de saint Martin* par Sévère Sulpice ; les *Psaumes* du roi de Portugal ; *Bérénice*, tragi-comédie en prose. Pour les vers, il a fait dix-huit pièces de théâtre, qui sont : *Lisandre et Caliste* ; *Argénis*, première partie ; *Argénis*, seconde partie ; les *Vendanges de Surène*, *Alcimédon*, *Cléomédon*, *Lucrece*, *Clarigène*, *Alcionée*, *Saül*, *Esther*, *Scévole*, *Thémistocle*, *Nitocris*, *Dinamis*, *Amaryllis*, qui fut imprimée autrefois sans son consentement ; deux autres qui ne l'ont pas été, *Arétaphile* et *Clitophon et Leucippe*. Il achève la dix-neuvième, qu'il appelle *Anaxandre*.

Il fut pourvu en 1626 d'une charge de secrétaire du Roi¹ ;

¹ Il étoit né, en 1605, d'une famille noble de Paris.

² Longtemps attaché au duc de Vendôme, fils de Henri IV et de

mais ayant fait un mariage d'inclination, il revendit cette charge en 1633, et la nécessité où il se trouva de pourvoir à la subsistance d'une famille l'obligea de s'attacher, en qualité de secrétaire, à César, duc de Vendôme. Il eut, sur la fin

Gabrielle d'Estrées, il eut un de ces brevets d'historiographes de France, qui étaient plutôt un droit à une pension qu'une charge réelle. Le livre de l'*État de la France* reconnaît trois sortes d'historiographes : ceux qui exercent leur charge et sont couchés sur l'État ; ceux qui sont couchés sur l'État et n'ont jamais rien fait paroître ; ceux qui usurpent ce titre. — Du Ryer étoit de la seconde classe : quand il mourut, il n'avoit encore rien écrit en vertu de son emploi. Sa pension lui étoit attribuée sur le sceau, c'est-à-dire sur le produit du droit du sceau. Tel autre historiographe avoit son traitement à prendre sur la généralité de Paris ; tel autre sur d'autres revenus.

¹ La pauvreté l'obligea, dit-on, à quitter Paris et à se réfugier à Picpus ; là, dit Vigneul-Marville cité par les frères Parfait, « un beau jour d'été, nous allâmes plusieurs ensemble lui rendre visite. Il nous reçut avec joie, nous parla de ses desseins et nous montra ses ouvrages : mais ce qui nous toucha, c'est que, ne craignant pas de nous laisser voir sa pauvreté, il voulut nous donner la collation. Nous nous rangeâmes dessous un arbre ; on étendit une nappe sur l'herbe ; sa femme nous apporta du lait, et lui des cerises et de l'eau fraîche et du pain bis. Quoique ce régal nous semblât très-bon, nous ne pûmes dire adieu à cet excellent homme sans pleurer de le voir si maltraité de la fortune, surtout dans sa vieillesse, et accablé d'infirmités. » — Ménage, qui l'alla voir aussi (*Menagiana*, 1694, t. I, p. 342), reçut le même accueil, mais peu touché de cette misère du poète, il lui appliqua ce mot : *fami, non famæ inserviebat*. Baillet l'a cité parmi ces écrivains qui faisaient « des traductions à 30 sous ou un écu la feuille, ou des vers à 4 francs le cent quand ils étaient grands, et à 40 sous quand ils étoient petits. » — Pitoyable auteur de traductions généralement fort négligées, ou simple réviseur de traductions anciennes qu'il retouchait sans se soucier du texte, Du Ryer a laissé

de ses jours, un brevet d'historiographe de France, avec une pension sur le sceau : foibles ressources qui ne le dispensaient pas de travailler pour vivre. De là vient que ses ouvrages sont éloignés de la perfection où l'on sent qu'il étoit capable de les porter. Il avoit un style coulant et pur, égale facilité pour les vers et pour la prose. Il ne manquoit que de loisir. Il mourut le 6 novembre 1658, âgé de cinquante-trois ans, et fut enterré à Saint-Gervais, dans le tombeau de ses ancêtres.

des tragédies où l'on trouve de véritables beautés. Lui-même a composé ces vers sur sa triste pauvreté :

Qu'un homme pauvre en tout semble imparfait !
Il est honteux, sot, ignorant, timide,
Muet et sourd, insensible et stupide,
Sale, vilain, contagieux, infait...

Aussi n'est-il recherché de personne ;
Chacun le fuit, le quitte et l'abandonne,
S'il n'est parfois visité d'un sergent

Qui le console au fort de ses supplices :
Hélas ! jamais n'aurai-je de l'argent
Pour n'avoir plus tant de sortes de vices ?

(*Jardin des Muses*, in-12, 1643, p. 166.)

¹ La date donnée par l'abbé d'Olivet est fautive : la *Muse historique* de Loret (*Gaz.* du 12 oct. 1658) lui a consacré une épithèque dont voici le début :

Trésor d'immortelles douceurs,
Chastes muses, divines sœurs,
Pucelles de céleste race,
Pleurez, pleurez votre disgrâce !
Un de vos plus chers favoris,
Un des ornements de Paris,
L'auteur de cent doctes ouvrages,
Les délices des âmes sages,
Et qui vous honoroit si fort,
Monsieur du Ryer est mort....

XXXIII. Jean BALLESDENS, Parisien, avocat au Parlement et au Conseil. Il a traduit le livre intitulé le *Miroir du Pêcheur pénitent*, et a donné au public les manuscrits suivants, d'entre plusieurs autres qu'il a ramassés : *Cartiludium Logicæ, seu Logica memorativa, vel Poetica, R. P Thomæ Murner, cum notis et conjecturis. Rudimenta cognitionis Dei et sui, Petri Seguierii Præsidis infulati; Elogia clarorum virorum Joannis Papii Massonis*, en deux volumes; *Gregorii Turonensis opera pia, cum vitis Patrum sui temporis*, en deux volumes; *les Actes du transport du Dauphiné, fait à la couronne de France; Traité de l'Eau-de-vie*, par M. Jean Bronaut, médecin du roi. Il a fait aussi réimprimer les *Fables d'Ésope en françois*, de sa correction, pour l'instruction du roi, avec des *Maximes politiques et morales*.

Il étoit attaché à M. le chancelier Séguier¹, et vraisemblablement c'est ce qui lui facilita l'entrée à l'Académie; car du reste il paroît, à l'égard du style, n'avoir atteint que la médiocrité, même pour le temps où il vivoit².

¹ On trouve à la Biblioth. imp. S.-G. fr. 709¹¹, plusieurs lettres manuscrites de lui, adressées à Séguier sur un ton assez familier, si on les compare à beaucoup d'autres émanées même de grands personnages : nous en citerons un passage plus loin dans une note sur l'article de M. de Coislin, dont il avoit été précepteur.

² Aussi Chapelain disoit-il de lui, dans son *Mémoire des gens de lettres* : « Il est plus curieux qu'habile, et plus cupide de gloire que glorieux. Tout ce qu'il a publié est au-dessous de la médiocrité... C'est un bon homme. »

On est surpris de ne lui voir ici que la qualité d'avocat. Dans quelques-uns des privilèges obtenus en son nom pour l'impression de ses livres, il se dit « protonotaire apostolique, prieur de Saint-Germain d'Alluye, aumônier du Roi¹, » et J.-B. Thiers, dans son *Traité des Perruques*, dit positivement qu'il présenta une supplique au cardinal de Vendôme, légat à *latere*, pour avoir permission *de dire la messe avec une perruque*. Je dois cette particularité à M. l'abbé Joly, chanoine de Dijon, auteur des *Éloges de quelques auteurs français*, dont j'ai parlé ci-dessus, page 179. Ballesdens mourut à Paris en 1675.

XXXIV. François² DE MÉZERAY, natif de la vicomté d'Argentan, au diocèse de Sées. Il a fait aussi réimprimer une *continuation de l'Histoire des Turcs, depuis l'an 1612 jusqu'en 1648*; et trois volumes in-folio de *l'Histoire de France, depuis la naissance de la monarchie jusqu'à la paix de Vervins*, et a dessein de la continuer jusqu'à notre temps.

XXXV. François TRISTAN L'HERMITE, gentilhomme ordinaire de M. le duc d'Orléans, né au château de Souliers, en la province de la Marche. Ses ouvrages imprimés sont diverses pièces de théâtre : *Marianne, Panthée, la Mort de Sénèque*; — *de Crispe*; — *du grand Osman*³; *la Folie du Sage*. Trois volumes de poésies, intitulés : *les Amours, la Lyre*, et *les Vers hé-*

¹ Dans une carte de l'Europe que lui dédia le graveur Nicolas Berey, en 1637, il est qualifié de « aumônier honoraire du Roy, académicien. »

² Voyez le t. II de cette Histoire, seconde partie, art. XVI. (O.)

³ Cette pièce fut publiée en 1656, après la mort de Tristan, par Quinault.

roïques. Pour la prose : un volume de *Lettres*, et quelques autres petits traités. Il travaille à un roman de plusieurs volumes, qu'il appelle *la Coromène, histoire orientale*. Il a fait l'*Office de la Vierge en françois*, qui contient diverses pièces spirituelles en vers et en prose.

Parmi quelques fictions dont M. Tristan peut avoir embelli son *Page disgracié*, nous y trouvons la véritable histoire de sa jeunesse, et même il n'a pas eu grand besoin de recourir au mensonge pour lui donner tout à fait l'air de roman. On y voit qu'il se disoit issu d'une très-ancienne maison, jusqu'à compter parmi ses ancêtres le fameux Pierre l'Hermite, auteur de la première croisade, et Tristan l'Hermite, grand prévôt sous Louis XI ; que dans son enfance il fut amené à la cour, et mis, en qualité de gentilhomme d'honneur, auprès du marquis de Verneuil, fils naturel d'Henri IV ; qu'à l'âge d'environ treize ans, s'étant battu contre un garde du corps et ayant tué son homme, il prit la fuite et se sauva en Angleterre, d'où, après diverses aventures, il voulut passer à la cour de Castille, pour s'y présenter au connétable Jean de Vélasque, son parent ; mais qu'en traversant la France incognito, lorsqu'il fut en Poitou, il manqua d'argent et de tout secours pour continuer son voyage, en sorte qu'il se mit entre les mains de la fortune. Elle lui fit trouver entrée chez l'illustre Scévole de Sainte-Marthe, qui, parvenu à un âge très-avancé, vivoit à Loudun sa patrie, dans un doux et honorable repos. Ce docte vieillard avoit toujours fait son amusement de la poésie ; il fut charmé de retenir un jeune homme vif, amusant, porté aux belles connoissances, et qui d'ailleurs pouvoit, en faisant auprès de lui l'office de lecteur, lui être d'un grand secours.

Tristan passa dans cette maison, c'est-à-dire dans le sein des Lettres, quinze ou seize mois. Après quoi, par les bons offices de messieurs de Sainte-Marthe, il devint secrétaire du marquis de Villars-Montpezat, qui faisoit sa demeure au grand Précigny, en Touraine. A quelque temps de là, ce marquis fut appelé par le duc de Mayenne à Bordeaux, et y mena son secrétaire; la cour y passa en 1620; Tristan, qui jusqu'alors avoit déguisé à ses maîtres son nom et sa naissance, fut enfin reconnu par M. d'Humières, premier gentilhomme de la chambre, et Louis XIII, à la prière de ces seigneurs, non-seulement lui accorda sa grâce, mais même lui fit amitié. Voilà par où finissent les deux premiers livres du *Page disgracié*. Ils laissent Tristan à l'âge de dix-huit ans. Il en promettoit deux autres livres, qu'il n'a point publiés, ou que du moins je n'ai pas vus. Ainsi, sur le reste de sa vie, nul détail. Tout ce qu'on en sait, c'est qu'étant poète, joueur de profession¹, et gentilhomme de Gaston, duc d'Orléans, aucun de ces trois métiers ne l'enrichit. Quant à ses tragédies, elles réussirent toutes en leur temps; mais celle de *Marianne* est aujourd'hui la seule d'estimée. Il mourut âgé de cinquante-quatre ans, le 7 septembre 1655².

¹ Comme Voiture, il avoit à un tel point la passion du jeu qu'il y perdit tout ce qu'il y pouvoit hasarder. Il a reçu, disent les frères Parfait, à diverses fois, mille pistoles de M. le duc de Saint-Aignan, et n'a pas trouvé dans cette somme de quoi s'acheter un habit honnête.

² Il étoit né en 1601. Voici comment Loret parle de sa mort (*Muse histor.*, *Gazette* du 11 sept. 1655) :

Mardi cet auteur de mérite
Que l'on nomme Tristan l'Hermite,
Qui, faisant aux Muses la cour,
Donnoit aux vers un si bon tour,
Si vertueux, si gentilhomme,
Et qui d'être un fort honnête homme

XXXVI. Georges DE SCUDÉRY, gouverneur de Notre-Dame de la Garde, né au Havre-de-Grâce. Il a fait seize pièces de théâtre : *Ligdamon*, *le Trompeur puni*, *le Vassal généreux*, *la Comédie des Comédiens*, en vers et en prose ; *Orante*, *le Fils supposé*, *le Prince déguisé*, *la Mort de César*, *Didon*, *l'Amant libéral*, *l'Amour tyrannique*, *Eudoxe*, *l'Illustre Bassa*, tragi-comédie ; *Andromire*, *Axiane*, *Arminius* ; quantité de *Poésies mêlées*, imprimées ensuite de ses pièces de théâtre, jusqu'au nombre de dix ou douze mille vers ; *le Cabinet*, qui est un recueil de poésies sur des tableaux ; un volume de diverses *Poésies* in-4^o. Il a fait l'*Épitaphe du cardinal de Richelieu*, qui a été imprimée et depuis gravée en bronze, pour mettre sur son tombeau. Il a fait un poème héroïque, qu'il appelle *Rome vaincue*. Ses ouvrages de prose sont : l'*Apologie du théâtre*, *Observations sur le Cid* ; deux *Lettres à l'Académie*, et une à M. de Balzac, sur le même sujet ; traduction des OEuvres de Manzini ; l'*Illustre Bassa*, roman en quatre parties ; deux volumes de *Harangues des Femmes*

Avoit en tout lieu le renom,
 Décéda du mal de poulmon
 Dans le très-noble hôtel de Guise,
 Où ce prince que chacun prise,
 Par ses admirables bontés,
 Par ses soins et générosités
 Dès longtemps s'étoit fait paroître
 Son bienfaiteur, Mécène et maître.
 On mit dans l'église Saint-Jean
 Le corps dudit monsieur Tristan.

Tristan eut pour élève Quinault, qu'il s'attacha après la mort de son fils unique.

illustres; Discours politiques des rois; le Grand Cyrus, roman qui doit avoir dix volumes.

Il sortoit d'une famille noble, originaire du royaume de Naples, établie depuis plusieurs siècles en Provence¹. Son père, après avoir servi avec distinction sur mer et sur terre, eut la lieutenance de roi du Havre-de-Grâce, où cet académicien naquit en 1601. Il suivit d'abord le parti des armes, comme il nous l'apprend lui-même dans la préface de son *Ligdamon*, qui est sa première pièce de théâtre. Mais ses propres paroles sont à rapporter; on gâteroit tout en les changeant.

¹ Georges de Scudéry étoit d'une famille noble originaire d'Apt en Provence, dont le nom est *Scutifer* dans les contrats latins, et qui porta celui de *Scudier* ou *Ecuyer* quand on commença à faire les contrats en françois, et depuis celui de Scudéry.

Elzéar Ecuyer, ayeul de Georges de Scudéry, fit profession des armes et y acquit de la réputation. Son fils, père de Georges de Scudéry, suivit la fortune de l'amiral de Villars, André de Brancas, qui le fit nommer lieutenant de Roi au Havre-de-Grâce, dont il étoit gouverneur : ce ne fut donc pas Scudéry lui-même qui eut cette place. Celui-ci étoit fils de ce lieutenant de Roi et d'une demoiselle de Brilly; il naquit au Havre, en 1601, et passa une partie de sa jeunesse à Apt avant de venir à Paris.

Cf. Niceron, Mémoire pour servir à l'histoire des hommes illustres, t. XVI.

Le roman de *Cyrus*, qui contient l'histoire de sa sœur sous le nom allégorique de *Sapho*, dit « qu'il n'y avoit point de famille à Mytilène où l'on put avoir une plus longue suite d'ayeuls, ni une généalogie plus illustre ni moins douteuse... *Sapho* a un frère nommé *Charaxe*, qui étoit alors extrêmement riche; car *Scamandrogine* (leur père), en mourant, avoit partagé son bien fort inégalement, et en avoit beaucoup plus laissé à son fils qu'à sa fille, quoyqu'à dire la vérité, il ne le méritât pas. »

« Tu couleras aisément, dit-il au lecteur, par-dessus les fautes que je n'ai point remarquées, si tu daignes apprendre qu'on m'a vu employer la plus longue partie du peu d'âge que j'ai, à voir la plus belle et la plus grande de l'Europe, et que j'ai passé plus d'années parmi les armes, que d'heures dans mon cabinet, et beaucoup plus usé de mèche en arquebuse qu'en chandelle ; de sorte que je sais mieux ranger les soldats que les paroles, et mieux quarrer les bataillons que les périodes ¹. »

Dans l'épître dédicatoire de la même pièce au duc de Montmorency : « Je veux, lui dit-il, apprendre à écrire de la main gauche, afin que la droite s'emploie à vous servir plus noblement. » Et dans une autre de ses épîtres dédicatoires, il dit qu'il est « sorti d'une maison où l'on n'a jamais eu de plume qu'au chapeau. »

On ne peut enchérir là-dessus, et il faut convenir de bonne foi, n'en déplaise à Bachaumont et à Chapelle, que les dames de Montpellier n'avoient pas tort de le croire

Vaillant, riche et toujours bien mis².

¹ D'Olivet ne cite que la fin de cette préface. On y lit encore : « Ne pensant être que soldat, je me suis encore trouvé poète.... La poésie me tient lieu de divertissement agréable, et non pas d'occupation sérieuse. Si je rime, ce n'est qu'alors que je ne sçais que faire, et n'ai pour but en ce travail que le seul désir de me contenter : car bien loin d'être mercenaire, l'imprimeur et les comédiens témoigneront que je ne leur ai pas vendu ce qu'ils me pouvoient payer. Tu couleras..., etc.

² Chapelle et Bachaumont sont à Montpellier, dans une société de précieuses de campagne qui croient Scudéry

Vaillant, riche et toujours bien mis,
Et Pellisson un Adonis.

Les deux voyageurs sont allés jusqu'à Marseille, et ils ont

Mais étoit-ce un grand poète ? C'est de quoi peut-être on ne conviendra pas si facilement, quoiqu'il nous assure que toutes ses pièces de théâtre eurent un succès extraordinaire, à l'exception de sa *Didon* et de son *Amant libéral*, « où les acclamations, dit-il, furent un peu plus froides. Toutefois, ajoute-t-il, l'impression fit après ce que j'avois espéré du théâtre. » Voilà comme il en parle dans la préface de son *Arminius*, qui est la dernière pièce qu'il ait donnée. Ainsi la satire¹ a bien eu raison de l'appeler « bienheureux Scudéry, » puisqu'en effet il a été content, et de lui-même et de son siècle, jusqu'au dernier moment.

Il avoit épousé une demoiselle de Martinvast, bonne maison de Normandie². Il mourut à Paris le 14 mai 1667, âgé de 69 ans. Quelques-uns des ouvrages que M. Pellisson lui

grimpé au fort de Notre-Dame de La Garde ; Scudéry, après la perte de sa fortune, en avait dû le gouvernement aux sollicitations de madame de Rambouillet et de Ph. Cospeau, alors évêque de Lisieux.

¹ Boileau :

Bienheureux Scudéry dont la fertile plume
Peut tous les mois sans peine enfanter un volume.

(*Sat. II*, vers 77.)

Ce qui revient à ce mot de Balzac : « O bienheureux écrivains, M. de Saumaise en latin, et M. de Scudéry en françois ! j'admire votre facilité... » — Chapelain le juge ainsi : « SCUDÉRY a peu de connoissance des langues anciennes : pour la sienne, il la parle assez purement. Son principal mérite est dans son naturel, qui est beau ; et, s'il étoit réglé par le jugement et soutenu par le savoir, il a une vigueur qui ne le laisseroit pas entre les hommes ordinaires. » (*Mém. de quelques gens de lettres vivants en 1662.*)

² On trouve de madame de Scudéry des lettres nombreuses et fort intéressantes dans la correspondance de Bussy. — Il l'épousa et 1650, et eut d'elle un fils qui fut prêtre.

attribue ici, et qui ont véritablement paru sous son nom, viennent de son illustre sœur, Madeleine de Scudéry, morte en 1701, à l'âge de 94 ans.

XXXVII. Jean DOUJAT, Toulousain, avocat au Parlement, seul lecteur et professeur du roi en droit canon au Collège royal de France. Il a divers ouvrages de longue haleine fort avancés sur plusieurs sciences, et deux particulièrement sur le droit, qu'il appelle *Prænotiones canonicæ et civiles*. Il a publié en diverses occasions des pièces séparées en vers latins ou français. Il y a de lui une petite *Grammaire espagnole*, où il n'a pas mis son nom, non plus qu'au *Dictionnaire de mots gascons* sur Goudelin. Il est l'auteur de la préface du *Vestibulum* de Comenius, dont il a donné la copie, et d'un des *Épitaphes* de M. de Thou, qui fut imprimé sans qu'il le sût, avec beaucoup de fautes dans Vittorio Siri, et qui commence : « Lege Viator, etc. »

Il prêta le serment d'avocat au Parlement de Toulouse en 1637, et au Parlement de Paris en 1639¹.

¹ Il était né à Toulouse, vers 1609, d'une famille illustre : il était petit-fils de Louis Doujat, premier avocat général qu'ait eu le grand Conseil (vers 1515), et fils d'un conseiller au Parlement de Toulouse.

Il fut choisi par M. de Périgny, non pas, comme on l'a dit, pour enseigner au Dauphin, fils de Louis XIV, les éléments de l'histoire et de la mythologie, mais pour faire partie de sa maison, et l'entretenir de ces matières. Quelques-uns de ses ouvrages furent composés à cette occasion, comme sa traduction de Velléius Paterculus, son édition de Tite-Live, etc. Chapelain,

Il eut la chaire de professeur en droit canon au Collège royal en 1651, et une autre chaire de docteur régent dans la Faculté de droit en 1655.

« On ne sauroit lui rien apprendre dans les langues grecque, latine, italienne, espagnole : il a beaucoup de connoissance de l'esclavonne, de l'allemande et de l'hébraïque. » Ce sont les propres termes que je trouve dans une lettre non imprimée de Chapelain à Balzac, du 24 septembre 1650.

« A tant de talents il avoit joint une rare modestie, une exacte probité et un parfait désintéressement. Jouissant par son travail d'un revenu considérable, il ne songea jamais à faire des acquisitions, ni à amasser des richesses. Content d'en tirer une honnête subsistance, il employa tout le superflu au soulagement des pauvres¹. » Voilà ce qui se lit dans le sixième Journal des Savants, de l'année 1689.

Il mourut à l'âge de soixante et dix-neuf ans, le 27 octobre 1688, étant alors doyen et de l'Académie, et du Collège royal et de la Faculté de droit.

Outre les ouvrages qu'il a mis au jour, on cite de lui les manuscrits suivants.

I. *Du délit commun et du cas privilégié*. Bibliothèque historique du P. le Long, num. 2648.

dans son *Mémoire des gens de lettres*, parloit déjà, en 1662, avec éloge des nombreux matériaux que Doujat avait recueillis pour l'histoire : « Il possède assez bien le françois, mais il n'est pas de la première classe. » S'il utilisait les documents qu'il possède, il faudrait « revoir et réformer ce qu'on y trouveroit à redire. » — Nous retrouverons dans notre second volume Doujat mêlé au procès de Furetière.

¹ L'abbé Renaudot, dans le discours qu'il prononça lorsqu'il fut reçu à la place de Doujat, vante aussi « sa vertu, et particulièrement sa grande charité envers les pauvres, qu'il cachoit avec tant de soin. »

II. *Rerum Gallicarum, impubere Ludovico XIV, liber primus*. Il n'y en a eu d'imprimé que la première feuille, suivant le P. le Long, num. 9596.

III. *Consultation sur la renonciation de la reine Marie-Thérèse d'Autriche aux États de la couronne d'Espagne, le cas y arrivant*. P. le Long, num. 11989.

IV. *Réponse au Bouclier d'État, où il est traité de la véritable fin du Roi en son entrée aux Pays-Bas*. P. le Long, num. 12000.

V. *Mémoire de l'état ancien et moderne de la Lorraine, etc.* P. le Long, num. 12149.

VI. *Histoire de la régence d'Anne d'Autriche, mère de Louis XIV*, indiquée dans le sixième Journal des Savants, de l'année 1689.

A l'occasion du *Bouclier d'État*, remarquons que Bayle étoit mal informé, lorsqu'il a dit que le baron de Lisola, auteur de ce fameux ouvrage, étoit de Besançon. François de Lisola, fils de Jérôme de Lisola, écuyer, et de Susanne Recy, naquit à Salins et y fut baptisé à la paroisse de Saint-Anatole, le 22 août 1613¹. J'ai cru devoir, par zèle pour ma patrie, revendiquer en son nom cet homme illustre, dont l'exemple suffit pour montrer à ses compatriotes, que s'ils aiment l'oisiveté, ce n'est pas que la nature leur ait refusé des talents.

XXXVIII. François CHARPENTIER, Parisien. Il a fait imprimer la *Vie de Socrate* et la traduction des *Choses mémorables* de ce philosophe, du grec de Xénophon.

¹ L'abbé d'Olivet pouvait être bien informé; lui-même étoit né à Salins, et sa mère étoit de la même famille que celle du célèbre pamphlétaire.

Il a traduit aussi toute la *Cyropédie* et quelques ouvrages de l'empereur Julien ; mais cela n'est pas encore imprimé. Pour les vers, il a fait une *Paraphrase du psaume CONFITEMINI DOMINO*, imprimée, et plusieurs autres poésies qui ne le sont pas.

Il naquit le 15 février 1620 et il mourut le 22 avril 1702.

« Le génie aisé et la vivacité qu'il fit paroître dans ses premières études l'avoient fait destiner au barreau. Mais quelques talents qu'il eût pour réussir dans cette profession, l'amour des lettres ne lui permit pas de s'y engager. Il préféra à une vie tumultueuse et agitée le repos et le silence du cabinet, et à l'étude des loix la connoissance des langues et des bons auteurs de l'antiquité.

« M. Colbert étant entré dans le ministère, et ayant conçu le dessein de former, à l'imitation de nos voisins, une compagnie pour le commerce des Indes Orientales, voulut d'abord donner à toute la France une idée avantageuse de cet établissement, par un discours qu'on publia sur ce sujet, et il fut tellement satisfait de M. Charpentier qui l'avoit composé, par son ordre, qu'il le retint pour être d'une Académie qui ne faisoit que de naître¹, et que l'on a connue depuis sous le nom d'Académie des inscriptions.

« Les langues savantes que M. Charpentier possédoit parfaitement, la profonde connoissance de l'antiquité, et cette critique judicieuse et sûre qui étoit le fruit de ses veilles, le rendoient très-propre à concourir aux travaux de cette nouvelle Académie ; et c'est une justice que tout le monde lui rend, qu'il n'y a personne de ceux qui la composoient qui

¹ On l'appelait alors la petite Académie, et elle ne comptait que quatre membres, tous de l'Académie française : Chapelain, Bourzéis, Charpentier et Cassaignes.

ait plus contribué que lui aux desseins de cette belle suite de médailles qu'on a frappées sur les principaux événements du règne de Louis XIV.

» A l'égard du caractère de ses ouvrages, on peut dire en général qu'on y trouve partout de l'esprit et de l'art, de la force et de l'érudition ¹.

» Il avoit le corps robuste et sain, la voix mâle et forte, avec un certain air de confiance, et si on l'ose dire, d'intrépidité. Il étoit naturellement éloquent et parloit avec véhémence. De sorte que, lorsqu'il soutenoit un avis et que son feu s'allumoit par la contradiction ², il lui échappoit quelquefois des choses plus belles encore que tout ce qu'il a écrit de plus vif et de plus animé.

« Le discours qu'il a donné au public, *De l'excellence et de l'utilité des exercices académiques*, découvre assez quel étoit son zèle pour ces exercices. Mais son assiduité aux assemblées de l'Académie l'a fait encore mieux voir. Il en a

¹ Chapelain le juge ainsi : « Il a le style pur et net en prose et en vers, sait bien la langue grecque et latine, a de la force dans l'esprit et de l'érudition ancienne. Par la *Vie de Socrate*, qu'il a compilée, on voit qu'il pourroit travailler de son chef; mais il s'est rabattu sur la traduction, comme s'il craignoit le labeur ou qu'il se sentit foible pour les grandes entreprises. L'expérience du monde et des affaires qui lui manque, lui a fait peut-être prendre ce parti comme le plus aisé. Au reste, il vaut autant et plus qu'un autre. »

² Charpentier avoit la manie de contredire. Despréaux parle assez souvent de lui en ce sens, entre autres dans sa lettre à Racine, du 28 août 1687, où il se représente lui-même comme « un misérable qui a besoin de sa voix pour être souffert des hommes, et qui a quelquefois à disputer contre M. Charpentier. Quand ce ne seroit que cette dernière raison, ajoute-t-il, il doit risquer quelque chose, et la vie n'est pas d'un si grand prix qu'il ne la puisse hasarder pour se mettre en état d'interrompre un tel parleur. »

soutenu les travaux et la réputation par son exemple ; et nul autre académicien n'a parlé plus de fois à la tête de la compagnie¹. »

Tout cela est tiré mot à mot du XXXII, Journal des Savants , de l'année 1702. On y trouve aussi les titres des ouvrages que M. Charpentier laissa en manuscrit :

I. Toutes les *OEuvres de Xénophon* , traduites en françois : il n'en avoit fait imprimer que *la Cyropédie* , et quatre livres des *Choses mémorables* de Socrate.

II. *Dissertation sur la Cyropédie* , pour justifier que l'histoire de Cyrus, écrite par Xénophon , est une histoire véritable.

III. *La Rhétorique d'Aristote* en françois, avec des commentaires.

IV. Trois comédies d'Aristophane, *le Plutus*, *les Nuées* et *les Grenouilles*, traduites en prose françoise.

V. *Épigrammes choisies de l'Anthologie et de Martial*, en vers françois.

VI. *La Peinture parlante* , traité où l'on fait voir qu'il faut mettre des inscriptions aux tableaux , et des noms aux portraits.

VII. Pièces diverses en prose et en vers, dont quelques-unes ont été mises , mais sans choix et sans goût , dans le *Carpentariana*.

A l'égard des ouvrages étrangers , auxquels M. Charpentier a eu part, soit pour en avoir corrigé le style, soit pour en avoir procuré l'édition, voyez *Carpentariana*, p. 369.

¹ On trouve jusqu'à seize discours prononcés par Charpentier à l'Académie ou au nom de la Compagnie, dans le *Recueil des harangues académiques*, publié en 1698. Il faut dire, du reste, que Charpentier porta pendant cinquante et un ans (de 1651 à 1702) le titre d'Académicien.

XXXIX. François TALLEMANT ¹, natif de La Rochelle, anmônier du roi. Il a traduit quelques *Traité*s et quelques *Vies de Plutarque*, qu'il n'a point fait imprimer.

Il avoit de l'esprit, il ne manquoit pas même de savoir ; mais faute d'avoir bien examiné, comme le veut Horace,

*Quid ferre recusent,
Quid valeant humeri,*

il a vieilli sur une traduction des *Vies de Plutarque*, qui n'a point eu de succès. Ce qui avoit fait réussir celle d'Amyot, ce sont les grâces du style. Ce qui fit échouer celle de M. l'abbé Tallemant, c'est tout le contraire. « Nec tamen satis aulæ probata est, dit M. Huet dans ses *Mémoires*, hæc interpretatio, quam ille languente et diffluente oratione vestiebat. In hujusmodi enim scriptionibus historicis parum attenditur quam fideliter expressum sit exemplar, quum non satisfacit aurium desiderio. » On a reçu plus favorablement sa traduction de l'*Histoire de Venise*. Il mourut âgé de soixante-treize ans, le 6 mai 1693.

XL. Armand DU CAMBOUT, marquis de COISLIN, baron de Pontchâteau, et de la Roche - Bernard, lieutenant pour le Roi en Basse-Bretagne, né à Paris.

Il mourut le 16 septembre 1702, à Paris, où il étoit né le

¹ Il étoit frère cadet de Tallemant des Réaux. Né protestant, il changea de religion sans se brouiller avec sa famille, et, à en croire son frère, sans grande conviction. Voir, pour plus de détails, les *Historiettes*, éd. in-18, t. VIII, pages 176 et suiv., et t. I^{er}, *Notice*, par M. de Monmerqué. — Nous verrons, dans notre second volume, son nom mêlé dans le procès de Furetière.

1^{er} du même mois en 1635, de César du Cambout, colonel général des Suisses, et de Madeleine Séguier, fille du chancelier de ce nom¹. Il considéroit fort les gens de Lettres, et se déroboit avec joie à ses autres occupations pour pouvoir se trouver avec eux. Il a laissé, entre autres enfants², Pierre du

¹ Madame de Coislin, devenue veuve, en 1646, épousa ensuite le marquis de Laval, second fils de madame de Sablé.

² Il sembleroit que le chancelier eût désiré la réception de son petit-fils à l'Académie françoise, où il avoit déjà son précepteur Ballesdens, pour qu'il pût y fréquenter des gens de lettres, et tirer profit de leur entretien pour compléter en quelque sorte son éducation. Voici un fragment pris dans une lettre manuscrite de Ballesdens à Séguier, du 6 déc. 1658 : « M. le marquis de Coislin... arriva lundy sur les trois heures; l'absence de madame, qui étoit lors en visite, l'obligea de venir prendre sa place à l'Académie, où il sait qu'on a fait tant de vœux pour sa santé. Il la remplit si dignement cette après-dinée, que je puis dire que le meilleur historien ne sçauroit faire une si excellente relation de la campagne qu'il fit. Cela me porta à lui dire, en secret que j'irois écrire sous luy tout ce que j'avois ouy, et qu'on n'en changeroit pas un seul mot dans notre histoire épistolaire. Cependant, comme je sçay qu'il ne parle pas seulement, mais qu'il agit et qu'il exécute comme il parle, je lui applique ces deux vers par avance, et par quelque espèce de prophétie de sa haute valeur :

*Irruet intrepidus flammis, hiberna secabit
Æquora, et armatas acies superabit inermis.*

Le mardi suivant, il fut en Sorbonne, où il assista au service qui s'y fait pour feu M. le cardinal de Richelieu. » (*Biblioth. impér. M. Saint-Germain*, fr. 709²².)

En 1662, Chapelain ayant à l'apprécier dans son *Mémoire* pour Colbert, dit de lui : « Le marquis de Coislin parle fort bien et fort juste. Mais on n'a rien entendu de lui en matière d'éloquence, qu'une harangue courte et bonne qu'il fit aux États de Bretagne quand son tour vint d'y présider. Du reste, il se pique plus de guerre que d'écriture. »

Cambout, duc de Coislin, pair de France, mort en 1710, et Henri-Charles du Cambout, duc de Coislin, pair de France, évêque de Metz, qui ont l'un et l'autre successivement regardé le titre d'académicien, comme une portion de leur héritage.

Je vous ai rapporté la naissance, l'établissement et le progrès de l'Académie françoise jusqu'à présent : n'attendez pas que j'aïlle plus loin, et que j'imite cet excellent historien, qui, jugeant de l'avenir par la connoissance du passé, a si bien fait l'horoscope de la République romaine. La fortune de l'Académie suivra vraisemblablement celle de l'État, et sera bonne ou mauvaise, selon les rois et les ministres qu'il plaira à Dieu de nous donner. Il est impossible de prévoir tout ce qui peut arriver au dehors pour sa destruction ou pour sa gloire ; mais je vous dirai bien entre nous, que s'il y a rien au dedans par où elle puisse manquer, c'est peut-être une certaine coutume ou loi non écrite, qu'elle observe plus exactement que pas un de ses Statuts. Car, je vous prie, ne croiriez-vous pas que l'avantage d'entrer dans ce corps devoit être proposé comme un prix à toutes les plumes des François, et à tous ceux qui se sentent quelque génie extraordinaire ? Que ces messieurs, lorsqu'ils ont à se choisir un collègue, devoient toujours nommer le plus digne, quel qu'il fût, sans même qu'il s'en doutât, assurés que personne ne refuseroit cet honneur, ou que si quelqu'un étoit si bizarre, toute la honte et tout le blâme en seroit sur lui ? Cependant ils gardent inviolablement cette maxime, de

ne recevoir personne, quelque mérite qu'il ait d'ailleurs, qu'il ne le demande. Je sais tout ce qu'on peut dire en faveur de ce règlement, et ne doute pas que ceux qui en ont été les premiers auteurs, ne se fondassent alors sur des raisons en effet très-considérables; mais je doute fort si le mal qu'il peut produire aujourd'hui n'est point plus grand que l'utilité qu'on en peut attendre. Car s'il en faut parler franchement, il en arrive une chose de très-dangereuse conséquence. C'est que presque personne ne se présente pour être reçu, qui, avant que de rien proposer en public, ne s'assure des suffrages en particulier, où la civilité ordinaire ne permet qu'à peine de résister aux prières d'un ami. Je veux bien que toutes les places vacantes aient été remplies jusqu'ici aussi bien qu'on le pouvoit souhaiter. J'en vois même, entre les derniers venus, que cette Compagnie compte parmi ses premiers et ses plus grands ornements. Mais qui nous assure qu'il en soit de même à l'avenir, et qui ne sait que la corruption ne se glisse toujours que trop tôt en toutes les institutions humaines, lors même qu'on n'a rien oublié pour les en défendre? Ceux qui seront les moins capables de cet emploi seront peut-être les plus ardents à le rechercher, et l'obtiendront aisément en un pays, et en un siècle où l'on ne sait rien refuser que ce qui regarde l'argent et l'intérêt particulier. Plusieurs autres au contraire, que l'Académie devoit souhaiter pour ses membres, se tiendront à l'écart, ou par quelque pudeur naturelle, ou par cette fierté honnête qui accompagne d'ordinaire la vertu et

le mérite. On aura beau nous dire qu'ils n'en sont point, parce qu'ils ne s'en mettent point en peine. La postérité ne recevra point cette excuse : et si elle voit paroître sur ce théâtre de petits ou de médiocres acteurs, pendant que d'autres qui étoient capables des premiers rôles seront demeurés cachés derrière, elle blâmera sans doute le jugement qui aura fait un si mauvais choix.

Mais si cette Compagnie subsiste longtemps, et avec le même honneur qu'elle a fait jusqu'ici, quand même elle ne donneroit point les œuvres qu'on en attend, il est impossible que la France n'en retire beaucoup d'avantage.

Tant d'hommes d'esprit et de savoir ne peuvent pas s'assembler toutes les semaines sans s'exciter les uns les autres au travail et à l'étude des belles-lettres, sans profiter beaucoup dans ces conversations, et sans répandre insensiblement le profit qu'ils auront fait pour eux-mêmes, sur tout Paris et sur tout le reste du royaume.

Quant à moi, tel que je suis, j'avoue que je me suis formé dès l'enfance, ou dans les écrits, ou dans la conversation de quelques-uns de ce corps, qui ont été mes premiers maîtres. Ce que vous trouverez de plus supportable au style et en la manière de cet ouvrage, vous le devez à l'Académie. Mais si l'Académie elle-même n'est point marrie que je me sois donné cette occupation, elle saura qu'elle vous le doit, et que sans notre amitié, et sans votre louable curiosité, je n'aurois point écrit son histoire.

DISCOURS ACADÉMIQUES

DE PELLISSON.



I.

REMERCIEMENT

A MESSIEURS DE L'ACADÉMIE FRANÇOISE

PRONONCÉ

Dans leur Assemblée le 30 décembre 1652.

L'Académie françoise, ayant désiré d'entendre en pleine assemblée la lecture de cet ouvrage, qui n'étoit encore que manuscrit, quelques jours après, elle ordonna de son propre mouvement, en faveur de l'Auteur, que la première place qui vaqueroit dans le Corps lui seroit destinée, et que cependant il auroit droit d'assister aux assemblées et d'y opiner comme Académicien, avec cette clause que la même grâce ne pourroit plus être faite à personne pour quelque condition que ce fût. C'est le sujet du remerciement suivant. *(Note tirée de l'édit. de 1672.)*

MESSIEURS,

Si vous avez attendu de moi un remerciement qui réponde à la grandeur de votre bienfait ou à la dignité de cette Assemblée, je ne doute point que vous ne vous

repentiez bientôt de m'avoir si généreusement obligé. Mais si on peut dire des grâces que vous faites comme on a dit quelquefois de celles du ciel, qu'on les mérite quand on en reconnoît parfaitement la valeur, jamais homme ne les mérita mieux que moi, et vous ne fîtes jamais une élection plus judicieuse.

Je sais combien il est glorieux d'être membre d'un si noble Corps ; quelle utilité est jointe à cet honneur ; de quel plaisir cette utilité est accompagnée ; combien de défauts me défendoient d'aspirer à ces avantages ; combien d'obstacles **en la chose même** vous défendoient de me l'accorder.

Ces diverses considérations se présentent à moi sans cesse. Il n'y en a pas une qui ne m'arrête, qui ne me touche sensiblement, qui ne me donne pour vous, Messieurs, quelque particulier mouvement de reconnaissance.

Commencerai-je par la gloire dont me comble une si rare faveur ? Les Rois, les conquérants, et quelques-uns même de ces héros dont l'antiquité a fait des Dieux, ont pris autrefois à grand honneur d'être faits bourgeois de certaines républiques. Cependant, Messieurs, à le considérer comme il faut, un État, quelque florissant et quelque illustre qu'il puisse être, qu'est-ce autre chose qu'un amas de gens que l'intérêt et la nécessité seulement joignent ensemble, où règnent tantôt les richesses, tantôt la force et la violence, tantôt l'intrigue et la fourbe, et très-rarement le mérite et la vertu ? Certes, si la pompe extérieure ne nous éblouit,

et si nous n'en jugeons par les yeux plutôt que par la raison, autant que le sage est au-dessus de la multitude, l'esprit au-dessus du corps, et le désir de savoir au-dessus de celui de vivre, autant l'Académie est au-dessus de la République, autant l'honneur que vous m'avez fait surpasse celui dont se glorifioient autrefois et ces Rois et ces conquérants, et ces Dieux mêmes de l'antiquité. Et quand de ces réflexions générales je descends à de plus particulières, quand je me remets devant les yeux cette célèbre compagnie établie en la première ville du premier royaume du monde, formée par le plus grand ministre qui fut jamais, et protégée encore aujourd'hui par un autre qui, pour tout dire, ne pouvoit être plus digne de lui succéder; quand je me la représente composée de tant d'excellents hommes connus, estimés et admirés de toute l'Europe; quand je m'imagine que j'aurai à l'avenir une place au milieu d'eux et que je verrai mon nom parmi les leurs voler par tout l'univers et prendre part aux louanges immortelles qui leur sont dues, oserai-je dire, Messieurs? je doute si je veille ou si je dors, et si ce n'est point ici un de ces beaux songes qui, sans nous faire quitter la terre, nous persuadent que nous sommes dans le ciel.

Mais, Messieurs, ces beaux songes ne laissent rien après eux, au lieu que la gloire à laquelle vous m'appellez doit être bientôt suivie d'une utilité réelle et solide. Que sert-il de le dissimuler? Si dès mon enfance les belles-lettres ont été ma passion, si j'ai toujours re-

gardé l'art de bien écrire comme la fin et le dernier but de tous mes travaux, il ne m'étoit ni facile ni possible d'y parvenir sans la faveur que vous me faites. Il y a véritablement un petit nombre de gens extraordinaires que la nature prend plaisir à former, qui trouvent tout en eux-mêmes, qui savent ce qu'on ne leur a jamais enseigné, qui ne suivent pas les règles, mais qui les font et qui les donnent aux autres. Tels êtes-vous, aujourd'hui, Messieurs; tels ont été aux siècles passés quelques grands personnages de Rome et d'Athènes. Mais quant à nous, qui sommes d'un ordre inférieur, si nous n'avons que nos propres forces et si nous n'empruntons rien d'autrui, quel moyen qu'avec un seul jugement et un seul esprit, qui n'ont rien que d'ordinaire et de médiocre, nous contentions tant de différents esprits, tant de jugements divers à qui nous exposons nos ouvrages? Quel moyen, que de nous-mêmes nous assemblions une infinité de qualités dont les principales semblent contraires? que nos écrits soient en même temps subtils et solides, forts et délicats, profonds et polis? que nous accordions toujours ensemble la naïveté et l'artifice, la douceur et la majesté, la clarté et la brièveté, la liberté et l'exactitude, la hardiesse et la retenue, et quelquefois même la fureur et la raison? C'est beaucoup si la naissance nous donne une partie de ce qui est nécessaire pour ces grandes choses; nous devons recevoir tout le reste de l'institution; il nous faut avoir recours aux préceptes, aux exemples, à des amis, à des maîtres : et ces préceptes, ces exem-

ples, ces amis, ces maîtres, c'est parmi vous, Messieurs, que je me propose de les trouver. Que dirai-je maintenant de la douceur que je me figure dans vos conférences? Ceux que vous y admettez peuvent bien représenter en quelque sorte et l'honneur et le profit qu'ils en attendent; mais pour ce plaisir que vous apporte sans doute l'agréable commerce des bonnes choses, ce plaisir que la vertu jointe à l'amitié, que l'union des esprits et la conformité des désirs louables mêlent à toutes vos conversations, il faut, si je ne me trompe, le goûter pour le comprendre; il se sent et ne se peut exprimer. Je vous en prends à témoin, Messieurs; j'en prends à témoin ces heures qui coulent si vite et ces importunes ténèbres qui d'ordinaire viennent plutôt que vous ne voudriez vous séparer et rompre ces Assemblées.

Mais je m'arrête trop longtemps, Messieurs, à ce qu'il y a de moins particulier en votre bienfait. C'est ainsi que je devois vous remercier si vous aviez accordé cet honneur à mon mérite, à mes instantes supplications, à la nécessité de remplir votre Compagnie et d'obéir à vos réglemens. Maintenant que vous fermez les yeux à tous mes défauts, que vous prévenez et mes poursuites et mes espérances, que vous oubliez pour moi vos coutumes et vos lois, qu'il ne se présente point d'obstacle si grand que votre bonté ne le surmonte, avec quels termes et avec quelle éloquence, fût-ce la vôtre même, vous pourrais-je dignement remercier? Je veux bien ne point examiner

ici ces défauts que vous n'avez pas voulu considérer et qui vous devoient empêcher de penser à moi, et plutôt à Dieu que je pusse m'en corriger entièrement ou vous les cacher toute ma vie ! Mais je ne saurois me taire de cet excès, de cette profusion de vos faveurs, de cette forme de m'obliger pour ainsi dire contre toutes les formes. Je crains, Messieurs, d'en parler trop hardiment ; vous avez fait, ce me semble, en cette rencontre et plus que vous deviez, et plus que vous ne pouviez ; vous avez préféré en quelque sorte ma gloire à la vôtre, l'intérêt d'un particulier sans mérite à celui de tout votre auguste Corps. Je pensois, Messieurs, et vous l'avez cru peut-être, que ce seroit la principale matière de mon discours. Mais quelle apparence de m'étendre davantage sur un sujet où, si je veux me louer de votre bonté, je me vois presque contraint de blâmer votre indulgence, où tous mes remerciements seroient des reproches, où je ne saurois ni vous défendre sans orgueil, ni vous accuser sans ingratitude ? A la vérité, si l'Académie n'a jamais tant fait d'honneur à personne, jamais personne n'eut un si ferme et si véritable dessein de l'honorer ; si elle a violé pour moi ses propres lois, elle ne se plaindra jamais que je les viole ; mais je crains bien que toutes mes bonnes résolutions ne puissent pas excuser la sienne. Qui suis-je, Messieurs, pour faire qu'on ébranlât en ma faveur des fondements posés avec tant de jugement et affermis par l'usage de tant d'années ? Qui suis-je, que pour me donner entrée en ce sacré lieu, il faille, non pas ouvrir

les portes, mais, si je l'ose dire, en abattre les remparts et les murailles, comme on faisoit pour un Roi triomphant et victorieux ? La vanité m'emporteroit, Messieurs, si j'allois plus loin ; je sens cette douce confusion de pensées que donnent la joie et la reconnoissance, et toutes les autres passions agréables, quand elles sont au plus haut point : et dans ce désordre de mon esprit, tout ce que je puis, c'est de reprendre mes propres paroles, et de finir de même que j'ai commencé, et de m'écrier pour toute conclusion : « Si vous avez attendu de moi un remerciement qui répondit à la grandeur de votre bienfait ou à la dignité de cette Assemblée, je ne doute point que vous ne vous repentiez déjà de toutes les grâces que vous m'avez faites ; mais si c'est les mériter que d'en reconnoître parfaitement la valeur, jamais homme ne les mérita mieux que moi, et vous ne fites jamais une élection plus judicieuse. »

II.

DISCOURS

PRONONCÉ LE 17 NOVEMBRE 1653

PAR M. PELLISSON,

Lorsqu'il fut reçu à la place de M. de Porchères.

MESSIEURS,

J'aurois souhaité de ne voir jamais mourir pas un de messieurs les Académiciens, et de demeurer toute ma vie supernuméraire, ce qui ne m'étoit que trop glorieux; mais puisqu'il en devoit arriver autrement, je me réjouis de voir que cette illustre Compagnie confirme aujourd'hui la grâce qu'elle m'avoit déjà faite, et qu'elle n'en a point été détournée ni par les défauts qu'elle a pu remarquer en moi depuis que j'ai l'honneur d'assister à ses assemblées, ni par les divers murmures qui ont été excités de tous côtés contre ce misérable livre, qui, tout innocent qu'il est, n'a pas eu certainement le bonheur de satisfaire également à tout le monde. Je me

sens obligé, Messieurs, à vous protester de nouveau que, ni en le composant, ni en le publiant, je n'ai jamais eu d'autre pensée que de servir la Compagnie, d'obliger tous les particuliers qui la composent, d'honorer le Protecteur mort, de rendre tout ce que je devois au mérite et à la qualité du Protecteur vivant.

A cette protestation, Messieurs, j'en ajoute une autre, qui est que je n'imiterai point ceux qui ne témoignent de l'ardeur pour leurs maîtresses que durant les fiançailles et qui s'en dégoûtent le lendemain de leurs noces. Vous me verrez redoubler mon assiduité et mes soins, et, par les devoirs que je rendrai, et à tout le Corps en général, et à chacun de vous, Messieurs, j'essayerai de vous faire voir que dans une âme qui n'est pas tout à fait mercenaire, le souvenir et la reconnoissance d'un bienfait reçu ont encore plus de force que n'en avoient le désir et l'assurance de le recevoir.

III.

COMPLIMENT

POUR L'ACADÉMIE FRANÇOISE

A MONSEIGNEUR LE CHANCELIER!

Lorsque les sceaux lui furent rendus, prononcé le 6 janvier 1656.

MONSEIGNEUR,

L'Académie est trop sensible à toutes vos grâces pour ne l'être point à vos prospérités. Le respect que nous avons pour Votre Grandeur ne peut à la vérité ni augmenter ni diminuer. En cela tous les temps nous sont égaux, car ils le sont à votre vertu; mais quant à notre satisfaction et à notre joie, nous confessons, Monseigneur, qu'elle dépend de votre fortune. Ce que le Roi vient de rendre à vos grands services, nous pensons l'avoir reçu. Votre gloire est la nôtre; si vous la regardez sans émotion, nous vous admirerons, Monseigneur, mais nous ne saurions vous imiter.

Souffrez que nous en soyons plus touchés que vous, et qu'on reconnoisse à cette marque à quel point nous sommes tous, en général et en particulier, vos très-humbles, très-obéissants et très-fidèles serviteurs, etc.

IV.

PANÉGYRIQUE

DU ROI LOUIS QUATORZIÈME

Prononcé dans l'Académie française.

Le troisième février 1671, l'Académie étant extraordinairement assemblée en présence de Monseigneur Séguier, chancelier de France, son Protecteur ; après que messire François de Harlay de Champvalon, archevêque de Rouen, nommé par Sa Majesté à l'archevêché de Paris, a été reçu en l'une des quarante places d'Académicien, vacante par la mort de feu messire Hardouin de Péréfixe de Beaumont, archevêque de Paris, autrefois précepteur du Roi, et a remercié la Compagnie par un discours très-éloquent, mêlé des louanges de Sa Majesté, Paul Pellisson Fontanier, se trouvant Directeur, a dit :

MONSIEUR,

Cette assemblée extraordinaire, ce concours de nos Académiciens, leurs yeux, leur visage, leur attention, leur silence même, vous ont déjà dit combien ils se sentent honorés de votre présence et touchés de vos

bontés. Mais ils attendent de moi quelque chose de plus et veulent que je parle, beaucoup moins pour la nécessité que pour l'éclat, en un jour que nos registres marqueront à l'avenir entre les plus grands et les plus solennels. Je ne vois pas un de mes Confrères, maintenant ravis de se pouvoir dire les vôtres, qui, par un zèle très-juste pour vous, mais trop injuste pour moi, ne s'imagine que je dois dire tout ce qu'il pense, et le dire avec son esprit, ses lumières et sa délicatesse, que je n'ai pas.

Les uns se promettent que, pour la gloire de l'Académie, je relèverai votre auguste caractère, plus relevé de lui-même que tous les discours humains ; les autres ne doutent pas que je ne fasse valoir le sang illustre, les alliances des maisons souveraines, les honneurs et les emplois, et, ce qu'on ne peut oublier en ce lieu, les lettres si souvent et si heureusement jointes aux armes, dans les grands hommes dont vous sortez. Ceux-ci s'arrêtent principalement aux qualités personnelles, soit celles de l'honnête homme, soit celles du prélat, également accomplies en vous ; ceux-là en particulier, au profond savoir, à qui l'âge même n'a pas été nécessaire ; un grand nombre à l'adresse judicieuse mêlée de douceur et d'autorité qui se rend, toutes les fois qu'il le faut, maîtresse des assemblées, des compagnies et des peuples mêmes pour leur utilité propre et pour celle de l'État ; tous ensemble, à cette éloquence de toutes les sortes, tantôt privée, tantôt publique, tantôt préparée, tantôt soudaine, toujours assurée de persua-

der ou de plaire, et dont vous venez de renouveler l'idée, si belle, si vive, si noble dans nos esprits.

Pour moi, Monsieur, je connois, j'admire, je sens comme eux tous ces avantages et mille autres que nous pensons posséder nous-mêmes en vous possédant. Mais quand ils m'auroient prêté toutes leurs voix pour faire éclater de si grandes choses autant qu'elles le méritoient, je ne sais si le concert de tant d'éloges, quelque juste et quelque harmonieux qu'il pût être, ne blesseroit point vos oreilles pour être trop près de vous.

Ne pourrois-je point me soutenir par la nouveauté, et découvrir en quelque partie de l'art, pour ainsi dire, moins fréquentée, des louanges que votre pudeur écoutât sans peine, qu'elle ne pût refuser, qu'elle fût bien aise de publier elle-même ?

Ou je me trompe, ou j'entrevois quelque jour et quelque lumière à ce dessein ; car quand je regarde quelle est la main qui vous donne à nous, qui nous donne à vous ; quand je vois la place la plus importante du clergé françois, celle qui demande le plus toutes les grandes qualités, soit civiles, soit ecclésiastiques, vous être déferée à l'instant et sans hésiter, non point par l'ordre de la succession, ni de l'âge, ni par le hasard, ni par la cabale, mais par le jugement et le choix d'un prince sage et habile s'il en fut jamais : je me persuadé que les louanges infinies et inépuisables d'un si grand Roi, encore que vous les écoutiez toujours avec joie, encore que vous les portiez vous-même plus haut que personne du monde, comme nous venons de l'éprouver,

retombent néanmoins toutes sur vous, vous reviennent et vous appartiennent désormais ; et qu'au lieu d'abandonner votre éloge, je le continuerai peut-être d'une manière plus noble, si je commence le sien.

Le plus fameux des anciens en l'art du panégyrique avoit à parler de la plus grande beauté du monde, célèbre par ses aventures, sortie, comme il disoit, du sang de leurs Dieux, reçue après sa mort entre les Déesses, et donnant sans cesse des marques de son pouvoir. Il passe légèrement tant de grands endroits, que chacun voyoit comme lui ; mais il s'arrête au jugement de Thésée, qui crut devoir tout entreprendre pour elle ; puis, décrivant en particulier toutes les autres actions de ce grand homme, les monstres domptés, l'injustice et la violence réprimées, les lois établies, les villes fondées ou délivrées de la servitude, il croit avoir assez élevé l'héroïne en élevant le héros.

J'essayerai, quoique avec un génie bien différent, quelque chose de semblable. Vous me le permettez, Messieurs. Il y a des temps et des matières au-dessus des lois ; il y a, vous le savez, des irrégularités plus heureuses que les règles mêmes. C'est d'ailleurs louer, selon nos coutumes, notre auguste fondateur Louis XIII que de parler d'un tel fils, la plus haute et la plus durable récompense qui ait été accordée sur la terre à sa sagesse, à sa tempérance, à sa justice, à sa piété ; c'est louer sans affectation et sans envie notre grand Protecteur présent, la voix, mais la digne voix d'un si grand maître, l'interprète aussi vénérable qu'éloquent et que

fidèle de ses pensées royales, le premier dépositaire de ses volontés et de son pouvoir ; c'est louer en même temps l'illustre Confrère dont nous réparons si heureusement la perte, qui a travaillé durant tant d'années à former, avec la nature, avec Dieu même, l'ouvrage le plus parfait que nous puissions admirer aujourd'hui ; c'est vous louer enfin, Messieurs, et tous les membres de ce Corps qui partagent si diversement et en tant de sortes, ou la confiance du Monarque, ou ses bonnes grâces, ou ses bienfaits, ou son approbation et son estime.

Ne pensez pas toutefois, Messieurs, que je veuille vous prévenir en sa faveur par cette espèce d'intérêt. Oubliez pour un peu de temps toutes les grâces que vous en avez reçues et toutes celles que les belles-lettres en reçoivent tous les jours. Ne vous souvenez plus que vous êtes nés François. Effacez même de votre imagination, si toutefois il est possible, cette bonne mine digne de l'empire, comme parloient les Anciens, cet air, ce port, cette majesté si douce et si redoutable, ce mélange d'humanité et de grandeur qui éclate dans ses yeux, qui échappe à tous les efforts de la peinture et de la sculpture, et qui s'imprime si vivement dans les cœurs. Il me suffit que vous connoissiez la France et que vous l'ayez connue autrefois. En quel lieu de cette vaste monarchie ne le trouverez-vous point lui-même plus grand que la monarchie et tel que je voudrois vous le pouvoir représenter ?

Je ne prétends pas cependant ne rien oublier d'une

si ample matière dans un discours d'aussi peu d'étendue que celui-ci, ni parcourir également avec vous toutes les parties de l'État. Au contraire, j'éviterai, Messieurs, je le déclare, plutôt que je ne chercherai dans mon sujet tout ce qu'on a le plus remarqué, le plus loué jusqu'à cette heure. Je passe à dessein une infinité de choses, dont chacune à part seroit tout l'ornement d'un panegyrique pour un prince moindre que le nôtre. Je laisse la Noblesse ou purifiée ou soumise aux ordres de la justice ; une partie du Tiers-État occupée aux travaux utiles, inconnus auparavant dans le royaume, et le partage des étrangers ; tout ce qu'il y a de plus difficile et de plus grand entrepris pour le bien du commerce, jusqu'à la jonction des mers, déjà si avancée, et qui passoit auparavant pour le vain discours des gens de trop de loisir ; le peuple en général soulagé ; la fécondité récompensée ; les procès abrégés ; les lois réformées ; l'économie servant à la magnificence et à la libéralité.

Mais ni le grand Archevêque que nous recevons aujourd'hui parmi nous, ni mes propres sentiments, ne me permettent de passer aussi légèrement sur l'Église, pacifiée depuis peu, florissante depuis longtemps par l'application du prince, par ses soins et par sa piété. Vous, Messieurs, à qui tous les siècles sont présents comme le nôtre et qui voyez avec douleur les vicissitudes humaines s'étendre à tout ce qu'il devroit y avoir de plus immuable parmi les hommes, jusqu'à la religion, jusqu'aux autels, remontez à huit ou neuf cents ans dans nos histoires, plus loin encore, presque jus-

qu'au temps heureux et malheureux tout ensemble des martyrs et de leurs miracles : vous ne trouverez point ailleurs, je ne crains pas de le dire, les premières places de l'Église remplies en France de plus excellents sujets, le mérite plus distingué par la récompense, l'indignité plus flétrie et plus éloignée par le mépris. Si quelqu'un en peut douter, qu'il regarde seulement les victoires non sanglantes que le travail, que le savoir, que la piété de nos prélats et de leurs troupes sacrées remportent à toute heure sur ceux que des temps tous différents et le malheur de nos pères avoient séparés de la foi. Heureux les captifs volontaires qui suivent avec joie le char de ce triomphe ! mais ingrats en même temps, ou obligés de reconnoître que, si c'est l'ouvrage des pasteurs, le choix des pasteurs est l'ouvrage du Roi, comme le Roi celui de Dieu même !

Je ne finirois point, Messieurs, si je ne me renfermois désormais dans quelques réflexions particulières, simples et abrégées sur les travaux de notre Monarque. Je veux bien, et il est juste, qu'on admire dans ses maisons royales la nature surmontée par l'art ; les fontaines, les canaux, ou plutôt les rivières et les mers, par des conduits souterrains, occuper la place des sablons stériles et des terres altérées ; mais qui ne l'admira lui-même infiniment davantage, si, par les voies plus secrètes, plus obscures et plus inconnues du gouvernement dont il est lui seul l'ouvrier, le conducteur et le maître, il a su corriger, surmonter et changer en mieux les mœurs, les inclinations et le génie de ses peuples ?

Vous avez vu, Messieurs, sous la régence d'une Reine très-pieuse, l'impiété se montrer quelquefois hardiment, aujourd'hui morte ou muette à la Cour.

Vous avez vu auparavant, sous le règne d'un Roi très-sobre, ce que nous ne voyons plus, l'excès opposé à cette vertu, passant du bas peuple aux personnes de qualité, déshonorer la France comme quelques-unes des nations voisines.

La fureur des duels, invétérée et confirmée par tant de siècles, étoit en notre seule nation un mal incurable, dont la guérison est maintenant si parfaite, que nous commençons à l'oublier avec le mal même.

Le commerce maritime étoit impossible aux François, incapables, disoit-on, de chercher un profit où l'on commence presque toujours par des pertes; où l'on ne s'avance que par le bon ordre, par la persévérance et par le travail. Ce commerce cependant, aussi bien que mille autres avantages, nous fait aujourd'hui autant de jaloux que nous avons de voisins.

En quel lieu du monde étoit-il autrefois plus permis et plus facile aux particuliers, en quel lieu du monde leur est-il aujourd'hui plus difficile et moins permis de ne point faire leur charge, d'abuser de leur autorité, d'être dispensés des lois, de se dispenser eux-mêmes de leur devoir?

Quelles histoires, quels livres, quelles nations et quelles langues n'ont parlé de l'insolence du soldat françois et du peu de discipline de nos troupes? Elles vivent maintenant, nous l'avons vu de nos yeux en Flandre, elles vivent même dans les villes conquises plus réguliè-

rement que leurs propres habitants, pendant que les sujets d'Espagne, tremblants, captifs et renfermés dans leurs murailles, n'osent les perdre de vue et s'écarter à la campagne par la seule crainte de leurs propres garnisons.

D'où viennent, Messieurs, tant de changements à la fois, et si remarquables? Y a-t-il quelque révolution extraordinaire, quelque conjonction et quelque constellation nouvelle dans le ciel? Dispensons-nous de l'observer : laissons-en le soin à ces nouvelles académies royales, filles ou sœurs de la nôtre, ouvrages encore de la même révolution, ou plutôt de la même main, si magnifique et si puissante. Ce qu'il y a de certain et d'indubitable, c'est que nos Rois sont nos astres ; leurs regards, nos influences ; leurs mouvements et leur conduite, la première source sur la terre de nos vices et de nos vertus.

Mais peut-être que le Roi dont nous parlons s'est borné lui-même au dedans de son État. Demandez-le, Messieurs, à toutes les nations du monde, à qui l'on peut dire qu'il est et qu'il a toujours été presque aussi présent qu'à nous, ou par la protection, ou par l'amitié, ou par la crainte, ou par l'hommage libre et volontaire que les plus éloignées rendent si souvent à sa réputation et à sa vertu.

Je ne puis encore, Messieurs, toucher ici que rapidement et, comme en courant, la matière de plusieurs volumes. Je ne dirai rien des victoires et des progrès avant la paix des Pyrénées, où sa modestie lui fait prendre bien moins de part qu'il n'en doit avoir. Il commence à gouverner lui-même, ayant désormais, pour

premier ministre, le génie joint au courage, au travail, au secret, à la fermeté, à la ponctualité et à l'exactitude. L'Espagne veut usurper sur nous, dans une cour voisine, une égalité injurieuse et qu'on ne lui peut jamais accorder : elle est aussitôt contrainte, ce qu'on n'avait jamais vu encore, de céder la préséance par une déclaration solennelle et publique. Dunkerque et la Lorraine cependant se réjouissent de revenir à l'empire françois. On viole à Rome la dignité d'un ambassadeur : le Roi en tire une double gloire, et de faire hautement réparer l'offense et de l'oublier. La pyramide, tout abattue qu'elle est par lui-même, subsistera deux fois dans l'histoire, monument de sa puissance et monument de sa bonté.

Un prince ecclésiastique, son allié ne peut dompter une ville aussi forte que rebelle, obstinée dans sa faute par un faux amour de religion et de liberté. Tout le parti protestant se doit émouvoir pour elle dans l'Empire. Elle se rend toutefois à la vue de nos troupes, ou plutôt au seul nom de notre Monarque, comme si elle venoit de voir tomber ses bastions et ses murailles, et chacun approuve ce qu'il n'a pu empêcher.

Le Turc est déjà bien près de Vienne avec cent mille hommes, il n'a plus de rivière qui l'arrête. Toute l'Allemagne tremble, presque toute la chrétienté. Six mille François d'une valeur héroïque le vont délivrer et dissipent cette épouvantable armée, méprisant leur vie par la noble ardeur d'obéir et de plaire à leur Roi.

Les Hollandois, ses alliés se trouvent pressés par un ennemi voisin et plein de vigueur : il les sauve avec

générosité d'un péril extrême, n'ignorant pas, mais ne mettant pas en compte ses intérêts à venir. Ils sont en même temps engagés en une guerre cruelle avec l'Angleterre : il se déclare pour eux comme il l'a promis ; il conserve néanmoins le pouvoir et l'autorité d'arbitre entre les deux nations, et se départ magnaniment de ses propres avantages pour leur donner la paix.

On refuse à la Reine ce que le sang et les lois lui donnent. Après avoir combattu par les raisons, le voilà qui marche à la tête de ses armées ; qui étonne les plus vieux et les plus sages capitaines par sa conduite, les plus braves et les plus déterminés soldats par sa valeur ; qui force, qui gagne, qui inonde places et provinces entières, comme un torrent que l'hiver même rend plus rapide, sans qu'il manque rien à sa gloire, que ce qui manque toujours à celle des héros : c'est qu'on se résout avec peine à leur résister et à les attendre, et que leur réputation laisse beaucoup moins à faire à leurs armes.

Mais ce torrent va noyer et ravager, comme l'on pense, amis et ennemis avec la même fureur. Il surprend à la vérité amis et ennemis, mais d'une autre sorte. Il se retire beaucoup au-deçà de ses justes bornes ; le conquérant est au-dessus de ses conquêtes ; ni ces belles et grandes possessions, ni les espérances infiniment plus belles et plus grandes, ne lui persuadent ou de violer ou d'éluder une parole donnée : rare exemple d'honneur, de modération et d'équité !

Parmi tant de prospérités et de triomphes, s'il faut que la fortune ou plutôt cette sagesse supérieure qui ne

semble aveugle qu'à l'aveuglement humain, le traite une fois ou deux, comme tout le reste des plus grands hommes, et ne se montre pas toujours également favorable aux bons desseins, on croiroit qu'elle ne veut humilier la nation que pour relever davantage le mérite du prince. Aussitôt que nos troupes, et nos troupes les meilleures et les plus fortes, séparées de la France par des mers et éloignées des yeux du maître, manquent à exécuter ses ordres, ou n'en peuvent recevoir de nouveaux, ce n'est plus ce que c'étoit auparavant. L'Afrique et Candie voient deux entreprises contre les infidèles, grandes, généreuses, pieuses à jamais, louables en tout ce qu'elles ont de lui, être néanmoins suivies d'un succès contraire, comme pour faire sentir aux François ce qu'ils savoient seulement jusques alors : que leurs victoires étoient beaucoup moins un effet de leur valeur, qu'un effet de sa conduite.

Qu'ajouterons-nous à cet éloge, Messieurs, ou plutôt qu'en pourrions-nous retrancher ? Ce prince ne seroit-il point, comme tant de princes, moindre que lui-même à ceux qui l'approchent ; autre en ses discours qu'en ses actions ; tellement attaché au devoir de Roi, qu'il en oublie tous les autres, celui de père, celui de particulier ; sans magnanimité pour ceux qui le servent ; sans considération et sans bonté pour tout ce qui est au-dessous de lui ; de difficile accès à ses peuples ; impatient du moins et chagrin par la multitude des occupations importantes, qui est de tous les défauts le plus pardonnable, et celui que les grands hommes surmontent peut-être le dernier ?

Rien moins, Messieurs. De près plus que de loin, on découvre à tous moments davantage sa véritable grandeur ; jamais que des sentiments, jamais que des expressions de roi. J'ai cru mille fois qu'il n'étoit pas né, mais qu'il avoit été fait notre maître, comme sans comparaison plus raisonnable que pas un de ses sujets. Quelque autre par une politique basse et maligne, mais qui n'a que trop d'exemples dans les histoires, porteroit envie à son successeur ou se contenteroit d'avoir mis au monde un prince en qui la nature lui représentoit déjà d'elle-même tous les premiers traits de ses propres vertus. Il choisit au contraire pour cette éducation royale tout ce qu'il peut découvrir de plus éclairé, de plus sage, de plus droit, de plus ferme, de plus généreux, de plus honnête, de plus capable, de plus savant, comme s'il n'y devoit plus penser lui-même ; il y pense comme si personne ne devoit le seconder dans ce travail, jusqu'à mettre par écrit pour ce cher fils et de sa main, les secrets de la royauté et les leçons éternelles de ce qu'il faut éviter ou suivre, non plus seulement père de cet aimable prince, ni père des peuples mêmes ; mais père de tous les Rois à venir ? Quel de nos Monarques a prévenu, comme lui, par ses libéralités et par ses grâces, les désirs mêmes des siens ? En quel temps a-t-on vu les présents plus magnifiques, les récompenses plus fréquentes ou plus grandes, même du fond de son épargne et de tout ce qu'il pourroit retenir ? Quel particulier remarquant aussi finement les défauts des autres, les a aussi humainement dissimulés ? Où est l'homme de sa cour, qui se plaigne d'un mot un peu moins con-

certé, ou d'une raillerie piquante? Qui est-ce qui n'en a point été écouté, et en tous lieux, avec patience et douceur? Qui est-ce qu'il n'a point obligé, même dans les refus? Qu'on me montre le malheureux et l'infortuné, qu'ai-je dit? qu'on me fasse voir l'importun et le fâcheux, à qui il ait jamais dit une parole dure et fâcheuse. Qui l'a jamais vu en colère, ou gémir sous le pénible fardeau qu'il porte, comme s'il le trouvoit plus grand que ses forces, ou perdre sa tranquillité propre, pendant qu'il conserve celle de l'État?

Je prends à témoin cependant les mains aussi laborieuses qu'habiles, nuit et jour occupées sous lui à l'exécution de ses grands desseins, s'il se passe rien, soit au dedans, soit au dehors du royaume, ni aux plus petites choses ni aux plus grandes, qui ne lui passe et repasse incessamment devant les yeux; si ce n'est point par lui que s'entretiennent en tous les climats du monde les négociations étrangères; que nos provinces sont calmes; que Paris a tous les jours plus d'abondance, plus de sûreté et plus de beauté; que les manufactures s'avancent; que les arts libéraux fleurissent, que les sciences triomphent; que les charges se remplissent; que toutes les grâces s'accordent; que les revenus de l'État se dispensent; que les troupes se conservent et s'exercent; que la mer se couvre de ses vaisseaux de guerre, et voit décharger nos marchandises où n'alloit auparavant que le seul bruit de son nom; que nos fortifications étonnent la Flandre; que la multitude, que la grandeur, et que la pompe des bâtiments royaux surprennent également le François et l'étranger; que les

spectacles passent l'imagination même, donnés au peuple, non comme autrefois par les Grecs et par les Romains, pour en acquérir l'empire, mais par un pur effet de magnanimité et de bonté ; s'il n'est pas vrai enfin qu'un seul homme, et par conséquent le plus grand des hommes, fait avec facilité ce prodigieux nombre de choses, que nous avons peine à retenir et à compter.

Il faut, Messieurs, que je contienne mon admiration dans quelque sorte de bornes. Émue et excitée qu'elle est par tant de divers objets, elle oublierait le temps et le lieu, elle passerait aux figures les plus hautes et les plus hardies ; j'appellerais comme en jugement devant vous les Rois de toutes les nations et de tous les siècles ; j'interrogerais comme présents, les plus grands de nos Rois, qui regardent sans doute du ciel avec plaisir et sans envie les merveilles de leur successeur. Je demanderais au Ministre même, qui a tant pris de soin de son enfance et de ses États, s'il eût attendu ce fruit de ses conseils ; s'il eût pu prédire ce que nous éprouvons ; et si l'on a passés vues les plus éloignées et les plus grandes. Consolez-vous toutefois, Cardinal illustre, vous qui pouviez ou égaler ou effacer tous les autres : ce n'est pas une honte d'être effacé par lui. C'est assez pour votre gloire d'avoir eu quelque part à la sienne. Mais vous, dont nous sommes plus particulièrement obligés à célébrer les louanges, premier protecteur et premier auteur de notre Société, génie tutélaire de ces assemblées, fameux cardinal de Richelieu, de qui la mémoire sera vénérable par toute la terre, tant que l'on parlera cette langue,

tant qu'il y aura des savants, tant qu'il y aura des ministres, et des peuples et des rois ; âme grande, âme haute, aigle dont je ne puis suivre le vol ; pouvez-vous suivre des yeux celui de Louis quatorzième et voir ce qu'il exécute aujourd'hui, sans avouer... Mais où m'emporte le mouvement de mon zèle ? Achevez, Messieurs, achevez, et que ce soit avec tout votre esprit, tout votre travail, toutes vos forces (car il en est besoin) ; achevez un jour pour l'honneur de la France et pour le vôtre, le Panégyrique que je viens d'ébaucher. Et puisque vous êtes témoins de ma foiblesse, soyez-le de ma passion ou, si vous voulez, de mon emportement ; et que s'il m'eût été possible, ébloui des lumières d'un si grand Roi, charmé de ses vertus, pénétré de ses bontés, j'aurois fait mille et mille fois davantage.

Vous, Monsieur, par qui j'ai commencé et par qui je dois finir : encore qu'il n'y ait sorte de gloire où vous ne puissiez prétendre, comptez toujours pour la plus grande de toutes, celle d'en être si particulièrement estimé. Chérissez cette Compagnie : et pendant qu'elle vous cède avec respect et avec joie tous les autres avantages, sans qu'elle en excepte même celui de bien parler, souffrez seulement qu'elle vous dispute celui de bien connoître le Prince, c'est-à-dire de le révéler et de l'aimer¹.

¹ Ce discours fut, dès son apparition, traduit en italien par l'abbé Regnier Des Marais, en latin par l'académicien Jean Doujat, en espagnol par l'abbé Pélicaut, et enfin même en anglais.

IV.

COMPLIMENT

POUR L'ACADÉMIE FRANÇOISE

Au même messire François de Harlay de Champvalon

SUR SON INSTALLATION EN L'ARCHEVÊCHÉ DE PARIS

Prononcé dans son palais archiépiscopal, le 22 mars 1671.

MONSEIGNEUR,

Voici le comble de notre joie : tous les académiciens, jusques aux moindres, ont triomphé de se voir en quelque sorte égaler à vous par cette qualité ; tous jusques aux plus grands, triomphent encore de vous voir au-dessus d'eux par celle de leur pasteur et de leur archevêque.

Présidez heureusement, Monseigneur, à un peuple dont les princes font une partie. Ce Roi lui-même, dont les louanges sont les vôtres, et sur lequel on ne se peut épuiser, tous les jours plus grand, encore qu'il semble ne le pouvoir devenir davantage ; ce Roi, maintenant

l'amour des étrangers, comme celui de ses peuples. l'admiration des nations les plus reculées, aussi bien que de ses propres Conseils ; qui pourroit les soumettre toutes ensemble, à qui toutes voudroient être soumises, n'aura point à l'avenir de plus grande gloire que celle de vous être soumis ; et sa piété, l'ouvrage du ciel, dont vous n'avez point jeté les fondements, mais où vous allez, avec saint Paul, bâtir, en grand architecte, d'or et de pierres, sera devant le ciel même, pour parler encore comme cet apôtre, votre espérance, votre joie et votre couronne.

Mais quel sentiment intéressé s'oppose à des pensées si agréables ? Quels mouvements ou de douleur, ou de crainte, les viennent troubler ? L'Église vous a prêté à l'Académie ; il faut, Monseigneur, que l'Académie vous rende à l'Église, qui va désormais vous occuper tout entier ; et si votre repos nous est cher, comment pouvons-nous en conserver seulement ou le souhait ou l'espérance.

Quelles veilles pourront suffire à tous ceux pour qui vous avez à veiller ? Quel patrimoine, ou public ou particulier, à cette foule d'infortunés, qui n'en ont point d'autre que le vôtre ? Qui sera foible et infirme parmi nous que vous ne le soyez avec lui ? A quoi vous servent vos propres lumières et votre propre pureté, s'il faut que vous répondiez de nos erreurs et de nos fautes ? Qu'importe que vous ayez tant contribué à pacifier l'Église ? Le plus difficile vous reste à faire, si l'aigreur et la division, bannies des assemblées, ne haussant plus la voix dans les chaires, n'éclatant plus dans les

livres, se cachent encore dans les cœurs et dans les esprits.

Comment accorderez-vous deux choses aussi nécessaires qu'incompatibles : la retraite et la vérité, la prière et l'action, le commerce des anges et celui des hommes ? Pour peu que vous soyez trop longtemps sur la montagne avec Dieu même, ce peuple se fera d'autres Dieux. Pour peu que vos mains s'appesantissent et cessent d'être élevées au ciel, nous succomberons dans la bataille ; un autre Amalec plus cruel et plus redoutable sera le vainqueur.

Toutes ces brebis vous suivent et connoissent votre voix ; mais chacune en particulier, par les soins dont elle vous accable, veut que vous donniez jusqu'à votre vie pour elle. Celles-ci vont périr si vous ne leur distinguez à toute heure l'herbe nourrissante d'avec le poison ; ces autres, blessées et languissantes, n'attendent pas seulement de votre main un appareil à leurs blessures ; mais même que vous les emporterez entre vos bras. Courez cependant après celles qui sont tout à fait perdues : ce n'est pas la centième partie de votre troupeau, mais elles vous doivent faire quitter tout le reste. De celles-là mêmes que le loup emporte si nous en croyons un grand pape de l'antiquité, il faut encore lui en disputer la toison ; il faut lui en arracher la dépouille toute déchirée et toute sanglante.

Et qui pourra fournir à tant de divers emplois, dont le nombre, dont l'importance, dont la nécessité nous fait trembler ? Vous, Monseigneur. Nous ne tremblons plus, car le passé nous en répond et nous en assure. Ce

seroient des difficultés, ce seroient des avis pour un autre; ce sont des éloges pour vous.

Ne reconnoissez-vous point vous-même sans que je vous le dise, dans la fidèle peinture de ce que vous allez faire, tout ce que vous avez déjà fait? Les actions sont les mêmes, le théâtre seulement en sera plus élevé et la gloire plus éclatante. Quelle félicité est la vôtre, d'avoir à employer d'aussi grands talents au plus grand usage qu'on en pouvoit faire, pendant que tant d'autres (et Dieu veuille que nous ne soyons pas du nombre) cultiveront incessamment leur esprit, sans en rendre jamais non pas la dîme, non pas la dîme de la dîme, à celui qui le leur a donné!

Mais si ce reproche tombe sur quelque particulier, et sans doute sur celui qui vous parle, un Corps qui a l'honneur de vous compter entre ses membres, ne le sauroit plus appréhender. Par vous, Monseigneur, et par quelques aussi illustres sujets, nous combattons pour la foi, nous rallumons la piété éteinte, nous réparons les ruines de l'Église, nous nous dévouons à Dieu, nous approchons de ses autels, nous touchons à ces redoutables mystères où les anges n'osent regarder, nous nous offrons éternellement nous-mêmes en sacrifice.

Si ce Corps a des parties et moins nobles et moins utiles, encore serviront-elles à relever le mérite des autres; encore pourront-elles le faire éclater par le discours.

C'est, Monseigneur, ce que vous devez attendre du moins de notre équité et de notre reconnoissance. Ou

nous ignorons l'art de rendre un témoignage fidèle à la vertu, et le commerce des siècles passés ne nous peut rien promettre de ceux qui sont à venir ; ou l'on saura quelque jour et même après nous, ce que nous venons vous protester aujourd'hui : qu'estimé, chéri, révééré de tout le monde, vous n'avez point trouvé ailleurs plus d'admiration, plus d'amour, plus de respect, plus de soumission que dans l'Académie française.

V.

HARANGUE AU ROI
SUR SES HEUREUSES CONQUÊTES

PRONONCÉE LE 22 JUILLET 1676

Par M. PELLISSON, alors Directeur de l'Académie.

SIRE,

Cette joie générale et publique du retour et des conquêtes de Votre Majesté ne peut éclater ailleurs, ni plus vivement, ni plus justement que dans l'Académie françoise.

Quand chacun revoit avec un nouveau plaisir un très-grand Roi, un très-bon maître, nous ajoutons par-dessus les autres un Protecteur très-auguste, qui n'a daigné prendre ce titre que pour nous. S'ils goûtent également le repos qu'on doit à ses travaux héroïques, nous joignons celui des Muses à celui de l'État. Si, parmi tant d'autres biens, la gloire immortelle de Votre Majesté, qui honore son royaume et son siècle, touche principalement les esprits, elle ne se répand pas seulement sur nous comme sur tous les François; elle est propre-

ment notre partage, l'objet de nos veilles, l'espérance de notre gloire même et de cette immortalité¹ que nous cherchons par nos écrits. Que nous serions heureux, Sire, si, dans ces communs devoirs, nos expressions nous distinguoient autant que nos sentiments! Mais c'est le propre de la grande admiration et de toutes les passions violentes de donner la voix aux muets et de rendre l'éloquence muette. Le peuple, jusqu'au plus bas, jusqu'à celui qu'on prendroit pour insensible, parle en ces occasions d'une manière si naturelle et si vive que nulle étude ne la sauroit imiter; ces Compagnies illustres, oracles de la justice, qui sembloient ne se devoir expliquer que par des arrêts, deviennent pour Votre Majesté fertiles en riches et brillants panégyriques; l'Académie, après avoir cultivé avec tant de peine l'art de bien parler, n'a point de paroles en un sujet si ample, presque réduite à honorer par sa confusion et par son silence ce qu'elle ne peut ni relever ni égaler par ses discours. Peut-être qu'une si vive lumière éblouit davantage ceux qui, comme nous, n'en détournent jamais leur regard. Peut-être que, devant également le tribut de nos louanges à toutes les grandes actions de Votre Majesté, à peine nous arrêtons-nous sur l'une, que toutes les autres nous rappellent et rendent nos efforts inutiles pour être trop partagés.

En effet, Sire, que laisser et que choisir dans cette abondance de matière et dans cette courte étendue de travail? Il est vrai qu'on nommera désormais Condé et

¹ A L'IMMORTALITÉ est la devise de l'Académie. (*Note du texte*).

Bouchain parmi les premières places du monde, par les circonstances et par les suites de leur conquête. Il est vrai que nous aurons éternellement devant les yeux la justesse du projet surpassé par celle de l'exécution ; l'armée ennemie deux fois accourue, non pas au secours mais au spectacle, vaincue sans avoir même l'honneur de combattre, contente d'admirer un Roi, soit qu'il se présente, soit qu'il se retire en bataille, toujours également maître de lui-même, des siens et des ennemis, et dont le cœur magnanime compte pour le premier fruit d'une si belle victoire de pouvoir se rendre plus facile à la paix ¹. Il est vrai enfin qu'on pense et qu'on sent encore, en parlant à Votre Majesté, tout ce qu'on pensoit, tout ce qu'on sentoit auprès d'elle en ce beau jour, lorsque, la voyant si libre dans un péril si proche, on condamnoit un moment avec tout l'État les mouvements trop généreux de son courage, un moment après on les louoit, on les admiroit, on les suivoit, on se tenoit pour assuré de vaincre avec elle. Mais, Sire, pour célébrer tant de grandes choses, faudroit-il oublier celles que la postérité n'oubliera jamais ? le mémorable passage du Rhin ; la même journée deux ans après revenue aussi triomphante à Besançon ; la Franche-Comté prise, rendue, reprise, toujours avec plus d'éclat ; les maximes de la guerre changées ; l'art inouï jusqu'à Votre Majesté d'attaquer et d'emporter presque en même temps les places les plus grandes et les plus fortes ; le

¹ Le Roi se relâcha aussitôt sur les préliminaires.

(Note du texte.)

torrent de ses premières conquêtes de Flandres et de toute l'Europe liguée contre elle, mais jusqu'ici pour faire trouver seulement à ses armes invincibles, avec beaucoup plus de résistance, beaucoup plus d'honneur.

En seroit-ce assez, et cacherions-nous dans ce tableau le débris encore fumant des flottes d'Espagne et de Hollande jointes ensemble, et l'infortune du plus fameux de leurs capitaines, digne en sa mort d'être honoré des éloges et des généreux regrets de Votre Majesté. Vou-droit-elle qu'on lui dérobat en cette seule campagne trois combats sur mer, qu'on peut dire qu'elle a gagnés elle-même, elle qui n'a pas seulement relevé et rétabli, mais presque tiré de rien les forces navales des François, comme pour faire revivre en nos jours toute la magnanimité des Romains¹, lorsque n'ayant encore ni flotte ni expérience de la navigation, instruits et excités tout ensemble par un seul vaisseau de guerre que la fortune fit échouer sur leurs côtes, ils entreprirent de disputer à Carthage et à toute l'Afrique l'empire de la mer qu'ils lui enlevèrent bientôt après ? Avec tous ces traits, combien s'en faudroit-il, Sire, que le tableau ne fût achevé, si nous ne voulions, comme peintres malhabiles, n'y représenter que du lointain, au lieu d'y faire régner et d'y toucher principalement les objets les plus proches. Nous le savons, Sire, on reverra longtemps

¹ Polyb., lib. I, sect. 20. Εξ ἧν καὶ μάλιστα σύνιδί τις ἂν το μεγα-
λέψυχον καὶ πρῶτον τῆς Ρωμαίων αἰρέσεως... κ. τ. λ. — On peut juger
par là, autant que par chose du monde, de quelle magnanimité
et de quelle audace les Romains faisoient profession, etc.

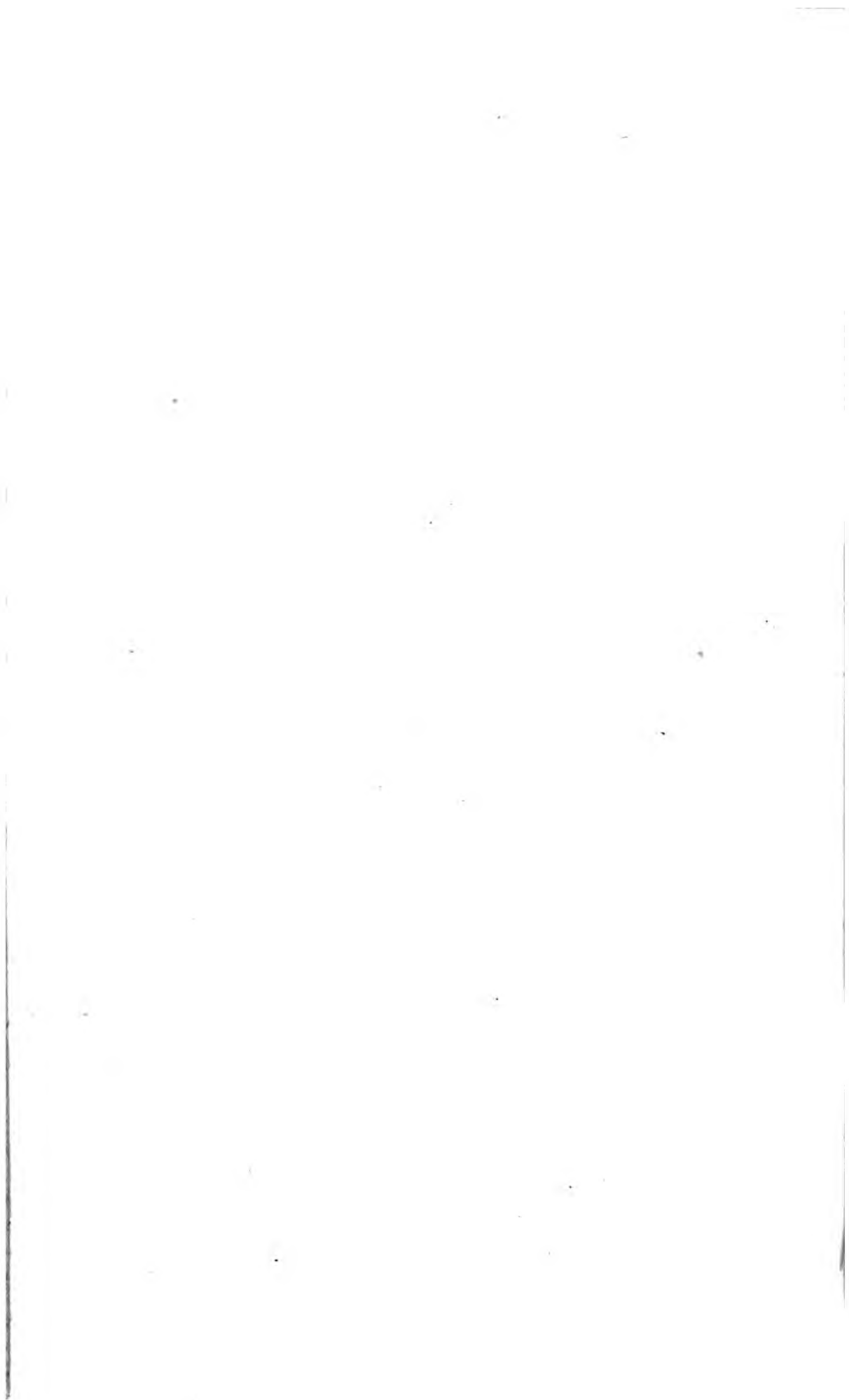
(Note du texte.)

après nous les traces de Louis le Grand ; on suivra non-seulement sur la carte et dans l'histoire, mais sur les lieux mêmes, ses marches, ses campements et les misérables cabanes qu'il a voulu habiter ; mais on ne le trouvera pas moins grand au milieu de ses États et dans ses palais magnifiques. Ici, sous un air serein et tranquille, il formoit ces foudres dont le bruit a retenti par tout le monde, et eux qui grondent encore sur le point d'éclater ; il préparoit pour ces fins que l'on croyoit impossibles les moyens sages et cachés, également surprenants au commencement de chaque campagne ; il interrompoit ses plaisirs pour écrire de sa main propre l'ordre et la suite de ce qu'il devoit exécuter ; il choisissoit, il marquoit les postes qu'il alloit occuper en Flandres, plus savants que ses ennemis mêmes dans leur propre pays. Ici, par un miracle, en vain attendu, en vain demandé au ciel sous nos plus grands Rois durant tant de siècles, il réduisoit la Noblesse à ne plus combattre que pour lui, à ne plus connoître de faux honneur ni de valeur criminelle. Ici, rien ne se faisoit que par ses ordres ; et quatre vastes abîmes, le détail des troupes, des finances, des affaires étrangères, du dedans du royaume n'occupoient qu'une partie de son esprit, pendant que ses lois (ses lois en effet, non seulement pour porter son nom, mais parce qu'il les faisoit lui-même) redressoient l'État, et que sa régularité dans tous ses devoirs, plus que la peine, plus que la récompense, nous enseignoit à remplir les nôtres. Ici il écou-toit tout le monde, toujours prêt, toujours attentif, et décidoit, plein d'équité comme de lumière, tantôt seul,

tantôt au milieu des plus sages, mais toujours avec leur admiration, les différends des particuliers, pendant que sa magnanimité, toujours mêlée de la même justice, nourrissoit les arts, distinguoit le mérite, redoubloit le prix des biens et des honneurs par la manière de les donner. Ici il savoit pardonner nos fautes, supporter nos foiblesses, descendre du plus haut de sa gloire dans nos moindres intérêts, tout à ses peuples, général, législateur, juge, maître, bienfaiteur, père, c'est-à-dire véritablement Roi.

Nos éloges, Sire, seroient toujours au-dessous de Votre Majesté comme nos remerciements très-humbles au-dessous de ses bienfaits. Que le Ciel qui nous l'a donnée prenne soin de nous acquitter envers elle; qu'il répande sur sa personne sacrée autant de grâces qu'elle en répand sur nous; qu'il abrège nos jours pour en ajouter aux siens et pour rendre son règne aussi long qu'il est glorieux! Nous ne pouvons faire de plus grands souhaits ni pour Votre Majesté ni pour nous-mêmes.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.



PIÈCES JUSTIFICATIVES.

EXTRAITS DE CHAPELAIN.

Nous sommes heureux de pouvoir donner ici de nombreux extraits des lettres de Chapelain ; malheureusement, M. Sainte-Beuve, qui a bien voulu nous les communiquer, ne possède pas toute cette correspondance si précieuse ; nous nous arrêtons, pour ce volume, à l'an 1644 ; mais notre tome second reprendra les extraits à partir de 1659. On verra qu'en beaucoup de cas ces lettres remplacent utilement les registres perdus de Conrart ; mais, plus indépendant que le Secrétaire officiel, l'auteur apprécie la portée de certains actes de l'Académie avec une singulière indépendance. Nous citerons notamment ce qu'il dit de Boissat, et de la lettre adressée par l'Académie à celui-ci, après son accommodement avec le comte de Sault.

I.

A M. GODEAU, A DREUX.

[8] décembre 1652.

« Vous viendrez donc assurément, et nous rendrez par votre présence le contentement que Dieu nous a retenu si longtemps ; vous nous rendrez même l'*Académie* de laquelle vous êtes le prince et le chef, chacun ayant remis à votre retour l'assemblée de nos conseils, et la tenue de nos états. »

II.

A M. DE BALZAC.

26 mars 1654.

« Ce serait ici le lieu de vous parler de l'*Académie* dont Monseigneur le Cardinal s'est depuis peu rendu le promoteur, et qu'il autorise de sa protection.

« M. de Bois-Robert s'étant offert avec une chaleur et une ambition extraordinaires de vous avertir de ce qui vous regardoit en cela, je craindrois de venir à tard, et de me faire une querelle avec lui, si je vous en entretenois à cette heure. Je suis de cette compagnie par grâce, et, par cet honneur, je trouve mes charges redoublées, ne jugeant pas qu'il me fût bienséant d'être de ce corps, et de ne pas contribuer à sa perfection tout ce qui seroit en ma puissance, si chacun y apporte autant de zèle que moi, je puis dire sans vanité que nous ferons quelque chose de mieux et de plus utile que toutes les Académies ensemble. A moins que de se proposer cet

avantage, je vous avoue que je tiendrois mon temps perdu ¹. »

III.

A M. DE BOIS-ROBERT.

3 août 1634.

« Je ferai savoir à ces messieurs que vous les aimez toujours, et que vous vous honorez du titre d'*Académiste*. »

IV.

A M. CONRART, A JONQUIÈRE.

21 août 1634.

« L'*Académie* est réduite au petit pied, et, si l'influence dure, il y a apparence qu'elle se réduira à néant : les trois dernières assemblées se sont passées sans rien faire, et, si celle que nous allons tenir tantôt est de même, il lui faudra changer de nom et l'appeler l'*Académie des fainéants*. Je vous garde une lettre que M. Maynard m'a écrite sur son sujet, qui vous surprendra aussi bien que moi. Je ne l'estimois pas capable d'une telle humilité, ni d'une si grande déférence. »

V.

A. M. MAYNARD.

Août 1634.

« Nous lûmes l'un et l'autre à l'*Académie* les termes honorables avec lesquels vous parliez d'elle, et fûmes ouïs avec ressentiment de tous. Il seroit long de vous réduire sa forme, et ce qui s'est passé depuis son institution. Ce qui la rend considérable, est l'approbation de Monseigneur le Cardinal,

¹ Voyez plus loin la réponse de Balzac.

et le mérite de ceux dont elle est composée. Le reste qu'on s'en est promis pourra être, et pourra aussi n'être pas. Quand il n'y auroit autre avantage qu'une fois la semaine on se voie avec ses amis, en un réduit plein d'honneur, je ne croirois pas que ce fût une chose de peu de consolation, et d'utilité médiocre. M. Racan est en cette ville, qui n'en manque point et confesse, avec sa bonté ordinaire, que les conférences qui s'y font ne lui sont pas inutiles, quelque excellent homme qu'il soit. »

VI.

A M. DE BOIS-ROBERT.

4 septembre 1634.

« Prenez patience cependant et, sitôt que votre temps sera fini revenez, et ne donnez pas le temps à la fièvre de vous arrêter dans votre mauvais pays. Peut-être trouverez-vous l'Académie plus échauffée qu'elle n'est, et les Académiciens en meilleure humeur de bien faire. La salle de M. Desmarest est, depuis six semaines, trois fois plus grande que d'ordinaire, et quand tout le monde y est assemblé, elle paroît comme s'il n'y avoit personne. En effet, c'est qu'il n'y a presque personne, et que, la pénultième fois, la Compagnie ne fut composée que d'un seul. Le bon M. Faret est un des plus négligents, ou plutôt un de ceux que les affaires en détournent davantage.

VII.

A. M. DE BALZAC.

Novembre 1634.

« Pour la dernière Académie, sans vous la prétendre faire aimer, je vous assurerai qu'elle n'est pas si étrange qu'on

vous la fait ; et qu'il a suffi que ce fût une nouveauté pour soulever force monde contre elle. Si néanmoins il eût été en ma liberté d'en être ou de n'en pas être, je vous avoue que je m'en fusse dispensé, et que sans la mépriser, toutes les fois que je me pourrai donner le temps qu'il faut, par considération, que je lui donne, je le ferai assurément, car je suis le plus accablé des hommes. Cela demeurera entre nous, s'il vous plaît. »

VIII.

A M. DE BALZAC.

25 février 1635.

« J'attends avec impatience l'édition de vos belles lettres, et la harangue que vous me promettez pour l'Assemblée, de laquelle je vous dirai qu'elle se rend tous les jours, et de plus en plus, honorable : s'accroissant de jour en jour de personnes de condition, en sorte que les aboiements du vulgaire cessent, et l'applaudissement demeure général. M. du Chastelet, M. l'abbé de Bourzé (Bourzéys) et M. Godeau ont déjà parlé chacun près de trois quarts d'heure ; c'est à notre ami M. de Bois-Robert à entretenir la Compagnie la première séance. J'ai même sentiment que vous pour quelques Académiciens ; mais ils y sont, et les choses ne sont plus en état d'être révoquées. Le temps purgera la Compagnie, mais vous l'illustrerez toujours, et elle tirera plus de gloire de vous seul que de honte de ceux qui y trouvent place indignement¹. »

¹ Voyez plus loin la réponse de Balzac.

IX.

A M. DE BALZAC.

Avril 1635.

« Le discours que j'ai fait à la compagnie est long et mauvais, deux raisons qui vous doivent détourner de l'exposer à une vue si délicate que la vôtre. C'est pourquoi j'attendrai des ordres plus précis de vous pour vous l'envoyer. »

X.

A M. DE BALZAC.

31 mai 1637.

« Pour l'Académie, elle languit à l'ordinaire; peu de gens s'y rendent aux jours réglés, et l'on n'y fait plus exercice de lettres. Elle en a néanmoins toujours le nom, et le premier promoteur de cette assemblée ne parle tous les jours que de l'homologation de ses privilèges. Après quoi, si nous ne travaillons comme des manœuvres, on nous dégradera et exilera. Les Muses françoises ne riment plus depuis un an que l'on leur a donné le bréviaire à traduire en prose. »

XI.

A M. DE BALZAC.

17 octobre 1637.

« Pour M. Bourbon, vous faites une chose digne de votre générosité d'oublier le passé, et de vouloir bien un accommodement dans lequel, à considérer les choses à la rigueur, vous pouvez prétendre de grands dommages et intérêts.... Je solliciterai M. de Vaugelas de s'acquitter envers cet ex-

cellent ennemi de la commission que vous lui aviez donnée ; et de mon côté j'agirai avec le même, car je ne l'avois vu, depuis qu'il étoit mon maître de classe, que quand il fit son entrée dans l'Académie, et le tout se passera comme vous le sauriez souhaiter. Je crois que le motif de la nomination de cette personne a été pour avoir dans la compagnie des gens formidables au Pays-Latin, s'il se soulevoit contre elle, comme l'on en a parlé... J'ai cent fois pensé aux lettres que le premier (Bourbon) vous a écrites, et que vous m'avez montrées ; mais il faut avouer qu'il est bon latineur. »

XII.

A. M. BOUCHARD, A ROME.

18 mai 1638.

« Il semble par votre lettre que vous croyez pouvoir être admis en votre absence. Je vous répéterai ici, si je ne vous l'ai déjà écrit, qu'on ne vous peut proposer pour cela que vous ne soyez présent, et qu'après l'avoir fait agréer à son Éminence, qui, par un ordre particulier, a voulu être consulté sur tous les prétendants, afin de fermer la porte à toute brigue et ne souffrir dans son assemblée que des gens qu'il connoisse ses serviteurs... Une place d'Académicien en France n'est pas un bénéfice, et son Éminence est assiégée de tant d'affamés, et qui attendent depuis si longtemps, que jusqu'ici nous n'avons vu aucun de notre troupe gratifié de pareil bienfait, si vous en exceptez M. de Bois-Robert. »

XIII.

A M. MAYNARD, EN AUVERGNE.

28 avril 1638.

« Le peuple se réjouit aux dépens de l'Académie, et s'en-

tretient d'une mauvaise comédie manuscrite où nous sommes la plupart introduits personnages, à ce qu'on dit, peu agréablement. Votre éloignement vous aura sans doute fait oublier par ce mauvais comique, et nous défrayerons la Compagnie sans vous. »

XIV.

A M. DE BALZAC.

20 juin 1638.

« *Qualche scioperato* s'est avisé de faire rire les crocheurs aux dépens de notre sénat littéraire, car il ne fait point rire les honnêtes gens. Il a fait une mauvaise farce où nous représentons tous, et jusques à M. le Chancelier même, ce qui a fait supprimer la pièce, parce qu'on menaçoit d'un voyage en Bastille celui qui s'en avoueroit le compositeur. C'est, à vous parler sérieusement, une maigre bouffonnerie et qui ne nous fait point de tort. Pour la compilation de Saint-Germain, elle est d'une matière plus sujette à censure, et je ne crois pas qu'elle ait été vue à Paris... »

XV.

A M. DE BALZAC.

5 septembre 1638.

« L'Académie *sta per tirar le calze*, tant elle est languissante et oiseuse. Vous avez oublié qu'elle ne se tient que les lundis. »

XVI.

A. M. L'ABBÉ DE BOIS-ROBERT.

27 septembre 1638.

« L'Académie languit sans vous, et nous nous aperce-

vons extrêmement de votre absence. Mais nous n'oserions vous trouver à dire, sachant que vous êtes utile auprès de la personne de notre maître commun, et que, dans le service que vous lui rendez, vous représentez celui que la Compagnie lui doit, et qu'elle a impatience de lui rendre. »

XVII.

UNE SÉANCE ACADÉMIQUE.

A M. DE BALZAC.

2 octobre 1638.

« Quant à M. de Vaugelas, l'histoire est qu'étant admis pour un quart dans une confiscation d'importance, mais qu'il fallait obtenir sur un homme qui ne vouloit point être pendu, comme il le poursuivoit, M. de Bois-Robert, entre les mains duquel ce criminel s'étoit jeté, lui en fit des reproches en pleine Académie, se plaignant qu'il vouloit ôter le bien et la vie au plus homme de bien qui fût en Normandie. Notre ami répondit qu'il le prioit de croire que c'étoit le plus méchant homme du monde. Sur quoi quelqu'un de la troupe dit agréablement, comme en admirant la chose, qu'il falloit que les méchants Normands fussent les pires de tous les démons, puisque le meilleur étoit le pire de tous les hommes. L'abbé insistoit pour le déconseiller de faire cette poursuite, en disant que l'affaire ne valoit rien du tout, et que l'homme étoit très-bon. Notre ami repartit qu'il le prioit de l'excuser, parce qu'il étoit assuré que l'affaire étoit très-bonne, et que l'homme ne valoit rien du tout; cette conférence fut une des meilleures choses qu'ait produites cette Assemblée. On s'en réjouit du consentement des parties, et

depuis nous en avons tourmenté notre ami au palais des Héroïnes (à l'hôtel de Rambouillet), sans qu'il s'en soit scandalisé. Le pis que j'y trouve est que l'affaire se trouve mauvaise, et le Normand homme de bien : si bien qu'il en a essuyé la raillerie, sans y avoir rien profité. Par ce narré, vous voyez que notre ami ne laisse pas d'être un bonhomme, encore qu'il se soit rendu persécuteur de chrétiens. »

16 octobre 1658.

« L'ayenture de l'abbé avec le courtisan malheureux est vieille de plus d'une année, et depuis, l'Académie n'a point produit de jovialité qui approchât de bien loin de celle-là : si bien que nous n'avons pas tant de sujet de nous louer de cette Assemblée que vous le croyez. Il est vrai qu'en récompense elle ne nous a guère donné de peine tout cet été, et nous pouvons presque dire que ses vacations ont commencé avec le mois de Mai, que Mars s'est échauffé (que la guerre a éclaté) à notre grand dommage. Et à vous dire le vrai, je l'aimerois bien autant suspendue pour une trentaine d'années, que continuée avec tous les divertissements qu'elle nous peut jamais fournir. Au reste, n'allez pas croire que la matière qui appointa contraire nos deux amis devant ce tribunal fut traitée avec aucune aigreur entre eux : ce qui en fut le meilleur est que les démentis étoient accompagnés de galanterie et de raillerie, et qu'il sembloit, en se plaignant l'un de l'autre, qu'ils s'entre-galantisoient. »

XVIII.

A M. L'ÉVÊQUE DE GRASSE (GODEAU) A GRASSE.

24 décembre 1658.

« L'Académie languit et perd le temps à l'ordinaire. »

XIX.

CHAPELAIN A M. BOUCHARD, A ROME.

6 janvier 1639.

« Vous devez être fort satisfait de la bonne relation que M. Voiture m'a faite de toutes les excellentes parties que Dieu a mises en vous, et estimer plus les louanges qu'il vous donne que si toute l'Académie françoise vous avoit paranymphe. Car, comme il a une délicatesse d'esprit qui, parmi nous, n'a pas sa pareille, et qu'il faut qu'une chose soit bien accomplie pour ne le choquer pas, nous avons remarqué que, sans être envieux, il est chiche d'éloges, et trouve souvent mauvais ce qui est dans l'approbation du commun.

« Le nom académique de M. Voiture est *il Negligente*, ou, si vous voulez, *il Trascurato*. Jamais homme ne fut moins à l'Académie que lui, et la vôtre des *Humoristes* se peut vanter de l'avoir plus vu en trois jours qu'il a été à Rome que la nôtre en quatre ans, qu'il y a que nous l'y avons reçu. Je vous dis ceci pour vous faire voir que vous vous êtes mal adressé pour savoir des nouvelles de l'Académie, et ce que l'on y fait. L'homme à qui vous parliez fut un des premiers à dire qu'il ne falloit faire ni dictionnaire, ni harangues, et à montrer par son exemple qu'il ne se falloit charger d'aucune de ces occupations. On ne laisse pourtant pas de parler sur divers sujets dans les termes que désire l'éloquence, et l'exercice ordinaire des Académiciens, aux jours d'assemblées, est l'examen rigoureux des pièces de ceux qui la composent, duquel on extrait des résultats pour la langue, qui en seront un jour les règles les plus certaines. Nous avons résolu de commencer le Dictionnaire aussi; mais sur ce que c'est un ouvrage de tout le Corps, les membres ne s'y portoitent que lâchement, pour ce qu'ils n'en attendoient ni hon-

neur ni récompense particulière, et les trois quarts regardoient ce travail comme une courvée (*sic*). Ainsi il est demeuré suspendu jusqu'à une meilleure saison ; et, afin que vous voyiez que je n'étois pas des lâches, et que j'eusse volontiers donné ce bien à mon pays, je vous envoie le plan que j'avois dressé, de l'ordre de Son Éminence et par le choix de la Compagnie, pour compléter ce Dictionnaire en la forme la plus parfaite et la plus utile qu'il se pouvoit, et je m'assure que vous jugerez, avec le cabinet de MM. Du Puy, que si nous avons suivi cette méthode, notre vocabulaire auroit quelque avantage par-dessus les Grecs, Latins et Italiens. Vous n'en donnerez, s'il vous plaît, point de copies, et nous manderez ce que vous y trouvez de manque ou de mauvais, car c'est un polyglotte comme vous à qui l'on doit demander avis sur ces matières. »

XX.

CHAPELAIN A GODEAU, A GRASSE.

14 janvier 1639.

« Vous pourriez vous moins étonner que l'Académie fût muette en un si beau champ de parler comme celui de la naissance de monseigneur le Dauphin, s'il vous plaisoit de penser qu'elle n'est pas des mieux à la Cour, et que Leurs Majestés ont l'esprit au-dessus de la poésie, de telle sorte que je crois avoir été un des plus heureux hommes du monde, que mes quatorze vers en aient reçu un favorable accueil, quand madame la Princesse s'avisa de les leur faire voir. Pour l'exercice de la troupe, il n'y a guère d'apparence de l'aller divulguer à un profane comme vous, qui tournez ses mystères en railleries, comme si vous n'étiez pas encore enrôlé sur son tableau. Vous n'en saurez donc autre chose, sinon qu'elle s'assemble chez l'abbé de Châtillon, naguère de

Bois-Robert, que l'abbé de Bourzeys y préside, que l'abbé de Cerisy n'y vient plus parce qu'on n'y harangue plus, et que l'abbé de Chambon n'y vient que pour travailler ses Bretons à l'ombre de son *Committimus*. »

XXI.

CHAPELAIN A BALZAC.

[15] janvier 1639.

« J'ai à vous dire du Suburbicaire ¹, qu'avec toutes les louanges qu'il a données à l'Académie dans son *Traité de l'Éloquence*, il n'a pu éviter qu'on l'accusât de l'avoir voulu blâmer, et il est malaisé que quand l'ennemi du *Car* ² sera revenu de sa campagne, où il est encore pour reculer les soldats de son parc aux chevaux, nous ne soyons sommés et interpellés de nous joindre tous contre lui, et de repousser à frais commun l'insulte faite à notre confrère. »

XXII.

CHAPELAIN A BALZAC.

30 janvier 1639.

« Je crois vous devoir dire une nouvelle qui ne vous déplaît pas, aimant le bon M. Vaugelas comme vous faites. Depuis huit jours en çà, j'ai entrepris de lui faire rétablir sa pension, et l'ai obtenu par l'intermédiaire de M. l'abbé de Bois-Robert, lequel, sur les propositions que je lui ai alléguées, a si bien gouverné son maître, que la chose s'est ache-

¹ La Mothe-Le-Vayer, qui demeurait dans un faubourg de Paris, le faubourg Saint-Jacques. — Voyez la Lettre de Balzac du 6 février 1639.

² M. de Gomberville.

vée au grand contentement de ses amis. Pour engager Son Éminence à cette générosité, nous lui avons fait promettre que M. de Vaugelas composeroit le Dictionnaire, à quoi il va travailler. Hier et aujourd'hui il a vu Son Éminence, qui l'a caressé et accueilli de telle sorte, qu'il ne tient pas dans sa peau. »

XXIII

CHAPELAIN A BALZAC.

6 février 1639.

« J'empêcherai bien que le sieur *Ubero*¹ ne soit guerroyé par l'Académie sur la question du *Car*, et j'ai préparé tout plein de bonnes raisons pour faire avorter le sénatus-consulte de la déclaration de guerre qui se minutoit contre lui, et pour faire rengainer aux Feneux (?) leurs habits et leurs verges, mais je ne suis pas assez puissant pour le remettre bien avec le sieur de Gomberville, et le parer de sa férocité. »

XXIV.

CHAPELAIN A BALZAC.

12 février 1639.

« Je ferai voir après demain en pleine assemblée à M. Bourbonius, l'endroit de votre lettre où vous le collandez. Cela fera pour lui d'être célébré par vous à la vue de tant de gens qu'il estime, et à vous il ne vous nuira point que tout ce monde voie que votre réconciliation continue, et que vous avez eu assez de vertu pour faire une amnistie du passé.

« A propos de l'Académie, vous saurez que le sieur *Ubero*, nonobstant son livre que l'on a voulu qui ait été fait

¹ La Mothe-Le-Vayer, qui avait écrit un livre sous ce nom. — Voyez, p. 373, la Lettre à Balzac du [15] janvier 1639.

contre elle, a été fait membre de son corps, qu'il a été proposé à Son Éminence, laquelle l'ayant approuvé, il ne reste plus qu'à le recevoir au serment, et à lui donner des Lettres. Même cooptation a été faite du sieur Esprit, et en même temps; de sorte qu'au lieu que vous n'aviez en eux que des amis, vous y aurez désormais des confrères. Car, Monsieur, afin que vous le sachiez, quoique vous soyez autant absent de l'esprit que du corps de cette noble Compagnie, nous vous tenons toujours pour présent, et vous y conservons vos droits comme si vous y rendiez un actuel service. »

XXV.

CHAPELAIN A M. DE CHIVES, OFFICIAL D'ANGOULÊME.

16 février 1659.

« Ces jours passés, il a fallu coucher de tout le crédit d'une des puissances pour donner entrée dans l'Académie à un homme qui se nomme Esprit et qui n'en manque pas...

« Vous voulez bien aussi que je vous dise que vous jugez trop avantageusement de mon crédit, de penser qu'il suffit de me donner cette commission¹ pour espérer qu'elle réussisse. A peine suis-je connu de vue de M. le chancelier...

« Et quant à ce que vous m'alléguez de l'heureux office que j'ai rendu à M. de Vaugelas, pour le rétablissement de sa pension, pardonnez moi si je vous dis que les choses ne sont pas pareilles. La pension de M. de Vaugelas est une pension, c'est-à-dire rien, quand il plaît à M. de Ballion, et il lui plaît presque toujours. C'est une pension à titre très-onéreux, et pour une chose longue et pénible à faire... J'ai eu pour fon-

¹ Il s'agissait d'obtenir du chancelier Séguier des lettres de conseiller d'État pour Balzac.

dement de mon entreprise la passion que Son Éminence avoit que l'Académie fût utile, et que ce Dictionnaire fût fait. »

XXVI.

CHAPELAIN A BALZAC.

23 février 1639.

« J'ai lu à M. Bourbon, devant le sieur de La Chambre et le conseiller d'État Priézac, hier, jour de la réception, l'endroit de votre lettre où vous louez les vers latins que je vous ai envoyés. Il fut estimé et célébré comme excellent, et le Père qui ne le veut point être ¹ s'en tint infiniment votre obligé. Le sieur Colletet reçut là même le compliment que vous lui adressiez ; mais ce fut dans un coin, hors de la portée des oreilles de tout le monde, pour éviter les conséquences. »

XXVII.

CHAPELAIN A BALZAC.

11 mars 1639.

« Je suis tout à fait de votre avis touchant nos deux pénultièmes académiciens (La Mothe-Le-Vayer et Esprit), et je vous avoue que le dernier me semble encore bien moins supportable que l'autre. Il y a en tous les deux à réformer sans doute ; mais celui dont je vous parle a les principes viciés, et nous le pouvons mettre entre les incurables. Cependant il plaît à ceux à qui rien ne devrait plaire qui ne fût bon, et il en reçoit des bienfaits qui seroient bien mieux employés à M. Silhon ou au seigneur *Tubero* même. »

¹ Voyez page 186 : — Nicolas Bourbon... « se retira dans les Pères de l'Oratoire ; mais il ne voulut être obligé à pas une des fonctions, ni même souffrir qu'on l'appelât Père. »

XXVIII.

CHAPELAIN A BALZAC.

26 mars 1639.

« Le besoin de louer et panégyriquer l'Académie ne me revient pas, surtout s'il ' le veut faire en françois, où je doute qu'il soit un fort grand personnage. Pour me le faire avaler plus doucement, il me dit qu'il vous avoit principalement regardé dans ce projet, et qu'après vous il n'avoit considéré personne que moi. Si bien que, si Dieu ne nous aide, nous allons être collaudés comme il faut. Mais si cela est inévitable, il faut prendre patience et tendre le cou. »

XXIX.

CHAPELAIN A M. BOUCHARD, A ROME.

26 juin 1639.

« Pour nouvelles je vous dirai qu'enfin à ma sollicitation, et, je puis dire, par mon industrie, l'Académie françoise est engagée à faire le Dictionnaire sur le plan que je vous ai envoyé, et que j'ai fait rétablir la pension de M. de Vaugelas, perdue et rayée depuis dix ans, pour y travailler et défricher les matières afin que la Compagnie se résolve. Nous sommes déjà bien avant dans l'A, et, sans cette guerre qui confond tout, nous l'aurions bien avancé en peu de temps, et mis en état de faire honneur et profit à la France. »

¹ Nous n'avons pu découvrir de qui il s'agit.

XXX.

CHAPELAIN A M. DE BOIS-ROBERT.

13 juillet 1639.

« J'ai cru vous devoir écrire, en mon particulier, sur le même sujet que vous écrit la Compagnie, sachant, par ce que M. de Bonair a fait entendre à quelqu'un de nous, qu'on ne vous choqueroit point en ne suivant pas l'affirmative, et connoissant, par mes propres expériences, que je vous puis dire toutes choses avec confiance et liberté.

« Vous saurez donc qu'après la mort du pauvre M. Camusat, la veuve s'étant résolue à continuer la librairie, et ayant même su que quelques-uns de la profession briguoient pour être reçus libraires de l'Académie en la place de son mari, sitôt que sa douleur lui permit de sortir, fut voir tous ces Messieurs chez eux, et les supplia de considérer qu'ils ne pouvoient avec justice écouter personne à son préjudice et à celui de ses enfants; que la loi lui permettant de continuer l'exercice de son mari et de jouir de tous ses privilèges, il n'y auroit point d'apparence qu'on lui voulût ôter celui qu'elle chérissoit le plus, et sur quoi elle fondoit principalement la subsistance de sa petite famille; que, sans reproche, son mari avoit servi la Compagnie et travaillé pour elle avec beaucoup de dépenses, sans en avoir jusqu'ici tiré aucun avantage; que son bien étoit en espérance et qu'elle pouvoit dire qu'il lui étoit acquis à elle et aux siens, par les respects et services qu'il lui avoit rendus en général et en particulier; que, se trouvant en état de continuer les mêmes services avec la même capacité et assiduité par l'assistance d'un cousin du défunt, nourri de sa main et stylé dans l'imprimerie et la correction des livres, homme d'ailleurs qui a des

Lettres et qui veut bien quitter l'étude de la médecine pour embrasser cette profession, elle ne sauroit croire que l'on voulût transporter à un autre un emploi si légitimement acquis, et si aisé à conserver en sa maison; qu'elle estimoit sa condition et celle de ses pupilles si considérable en cette affaire, qu'il lui sembloit que son bon droit parloit de lui-même et ruinoit toutes les prétentions de ses envieux; qu'en un mot, il s'agissoit de sa ruine, qui seroit une cruelle récompense de la passion que son mari avoit eu pour l'honneur et le service de la Compagnie, et partant, qu'elle nous conjuroit de ne nous rien laisser persuader à son désavantage par ceux qui la vouloient supplanter avec tant d'inhumanité, et qu'elle auroit l'honneur de vous l'écrire et prier de la protéger dans sa justice auprès de Monseigneur, de qui elle espéroit toutes sortes de grâces. Voilà en substance les choses qu'elle nous a dites à tous séparément, et que j'ai su depuis qui avoient touché de compassion tout le monde, sans qu'il y en eût un seul qui balançât à lui garder son inclination et à désirer que la chose lui demeurât, comme lui étant de droit acquis.

« Mais comme la Compagnie ne se donne la permission de rien déterminer, non pas même des moindres choses qui la regardent, sans un ordre particulier de Son Éminence, qui est l'unique règle de ses volontés, nous lui fîmes notre réponse conditionnelle, ne lui promettant rien que sous le bon plaisir de Son Éminence, la volonté de laquelle nous apprendrions de vous.

« Maintenant, Monsieur, nous apprenons de vous que son inclination est que M. Cramoisy¹ tienne la place du défunt, et à cela il n'y auroit rien à répliquer si c'étoit une inclination confirmée. Mais, comme sa bonté nous laisse la liberté de lui expliquer nos sentiments là-dessus, et que nous pensons

¹ Imprimeur du Roi, directeur de l'Imprimerie royale, etc.

voir la justice évidente du côté de la veuve sur les choses qu'elle a représentées, j'ai vu la Compagnie se disposer à faire à Son Éminence ses remontrances, avec très-profonde humilité et entière résignation à ce qu'il lui plaira d'en ordonner, ce qu'il lui semble qu'elle peut faire avec d'autant moins de crainte de déplaire à Son Éminence que nous avons tous cru qu'elle avoit montré cette inclination pour n'avoir pas été informée que le défunt laissât une veuve qui fût en état et en volonté de suivre sa profession, et que d'ailleurs M. Cramoisy a déclaré à M. de Bonair que si la veuve y pensoit et continuoit dans la profession, il ne prétendoit en cela aucune chose à son préjudice. En quoi il a témoigné qu'il étoit homme d'honneur, et qu'il ne vouloit pas faire à une pauvre veuve, chargée d'enfants, ce qu'il seroit marri que l'on fit à sa femme et à sa famille s'il lui manquoit, quoiqu'elle soit des plus accommodées. Je laisse à votre générosité d'agir dans l'intérêt de cette femme et de la Compagnie, selon que vous le jugerez à propos. Cependant je vous prierai de ne me point nommer en particulier, et de me croire toujours, Monsieur, Votre.... »

« A vous parler avec ma franchise ordinaire, M. Cramoisy a fait une action inhumaine de faire importuner Son Éminence pour obtenir cette place au préjudice de la veuve Camusat et de ses pauvres enfants, et, ayant ce dessein indigne d'un homme d'honneur, et que pas un de sa profession ne voudroit avoir eu, il s'est bien donné le garde de s'adresser à vous pour cela, jugeant bien que vous auriez été pour la justice, et que vous auriez dit à Son Éminence des choses ensuite de quoi il est indubitable que le protecteur des affligés, et particulièrement des veuves et des orphelins, auroit prononcé en faveur de celle-ci, et auroit commandé à l'Académie en cette occasion d'être bonne et généreuse à son imi-

tation. Je ne dis rien pour vous exhorter à travailler avec votre adresse ordinaire pour remettre les choses en leur premier état. Je vous connois dans l'âme, et, comme je suis assuré que vous avez pris vous-même le parti honnête, c'est-à-dire celui de l'honneur de Son Éminence et de la Compagnie en cette rencontre, je suis assuré que de vous-même vous agirez comme la raison et la prudence l'exigent de vous. Ce dont je vous supplie est que vous ne témoigniez point d'avoir reçu de lettre de moi là-dessus et de ne faire voir que celle de l'Académie à Son Éminence. Il importe que cela se passe ainsi pour moi, et après vous en avoir supplié comme je fais, je ne doute point que vous ne me fassiez cette grâce. Je suis tout à vous sans réserve. »

XXXI.

CHAPELAIN A M. DE BOIS-ROBERT, A SAINT-QUENTIN.

20 juillet 1659.

« Monsieur, — Il était impossible que l'équité de Son Éminence et l'amour que vous avez pour les choses honnêtes laissassent dépouiller la famille du pauvre Camusat d'un bien qu'il avoit si bien acquis, sitôt que vous auriez été averti de la disposition où est la veuve de continuer ses services à l'Académie. Aussi ne vous en écrivis-je pas la semaine passée comme d'une chose que je craignisse, mais seulement pour accompagner d'un billet confident les sentiments de la Compagnie, par lequel vous puissiez reconnoître que les très-humbles remontrances qu'elle faisoit à Son Éminence sur ce sujet partoient du cœur et n'étoient pas simplement pour satisfaire aux apparences. Je me réjouis, Monsieur, de voir que nos pronostics aient été véritables, et vous félicite d'avoir été l'instrument volontaire du raccommodement de cette affaire, qu'il n'est point fâcheux qui

eût été ruinée pour faire après plus éclater la justice de Monseigneur, votre humanité et charité, et la fermeté de la Compagnie dans les mouvements de raison et de vertu. Je ferai savoir à cette pauvre veuve l'extrême obligation qu'elle vous a, et je sais qu'elle la ressentira en personne bien née et qui connoît le bien qu'on lui fait. Je vous pourrois répondre aussi de la satisfaction qu'en aura la Compagnie, si M. Conrart ne le devoit pas faire en son nom, lorsqu'il lui aura communiqué votre lettre. — Je dis en son nom, prenant la plus grande partie pour le tout, car il y a apparence que ce ne sera pas au nom du faux-frère qui avoit fait agir M. Citoys en cette rencontre, pour l'intérêt de son ami, contre l'intérêt et l'honneur de la Compagnie.

« Au reste, vous pourriez toujours assurer Son Éminence de la continuation des travaux de M. de Vaugelas, qui fournit aux trois bureaux qui se tiennent toutes les semaines avec assiduité pour l'avancement du Dictionnaire ; et je vous proteste qu'il ne s'y peut rien ajouter, et que si l'ouvrage réussit un peu long, ce n'est pas par la négligence des ouvriers, mais par la nature de la matière qui, comme vous le savez par expérience, est épineuse et de grande discussion pour la bien traiter. En un mot, on n'y perd pas un moment, et Son Éminence le peut croire d'un homme comme moi, qui en ai été le promoteur, qui y donne le plus cher de mon temps, et qui en passionne l'accomplissement comme y ayant un plus particulier intérêt d'honneur que personne. »

XXXII.

CHAPELAIN A M. BOUCHARD, A ROME.

23 août 1639.

« J'ai vu avec satisfaction votre opinion sur la méthode

que vous voudriez que l'on suivît pour la compilation du Vocabulaire. Sur quoi je vous expliquerois la mienne, si nous n'avions point eu un ordre supérieur pour travailler suivant le plan que je vous ai envoyé; après quoi nous n'avons garde de croire qu'il y en puisse avoir de meilleur.

« Quant à la comédie satirique qui fut faite, il y a deux ans, contre l'Académie, il n'y a point eu d'homme assez hardi pour l'avouer, soit qu'il craignît le ressentiment des particuliers, qui pourtant n'en ont eu aucun, l'ayant méprisée comme une badinerie insipide, soit qu'il appréhendât le châtimement de l'ordre de son Fondateur et Protecteur, à qui ce petit attentat, pour sa propre considération, ne devait point plaire. Quelques-uns l'ont voulu donner à notre ami Saint-Amant, et la pucelle de Gournay l'a assuré à cent pour cent; mais ni elle ni eux ne l'ont persuadé à personne, et il s'en défend comme d'un crime ou d'un sacrilège. »

XXXIII.

CHAPELAIN A MADEMOISELLE DE GOURNAY.

18 septembre 1639.

« Vous êtes bonne de m'envoyer ainsi la paix; je la reçois de votre main, mais seulement pour les affaires générales; car pour nos différends particuliers, vous savez bien qu'ils ne sauroient finir, et que vous êtes l'irréconciliable ennemie de l'écorcheuse Académie. Je suis marri que vous ayez fait juger *pendant ce soir* par ce tribunal que vous ne connoissez pas. Outre que vous y avez été condamnée, vous leur donnez encore droit de vous y citer quand bon leur semblera, ayant fait cet acte de reconnoissance. »

XXXIV.

CHAPELAIN A M. BOUCHARD.

15 décembre 1639.

« J'ai lu et infiniment estimé les vers du seigneur Pollini et les vôtres, et je puis dire sans flatterie que ce sont deux chefs-d'œuvre en leur genre chacun. Ç'a été le jugement de tous nos lettrés d'importance à qui je les ai fait voir avec tout le soin que je dois prendre pour votre réputation, et ces lettrés ne sont pas moins que les Bourbon, les Sirmond, les Petaut, les Grotius et la fleur de l'Académie française, qui en ont fait un cas extraordinaire, au grand honneur de leurs auteurs. Un de ces Messieurs s'arrêta sur le mot de *reflorescit*, qu'il estima n'être pas du bon siècle, et sur la mesure des senaires qu'il dit n'être pas tout à fait bien observée. »

XXXV.

CHAPELAIN A M. LE MARQUIS DE MONTAUZIER, EN ALSACE.

30 avril 1640.

« Il faut... vous dire que *la Suffisance de votre aversion* (Voiture) a été mortifiée ces jours passés, et le sera encore à l'avenir par un ordre précis qui est venu de Ruel à tous ceux qui font part (partie) de l'Académie, d'avoir à opter dans trois jours, ou d'y donner ses soins et ses assistances régulières lorsqu'ils seront à Paris et qu'ils ne seront point malades, ou de faire place à beaucoup de personnes de considération qui demandent à y entrer. Et cet ordre sérieux, et témoigné par madame la duchesse d'Aiguillon, qui y étoit présente, a eu un tel effet, que notre homme s'est résolu de contraindre son libertinage, et de venir plutôt à l'Assem-

blée en enrageant que de la négliger comme il l'avoit fait, de peur d'attirer sur eux l'indignation de celui qui peut toutes choses. La nouvelle s'en est répandue partout où il est connu, et amis et ennemis s'en sont réjouis presque également, et lui en ont fait des huées qui le persécutent. L'Académie même ne s'en est pas abstenue, et s'est réjouie en sa présence et à ses dépens de l'avoir vu venir par force au lieu où il faisoit profession de ne point venir de son bon gré. »

XXXVI.

CHAPELAIN A M. VOITURE.

15 mai 1640.

« Mon homme vous porte un livre dont M. de La Mothe m'a chargé pour vous. C'est un présent qu'il vous fait en qualité d'Académicien. Par là vous voyez qu'encore que vous ne puissiez rien apprendre à l'Académie, vous ne laissez pas d'y pouvoir profiter, et de la sorte que je vois qu'on vous y estime, si vous y rendiez un peu plus de sujétion, non-seulement on vous y donneroit tous les jours des livres, mais je crois que l'on en feroit en votre honneur. »

XXXVII.

CHAPELAIN A M. BOUCHARD, A ROME.

23 mai 1640.

« L'Académie travaille toujours au Dictionnaire, et avance comme dans les compagnies, c'est-à-dire lentement. Entre plusieurs ouvrages des Académiciens, depuis deux jours il s'en est publié un de grand applaudissement, qui est les *Annales de Tacite* en françois ; j'entends les cinq premiers livres de la traduction de M. d'Ablancourt. »

XXXVIII.

CHAPELAIN A M. CONRART, A BOURBON.

12 juin 1640.

« ... Quand je vous aurois plus tôt su au lieu où vous êtes, je ne crois pas que je me fusse pu résoudre à vous donner de nos nouvelles qu'à présent ; car quelle nouvelle vous devois-je plus tôt mander que celle de la réception de notre ami dans l'Académie ? Et comment vous le pouvois-je plus tôt mander qu'à cette heure, puisque ce n'est que cette après-dînée qu'il a fait son entrée et qu'il s'est honoré de ce grade en l'honorant¹ ? Je ne vous oserois dire combien il a satisfait tout le monde, soit par sa mine, soit par sa modestie, soit par son éloquence, de peur de vous donner trop de regret de n'y avoir pas été présent. Et certes, vous avez bien manqué à vous-même aussi bien qu'à eux en cette rencontre, et je ne sais lequel des deux est le plus à plaindre en cela, ou lui de vous ; ou vous de lui. Mais il ne vous le faut point reprocher.... Si vous revenez bientôt, vous aurez bientôt la joie que vous avez manquée, car nous avons eu charité pour vous, et avons obligé notre orateur à mettre par écrit sa harangue, afin de la mettre à votre retour dans vos archives. »

XXXIX.

CHAPELAIN A BALZAC.

24 juin 1640.

« J'ai vu M. Ménagé, et nous avons fort parlé de vous. Il est toujours en fantaisie de vous aller faire visite, et Dieu

¹ Il semble qu'il soit question ici et dans notre extrait XLI^o de Perrot d'Ablancourt ; et cependant d'Ablancourt avait été nommé en 1637. Comment aurait-il tant tardé à prendre possession de son titre ?

sait quand cela sera ; combien il vous contera de nouvelles des savants et des ignorants, des candidats de l'Académie et de ceux *qui repulsam passi sunt* en ces derniers temps, dans la poursuite d'un lieu en votre célèbre Compagnie. »

XL.

CHAPELAIN A M. CONRART, A BOURBON.

27 juin 1640.

« Nous avons fait aujourd'hui de nouveaux officiers, et M. Gombaud, qui s'étoit opiniâtrément déposé du vicariat de la Chancellerie, par une justice de la fortune, s'est lui-même, en distribuant les billets, donné celui qui portoit le nom de Chancelier, dont vous auriez ri si vous aviez vu sa surprise. M. de Vaugelas s'est trouvé Directeur, qui feroit très-bien la charge s'il avoit la voix un peu plus haute. »

XLI.

CHAPELAIN A M. CONRART, A BOURBON.

4 juillet 1640.

« Je ne sais plus que répondre à l'Académie, où personne ne sauroit remplir votre place, qui est la seule qui n'y est point sujette à changement. Tous nos autres amis murmurent de votre long séjour à Bourbon¹, et disent qu'ils n'eussent jamais cru que vous les eussiez oubliés pour un verre d'eau. »

XLII.

CHAPELAIN A BALZAC.

8 juillet 1640.

« Je n'ai pas été moins scandalisé que vous et que tous

¹ Dans une lettre à Montausier du 14 juillet, Chapelain annonce le retour de Conrart à Paris.

nos autres amis de la mauvaise action de grâces que notre cher M. d'A....' a faite pour celle qu'il prétend avoir reçue lorsqu'il a été admis entre les académiciens françois. Mais personne n'a osé le détourner de cette tentation pour les sujets que vous pouvez penser ; et en tout cas, il en reviendra ce bien que ceux qui connoissent le mérite de notre ami prendront bonne opinion de cette Compagnie, voyant qu'un si homme d'honneur que lui s'en est presque tenu indigne, et que nous avons beaucoup accru son estime de l'y avoir bien voulu souffrir. J'ai été en mon particulier confondu de ce qu'il a voulu mettre à la fin de son épître, et ce qui vous y a choqué au commencement ne m'a semblé qu'une peccadille à comparaison. Je ne m'en plaindrai pourtant point ici, de peur que vous ne m'accusiez d'affecter de la modestie, et vous laisserai juger dans votre cœur si je n'ai pas occasion de me plaindre de lui....

« Pour le candidat, c'est le même abbé (d'Aubignac) qui, pensant avoir un pied dans l'Académie, *repulsam passus est* en faveur de M. Patru, votre ami et excellent avocat, à cause d'un libelle qu'il avoit fait contre la *Roxane* de M. Desmarests, qui avoit charmé les puissances. »

XLIII.

CHAPELAIN A BALZAC.

15 juillet 1640.

« M. d'Aubignac est M. Hédelin. M. Hédelin *autem* fut naguère précepteur de M. le marquis de Brézé, et est encore son domestique ; l'une de ses plus fortes ambitions a été d'entrer dans l'Académie, et il y avoit grande apparence qu'il eût été le premier reçu s'il n'eût point fait un libelle

¹ Voyez ci-dessus, p. 386.

contre la *Roxane* de M. Desmarets, où il blâmoit le goût de son Éminence et de madame d'Aiguillon, qui l'avoit estimée. Dans ce temps, M. Porchères d'Arbaud se laissa mourir, et plusieurs se présentèrent pour remplir cette place, le libelliste entre autres. M. Patru, notre ami et très-galant homme, l'obtint d'une commune voix, et le précepteur eut l'exclusion, dont *moult dolent fut et plaintif.* »

XLIV.

CHAPELAIN A BOISROBERT.

11 septembre 1640.

« L'Académie ne sait que c'est de vacations. On travaille toujours, et MM. de Bourzeys et de Porchères, redevenus Directeur et Chancelier, tiennent la main à l'avancement de l'ouvrage. »

XLV.

CHAPELAIN A BALZAC.

8 décembre 1649.

« J'ai fait voir à M. de Priezac l'éloge que vous avez fait de son dernier livre. Je l'ai fait voir aussi à l'Académie, qui l'a loué extrêmement, et qui en a regardé notre ami avec plus d'estime. M. le chancelier l'a vu aussi, et, sur cette occasion, a très-bien parlé de vous. »

A ces lettres de Chapelain nous croyons intéressant de joindre celles de Balzac, qui se rapportent au même objet ; nous ne les séparons point, parce que les lettres de Balzac ne correspondent pas toutes à celles de Cha-

pelain que nous possédons : des renvois serviront d'ailleurs à rattacher les réponses de l'un aux lettres de l'autre qui les auront provoquées.

LETTRES DE BALZAC RELATIVES A L'ACADÉMIE.

I.

22 septembre 1636¹.

Trouvez bon qu'aujourd'hui je n'agisse pas sérieusement avec vous. Je n'ai pu m'empêcher de rire de la belle nouvelle de votre lettre. Vous me mandez que vous avez été reçu par grâce dans l'Académie des beaux esprits. Et moi je voudrais vous demander qui a reçu les beaux esprits qui vous ont reçu ? D'où vient le principe de l'autorité et la source de la mission ? Qui sont ces grands personnages qui ont fait grâce à M. Chapelain ? De quelles contrées nouvellement découvertes viennent ces hommes extraordinaires, qui, pour faire grâce à M. Chapelain, doivent valoir un peu plus que M. le cardinal du Perron, et que M. le président de Thou. Dites-moi encore, s'il vous plaît, qu'est-ce que ce Directeur ? Qu'est-ce que * * ? Quoi que vous me puissiez dire là-dessus, j'ai peur que vous ne me persuaderez pas, et que j'aurai de la peine à adorer le *Soleil levant* (l'Académie), dont vous me parlez. On m'en écrit comme d'une comète fatale qui nous menace, comme d'une chose terrible et plus

¹ Cette date est certainement fautive, puisque la lettre de Balzac répond à celle que lui écrivit Chapelain à la date du 26 mars 1634.
— Voy. page 362,

redoutable que la sainte inquisition. On me mande que c'est une tyrannie qui se va établir sur les esprits, et à laquelle il faut que nous autres, faiseurs de livres, rendions une obéissance aveugle. Si cela est, je suis rebelle, je suis hérétique. Je vais me jeter dans le parti des barbares. Voici un grand mot, mais il est très-véritable. Vous êtes le seul que je puisse préférer à ma liberté : et s'il n'y a pas de moyen de vivre indépendant en ce monde, je vous prie que je ne reconnoisse, en prose et en vers, d'autre juridiction que la vôtre.

(*Balzac*, I, in-fol., p. 727, lettre XV.)

II.

30 septembre 1636¹.

Je vous crie merci de ma trop grande crédulité. Pardonnez-moi mes craintes et mes alarmes. Je redoute toute sorte de joug, et la tyrannie me fait peur dans l'histoire même d'Athènes et de Syracuse. J'avois été mal informé de l'état de votre Académie. Sans doute la peinture qu'on m'en avoit envoyée n'avoit été tirée d'après le naturel. Vous m'avez fait plaisir de me détromper, et je vois bien que cette nouvelle société fera honneur à la France, donnera de la jalousie à l'Italie; et, si je suis bon tireur d'horoscope, elle sera bientôt l'oracle de toute l'Europe civilisée. Je suis très-aise que M. le Garde des Sceaux et M. Servien en aient voulu être; mais je voudrois que quelques autres qu'on m'a nommés n'en fussent pas, ou, pour le moins, qu'ils n'y eussent point de voix délibérative. Ce serait assez qu'ils se contentassent de donner des sièges, et de fermer et ouvrir la porte.

Ils peuvent être de l'Académie, mais en qualité de be-

¹ Encore une fausse date. Cette lettre répond à celle de Chapelain de novembre 1634. — Voy. pp. 364-365.

deaux ou de frères-lais. Il faut qu'ils fassent partie de votre Corps, comme les huissiers font partie du Parlement. Mais peut-être que j'ai été encore trompé par la seconde nouvelle, et que ceux qu'on m'a nommés n'ont point reçu l'honneur qu'on m'a dit. Il y a de l'apparence que vous savez mieux choisir. En tout cas, je vous prie qu'il y ait deux ordres d'Académiciens, et souvenez-vous à la première séance de séparer les patrices d'avec le peuple.

(Balzac, I, in-fol., p. 728, lettre XVI.)

III.

10 septembre 1637.

J'ai peur que la dépêche du mois passé se sera perdue, et qu'il faudra la chercher dans les registres de Totyla¹. Ce n'est pas que ces sortes d'écritures vailent la peine d'être conservées, ni qu'il faille que mon oisiveté soit aussi exacte et aussi ponctuelle qu'une ambassade. Mais aussi, pourquoi refuser de la besogne aux ouvriers qui la demandent, et épargner des mains qui ne se lassent jamais? Le seigneur Totyla veut être employé, et ne se soucie pas sur quelle matière, pourvu que ce soit moi qui la lui fournisse. Il est grand dommage qu'il ne soit aux gages de l'Académie, et qu'il ne se trouve derrière messieurs, *cum stylo et pugillaribus*, à côté de notre cher Camusat. Si vous lui faisiez cet honneur, je vous réponds qu'il ne se perdrait pas une syllabe de toutes vos doctes conférences; je dis davantage, il sauroit recueillir les choses mêmes sur lesquelles il n'y a point de prise; comme qui diroit la bile jaune de M. ***, la gravité de M. ***, la noire de M. ***, les grimaces de M. ***, les branements de tête et les souris dédaigneux de M. ***. Un

¹ Nom du secrétaire de Balzac.

homme qui fait tout cela fera bien revenir au logis une dépêche égarée, et si les archives nous manquent, j'attends un miracle de sa mémoire. Pour être détrompé de mon erreur, j'avois besoin du dernier article de votre lettre. Votre avis confirme ou redresse toujours le mien.

(*Balzac*, I, in-fol., p. 758, lettre XXXIII.)

IV.

22 septembre 1653.

J'ai lu une bonne partie de l'histoire de votre ami et l'ai trouvée admirablement bien écrite ; mais la manière plairait-elle à tout le monde ? Que diront les rieurs, d'un dessein si nouveau et si surprenant ? Et notre excellent marquis ne sera-t-il point un des premiers qui s'étonnera de la publication de cette histoire si bien écrite ? L'historien m'oblige en plusieurs façons, et je vous prie de lui faire savoir ma reconnaissance. Il est vrai que j'eusse voulu qu'en deux endroits, où il me fait l'honneur de m'alléguer sur le sujet de M. de Vaugelas, il eût pris garde plus exactement aux épreuves des deux feuilles ; car l'un et l'autre passage est corrompu, et je n'entends point ce que me fait dire son imprimeur. Il est, au reste, plus éloquent historien que fidèle historien, pour le moins en ce qui regarde ma réception en l'Académie.

Voici ce qui en est, et dont il n'a pas été bien informé. M. de Boisrobert m'écrivit deux ou trois fois touchant cette nouvelle institution, et me représenta par mille belles raisons, et dans le style du monde le plus sérieux, qu'il falloit que je fusse un des confrères.

Je répondis à ces lettres, et tournai toujours la chose en raillerie, étant alors dans les premières ferveurs de la solitude, et lui témoignai que mon dessein était d'être tout seul

de mon ordre, et que ce dessein étant un vœu, il n'y avoit point de société dans laquelle je pusse ni voulusse entrer, fût-elle plus illustre que celle des Argonautes, qui étoit composée de princes et de demi-dieux. M. de Boisrobert ne goûta pas ce langage, et fut fâché que son sérieux m'eût donné sujet de rire; il m'écrivit une dernière lettre, qui me menaçoit de la part de M. le Cardinal, et me signifioit en termes exprès, que je déplairois à son Éminence, si je méprisois sa fondation, et si je ne faisais à l'Académie un compliment par écrit. Je ne répondis point à ces paroles menaçantes, et me résolus plutôt à encourir l'indignation de Son Éminence (j'étois sur le point de sortir du royaume pour d'autres raisons) qu'à écrire une lettre qu'on vouloit me faire écrire par force. Ensuite de mon silence, il se passa quelque temps sans que je reçusse des nouvelles de Paris. Mais cinq ou six mois après, m'imaginant que le Cardinal étoit occupé ailleurs; que M. de Boisrobert diverti, que l'Académie triomphante et dans les plus beaux jours de sa gloire, avoient oublié un villageois, qui ne connoissoit pas sa bonne fortune; un ami arrivé nouvellement de la cour me vint dire à Balzac que j'étois de l'Académie, et qu'il avoit vu mon nom dans le soleil du petit bonhomme M. de la Peyre¹. Voilà la vérité de la chose, et s'il a présenté à l'Académie une lettre de ma part, il faut qu'elle soit de même fabrique que celle que j'écrivis à M. le duc de Beaufort, dans les premiers troubles de Paris. Vous voyez par là, mon cher Monsieur, combien nous doit être suspecte la foi des anciens et des étrangers, et ce que nous devons croire des histoires des Grecs et des Perses.

(Balzac, I, in-fol., p. 982, livre XXVI.)

¹ Voyez ci-dessus, p. 155.

V.

3 novembre 1653.

Quand j'ai tourné en raillerie le sérieux de M. de Boisrobert, ni vous ni mes autres amis n'avez point eu de part à cette raillerie. Il ne m'avoit point informé de la vérité de la chose; il ne m'avoit rien écrit de l'établissement et des premiers confrères de l'Académie. Il me parloit seulement, en termes vagues et généraux, *d'une Académie des beaux esprits*, et m'ordonnoit d'écrire une lettre pour demander d'y être reçu. Ne sachant alors autre chose que cela de l'Académie, je crus en pouvoir rire innocemment avec M. de Boisrobert.

(Balzac, I, in-fol., p. 984, livre XXVI.)

DE L'OPPOSITION

FAITE A L'ÉTABLISSEMENT DE L'ACADÉMIE ¹

Et de son influence sur la Chaire et le Barreau.

Nous avons inutilement cherché, dans différentes copies ou extraits des registres du Parlement à cette époque, la trace des discussions auxquelles donna lieu la fondation de l'Académie française; il n'y est question de l'Académie, ni en 1635, ni en 1636. — Dans la précieuse collection des registres du Parlement donnée par le roi Louis-Philippe à M. Dupin, et par celui-ci à la Bibliothèque de l'ordre des Avocats, on lit, à la date du 3 juillet 1637 :

« Ce jour, les Grandes Chambres, Tournelles et de l'Édit assemblées, délibérant sur les Lettres du Roi concernant une Académie de l'éloquence françoise, l'heure a sonné et a été la délibération remise au premier jour. »

Du 9^e dudit mois.

« Vu par la Cour, les Grandes Chambres, Tournelle et de l'Édit assemblées, les lettres patentes données à Paris, au mois de janvier 1635 et signées : LOUIS, et sur le repli : *par le Roi*, DE LOMÉNIE, et scellées en lacs de soie, sur double queue de cire jaune, par lesquelles et pour les causes

¹ Voyez page 40.

y contenues ledit Seigneur autorise, permet et approuve les assemblées et conférences de l'Académie françoise, veut qu'elle se continue désormais en la ville de Paris, sous le nom de l'Académie françoise; que son très-cher et très-amé cousin le cardinal, duc de Richelieu, s'en puisse dire et nommer le chef et protecteur; que le nombre en soit limité à quarante personnes, qu'il en autorise les officiers, les statuts et règlements, sans qu'il soit besoin d'autres Lettres, confirme dès à présent, comme pour lors, tout ce qu'il fera pour ce regard, veut pareillement que ladite Académie ait un sceau et que ceux d'icelle Académie soient exempts de tutelles et curatelles, guets et gardes, avec le droit de *Commitimus*, ainsi qu'il est plus au long porté par lesdites Lettres, conclusions du Procureur du Roi, et tout considéré :

« LA COUR a ordonné et ordonne que lesdites Lettres seront registrées au Greffe d'icelle pour être exécutées selon leur forme et teneur, à la charge que ceux de ladite Académie ne connoîtront que de l'ornement, embellissement et augmentation de la langue françoise et des livres qui seront par eux faits et par autres personnes qui le désireront et voudront. »

— La fin seule du texte de cette délibération avait été donnée par Pellisson. Voltaire a cherché, dans son *Histoire du Parlement de Paris*, la cause de l'opposition formée par ce Corps à l'établissement de l'Académie françoise; il l'explique ainsi :

« Les uns crurent qu'après un arrêt rendu en faveur de l'Université et d'Aristote, cette Compagnie (le Parlement) craignait qu'une société d'hommes éclairés, encouragée par l'autorité royale, n'enseignât des nouveautés. D'autres pensèrent que le Parlement ne voulait pas qu'en cultivant l'éloquence, inconnue chez les Français, la barbarie du barreau ne devînt un sujet de mépris. D'autres enfin imaginèrent que le

Parlement, mortifié tous les jours par le Cardinal, voulait à son tour lui donner des dégoûts.....

« Si le Parlement différa une année entière d'enregistrer les Lettres, c'est qu'il craignait que l'Académie ne s'attribuât quelque juridiction sur la librairie. »

Il est surprenant que Voltaire ne rappelle même pas la raison donnée par Pellisson, et qui nous semble être la vraie, savoir : la crainte qu'avait le Parlement de voir s'élever une Compagnie rivale qui lui disputât l'autorité.

Il n'est pas moins étonnant qu'il ait accueilli ce bruit absurde qu'on craignait, en admettant une Académie destinée à perfectionner la langue, de rendre ridicule la barbarie du barreau, comme si cette barbarie eût été une nécessité ! — Que l'Académie se soit ou non proposé la réforme du barreau, il est certain que la réforme eut lieu là comme dans les chaires des prédicateurs, et l'on ne peut douter que le zèle des premiers Académiciens n'y ait puissamment contribué.

L'Académie ne manqua pas du reste de signaler cet heureux effet de son influence ; ainsi, dans le discours que prononça l'abbé Tallemant le jeune, le 27 mai 1675, sur l'utilité des Académies, nous trouvons ce passage :

« C'est une commune ingratitude du vulgaire de ne rechercher jamais la première source du bien, et de ne s'attacher qu'à ce qui lui est le plus proche et le plus sensible. Demandez quelle est la cause de la politesse du langage et des mœurs, et d'où vient que la France est maintenant si remplie de science et d'esprit : fera-t-on l'honneur à l'Académie de lui en attribuer quelque chose ? Cependant, Messieurs, il est vrai de dire que tout ce qu'il y a d'éloquence dans la Chaire et dans le Barreau, toute cette pureté de langage qui est répandue dans les écrits des particuliers, et cette justesse de style qui

est presque universelle dans le royaume, sont venues insensiblement des conférences de l'Académie. Je dis encore plus. C'est elle qui, en bannissant les métaphores et les pointes ridicules, a formé le goût et donné de l'esprit presque à tout le monde ; et enfin il est aussi vrai que la politesse et l'amour des sciences et des arts et mille autres biens sont dus à l'Académie, comme il est vrai pareillement que l'Académie doit toutes ces choses, et se doit elle-même, au Monarque glorieux que le ciel nous a donné. »

Dans le passage suivant d'un discours de Charpentier, répondant, comme directeur, à M. de Caillères et à l'abbé Renaudot, le jour de leur réception, les mêmes effets sont attribués non plus à l'Académie, parce qu'elle a le roi pour protecteur, mais au roi parce qu'il protège l'Académie : on voit par quelle association d'idées.

« Quel changement dans le royaume, depuis que les favorables influences de ce grand astre (c'est le roi) se sont répandues sur les beaux-arts!... On parle mieux que jamais, soit au barreau, soit dans la chaire. On a banni du barreau ces éruditions superflues, ces citations inutiles qui faisoient perdre tant de temps aux juges, et qui contribuoient si peu à l'éclaircissement de la cause. On a banni de la chaire les amplifications importunes, cette vaine ostentation d'une lecture mal digérée des auteurs profanes, et le plus souvent indignes d'être allégués dans un discours évangélique. Les orateurs de l'un et de l'autre tribunal ont été plus fidèles à leur sujet, et s'y sont attachés de meilleure foi. »

LE BUREAU D'ADRESSE ET L'ACADÉMIE¹.

Nous avons donné, pages 222-223 (*note*), un passage des pamphlets de Mathieu de Morgues, abbé de Saint-Germain, où celui-ci a prononcé le mot d'Académie; on y remarque en effet la confusion qu'il fait du bureau d'adresse de Renaudot, chez qui s'élaboraient les gazettes, et de l'Académie française qu'il appelle l'*Académie gazétique*. On y peut joindre celui-ci, tiré du *Jugement sur la préface et diverses pièces que le cardinal de Richelieu prétend faire servir à l'histoire de son crédit*; on le trouve au § II, p. 95 du *Recueil de pièces pour servir à la défense de Monsieur, frère du Roi et de la Reine-Mère, 1631-1637* :

« Le Cardinal a reconnu sa disette, et, pour tâcher de s'en relever, il a dressé une école, ou plutôt une volière de Psaphon, l'*Académie*, qui est la maison du gazetier, c'est-à-dire le père des mensonges. Là s'assemble un grand nombre de pauvres ardents (lépreux), qui apprennent à composer des fards pour plâtrer les laides actions, et à faire des onguents pour mettre sur les plaies du public et du Cardinal. »

Voici quelques détails qui expliquent comment cette erreur était possible, et même facile pour l'abbé de Saint-Germain, alors éloigné de Paris.

En 1631, Renaudot avoit établi ce qu'il appelait *le bureau d'adresse* : c'était un lieu de renseignements pour les étrangers et les commerçants, un dispensaire de consultations gratuites pour les malades, une sorte de mont-de-piété, et de plus un rendez-vous pour les désœuvrés. De là sortit, en 1631, la

¹ Voyez page 47.

Gazette; là aussi se formèrent bientôt des réunions où, la presse manquant, on venait émettre ses idées sur toutes sortes de matières. En 1633, Renaudot fit imprimer les procès-verbaux de ces curieuses séances, en laissant une large place aux discussions qui s'y soutenaient, et l'on eut de semaine en semaine, en même temps que *la Gazette*, et dans le même format, ces feuilles volantes qui, réunies en volumes, ont donné d'abord la « *Première centurie des questions traitées à des conférences du Bureau d'adresse, depuis le vingt-deuxième jour d'août 1633, jusqu'au dernier juillet 1634.* » Ce volume parut précédé d'une dédicace au cardinal de Richelieu : qui sait si le grand ministre n'y prit pas l'idée de constituer un corps chargé de poursuivre le même but, avec plus d'autorité? L'historien de l'Académie a reculé devant l'idée de donner à cette Compagnie un si humble berceau, tant la composition fort mélangée des habitués de Renaudot avait eu peu de crédit, dans le temps même de la plus grande vogue de ses conférences.

Quoi qu'il en soit, voici quelques passages de l'*Avis aux lecteurs* placé par Renaudot en tête de sa *première Centurie*, et qui feront connaître à la fois la composition et le fonctionnement des *Conférences académiques*.

Après avoir dit que les milliers de personnes qui ont pris part aux conférences ont voulu cacher leurs noms pour que le public pût juger en toute liberté, et sans tenir compte de l'autorité des orateurs, des questions qui y étaient traitées, il ajoute :

« Quelques-uns y ont trouvé à dire qu'on n'y admettoit point toutes sortes de personnes, comme il sembloit se devoir faire en un lieu dont l'accès est libre à tout le monde. Mais ceux qui considéreront que les *Académies* ne sont pas pour le vulgaire, ne trouveront pas étrange qu'on y ait apporté quelque distinction. Et si toutes les personnes de la

qualité requise n'y ont pu trouver place, les plus diligents peuvent témoigner aux autres qu'il l'a fallu imputer au lieu, lequel, tout spacieux qu'il est, ne pouvoit suffire à tous les survenants.

» Possible que quelques uns eussent désiré qu'on n'eût point laissé avancer d'opinion contraire à celle de l'école. Mais cela semble répugner à la liberté de notre raisonnement, qui perdrait son nom, s'il demeurait entièrement captivé sous la férule d'une autorité magistrale, à laquelle l'honneur de notre nation s'accommode encore moins qu'aucune autre. Et l'expérience journalière nous fait voir qu'il n'y a rien de plus ennemi de la science que d'empêcher la recherche de la vérité, qui paroît principalement en l'opposition des contraires.

» Bref, les collèges souffriront à peine de voir avancer une proposition qui leur semble erronée, sans se lever à l'instant pour lui en opposer une autre, et trouveront que le plus certain moyen de découvrir cette vérité est le syllogisme. Mais la Conférence ne pouvant compatir avec la façon d'argumenter qui se pratique aux écoles, et ces disputes et contradictions n'offusquant pas seulement toute la grâce et le plaisir de l'entretien, mais finissant même par d'ordinaires notes et injures pédantesques, l'un des plus grands soins qu'on ait apporté à les empêcher, a été de persuader à un chacun qu'il n'étoit nullement intéressé à soutenir ce qu'il avoit mis en avant, et que l'avis, une fois proposé, étoit un fruit exposé à la compagnie, de la propriété duquel aucun ne se devoit plus piquer. »

Enfin Renaudot explique pourquoi il n'a jamais donné de conclusion aux discussions : il n'a pas voulu exciter de jalousie entre ceux qui verraient leurs opinions rejetées et ceux dont l'avis aurait prévalu.

La deuxième *Centurie* parut avec une dédicace au chancelier Séguier, datée du 24 mars 1636. Il n'y est fait aucune mention de l'Académie française, qui cependant était déjà instituée, quoique ses lettres patentés n'eussent pas encore été registrées en Parlement. De la préface qui précède cette seconde *Centurie*, nous extrayons le passage suivant.

Renaudot a fait remarquer que la science est sans doute fort répandue dans nos écoles ; mais, ajoute-t-il, « il n'y a point eu jusqu'ici de lieu en ce royaume qui fût particulièrement destiné à se faire part les uns aux autres de cette étude, nettoyée de la poussière qui, tout inséparable qu'elle est de sa production, toutefois, lorsqu'elle est séparée, auroit son prix et la rendroit de meilleur débit. J'entends ces termes de l'école qui font sembler les meilleurs discours à un soulier rempli de sa forme. »

Deux choses sont bannies des conférences : la religion, dont les questions sont renvoyées en Sorbonne ; la politique, qui relève du conseil d'État.

« L'une des lois de cette conférence, sinon absolue, mais de laquelle on s'écarte le moins qu'il se peut, est qu'on n'y parle que françois, afin de cultiver tant plus notre langue à l'imitation des anciens Grecs et Romains, et qu'on n'y allègue des autorités que fort rarement : non pour s'attribuer ce qui a été dit par d'autres, encore que cette espèce de larcin ne trouble pas grandement la société des hommes, et qu'il se rencontre des conceptions, comme d'autres choses semblables ; mais, outre le désir de brièveté, sur ce fondement que, si l'auteur a parlé avec raison, elle doit suffire sans autorité ; sinon, hors la loi divine et celle du prince, une autorité ne doit point faire de force sur les âmes libres. »

On voit, en dépouillant les volumes de ces conférences, que, quand les questions proposées à la réunion précédente

étaient épuisées, on y proposait des expériences; on recevait communication des inventions et découvertes nouvelles, on nommait des commissaires pour les examiner.

Une particularité fort remarquable, c'est qu'aux conférences du bureau d'adresse on appréciait, comme à l'Académie elle-même, les ouvrages de ceux qui le demandaient. On en voit même un curieux exemple. Un écrivain suédois prit la peine de venir de Suède exprès pour soumettre au bureau d'adresse un poëme en douze mille vers sur Gustave Adolphe, poëme intitulé : *Fulmen in Aquilam*.

En outre, aux conférences, on proposait certaines inventions à faire, et l'assemblée ne se séparait qu'après avoir indiqué les matières qui seraient traitées à huitaine, à la prochaine réunion.



LA COMÉDIE DE L'ACADÉMIE¹.

Nous donnons ici le texte de cette Comédie d'après la première édition et les copies manuscrites du temps. Des variantes, distinguées des notes par des caractères plus fins, et rattachées au texte par des lettres au lieu de chiffres, feront connaître les principales différences de l'édition ancienne et de celle qui fut publiée longtemps après par Des Maizeaux, quand Saint-Évremond se fut décidé à reconnaître cette pièce.

¹ Voy. p. 48, et aussi aux pp. 367, 368 les extraits XIII et XIV de Chapelain.

LA COMÉDIE
DES ACADÉMISTES

POUR LA
RÉFORMATION DE LA LANGUE FRANÇOISE

ACTE PREMIER.

SCÈNE PREMIÈRE (a).

TRISTAN, SAINT-AMANT, qui se moquent de l'Académie¹.

TRISTAN.

Ami qui ne riroit de notre Académie ?

Maillet² a-t-il jamais reçu plus d'infamie

¹ Dans l'édition donnée par Des Maizeaux, avec les corrections et modifications faites sous ses yeux par Saint-Évremond, la première scène a pour personnages Saint-Amant et Faret. — Nous désignons aussi cette édition par sa date, 1733. — La première, datée de « l'an de la Réforme, » est précédée d'une dédicace signée DES CAVENETS, et dédiée « Aux Auteurs de l'Académie qui se mêlent de réformer la langue. »

² Marc-Antoine de Maillet, poète ridicule dont s'est fort moqué Saint-Amant. Voy. la nouvelle édition de ses Œuvres, *Bibliothèque élzéév.*, t. I.

(a) SCÈNE I^{re}. — SAINT-AMANT, FARET.

SAINTE-AMANT.

Faret, qui ne riroit de notre Académie ?

A-t-on vu de nos jours une telle infamie ?

Qu'on en voit aujourd'hui dans ces petits auteurs,
Qui se font estimer comme rares docteurs ?

SAINT-AMANT.

Sont-ce pas nos Messieurs qui réforment la langue.
Dis-moi quand finira leur dernière harangue ?
Sont-ils venus à bout de leur avant-propos ?
Réponds-moi, cher Tristan.

TRISTAN.

Par ma foi sont des sots ;
Quoique bien peu savants, ils ont bien le courage
De gloser tous les jours dessus notre langage ;
Mais ils passent deux ans à réformer six mots.

SAINT-AMANT.

Il faut pour les payer....

TRISTAN.

Quoi ?

SAINT-AMANT.

Leur rompre les os.
Ces petits escroqueurs ont-ils pas bonne grâce
D'amuser le public avecque leur grimace ?

Passer huit ou dix ans à réformer six mots !
Pardieu, mon cher Faret, nous sommes de grands sots.

FARET.

Tant sots qu'il vous plaira. Mais les premiers de France
Sont les admirateurs de notre suffisance.
Quoi ! trouvez-vous mauvais que de pauvres auteurs
Devant les ignorants s'érigent en docteurs ?
S'ils peuvent se donner du crédit, de l'estime,
L'erreur des abusés n'est pas pour eux un crime.
Après tout, où trouver de ces rares savants
Dont le nom immortel percera tous les ans ?
Si pour l'Académie il faut tant de science,
Vous et moi pourrions bien ailleurs prendre séance.

SAINT-AMANT.

Oui, mais je n'aime pas que monsieur de Godeau,
Excepté ce qu'il fait, ne trouve rien de beau ;

Faire un petit recueil, une traduction,
 Composer quatre vers pleins de dévotion,
 Un sonnet pour un grand, ou bien l'épithalame,
 Ajouter s'il se peut la petite épigramme,
 Rêver cinq ou six mois sur l'objet le plus beau,
 Pour faire voir au jour quelque méchant rondeau,
 Mépriser hautement les vers de Théophile,
 Admirer en tous lieux la beauté de leur style,
 Se ravir les premiers de leurs inventions,
 C'est vraiment mériter de bonnes pensions.

TRISTAN.

La vanité chez eux n'est pas le plus grand crime.

SAINT-AMANT.

Ils font tous leurs efforts pour se mettre en estime.

TRISTAN.

Sans mentir, à leur goût rien n'est trouvé parfait,
 Rien ne semble excellent de ce qu'ils n'ont pas fait ;
 Molière ¹ à leur avis ne fait pas bien en prose ;
 Ta belle Solitude et ta Métamorphose ;
 Ta Jouissance aussi, tes belles Visions ²
 Ont abusé le peuple ainsi qu'illusions.

¹ François de Molière, sieur d'Essartines. Voy. ci-dessus, p. 105.

² Saint-Amant a fait en effet des poèmes intitulés : *La Solitude*, *la Métamorphose de Lyrian et de Sylvie*, *Jouissance*, *Visions*. Dans cette dernière pièce, il pleure la mort prématurée de son ami Molière d'Essartines.

Qu'un fat de Chapelain aille en chaque ruelle
 D'un ridicule ton réciter sa *Pucelle*,
 Ou que, dur et contraint, en ses vers amoureux,
 Il fasse un sot portrait de l'objet de ses vœux ;
 Que son esprit stérile et sa veine forcée
 Produisent de grands mots qui n'ont sens ni pensée.
 Je voudrais que Gombaud, L'Estoile et Colletet
 En prose comme en vers eussent un peu mieux fait ;

SAINT-AMANT.

Qui de ces grands docteurs fait voir plus d'insolence ?

TRISTAN.

Pour moi, je n'en sais point qui garde le silence.
L'orgueilleux Chapelain, l'Estoile avec Godeau
N'ont jamais pu trouver ouvrage qui fût beau,
Baudouin, Colletet, l'Estoile et Ladreville
Sont de ces grands auteurs qui courent par la ville,
Sans oublier pourtant le gentil Bois-Robert,
Gombaud la froide mine, et le petit Habert.

SAINT-AMANT.

Certes, j'en souffrirois si leurs belles merveilles
Contentoient nos esprits et charmoient nos oreilles ;
Mais Chapelain est rude en ses vers amoureux ;
Il veut galantiser, le pauvre malheureux,
Et, faisant le portrait de sa chère comtesse,
Au lieu d'un beau visage il peint une diablesse.
Godeau, pour faire court, ne vaut pas un teston,
Eût-il toujours sur lui l'orange et le citron.
Ladreville, dit-on, fait assez bien un conte,
L'Estoile un madrigal, et n'en a point de honte.
Il fait de l'esprit doux, mais il est plat un peu ;

Que des *Amis rivaux* Bois-Robert ayant honte,
Revint à son talent de faire bien un conte.
Enfin....

FARET.

Vous avez tort de mépriser Godeau.
Il a l'esprit fertile et le tour assez beau ;
Tout le défaut qu'il a, soit en vers, soit en prose,
C'est qu'en trop de façons il dit la même chose.
L'Estoile fait des vers avec le Cardinal.
Colletet est bon homme et n'écrit pas trop mal.
Bois-Robert est plaisant autant qu'on sauroit l'être ;
Il s'est assez bien mis dans l'esprit de son maître.
A tous ses madrigaux il donne un joli tour,
Et feroit des leçons aux Grecs de leur amour.

Gombaud pour un châtré ne manque point de feu ;
 Baudouin fait des vers au-dessous des images ;
 Colletet pour cinq sols vous fera des ouvrages ;
 Bois-Robert est passable en matière d'amour ;
 Il n'ajuste point mal un petit air de cour ;
 Il se voudroit piquer de faire une élégie ;
 Toutefois il n'a pas la plus fine magie.
 Habert à tout le moins passera pour auteur,
 Et peut être estimé jeune prédicateur.

TRISTAN.

Tu ne me parles point du marquis sans épée ?
 Sa verve en cet endroit sera bien occupée.
 Encor que diras-tu du seigneur de Breval ?

SAINT-AMANT.

Il seroit excellent ; mais il rime à cheval.

TRISTAN.

Dieux ! qu'ils sont bien dépeints.

SAINT-AMANT.

En faut-il davantage ?

TRISTAN.

Non, c'est assez parler d'auteurs et de langage.

SAINT-AMANT.

Allons-nous en trouver le compère Faret,
 Et réformer les mots dedans le cabaret.

¹ Le marquis de Breval ne fut pas membre de l'Académie, non plus que Ladreuil, dont il est parlé à la page précédente. Voy. ci-dessus, p. 49.

Baudouin fait des vers au-dessous des images,
 Mais Davila traduit est un de ses ouvrages.
 Gombaud, pour un châtré, ne manque pas de feu....
 J'entends quelqu'un qui monte. Arrêtons-nous un peu :
 Je commence à le voir. C'est l'évêque de Grasse.

SAINT-AMANT.

Il faut se retirer et lui céder la place.
 Nous reviendrons bientôt. Allons, mon cher Faret,
 Trouver, proche d'ici, quelque bon cabaret.

SCÈNE II.

GODEAU, COLLETET.

GODEAU.

Hé quoi ! chers nōurrissons des filles de mémoire,
 Qui du siècle à venir obtiendrez la victoire ;
 Beaux mignons de Pallas, vrais favoris des Dieux,
 Vous n'êtes pas encore arrivés en ces lieux !
 Auriez-vous bien si tard les pieds dessous la table ?
 Non, les plus doux festins n'ont pour vous rien d'aimable ;
 Les lièvres, les lapins, les cailles, les perdrix,
 Les canards, les faisans vous sont tous à mépris ;
 Laissons-là ces ragoûts pour le bien d'un infâme
 Et prenons les plaisirs que trouve une belle âme (a).
 Mais voici Colletet qui hâte un peu le pas,
 Je l'ai toujours connu sobre dans ses repas.
 Bonjour, cher Colletet.

COLLETET.

Grand évêque de Grasse,
 Dites-moi, s'il vous plaît, comme il faut que je fasse :
 Ne dois-je pas baiser votre sacré talon ?

GODEAU.

Nous sommes tous égaux, étant fils d'Apollon.
 Levez-vous, Colletet.

COLLETET.

Votre magnificence
 Ne permet, Monseigneur, une telle licence !

(a) Dans l'édition de Des Maizeaux, les quatre vers qui précèdent sont supprimés ; quelques-uns des autres ont reçu des modifications sans importance.

GODEAU.

Levez-vous promptement, je suis tout en courroux ;
De vous voir devant moi si longtemps à genoux (a).

COLLETET.

Très-révérend seigneur il vaut mieux vous complaire.

GODEAU.

Attendant nos Messieurs que nous faudra-t-il faire ?

COLLETET.

Je suis prêt d'obéir à votre volonté.

GODEAU.

Parlons comme autrefois, avecque liberté.
Vous savez, Colletet, à quel point je vous aime.

COLLETET.

Seigneur, votre amitié m'est un honneur extrême.

GODEAU.

Colletet, je vous aime et chéris sur ma foi (b).
Souffrez donc un moment que je parle de moi.
Avez-vous vu mes vers, ces beaux vers qu'on adore ?

COLLETET.

Je les ai déjà lus, mais je les lis encore ;
C'est tout mon entretien dedans mon cabinet.
Tout en est excellent, tout est beau, tout est net.

GODEAU.

Manquai-je en quelque endroit à garder la césure ?
A-t-on vu dans mes vers une seule rature ?

(a) Rien ne sauroit changer le commerce entre nous.
Je suis évêque ailleurs ; ici, Godeau pour vous.

(b) Oh ! bien, seul avec vous ainsi que je me voi,
Je vais prendre le temps de vous parler de moi.
Avez-vous lu mes vers ?

— Vos vers ! je les adore.

Suis-je pas scrupuleux à bien choisir les mots (a) ?
Je suis très-excellent, quoi que disent les sots.

COLLETET.

Vraiment un envieux seroit bien misérable,
Qui ne vous trouveroit partout incomparable.
Je sais bien, Monseigneur, que les plus médisants
S'ils lisent vos écrits deviendront complaisants.

GODEAU.

Non pas, cher Colletet ! cette méchante race
Peut dire que mes vers sont froids comme la glace.

COLLETET.

Ils se feront moquer.

GODEAU.

Vraiment ils ont beau jeu.

COLLETET.

Ils savent votre ardeur.

GODEAU.

Je suis tout plein de feu.

COLLETET.

Monseigneur, il est vrai.

GODEAU.

C'est à tort qu'on m'accuse.

(a) Après ce vers on lit, dans l'édition de Des Maizeaux :

Ne fais-je pas parler chacun bien à propos ?
Le *decorum* latin, en françois *bienséance*,
N'est si bien observé nulle part, que je pense.
Colletet, je me loue, il le faut avouer ;
Mais c'est fort justement que je me puis louer.

COLLETET.

Vous êtes de ceux-là qui peuvent, dans la vie,
Mépriser tous les traits de la plus noire envie.
Vous n'aviez pas besoin de votre dignité
Pour vous mettre à couvert de la malignité.

GODEAU.

On se flatte souvent ; mais, si je ne m'abuse,
S'attaquer à Godeau... etc.

S'attaquer à Godeau, c'est se prendre à la Muse.
 Et qui m'accusera de la stérilité,
 N'a qu'à lire une fois mon *Benedicite*.
 O l'ouvrage excellent !

COLLETET.

O la pièce admirable !

GODEAU.

Chef-d'œuvre précieux !

COLLETET.

O merveille adorable !

GODEAU.

Que peut-on désirer après un tel effort ?

COLLETET.

Qui ne sera content aura ma foi grand tort ;
 Mais sans parler de moi trop à mon avantage,
 Suis-je pas, Monseigneur, un très-grand personnage ?

GODEAU.

Colletet, mon ami, vous ne faites pas mal.

COLLETET.

Quoi ? je prétends traiter tout le monde d'égal (a).
 J'ai bien plus de vigueur que n'avoit Théophile,
 Je crois fort approcher du bon père Virgile.
 Que pourriez-vous encor reprendre dans mes vers ?

GODEAU.

Colletet, tes discours sont un peu trop couverts.

COLLETET.

Il est certain que j'ai le style magnifique.

GODEAU.

Vous parlez un peu mieux qu'un garçon de boutique.

(a) Moi, je prétends traiter tout le monde d'égal
 En matière d'écrits ; le bien, c'est autre chose :
 De richesse et de rang la fortune dispose.
 Que pourriez-vous.....

COLLETET.

Ha ! le respect m'échappe !... Et mieux que vous aussi.

GODEAU.

Parlez bas, Colletet, quand vous parlez ainsi.

COLLETET.

C'est vous, monsieur Godeau, qui me faites l'outrage.

GODEAU.

Me voulez-vous contraindre à louer votre ouvrage ?

COLLETET.

J'ai tant loué le vôtre !

GODEAU.

Il le méritoit bien.

COLLETET.

Je le trouve fort plat pour ne vous celer rien.

GODEAU.

Si vous en parlez mal, vous êtes en colère.

COLLETET.

Si j'en ai dit du bien, c'étoit pour vous complaire.

GODEAU.

Colletet, je vous trouve un gentil violon¹.

COLLETET.

Nous sommes tous égaux, étant fils d'Apollon².

GODEAU.

Retirez-vous d'ici, sortez donc grosse bête.

¹ Ce mot, qui se trouve dans la première édition de Richelet, ne paraît pas dans Furetière. Il signifiait un gueux, un drôle, un sot personnage. M. Francisque Michel, *Études de philologie comparée sur l'argot*, cite de nombreux exemples de ce mot. On peut y joindre celui-ci, tiré du *Francion* de Sorel : « ... A laissé pour monument de sa mémoire quantité de violons de sa façon, » c'est-à-dire d'enfants, de petits gueux.

² Colletet répète ici ce qu'avait dit plus haut Godeau lui-même.

COLLETET.

Oui, je m'en vais sortir, vous me rompez la tête.

GODEAU.

Sur mon Dieu, ce maraud me mettroit en péché,
Si j'étois avec lui plus longtemps attaché.
C'est un gueux, un coquin, il ne dit rien qui vaille ;
Ha ! Dieu, je ne veux plus de pareille canaille (a).

ACTE DEUXIÈME.

SCÈNE PREMIÈRE.

CHAPELAIN, esul, faisant des vers (b).

Qui vit jamais rien de si beau....

Il me faudra choisir pour la rime *flambeau*.

Que les beaux yeux de la comtesse....

Je voudrais bien aussi mettre en rime *déesse*.

Qui vit jamais rien de si beau

Que les beaux yeux de la comtesse ?

(a) Ces quatre derniers vers manquent dans l'édition de Des Maizeaux. Mais après cette scène, où Molière a pris sa scène de Trissotin et de Vadius, s'il ne l'a plutôt puisée dans la nature, paraît Serisay, devant lequel on discute, on s'explique, on se réconcilie, on échange des éloges hyperboliques. Ils sortent. Alors entrent Porchères d'Arbaud et Colomby, qui viennent l'un et l'autre pour donner leur démission d'Académiciens : c'est la dernière scène de l'acte.

(b) CHAPELAIN, *seul, composant des vers avec un soin ridicule et peu de génie.*

Tandis que je suis seul, il faut que je compose
Quelque ouvrage excellent, soit en vers, soit en prose.
La prose est trop facile, et son bas naturel
N'a rien qui puisse rendre un auteur immortel.
Mais d'un sens figuré la noble allégorie

*Je ne crois point qu'une Déesse
Nous éclairât d'un tel flambeau.*

Tout le troisième vers est pris de Théophile
On peut le remarquer, car c'est le même style (a).

*Qui vit jamais rien de si beau
Que les beaux yeux de la comtesse ?
Avons-nous vu quelque Déesse
Nous éclairer d'un tel flambeau ?*

*Aussi peut-on trouver une âme
Qui ne ressente point la flamme
Qu'allume cet œil radieux ?*

Que voilà de beaux vers, la belle poésie ! (b)
Phœbus, éclaire encore un peu ma fantaisie !
Divin père du jour, grand œil de l'univers,
Donne-moi cette ardeur qui fait faire des vers !

*Aussi peut-on trouver une âme
Qui ne ressente point la flamme
Qu'allume cet œil radieux ?
Sa clarté, qu'on voit sans seconde,
Éclairant peu à peu le monde,
Laira même un jour pour les Dieux.*

Des sublimes esprits sera toujours chérie.
Par son divin pouvoir nos écrits triomphants
Passent de siècle en siècle et bravent tous les ans.
Je quitte donc la prose et la simple nature
Pour composer des vers où règne la figure.
Qui vit jamais rien de plus beau.....

(a) Ces deux vers n'ont pas été réimprimés dans l'édition de Des Maizeaux.

(b) Au lieu de ces quatre vers, on lit dans l'édition citée :
Radieux me plaît fort : un œil plein de lumière
Et qui fait sur nos cœurs l'impression première
D'où se forment enfin les tendresses d'amour.
Radieux ! j'en veux faire un terme de la Cour.

Mais que fais-je, étourdi ? quelle étrange aventure ! (a)
 J'ai mis sans y penser une grosse hiature.
 Ne suis-je pas bien sot d'avoir mis *peu à peu* ;
 Je l'ai mis cependant pour avoir trop de feu.

*Qui vit jamais rien de si beau
 Que les beaux yeux de la comtesse ?
 Avons-nous vu quelque Déesse
 Nous éclairer d'un tel flambeau ?
 Aussi peut-on trouver une âme
 Qui ne ressente point la flamme
 Qu'allume cet œil radieux ?
 Sa clarté qu'on voit sans seconde
 S'épand enfin sur tout le monde
 Et luira bientôt pour les Dieux (b).*

*Chacun admire en ce visage
 La lumière de deux soleils.*

Innocent que je suis, je change de cadence ;
 Quel rimeur fit jamais une telle imprudence (c) ?

*Chacun admire deux soleils
 Qui luisent dans ce beau visage,
 Et croit la nature peu sage
 Que le ciel n'ait pas leurs pareils (d).*

(a) Je ne suis pas assez maître de mon génie.
 J'ai fait sans y penser une cacophonie :
 Qui me soupçonneroit-on d'avoir mis *peu à peu* ?
 Ce désordre me vient pour avoir trop de feu.

(b) Après ce couplet, on lit (édition de Des Maizeaux) :
 Voilà ce qui s'appelle écrire avec justesse,
 Et, ce qui m'en plaît plus, tout à fait sans rudesse.
 Car tout ouvrage fort a de la dureté,
 Si par un art soigneux il n'est pas ajusté.

(c) Ces deux vers ont été supprimés dans l'édition citée.

(d) Si la Nature eût été sage,
 Le Ciel en auroit deux pareils.

Ces derniers vers ici n'ont pas grande justesse,
 J'y pourrais bien donner quelque délicatesse ;
 Aussi ne sont-ils pas du tout à mon plaisir,
 Mais passons ; pour ce coup je n'ai pas le loisir (a).

*Le teint qui paroît sur sa face
 Est bien plus uni que la glace,
 Et que n'est le ciel cristallin ;
 Sa bouche est toujours odorante,
 Et jamais une odeur puante
 Ne sort de son nez aquilin.*

Cette comparaison me semble assez bien prise :
 Il n'est rien plus uni qu'un cristal de Venise,
 Et les yeux n'étant pas ni pierre ni métal
 Ont, ainsi que je pense, un bien plus beau cristal.
Aquilin ne vient pas fort souvent en usage ;
 Mais c'est un mot de l'art. Pour faire un beau visage,
 Il faut, à mon avis, que le nez en soit tel.
 Oublier ce mot-là, c'est un péché mortel (b)...

(a) Ces quatre vers n'ont pas été reproduits dans l'édition de Des Maizeaux ; ils sont remplacés par ceux qui avaient été supprimés plus haut : « Que voilà de beaux vers.... etc. » Voici du reste le texte modifié :

Que voilà de beaux vers ! l'auguste poésie !
 Phœbus, éclaire encore un peu ma fantaisie !
 Divin Père du jour, qui maintiens l'univers,
 Donne-moi cette ardeur qui fait faire des vers !
 Ranime mes esprits, et dans mon sang rappelle
 La féconde chaleur qui forma la *Pucelle* !
 Alors *le mont Olympe à son pied sablonneux,*
 Alors *hideux, terrible, affreux, épouvantable*
 Firent dans mes écrits un effet admirable.
 Divin Père du jour, qui maintiens l'univers,
 Redonne-moi l'ardeur qui fit faire ces vers !

(b) Après ce vers, dans l'édition de 1754, Chapelain recommence à réciter ses vers, et, quand il a fini, il ajoute :

Ainsi peignoient les Grecs des beautés achevées,
 De l'injure des ans par leurs écrits sauvées.

Mais j'entends quelque bruit, c'est un homme qui monte ;
Si l'on me surprenoit, je rougirois de honte,
Je pense qu'il vaut mieux sortir que de rester.
Étant au cabinet, je pourrois l'écouter.

SCÈNE II (a).

GOMBAUD, HABERT, L'ESTOILE, CHAPELAIN.

HABERT.

Eussiez-vous jamais cru qu'avec tant d'impudence
On osât attaquer les premiers de la France ?

L'ESTOILE.

A tantôt ce discours. Gombaud, avançons-nous.
Chapelain est-il ceans ?

CHAPELAIN.

Oui, que lui voulez-vous ?

Le voilà, Messeigneurs, pour vous faire service.

L'ESTOILE.

Nous avons bien besoin de votre bon office.
Enfin les envieux font leur dernier effort.

Je n'ai fait que vingt vers, mais tous vers raisonnés,
Magnifiques, pompeux, justes et bien tournés.
Par un secret de l'art, d'une grande Déesse
J'oppose les appas à ceux de ma Comtesse ;
Et des charmes divins, dans l'opposition,
Je fais voir la confusion.

Quant à l'autre couplet, j'y reprends la nature,
Qui des corps azurés a formé la structure,
De n'avoir su placer à ce haut firmament
Qu'un *soleil* seulement.

La Comtesse en a deux : c'est au *ciel* une honte
Qu'un *visage* ici-bas en *soleils* le surmonte.
J'achève heureusement : il me falloit finir.
Aussi bien nos auteurs commencent à venir.

(a) Dans l'édition de 1753, cette scène et la suivante ont été supprimées. La 2^e scène du 2^e acte de cette édition se trouve donc être à peu près la même que celle qui forme la 1^{re} scène du 3^e acte dans l'édition que nous suivons.

CHAPELAIN.

Parlez-moi promptement : quoi ! quelqu'un est-il mort ?
Voulez-vous point parler ?

L'ESTOILE.

Une race ennemie

Écrit....

CHAPELAIN.

Achevez-donc.

L'ESTOILE.

Contre l'Académie.

CHAPELAIN.

Contre l'Académie !

GOMBAUD.

Il est vrai.

CHAPELAIN.

Quels esprits

Sont assez effrontés pour l'avoir entrepris ?
Certes, vous m'étonnez ; d'où vient cette nouvelle ?

L'ESTOILE.

Ce discours me surprend et me tient en cervelle.

CHAPELAIN.

Mais qui sont ces auteurs qui viennent nous choquer ?

GOMBAUD.

C'est Sorel¹ et Du Bosc² qui se veulent piquer.

HABERT.

Vous connoissez Sorel, dont le style comique
Raillera sans respect la troupe académique ;

¹ Sorel écrit en effet, en ce temps, son *Rôle de présentation aux grands jours de l'éloquence françoise*.

² Du Bosc, auteur de *l'Honnête Femme*, etc. Nous ne croyons pas à ses attaques contre l'Académie.

Et le grave Du Bose , d'un discours sérieux ,
Fera tout son possible à nous rendre odieux .

CHAPELAIN.

Qui pourra leur répondre en ce genre d'écrire ?
Nous n'avons de nos gens un seul homme à satire.

GOMBAUD.

Nous n'avons que des sots, et je veux bien mourir
Si le plus suffisant¹ sait l'art de discourir !

HABERT.

Je veux qu'ils soient bien sots : toujours faut-il répondre.

L'ESTOILE.

Je connois un auteur fort propre à les confondre ;
Au moins pour la satire, il fait excellemment.

CHAPELAIN.

Dites vite son nom.

L'ESTOILE.

C'est monsieur Saint-Amant.

CHAPELAIN.

Habert, enquêtez-vous s'il veut prendre la peine
D'employer en ceci quelque effort de sa veine.

HABERT.

Vous le connoissez mal.

GOMBAUD.

Encor qu'en dites-vous ?

HABERT.

Gombaud, c'est un esprit à se moquer de nous.

GOMBAUD.

Nous en avons beaucoup de notre Académie ,

¹ La *suffisance*, à la fin du seizième siècle et au commencement du dix-septième, c'était la science, ou plutôt ce que nous appelons maintenant *capacité*. L'homme *suffisant* c'était l'homme capable : maintenant c'est l'homme qui se croit tel.

Capables d'effacer toute cette infamie,
Et Balzac et Racan la pourroient bien venger.

HABERT.

Ce seront les premiers à la désobliger.

CHAPELAIN.

Que cette vaine peur loin de nous soit bannie ;
Sachez qu'on ne peut nuire à notre Académie.
Nous avons pour soutien un trop ferme pilier :
Nous avons la faveur de ce grand Chancelier.

L'ESTOILE.

En effet, sa faveur nous défend de nous plaindre.
Si nous avons Séguier, nous n'avons rien à craindre.

SCÈNE III.

LE MARQUIS DE BREVAL, seul, délibérant s'il doit aller à la
guerre ou demeurer à l'Académie.

Muse, il vous faut quitter ! adieu, cher Apollon !
Adieu, cher Hippocrène ! adieu, ruisseau, vallon !
Adieu, cher Hélicon ! adieu, mont de Parnasse,
Où les neuf belles Sœurs m'ont tout comblé de grâce !
Adieu, sacrés auteurs, mes nobles compagnons,
Que Phœbus a choisi pour être ses mignons !
Hélas ! mes grands amis, il faut changer de terre,
Et qui pis est encor m'en aller à la guerre.
Mais quoi faire à la guerre ? y recevoir des coups ?
Marquis, demeure en paix, n'imite point ces fous.
Que je hais ces brutaux, ces enragés courages,
Qui vivent sans remords au milieu des carnages ;
Qui nagent dans le sang, et cherchent leurs ébats
Dans les plus grands périls que montrent les combats !
Je veux vivre en éclat et non pas à l'armée ;

J'aurai, par mon savoir, assez de renommée.
Toutefois, je ne puis, sans honte et sans mépris,
Goûter en ces temps-ci les douceurs de Paris.
Dieux ! l'étrange combat que je sens dans mon âme ;
Il faut quitter Paris ou bien vivre en infâme,
Pour un petit honneur, s'abandonner au Sort,
En des lieux inconnus aller chercher la mort :
Hélas ! quelle rigueur, hélas ! quelle misère !
Il me souvient encor des discours de ma mère.
Salutaires discours qu'elle tint autrefois,
Si je vous avois crus, je serois dans les lois ;
Je serois à présent grand homme de justice,
Loin du bruit importun qu'on oit dans la milice.
Je serois en tout temps gros bourgeois de Paris,
Peut-être, et que sait-on, quelque'un des favoris.
Marquis, ne quitte point ta chère Académie ;
Tu vivrois dans l'armée avec plus d'infamie.
A toute heure, en passant, quelque gladiateur
Te diroit froidement : bonjour, monsieur l'auteur !
Je tremblerois toujours au bruit d'une bataille,
Je mourrois de frayeur au pied d'une muraille.
Enfin chaque moment, l'on me prendroit sans verd,
Me parlant de Galas, ou bien de Jean de Vert.
On meurt pour un long temps, un mort ne ressuscite.
Il vaut mieux ici faire imprimer Tacite ;
Apprendre en ses écrits les affaires d'État.
Bon Dieu, que je serois habile potentat !
Je m'en vais de ce pas suivre les politiques,
Afin de me fourrer aux affaires publiques.

ACTE TROISIÈME.

SCÈNE PREMIÈRE (a).

SERISAY¹, PRÉSIDENT, BOIS-ROBERT, SILHON.SERISAY, *président.*

Bois-Robert, voyez-vous un de nos malcontents,
Qui s'en va droit à vous.

BOIS-ROBERT.

Pour se plaindre du temps.

¹ Le texte porte Serisy. C'est Serisay qu'il faut lire, et non Serisy, qui semblerait être le nom de l'abbé de Cerisy.

(a) Dans l'édition de 1753, cette scène, qui est la 2^e du 2^e acte, débute ainsi :

SERISAY à Chapelain.

Vous attendiez ici cette heure fortunée
Où la réforme enfin doit être terminée.

CHAPELAIN.

Depuis plus de huit ans nous attendons ce jour
Où doit être réglé tout langage de Cour.
Mais que les ignorants vont nous dire d'injures !

SERISAY.

Nous saurons mépriser les sots et vains murmures.

BOIS-ROBERT.

Nous allons bientôt voir un de nos mécontents,
Résolu de se plaindre et de nous et du temps.

CHAPELAIN.

C'est Silhon irrité contre l'Académie
Et prêt à la traiter de mortelle ennemie.

SERISAY.

Et de sa haine encor quel est le fondement ?

CHAPELAIN.

Nous réformons un mot propre au raisonnement.
Il laissera sans *or* tous discours politiques,
Et n'écrira jamais des affaires publiques.
Silhon est violent ; s'il parle contre nous.....

SERISAY.

Monsieur le Chancelier calmera son courroux.

SILHON.

A dire vrai, Messieurs, c'est une chose étrange ;
 On a beau mériter honneur, gloire, louange,
 Affermir tant qu'on peut l'autorité des lois,
 Faire service à Dieu, travailler pour les Rois,
 Prescrire le devoir et du peuple et du prince,
 Instruire un potentat, régler une province ;
 Il faut avoir l'affront de voir ces esprits doux
 Gagner chez nos auteurs plus de crédit que nous.
 Qu'ils fassent quatre vers, ou trois lignes de prose
 Sans jamais se piquer de savoir autre chose ;
 Qu'ils blâment sans respect les ouvrages d'autrui,
 Ils seront estimés les sages d'aujourd'hui.

P. SERISAY.

Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on voit cette injustice.

BOIS-ROBERT.

Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on a vu du caprice.

SILHON.

Les siècles, mon ami, sont assez différents ;
 L'on blâmoit autrefois les hommes ignorants ;
 L'ignorance à présent donne toute l'estime,
 Et ne pas ignorer, c'est commettre un grand crime.

BOIS-ROBERT.

Heureux les ignorants d'avoir tant de bonheur !

SILHON.

Vous n'avez pas manqué d'acquérir cet honneur

BOIS-ROBERT.

Faut-il un Chancelier pour calmer sa colère ?
 Godeau m'a répondu d'entreprendre l'affaire.
 Il doit attaquer *or* que Silhon aime tant,
 Aussi bien que *parfois*, *pour ce que*, et *d'autant*.

SILHON *entre*.

A dire vrai, Messieurs.....

BOIS-ROBERT.

Sachez, docteur Silhon, que les premiers de France
Ont acquis leur crédit d'une telle ignorance.

SILHON.

Si vous leur ressemblez, je ne puis dénier
Qu'il vaut mieux autre part être tout le dernier.

BOIS-ROBERT.

Vous êtes, sur ma foi, le premier qui me blâme.

SILHON.

Vous ne fûtes jamais loué que d'une femme.

BOIS-ROBERT.

Mes ouvrages sont lus dedans les cabinets.

SILHON.

En effet, vous avez des compliments bien nets.

BOIS-ROBERT.

J'en fais de beaux essais.

SILHON.

Certe, il devrait se taire,
Mais il n'est rien si beau que ce qu'il voudroit faire.

SERISAY.

Messieurs, apaisez-vous.

BOIS-ROBERT.

J'ai fait de grands travaux,
Où j'ai bien réussi.

SILHON.

Comme aux *Amis rivaux*,
Polyxène aujourd'hui ne doit plus rien prétendre :
Le plus digne roman est sans doute *Anaxandre*.

BOIS-ROBERT.

Vous ne connoissez pas des charmes, des beautés
Qu'on remarque aux sujets que ma plume a traités ?

SILHON.

Non.

SERISAY.

Accordez-vous pas qu'il fait bien une lettre.

SILHON.

Il paroît au Recueil où l'on le daigne mettre ;
Si quelqu'un voit en haut le nom de Bois-Robert :
A d'autres, dira-t-il, passons ; le temps se perd.

SERISAY.

Eh ! pour l'amour de moi finissez vos querelles ! (a)
Messieurs, apaisez-vous ; au lieu d'être fidèles,
Et de vous maintenir dans une douce paix,
Vous voilà désunis, et peut-être à jamais ;
Quittez, au nom de Dieu, cette mutinerie.

BOIS-ROBERT.

Du moins ce n'est pas moi qui fait la brouillerie ;
Mais encore, Silhon, de quoi vous plaignez-vous ?
Un mot qu'on veut changer vous met-il en courroux ?

SILHON.

C'est un mot, il est vrai, mais de grande importance.

SERISAY.

L'on s'en pourroit passer plutôt que de finance.

SILHON.

Il est pourtant utile et le sera toujours.
On trouve bien sa place en de graves discours.
C'est un mot à mon gré d'une grande énergie,
Qui vaut autant qu'*ergo* dans la théologie.

(a) La querelle ne se prolonge pas, dans l'édition de 1753. Serisay interviendrait ici.

SERISAY.

Eh ! pour l'amour de moi, finissez la querelle.
Soyons, soyons unis d'une amitié fidèle.
Encor, monsieur Silhon, de quoi vous plaignez-vous ?

BOIS-ROBERT.

Un mot qu'on veut changer lui donne ce courroux.

SILHON.

C'est un mot, il est vrai.....

BOIS-ROBERT.

Mais il est sans douceur et n'a point d'ornement.

SILHON.

Mais il le faut avoir dans le raisonnement.

BOIS-ROBERT.

Quittons ces vains discours et parlons d'autre chose ;
S'il doit être changé, je n'en suis pas la cause.

SERISAY.

Voyez venir à vous la sibylle Gournay.
Quel supplice, mon Dieu, m'avez-vous ordonné !
Mais laissons-la venir. Par ma foi, vieille biche,
Vous n'échapperez point sans qu'on vous fasse niche.

SCÈNE II.

M^{lle} DE GOURNAY, SERISAY, SILHON, BOIS-ROBERT.

M^{lle} DE GOURNAY.

Je vous ai bien cherché, monsieur le Président.

SERISAY.

Baissez-vous, Bois-Robert, et ramassez sa dent.

BOIS-ROBERT.

C'est une grosse dent qui vous était tombée,
Et qu'assez finement on vous eût dérobée (a).

SILHON.

Montaigne en perdit une âgé de soixante ans.

M^{lle} DE GOURNAY.

J'ai cela de commun avec les braves gens (b) ;

(a) Et qu'un autre que moi vous auroit dérobée.

(b) J'aime à lui ressembler, même à perdre les dents.
Mais apprenez de lui que par toute la Grèce
C'étoit comme un devoir d'honorer la vieillesse,
Et le *vieil âge* en vous sera peu respecté,

Mais vous avez grand tort, impudente jeunesse,
De vous railler ainsi d'une docte vieillesse.
Il n'en faut point mentir, en pure vérité,
Vous êtes bien trigaux en la virilité;
Cet âge le plus propre à l'humain exercice,
Où l'on remarque en vous un badin artifice,
Un stérile labeur à reformer les mots.

BOIS-ROBERT.

Nymphes des premiers ans, sommes-nous pas bien sots?

M^{lle} DE GOURNAY.

Vous le dites, c'est vous qui vous faites l'injure.

SILHON.

Vous avez le parler de la sainte Écriture.

SERISAY.

Elle est de l'an de grâce.

M^{lle} DE GOURNAY.

Et plus vieille, dit-on.

SERISAY.

Du moins vous avez vu mourir le bon larron.

M^{lle} DE GOURNAY.

Oui, je l'ai vu mourir, et je ne fais qu'attendre

Si vous en usez mal dans la virilité.
Montaigne s'employoit à corriger le vice.
Et bien connoître l'homme étoit son *exercice*.
Il n'auroit pas *cuidé* pouvoir tiré grand *los*
Du stérile *labeur* de réformer des mots.

BOIS-ROBERT.

Vous fûtes ennemie en tout temps du langage.

M^{lle} DE GOURNAY.

Le *sens*, à mon avis, vous eût rendu plus sage.
Avec tous mes vieux mots, encore ma raison
Parmi les gens sensés se trouve de saison.

BOIS-ROBERT.

Je l'avoue aisément, et votre expérience,
Nymphes des premiers ans, vaut mieux que la science.

M^{lle} DE GOURNAY.

On méprisoit un fourbe.... *etc.*

Le trépas d'un mauvais que l'on doit bientôt pendre .
Je serois satisfaite en le voyant pendu.

SERISAY.

Pendre ainsi les larrons est un peu trop *ardu*¹.

M^{lle} DE GOURNAY.

Quand on disoit *ardu* on rendoit la justice.

SERISAY.

On observoit aussi les lois de la *milice*;
Mais ne les gardant point, il ne faut point de *los*².

M^{lle} DE GOURNAY.

Monsieur, tout alloit bien du temps de ces vieux mots ;
Si l'on parloit plus mal , on vivoit plus à l'aise...

BOIS-ROBERT.

Assis auprès du feu dans une bonne chaise.

M^{lle} DE GOURNAY.

Le vice, en ce temps-là, fut *du tout* abattu,
L'on mettoit en crédit les hommes de vertu.

BOIS-ROBERT.

Ce que vous *alléquez* nous paroît une fable.

SERISAY.

Que l'esprit des humains est vague et *contournable* !
Ce qu'on voit aujourd'hui ne sera pas demain ;
Mais quoi, c'est un malheur à tout le genre humain.
Hélas ! que la raison est chose *ambulatoire*.

SILHON.

On le remarque assez aux suites de l'histoire.

M^{lle} DE GOURNAY.

On méprisoit un fourbe au temps que je vous dis ;

¹ Mot alors abandonné, mais employé ici à dessein pour irriter M^{lle} de Gournay. Dans toute cette scène, l'auteur affecte l'emploi de mots hors d'usage.

² Louanges, éloges, *laudes*.

Un flatteur, Bois-Robert, eût été gueux jadis (a).
 Et Montaigne et Charron avoient l'âme trop forte
 Pour saisir en renard le *recoin* d'une porte (b).
Aucuper, jour et nuit, leurs plus grands ennemis ;
 Démentir leur courage et trahir leurs amis (c).

BOIS-ROBERT.

Ce sont là des discours que le démon vous dicte.
 Comment, vieille Gournay, vous aimez la *vindicté*?
 Qui vous fait *détracter*, encor? où pensez-vous (d)?
 Sur ma foi, vous avez de *furibonds courroux*.

M^{lle} DE GOURNAY.

Poursuivez, *savanteaux*, à réformer la langue.

SERISAY.

Allez-vous-en ailleurs faire votre harangue.

M^{lle} DE GOURNAY.

Otez *moult*, *ainsi soit*, bien que mal à propos,
 Mais laissez pour le moins *blandice*, *angoisse* et *los* (e).

BOIS-ROBERT.

Écoutez les discours de cette vieille folle.

- (a) Bois-Robert le plaisant eût été gueux jadis.
 (b) Pour demeurer toujours au *recoin* d'une porte.
 (c) Et des grands de la Cour être valets soumis.
 (d) Qui vous fait *détracter*? qui vous met en *courroux*?

M^{lle} DE GOURNAY.

Montaigne haïssoit les menteurs et les fous.

- (e) La fin de la scène est changée. Serisay répond :
Tout ainsi que l'esprit est vague et *contournable*,
 De même le discours doit être variable.
 Les termes ont le sort qu'on voit au genre humain.
 Un mot vit aujourd'hui qui périra demain.
 L'usage parmi nous est fort *ambulatoire*.

M^{lle} DE GOURNAY.

Vous raillez sottement la vérité *notoire* ;
 Il mourra *tout ainsi* que je vois méprisé ;
 Mais devant lui mourront les vers de Serisay.

SÉRISAY.

Qui croiroit qu'elle eût eu un bon maître d'école,
Dure nécessité d'une extrême rigueur !
L'esprit avec le corps perd souvent la vigueur.

SILHON.

Chacun a sa folie, et tel pense être sage,
Qui blâme dans autrui les traits de son visage.

ACTE QUATRIÈME.

SCÈNE PREMIÈRE (a).

BAUDOUIN, UN SERGENT, LE GEOLIER.

BAUDOUIN.

Enfin c'est aujourd'hui qu'on réforme les mots ;
Nous pourrons par après prendre notre repos ;
Nous pourrons désormais abandonner l'étude
Et bannir avec elle un peu d'inquiétude.
Mais je me sens surpris ; qui me prend au collet ?

LE SERGENT.

Monsieur, il faut entrer dedans le Châtelet.

BAUDOUIN.

D'où me vient cet affront ?

LE SERGENT.

Du Bray vous le fait faire.

BAUDOUIN.

Du Bray, cet imprimeur, oh ! je ne me puis taire :

(a) Cette scène et la suivante manquent dans l'édition de Des Maizeaux.

Il saura, l'impudent, si j'ai quelque crédit.
N'est-ce point sans aveu ? Du Bray ne m'a rien dit.

LE SERGENT.

Regardez ce papier.

BAUDOUIN.

Je connois bieu mon signe ;
Mais la prise de corps me semble trop indigne.

LE SERGENT.

Il est un peu fâcheux ; mais quoi ?

BAUDOUIN.

Quelle raison !

LE SERGENT.

Hâtez-vous promptement de venir en prison.

BAUDOUIN.

Sergent, je suis auteur, je fais un beau volume.

LE SERGENT.

Auteur, je suis sergent, et je vis de la plume
Comme vous, compagnon.

BAUDOUIN.

Un peu différemment.

LE SERGENT.

Entrez, monsieur l'auteur.

BAUDOUIN.

Poussez moins rudement.

LE SERGENT.

Geôlier, gardez-le bien.

LE GEÔLIER.

J'en ferai bonne garde.

Je suis fort vigilant à ce qui me regarde.

BAUDOUIN.

Monsieur.

LE SERGENT.

Ah ! quel accent !

BAUDOUIN.

Vous puis-je supplier
D'avertir de ceci notre grand Chancelier ?

LE SERGENT.

Il n'en est pas besoin. Donnez-nous quelque chose.

LE GEÔLIER.

Mais comment ferez-vous ?

LE SERGENT.

Nous feindrons quelque cause,
Quelque subtilité qui l'a fait échapper...

BAUDOUIN.

Et que vous n'aurez pu jamais me rattraper.
Tenez, voilà dix sols.

LE SERGENT.

Dix sols... quelle infamie !
Et vous tranchez du grand dedans l'Académie !

BAUDOUIN.

Contentez-vous, Messieurs, vous aurez un teston.

LE SERGENT.

J'aime mieux te donner cinq cents coups de bâton.

LE GEÔLIER.

Monsieur, pour échapper, donnez-nous de quoi boire.

BAUDOUIN.

Je n'ai que trente sols.

LE SERGENT.

Et qui le pourroit croire ?

BAUDOUIN.

Fouillez-moi, s'il vous plaît.

LE SERGENT.

Il a ma foi raison.
Pour moi, je suis content qu'il sorte de prison.

LE GEÔLIER.

Tout beau, tout beau, Monsieur, il me faut le geôlage.

BAUDODIN.

Si je n'ai point d'argent ?

LE GEÔLIER.

Laissez-moi quelque gage.

BAUDOUIN.

Que vous puis-je laisser ?... il me faut un chapeau.

LE GEÔLIER.

Vous ne sortirez point.

BAUDOUIN.

Tenez donc mon manteau.

Quel étrange discours, mon Dieu ! quelle harangue !

Ces coquins, ces marauds n'entendent point la langue.

Mais, grâce à mon démon, j'en suis bien échappé,

Sans désir, sur ma foi, de m'y voir rattrapé.

SCÈNE II.

SAINT-AMANT, TRISTAN, FARET,

Qui font bonne chère et chantent des vaux-de-ville.

SAINT-AMANT.

Que je sens un bonheur extrême

De me voir dans le cabaret

Avec des personnes que j'aime

Autant que Tristan et Faret.

Remettons le soin de la guerre

A la providence des cieux,

Et ne cherchons rien sur la terre

Qu'un vin frais et délicieux ;

Que le pauvre duc de Lorraine

Soulève tous les potentats,

Et chaque jour se mette en peine
De rentrer dedans ses États ;

Que tout menace notre France,
Je vous proteste, sur ma foi,
Que j'en attends la décadence
Sans ressentir beaucoup d'effroi.

Je vous conjure, aimable troupe,
De ne prendre aucun déplaisir ;
Noyez les ennuis dans la coupe,
S'ils vous venoient jamais saisir.

Mais, quoi ! la raison y résiste ;
Cet honneur me semble trop beau ;
Une chose qui nous attriste
Ne mérite point ce tombeau.

Après une mortelle injure
Qu'on reçoit de ses ennemis,
Leur ferions-nous la sépulture
Où nous voudrions être mis ?

Çà, laquais, donne-moi la tasse ;
Quand j'acquerrois le nom de veau,
Je veux, pour comble de disgrâce,
Les faire mourir dedans l'eau.

Va-t'en, laquais, je suis malade ;
Que l'on m'apporte de l'encens,
Pour m'ôter une odeur si fade
Comme est celle-là que je sens.

J'aimerois mieux prendre un breuvage,
En dussé-je aller au tombeau,
Contre la peste ou bien la rage,
Que d'avaler un verre d'eau.

Ami, n'étois-je pas bien ivre
De choisir ce fade élément,
Capable de faire revivre
Ce qu'on veut mettre au monument.

La sentence plus inhumaine
Qu'exécute un fatal bourreau
N'a rien de semblable à la peine
Que j'aurois à boire de l'eau.

Avalons du jus délectable,
Buvons ce vin délicieux ;
Certes, le plaisir de la table
Est celui qu'on prend dans les cieux.

Le paradis des bons ivrognes,
C'est à boire du vin nouveau,
Et l'enfer de ces rouges trognes
N'est sans doute rien que dans l'eau.

FARET.

Je vous dirois des vers, mais mon petit génie
Me défend de parler en votre compagnie.

SAINT-AMANT.

Faret, il faut parler.

FARET.

Je parlerai donc peu.
Vous savez qu'en ceci je n'ai pas trop de feu.

SAINT-AMAND.

Contente-nous, Faret ; sans te servir d'excuse,
Fais-nous voir à l'instant quelque fruit de ta Muse.

FARET.

Que ton entretien est charmant
Quand tu caresses la bouteille !

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Je te jure, cher Saint-Amant,
Que tu viens de dire merveille.

On ne peut assez admirer
Ton agréable rêverie.
Un buveur te peut adorer.
Sans commettre d'idolâtrie.

Mais je hais ce genre d'esprits
Qui cherchent de la renommée,
Et puis la treuvent à mépris,
Après l'avoir tant estimée.

Sache qu'on se peut bien priver
De cette légitime gloire.
Si tu ne la veux conserver,
Conserve l'usage de boire.

De moi, tant qu'on verra des pots,
Je te jure, par la saucisse,
D'être ton fidèle suppôt
En notre commun exercice.

SAINT-AMANT.

Tous tes discours sont superflus :
Le cabaret a trop de charmes ;
Alors que je ne boirai plus,
Franquetot portera les armes.

TRISTAN.

STANCES BACHIQUES.

Il est vrai que mon jugement
Abhorre les hommes sauvages,
Lesquels ont fait pour leurs breuvages
Le choix de ce fade élément.

Craignant que ce bon jus ne leur monte à la tête
Et trouble leur cerveau,
Ils prennent à peu près la nature de bête,
Ne buvant que de l'eau.

Si l'avantage de raison
Que prouve notre suffisance
Ne paroît point dans notre enfance
Et demeure comme en prison,
C'est qu'en suçant le lait d'une pauvre nourrice,
On ne boit pas de vin,
Et que Dieu, tout fâché de nous voir dans ce vice,
Ne nous est pas bénin.

Il faut laisser en paix la mort
Avecque sa rigueur commune.
Je me moque de la fortune ;
Nârgue de l'empire du sort !
Quittez donc mon esprit, vain maître de ce monde,
Trop orgueilleux Destin ;
Je ne crains rien de vous, quand, à la table ronde,
On me donne du vin.

Grand roi Bacchus, Dieu de nos cœurs,
Nous suivons vos plus belles choses.
Laissons les lauriers et les roses
Pour les amants et les vainqueurs.
Nous jurons seulement par le nom de la vigne ;
Et le mot de divin
Ne pourroit, ce me semble, exprimer rien de digne ;
S'il ne rimoit en vin.

Loin Mercure, loin Apollon !
Je n'invoque point votre grâce ;

Muse, je hais votre Parnasse ;
 Adieu fontaine, adieu vallon ;
 Vos petits partisans y ont perdu leur rime.
 Les buveurs d'eau, punis,
 Sont contraints de laisser ce qu'ils avoient d'estime
 Aux enfants de Denis ¹.

Saint-Amant eût-il eu le prix
 Qu'on donne aux beautés de son style,
 Eût-on jamais vu Théophile
 Régner sur tous les bons esprits ;
 L'adorable Molière ² eût-il fait voir sans peine,
 S'il n'eût bu comme nous,
 Les rares qualités de cette Polyxène
 Qui fait tant de jaloux ?

Pensez-vous que le bon Faret
 Pût tirer, au siècle où nous sommes,
 Les portraits des honnêtes hommes ³
 Ailleurs que dans le cabaret ?
 Quoiqu'une femme ici branle toujours la tête
 Au doux jus du raisin,
 Croyez-vous que Du Bosc ⁴ en eût fait une honnête
 Sans le secours du vin ?

¹ Denis, Διωνυσος, Bacchus.

² Voy. ci-dessus, pp. 107 et 407.

³ Allusion au livre de Faret, *l'Honnête Homme*. Voy. p. 11.

⁴ Le P. Du Bosc a écrit *l'Honnête Femme*, 2 vol. in-12, et cet ouvrage fait suite en quelque sorte à celui de Faret.

ACTE CINQUIÈME.

SCÈNE PREMIÈRE.

M. LE CHANCELIER, GODEAU, CHAPELAIN,
BOIS-ROBERT, L'ESTOILE, BAUDOUIN, COLLETET,
GOMBAUD, HABERT, SERISAY.

M. LE CHANCELIER.

C'est aujourd'hui, Messieurs, qu'on révèle à la France
Les mystères sacrés de la vraie éloquence (a).
Voici l'heure où l'on doit chasser l'obscurité,
Où l'on doit découvrir une grande clarté.
C'est aujourd'hui, Messieurs, que la belle Déesse
Qui, dédaignant les cieux pour en être l'hôtesse,
N'avoit jamais planté son siège dans Paris,
Vient enfin habiter avec les beaux esprits.
C'est à tort, grands auteurs, que la Grèce se vante :
Rome ne paroît plus en ce point triomphante.
Mais vous aurez l'honneur, grands et divins esprits,
D'avoir fait habiter la Déesse à Paris.

GODEAU.

C'est pour vous que du ciel elle a daigné descendre.

(a) Après ces deux vers, on lit dans l'édition de 1753 :

Les Muses qui du ciel ont descendu chez nous
Vous rendent par ma bouche un oracle si doux.
C'est à tort, grands auteurs, que la Grèce se vante ;
La Rome des Latins n'est plus la triomphante ;
L'Italie aujourd'hui tombe dans le mépris,
Et les Muses n'ont plus de séjour qu'à Paris.

GODEAU.

Qui croiroit, Monseigneur,...

Sans vous, ô grand Séguier, nous aurions beau l'attendre :
 Faisant la sourde oreille à ses divins esprits,
 Sans vous elle n'eût pas dévalé dans Paris.
 Qui croira, Monseigneur, que ces enchanteresses,
 Que ces neuf belles Sœurs, nos divines maîtresses,
 Délices à présent des cœurs plus innocens,
 Eussent charmé sans vous nos esprits et nos sens ?

CHAPELAIN.

Monseigneur, les doctes pucelles
 Qu'on m'a vu toujours adorer
 N'ont point de guirlandes si belles
 Dont ils puissent vous honorer (a).
 Vous voyez les choses futures
 A travers tant de nuits obscures,
 Que, veillant au bien de l'État,
 Vous découvrez ce qu'il faut faire,
 Au rebours du sens populaire,
 Pour maintenir le potentat.

BOIS-ROBERT.

Superbes filles de mémoire,
 Venez accroître mon ardeur ;
 Je vais travailler à la gloire
 D'une incomparable Grandeur (b).
 Étonnement de l'univers,
 Digne et grand sujet de mes vers,
 Merveille du siècle où nous sommes,
 On ne peut assez honorer

(a) Dans l'édition de 1753, ces quatre premiers vers sont supprimés ; les six qui suivent sont légèrement modifiés.

(b) Dans la même édition, après ces vers, Bois-Robert interrompt sa strophe, et ajoute :

Que le style élevé me paroît incommode !
 Je n'ai pas le talent qu'il faut pour faire une ode.

Celui que les cieux et les hommes
Devroient tous ensemble adorer.

M. LE CHANCELIER.

Voilà, sur mon honneur, de belles fantaisies,
J'en dois remercier vos seules courtoisies.

L'ESTOILE.

Attente de l'histoire, oracle de la cour,
Votre esprit a des traits qui brisent tous obstacles,
Et, sans être flatteur, je dirai bien qu'un jour
Vous vaincrez tous les saints à faire des miracles ;
Mais, grand astre d'honneur, faut-il pas avouer
Que si vous refusez souvent de nous entendre,
Lorsque notre devoir nous pousse à vous louer,
Vous couvrez un beau feu d'une très-belle cendre ?

M. LE CHANCELIER.

Non, je n'aime pas fort ces importuns auteurs
Qui passent chez les grands pour de petits flatteurs.

BAUDOUIN.

Grand appui des mortels qu'on doit moins nommer homme
Qu'une divinité ;
Si vous eussiez été dans l'empire de Rome,
Que n'eussiez-vous été ?
Près de vous les Catons, tous couverts de poussière,
Sont dans l'obscurité,

M. LE CHANCELIER.

Que chacun se réduise au mérite d'auteur ;
J'estime le savant et je hais le flatteur.
Mes louanges, Messieurs, ne sont pas nécessaires,
Et vous avez ici de plus grandes affaires.

SERISAY.

Porchères semble avoir dessein de nous parler.

PORCHÈRES.

Quatre mots seulement, Messieurs, puis m'en aller.
Monsieur de Colomby m'a chargé de vous dire
Que, las de ses emplois, enfin il se retire.

Et leurs grandes vertus ont perdu leur lumière
Près de votre clarté !

COLLETET.

Enfin je veux écrire à ta juste louange ;
Et, si tu me permets, si haut prendre le ton,
Que le peuple du Tage avec celui du Gange
Te croira plus qu'un Dieu quand on dira ton nom.

GOMBAUD.

Vous pouvez, Monseigneur, faire un effort extrême ;
Vous pouvez opposer le monde au monde même ;
Vous pouvez chaque jour et vaincre et triompher,
Tantôt par le conseil et tantôt par le fer.

HABERT.

Vous en avez tant dit que je n'ai plus que dire,
Sinon qu'il en fait plus qu'on n'en sauroit écrire.

M. LE CHANCELIER.

Je ne vois point ici ni Tristan ni Faret,
Non plus que Saint-Amant.

GODEAU.

Ils sont au cabaret.

M. LE CHANCELIER.

Ils sont au cabaret ? Messieurs, quelle apparence !

Et vous saurez aussi qu'ennuyé de la Cour,
Je vais chercher ailleurs un tranquille séjour.

SERISAY.

Vous nous voyez pensifs, mornes et taciturnes
De perdre l'*Intendant* de nos *plaisirs nocturnes*,
Et vous ferez savoir au muet *Orateur*
Des affaires d'État le fond de notre cœur.
Nous regrettons beaucoup un si grand personnage,
Et ne suivrons pas moins notre important ouvrage.

DESMARETS.

Je ne vois point ici Saint-Amant ni Faret.
Que sont-ils devenus ?

GODEAU.

Ils sont au cabaret.

Je laisse tous les jours les affaires de France ;
 Je quitte mon logis ; je viens en ce quartier,
 Sachant bien le respect que je dois au métier,-
 Et ces gentils galants, sans aucun soin de gloire,
 Lorsque nous travaillons, prennent plaisir à boire !

SERISAY.

Voici venir Silhon avec notre marquis.

M. LE CHANCELIER.

Le dernier nous vient voir sans en être requis (i).

SCÈNE II.

MONSIEUR LE CHANCELIER ET LES AUTRES DE LA TROUPE ACADÉMIQUE.

Messieurs, asseyez-vous sans tarder davantage ;
 Réformons, s'il se peut, notre mauvais langage ;
 Qu'on tâche d'opposer quelque chose de beau.
 Levez-vous, s'il vous plaît, docte et sage Godeau ?

GODEAU.

Vous êtes obligé ; mais cette déférence
 Serait due à quelque autre avec plus d'apparence.

DESMARETS.

Ils sont au cabaret ! Messieurs, quelle impudence !
 Vous voyez parmi vous un chancelier de France
 Qui vient de son logis, en ce méchant quartier,
 Sachant bien le respect que l'on doit au métier ;
 Et ces vieux débauchés, au mépris de la gloire.
 Lorsque nous travaillons font leur plaisir de boire !

GODEAU.

Je vois entrer Faret suivi de Saint-Amant.

CHAPELAIN.

Et si je ne me trompe, ils ont bu largement.

(a) Ici l'édition de Des Maizeaux introduit une scène où paraissent Saint-Amant et Faret ; tous deux ivres, ils traitent fort légèrement et le Chancelier et l'Académie. Le Chancelier, indigné, les fait sortir. — Le commencement de la scène qui suit présente quelques variantes sans importance.

M. LE CHANCELIER.

Je sais bien ce qu'on doit à votre dignité.

GODEAU.

Je reçois cet honneur sans l'avoir mérité ;
 Je le dois, Monseigneur, à votre courtoisie ;
 Mais, s'il faut déclarer ici ma fantaisie,
 Je vous dirai, Messieurs, qu'il est très-important,
 Ainsi qu'il m'a semblé d'ôter *or* et *d'autant*.
 Qu'en dites-vous, Messieurs ? Là je ne fais qu'attendre
 Que quelque émulateur s'apprête à les défendre.

SERISAY.

Silhon s'oppose enfin.

M. LE CHANCELIER.

Parlez distinctement.

SERISAY.

Commencez donc, Godeau.

GODEAU.

Voici mon sentiment :
 Je dis qu'*or* et *d'autant* sont sans délicatesse ;
 En ces mots je reprends la trop grande rudesse.

SILHON.

Inepte sentiment, absurde vision !
 Je maintiens que ces mots font la conclusion :
 L'un d'eux fait l'épilogue, ou bien la conséquence ;
 L'autre sert à prouver dans le champ d'éloquence.

GODEAU.

Le premier sent l'école et tient trop du pédant ;
 Le second est trop vieux.

LA TROUPE.

Nous en disons autant.

SILHON (a).

Vous frappez tous des mains, et j'ai beaucoup à dire.

GODEAU.

Poursuivez à présent.

SILHON.

Que l'on vous baille à rire.

CHAPELAIN.

Il est bien échauffé, qu'on lui tâte le pouls.

M. LE CHANCELIER.

C'est assez disputer ; Messieurs, asseyez-vous.

Que quelque autre succède à l'évêque de Grasse.

Parlez, vous, Chapelain, sans user de préface.

CHAPELAIN (b).

Messieurs, je vais parler, puisqu'on me l'a permis,

Sur un point où je crois vous avoir pour amis.

Je dis que la coutume, assez souvent trop forte,

Fait dire improprement que l'on *ferme la porte* :

L'usage tous les jours autorise ces mots,

Qui nous feroient passer ailleurs pour de grands sots.

Craignez-vous votre argent, rubis, perles, muse, ambre,

Vous *poussez* votre porte et *fermez* votre chambre.

(a)

SILHON.

Qu'ils soient bannis des vers et conservés en prose.

DESMARETS.

Aujourd'hui prose et vers sent une même chose.

CHAPELAIN.

Il est bien échauffé.... etc.

(b)

CHAPELAIN.

Il conste, il nous appert sont termes de barreau,

Que leur antiquité doit porter au tombeau.

SILHON.

J'estime en Chapelain la bonté de nature

Qui veut donner aux mots même la sépulture.

CHAPELAIN.

Horace les fait naître et puis les fait mourir :

Sans quelque métaphore on ne peut discourir.

SERISAY.

En matière d'État, vous savez que nos rois
Tiennent toujours quelque air de ces anciennes lois ;
De même, dans les mots, c'est n'être pas bien sage
D'abolir tout d'un coup ce qu'approuve l'usage.

LA TROUPE.

Digne raisonnement, noble comparaison,
Chapelain n'a pas tort et vous avez raison (a).

BOIS-ROBERT.

Messieurs, je veux ôter un vrai mot de coquette
Du commun, à *ravir*.

SILHON.

Les mots peuvent mourir ; mais jamais métaphore
N'avoit dressé *tombeau* pour de tels morts encore.

LA TROUPE.

Il conste, il nous appert doivent être abolis.
Mais on ne les voit pas encore ensevelis.

GOMBAUD.

Je dis que la coutume, assez souvent trop forte,
Fait dire improprement que l'on *ferme la porte*.
L'usage tous les jours autorise des mots
Dont on se sert pourtant assez mal à propos.
Pour avoir moins de froid à la fin de décembre.
On va *pousser sa porte* et l'on *ferme sa chambre*.

SERISAY.

En matière d'État, vous savez....
a) Gombaud n'a pas de tort et vous avez raison.

BOIS-ROBERT.

Messieurs, je veux ôter un terme de coquette ;
C'est le mot d'*à ravir*.

L'ESTOILE.

Il est bon en fleurette.
Cent et cent faux galants en leur fade entretien
De ce mot d'*à ravir* se servent assez bien,
Et principalement dans les amours de ville,
À ravir se rendra chaque jour plus utile.

LA TROUPE.

Nous n'avons parmi nous que des auteurs de Cour,
Et, partant, ennemis de ce dernier amour.

LA TROUPE.

Cette affaire vaut faite.

Les dames de quartier auront leur *coterie*
A qui nous laisserons le droit de bourgeoisie.

GOMBERVILLE.

Que ferons-nous, Messieurs, de *car* et de *pourquoi* ?

DESMARETS.

Que deviendrait sans *car* l'autorité du Roi ?

GOMBERVILLE.

Le Roi sera toujours ce que le Roi doit être,
Et ce n'est pas un mot qui le rend notre maître.

GOMBAUD.

Beau titre que le *car* au suprême pouvoir,
Pour prescrire aux sujets la règle et le devoir !

DESMARETS.

Je vous connois, Gombaud, vous êtes hérétique
Et partisan secret de toute république.

GOMBAUD.

Je suis fort bon sujet et le serai toujours,
Prêt à mourir pour *car* après un tel discours.

DESMARETS.

De *car* viennent les lois ; sans *car* point d'ordonnance,
Et ce ne seroit plus que désordre et licence.

GOMBAUD.

Je demande pardon si trop mal à propos
J'ai parlé contre un mot qui maintient le repos.

GOMBERVILLE à *Desmarets*.

L'effort de notre esprit en chose imaginaire
Vous rendra, Desmarets, un grand *visionnaire*.
Le Poète, le Vaillant, le Riche, l'Amoureux
Feront de leur auteur un aussi grand fou qu'eux.

DESMARETS.

Un faiseur de romans, père de *Polexandre*,
A corriger les fous n'a pas droit de prétendre.

M. LE CHANCELIER.

Ni vous autres, Messieurs, droit de vous quereller.
Laissez le *car* en paix ; il n'en faut plus parler.

GOMBERVILLE.

Et le *pourquoi*, Messieurs ?

LA TROUPE.

Sans cesse il questionne.
Qu'il soit moins importun, ou bien on l'abandonne.

L'ESTOILE.

Souffrez aussi, Messieurs, que je mette en avant
Qu'on retranche *jadis* avec *auparavant* (a).

M. LE CHANCELIER.

Ce qu'il a proposé me semble raisonnable.

LA TROUPE.

Si vous le trouvez bon, nous l'avons agréable.

BAUDOIN.

Je condamne à mon tour l'importun *effectif*,
Et veux mettre *agissant* en la place d'*actif*.

LA TROUPE.

Hé bien ! nous défendons qu'aucun de nous les mette,
Renvoyant *effectif* au faiseur de gazette.

M. LE CHANCELIER (b).

Que dis-tu, Colletet ?

COLLETET.

J'en condamne un peu moins ;
Je me contenterai de blâmer *néanmoins*.

HABERT.

Condamner *néanmoins* ! d'où vous vient cette audace ?

- (a) Je ne saurois souffrir le vieux *auparavant*,
Qui se trouve cent fois à la place d'*avant*.

BAUDOIN.

Pour mes traductions, c'est un mot nécessaire,
Et si l'on s'en sert mal, je n'y saurois que faire.

L'ESTOILE.

Peut-être voulez-vous garder encor *jadis*.

BAUDOIN.

Sans lui, comment rimer si bien à *paradis* ?

L'ESTOILE.

Paradis est un mot ignoré du Parnasse,
Et les *cieux* dans nos vers auront meilleure grâce.

- (b) SERISAY.

Que dira Colletet ?

COLLETET.

Le plus grand de mes soins
Est d'ôter *nonobstant* et casser *néanmoins*.

Ce mot, à votre avis, n'a-t-il point bonne grâce ?
 Il remplit bien la phrase, il coule doucement ;
 Il met dans le discours un certain ornement,
 Et, s'il n'est trouvé bon d'un homme de cervelle,
 On le condamnera.

COLLETET.

Faisons langue nouvelle,
 Puisque l'Académie en a bien le pouvoir ;
 Tandis que nous voici faisons notre devoir.
Néanmoins a mille ans ; la troupe académique
 Laissera-t-elle un mot de la langue gothique ?

HABERT.

S'il étoit plus nouveau, je le tiendrais suspect ;
 Plus il est ancien, plus on lui doit respect.

COLLETET.

Laissez donc *ainsi soit, pièce, les blandices*,
 Dont la vieille Gournay fait toutes ses délices.

HABERT.

On les a retranchés, non pas pour être vieux,
 Mais pour ce qu'aisément on pourra dire mieux.

COLLETET.

Vraiment, gentil Habert, un homme de votre âge

HABERT.

Condamner *néanmoins* ! d'où vient cette pensée ?
 Colletet, avez-vous la cervelle blessée ?
Néanmoins ! qui remplit et coule doucement,
 Qui met dans le discours un certain ornement...
 Pour casser *nonobstant*, c'est un méchant office
 Que nous nous rendrions dans les cours de justice.

DESMARETS.

Puisque *car* est sauvé, laissons le reste en paix,
 Et faisons une loi qui demeure à jamais :
 « Les auteurs, assemblés pour régler le langage,
 « Ont enfin décidé dans leur aréopage :
 « Voici les mots soufferts, voici les mots cassés.... »
 Monsieur de Serisay, c'est à vous, pronoucez.

Ne devrait point aimer cet antique langage.
 Il nous demeure encore le mot de *toutesfois*.
 Je crois que nos messieurs me donneront leurs voix.

M. LE CHANCELIER.

C'est assez discoursu sur une telle affaire ;
 Gombaud, il faut parler ; c'est à vous à vous taire.

GOMBAUD.

J'approuve la censure, et n'ai rien vu blâmer
 Qu'on ne dût, sur ma foi, justement réformer.

M. LE CHANCELIER.

Vous, monsieur de Bréval.

BREVAL.

J'ai repris *empirance*
 Aux œuvres de Du Vair ; il y faut *décadence*.

M. LE CHANCELIER.

Messieurs, allons-nous-en gravement consulter
 Ce qu'on doit trouver bon, ce qu'on doit rejeter.

RÉSOLUTION DE L'ACADÉMIE

Prononcée par le président SÉRISAY.

- « Grâce à Dieu, Compagnons, la divine assemblée
- « A si bien réussi, que la langue est réglée.
- « Nous avons rejeté ces vieux et rudes mots
- « Introduits autrefois par les barbares Goths (a) ;

(a) Après ces quatre vers, on lit (édition 1753) :

- « Et s'il en reste aucun en faveur de l'usage,
- « Il fera désormais un méchant personnage.
- « Or, qui fit l'important, déchu de tous honneurs,

« Nous les avons ôtés, et, de pleine puissance,
 « Faisons aux écrivains une juste défense,
 « Qui devra leur servir d'une très-forte loi,
 « Qu'ils n'usent pour jamais de *car* ni de *pourquoi*;
 « *Parce que* ni *parfois* ne sont plus à la mode;
 « *Combien que* n'est pas bon; *or* est très-incommode;
 « *Jadis* semble trop vieux pour vouloir s'en servir;
 « Nous bannissons *d'autant* aussi bien qu'à *ravi*;
 « Et, quoique la coutume en ceci soit bien forte,
 « On dira désormais que l'on *pousse la porte*.
 « Nous cassons sans appel l'importun *effectif*;
 « Nous mettons *agissant* à la place d'*actif*;
 « Nous souffrons *néanmoins*; pour le mot d'*empirance*,

« Ne pourra plus servir qu'à de vieux raisonneurs.
 « *Combien que*, pour ce que font un son incommode.
 « Et *d'autant* et *parfois* ne sont plus à la mode.
 « *Il conste*, il nous *appert* sont termes de barreau,
 « Mais le plaideur françois aime un air plus nouveau.
 « *Il appert* étoit bon pour Cujas et Barthele;
 « *Il conste* ira trouver le parlement de Dole,
 « Où, malgré sa vieillesse, il se rendra commun
 « Par les graves discours de l'orateur Le Brun.
 « Du pieux Chapelain la bonté paternelle
 « Peut garder son *tombeau* pour sa propre *PUCELLE*;
 « Aux stériles esprits, dans leur fade entretien.
 « On permet à *ravir*, lequel n'exprime rien.
 « *Jadis* est conservé, par respect pour Malherbe;
 « Dans l'ode il a marché, *Jadis*, grave et superbe,
 « Et de là, s'abaissant en faveur de Scarron,
 « Il a pris l'air burlesque et le comique ton,
 « Mais il demeure exclus du langage ordinaire.
 « Vieux *Jadis*, c'est pour vous tout ce que l'on peut faire.
 « Il faudra modérer cet indiscret *pourquoi*,
 « Et révéler le *car* pour l'intérêt du Roi.
 « En toutes nations la coutume est bien forte;
 « On dira cependant que l'on *pousse la porte*.
 « Nous souffrons *néanmoins*, et, craignant le Palais,
 « Nous laissons *nonobstant* en repos pour jamais.
 « Qu'au milieu des cités la vaine *colerie*
 « Au prodigue *cadeau* soit toujours assortie,

« Personne n'ignoroit qu'il falloit *décadence*.
 « Voici ce qu'à peu près nous voulons réformer ;
 « Soit nommé libertin qui nous voudra blâmer !
 « Qui ne reconnoitra la troupe académique
 « Soit estimé chez nous pire qu'un hérétique ! »

« Et que dans le repas, ainsi que dans l'amour,
 « Ils demeurent bourgeois, éloignés de la Cour. »

Auteurs, mes compagnons, qui réglez le langage,
 Avons-nous assez fait ? en faut-il davantage ?

LA TROUPE.

Voilà ce qu'à peu près nous pensons réformer.
 Anathème sur ceux qui nous voudront blâmer !
 Et soit traité chez nous plus mal qu'un hérétique
 Qui ne reconnoitra la troupe académique !

DESMARETS (Chancelier de l'Académie.)

Après ce bel arrêt, des arrêts le plus beau,
 Je m'en vais tout à l'heure apposer le grand sceau.

ROLE DES PRÉSENTATIONS

Faites aux grands jours de l'Éloquence française

SUR LA RÉFORMATION DE NOTRE LANGUE ¹.

Première Assise du lundi 13 mars 1646 ².

I.

Se sont présentés les procureurs des Pères de l'Oratoire et quelques dévots à la mode, requérant que tous les mots de spiritualité qui sont dans les livres du feu sieur cardinal de Bérulle ³ soient tenus pour bons français.

¹ Voy. ci-dessus, p 50. — Nous reproduisons cette pièce d'après le texte qu'on trouve à la suite de *la Comédie des Académistes*. Il est très-différent de celui qui a été donné, avec de savantes notes, par M. Ed. Fournier, dans le premier volume des *Variétés historiques et littéraires* de la *Bibliothèque elzevirienne*, pp. 127-140. Nous l'avons préféré, parce qu'il porte quelques noms propres laissés en blanc dans l'autre édition. Nous croyons que cette pièce est de Sorel, dont le démenti est moins formel que ne le dit l'abbé d'Olivet dans la note de la page 50.

² L'édition Ed. Fournier porte « le 13 mars 1654. »

³ Le cardinal de Bérulle était mort le 2 octobre 1629. — Voy. sa vie écrite par M. Nourrisson, Paris, Didier. 1 vol. in-12.

RÉPONSE.

Soit communiqué au père Hersant et au père Binet¹.

II.

S'est présenté le sieur Montmor², requérant pour M. le Prêlat de Normandie³, qu'il plaise à la Compagnie déclarer que le françois dudit sieur Prêlat est de bon débit.

RÉPONSE.

Soit communiqué à l'imprimeur Estienne, qui a peine à vendre ses livres.

III.

S'est présenté la dame marquise de Monelay, requérante que, pour éviter les occasions de mal penser que donnent les paroles ambiguës, l'on usera du mot de *penser* au lieu de *conception*⁴.

¹ Le P. Hersant avait été un des premiers Pères de l'Oratoire ; c'est le célèbre auteur de l'*Optatus Gallus*. — Le P. Binet était jésuite. Il a publié, sous le pseudonyme de René François, un ouvrage curieux intitulé : *Essai sur les merveilles de la nature*, 1 vol. in-4°, où il a recueilli toutes les locutions qui peuvent s'appliquer à un sujet.

² Montmaur le Grec, professeur en langue grecque au Collège Royal (Collège de France), et parasite fameux. Sallengre a écrit sa vie et donné un recueil de pièces satiriques composées contre lui par Balzac, Ménage, Ferramus, Vion d'Alibray, etc., etc.

³ François de Harlay, frère du marquis de Breval, archevêque de Rouen. Il eut pour successeur son neveu, fils du marquis de Breval, et ce jeune prélat, archevêque à vingt-six ans, fut ensuite appelé au siège métropolitain de Paris.

⁴ Peut-être faut-il lire Maignelay. Alors il s'agirait de Françoise-Marguerite de Gondi, femme du marquis de Maignelay, sœur du premier archevêque de Paris, cardinal de Retz, amie du cardinal de Bérulle, qui lui a écrit plusieurs lettres qu'on trouve dans ses Œuvres. Elle mourut en 1650.

— « Voici d'autres merveilles. Ce sonnet, disent-ils, est bien

RÉPONSE.

La requérante fera apparoir de procuration des parties qui ont intérêt à l'usage du mot.

IV.

S'est présenté le sieur de Polastron, cadet de Gascogne ¹, requérant que l'on n'ôtât pas le point à leur honneur, ni l'éclaircissement à leur épée.

RÉPONSE.

Pour ce qui est du point, soit communiqué aux professeurs en mathématiques; et pour l'éclaircissement de l'épée, renvoyé aux fourbisseurs.

V.

S'est présenté le syndic des secrétaires Saint-Innocent ², requérant que le mot de *secrétaire* ne pût signifier en bon françois : *le clerc d'un conseiller* ³.

*pensé, lorsqu'ils veulent avertir qu'il est bien conçu.... Leur raison de cette insigne manière de parler, c'est que le terme conçu met de laides images dans l'esprit. O personnes impures! faut-il que les ruisseaux argentés, clairs et vierges du Parnasse se convertissent en cloaques tombant en vos infâmes imaginations! » (M^{lle} de Gournay, *les Advis*, 1651, pp. 271-272.)*

¹ Il est nommé H. de Fierbras, dans l'édition qu'a suivie M. Ed. Fournier. Il était de la famille de cette Marguerite de Polastron qui fut la fondatrice de la congrégation de Notre-Dame des Feuillantines.

² C'est-à-dire des écrivains publics que l'on trouvait en grand nombre sous les galeries couvertes qui entouraient le cimetière des Saints-Innocents, devenu depuis un marché, comme le cimetière Saint-Jean, mais longtemps après.

³ « Secrétaire se dit des domestiques de quelques grands seigneurs ou des gens de robe, qui leur servent à faire leurs dépêches et leurs affaires, qui font les extraits des procès...; on les appeloit autrefois *clercs de conseillers*. » (Dict. de Furetière.)

RÉPONSE.

Seront faites sur ce très-humbles remontrances au roi de la Basoche ¹.

VI.

Se sont présentées plusieurs dames, requérantes qu'elles pussent approprier le mot de *ravissant* ², et l'appliquer à tout ce que bon leur semblera.

RÉPONSE.

Accordé, sans préjudice aux trésoriers d'en user.

VII.

S'est présentée une mercière du Palais, requérant qu'il fût déclaré que c'est parler bon françois de dire qu'une dame porte *un galand* ³.

¹ Le roi de la Basoche était le chef de la communauté des clercs du parlement de Paris. Cette royauté, établie par Philippe II, dotée de nombreux privilèges par François I^{er}, fut supprimée par Henri III, à cause du grand nombre des clercs, qui s'élevait alors à dix mille; depuis ce temps, tous les droits de la Basoche passèrent aux mains de son Chancelier.

² Saint-Amant se moque aussi de

. . . . *A merveille, à ravir,*

Termes propres dont il faut se servir.

— Voy. la *Comédie de l'Académie*, ci-dessus, p. 448.

³ Un *galand*, c'est un nœud de ruban. On remarque dans les Œuvres de Voiture une lettre « à Mademoiselle de Rambouillet en lui envoyant douze galands de ruban d'Angleterre pour une discrétion qu'il avoit perdue contre elle; » il y joue sur l'équivoque du mot. On lit, dans *les Lois de la galanterie*, qui se trouvent dans le *Nouveau Recueil des pièces les plus agréables de ce temps* (1644), ce passage curieux : « Il y a de certaines petites choses qui coûtent peu et néanmoins parent extrêmement un homme, faisant connoître qu'il est entièrement dans la galanterie, d'autant que les mélancoliques, les vieillards, les sérieux et les personnes

RÉPONSE.

Accordé, en distinguant.

VIII.

S'est présentée la demoiselle de Gournay, demandant le rétablissement des mots : *ains*, *jadis*, *piéça*, et *jaçoit*, bons vieux gaulois, comme savent ceux qui ont lu les livres modernes¹.

RÉPONSE.

Pour *jadis* et *piéça*, fins de non recevoir ; et pour le mot *ains*, soit communiqué aux rhabilleurs de vieux livres, qui, en ayant ôté les mots qui leur semblent trop moisis de vieillesse, y en mettent quelques nouveaux, afin de faire passer cela pour une nouvelle traduction².

peu civilisées n'en ont point de même ; comme par exemple d'avoir un beau ruban d'or et d'argent au chapeau, quelquefois entremêlé de soie de quelque belle couleur, et d'avoir aussi au-devant des chausses sept ou huit des plus beaux rubans satinés et des couleurs les plus éclatantes qui se voient. L'on a beau dire que c'est faire une boutique de sa propre personne, et mettre autant de mercerie à l'étalage que si l'on en vouloit vendre ; il faut observer néanmoins ce qui a cours, et, pour montrer que toutes ces manières de rubans contribuent beaucoup à faire paroître la galanterie d'un homme, ils ont emporté le nom de *galants* par préférence sur toute autre chose. » Cette petite pièce est de Charles Sorel, l'auteur du *Rôle des présentations* ; elle est suivie, dans le Recueil, d'une autre intitulée *le Jeu du galand*. — Dans le sens de ruban, on devrait écrire *galan* comme *galon*, de l'italien *galano*. — Cf. Corneille, *la Galerie du Palais*. — Ed. Fournier, *Variétés historiques et littéraires*, I, 152.

¹ Voy. la *Comédie de l'Académie*, ci-dessus, et plus bas la *Requête des Dictionnaires*.

² Allusion à Baudouin, qui avait rajeuni diverses traductions, entre autres celle des Œuvres de Sénèque par Mathieu de Chalvet. Despréaux a eu plus tard l'occasion de railler l'abbé Tallemant,

Le fade traducteur du françois d'Amyot.

IX.

S'est présenté le procureur des Petites-Maisons, requérant que le langage de Le Herty ne fût pas supprimé ¹.

RÉPONSE.

Soit communiqué au sieur de Vaux ².

X.

S'est présenté Bocan ³, requérant que *bail à ferme* n'ait plus de pluriel, si *bal* où l'on danse n'en a aussi un très-distinct; d'autant que de dire des *bals*, il semble que ce soit mal parler ⁴, comme dire des *chevals*, et que les *bails à ferme* veulent s'approprier tous seuls le pluriel de *baux*.

RÉPONSE.

A cause de l'importance de l'affaire, sera député un tabellion royal pour ce qui est du *bail à ferme*, et un intendant des plaisirs nocturnes ⁵ pour ce qui est du *bal à danser*,

¹ Le Herty était un fou, dont Saint-Amant, G. Colletet, Sarasin nous ont conservé le nom. Ce dernier, dans son poème de *Dulot vaincu*, le donne pour père à Dulot, *poète royal et archi-épiscopal*, inventeur des bouts-rimés. Tallemant dit que « de sang-froid, Voiture alloit entretenir Le Herty aux Petites-Maisons. Ce fou l'appeloit le grand-prévôt de la justice divine aux enfers. »

² Le sieur de Vaux n'est autre que le comte de Cramail, qui publia sous ce nom son livre des *Jeux de l'inconnu*. — La 2^e partie en est dédiée à Le Herty. « En 1650, dit M. Ed. Fournier, parut un petit livret attribué au même auteur et intitulé : *L'Herty, ou l'universel*. »

³ Célèbre maître de danse. — Voyez son article dans Sauval, *Antiquités de Paris*.

⁴ Le pluriel du mot *bal* était peu usité, au dire de Oudin, *Grammaire françoise*, édit. de 1656, p. 85.

⁵ Allusion au titre que prenait Porchères-l'Arbaud. — Voyez p. 444.

afin de consulter ensemble sur quelque moyen d'accommodation ; et le tout, fait et rapporté, être ordonné ce qu'il appartiendra par raison.

XI.

S'est présentée Perrette Le Maigre, doyenne des harangères de la Halle, suppliant pour la mi-carême.

RÉPONSE.

Soit joint au procès intenté pour la mi-août ¹.

XII.

S'est présenté Margot-pisse-à-terre, recommandaressse de nourrices², pour supplier que dorénavant les nourrices qu'elle baillera soient immatriculées au secrétariat des Grands Jours de l'Éloquence françoise, afin qu'il paroisse comme elles sont capables d'apprendre à parler bon françois aux petits enfants.

RÉPONSE.

La Compagnie, sans approuver le mot de *recommandaressse*, députera commissaires pour approuver les nourrices capables d'apprendre à parler aux petits enfants.

¹ Allusion aux discussions soulevées sur le genre des mots comme *le* ou *la minuit*, *la mi-carême*, *la mi-août*, etc. — Voyez Vaugelas.

² Les *recommandaresses* étaient des femmes qui tenaient ce que nous appelons maintenant des *bureaux de placement*. L'établissement des quatre recommandaresses était un des plus anciens de la monarchie. Il avait été créé, paraît-il, en 1530, en faveur des quatre filles de la nourrice du roi Jean, fils de Philippe VI. Les recommandaresses recevaient 1 livre 11 sols de salaire sur chaque nourrice ou chaque servante qu'elles procuraient. Voy. Hurtaut et Magny, *Dict. hist. de Paris*.

XIII.

S'est présenté Gilles le Niais, sieur de Tourniquet¹, l'un des ordinaires du Cheval de Bronze², ayant procuration du *Filou* et du *Lanturlu*³, requérant que les mots de : *vraiment, c'est mon, voilà bien de quoi*, et autres, qui se trouvent dans les chansons du Pont-Neuf, soient approuvés pour bons français.

¹ Gilles le Niais était peut-être le nom d'un de ces maîtres de petits jeux qui faisaient jouer au *tourniquet* à l'aide d'une planchette ronde, divisée à la circonférence par des pointes marquées de chiffres; au milieu était fixée une longue aiguille horizontale; les joueurs faisaient tourner le tourniquet, et, selon le point où s'arrêtait l'aiguille, il y avait gain ou perte d'un objet convenu. Ce jeu existe encore dans nos foires et fêtes de village. Les filous faisaient arrêter l'aiguille où ils voulaient, à l'aide de morceaux d'aimant fixés aux points favorables pour eux. M. Fr. Michel, dans ses *Recherches sur l'argot*, cite un grand nombre d'exemples où figure ce mot, dont le sens lui a échappé.

² Le Cheval de Bronze, c'est-à-dire la statue de Henri IV sur le Pont-Neuf, était le rendez-vous des charlatans, chanteurs, vendeurs de gazettes, fripons, filous et badauds.

³ Le *Filou*, le *Lanturlu*, comme aussi le *Jean de Nivelles* et le *Roquentin*, étaient des chansons fort à la mode à cette époque. L'histoire de ces chansons se trouve dans ces couplets empruntés au *Nouveau entretien des bonnes compagnies* (Paris, J. Villery, 1635, p. 64) :

Dites-moi qui est-ce
 Qui chante les *Boiteux*?
 Quant à moi je les laisse
 Avec les *Morveux*,
 Et le *Coq du voisinage*,
 Et les *Perroquets* sont vieux :
 Quand les femmes sont ensemble
 Leur caquet vaut beaucoup mieux....

Lanturlu n'est plus en règne;
 Maître *Jean de Nivelles*

RÉPONSE.

Soit communiqué à *Jean de Nivelles* et à *Roquentin*.

XIV.

S'est présenté un châtré, prétendant en politesse, à cause de son ventre et de son menton, lequel a demandé qu'il lui fût permis de mettre en lumière le septième tome des Particules françoises.

RÉPONSE.

Défense de le faire sans attestation ¹.

XV.

Se sont présentés quelques jeunes muguets, chanteurs de : *Quand pour Philis*, faisant les polis aussi bien en poésie qu'en prose, et soi-disant voisins du Pont-Neuf, pont Saint-Michel, pont aux Doubles, de la Grève, vallée de Misère, carrefour Guillery, porte Baudets, et autres lieux remarquables, lesquels ont très-humblement remontré qu'ils étoient importunés chaque jour des mauvais mots de chansons qui se chantoient et débitoient èsdites places où le peuple étoit notablement trompé et éloigné de la vraie éloquence.

Vous êtes un grand fat
Quand dedans la ruelle
✦ Vous parlez de l'État.

On lit encore, dans le même Recueil, p. 255 :

L'on suit une mode nouvelle.
Les *Lanturlus* sont insolents;
On s'est ennuyé des *galants*;
L'on a banni *Jean de Nivelles*,
Et chacun court au *Perroquet*,
Perroquet, perroquet,
Pour en entendre le caquet.

¹ On aurait dit, dans cette langue qui brave l'honnêteté : *sine testibus*, et l'équivoque est aisée à comprendre, en rapprochant ce mot de la qualité du plaignant.

C'est pourquoi, vu même que ces chanteurs de chansons, tels que l'aveugle Savoyard¹ et autres, étoient si osés que de parler de l'entrée des reines, de la venue des ambassadeurs, de la victoire de nos princes et de toutes sortes d'affaires d'État, dans leurs mauvaises rimes, ce qui étoit honteux de voir que cela fût si mal ordonné, ils requéroient qu'il y eût quelque bon poëte délégué de l'assemblée, pour leur faire désormais des chansons suivant les règles, et pour corriger les anciennes, cela étant de grande conséquence, puisque les crocheteurs, les valets qui cherchent maîtres, les paysans qui viennent au marché, et quantité d'autres personnes, n'apprennent point ailleurs ce qui se passe.

RÉPONSE.

Seront choisis entre les bons chansonniers des intendants pour y avoir égards, et seront gagés aux dépens du public.

XVI.

Se sont présentés quelques libraires du Palais², qui pensent

¹ Despréaux a parlé encore (Satire IX, vers 78) des airs du *Savoyard*; c'étoit, dit-il lui-même dans une note de l'édition de 1701, « un fameux chantre du Pont-Neuf, dont on vante encore les chansons. » On a imprimé un « *Recueil nouveau des chansons du Savoyard par lui chantées à Paris.* » — « Il les chantoit, dit un commentateur, sur le Pont-Neuf, aidé de quelques jeunes garçons qu'il avoit instruits à chanter avec lui, et il accompagnoit ses chansons de plusieurs bouffonneries qui attiroient le peuple. Il se nommoit Philippot. Son père avoit fait le même métier que lui et étoit connu aussi sous le nom de Savoyard. »

² Les libraires qui avoient leurs boutiques sous les galeries qui entouraient le Palais de Justice semblaient avoir en effet le privilège de la vente des livres en vogue (voy. Corneille, *la Galerie du Palais*); aussi, quand parut chez Jean Ribou, qui demeurait sur le quai des Augustins, le *Dictionnaire des Précieuses*, de So-maize, un de ses amis qui fit une préface à son livre se crut obligé

être en possession d'imprimer les pièces les plus curieuses, lesquels croyant que la séance des Grands-Jours de l'Académie fût une audience toute fermée, et qu'on la dût appeler françoise, d'autant qu'elle n'étoit ni angloise ni espagnole, vinrent demander fort humblement qu'on leur permît d'imprimer les livres de l'Académie françoise.

RÉPONSE.

A eux permis d'imprimer tant qu'ils voudront le livre de l'Académie françoise, de Pierre de La Primaudaye, sieur de La Barre ¹.

Quelques-uns, n'ayant pas bien entendu, s'en retournoient contents. Mais les autres, faisant connoître qu'ils vouloient parler de l'Académie Cardinale ², dont ils souhaitoient imprimer les diverses pièces, expliquèrent leur demande par un seconde requête, sur quoi ils eurent pour réponse :

Soit défendu d'en rien imprimer, outre la censure du *Cid*.

à le justifier. « Ses ennemis... ont dit ensuite, comme une chose fort injurieuse, que ses ouvrages ne se vendoient pas au Palais; mais il faut qu'ils aient été bien dépourvus de jugement en faisant ce reproche, puisqu'ils travaillent à la gloire de leur ennemi en pensant lui nuire. En effet, y a-t-il rien de plus glorieux pour M. de Somaize que d'avoir fait vendre neuf ou dix ouvrages dans un lieu où l'on n'avoit jamais rien fait imprimer de nouveau ? » — Voy. notre édit. de ce livre, Paris, P. Jannet, 1856, 2 vol in-16 (*Biblioth. élév.*), t. I, p. 14-15, et t. II, p. 48, texte et note.

¹ L'*Académie françoise* du sieur de La Primaudaye parut d'abord en 1577 et 1580, en deux parties in-f°; il fut réimprimé in-8° sous ce titre : « L'Académie françoise, divisée en quatre livres, ouvrage dans lequel il est traité de la philosophie humaine et morale, de la naturelle et divine, avec un Traité de la connoissance de l'homme et de son institution en bonnes mœurs. » — Saumur, Th. Porteau, 1615, 4 tomes en 1 vol. in-4°.

² Voy. ci dessus, p. 18.

Là-dessus s'est présenté le procureur-syndic de cette illustre assemblée, où personne n'avoit été reçu sans un savoir exquis, lequel s'est plaint qu'entre les diverses pièces venues de Flandre contre le gouvernement, il y en a une qui porte le titre de *Jugement sur la Préface des pièces servant à l'histoire*, « laquelle dit que le souverain ministre ¹ avoit dressé une école, ou plutôt une volière de Psaphon, de l'Académie qui est en la maison du gazetier, où grand nombre de pauvres ardents apprennent à composer des fards pour plâtrer de laides actions, et à faire des onguents pour mettre sur les plaies du public et du Cardinal, lequel promettoit de l'avancement, et donnoit de petites assistances à cette canaille qui combattoit la vérité pour du pain; » que l'auteur de cette pièce avoit donné sujet de croire qu'il parloit d'eux, les comparant à ces oiseaux auxquels Psaphon avoit appris à dire : Psaphon est Dieu; et que le même auteur, dans les instructions de l'*Ambassadeur chimérique*, dit encore que « Jean Sirmond, duc de Sabin, ambassadeur, aura pour son train cinq ou six ardents de l'académie gazétique, hardis à mentir, et surtout instruits aux louanges du cardinal de Richelieu : » en quoi il y a une grande occasion de plainte sur ce que le sieur Saint-Germain Morgues, qui a composé ces libelles, étant à Bruxelles, a si mal dépensé en espions que de prendre une digne et célèbre Académie pour les conférences pédantesques qui se font les lundis au Bureau d'adresse, parmi les valets à louer et les nippes à vendre, et au milieu de la savaterie, requéroit qu'il y fût pourvu, et concluoit à réparation d'honneur.

¹ Voy. ci-dessus, p. 222-223 et 400.

RÉPONSE.

Tenu en souffrance pour le présent, sauf à le corriger aux premières impressions qui se feront en France des livres dudit sieur de Saint-Germain¹.

¹ Dans l'édition de M. Ed. Fournier, la pièce se termine ainsi :

« Comme l'assise étoit prête à se lever, s'est présenté tumultuairement le sieur de L'Usage, déclarant par le notaire Le Peuple qu'il se portoit pour appelant devant qui il appartiendroit de tout ce qui seroit ordonné par Messieurs tenant les Grands-Jours de l'Éloquence françoise, si au préalable ne lui étoit communiqué en Cour, où il élieroit domicile.

» La Compagnie a dit que ne pouvoit, pour le présent, être opiné sur cette affaire, parce que l'heure d'aller chercher à vivre venoit de sonner, après laquelle est arrêté aucune affaire ne pouvoit être traitée ni proposée, échéant besoin notoire à la plus grande partie de Messieurs de sortir précisément à icelle. »

DISCOURS SUR L'ACADÉMIE FRANÇOISE, établie pour la correction et l'embellissement du langage; pour sçavoir si elle est de quelque utilité aux particuliers et au public. — Et où l'on voit les raisons de part et d'autre sans déguisement. — Paris, J. de Luyne, M. D. LIV. — 1 vol. in-12¹.

Dans sa Préface, Ch. Sorel avertit que ce livre, composé depuis quatre ans, n'a point pour occasion la *Relation* récemment publiée, quoiqu'il ait fait quelques additions pour y répondre.

L'Académie française ayant de nombreux partisans et de nombreux adversaires, il est intéressant de savoir si elle est utile ou nuisible. L'auteur agira avec impartialité : « Il est certain qu'un homme sans intérêt a droit de dire ce que les plus intéressés ne diroient point, comme il a le pouvoir aussi de voir ce qu'ils ne voient pas. » Jusqu'en 1651, les Académiciens mêmes étaient peu connus, puisque *le vrai état du gouvernement de la France en 1651* nomma comme Académiciens des gens qui ne l'étaient pas.

Et maintenant que disent leurs amis ? « On publie de vive voix et par écrit... que l'Académie française ne servira pas seulement à faire que les auteurs et les personnes les plus considérables du royaume parlent plus purement, mais aussi la plupart du peuple ; que la langue française s'étant rendue plus facile, plus copieuse, plus élégante et plus agréable par son moyen, elle demeurera fixe en cet état, et que les livres qui suivront ces dernières et indubitables maximes seront

¹ Voy. page 50.

en crédit à perpétuité ; que de plus, les étrangers devenant amoureux de cette langue qu'ils ont méprisée jusqu'ici, elle sera le lien de paix et de société entre plusieurs nations, et sera un moyen de faire que nos Monarques étendent leur domination sur l'une des plus considérables parties du monde. »

Les adversaires de l'Académie objectent qu'ils ne s'effrayent pas du nom « du cardinal de Richelieu et de tant de personnes qualifiées qui sont de l'Académie, parce que leur qualité n'a rien à démêler avec la science, qui se trouve plutôt dans la tête des pauvres que dans celle des puissants et des riches ; — que si l'Académie est composée de gens de talent, ils doivent donner, en corps, quelque chose d'utile au bien public, et sont inexcusables de ne pas le faire ; — que nombre d'entre eux ont apporté pour tout bagage, qui un titre, quelques stances ou quelques élégies, qui des ouvrages très-foibles, comme le prouve le livre de Pellisson qui en donne une liste si complète. »

L'Académie doit donner une grammaire et un dictionnaire ; — mais, en attendant tout cela, quelle règle suivre ? — « Plusieurs d'entre eux ont déjà fait des ouvrages si réguliers, qu'ils peuvent servir d'une instruction accomplie. Lorsque l'on a quelquefois demandé à Malherbe pourquoi il ne nous donnoit pas une nouvelle grammaire, lui qui étoit le grand critique et le réformateur du langage françois, il disoit, au commencement, que l'on n'avoit qu'à écrire au contraire de ce que faisoit un certain historien de son siècle, qu'il nommoit, et que l'on écriroit bien ; mais aussi pour une instruction directe, ayant fait sa traduction du 33^e livre de Tite-Live, il dit que l'on n'avoit qu'à en suivre les règles pour écrire purement en notre langue, et qu'il n'étoit pas besoin d'autre grammaire. »

On dit que l'Académie veut retrancher des mots ; si elle consent à supprimer des termes comme : « *jaçoit, ains, ainçois, illec, pièce, issir, ferir, cuider, maltalent, encombrier, destourbier*, et autres semblables, l'on ne se sauroit fâcher justement... puisque même la populace les condamne, ne sachant plus qu'à peine ce qu'ils signifient ; » mais elle va plus loin, et c'est là son tort.

Et si l'Académie voulait régulariser la langue, « ne seroit-il pas à propos de la purger premièrement de tant de lettres inutiles qui trompent à l'abord les étrangers qui la veulent savoir, et qui empêchent que les enfants n'apprennent si tôt à lire, et ne faudroit-il pas que l'écriture s'accordât à la prononciation ? Ne devoit-on pas ôter aussi toutes les particules superflues ? Ne suffit-il pas de dire *on* ? pourquoi dit-on quelquefois *l'on*, y ajoutant une *l* ? et en disant *ajoute-t-on* et *ajoute-t-il*, ou *faudra-t-il*, qu'est-il besoin de ce *r* au milieu, et que peut-il signifier ? Que si cela sert à rendre la parole plus ferme, cela doit-il pourtant être souffert, ne signifiant aucune chose ? D'ailleurs, ne faudroit-il pas mettre ordre que l'on parlât plus correctement et que l'on ne joignît point un masculin avec un féminin, comme en disant *mon âme* et *mon espérance* ? » Cette objection est mal fondée, car chaque langue a ses particularités : « Les syllabes ou lettres que l'on condamne comme inutiles, se sont comme incorporées avec les mots. » M. de Vaugelas, ce Savoyard qui a fait un livre d'observations sur la langue française, en fondant ses décisions sur l'usage de la cour, n'a-t-il pas eu tort d'être si exclusif ? Le bon usage des mots ne sera-t-il point connu ailleurs que parmi des gens d'épée pour la plupart ? « Ne s'observera-t-il point dans les synodes des prélats et dans les conférences ordinaires de quelques ecclésiastiques ou dans les sermons des prédica-

teurs? Ne se trouvera-t-il point dans les assemblées des parlements et autres juridictions, où il se fait tant de harangues et de remontrances?... Le bon usage ne se rencontrera-t-il point aussi dans les conversations de tant d'officiers ou de notables bourgeois, et de tant d'honnêtes gens qui habitent aux villes? Quoi, le plus grand nombre ne le doit-il pas emporter sur le moindre? »... Toutefois, lors même que la cour veut réformer un mot, elle fait moins de mal à la langue que des réformateurs inconsidérés qui suppriment sans motif l'un la conjonction *car*, un autre *mais* et *parce que*, un troisième *cependant*, *néanmoins*, *maintenant* et *beaucoup*, « parce qu'il s'en peut faire quelques équivoques, comme *ce pendant* d'oreilles, etc. »

« En ce qui est des mots nouveaux, l'on tient de vrai que l'Académie en a quelques-uns par lesquels elle veut que l'on reconnoisse ses confrères ou agrégés et ses sectateurs. Il y a longtemps qu'*intrigue*, *conjoncture*, *justesse*, *ajuster* et *propreté*, et autres mots assez utiles, sont reçus partout; aujourd'hui, l'on met en crédit *exactitude*, *gratitude* et *quiétude*; l'on ne parle que d'être obligé *indispensablement* et par une nécessité *indispensable*; l'on ne dit plus un *transport* d'esprit, l'on dit un *emportement*. L'on forme à toute heure plusieurs noms nouveaux, tels qu'*amusement*, *accablement* et *abandonnement*; il faut dire que *l'on a l'esprit bien tourné*, que *l'on donne un certain tour aux choses*, que *l'on le fait de la belle manière*, que *l'on dit cela tout franc*, et que *l'affaire dont il s'agit est de la dernière conséquence*; il faut parler aussi de *sentiments tendres et délicats*, et dire qu'un *raisonnement est fin* ou que *l'on raisonne juste*.

» Entre ces mots nouveaux et ces façons de parler nouvelles, on en trouve assez qui donnent quelque sujet de

censure. Je ne m'attacherai ici qu'à cette façon de parler, de *raisonner juste*, qui aura peine à être reçue par les gens savants : car le mot de *juste* ne signifie pas ce qui appartient à la vertu de justice, mais ce qu'on appelle *justesse* ou *proportion*, et c'est une métaphore prise des tailleurs, desquels l'ont dit *qu'ils font un habit bien juste*, et de là vient ce nom de *juste au corps*, ce qui rend la phrase trop basse pour une matière si haute que le raisonnement. Personne n'avoit auparavant commencé d'user de ce langage que les chantres à la mode, qui disent *qu'ils chantent juste*, et ceux qui tirent de l'arquebuse ou de l'arbalète *qui disent qu'ils tirent juste*. Ce n'est pas une autorité valable. »

Sorel se moque ensuite de ceux qui discutent sur *on* ou *l'on*, qui rejettent *horrible*, *effroyable* et *épouvantable*, en faveur de *terrible* et *terriblement*; qui repoussent *de manière que*, *de façon que*, *si bien que*, *tellement que*, *de sorte que*, qui ont des scrupules sur *pas* ou *point* : petites difficultés de petits esprits, mais indignes de l'Académie. « Il feroit beau voir, en effet, que des hommes qui ont à écrire sur de grands sujets, s'occupassent entièrement à des vétilles de grammaire et à considérer s'il faut dire *l'on* ou *on*, *par ce que* ou *pour ce que*, *ils eussent été mieux* ou *ils eussent mieux été*; s'il faut écrire : *hé quoi!* ou *et quoi?* *treuver* ou *trouver*, *épreuver* ou *éprouver*, *tumber* ou *tomber*, *vindrent* ou *vinrent*, *doncque* ou *donc*, *avecque* ou *avec*, *jusques à* ou *jusqu'à*, *paroistre* ou *paroître*. » — Toutes ces futilités n'ont rien à faire avec l'Académie.

« Néanmoins on persiste toujours à publier que tous les mots fantasques et tous les termes à la mode tirent de là leur origine, et que l'on connoît par ces petites marques ceux qui sont de l'Académie ou de la secte des Académiciens, et qui ont leur fréquentation ordinaire...

« Plusieurs assurent aussi que, dès maintenant, il y a trois ou quatre dames à Paris, chez lesquelles l'on use de certains mots et termes particuliers, et que par l'accoutumance que quelques-uns ont de s'en servir, s'en servant de même autre part, l'on connoit ceux qui ont eu l'honneur d'assister aux conversations qui se tiennent en la présence de ces vertueuses du siècle, ou qui ont fait leur profit à ce qu'ils en ont ouï raconter, de sorte qu'à les ouïr l'on peut dire avec assurance : *Ces mots là sont de l'hôtel d'Amaranthe, et ceux là de l'hôtel de Sylvie.* L'on croit que c'est chez de telles dames que l'on apprend le vrai langage de la cour, et que c'est de là que l'on puise le bel usage ; et l'on fait fort bien de le dire, car de se persuader ce que ce bel usage vient de la cour absolument, ce seroit beaucoup se tromper, puisqu'en ce pays-là, l'on prononçoit autrefois *une femme grousse, une belle chouse, et un fousé,* et que la plupart y disent encore : *Je m'en va à Paris ; on z'y va ; on z'y est ; je suis cheuz moi ; sortez mon cheval de l'escuirye ; il faut qu'un tel vieigne et qu'il preigne patience,* et l'on y prononce de la *sarge*, selon même ce qu'en dit M. de Vaugelas... S'il est certain qu'il y ait des courtisans aussi grossiers de langage que de simples bourgeois, c'est pour ce sujet qu'il faut choisir entre eux ceux qui sont les plus spirituels et qui se trouvent aux plus beaux réduits ; ces dames, qui en sont les maîtresses, y tiennent un petit empire que leur condition et leur mérite leur attribue justement ; néanmoins, doit-on prendre deux ou trois maisons pour toute la cour ? Encore que ce soient là les maisons les plus polies, doivent-elles être crues absolument du langage s'il ne s'y fait assez souvent que des assemblées de courtisans discoureurs sans doctrine et sans fonds, et de jeunes demoiselles sans expérience ? » — Pourquoi accuser l'Aca-

démie d'accepter ou non les façons de parler de ces dames, puisque l'Académie ne produit rien, et n'a pas même, comme on le désirerait, de séances publiques ?

A un autre point de vue, on s'est moqué des patentes qui les établissaient et leur conféraient certains privilèges, ou ridicules ou cruels (exemption de guet, de tutelle et curatelle, etc.) « L'on sut partout la répugnance que le parlement y avoit eue longtemps, et ce qu'avoit dit un conseiller de la grand'chambre, en opinant « que d'assembler le parlement pour si peu de chose, cela le faisoit souvenir de « cet empereur romain qui envoya quérir tout le sénat pour « savoir à quelle sauce il devoit manger un poisson. » — L'histoire académique a déclaré ceci ouvertement, mais elle n'a pas dit que ce conseiller fût M. Scarron, et ne sait-on pourquoi, car il n'y avoit point à craindre le burlesque du fils : c'est honorer la mémoire du père de montrer qu'il a toujours opiné fortement et avec liberté. »

« Plusieurs de ceux qui, ayant toujours été de l'Académie du cardinal de Richelieu, ont pris en même temps un tout autre plaisir dans celle qu'ils tenoient encore avec d'autres personnes chez la feue vicomtesse d'Auchy, ont quelquefois récité les mêmes harangues qu'ils avoient faites pour leur première assemblée, et où, après les récits, la conversation étoit plus libre et plus galante, quelques dames de condition et d'esprit y ayant été reçues.

» Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'il se tient en France des Académies pour les lettres. Les sept poètes qui composoient la Pléiade au temps de Ronsard, et du nombre desquels il étoit, formoient une espèce d'Académie, et Pasquier dit dans ses lettres qu'ils s'attribuèrent aussi le pouvoir de changer quelque chose au langage.

» Le roi Henri III a fait tenir quelque temps devant lui

une Académie où se trouvoient Desportes, abbé de Thiron, M. du Perron, alors lecteur du Roi, avec quelques autres savants du siècle. — D'Aubigné a fait entendre dans son Histoire que ce roi lui fit une fois l'honneur de l'y admettre. Plusieurs questions de philosophie étoient là agitées de part et d'autre, et il s'en trouve quelques-unes tant manuscrites qu'imprimées sous le titre de Discours académiques et sous d'autres noms.

» Le livre de l'Académie françoise de P. de La Primaudaye représente les entretiens de quatre jeunes gentilshommes qui, pour montrer le fruit de leurs études, formoient une espèce d'Académie devant leurs pères, laquelle a bien pu être vraie.

» Les Conférences académiques recueillies par M. de Heere, doyen de Saint-Agnan d'Orléans, sont les discours ou harangues d'une Académie tenue avec MM. Fournier et Petau, et autres hommes doctes de la même ville.

» L'année 1631, le feu archevêque de Rouen fit tenir une Académie publique dans l'abbaye de Saint-Victor, où quelques religieux de divers ordres et autres personnes ecclésiastiques parloient de plusieurs doctes matières. Quelques années après, le cardinal de Richelieu, qui aimoit fort toutes sortes d'actions publiques, s'étant ressouvenu de celle-ci, voulut se donner le plaisir d'une chose qu'il n'avoit point vue, et faire renaître cette assemblée. Comme il étoit tout-puissant, les mêmes hommes qui l'avoient composée furent bientôt réunis, et il les entendit discourir sur les mêmes matières qu'ils avoient traitées autrefois, leur ayant seulement donné pour adjoint le docte Campanella, qui étoit alors en France, lequel fut le modérateur ou plutôt le président de l'assemblée, et au lieu du cloître Saint-Victor, l'on la tint dans la galerie de Conflans.

« Nous avons vu aussi les conférences qui se tenoient autrefois sur plusieurs questions de physique et de morale au bureau d'adresse, chez Théophraste Renaudot qui en étoit l'intendant, et il ne sert de rien de les traiter de mépris, à cause des divers tracas qui se faisoient encore au même lieu, comme de la vente et distribution des gazettes, et de la communication que l'on y donnoit des registres, des bénéfices à permuter et des maisons à vendre, et pour les valets que l'on y trouvoit à louer, l'argent que l'on y prêtoit sur gages, les hardes engagées que l'on vendoit à l'encan, ce qui rendoit quelquefois cette maison une vraie friperie. Cela n'empêchoit pas qu'à d'autres heures elle ne parût soudain une école de philosophes, et l'on pouvoit dire que ses diverses applications se faisoient pour la rendre un modèle de notre police, et un abrégé de la vie humaine. En ce qui est de ses disputes, ou discours de doctrine, quoiqu'ils ne se fissent pas avec tant d'appareil et d'ordre que l'on les eût pu faire chez les grands seigneurs, c'étoit à peu près néanmoins ce que pouvoit exécuter un petit particulier, et cette assemblée a eu ceci d'excellent au-dessus de beaucoup d'autres, qu'il reste quatre livres de ses Conférences, pour quatre années qu'elles ont duré, où l'on trouve beaucoup de belles curiosités.

« M. Flurance Rivault, dernier précepteur du roi Louis XIII, fit imprimer, en l'an 1612, le dessein d'une Académie et de son introduction dans la cour ;.... mais elle n'eut point d'exécution, et il semble pourtant que notre Académie françoise ait été établie sur ce modèle, sinon que, comme au lieu du Roi elle n'a eu qu'un cardinal pour protecteur, aussi au lieu des grandes matières, de la première elle ne s'est réservé que des questions de grammaire et tout au plus de rhétorique pratique. »

REQUÊTE
PRÉSENTÉE PAR LES DICTIONNAIRES
A MESSIEURS DE L'ACADÉMIE
POUR LA
RÉFORMATION DE LA LANGUE FRANÇOISE¹

A Nosseigneurs Académiques,
Nosseigneurs les Hypercritiques,
Souverains arbitres des mots,
Doctes faiseurs d'avant-propos,
Cardinal-historiographes,
Surintendants des orthographes,
Raffineurs de locutions,
Entrepreneurs de versions,
Peseurs de brèves et de longues,
De voyelles et de diphthongues :

Supplie humblement Calepin,
Avec Nicod, Estienne, Oudin,
Et tous autres dictionnaires,
Lexicons et vocabulaires,
Par qui les écoliers françois
De leur langue apprennent les lois ;

Disant que depuis trente années

¹ Voy. pp. 50-51.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

On a, par diverses menées,
 Banni des romans, des poulets,
 Des lettres douces, des billets,
 Des madrigaux, des élégies,
 Des sonnets et des comédies
 Ces nobles mots : *moult, ains, jaçoit,*
Ores, adonc, maint, ainsi soit,
À tant, si que, piteux, icelle,
Trop plus, trop mieux, je quiers, isnelle,
Il ne m'en chaut, je n'en puis mais,
A grand randon, à toujours mais,
Mauvaistié, blandice, empirance,
Tollir, cuider, angoisse, usance,
Piéça, servant, illec, ainçois,
 Comme étant de mauvais françois ;
 Et ce, sans respect de l'usage,
 Ni de ces maîtres du langage,
 Les Amyot et les Ronsard,
 Les Du Bellay et les Tyard,
 Les Bertaut et les Vigenaires,
 Auxquels on préfère Porchères,
 Les Du Vair et les Coëffeteau,
 A qui l'on préfère Escuteau ;
 Et bien que telle outrecuidance
 (Soit dit sauf votre révérence)
 Fit préjudice aux suppliants,
 Vos bons et fidèles clients,
 Et que de Gournay la Pucelle,
 Cette savante damoiselle,
 En faveur de l'antiquité
 Eût notre Corps sollicité
 De faire des plaintes publiques

Au décri de ses mots antiques ;
Toutefois, comme nous pensions
Que le reste des diction
Ne souffriroit aucun dommage
Par ces correcteurs de langage,
Et que sans votre autorité
Nous aurions toute sûreté,
Nous nous serions par déférence
Tous contenus dans le silence,
Aimant mieux perdre ces bons mots
Que de troubler votre repos.
Cependant on sait par la ville
Que, depuis, votre Gomberville
Auroit injustement proscrit
Le pauvre *car* d'un sien écrit,
Comme étant un mot trop antique
Et qui tire sur le gothique,
Et qu'aussitôt le sieur Baro,
Sur ce mot, cria tant haro
Qu'on alloit pour cette crierie
Bannir de la Chancellerie
(Tant lors on étoit de loisir)
Le *car tel est notre plaisir*,
Sans que Conrard, le secrétaire,
D'un tel mal ne pouvant se taire,
S'opposa généreusement
A ce cruel bannissement,
Vous remontrant qu'en toute affaire
Le *car* est un mot nécessaire,
Que c'est un mot de liaison,
Introducteur de la raison,
Et que depuis plus de cent lustres,

Toujours par des emplois illustres,
Il sert utilement nos Rois
Dans leurs traités et dans leurs lois,
Et fut, non sans quelque risée,
La remontrance autorisée
Par Saint-Amant et par Faret
D'une chanson de cabaret
Dont *car* commandant la reprise,
Fait que tout le monde la prise;
Que lors, par trois ou quatre fois,
Ils chantèrent à haute voix,
En pleine troupe académique,
En faisant à Baro la nique;
Voire même quelques esprits
Qui méchamment ont entrepris
De nous réduire à l'indigence,
Vouloient contre toute apparence,
Par brigues et par faux témoins,
Proscrire encore *néanmoins*,
Pourquoi, d'autant, cependant, oncques,
Or, toutefois, partant, or doncques,
Et prononcer un interdit
Tant contre *ladite* et *ledit*
Que contre *lequel* et *laquelle*,
Un quidant, un tel, une telle.
Mais, grâces à l'abbé Chambon,
A Sirmond, au père Bourbon,
Au sieur Godeau le Paraphraste,
Au bon Baudouin le Métaphraste,
Au politique Priezac,
Au grand épistolier Balzac,
A Chapelain l'archipuriste,

A Vayer le Dialogiste,
Qui de parfait Pierre Hovien
S'est fait Académicien,
Au vieux Maynard le Satirique,
A Silhon le Mélancolique,
Au petit abbé de Boursay.
Contre l'avis de Serisay,
De l'Estoile et de Malleville,
De Gombaud et de Gomberville,
Et d'autres à nous inconnus,
Ces mots ont été maintenus ;
Or, Nosseigneurs Académiques,
Nosseigneurs les Hypercritiques,
Ce n'est pas tout : nos pauvres mots
Ont bien enduré d'autres maux ;
Mille ont été bannis des maîtres ;
Les uns accourcis de trois lettres,
Les autres d'autant allongés ;
Leurs genres ont été changés :
Par une trop lâche mollesse,
Qu'ils appellent délicatesse,
Serisay des mots masculins
Ayant fait des mots féminin,
Car ce beau mignon fait la figure
A quiconque dit *un intrigue*,
Et veut, contre toute raison,
Que l'on dise de *la poison*,
Une épitaphe, une épigramme,
Une navire, une anagramme,
Une reproche, une duché,
Une mensonge, une évêché,
Une éventail, une squelette,

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

La doute, une hymne, une épithète;
Bref, ce délicat Serisay
Eût chaque mot féminisé,
Sans respect ni d'analogie,
Ni d'aucune étymologie,
Pour condescendre au doux Habert,
Sans que l'abbé de Bois-Robert,
Nommé grand chansonnier de France,
Favori de Son Éminence,
Cet admirable Patelin
Aimant le genre masculin,
S'opposa de tout son courage
A cet efféminé langage.
Depuis plus de quatre ou cinq ans,
Un de vos plus grands partisans,
Afin de nous faire injustice
Et par belle et pure malice,
Auroit de son autorité
Dans l'avant-propos d'un traité,
Qu'il a fait suivant son caprice,
De la faculté concoctrice
(Mais qui, par ses obscurités,
Cause aux lecteurs des crudités),
Banni de noble royaume
Du latin le docte idiome,
Comme langage de pédant ;
Et, par cet étrange accident,
La pauvre langue latiale
Alloit être troussée en malle
Si le bel avocat Belot,
Du barreau l'illustre fallot,
N'en eût pris en main la défense

Et protégé son innocence ;
En quoi certes et sa bonté,
Et son zèle et sa charité
Se firent d'autant plus paroître
Qu'il n'a l'honneur de la connoître,
Semblable à ces preux chevaliers,
Ces paladins aventuriers
Qui, défendant des inconnues,
Ont porté leur nom jusqu'aux nues ;
Enfin je ne sais quels auteurs
Auroient prescrit aux correcteurs
Une impertinente orthographe,
Leur faisant mettre *paragraffe*,
Filosofie, *ôtre*, *le tans*,
L'iver, *l'otonne*, *le printans*,
Place réale, *le réome*,
Saint Ogustin et *saint Jérôme*,
Et retranchant mal à propos
L's de la plupart des mots,
Comme d'*état*, d'*ôter*, de *nôtre*,
D'*être*, d'*étonnement*, d'*apôtre*,
Dont son usage est mal traité,
Autant ou plus qu'il fut du Z,
Lorsque de toutes leurs querelles
Elle fit juge les voyelles,
Si bien que les petits grimauts
Ne rencontrant point tous ces mots
Suivant notre ordre alphabétique,
Qui retient l'orthographe antique,
Entrent aussitôt en courroux,
Et lors nous frappent à grands coups,
Souffletant le dictionnaire

Aussi bien que le Despautaire ;
Mais tout cela n'est rien au prix
De ce que nous avons appris
Que Vaugelas, dans sa harangue,
Opinoit à nouvelle langue,
Et que sous votre autorité,
En dépit de l'antiquité,
Dans son nouveau Vocabulaire
Et dans sa nouvelle Grammaire,
Il supprimoit nos dictions
Avecques nos locutions,
Ce qui, sauf votre révérence,
(Outre la haute impertinence
Qu'un étranger et Savoyard
Fasse le procès à Ronsard),
Seroit une extrême injustice
Qu'à la fin, après le service
Que, par nos doctes dictions.
A tant et tant de nations,
En toute sorte de science,
Nous avons rendu dans la France,
On nous cassât honteusement.
Nous l'osons dire hautement,
Que tous les vieux dictionnaires
Sont absolument nécessaires ;
Par eux s'entendent les auteurs,
Par eux se font les traducteurs ;
Ils servent à tous de lumières
Dans les plus obscures matières ;
Ils sont les docteurs des docteurs,
Les précepteurs des précepteurs,
Les maîtres des maîtres de classes,

Et tels qu'on a cru savantasses
A la faveur de leurs bons mots,
Sans eux n'étoient rien que des sots :
Témoin, Nosseigneurs, ce bon homme
Qui laissa Calepin à Rome ;
Témoin Montmaur, ce professeur
Qui passeroit pour un fesseur,
S'il n'avoit point les trois Estiennes
Avec les gloses anciennes,
Le nomenclateur Junius,
Et Matthias Martinius ;
Mais, sans parler ici des autres,
Vous savez que, parmi les vôtres,
Les plus renommés traducteurs
Et les plus célèbres auteurs,
Qui s'en font maintenant accroire,
Nous sont obligés de leur gloire ;
Et cependant, ô siècle, ô mœurs !
Ce sont eux qui, par leurs clameurs,
Aujourd'hui dans l'Académie
Nous traitent avec infamie.
Quantesfois dans ces versions,
Sans le secours des diction
Et de Calepin et d'Estienne,
Baudouin étoit-il en grand'peine !
Sans nous, Colomby dans *Justin*
Étoit au bout de son latin !
Et, dans son *Térence*, Voiture
Avoit l'esprit à la torture.
Dans *Quinte-Curce*, Vaugelas
Dès le premier mot étoit las ;
Vaugelas, ce grand interprète,

Lequel aujourd'hui nous maltraite ;
 Maynard sans nous traduisoit mal
 Son *Catulle* et son *Martial* ;
 Et le *Sénèque* faisoit nargue
 A votre candidat Lesfargue ;
 Sans nous, Giry n'entendoit rien
 Aux écrits de Tertullien,
 Et l'obscur apologétique
 A tous coups lui faisoit la nique ;
 Dedans les Psaumes, Desmarets
 N'eût pas fait, comme il fait, florès ;
 Le beau Patru, dans sa harangue,
 Ne savoit de qui prendre langue,
 Et cent fois étoit à quia
 Dans l'oraison *pro Archia* ;
 Colletet, dedans Sainte-Marthe,
 Prenoit souvent renard pour marte ;
 Même le hardi d'Ablancourt
 Dans Tacite se trouvoit court ;
 Sans nous Habert n'entendoit note
 Dans la morale d'Aristote,
 C'est-à-dire en la version
 Qu'avec beaucoup d'attention
 En ont fait en langue latine
 Des gens d'éminente doctrine ;
 Car, quant au texte, *ut dicitur*,
Græcus il est, non legitur ;
 Que si nous sommes moins utiles
 Aux L'Estoiles, aux Gombervilles,
 Aux Serisays, aux Saint-Amants,
 Aux Conrards, Baros et Racans,
 Et tels autres savants critiques

Des ouvrages académiques,
Ces grands et fameux palatins,
Étrangers ès pays latins ;
Il est pourtant très-véritable
Que, ce qu'ils savent de la fable,
Ils l'ont appris des versions
Qu'à l'aide de nos dictions
Il fut autrefois nécessaire
De leur faire en langue vulgaire ;
Ainsi, quoique indirectement,
Nous leur servons de truchement.
Mais, sans regarder aux offices,
Aux assistances et services
Que vous rendent les suppliants,
Voyez les inconvénients
Que causeroit votre grammaire
Avec votre vocabulaire ;
Vous n'en êtes qu'à l'*A, bé, cé,*
Depuis plus d'un lustre passé
Que l'on travaille à cet ouvrage.
Or, nos chers maîtres du langage,
Vous savez qu'on ne fixe point
Les langues en un même point ;
Tel mot qui fut hier à la mode,
Aujourd'hui se trouve incommode,
Et tel qui fut hier décrié
Passe aujourd'hui pour mot trié ;
C'est après tout monsieur l'Usage
Qui fait ou défait le langage,
Si bien qu'il pourroit arriver,
Quand vous seriez prêt d'achever
Votre nouveau vocabulaire

Et votre nouvelle grammaire,
Que grand nombre de dictions
Et plusieurs des locutions
Qu'on trouve maintenant nouvelles
Et qui vous paroissent très-belles,
Ne seroient plus lors de saison ;
Nous joignons à cette raison
Que toujours votre critique,
Décriant quelque mot antique
Et des meilleurs et des plus beaux,
Sans qu'elle en fasse de nouveaux,
On seroit, ô malheur insigne !
Réduit à se parler par signe ;
Mais, quand vous feriez d'autres mots,
Combien souffriroit-on de maux
Avant que de les bien apprendre
Et de se faire bien entendre ?
Combien nous faudroit-il de temps
Pour apaiser les malcontents,
Et faire que ce beau langage
Fût homologué par l'usage ?
Ce considéré, Nosseigneurs,
Pour prévenir tous ces malheurs,
Qu'il plaise à votre courtoisie
Rendre le droit de bourgeoisie
Aux mots injustement proscrits
De ses beaux et doctes écrits.
Laissez votre vocabulaire,
Abandonnez votre grammaire,
N'innovez rien, ne faites rien
En la langue, et vous ferez bien.

STATUTS ET RÈGLEMENTS

DE

L'ACADÉMIE FRANÇOISE¹.

PREMIÈREMENT. — Personne ne sera reçu dans l'Académie, qui ne soit agréable à Mgr le Protecteur, et qui ne soit de bonnes mœurs, de bonne réputation, de bon esprit, et propre aux fonctions académiques.

2. L'Académie aura un sceau, duquel seront scellés en cire bleue tous les actes qui s'expédieront par son ordre; dans lequel la figure de Mgr le cardinal duc de Richelieu sera gravée, avec ces mots à l'entour : ARMAND, CARDINAL DUC DE RICHELIEU, PROTECTEUR DE L'ACADÉMIE FRANÇOISE, établie l'an mil six cent xxxv, et un contre-sceau, où sera représentée une couronne de laurier, avec ce mot : A L'IMMORTALITÉ; desquels sceaux l'empreinte ne pourra jamais être changée pour quelle occasion que ce soit.

3. Il y aura trois Officiers : Un Directeur, un Chancelier

¹ Voy. p. 54 et suiv. — Imprimés en 1708, chez J. Coignard, in-4^o; ces statuts ont été publiés encore :

1^o A la suite de la *Liste de l'Académie depuis son établissement*. — Paris, Demonville, 1776, in-8^o;

2^o A la suite du *Choix de Discours de réception à l'Académie françoise, depuis son établissement jusqu'à sa suppression*. Paris, Demonville, 1808. 2 vol. in-8^o.

et un Secrétaire¹, dont les deux premiers seront élus de deux mois en deux mois, et l'autre ne changera point.

4. Pour procéder à cette élection, l'on mettra dans une boîte autant de ballottes blanches qu'il y aura d'Académiciens à Paris; entre lesquelles il y en aura deux marquées l'une d'un point noir et l'autre de deux : dont celle-là désignera le Directeur et celle-ci le Chancelier.

5. En l'absence du Directeur, le Chancelier présidera en toutes les assemblées, tant ordinaires qu'extraordinaires, et en l'absence du Chancelier, le Secrétaire.

6. Le Chancelier aura en sa garde les sceaux de l'Académie pour en sceller tous les actes qui s'expédieront.

7. Le Secrétaire sera élu par les suffrages des Académiciens, assemblés au nombre de vingt pour le moins. Il recueillera les résolutions de toutes les assemblées, et en tiendra registre, il signera tous les actes qui seront accordés par l'Académie, et gardera tous les titres et pièces concernant son institution, sa fonction et ses intérêts, dont il ne communiquera rien à personne sans la permission de la Compagnie.

8. Au commencement de l'année, il sera fait deux rôles de tous les Académiciens, lesquels seront signés de tous les Officiers, et portés aux greffes des registres de l'hôtel du Roi et des requêtes du Palais, pour y avoir recours lorsqu'il en sera besoin.

¹ Conrart, dès l'origine. — Fr. Eudes de Mézeray, élu le 23 novembre 1675. — Séraphin-Regnier Desmarais, élu le 31 juillet 1685. — André Dacier, élu le 9 novembre 1715. — Fr. Houtteville, élu le 5 avril 1742. — J.-B. Mirabaud, élu le 19 novembre 1742. — Ch. Duclos, élu le 15 novembre 1755. — J. d'Alembert, élu le 9 avril 1772. — Marmontel, élu en 1785. — *Interruption.* — Suard, élu en 1805. — Raynouard, en 1818. — Abel Villemain, élu en 1836.

9. Si quelqu'un des Académiciens désire d'avoir un témoignage de la Compagnie pour justifier qu'il en est, le Secrétaire lui baillera un certificat signé de lui et scellé du sceau de l'Académie.

10. La Compagnie ne pourra recevoir, ni destituer un Académicien, si elle n'est assemblée au nombre de vingt pour le moins, lesquels donneront leur avis par des ballottes, dont chacun des Académiciens aura une blanche et une noire; et lorsqu'il s'agira de la réception, il faudra que le nombre des blanches passe de quatre celui des noires; mais pour la destitution, il faudra au contraire que les noires l'emportent de quatre sur les blanches.

11. En toutes les autres affaires, l'on opinera tout haut et de rang, sans interruption ni jalousie, sans reprendre avec chaleur ou mépris les avis de personne, sans rien dire que de nécessaire et sans répéter ce qui aura été dit.

12. Quand les avis se trouveront égaux, l'affaire sera remise en délibération en une autre assemblée.

13. Si un des Académiciens fait quelque action indigne d'un homme d'honneur, il sera interdit ou destitué, selon l'importance de sa faute.

14. Lorsque quelqu'un sera reçu dans la Compagnie, il sera exhorté, par celui qui présidera, d'observer tous les statuts de l'Académie, et signera l'acte de sa réception sur le registre du Secrétaire.

15. Celui qui présidera fera garder le bon ordre dans les assemblées le plus exactement et le plus civilement qu'il sera possible, et comme il se doit faire entre personnes égales.

16. Il fera délibérer sur toutes les propositions qui seront faites dans les assemblées et en prononcera les résolutions, après avoir pris les avis de tous ceux qui seront présents,

selon l'ordre de leur séance, commençant par celui qui sera assis à sa main droite, et opinera le dernier.

17. Les assemblées ordinaires se feront tous les lundis aux lieux qui seront jugés les plus commodes par les Directeurs, jusqu'à ce qu'il ait plu au Roi d'en donner un, et commenceront à deux heures après midi précisément.

18. L'on ne pourra rien résoudre dans les assemblées, si elles ne sont composées de douze Académistes pour le moins et d'un des trois Officiers.

19. Aucun de ceux qui seront à Paris ne pourra se dispenser de se trouver aux assemblées, et principalement à celles où l'on devra traiter de la réception ou destitution d'un Académicien, ou de l'approbation d'un ouvrage, sans excuse légitime, laquelle sera faite dans la Compagnie par un des présents, à la prière de celui qui n'aura pu s'y trouver.

20. Ceux qui ne seront pas de l'Académie ne pourront être admis dans les assemblées ordinaires ni extraordinaires, pour quelque cause ou prétexte que ce soit.

21. Il n'y sera mis en délibération aucune matière concernant la religion; et néanmoins, pour ce qu'il est impossible qu'il ne se rencontre dans les ouvrages qui seront examinés quelque proposition qui regarde ce sujet, comme le plus noble exercice de l'éloquence et le plus utile entretien de l'esprit, il ne sera rien prononcé sur les maximes de cette qualité, l'Académie soumettant toujours aux lois de l'Église, en ce qui touchera les choses saintes, les avis et les approbations qu'elle donnera pour les termes et la forme des ouvrages seulement.

22. Les matières politiques ou morales ne seront traitées dans l'Académie que conformément à l'autorité du Prince, à l'état du gouvernement et aux lois du royaume.

23. L'on prendra garde qu'il ne soit employé dans les ou-

vrages qui seront publiés sous le nom de l'Académie ou d'un particulier en qualité d'Académicien, aucun terme libertin ou licencieux et qui puisse être équivoqué ou mal interprété.

24. La principale fonction de l'Académie sera de travailler avec tout le soin et toute la diligence possible à donner des règles certaines à notre langue et à la rendre pure, éloquente et capable de traiter les arts et les sciences.

25. Les meilleurs auteurs de la langue françoise seront distribués aux Académiciens pour observer tant les diction que les phrases qui peuvent servir de règles générales et en faire rapport à la Compagnie qui jugera de leur travail et s'en servira aux occasions.

26. Il sera composé un Dictionnaire, une Grammaire, une Rhétorique et une Poétique sur les observations de l'Académie.

27. Chaque jour d'assemblée ordinaire, un des Académiciens, selon l'ordre du tableau, fera un discours en prose, dont le récit par cœur ou la lecture, à son choix, durera un quart d'heure ou demi-heure au plus, sur tel sujet qu'il voudra prendre et ne se commencera qu'à trois heures. Le reste du temps sera employé à examiner les ouvrages par ceux qui se présenteront, ou à travailler aux pièces générales dont il est fait mention en l'article précédent.

28. Aussitôt que chacun de ces discours aura été récité dans l'Académie, celui qui présidera nommera deux Commissaires pour l'examiner, lesquels en feront leur rapport un mois après pour le plus tard à la Compagnie, qui jugera de leurs observations; et, dans le mois suivant, l'auteur corrigera les autres endroits qu'elle aura marqués, et, ayant communiqué les corrections qu'elle (? qu'il) aura faites à ses Commissaires, s'ils les trouvent conformes aux intentions

de la Compagnie, il mettra une copie de son discours entre les mains du Secrétaire, qui lui en expédiera l'approbation.

29. Le même ordre sera gardé pour l'examen des autres ouvrages que l'on soumettra au jugement de l'Académie, selon la longueur desquels celui qui présidera pourra nommer un plus grand nombre de Commissaires ; et si quelqu'un de ceux qu'il commettra allègue des excuses légitimes pour en être déchargé, il en sera nommé un autre à sa place.

30. La copie de l'ouvrage qui aura été proposé dans l'Académie pour être examiné, après avoir été lue, sera mise entre les mains du Secrétaire, pour la garder ; l'auteur sera aussi obligé d'en bailler une à chacun de ses Commissaires ; et, quand la pièce aura été approuvée, il en baillera une autre copie corrigée au Secrétaire qui lui rendra la première en lui délivrant l'acte d'approbation, laquelle copie sera signée de l'Auteur, du Directeur et du Secrétaire pour la justification de l'Académie, si l'ouvrage était publié en autre forme que comme il a été approuvé.

31. Les Commissaires feront leur rapport, dans le temps qui leur aura été prescrit, de l'ouvrage qu'ils auront examiné, si ce n'est que pour des raisons importantes, ils demandent quelque délai, qui leur sera accordé ou refusé, selon le mérite de l'excuse, au jugement de l'assemblée.

32. Les Commissaires ne pourront communiquer à personne les pièces dont ils auront été chargés, ni les observations, et n'en retiendront copie à peine d'être destitués.

33. Ceux qui auront été commis pour examiner une pièce seront obligés, s'ils s'éloignent de Paris, de la remettre entre les mains du Secrétaire avec les notes qu'ils auront faites dessus ; et s'ils n'en ont point fait, l'Académie nommera d'autres Commissaires en leur place.

34. Les remarques des fautes d'un ouvrage se feront avec

modestie et civilité, et la correction en sera soufferte de la même sorte.

35. Quand un ouvrage aura été approuvé par l'Académie, le Secrétaire en écrira la résolution dans son registre, laquelle sera signée du Directeur et du Chancelier.

36. Les approbations que l'on délivrera aux auteurs des ouvrages qui auront été examinés dans la Compagnie seront écrites en parchemin, signées des officiers et scellées du sceau de l'Académie.

37. Toutes les approbations seront données sans éloges, et conformément au formulaire qui sera inséré à la fin des présents statuts.

38. Pour délibérer sur la publication d'un ouvrage de l'Académie, l'assemblée sera de vingt académiciens pour le moins, compris les officiers; et si les avis ne passent de quatre voix, elle ne sera point trouvée pour résolue, mais on délibérera encore en une autre assemblée.

39. Les approbations des ouvrages particuliers pourront être proposées en une assemblée de douze académiciens et de l'un des officiers, et suffira d'une voix de plus pour les accorder.

40. Aucun ne pourra faire imprimer l'approbation qu'il aura eue de l'Académie; mais il pourra mettre à la première ou à la dernière page de l'imprimé, *par ordre de l'Académie françoise*. Et s'il n'a point fait examiner l'ouvrage dans l'Académie ou qu'il n'en ait point eu l'approbation, il n'y pourra mettre sa qualité d'académicien.

41. Ceux qui feront imprimer des pièces approuvées par l'Académie n'y pourront rien changer, depuis que l'approbation leur aura été délivrée, sans le consentement de la Compagnie.

42. Si l'épître liminaire ou la préface d'un livre est vue

dans la Compagnie sans le reste, l'on ne donnera l'approbation que pour ce qui aura été examiné, et l'auteur ne pourra mettre dans l'imprimé sa qualité d'académicien, encore qu'il ait l'approbation de l'Académie pour une partie de l'ouvrage.

43. Les règles générales qui seront faites par l'Académie touchant le langage, seront suivies par tous ceux de la Compagnie qui écriront tant en prose qu'en vers.

44. Ils suivront aussi les règles qui seront faites pour l'orthographe.

45. L'Académie ne jugera que des ouvrages de ceux dont elle est composée; et si elle se trouve obligée par quelque considération d'en examiner d'autres, elle donnera seulement ses avis, sans en faire aucune censure et sans en donner aussi d'approbation.

46. S'il arrive que l'on fasse quelques écrits contre l'Académie, aucun des Académiciens n'entreprendra d'y répondre ou de rien publier pour sa défense, sans en avoir charge expresse de la Compagnie assemblée au nombre de vingt pour le moins.

47. Il est expressément défendu à tous ceux qui seront reçus en l'Académie de révéler aucune chose concernant la correction, le refus d'approbation ou tout autre fait de cette nature qui puisse être important au général ou aux particuliers de la Compagnie, sous peine d'en être bannis avec honte sans espérance de rétablissement.

48. L'Académie choisira un imprimeur ¹ pour imprimer les ouvrages qui se publieront sous son nom et ceux des particuliers qu'elle aura approuvés; mais pour ceux que les

¹ Jean Camusat, dès l'origine. — 1645, P. Le Petit. — 1686, J.-B. Coignard. — 1689, J.-B. Coignard. — 1713, J.-B. Coignard. — 1749, Bernard Brunet. — 1775. Ant. Guénard-Demonville.

particuliers voudront mettre au jour, sans approbation et sans la qualité d'Académicien, il sera en leur liberté de se servir de tel imprimeur que bon leur semblera.

49. Cet imprimeur sera élu par les suffrages des Académiciens et fera serment de fidélité à la Compagnie entre les mains du Directeur ou de celui qui présidera.

50. Il ne pourra associer personne avec lui pour ce qui regardera les ouvrages de l'Académie ou ceux qu'elle aura approuvés, dont il n'imprimera aucune chose que sur la copie qui lui sera mise en main sous le seing du Directeur ou du Secrétaire, et lui sera fait défense d'y rien changer sans la permission de la Compagnie, à peine de répondre en son nom de tous les inconvénients, de refaire l'impression à ses dépens, et d'être déclaré déchu de la grâce qui lui aura été accordée par l'Académie.

Signé : Le Cardinal DE RICHELIEU.

Et scellé de ses armes. — Et plus bas :

Par mondit Seigneur,

Signé : CHARPENTIER.

AFFAIRE DU *CID*. — RÔLE DE CHAPELAIN¹.

Tout ce qui se rattache au nom de Corneille présente un tel intérêt, que nous croyons être agréable à nos lecteurs en reproduisant les extraits suivants des lettres de Chapelain : ils complètent la série de ceux qu'a présentés M. Jules Taschereau dans son excellente histoire de Corneille (*Biblioth. elzév.*, liv. II, texte et notes), et servent à faire apprécier le rôle de Chapelain dans cette affaire :

I. A M. DE BALZAC. — « Je vous écrivis mercredi dernier, .. tumultuellement à mon ordinaire, et je vous témoignai l'applaudissement qu'avoit eue en pleine Académie la lettre que j'envoyai de votre part à M. de Scudéri. Jugez après cela ce que ce sera lorsque je la ferai revoir retouchée par vous. Mais je suis étonné comment vous croyez que nous puissions donner cause gagnée à l'*Observateur* du *Cid*, après que vous avez écrit une si belle apologie pour lui, et montré en quelque sorte que vous avez pris cette pièce en votre protection. » — (7 août 1637.)

II. A M. GODEAU, évêque de Grasse. — « Dans quinze jours, Camuzat vous enverra le procès du *Cid*, qu'enfin nous avons été contraints de donner au public. » — (12 novembre 1637.)

III. A M. DE SAINT-CHARTRES, à Poitiers. — « Dans la

¹ Voy. pp. 86 et 89.

fin de la semaine qui vient, les *Sentiments de l'Académie* contre *le Cid*, ou, pour mieux dire, sur *le Cid*, seront achevés d'imprimer, et je crois que vous serez encore assez longtemps chez vous pour recevoir l'exemplaire que le sieur Camuzat vous enverra. » — (27 novembre 1637.)

IV. A M. L'ABBÉ DE BOURZÉIS. — Chapelain lui écrit qu'il ne peut aller le voir le mercredi suivant à l'heure dite : « Dans la passion que j'avois d'entendre l'action (le discours) que vous me dites, il ne me souvenoit pas qu'un moment devant l'abbé de Cérisy avoit tiré parole de moi que ce même jour et à l'heure même j'irois chez lui pour travailler, conjointement avec lui et M. Desmarets, à ce que la Compagnie avoit résolu que l'on diroit à la louange des beaux endroits du *Cid*. Ainsi, monsieur, une fort mauvaise affaire me prive d'une fort bonne. » — (30 novembre 1637.)

V. A M. DE SAINT-CHARTRES, à Poitiers. — « Vous aurez sans doute reçu le travail de l'Académie sur *le Cid*, et par là reconnu qu'il n'y a rien d'impossible à... [Richelieu]; car cette publication étoit une des plus difficiles choses à nous faire exécuter qu'aucune qu'il ait encore entreprise. Mais *est factum quodcunque cupit*. » — (24 décembre 1637.)

VI. A M. GODEAU, évêque de Grasse. — « Je ne vous envoie pas... le Discours de l'Académie sur *le Cid*, quoique, pour la grande part que j'y ai, à mon très-grand regret, je vous en dusse faire une présentation de cérémonie. » — (25 décembre 1637.)

VII. *Au même*. — « La *Pucelle* a perdu tout l'été passé, où elle croyoit faire de notables progrès et avec quelque apparence, si le misérable fanfaron espagnol qu'on nomme *Cid* ne la fût point venue traverser. » — (8 janvier 1638.)

VIII. A M. DE BALZAC. — « Pour les *Sentiments de*

l'Académie, si vous y estimez autre chose que l'exorde et la péroraison, je n'en serai pas marri, puisqu'ils sont tous de moi, et que c'est ce qui me semble de plus solide ; et, quand vous ne feriez cas que de ces deux parties, je ne laisserois pas d'en être bien aise, puisque de celles-là même toute la contexture, toute l'idée et tout le raisonnement sont de son cru, et qu'une bonne partie des pensées et de l'expression m'appartiennent. Avec tout cela, je suis ravi qu'on l'attribue à tout le Corps ou à ces Messieurs que je vous ai nommés, pour les raisons que je crois vous avoir touchées, et qui me tiennent lieu de raison d'État. » — (21 février 1638.)

IX. A M. BOUCHARD, à Rome. — Chapelain lui envoie, par l'entremise de l'abbé de Retz, un paquet de livres que M. de Balzac lui adresse : « Je me suis servi de son couvert pour y mettre les *Sentiments de l'Académie sur le Cid*, que le monde me donne et que je n'avoue point. J'en attends votre jugement sévère et succinct. » — (25 avril 1638.)

X. A M. DE BALZAC. — « Je ne sais ce qui m'a fait paroître de mauvaise humeur pour M. de Scudéri, si ce n'est l'importunité qu'il m'a donnée pour le sujet de mon portrait... Du reste, il a noblesse d'esprit, et souvent des expressions très-fortes. Dans cet *Amour tyrannique*, il s'est surpassé soi-même ; mais pour cela il n'a pas surpassé *le Cid*, quelque défectueux que nous l'ayons trouvé. » — (11 septembre 1639.)

ÉPITRE DE BOIS-ROBERT A BALZAC

SUR

LES OCCUPATIONS DE L'ACADÉMIE¹.

Divin Balzac, prince de l'éloquence,
Tu veux qu'enfin je rompe mon silence ;
Tu me choisis entre tes favoris
Pour te mander ce qu'on fait à Paris.
Tu me choisis au milieu de nos maîtres
Qui vont partout, qui savent tous les êtres
Du double mont que doit bien fréquenter
L'esprit hardi qui te veut contenter...
Or, commençons par notre Académie.
Quoique toujours puissamment affermie,
Elle ne va qu'à pas lents et comptés
Dans les desseins qu'elle avoit projetés
Sous Richelieu, l'ornement de notre âge,
Qui lui donna crédit, force et courage.
Le grand Seguier, qui marche sur ses pas,
Par ses bienfaits entretient ses appas ;
Il lui témoigne une tendresse extrême,
Mais il faudroit que le Roi fit de même.
C'est là qu'on voit tous ces rares esprits

¹ Voy. p. 89 et p. 110.

Qui du beau style ont emporté le prix.
 Séparément, ce sont autant d'oracles;
 Tous leurs écrits sont de petits miracles;
 Leur belle prose avecque leurs beaux vers
 Portent leurs noms au bout de l'univers.
 Pour dire tout enfin, dans cette épître,
 L'Académie est comme un vrai chapitre;
 Chacun à part promet d'y faire bien;
 Mais tous ensemble ils ne tiennent plus rien,
 Mais tous ensemble ils ne font rien qui vaille.
 Depuis six ans dessus l'F on travaille,
 Et le destin m'auroit fort obligé ¹
 S'il m'avoit dit : Tu vivras jusqu'au G.
 A dire au vrai, Balzac, ce que j'en pense,
 Si leur travail avoit sa récompense,
 Sur la Crusca nous aurions renchéri
 Ce bel ouvrage en tant de lieux chéri,
 Et dans six ans nous aurions fait la nique
 Aux règlements de la troupe italique.
 On nous auroit suivis et révéérés;
 Qui rit de nous nous auroit admirés;
 Je ne dis pas encore qu'on ne le fasse;
 Mais l'artisan employé sans argent
 Dans son travail n'est jamais diligent.

¹ Dans une épître à M. de Gineste, Bois-Robert a écrit aussi :

Conte-moi tous les accidents
 Et du dehors et du dedans;
 Dis-moi si notre Académie,
 Qui fut toujours ta bonne amie,
 Achève l'F, et si le G
 En son lieu se voit subrogé.
 Favre, que ce beau Corps inspire,
 Te fournira de quoi m'instruire.

On n'y voit plus l'agréable Voiture ¹
 Dont tu m'as fait une riche peinture,
 Dans ces beaux vers qui, de majestés pleins,
 Font honte aux vers des plus doctes Romains.
 Il cherche ailleurs de plus doux exercices ;
 C'est sous un dais qu'il trouve des délices.
 Là son débit n'est jamais contrôlé ;
 On l'applaudit sitôt qu'il a parlé ;
 Il connoît trop et les esprits critiques
 Et le dégoût de nos académiques,
 Et que Catulle, avec tous ses appas,
 Non plus que lui ne s'en sauveroit pas.
 Ton vieux Maynard, ce merveilleux génie,
 Nous y fait voir sa Muse rajeunie,
 Qui sous la presse augmente sa vigueur
 Et qui des ans méprise la rigueur ;
 Ton Chapelain, dont le bel art excelle,
 Nous y fait voir sa guerrière Pucelle,
 Et ses hauts faits qu'on n'eût jamais poussés
 Si fortement dans les siècles passés.
 Là chaque auteur sa marchandise étale ;

¹ Voici les vers de Balzac auxquels il est fait allusion ici. Ils sont tirés d'une épître latine à Bois-Robert. — Voy. Œuvres de Balzac, in-f^o, II, 2^e part., p. 22.

Quid par ingenio Superis ? mulcetne diserto
 Nympharum sermone choros, aulæque faventi
 Jura dat, atque animis sese gaudentibus infert
 Victurus, dulcem redolens sed salsus Hymettum ?
 Victuri mihi nota mei sat vita, Metelle, sat est ;
 Illum casta sui largo Venus imbuit imbre
 Nectaris, et cunctos uni transcripsit amores :
 Ille, aliud vel agendo, æterna oracula fundit ;
 Ille meum superat calamo ludente laborem ;
 Ille sacris regnat plerumque in montibus absens,
 Despectarum etiam cura ambitiosa Sororum.

Ton nom surtout remplit toute la salle.
Quand de la poche on tire quelque écrit
Frais émoulu qui part de ton esprit,
A ce grand nom on porte révérence ;
Chacun s'approche, on fait un grand silence ;
Mais on le rompt par exclamations,
Tant ce beau style émeut nos passions,
Et n'est auteur si discret qui ne fasse
En t'écoutant grimace sur grimace.

Voilà comment nous nous divertissons
En beaux discours, en sonnets, en chansons ;
Et la nuit vient qu'à peine on a su faire
Le tiers d'un mot pour le vocabulaire.
J'en ai vu tel aux Avents commencé
Qui vers les Rois n'étoit guère avancé...

(*Les Épitres* du sieur de Bois-Robert Metel,
abbé de Châtillon. — Paris, chez Cardin
Besongne, 1647. — 1 vol. in-4°, p. 27.)

LETTRES SUR LE MOT *RABOUGRI*¹.

Gab. Naudé, dans le débat qu'il eut à soutenir contre les Bénédictins au sujet du véritable auteur du livre de l'*Imitation*, avait employé le mot *rabougri*. Les bons Pères, dit-il, donnèrent à ce terme une signification honteuse ; pour en fixer le sens, il écrivit à l'Académie française et reçut en réponse les deux lettres que voici :

LES

SENTIMENTS DE L'ACADÉMIE FRANÇOISE

SUR LA SIGNIFICATION DU MOT

RABOUGRI

Recueillis des lettres de deux Académistes écrites au sieur Naudé.

MONSIEUR,

Pour répondre à votre billet, vous saurez que M. Conrart proposa hier à Messieurs de l'Académie votre mot *rabougri* pour en savoir la vraie et naïve signification. Quoique la Compagnie fût alors fort grande, si est-ce qu'il n'y eût point en cela de divers avis ; car tous nos Messieurs demeurèrent unanimement d'accord que ce mot ne signifioit rien autre chose qu'un corps imparfait, entassé et raccourci. Et, pour le justifier encore, on rapporta quelques articles des ordonnances sur le sujet des forêts, où il est fait mention de cer-

¹ Voy. p. 120.

tains arbres qui sont nommés *rabougris*, pour dire qu'ils n'ont pas toute leur juste croissance. J'ajoutai que l'on disoit aussi un fruit *rabougri*, une poire ou une pomme *rabougrie*, pour dire tantôt vieille et ridée et tantôt avortée, qui n'a ni toute sa consistance, ni toute sa maturité requise; ce qui me fait croire que ce mot pourroit bien dériver du mot latin *abortivus*, et c'est aussi le sentiment de quelques-uns de nos plus doctes amis. Quoi qu'il en soit, il est certain, et la Compagnie l'a conclu tout d'une voix, que ce mot ne désignoit aucune corruption ni dépravation de mœurs, et n'eut jamais ce sens obscène que quelques-uns lui veulent donner. Ensuite on y parla de, etc.

Je suis, Monsieur, votre très-humble et très-affectionné serviteur.

G. COLLETET.

De mon étude, ce 4^e jour de janvier 1651.

Et au-dessus : *A monsieur Naudé*, etc.

II.

MONSIEUR,

L'auteur d'un livre du temps s'étant servi du mot de *rabougri*, en parlant d'un homme ¹ qui étoit petit et mal fait, il se trouve que quelques siens amis l'ont pris pour une injure, comme si on l'avoit voulu taxer d'un crime en ses mœurs, à quoi il y a bien de l'apparence que l'on n'a point pensé. Et pour ce qu'en mon particulier je crois aussi que cette parole n'a jamais été prise en un si mauvais sens, je vous prie de savoir déterminément de Messieurs de l'Académie françoise, auxquels j'ai su que M. Conrart en avoit

¹ Le P. Constantin Caïetan.

déjà parlé, quelle est sa vraie signification, et si elle a été quelquefois employée en si mauvaise part.

Et sur ce, je suis, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

G. NAUDÉ.

De mon étude, ce 17 février 1651.

Et au-dessus : *A monsieur de La Mothe le Vayer, etc.*

III.

MONSIEUR,

On a rapporté votre doute à Messieurs de l'Académie, et on leur a même fait lecture de votre lettre. Je vous puis assurer qu'encore que l'Assemblée fût très-nombreuse, il n'y a point eu de diversité de sentiments, et que tous d'une voix ils ont déclaré, comme ils avoient déjà fait quelque temps auparavant, que le mot *rabougri* ne pouvoit être pris au mauvais sens et criminel que vous dites qu'on lui a voulu donner. Ils ne pensent pas que jamais il ait été employé que pour désigner ce qui vient mal en croissant, et qui est disgracié de nature, comme l'on dit un arbre *rabougri*, d'où il a été porté aux choses animées qui demeurent petites et de stature trop ramassées, sans avoir jamais regardé la dépravation des mœurs.

C'est tout ce que je vous puis dire, en demeurant du cœur que vous savez, Monsieur, votre très-humble et très-affectionné serviteur.

DE LA MOTHE LE VAYER.

De Paris, le 19 février 1651.

Et au-dessus : *A monsieur Naudé, etc.*

Ces lettres sont placées (pp. 27-30) à la suite d'un petit livret dont voici le titre exact : *Copie de deux lettres écrites*

par M. Philippe Chiflet, abbé de Balerne, à un de ses amis, touchant le véritable auteur des livres de l'Imitation de Jésus-Christ, avec un avis sur le factum des Bénédictins.

PIÈCES ACADÉMIQUES

EN L'HONNEUR DE LA MORT DE RICHELIEU¹.

Scudéry se montra un des plus zélés. Nous avons de lui : *La Mort du grand Armand*. — *L'Ombre du grand Armand*. — *Épitaphe*, par Scudéry, « la moindre de ses créatures. »

De Desmarets l'on a : *Sur la maladie de Mgr le Cardinal*, élégie, suivie d'un sonnet. — *Tombeau du grand cardinal duc de Richelieu*.

La pièce suivante nous paraît devoir être attribuée à Baro :

ÉPITAPHE. — *Ci-gît Armand-Jean du Plessis, Cardinal-duc de Richelieu. A sa mémoire*. (Paris, J. Brunet, 1642, in-4°.)

Mortels, accourez tous ! venez voir en ce lieu
L'illustre monument du fameux Richelieu.

Son génie.

C'est lui dont le génie et la grandeur féconde
Remplit d'étonnement tous les peuples du monde ;

Ce qu'il fit pour le Ciel.

C'est lui qui rétablit le culte des autels
Aux climats où l'erreur aveugloit les mortels ;

¹ Voy. p. 131.

Pour l'Église.

C'est lui qui justement fit triompher l'Église,

Pour les sciences.

Et fit que la sagesse au plus haut fût assise ;

Pour son Roi.

C'est enfin ce héros qui, par ses soins divers,
Fit son Roi le plus grand des Rois de l'Univers.

Pour la France.

O vous, braves François, si, sans aucune envie,
Vous considérez bien la suite de sa vie,
Vous saurez que pour vous et pour vos descendants
Ce grand homme a plus fait qu'on ne fit en mille ans ;
Par ses fameux travaux, par ceux qu'il sut élire,
La France surmonta et l'Espagne et l'Empire,
Vengea ses alliés, chassa les protestants,
Soutint trois souverains unis à même temps,
Et s'il eût plus vécu, pour dernière victoire,
Elle eût vu son bonheur aussi grand que sa gloire.

Ses vertus.

Sa prudence vainquit dans les plus grands hasards,
Sa justice assigna des prix aux plus beaux arts,
Sa piété bâtit de grands et riches temples,
Et ses autres vertus n'eurent jamais d'exemples.

Sa mort.

Sa mort correspondit à ses augustes faits,
Et Dieu, qui ne fait point d'ouvrages imparfaits,
Pour l'accomplissement d'une vie si belle

Sa gloire.

Au ciel comme ici-bas l'a rendue immortelle.

Peuples qui regardez son glorieux tombeau,
Et qui ne pouvez pas en trouver un plus beau,

Allez dire partout, sur la terre et sur l'onde,
Que la France connut le plus sage du monde.

PAR LE SIEUR B.

OUVRAGES DÉDIÉS A L'ACADÉMIE '.

Les vers de M. d'Espeisses, imprimés sans doute sur des feuilles volantes, comme l'ont été d'abord ceux de l'académicien Bourbon, ou restés inédits, n'ont point été retrouvés; ceux de Sainte-Marthe ne sont pas compris dans les divers recueils de ses Œuvres que nous avons consultés; mais la traduction de Colletet peut se lire dans les Œuvres poétiques de cet Académicien. *L'Éclaircissement des temps*, comme le *Berger chronologique contre le prétendu géant de la science des temps* (le P. Petau), est une œuvre où « Jacques d'Auzoles La Peyre, fils de Pierre d'Auzoles et de Marie Fabry d'Auvergne, » donne, pour la supputation des temps, un système particulièrement opposé à celui du P. Petau. Le volume en question est un in-12 dont le frontispice est tel en effet que l'a décrit Pellisson. La dédicace n'offre rien de curieux.

Pellisson parle aussi d'un livre de l'avocat Belot. En voici le titre exact : « *Apologie de la langue latine* contre la préface de La Chambre en son livre des *Nouvelles conjectures de la digestion*, — dédiée à Mgr Seguier, chancelier de France, par M. Belot, avocat au conseil privé du Roi. — Paris, Fr. Targa, 1637. — 1 vol. in-8° de 54 pages. — A la fin du volume, sans pagination, se trouve une « *Lettre de l'auteur à Messieurs de l'Académie française (sic)* » datée

Voy. pp. 134 et suiv.

de Paris, le 30 juillet 1637, et formant 4 pages. Le privilège est du 14 mai, et l'*achevé d'imprimer* du 12 juillet 1637.

Nous avons vu les Psaumes traduits par Frenicle ; la lettre où l'auteur faisait l'offre de son livre aux Académiciens semble n'avoir pas été imprimée. Voici le titre : *Paraphrase des Psaumes* 1, 21, 119, 139.—A Paris, J. Camusat, 1639, in-4° de 51 pages. — Le dernier psaume seul est signé N. Frenicle. En tête de ce mince volume, Frenicle ne s'adresse qu'au lecteur.

La Bibliothèque impériale ne possède aucun exemplaire du livre de M. Le Tanneur sur les *Quantités incommensurables* ; mais nous y avons vu le volume des *Controverses de Sénèque*, dont parle Pellisson.

Les Controverses de Sénèque. — 1 vol. in-4°. Paris, J. Camusat, 1639. — (Le privilège est accordé aussi pour une traduction de Quinte-Curce, du même auteur, B. Lesfargues, avocat au parlement de Toulouse.)

Voici le début de la dédicace : *A Messieurs de l'Académie françoise* :

« Messieurs,

» Je ne crois pas offenser la majesté des sciences que vous cultivez avec tant d'art et de politesse, lorsque je vous présente les vénérables fragments de l'éloquence de ces anciens déclamateurs qui ont régné dans les Académies de Rome, et qui se sont rendus maîtres d'un peuple qui l'étoit de la liberté de tout le monde.

» Comme je ne fais que de sortir de l'ombre des écoles de ces déclamateurs, je me trouve ébloui de la lumière de vos esprits et de l'éclat de votre triomphe. Il faut que je me contente d'admirer en vous cette haute éloquence qui émeut comme il lui plaît les passions, et qui trouve ou qui se fait partout des partisans et des adorateurs. C'est elle, Messieurs,

qui a mérité l'approbation de ce grand Cardinal qui vous a choisis pour être les ministres de la gloire et les dispensateurs de la réputation des hommes. Les Muses qui se sentent obligées à un si raisonnable jugement ont repris pour lui plaire leurs premiers attraits..... Il reçoit avec plaisir leurs avis et leur conversation, et après avoir réconcilié avec elles l'honneur et la fortune, il fait voir que le mérite qui ne se fait pas connoître doit imputer ses ténèbres volontaires à sa négligence ou à sa timidité. Il n'a pas seulement rétabli l'honneur et le trône des sciences par la magnificence des édifices publics, mais aussi par l'institution de votre célèbre Académie, de laquelle on a vu naître cette généreuse émulation d'esprit qui est devenue une légitime passion de tous âges et de toutes conditions. »

AFFAIRE DE BOISSAT ¹.

Une lettre écrite de Paris par l'abbé Charles, correspondant de Mazarin, qui étoit alors à Rome, parle ainsi de cet événement :

1637. « Al signor conte de Sault in Grenobles è successo un affare assai fastidioso, la sua S^{ra} (signora) moglie havendo fatto dare delle bastonate a un gentilhuomo di Monsieur, chiamato Boissac, ch' andava da d^a (detta) S^{ra} a domandarli perdono e fargli tutte le sommissioni possibili sopra cert discorsi (che) li haveva tenuto (tenuti) d^o S^r, vestito da mascheria, ben ch' indifferenti; e di qua è partito un suo fratello del Boissac con intentione di battersi in duello col d^o S^r Conte, e vindicare talingiuria, che non può essere cancellata che con la morte dell' uno o dell' altro. »

Chapelaïn, prenant l'affaire moins au sérieux, disoit à Balzac, dans sa lettre du 7 avril 1638 :

« La lettre de M. de Boissat à l'Académie est aussi surprenante que celle de M. de Scudéry; on y répond plus succinctement, parce que nos supérieurs ne prennent pas tant de part en cette affaire, et ainsi il ne nous en coûtera qu'une demi-page de galimatias en forme de compliment. »

¹ Voy. pp. 138 et suiv.

Nous avons trouvé la pièce suivante, relative au grave différend de Boissat et du comte de Sault ; elle se joindra utilement à celles qu'a recueillies Pellisson :

Remerciement à la noblesse de Dauphiné, par M. de Boissac (sic).

MESSIEURS,

« Je me trouve obligé de vous rendre très-humbles grâces des deux importantes faveurs que j'ai reçues de vous en cette occasion ; l'une est que, abandonnant vos soins domestiques et vos propres intérêts, vous êtes venus de tous les endroits de la province contribuer vos sentiments incorruptibles à la réparation de mon honneur ; l'autre, que, ayant établi ma satisfaction sur le fondement de mon innocence, vous m'avez témoigné d'en être persuadé lorsque vous me l'avez procuré si considérable en l'un et en l'autre de ces bienfaits.

» Permettez-moi de remarquer qu'ils portent dès à cette heure leur récompense, puisque, d'avoir prêté vos soins à la Providence divine pour finir un malheur interminable par toute autre voie que par celle-ci, ce vous doit être la matière d'un extrême contentement : joint que l'honneur que vous avez acquis en réparant le mien, et les louanges que va vous donner tout le royaume vous seront un paiement bien sortable à votre naissance et à vos inclinations. Mais puisque, outre ces récompenses, qui sont les plus chères aux belles âmes, on en trouve encore dans le souvenir d'avoir obligé des personnes reconnoissantes, ayez, s'il vous plaît, celle de vous imaginer que la mémoire de vos bontés ne me sortira jamais de la pensée, et que je ferai toute ma vie éclater la haute obligation que vous acquerez sur moi, et les preuves éternelles de ma gratitude. Que si vous avez daigné me vouloir du bien en un temps où vous ne pouviez me regarder

qu'en qualité de malheureux, et où je n'avois point d'autre charme pour vous plaire que celui d'adversité, à plus forte raison dois-je prétendre à cet honneur, maintenant que vous me considérez comme le sujet de votre gloire, qui vous a donné l'occasion d'apporter un remède extraordinaire à un mal de même nature, et de faire voir qu'étant les enfants de ceux qui se donnèrent¹ volontairement à nos Rois, vous vous êtes réservé la liberté de persuader la justice à leur lieutenant.

» Je vous conjure donc, Messieurs, de m'aimer aujourd'hui comme votre ouvrage, et de trouver bon que, après vous avoir très-instamment appelés mes maîtres et mes juges, je prenne encore la hardiesse de vous appeler mes pères, puisque ç'a été en quelque façon me donner la vie que de me rendre les accompagnements qui la font trouver agréable et heureuse.

» Il me semble que je lis déjà dans vos visages l'assurance de ce que je désire, et qu'il ne me reste plus maintenant qu'à vous demander pardon de la véhémence avec laquelle les désordres de mon esprit, joints à la rapidité de ma colère et de ma douleur, m'ont obligé de vous entretenir ces jours passés. En cela j'avoue que je pourrois être cru déraisonnable, si ceux d'entre vous qui ont reçu des offenses ne jugeoient par leurs sentiments du trouble qu'apportent les outrages excessifs. Mais, pour opposer à cette faute quelque action qui soit plausible, je vous supplie, Messieurs, de considérer de quelle passion je révère cet illustre Corps en général et en particulier, et de vous souvenir qu'il y a plus d'une année qu'après l'entretien de cet agréable entre-

¹ Forme adoptée par quelques écrivains du seizième siècle, et que l'on trouve encore quelquefois, mais plus rarement, au dix-septième.

metteur par qui vous m'envoyâtes vos volontés à Vienne, je me préparai à l'obéissance que je vous rends aujourd'hui que j'ai fait douze lieues pour me venir faire accommoder par vous, que je me suis dévoué avec un aveugle abandonnement à ce qu'il vous a plu me prescrire, et enfin que les paroles que vous avez si judicieusement consultées, pareilles à un puissant exorcisme, ont chassé de mon esprit le démon de la haine, sans qu'il me soit resté de toutes les agitations passées qu'un peu d'étourdissement, tel que le peut avoir laissé cette fâcheuse affaire dont je ne vous veux plus entretenir, puisque je vous ai promis ce que vous m'avez demandé, de ne m'en ressouvenir jamais. »

(Mss. DU PUY, t. 510, *Biblioth. Impér.*)

ACADÉMIES ANTÉRIEURES A L'ACADÉMIE FRANÇOISE.¹

La plus ancienne mention qu'on trouve d'*Académies*, dans le sens de réunions littéraires, est celle-ci, tirée de l'histoire de Provence par Notre-Dame, et rapportée par Du Verdier, qui, dans sa *Bibliothèque* (édit. in-folio, Lyon, 1585, p. 447), à l'article de *Geoffroy du Luc*, s'exprime ainsi :

« ... Le poëte..., depuis laissant courir ces amours folles, s'accompagna de Rostang de Cuers, Remond de Brignolle,

¹ Voy. p. 187.

Luquet-Rodilhat de Toulon, Manuel Balb, seigneur du Muy, Bertrand Amy, du prieur de La Celle, Luquet de Lascar, Guilhen de Pyngon, archidiacre d'Orange, Arturus de Cormes, et de plusieurs autres faisant une *Académie* et s'assemblant tous les jours près l'Abbaye, etc... — Trépassa l'an 1340. »

Il faut de là franchir plusieurs siècles et arriver à l'Académie fondée par J.-A. de Baïf et Joachim Thibaut de Courville. Les statuts portant fondation et règlement de cette Académie royale de poésie et de musique dont ils étoient « les entrepreneurs, » furent signés par le roi Charles IX, et enregistrés en Parlement le 4 décembre 1570.

Sous Henri III, à la sollicitation de Pybrac, une autre Académie s'établit au Louvre; Ronsard, Du Perron, Baïf, Des Portes, Ponthus de Thyard en étoient les principaux membres; il existe encore dans quelques bibliothèques publiques, en Suède et à Paris, des discours prononcés par Ronsard.

En 1589, à la mort de Baïf, Mauduit le musicien, qui lui avait été associé par ordre d'Henri III, continua l'Académie; mais la musique étoit le principal objet et le principal attrait des réunions. Sauval parle longuement des nouveaux statuts projetés par Mauduit pour son Académie transformée.

Marguerite de Valois tenait aussi des conférences qu'on n'a pas hésité à regarder comme une des sources de l'Académie française. Voici à ce sujet un passage que nous avons relevé dans la notice consacrée par l'abbé Le Bœuf à Antoine Leclerc de La Forêt (*Hist. d'Auxerre*, t. II, p. 512) :

« La reine Marguerite de Valois l'ayant fait maître des requêtes de son hôtel, il brilla dans les savantes conférences qui se tenoient chez cette princesse et en sa présence. Il dressoit le plan de ces conférences et en formoit le résultat.

Elles rouloient sur des matières d'érudition; les sujets en étoient sagement choisis, et le mérite de ceux qui, sous la direction du sieur de La Forêt, se chargeoient de les discuter avoit une approbation universelle. Leur nom fait encore honneur à la république des lettres¹. Ces assemblées ont été comme le prélude des Académies qui se sont établies depuis. »

Le passage suivant, tiré de l'*Analyse de la philosophie du chancelier Bacon* (t. II, ch. III, p. 52), donnerait à penser qu'il existait en France, vers le même temps, des conférences académiques auxquelles aurait assisté le chancelier :

« Je reviens de France..., et voici ce que je vous rapporte de Paris. Un homme illustre par son état, et qui honoroit les talents de son crédit et de ses lumières, m'invite un jour à une assemblée où vous manquez, ce me semble : m'en désavouerez-vous ? C'étoit environ cinquante hommes à qui l'âge donnoit une certaine dignité revêtue de cet air de probité sans quoi la vieillesse ne sauroit être respectable.

« Les uns avoient abandonné les honneurs pour être plus vertueux; d'autres y avoient renoncé d'avance parce qu'ils en craignoient le poison; les autres gardoient encore leur poste au service de la patrie. On y voyoit des magistrats et des prélats également zélés et cependant pacifiques; le reste étoit composé de simples citoyens qui n'avoient pas besoin de rang pour être distingués. Ils formoient un cercle où toutes les places étoient égales, parce que la modestie ne veut point

¹ Des Portes, Regnier, Maynard, Victor Cayet, Scipion Du Pleix qui, dans son *Histoire de Louis XIII*, rapporte ce fait, et dans l'Épître dédicatoire de sa *Métaphysique* à M. Bertier, évêque de Rieux; ajoutez Pierre Louvet, historien de Beauvais; Savaron, historien de Clermont; le P. Coëffeteau, mort évêque de Marseille. (Note de l'abbé Le Bœuf.)

de préférence. Pendant qu'il régnoit un silence général, il entre un homme que tous les autres paroissent attendre. On se lève, il s'assied le premier, et, d'un air mêlé de compassion et de dédain, qui sembloit annoncer ce qu'il devoit dire, il prononça le discours que vous allez entendre, etc. »

Au dix-septième siècle, l'honneur d'avoir donné naissance à l'Académie a été attribué à diverses personnes par des biographes flatteurs. Nous avons vu que, pour Pellisson, ami de Conrart, le père de l'Académie française, est Conrart lui-même; pour l'abbé de Marolles, mademoiselle de Gournay aurait plus que tout autre contribué à l'établissement de la célèbre Compagnie, par les réunions qui se tenaient chez elle, soit rue de l'Arbre-Sec, soit ensuite rue Saint-Honoré, près de l'Oratoire; pour Papillon, biographe de Chauveau le graveur, l'Académie n'aurait pas d'autre origine que les assemblées qui se tenaient régulièrement chez lui; enfin P. Cadot, dans sa *Vie manuscrite de G. Colletet*, place dans son logis du faubourg Saint-Victor, illustré déjà par les réunions des amis de Ronsard, le berceau de l'Académie.

Pour nous, sans accepter aucune de ces causes en particulier, à l'exclusion des autres, nous les admettons toutes en général, et nous ajoutons que l'idée et la vogue de ces conférences fut sans doute beaucoup répandue par les jésuites qui, dans leurs collèges, où se pressaient alors jusqu'à vingt mille élèves, avaient institué, sous le nom d'*Académies*, des assemblées où les plus forts de leurs écoliers étaient seuls admis à traiter et à débattre des questions littéraires. — Enfin nous avons dit l'influence que nous supposons aux conférences de Renaudot.

Nous n'avons pas à parler ici des Réunions qui se formèrent depuis sur le modèle de l'Académie française : chez la vicomtesse d'Auchi, chez Ménage, chez MM. Du Puy, chez

le marquis de Sourdis, chez l'abbé d'Aubignac, chez Pascal. Nous ferons une exception cependant en faveur d'Habert de Montmort, académicien, parce que ses assemblées eurent des statuts particuliers qu'il est intéressant de rappeler¹. Quant à l'abbé d'Aubignac, qui a laissé le projet d'une seconde Académie, nous reparlerons de son ouvrage, postérieur à celui de Pellisson, dans notre second volume.



LETTRE DE SORBIÈRE A M. HOBBS².

*Règlement de l'assemblée de physiciens qui se fit à Paris
chez M. de Montmor, l'an 1657.*

« ... M. de Montmor m'ayant fait l'honneur de me communiquer le dessein qu'il avoit de recevoir chez lui un certain nombre de personnes choisies pour s'entretenir de questions naturelles ou d'expériences et de belles inventions, il me donna charge de faire un projet de la manière en laquelle on pourroit former des conférences qui tournassent à l'utilité publique aussi bien qu'au divertissement de ceux qui y entreroient. Je dressai avec M. Du Prat³ quelques articles qui furent présentés à la première assemblée qui se trouva formée de bon nombre de personnes curieuses. Ils y

¹ Voy. la *pièce justificative* qui suit.

² Voy. p. 287. — C'est le célèbre Hobbes; Sorbière avait traduit son traité *de la Politique*.

³ Conseiller et médecin ordinaire du Roi.

furent examinés avec quelque contestation de la part de ceux qui ne vouloient pas écrire. Je vous les envoie, puisque vous me les demandez. Quand je vous aurai nommé une partie de ceux qui composent notre assemblée, vous m'avouerez qu'il seroit malaisé d'en composer ailleurs une pareille, encore qu'on la choisît parmi tout ce qu'il y a de curieux hors de Paris et peut-être hors de ce royaume. Mais il vaut mieux vous faire voir promptement ce que vous désirez.

Sur ce plan nous avons commencé de bâtir nos conférences, et déjà nous y avons traité méthodiquement et avec une parfaite exactitude beaucoup de choses importantes...

I. Que le but des conférences ne sera point le vain exercice de l'esprit à des subtilités inutiles; mais qu'on se proposera toujours la plus claire connaissance des œuvres de Dieu, et l'avancement des commodités de la vie dans les arts et les sciences qui servent à les mieux établir.

II. Que celui qui préside établira, de l'avis de la compagnie, la question pour la conférence prochaine, et priera nommément deux personnes qu'il en jugera les mieux informées de rapporter leur sentiment, laissant aux autres la liberté d'en dire leurs pensées.

III. Que ses avis seront lus et donnés par écrit en termes courts et pleins de raisonnement, sans aucune amplification ni autorité.

IV. Qu'ils seront lus sans interruption, les deux personnes choisies ayant les premières produites les leurs.

V. Qu'après toutes les lectures, chacun dira par ordre et en peu de mots les objections ou les confirmations sur ce qui aura été lu; et qu'après la réponse, on n'insistera pas davantage, sans la permission particulière de celui qui préside.

VI. Que l'on pourra envoyer son avis sur la question proposée, quand on ne pourra venir en personne.

VII. Que l'assemblée priera ceux qui en ont occasion d'entretenir correspondance avec les savants de France et des pays étrangers, afin d'apprendre d'eux ce qui se prépare ou ce qui est déjà publié ou découvert dans les arts et les sciences, de quoi l'assemblée sera informée en se séparant.

VIII. Que l'assemblée étant formée, on n'y admettra plus personne qui ne le demande, et par le consentement des deux tiers de la compagnie présente, lorsqu'on en fera la proposition.

IX. Qu'on n'admettra point d'autres que les membres de l'assemblée dans le lieu de la conférence qui sera toute composée de personnes curieuses des choses naturelles, de la médecine, des mathématiques, des arts libéraux et des mécaniques, si ce n'est qu'auparavant on ait demandé permission d'y mener quelque homme de mérite. »

Dans le Recueil des lettres de Sorbière, où nous avons pris l'extrait qui précède, on trouve plusieurs discours prononcés aux assemblées de M. de Montmor : Du froid des fièvres intermittentes ; — Ce que c'est que le mouvement ; — De la raréfaction et de la condensation ; — Que le peu de connoissance que nous avons des choses naturelles ne nous doit pas détourner de leur étude..., etc.

TABLE DES MATIÈRES.

A MESSIEURS DE L'ACADÉMIE FRANÇOISE.	1
I. DE L'ÉTABLISSEMENT DE L'ACADÉMIE.	7
II. DES STATUTS DE L'ACADÉMIE.	55
III. TRAVAUX DE L'ACADÉMIE.	75
IV. DES CHOSES REMARQUABLES ARRIVÉES DANS L'ACADÉMIE.	127
V. DES ACADÉMICIENS EN PARTICULIER.	147
I. Bardin	161
II. Du Chastelet	167
I. I. Philippe Habert	172
IV. De Méziriac	174
V. De Porchères-d'Arbaud	181
VI. Bourbon.	184
VII. Faret	189
VIII. Maynard.	194
IX. De Malleville	209
X. Voiture.	212
XI. Jean Sirmond	222
XII. De Colomby	226
XIII. De Vaugelas	228

XIV. Balthazar Baro	237
XV. Baudoin.	238
XVI. De Montereul.	241
XVII. De l'Estoile	245

CATALOGUE DE MESSIEURS DE L'ACADÉMIE.

I. Amable de Bourzeys.	251
II. Antoine Godeau	255
III. François de Métel, sieur de Bois-Robert.. . . .	258
IV. Henri-Louis Habert, sieur de Montmor	259
V. Jean Ogier de Gombauld	261
VI. Marin Cureau de La Chambre	262
VII. Marin Le Roy, sieur de Gomberville.	264
VIII. Jacques de Sérisay.	266
IX. Marc-Antoine Gérard, sieur de Saint-Amant.	267
X. Honorat Laugier, sieur de Porchères.	268
XI. Germain Habert.	269
XII. Jean Desmarets.	271
XIII. Honoré de Bueil, marquis de Racan.	274
XIV. Jean-Louis Guez, sieur de Balzac.	274
XV. Abel Servien	275
XVI. Jean Chapelain	276
XVII. Guillaume Bautru.	276
XVIII. Guillaume Colletet	277
XIX. Pierre de Boissat.	279
XX. Jean Silhon.	279
XXI. Valentin Conrart	283
XXII. Daniel Hay	283
XXIII. Louis Giry	284
XXIV. Nicolas Perrot, sieur d'Ablancourt.	286
XXV. Jacques Esprit.	288
XXVI. François de La Mothe-Le-Vayer	291

TABLE DES MATIÈRES. 525

XXVII. Daniel de Priézac	292
XXVIII. Olivier Patru	294
XXIX. Claude Bazin de Bezons	295
XXX. François Salomon	297
XXXI. Pierre Corneille	298
XXXII. Pierre du Ryer	299
XXXIII. Jean Ballesdens	302
XXXIV. François Eudes de Mézeray	303
XXXV. François Tristan l'Hermitte	303
XXXVI. Georges de Scudéry	306
XXXVII. Jean Doujat	310
XXXVIII. François Charpentier	312
XXXIX. François Tallemant	316
XL. Armand du Cambout, marquis de Coislin	316

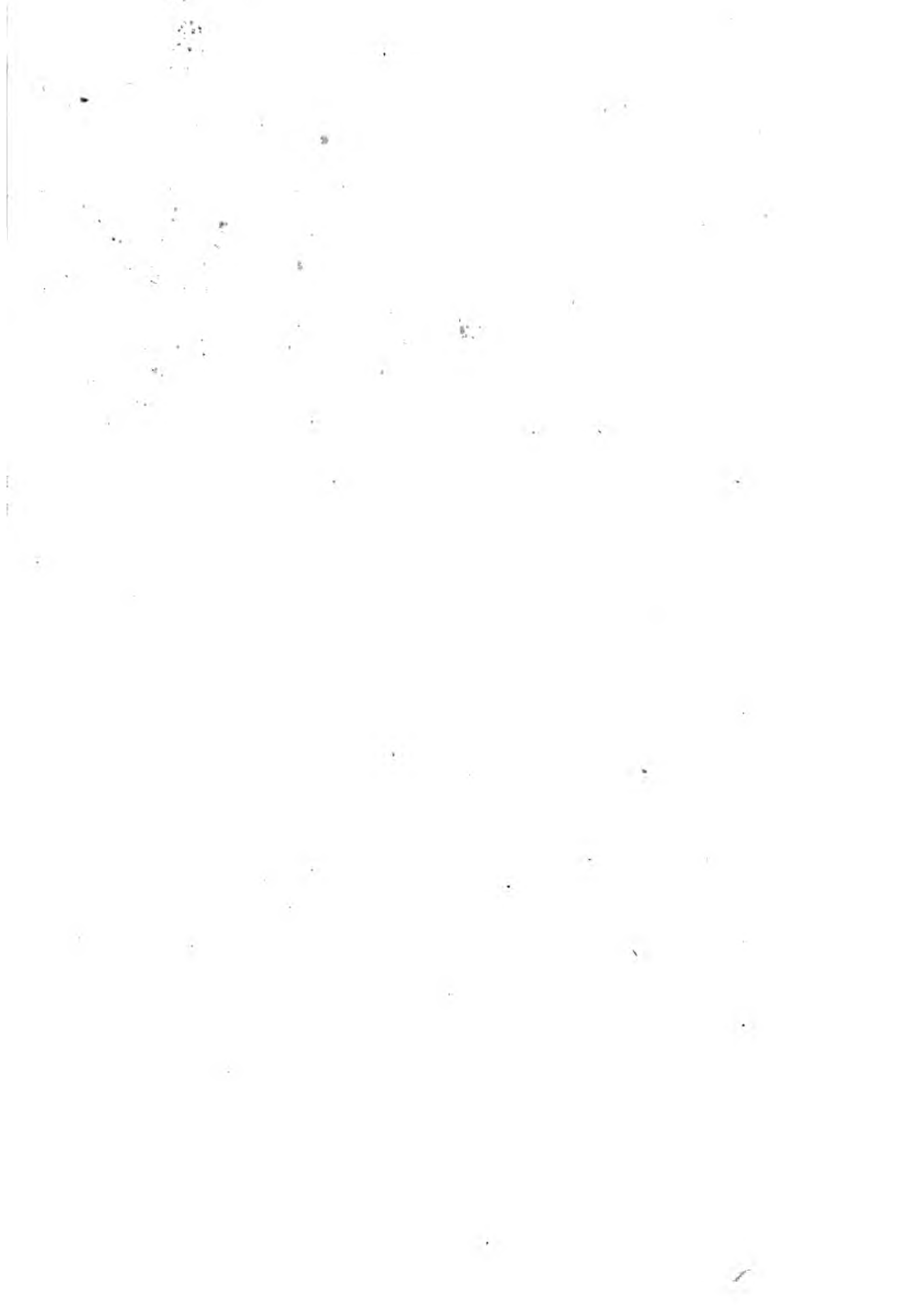
DISCOURS ACADÉMIQUES DE PELLISSON.

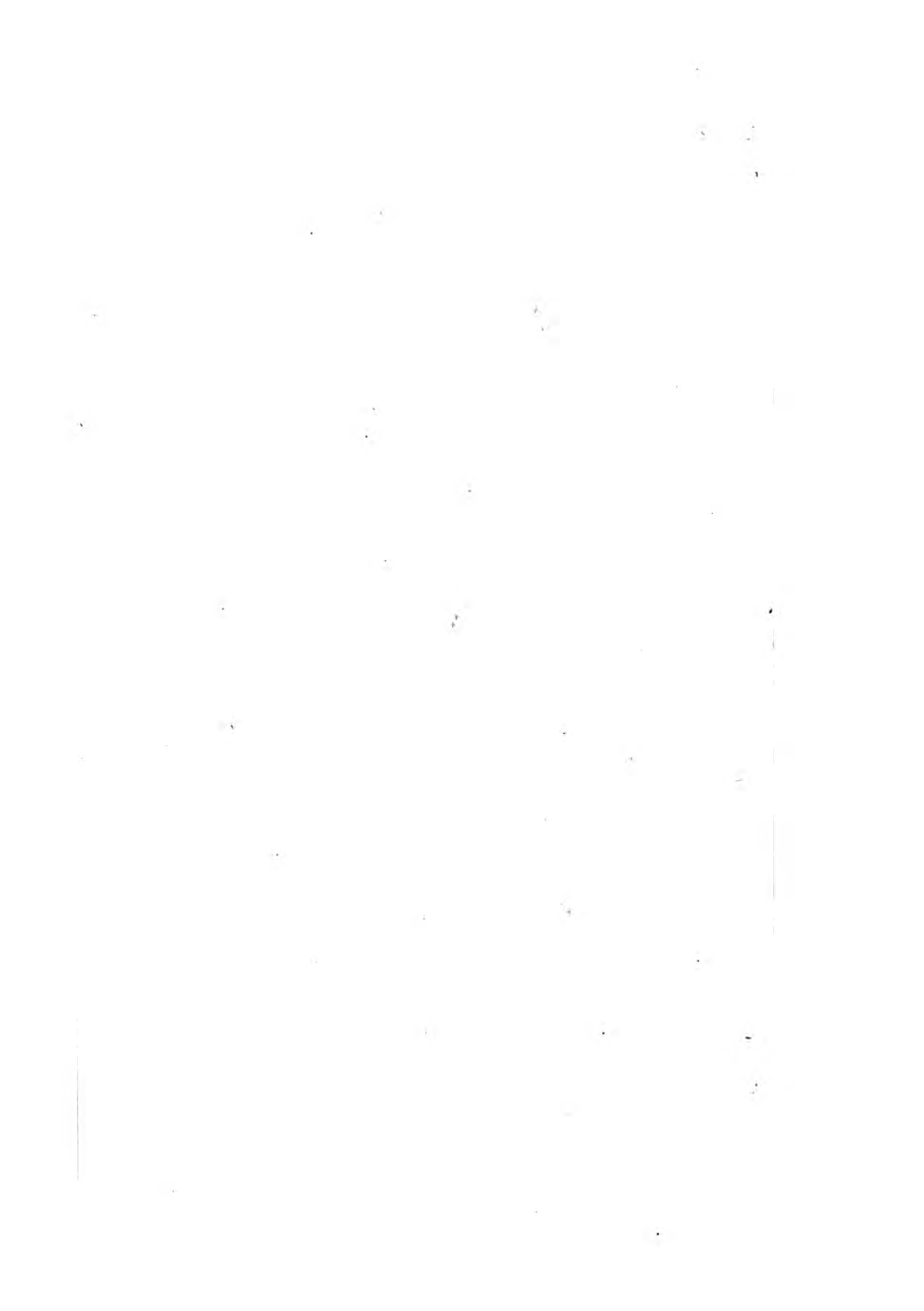
I. Remerciment à Messieurs de l'Académie françoise	321
II. Discours prononcé le 17 novembre 1653	328
III. Compliment pour l'Académie françoise à Mgr le Chancelier	330
IV. Panégyrique du roi Louis Quatorzième, à M. Harlay de Champvallon	332
V. Compliment pour l'Académie françoise au même messire François de Harlay de Champvallon	348
VI. Harangue au Roi sur ses heureuses conquêtes	353

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Extraits des lettres manuscrites de Chapelain	361
Extraits des lettres de Balzac	390
De l'opposition faite à l'établissement de l'Académie.	396
Le Bureau d'adresse et l'Académie.	400
La Comédie des Académistes	405
Rôle des présentations faites aux Grands-Jours de l'Éloquence françoise sur la réformation de notre langue	455

Discours sur l'Académie française, par Sorel	468
Requête présentée par les Dictionnaires à Messieurs de l'Académie pour la réformation de la langue française.	477
Statuts et Règlements de l'Académie française	489
Affaire du <i>Cid</i> . — Rôle de Chapelain	498
Épître de Bois-Robert à Balzac sur les occupations de l'Académie	501
Lettres sur le mot <i>rabougri</i>	505
Pièces académiques en l'honneur de la mort de Richelieu . .	508
Ouvrages dédiés à l'Académie.	510
Affaire de Boissat.	513
Académies antérieures à l'Académie française	516
Règlements de l'Académie d'Habert de Montmor	520





Reb'd J+D

2/1987

